3 1761 08309025 8

REVUE
D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

HIST. DIPL.

REVUE

D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

PUBLIÉE PAR LES SOINS

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

VINGTIÈME ANNÉE

Paris
1906
Réimpression avec accord des éditions A. Pedone
KRAUS REPRINT LIMITED
Nendeln/Liechtenstein
1967

LIBRARY
AUG 30 1967
UNIVERSITY OF TORONTO

JX
3
R48
1906

Printed in Germany

Lessing-Druckerei – Wiesbaden

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Président : M. le baron de Courcel, sénateur, ancien ambassadeur, membre de l'Institut.

Vice-Présidents : M. le marquis de Vogüé, de l'Académie française, ancien ambassadeur.

M. le comte B. d'Harcourt, ancien ambassadeur.

M. le comte Tornielli Brusati di Vergano, ambassadeur d'Italie.

M. le comte d'Haussonville, de l'Académie française.

Secrétaires : M. le marquis de Barral-Montferrat, ancien secrétaire d'ambassade.

M. Ed. Rott, ancien secrétaire de légation.

Trésorier : M. Octave Noël, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le comte D'ANTIOCHE.
Le comte BAGUENAULT DE PUCHESSE, correspondant de l'Institut, directeur de la *Revue*.
Le baron DE BARANTE.
Le marquis DE BARRAL-MONTFERRAT, *secrétaire de la Société*.
Le comte HORRIC DE BEAUCAIRE, ministre plénipotentiaire.
Le comte BOULAY DE LA MEURTHE.
Le baron DE COURCEL, *président de la Société*.
Le marquis DE COURCY, ancien diplomate.
Philippe CROZIER, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de France à Copenhague.
J. DELAVILLE-LE ROUX, ancien élève de l'École des chartes.
L. DELAVAUD, ministre plénipotentiaire, directeur du cabinet de M. le Ministre des Affaires étrangères.
Le comte Paul DURRIEU, membre de la Société nationale des Antiquaires de France.
Gustave FAGNIEZ, membre de l'Institut.
FUNCK-BRENTANO, professeur à l'École des Sciences politiques.
G. HANOTAUX, de l'Académie française.
Le comte B. D'HARCOURT, ancien ambassadeur, *vice-président de la Société*.
Le comte D'HAUSSONVILLE, de l'Académie française, *vice-président de la Société*.
P.-L. DE KERMAINGANT.
Le duc DE LA TRÉMOILLE, membre de l'Institut.
Paul DE LABOULAYE, ancien ambassadeur.
René LAVOLLÉE, docteur ès lettres, ancien consul général de France.
LEVASSEUR, membre de l'Institut, administrateur du Collège de France.
Le comte DE LUÇAY, ancien maître des requêtes au Conseil d'Etat.
Frédéric MASSON, de l'Académie française.
Le comte DE MOÜY, ancien ambassadeur.
Octave NOËL, *trésorier de la Société*.
Le marquis DE NOAILLES, ancien ambassadeur.
G. PALLAIN, ancien directeur au département des Affaires étrangères.
G. PICOT, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques.
PLANTET, secrétaire d'ambassade honoraire.
Edouard ROTT, *secrétaire de la Société*.
Le comte de SEMALLÉ, secrétaire d'ambassade.
A. SOREL, de l'Académie française.
Le chevalier DE STUERS, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Pays-Bas à Paris.
Le comte TORNIELLI, ambassadeur d'Italie, *vice-président de la Société*.
Charles TRANCHANT, ancien conseiller d'État.
Albert VANDAL, de l'Académie française.
Le marquis DE VOGÜÉ, de l'Académie française, *vice-président de la Société*.
Le comte DE VORGES, ministre plénipotentiaire.

Le directeur des Affaires politiques au ministère des Affaires étrangères.
Le chef de la division des Archives
Le chef de bureau historique
Le bibliothécaire du ministère des Affaires étrangères.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Léon ADAM, avocat à la Cour d'appel, (France), 40, rue Bonaparte, Paris.

A. ALDASSY, agrégé à l'Université de Buda-Pest et archiviste au musée national, *membre correspondant* (Hongrie), Buda-Pest.

SYLVERIO G. DO AMARAL, secrétaire de la légation du Brésil à Buenos-Ayres (Brésil), Buenos-Ayres.

L'AMBASSADE IMPÉRIALE OTTOMANE, 10, rue de Presbourg, Paris.

Le baron D'ANETHAN, ancien ministre plénipotentiaire de Belgique en France (Belgique), 38, rue du Colisée, Paris.

ANISSON DU PERRON, 13, avenue Hoche, Paris.

Le comte D'ANSEMBOURG, ancien député, chargé d'affaires du grand-duché de Luxembourg en Belgique, château d'Ansembourg, et rue du Trône, 115, Bruxelles.

Le comte D'ANTIOCHE, *membre du Conseil* (France), 110, rue de l'Université, Paris.

Le comte Alexandre APPONYI, conseiller intime actuel et chambellan de S. M. l'Empereur-Roi (Hongrie), Lengyelen, Tolna-Mégie, Hongrie.

Le prince AUGUSTE D'ARENBERG, membre de l'Institut, président de la Compagnie du canal de Suez (France), 20, rue de la Ville-l'Evêque, Paris.

S. E. M. G. ARGYROPOULOS, ministre plénipotentiaire de Grèce en Roumanie (Grèce), à Bucarest.

ARISTARCHI-BEY, ministre plénipotentiaire (Turquie), 15, rue Treilhard, Paris.

Le comte D'ASPREMONT, conseiller d'ambassade (Italie), à la Tour d'Aspremont-Beaumettes, Nice.

ASSER, conseiller d'État (Pays-Bas), La Haye.

Hippolyte AUBERT, archiviste paléographe, directeur de la bibliothèque de Genève (Suisse), Vermont, près Genève.

Le comte Ludovic D'AUBIGNY (France), ambassadeur, 18, rue Miromesnil, Paris.

E. AUBRY-VITET (France), 9, rue Barbet-de-Jouy, Paris.

Le comte BALNY D'AVRICOURT (France), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Monaco, 17, rue de la Faisanderie, Paris.

Le baron Louis D'AVRIL, secrétaire d'ambassade (France), 7, square Latour-Maubourg, Paris.

Édouard AYNARD, membre de l'Institut, député du Rhône, 50, boulevard de Courcelles, Paris.

Le comte D'AZENDO DE SILVA, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Portugal, à Bruxelles.

Le comte BAGUENAULT DE PUCHESSE, *membre du Conseil* (France), directeur de la *Revue*, 14, rue de l'Arcade, Paris.

Le commandeur BAJNOTTI (Italie), consul général, secrétaire du mi-

nistre des Affaires étrangères, à Rome.

Le baron DE BARANTE (France), 22, rue du Général-Foy, Paris.

Frédéric BARBEY, archiviste-paléographe, 32, rue du Luxembourg, Paris.

Le marquis DE BARRAL-MONTFERRAT, *secrétaire de la Société* (France), 7, rue du Parc-de-Clagny, Versailles.

Le vicomte DE BARRAL (France), 37, avenue des Champs-Élysées, Paris.

BARRÉ DE LANCY, premier secrétaire interprète du gouvernement pour les langues orientales (France), 32, rue Caumartin, Paris.

Camille BARRÈRE, ambassadeur de France près Sa Majesté le roi d'Italie, palais Farnèse, Rome.

Le duc DE BASSANO (France), 9, rue Dumont-d'Urville, Paris.

Eug.-Louis BASTIN, consul de Belgique à Paris, 12, rue Galilée, Paris.

M. J. BATALHA DE FREITAS, ministre de Portugal à Tokio (Japon).

Le comte HORRIC DE BEAUCAIRE, ministre plénipotentiaire, sous-directeur au ministère des Affaires étrangères (France), *membre du Conseil*, 9, avenue d'Eylau, Paris.

S. E. M. DE BEAUFORT, *membre correspondant*, ancien ministre des Affaires étrangères du royaume des Pays-Bas (Pays-Bas), den Treck Leusden, par Amersfort, province d'Utrecht.

Le vicomte Frédéric DE BEAUMONT, ancien ministre plénipotentiaire (France), 21, rue de Téhéran, Paris.

Léon BÉCLARD, secrétaire d'ambassade (France), 41, boulevard Malesherbes, Paris.

Le comte BESOUEN (France), château du Espaz, par Saint-Girons (Ariège).

SA MAJESTÉ LE ROI DES BELGES, palais royal, à Bruxelles.

Le comte DE BELLISSEN, ancien secrétaire d'ambassade (France), 63, rue de Varenne, Paris.

Ph. BÉRARD, secrétaire d'ambassade (France), 37, avenue Hoche, Paris.

Egon DE BERGA, au ministère des affaires étrangères à Vienne (Autriche).

Le baron J.-A. DE BERNON, docteur en droit (France), 3, rue des Saints-Pères, Paris.

P. BERTRAND, bibliothécaire du ministère des Affaires étrangères (France), 51, boulevard Arago, Paris.

Le comte V. BETTONI, à Brescia (Italie).

La BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BELGIQUE (Belgique), Bruxelles.

La BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE BELGIQUE, 5, rue de Louvain, Bruxelles.

La BIBLIOTHÈQUE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS (France), Palais-Bourbon, Paris.

La BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE DRESDE (Allemagne).

La BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE LA HAYE (Pays-Bas).

La BIBLIOTHÈQUE DE LA MAGYAR TUDOMANYOS AKADEMIA (Hongrie), Budapest.

La BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE STUTTGARD (Wurtemberg).

La BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES (France), 27, rue Saint-Guillaume, Paris.

La BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE, rue de l'Université, Paris.

La BIBLIOTHÈQUE DU MUSÉE CONDÉ, à Chantilly (Oise).

La BIBLIOTHÈQUE DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE, boulevard Arago, Paris.

La BIBLIOTHÈQUE DE THÉOLOGIE PROTESTANTE (M. Vienot), 34 *bis*, avenue Victor-Hugo, à Boulogne-sur-Seine.

La Bibliothèque de l'Académie roumaine, à Bukarest (Roumanie).

La Bibliothèque des Facultés de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme.)

La Bibliothèque de l'Institut (France).

La Bibliothèque de l'Université d'Amsterdam (Pays-Bas).

La Bibliothèque de l'Université de Besançon (Doubs).

La Bibliothèque de l'Université de Budapest (Hongrie), Ferenczieltere, 5, sz. a., Budapest.

La Bibliothèque de l'Université de France à la Sorbonne, Paris.

La Bibliothèque universitaire de Grenoble (France), Grenoble (Isère)

La Bibliothèque de l'Université Impériale de Jourjev, aux soins de M. Per Lamm, 5, rue de Lille, Paris.

La Bibliothèque de l'Université de Lyon, section des lettres (France), quai Claude-Bernard, Lyon.

La Bibliothèque impériale de l'Université de Strasbourg (Alsace-Lorraine).

D. Bikélas, *membre correspondant* (Grèce), rue Valaority (Athènes).

Basile Bilbassof, membre de la Société historique de Russie (Russie), 36, Liteïna, Saint-Pétersbourg.

S. Ex. le Baron Bildt, ministre de Suède et Norvège, à Londres.

Sir Rowland Blennarhasset (Angleterre), Brook' Club, St-James, Londres.

S. Ex. le baron de Blockhausen, ancien ministre d'Etat, député (grand-duché de Luxembourg), château de Birtrange, grand-duché de Luxembourg.

Le colonel Carlos du Bocage, *membre correspondant* (Portugal), 48, rue Eduardo Coëlho, Lisbonne.

Ferdinand de Bojani (Italie), secrétaire honoraire de légation, via Pozzetto, 122, Rome.

S. A. le prince Roland Bonaparte (France), 10, avenue d'Iéna, Paris.

Le baron Carl Carlson Bonde (Suède), château d'Ericsberg, par Catrinehölm, Sudermanland (Suède).

Boniecki (Russie), 53, Nowy Swyat, Varsovie.

M. A. Boppe, secrétaire d'ambassade (France), chargé du consulat général de France à Jérusalem.

Maurice Borel (France), 65, avenue Henri-Martin, Paris.

Le comte Boulay de la Meurthe, *membre du Conseil* (France), 23, rue de l'Université, Paris.

Joseph Bourdel (France), 10, rue Garancière, Paris.

Alfred Bourguet, avocat (France), 76, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris; Pont-de-l'Arc, près Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

Boutiron, ministre plénipotentiaire (France), à l'ambassade de France, Saint-Pétersbourg (Russie)

Maurice Boutry (France), 9, rue d'Argenteuil, Paris.

Félix Bouvier (France), 123, rue Mozart, Paris.

Le marquis de Breteuil (France), 10, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris.

Le comte Jean du Hamel de Breuil (France), 118, rue du Bac, à Paris, et à Vienne (Autriche).

Le comte Pierre de Cossé-Brissac, ancien secrétaire d'ambassade, (France), 45, rue Dumont-d'Urville, Paris.

Le duc de Broglie, député, ancien secrétaire d'ambassade (France), 9, square de Messine, Paris.

G. Brolemann (France), 52, boulevard Malesherbes, Paris

Oscar Browning (Angleterre), *membre correspondant*, Kinght's College, Cambridge.

Son Altesse Royale le prince de Bulgarie.

Charles de Burenstam, ancien ministre plénipotentiaire, *membre*

correspondant (Suède), Snaflunda, Tjelfvesta, province de Nerike (Suède).

Paul CAMBON, membre de l'Institut, ambassadeur de France près S. M. Britannique, palais de l'ambassade, à Londres.

S. E. CARATHÉODORIEFFENDI, ancien ministre plénipotentiaire de Turquie (Turquie), avenue Louise, à Bruxelles.

CARTERON, consul général de France, à Anvers (Belgique).

CASATI de CASATIS, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris (France), 29, rue de Prony, Paris.

Le comte DE CASTELLANE (France), député, 122, avenue de Malakoff, Paris.

Mme la comtesse Jean DE CASTELLANE, 1, rue Brignole, Paris.

S. Ex. Don Antonio DE CASTRO Y CASALEIZ, sous-secrétaire d'État, sénateur du Royaume (Espagne), *correspondant de la Société*, 13, calle Jorge Juan, Madrid.

Le Cercle artistique et littéraire, 7, rue Volney, Paris.

Sir T. TANKERVILLE-CHAMBERLAYNE (Grande-Bretagne), Londres, 31, Lancaster Gate.

CHARVÉRIAT (France), 29, rue Gasparin, Lyon.

Le marquis DE CHAUMONT-QUITRY (France), 13, boulevard des Invalides, Paris.

DE LA CHAUSSÉE, secrétaire d'ambassade, 9, rue Chardin, Paris.

M. Basile CHEREMETEW, conseiller d'État actuel de S. M. l'Empereur de Russie, correspondant des Archives principales du ministère impérial des Affaires étrangères (Russie), 115, rue de la Faisanderie, Paris.

S. Ex. le gén^al CHERIF PACHA, ministre de Turquie, à Stockholm.

CHOUMIGORSKI, archiviste de la chancellerie de S. M. l'Empereur de Russie, pour les institutions de l'Impératrice Marie (Russie), 7, rue Kasanskaya, Saint-Pétersbourg.

CHUNG-HUI-WANG, 126, Home Street, New-Haven, Connecticut (États-Unis).

Le marquis DE CLAPIERS, 16, rue Pierre-Charron, Paris.

CLAVERY, ancien directeur au ministère des Affaires étrangères (France), 12, rue de Milan, Paris.

Louis-Frédéric CLÉMENT-SIMON, consul suppléant de France, à Constantinople.

Jules DE CLERCQ, consul général de France à Gênes, Italie.

Le duc DE CLERMONT-TONNERRE, ancien secrétaire d'ambassade (France), 16 *ter*, avenue Bosquet, Paris.

COBIANCHI, premier secrétaire de la légation d'Italie, à Buénos-Aire (République Argentine).

M. Henri O'CONNOR-MARTINS, secrétaire de l'ambassade de Portugal près le Saint-Siège (Portugal), Institut royal de Saint-Antoine des Portugais, à Rome.

Le comte COLOBIANO (Italie), ancien ambassadeur, sénateur du Royaume, à Rome.

P. COQUELLE, à Meulan (Seine-et-Oise).

H. CORDIER, professeur à l'École des langues orientales (France), 54, rue Nicolo, Paris.

Ch. CORRAGIONI D'ORELLI, conseiller de la légation de Siam, 5, rue La Pérouse, Paris.

M. CORGIALEGNO (Grèce), George yard, Lombard street, Londres, E. C.

Le vicomte Roger DE CORMENIN (France), 25, rue de l'Arcade, Paris.

Jules COULBAUT, ancien élève de l'École des langues orientales (France), 22, rue d'Astorg, Paris.

Fernand COUGET, secrétaire d'ambassade, 30, avenue du Trocadéro, à Paris.

Le baron DE COURCEL, membre de l'Institut, ancien ambassadeur, sénateur, *président de la Société*

(France), 10, boulevard Montparnasse, Paris.

Robert DE COURCEL, secrétaire d'ambassade, au Port-Courcel, par Vigneux (Seine-et-Oise).

Valentin DE COURCEL (France), 20, rue de Vaugirard, Paris.

Le marquis DE COURCY, *membre du Conseil*, 33, rue Saint-Dominique, Paris.

Ernest CRAMPON, ancien consul général de France à la Havane (France), château du Grand-Rozoy, par Oulchy-le-Château (Aisne).

Le chevalier Benoît CROCE (Italie), 23, via Atri (Naples).

Philippe CROZIER, *membre du Conseil*, ministre plénipotentiaire de France en Danemark, Copenhague.

Le marquis DE DAUCOURT, 62, rue de Varennes, Paris.

Jean DARCY, inspecteur des finances (France), 192, avenue Victor-Hugo, Paris.

Ernest DAUDET (France), 34, rue Hamelin, Paris.

Le duc DECAZES (France), 19, rue de Constantine, Paris.

Albert DECRAIS, ancien ambassadeur, ancien ministre, sénateur, 62, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris.

Francis DE CRUE DE STOUTZ, *membre correspondant*, professeur à l'Université (Suisse), 14, rue de l'Hôtel-de-Ville, Genève.

L'abbé DEDOUVRES, professeur de littérature latine aux Facultés libres d'Angers (France), 12, rue Cubain, Angers (Maine-et-Loire).

Jules DELAFOSSE, député (France), 155, boulevard Haussmann, Paris.

Louis DELAVAUD, *membre du Conseil*, ministre plénipotentiaire, directeur du cabinet du ministre des Affaires étrangères (France), 85, rue de la Boëtie, Paris.

J. DELAVILLE-LE ROUX, *membre du Conseil* (France), 52, r. Monceau, Paris.

T. DELCASSÉ, ancien ministre des Affaires étrangères, 11, boulevard de Clichy, Paris.

S. Ex. N. DELYANNIS, ministre de Grèce en France (Grèce), 3, rue Anatole-de-Laforge, Paris.

Edmond DEPREZ (Grande-Bretagne), 13, 14, Pall Mall East, London, S.W.

Le baron DESCAMPS, professeur à l'Université de Louvain (Belgique).

Paul DESCHANEL, de l'Académie française, député, quai d'Orsay, 23, Paris.

DESCOS (France), ministre plénipotentiaire, 26, rue Boissière, Paris.

Le baron DES MICHELS, ancien ambassadeur (France), 9, rue d'Aguesseau, Paris.

René DOLLOT, au Consulat général de France à Hambourg (Allemagne).

H. DONIOL, membre de l'Institut, ancien directeur de l'Imprimerie nationale (France), 66, rue Pierre-Charron, Paris.

Le général DONOP (France), membre du conseil supérieur de la guerre, 39, avenue du Roule, Neuilly-sur-Seine.

Jean DOULCET, secrétaire d'ambassade (France), 7, rue Las-Cases.

Marc DRAGOUMIS, ancien ministre des Affaires étrangères (Grèce), Athènes.

Le vicomte DU DRESNAY (France), secrétaire d'ambassade, 14*bis*, avenue du Trocadéro, Paris.

DRIAULT (France), professeur agrégé au lycée de Versailles.

DUBOIS DE L'ESTANG, inspecteur des finances (France), 43, rue de Courcelles, Paris.

Constantin DUMBA, ministre d'Autriche-Hongrie à Belgrade (Serbie).

DUPUIS, secrétaire de l'Ecole des sciences politiques (France), 27, rue Saint-Guillaume, Paris.

Le comte Paul DURRIEU, *membre du Conseil* (France), 74, avenue Malakoff, Paris.

Maurice Dutreil, député de la Mayenne (France), 24, rue François-Ier, Paris.

Louis Einsten, secrétaire de l'ambassade des Etats-Unis à Londres, 30, Cambridge Street.

Michel Ephrussi (France), 201, boulevard Saint-Germain, Paris.

Maurice Escoffier (France), 2, square de Luynes, Paris.

S. M. le Roi d'Espagne.

Le comte d'Espeuille-Vicence (France), 6, place du Palais-Bourbon, Paris.

Le baron Bezuel d'Esneval (France), 29, rue Saint-Guillaume, Paris.

S. A. R. Mgr le comte d'Eu, 7, boulevard de Boulogne, à Boulogne-sur-Seine.

A. Eydin (France), 9, avenue de Picardie, Versailles.

Mme C. Favre-Bessonnet, Les Roches-Prémaries, par Villedieu-du-Clain (Vienne).

Gustave Fagniez (France), de l'Institut, *membre du Conseil*, 111, rue de Paris, Meudon (Seine-et-Oise).

Louis Farges, *membre du Conseil*, chef du bureau historique, au ministère des Affaires étrangères, Paris.

Ricardo Fernandez-Guardia, premier secrétaire de Légation, 53, avenue Montaigne, Paris.

S. Ex. J.-A. Ferreira da Costa, ministre plénipotentiaire du Brésil près le Saint-Siège, 20, piazza di Spagna, Rome.

Le comte Paul Fersen, secrétaire de l'ambassade de Russie, 30, rue de Lubeck, Paris.

Lord Edmond Fitzmaurice (Grande-Bretagne), Leigh house, Bradford on Avon, Wets (Angleterre).

M. Flament, archiviste de l'Allier, à Moulins.

Le comte de Florian, ministre plénipotentiaire, 8, rue Royale, Paris.

La comtesse Foucher de Careil, 8, rue François-Ier, Paris.

Le général Franassowitch, ancien ministre des Affaires étrangères (Serbie), Belgrade.

Le marquis de Frondeville (France), 13, rue Daru, Paris.

Funck-Brentano, *membre du Conseil* (France), 5, rue Albouy, Paris.

Frantz Funck-Brentano, archivsite paléographe, attaché à la bibliothèque de l'Arsenal (France), 5, rue des Moulins, à Montfermeil (Seine-et-Oise).

Le comte de Gabriac, square Latour-Maubourg, 5, Paris.

Le comte Gallarati-Scotti, ambassade d'Italie, 73, rue de Grenelle, Paris.

Giuseppe Gallavresi (Italie), 13, via Manin, Milan.

Le prince Paul Galitzine, *membre correspondant* (Russie), directeur général des Archives centrales des affaires étrangères, Moscou.

Le prince Nicolas Galitzine (Russie), 10, Sapiorny per, à Saint-Pétersbourg.

Le chevalier Charles Garasso, attaché à l'ambassade d'Italie, à Constantinople.

G. Gavoty, 58, rue de Monceau, Paris.

J. Gennadius, ancien ministre de Grèce (Grèce), 6, Garfied villas, Acacia road, Londres.

Léon Geoffray, ministre plénipotentiaire (France), 37, rue de la Pompe, Paris.

Ch. Geoffroy de Grandmaison (France), château de Nagel, par Conches (Eure).

Le colonel docteur Vladan Georgévitch, ministre plénipotentiaire (Serbie), légation de Serbie, à Constantinople.

A. de Giers, consul général de Russie, à Jassy (Roumanie).

S. E. Michel de Giers, ministre de Russie (Russie), à Pékin.

S. E. Nicolas de Giers, ministre de Russie, 18, rue de Cadoï, Bruxelles.

Mgr le Dr Adolfo Giorgio, camérier

secret de Sa Sainteté, attaché à la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires, professeur à l'Académie des nobles ecclésiastiques, 3, piazza di Spagna, Rome.

J.-G. Gleichmann, ancien ministre des finances, ancien président de la seconde chambre des États-Généraux et membre de la première chambre (Pays-Bas), La Haye.

Le comte Théodore de Gontaut-Biron (France), 45, rue de Varenne, Paris.

Le commandeur Giacomo Gorrini, directeur des archives au ministère des Affaires étrangères (Italie), *correspondant de la Société*, palazzo della Consulta, Rome.

M. le comte Goubaux, 33, rue Cortambert, Paris.

Gr. Gram, *membre correspondant*, ancien ministre (Norvège), Hancar, Norvège.

Alfred Grandidier, membre de l'Institut, 6, rond-point des Champs-Élysées, Paris.

Le duc de Gramont (France), 52, rue de Chaillot, Paris.

S. Ex. le comte G. Greppi, ancien ambassadeur, sénateur (Italie), 12, via S. Antonio, Milan.

Emmanuel Greppi, membre correspondant de la R. deputazione di Storia patria (Italie), 12, via S. Antonio, Milan.

Le vicomte de Grouchy, ministre plénipotentiaire (France), 29, avenue Montaigne, Paris.

Le baron Grouvel, 242, boulevard Saint-Germain, Paris.

Le comte de Guichen (France), Cirey-sur-Vésouze (Meurthe-et-Moselle).

S. E. le baron Guillaume, ministre de Belgique aux Pays-Bas, légation de Belgique, à La Haye.

Le chevalier N. de Gutmansthal-Benvenuti (Autriche), Schloss Weixelstein, par Steinbrück (Carinthie).

S. E. le comte Gyldenstolpe, ministre de Suède et de Norvège en Russie (Suède et Norvège), à Saint-Pétersbourg.

M. Alexandre Halot, docteur en droit, secrétaire du Conseil supérieur de l'État indépendant du Congo, consul impérial du Japon, *correspondant de la Société*, Bruxelles, 38, avenue Louise.

Agathon de Hammarskjold, attaché aux archives du royaume (Suède), Ricks archivet, Stockholm.

G. Hanotaux, de l'Académie française, ancien ministre des Affaires étrangères, *membre du Conseil*, 258, boulevard Saint-Germain, Paris.

S. Hannema (Pays-Bas), secrétaire général du département des Affaires étrangères, La Haye.

Le comte B. d'Harcourt, *vice-président de la Société* (France), ancien ambassadeur, 11, rue Vaneau, Paris.

Le vicomte d'Harcourt, 9, rue de Constantine, Paris.

Le comte d'Haussonville, *vice-président de la Société*, de l'Académie française (France), 6, rue Fabert, Paris.

Louis Hébert (France), avocat, à Vesoul (Haute-Saône).

Fernand d'Hébrard de Saint-Sulpice (France), 14, avenue Bosquet, Paris.

S. E. M. de Hegermann Lindencrone (Danemark), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Danemark à Berlin.

Le docteur Heimburger, professeur de sciences politiques et de droit international (Allemagne), 67, Westenstrasse, Karlsruhe (Bade).

B. Heldring, président de la société de commerce, à Amsterdam, Pays-Bas.

Le prince d'Hénin, député, 20, rue Washington, Paris.

Le marquis d'Hericourt, consul gé-

néral de France, 13, rue Colbert, à Versailles.

Le comte D'HINNISDAL, 60, rue de Varenne, Paris.

Octave HOMBERG, 70, avenue de Wagram, Paris.

S. E. Henry HOWARD, ministre plénipotentiaire de S. M. Britannique (Grande-Bretagne), 19, Wedeinde, La Haye.

Charles-Henry HUBERICH, docteur en droit, 526, Addison av., Palo-Alto, Californie (États-Unis).

V. HUSSEY-WALSH, esquire, 81, Onslow Gardens, Londres (S. W.).

James H. HYDE, 120, Broadury, à à New-York (Etats-Unis).

Institut NOBEL, à Christiania (Norvège).

Das Institut für Oesterreichische Geschichtsforschung (Autriche), Université, Vienne.

S. Exc. IZZET FUAD PACHA, général de division, ministre de Turquie à Madrid. 184, avenue Victor-Hugo, Paris.

Eugène JARRY (France), Orléans. 8. place de l'Etape.

Le marquis DE JAUCOURT, rue de Varenne, 62, Paris.

Sir HUBERT JERNINGHAM K. C. M. G. (Angleterre), ancien gouverneur de l'île Maurice, ancien secrétaire d'ambassade, *correspondant de la Société*, 14. Burton st., Londres. W.

JESSÉ-CURELY, attaché au ministère des Affaires étrangères, 20, rue de Provence, à Versailles.

L'honorable Louis-A. JETTÉ, *membre correspondant*, lieutenant-gouververneur à Québec (Canada).

Gaston JOORIS, secrétaire de légation (Belgique), 91, avenue Louise, Bruxelles

Fernand JOUSSELIN, 22, avenue Jules-Janin, Paris

JOVANOVIZ, Milan-Paul, *membre correspondant*, à Vukovar-sur-le-Danube, Slavonie (Autriche-Hongrie).

Le comte R. DE KERGORLAY, ancien secrétaire d'ambassade (France), 26, rue de l'Aiguillon, Montpellier.

P.-L. DE KERMAINGANT, *membre du Conseil* (France), 102, avenue des Champs-Élysées, Paris.

S. Ex. le comte DE KHEVENHÜLLER-METSCH, ambassadeur d'Autriche, 57, rue de Varenne, Paris.

DE KLERCKER, secrétaire de la légation de Suède, 58, avenue Marceau, Paris.

M. Jean KNIGHT, 6, place du Palais-Bourbon, Paris.

KOCH, consul de Suisse, à Rotterdam.

Le baron DE KORFF, conseiller de l'ambassade de Russie, piazza di Spagna, à Rome,

Le marquis DE LABORDE (France), 25, quai d'Orsay, Paris

Paul DE LABOULAYE, *membre du Conseil*, ancien ambassadeur, 25, rue de Lubeck, Paris.

J. DE LA BOULINIÈRE, ministre plénipotentiaire, agent diplomatique de France au Caire (Egypte).

Camille LABOURET, conseiller d'ambassade (France), 2, rue du Cirque, Paris.

A. LACAZE, ministre plénipotentiaire (France), 67, avenue des Champs-Elysées, Paris.

Bernard DE LACOMBE, ancien élève de l'École des chartes, 64, rue de Bellechasse, Paris.

Le baron LAFAURIE (France), 12, rue Newton, Paris.

René LENEPVEU-BOUSSAROQUE DE LAFONT, consul général (France), 8, rue Lincoln, Paris.

Pierre DE LA GORCE, ancien magistrat (France), Fouquières-lès-Béthune, par Béthune (Pas-de-Calais).

Louis DE LAIGUE, consul général (France), Trieste.

Le marquis DE LA MAZELIÈRE (France), 40, rue Barbet-de-Jouy, Paris.

Léonidas LAMBRINUDI (Grèce), 16, Cleveland square, Hyde Park. Londres.

S. E. le comte Lamsdorf, ministre des affaires étrangères (Russie), à Saint-Pétersbourg.

Étienne Lamy, de l'Académie française, 3, place d'Iéna, Paris.

Léon de Lanzac de Laborie (France), 96, rue de l'Université, Paris.

Le comte Aymery de La Rochefoucauld (France), 93, rue de l'Université, Paris.

S. E. M. Lardy, ministre de Suisse en France (Suisse), 96, rue de l'Université, Paris.

Le marquis de Lasteyrie, 225, rue de l'Université, Paris.

Fernand Laudet, secrétaire d'ambassade (France), 45, rue de Rome, Paris, et château de Lodève, par Merciac (Gers).

Auguste Laugel (France), 12, rue d'Anjou, Paris.

Le comte de Laugier-Villars, ministre plénipotentiaire (France), 250, boul. Saint-Germain, Paris.

S. E. le marquis de La Vega de Armijo, ministre d'État (Espagne), Madrid.

R. Lavollée, *membre du Conseil* (France), 162, boulevard Haussmann, Paris.

Robert Lavollée, archiviste paléographe, attaché à la bibliothèque de l'Arsenal, 162, boulevard Haussmann, Paris.

Paul Lefaivre, ministre plénipotentiaire de France à la Havane, 23, rue Saint-Médéric, à Versailles (Seine-et-Oise).

Léon Lefébure, ancien député (France), 36, aven. Marceau, Paris.

S. Exc. M. Leghait, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Belges, 20, rue de Berry.

André Le Mallier (France), 85, avenue de Villiers, Paris.

Le Myre de Vilers (France), député, ambassadeur honoraire, 3, rue Cambacérès, Paris.

S. Ex. M. de Léon y Castillo, marquis del Muni, ambassadeur d'Espagne en France, boulev. de Courcelles, 34, à Paris.

Anatole Leroy-Beaulieu, membre de l'Institut (France), 69, rue Pigalle, Paris.

E. Levasseur, *membre du Conseil* (France), administrateur du Collège de France, 26, rue Monsieur-le-Prince, Paris.

The Department of State's Library, États-Unis, aux soins de l'ambassade des États-Unis, 18, avenue Kléber, Paris.

Le prince de Ligne, château de Beloeil, Hainaut, Belgique.

Le baron Albert Lombroso (Italie), à Villino Lambroso, San Martino, Rome.

De Loménie, ancien auditeur au Conseil d'État (France), 32, rue de Babylone, Paris.

Loreau, ancien député (France), 243, boulevard Saint-Germain, Paris.

L'abbé Loth, curé de Saint-Maclou à Rouen (France), presbytère de Saint-Maclou, à Rouen.

Charles de Lövenskiold, ministre d'État de Norvège, château de Velskerve, près Christiania (Norvège).

Joseph de Loynes (France), secrétaire d'ambassade, rédacteur au département des Affaires étrangères, 30, rue de Lubeck, Paris.

Villino Lumbroso (Italie), San Martino, Rome.

S. E. le baron de Lynden, ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, La Haye.

Le docteur Ch. Macry (Grèce), Tecuci, Roumanie.

Le marquis Mac Swiney de Mashanaglass, *membre correspondant*, camérier secret de S. S. le pape Pie X (Grande-Bretagne), palazzo Falconieri, via Giulia, Rome.

Carlos Magalhaens de Azevedo (Brésil), secrétaire de la légation du Brésil près le Saint-Siège, Rome.

C.-G. MALMSTROM, ancien ministre, ancien chef des archives du royaume (Suède), Ricks archivet, Stockholm.

Le comte Nerio MALVEZZI DE MEDICI, député au Parlement italien, *membre correspondant* (Italie), Bologne.

S. Ex. le duc DE MANDAS, ambassadeur d'Espagne en Angleterre (Espagne), Londres.

Bernard DE MANDROT, ancien élève de l'École des chartes, 42, avenue du Trocadéro, Paris.

Le baron Antonio MANNO (Italie), 19, via Ospedale (Turin).

Le comte Andrea MARCELLO, *membre correspondant* (Italie), Venise.

Le comte Albert de MARCHENA (Espagne), 59, rue de Prony, Paris.

C. DE MARCHI, bibliothécaire, Pavia (Italie).

E. DE CARTIER DE MARCHIENNE, premier secrétaire de la légation de Belgique, 66, rue de Miromesnil, Paris.

M. DE MARTENS, *membre correspondant* (Russie), 12, Panteleimanskaia, Saint-Pétersbourg.

Alphonse DE MARTIN (France), 5, avenue Bosquet, Paris.

Frédéric MASSON, de l'Académie française, ancien bibliothécaire du ministère des Affaires étrangères (France), 15, rue de la Baume, Paris.

S. Em. le cardinal MATHIEU (France), à Rome.

Francisco DE PAULA-MATEUS à Bogota (Colombie).

Lucien MAUROUARD, premier secrétaire d'ambassade (France), légation de France, Athènes; 110, boulevard Haussmann, Paris.

Michel MAVRO (Grèce), Odessa.

S. Ex. le commandeur Edmond MAYOR DES PLANCHES, ambassadeur d'Italie à Washington, Moncalieri, province de Turin (Italie).

Le duc MELZI D'ERIL, 29, avenue Marigny.

S. A. le prince MEHEMET-ALI d'Égypte, au Caire.

F. DE MENÈZES DORIA, baron DE LORETO, *membre correspondant*, ancien ministre (Brésil), 28, Praïa da Lapa, Rio-de-Janeiro.

Paul MERTIAN, ancien attaché d'ambassade, 76, avenue Malakoff, Paris.

S. Ex. le comte DE MÉRODE-WESTERLOO, ancien ministre des Affaires étrangères, président du Sénat de Belgique, 27, rue aux Laines, à Bruxelles.

Le comte MEUNIER DU HOUSSOY, ancien secrétaire d'ambassade (France), château de Sauzon, Belle-Isle-en-Mer (Morbihan).

MIHRAN EFFENDI CAVAFFIAN, chargé d'affaires de Turquie à Bruxelles, 12, rue Lincoln, Paris.

René MILLET, ambassadeur (France), 14, boulevard Flandrin, Paris.

S. Ex. le MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES D'AUTRICHE-HONGRIE (Autriche-Hongrie), Vienne.

Le MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE L'ÉQUATEUR (Équateur), Quito.

S. Ex. le MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE (France), quai d'Orsay, Paris.

Le chef de la division des Archives au MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE (France), 130, rue de l'Université, Paris.

Le directeur des affaires politiques au MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE (France), quai d'Orsay, Paris.

S. Ex. le MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES D'ITALIE (Italie), Rome.

S. Ex. le MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE TURQUIE (Turquie), Constantinople.

H. DE MIQUEL, secrétaire de l'ambassade d'Allemagne, 78, rue de Lille, Paris.

A. MIRON DE L'ESPINAY, docteur ès lettres, à Blois.

Léon Mirot, archiviste-paléographe, 15, rue de Grenelle, Paris.

S. Ex. H. Missak-Effendi, membre correspondant; ministre plénipotentiaire de Turquie (Turquie), à La Haye.

Le baron Oscar de Mitis, archiviste aux archives impériales et royales de Vienne, Minoritenplatz, Vienne (Autriche).

S. A. S. Mgr le prince de Monaco, à Monaco.

Le marquis de Ripert de Monclar, ministre plénipotentiaire (France), château d'Allemagne, à Allemagne (Basses-Alpes).

Le marquis de Montaigu, député, 18, rue Martignac, Paris.

Le marquis de Montebello, ancien ambassadeur (France), 3, rue Montchanin, Paris.

Le lieutenant-colonel Monteil, 10, rue d'Aumale, Paris.

Le baron Roger de Montesquiou, 5 *bis*, rue de Berri, Paris.

Le marquis de Montmarin, ministre plénipotentiaire (France), château de Montmarin, par Sargé (Loir-et-Cher), et 47, r. de Verneuil, à Paris.

S. Exc. M. O. Motono, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Japon, 75, av. Marceau.

Le comte de Moüy, ancien ambassadeur, *membre du Conseil*, 26, rue Nicolo, Paris.

Le marquis de Moustier, député (France), 15, avenue de l'Alma, Paris.

Moukhil Bey, secrétaire de l'ambassade de Turquie, 10, rue de Presbourg, Paris.

Le comte de Moÿ, chargé d'affaires de Bavière, 17, avenue Montaigne.

Le comte Gabriel de Mun, 40, avenue de l'Alma, Paris.

S. Ex. Munir-Pacha, ambassadeur de Turquie (Turquie), 10, rue de Presbourg, Paris.

A. Munir Bey Sureya, consul général de Turquie, à Syra (Grèce).

Le comte de La Barre de Nanteuil (France), château de Néchoat, par Morlaix (Finistère).

Le baron Amaury de La Barre de Nanteuil, ancien élève de l'École des sciences politiques (France), Paris, boulevard Haussmann, 43, ou château de la Chevalerie-Hauteclair, par Alençon (Orne).

Ferdinand Henry de Navenne, ministre plénipotentiaire (France), 130, rue de l'Université, Paris.

Nedjib-Bey, consul général en Dalmatie (Turquie), à Raguse.

S. Exc. M. de Nelidoff, ambassadeur de Russie en France, 79, rue de Grenelle, Paris.

Le baron de Nervo, 17, rue de Marignan, Paris.

Nettbridoff, conseiller de l'ambassade de Russie, rue de Grenelle, 79, Paris.

Le baron Jean de Neufville, 34, rue de la Faisanderie, Paris.

N. Nicolaïdes, directeur de *l'Orient* (Turquie), Bruxelles.

Le comte Albert de Nioac, ancien secrétaire de la légation du Brésil à Rome, 4, rue de la Faisanderie, Paris.

Nisard, ambassadeur de France, 7, avenue d'Antin.

Le Dr François Nitti (Italie), 7, via di Porta-Salavia, à Rome.

Le marquis de Noailles, ancien ambassadeur, 2, rue de Saïgon, Paris.

Octave Noel, *tresorier de la Société* (France), 17, boulevard Flandrin, Paris.

Le prince de Nolsetta, à Milan (Italie).

Le docteur Giovanni Ognibene (Italie), directeur des archives d'État, Modène.

Ohannes bey Couyoumgian, premier secrétaire de l'ambassade de Turquie à Rome, 4, via Gaëta.

Le marquis d'Olivart, *membre correspondant* (Espagne), assesseur juridique du ministère des Affaires

étrangères, ancien député, 12, calle Zurbano, Madrid.

S. Ex. M. Ollanesco, ministre plénipotentiaire, membre de l'Académie roumaine, à Bukarest (Roumanie)

S. Ex. le prince Léon Ouroussof, ambassadeur de Russie (Russie), à Rome.

Hector Pais (Italie), directeur du Musée national, Naples

Georges Pallain, *membre du conseil*, gouverneur de la Banque de France (France), rue de la Vrillière, Paris

Alexandre Pangiris-Bey, adjoint au directeur de la Banque impériale ottomane (Turquie), Banque impériale, Constantinople.

Th.-G. Paraschos, économe de la Régie des tabacs à Constantinople (Turquie), Régie des tabacs, Constantinople.

Louis Passy, député (France), 75, rue de Courcelles, Paris.

Francisco de Paula-Mateus, à Bogota (Colombie).

Léon-G. Pellissier, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier

Manuel de Peralta, *membre correspondant*, ministre de Costa-Rica, 53, avenue Montaigne, Paris.

Le marquis de Persan (France), ministre plénipotentiaire, 22, boulevard de la Reine, Versailles

Hector Petin (France), docteur en droit, 81, avenue Victor-Hugo, Paris

Maxime Petit, conseiller à la Cour des comptes (France), 70, rue d'Assas, Paris.

Harris Phelps (États-Unis), 7, rue de Presbourg, Paris.

Georges Picot, *membre du Conseil*, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques (France), 54, rue Pigalle, Paris

Le comte Artus de Pina de Saint-Didier, ancien ministre plénipotentiaire (France), 37, rue de Naples, Paris

Albert Pingaud, attaché à la présidence de la République (France), 130, rue de l'Université, Paris.

Léonce Pingaud, membre correspondant de l'Institut de France, professeur à la Faculté des lettres de Besançon (France), 17, rue Saint-Vincent, à Besançon (Doubs).

Le prince Pio di Savoia, marquis de Castel Rodrigo (Espagne), via Borgo Nuovo, Milan

Eugène Plantet (France), *membre du Conseil*, 28, rue Hamelin, Paris

M. Polovtsov, secrétaire de l'Empire, vice-président de la Société impériale historique de Russie (Russie), Moïka, Saint-Pétersbourg.

Le marquis de Pomereu (France), 67 et 69, rue de Lille, Paris.

Le chevalier Pompée Aloisi, attaché d'ambassade, 28, avenue du Trocadéro, Paris.

Le docteur A.-F. Pribram, membre de l'Académie des sciences (Autriche), 45, Jaeguer Gasse, Vienne.

Le prince Dominique Radziwill, 15, rue Nitot, Paris.

S. A. S. le prince de Radolin, ambassadeur d'Allemagne en France, 78, rue de Lille, Paris.

Arthur Raffalovich, conseiller privé, attaché financier à l'ambassade de Russie, 19, avenue Hoche

Le marquis Raniero Paulucci de' Calboli, conseiller de l'ambassade d'Italie, 73, rue de Grenelle.

Le comte de Rambuteau, conseiller général de Saône-et-Loire, ancien conseiller d'État (France), 32, rue Barbet-de-Jouy, Paris

Lord Reay, pair du Royaume-Uni, ancien gouverneur de Bombay (Grande-Bretagne), 6, Great Stanhope street, Londres.

Rechid-Safvet-Bey (Turquie), à Constantinople.

S. Ex. le baron de Reedtz-Thott, ministre des Affaires étrangères (Danemark), Copenhague.

Louis Renault, de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de

Paris (France), 30, rue du Cherche-Midi, Paris.

S. Ex. le comte DE REVENTLOW, envoyé extraordinaire, ministre de Danemark, avenue d'Antin, 19, à Paris.

Joseph RIBET, 21, avenue de Versailles, Paris.

Abel RIGAULT, attaché au ministère des Affaires étrangères, 3, rue Lecourbe, Paris.

Emmanuel RODOCANACHI (France), 54, rue de Lisbonne, Paris.

Henri ROGÉ, docteur en droit, 51, rue Rennequin, Paris.

Le duc DE ROHAN, député, 35, boulevard des Invalides, Paris.

H. DE RONSERAY (France), 19, rue de Lille, Paris.

Le comte DE ROSEBERY, pair du royaume, ancien ministre des Affaires étrangères (Grande-Bretagne), chez MM. Colnaghi et C°, 13-14, Pall Mall East, Londres.

Le baron Edmond DE ROTHSCHILD (France), 51, faub. Saint-Honoré, Paris.

Le baron Gustave DE ROTHSCHILD (France), 23, avenue de Marigny, Paris.

Ed. ROTT, *secrétaire de la Société* (Suisse), 50, avenue du Trocadéro, Paris.

L. RUYSSENAERS (Pays-Bas), ministre plénipotentiaire, secrétaire général de la Cour permanente d'arbitrage, La Haye.

Le Dr DE RYCKMANN, attaché à la légation de Siam, 8, rue de Sfax, Paris.

Le comte Sigismond RZYSZECZEWSKI (Russie-Pologne), 36, Novo Zielna, Varsovie.

S. E. SAID-PACHA (Turquie), *correspondant de la Société*, ancien ministre des Affaires étrangères, président du Conseil d'État, Constantinople.

Fleury de SAINT-CHARLES (France), docteur en droit, Saint-Étienne-des-Ouillères (Rhône), et 5, rue du Plat, Lyon.

Maurice SAINCTELETTE, ministre de Belgique, à Pétropolis (Brésil).

Le comte Hervé DE SAINT-GILLES, 25, rue Marbeuf, Paris.

SAINT-PAUL, auditeur au Conseil d'État (France), 8, place des États-Unis, Paris.

René DE SAINT-QUENTIN, 3, rue de Magdebourg, Paris.

Le comte SALA, ministre plénipotentiaire (France), à Buénos-Ayres.

Le marquis de SALISBURY, pair d'Angleterre, Hatfield-house, Grande-Bretagne.

Le comte Henri DE SAN-MARTINO ET VALPERGA (Italie), 137, rue Nazionale, Rome.

Le marquis DE SAPORTA (France), château de Fonscolombe, Puy-Sainte-Réparade (Bouches-du-Rhône).

Le comte Louis DE SARTIGES (France), secrétaire de l'ambassade de France à Madrid.

S. Ex. SAWAS-PACHA, ancien ministre des Affaires étrangères (Turquie), 36, rue Desbordes, Paris.

Dimitri SCHEWISKH, ancien ambassadeur de Russie, 15, rue Berthier, à Versailles.

Le Docteur SCHLIEMANN, professeur d'histoire à l'Université de Berlin, Uhlandstrasse, 179-180, à Charlottenbourg, Allemagne.

Le docteur SCHLITTER, directeur des Archives de la Cour, *correspondant de la Société* (Autriche-Hongrie), 44, Stahrenberggasse, Vienne.

Emm. SCHLUMBERGER, secrétaire d'ambassade (France), 49, rue de la Boëtie, Paris.

Le marquis DE SÉGUR, ancien auditeur au Conseil d'État (France), 45, avenue d'Iéna, Paris.

Le vicomte DE SÉGUR-D'AGUESSEAU (France), secrétaire de la légation de France à La Haye.

Le comte DE SEMALLÉ, *membre du*

Conseil (France), secrétaire d'ambassade, 16 *bis*, avenue Bosquet, Paris.

Em. SENART, membre de l'Institut (France), 18, rue François-Ier, Paris.

Le Secrétariat général de la questure du Sénat, Palais du Luxembourg, à Paris.

Alfred SEYDOUX, régent de la Banque de France, 83, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris.

Jacques SEYDOUX (France), secrétaire d'ambassade à Berlin.

Nikolaki-Effendi SGOURIDI (Turquie), directeur des affaires commerciales au ministère des Affaires étrangères, à Constantinople.

Jacques HORA SICCAMA, ancien chef de la division politique au ministère des Affaires étrangères (Pays-Bas), 13, Bejnidenhout, La Haye.

Dr Hermann VON SICHERER, *membre correspondant* (Allemagne), recteur et professeur de droit allemand de l'Université de Munich.

J.-A. SILLEM, membre de la députation permanente des États provinciaux de la Hollande septentrionale (Pays-Bas), Amsterdam.

Le comte SIMÉON, premier secrétaire d'ambassade, *membre correspondant* (France), à Oberhofen, lac de Thun (Suisse).

Guillaume SINGER, directeur du *Neue Wiener Tagblatt* (Autriche), Vienne.

Wladimir Alexius, comte DE SKORZEWSKI-RADOMICE (Allemagne), membre héréditaire de la Chambre des seigneurs de Prusse, à Lubostich, par Labischin, grand-duché de Posen.

La SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE HOLLANDE (Pays-Pas), Utrecht

Le comte Albert DE SONNAZ (Italie), ancien ministre plénipotentiaire, sénateur du Royaume, à Rome.

Albert SOREL, *membre du Conseil*; de l'Académie française, professeur à l'Ecole des sciences politiques, 70, rue d'Assas, Paris.

SOULANGE-BODIN, ministre plénipotentiaire, sous-directeur au ministère des Affaires étrangères (France), 30, avenue de Messine, Paris.

Henry STANDISH (Grande-Bretagne), 3, rue de Belloy, Paris.

A.-N.-L. DE STIEGLITZ (Russie), Angliiski Prospect, 30, Saint-Pétersbourg.

Le professeur VON STOCKMAYER (Allemagne), *membre correspondant*, 8, Neckar Strasse, Stuttgart

STOLOJIAN, député (Roumanie), Bukarest.

Le docteur STRANSKI, ancien ministre des Affaires étrangères et des cultes (Bulgarie), Sofia.

S. Ex. le chevalier DE STUËRS, *membre du Conseil*, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Pays-Bas (Pays-Bas), 57, avenue Kléber, Paris.

S. Ex. M. Lad. SZÖGYENY MARICH DE MAGYAR-SZLOGAEGYHAZA, ambassadeur d'Autriche-Hongrie, à Berlin.

Le marquis DE TALHOUET-ROY, 2, avenue Bosquet, Paris.

La comtesse DE TALLEYRAND-PÉRIGORD, 3, avenue Montaigne, Paris.

Le marquis DE TAMISIER (France), ancien ministre plénipotentiaire, 43, rue de Courcelles, Paris.

André TARDIEU, secrétaire d'ambassade, 26, avenue de Messine.

Paul TARGET, ancien député, ancien ministre plénipotentiaire (France), 7, rue Montaigne, Paris.

S. Ex. NICOLAS TCHARYKOW, envoyé extraordinaire du ministre plénipotentiaire de Russie, à La Haye.

André TCHEGLOW, gentilhomme de la chambre de S. M. l'empereur de Russie (Russie), ministre au Monténégro.

Le baron Joseph DU TEIL (France), 2, quai Debilly, Paris

TERNAUX-COMPANS, ancien conseiller d'ambassade (France), 2, rue Jean-Goujon, Paris.

Le comte Léonce DE TERVES, ancien député, 49, rue des Belles-Feuilles, Paris.

THOUVENEL, ancien secrétaire d'ambassade (France), 45, rue de Pomereu, Paris.

Le marquis DU TILLET, 9, rue Christophe-Colomb, Paris.

C. TOLLU, notaire (France), 9, rue de Grenelle, Paris.

S. Ex. le comte TORNIELLI BRUSATI DI VERGANO, ambassadeur d'Italie, *vice-président de la Société*, 73, rue de Grenelle, Paris.

TORRES CAMPOS, professeur à l'Université de Grenade (Espagne), Université, Grenade.

Mgr TOSTI-RASPONI, ancien secrétaire de Nonciature, 32, via Vimeriale, à Rome.

M. DE LA TOURRASSE (France), 3, avenue Montespan, Paris.

Edmond TOUTAIN, ministre plénipotentiaire, 24, rue de Marignan, Paris.

S. Ex. le comte DE TOVAR, ministre plénipotentiaire du Portugal, à Madrid.

Nicolas TSCHARYKOW, chambellan de S. M. l'empereur de Russie, à la chancellerie des affaires étrangères, La Haye (Hollande).

Charles TRANCHANT, *membre du Conseil*, anc. conseiller d'État (France), 28, rue Barbet-de-Jouy, Paris.

Maurice TREMBLEY, 28, rue d'Assas.

Raoul TREUILLE (France), 156, rue de Rivoli, Paris.

Edouard TROPLONG, ancien magistrat, 46, rue de la Bienfaisance, Paris.

Le comte Albert VANDAL, *membre du Conseil*, de l'Académie française (France), 2, rue Marbeuf, Paris.

VASSILAKI BEY SARAKIOTI, ancien colonel-médecin dans l'armée ottomane (Turquie), Constantinople.

Francisque DE VAUGELAS, ancien secrétaire d'ambassade, 10, avenue de l'Alma, Paris.

Le comte DE VAUVINEUX, ministre plénipotentiaire (France), 62, rue François-Ier, Paris.

Le conseiller VEDEL, *membre correspondant* (Danemark), Udenrigsministeriet, Copenhague.

Charles VERGÉ, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, avenue d'Antin, 3, Paris.

Mil. R. VESNITCH, membre de l'Institut de droit international, ancien ministre, légation royale de Serbie, 12, rue Pierre-Charron, Paris.

S. Ex. Don Wenceslao DE VILLA-URUTIA, *membre correspondant* (Espagne), ambassadeur d'Espagne, à Vienne.

Le comte DE VILLENEUVE, San-Remo (Italie).

Fleury VINDRY (France), à Francheville, près Lyon.

S. Ex. le marquis VISCONTI-VENOSTA, sénateur, ancien ministre des Affaires étrangères (Italie), 34, via Monforte, Milan.

Arnold VISSIÈRE, consul de France, secrétaire interprète du gouvernement pour la langue chinoise, rue du Ranelagh, 44, Paris.

Le marquis Paolo VITI-MARIANI, camérier secret de Sa Sainteté, 209, corso Vittorio-Emanuele, Rome.

Étienne-A. VLASTO (Grèce), à Ramleh, Alexandrie (Égypte).

Le marquis DE VOGÜÉ, *vice-président de la Société* (France), de l'Académie française, ancien ambassadeur, 2, rue Fabert, Paris.

Le vicomte Eugène-Melchior DE VOGÜÉ, de l'Académie française (France), 15, rue Las-Cases, Paris.

Le comte Louis VOINOVITCH, ancien ministre de la Justice du Monténégro, Raguse (Dalmatie).

Le comte A. Gilbert DE VOISINS, (France), à la Régie des tabacs, Constantinople.

Le comte DE VORGES, *membre du conseil*, ancien ministre plénipotentiaire, 46, rue du Général-Foy, Paris.

Le comte WALISZEWSKI, *membre correspondant* (Russie), 17, rue de Longchamp, Paris.

Donald-MACKENZIE WALLACE (Grande-Bretagne), 46, Caxton Street, Saint-Ermins Mansions, London.

Le docteur Ottocar WEBER (Autriche-Hongrie), *correspondant de la Société*, Kleinseitner quai, 1, à Prague, Bohême.

P.-Luc DE WALDEREN-RENGERS, ministre des Pays-Bas, à Bukarest (Roumanie).

Le baron DE WEDEL D'ARLSBERG, ministre de Suède à Madrid.

Le professeur VAN WERVECKE, *membre correspondant* (grand-duché de Luxembourg).

Th. WESTRIN, premier archiviste aux archives royales (Suède), Ricks archivet, Stockholm.

James-Gustavus WHITELEY (Etats-Unis), *membre correspondant*, 223, West Lanvale Street, Baltimore, Maryland.

THE PRESIDENT OF THE WHITE-LIBRARY, Cornell-University, Ithaca, New-York (Etats-Unis), chez M. Stechert, libraire, rue de Rennes, 76, Paris.

Le baron Jehan DE WITTE, rue Jean-Goujon, 14, Paris.

S. Ex. le comte DE WOLKENSTEIN-TROSTBURG, ancien ambassadeur de Sa Majesté impériale et royale apostolique en France (Autriche-Hongrie), à Berlin.

Le comte DE WRANGEL, ministre de Suède à Saint-Pétersbourg.

Lubomir ZOLOTOVITZ, agent diplomatique de Bulgarie en France, 103, boulev. Haussmann.

RECUEILS PÉRIODIQUES

AVEC LESQUELS LA *REVUE* ÉCHANGE SES PUBLICATIONS

Société de l'histoire de France, aux Archives nationales.

Revue historique, paraissant tous les deux mois, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Revue des Questions historiques, paraissant tous les trois mois.

Questions diplomatiques et coloniales, revue de politique extérieure, paraissant les 1er et 15 de chaque mois, 16, rue Cassette.

Revue d'histoire, rédigée par l'état-major de l'armée (section historique) au ministère de la Guerre.

Revue d'histoire moderne et contemporaine, paraissant tous les deux mois, 17, rue Cujas.

Polybiblion, revue mensuelle, partie littéraire et partie technique.

Revue des études historiques, paraissant tous les deux mois, 82, rue Bonaparte.

La Revue (ancienne *Revue des Revues*), 12, avenue de l'Opéra.

Les Annales de l'Est et du Nord, à Lille (Nord).

Correspondance bi-mensuelle du « Bureau international permanent de la Paix », à Berne.

Revue de Droit international et de Législation comparée, 9, rue d'Egmont, Bruxelles.

Royal historical Society, Londres, 115, St Martin's lane, W. C.

Archivio storico Lombardo, corso Vittorio Emanuele, Milan.

Rivista storica Italiana, Torino, via Brofferio, 3.

Boletin de la Real Academia de la historia, Madrid, 21, calle de Leon.

Nuovo archivio Veneto, Venise.

Analecta Bollandiana, revue trimestrielle, Bruxelles.

Revue d'histoire ecclésiastique, rue de Namur, 40, Louvain (Belgique).

Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie, revue mensuelle. Cracovie, imprimerie de l'Université.

LETTRES INÉDITES

DU COMTE

CHARLES DE MONTALEMBERT

AU BARON ANCKARSVÄRD

(1829-1857)

En 1828, au mois de septembre, à peine sorti du collège de Sainte-Barbe et n'ayant encore que dix-huit ans, Montalembert quittait la France pour aller rejoindre son père, le comte Marc-René de Montalembert, qui venait d'être nommé par Charles X envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près le roi de Suède Charles XIV-Jean, le célèbre Bernadotte. A son arrivée à Stockholm, tout épris de littérature et de philosophie, passionné pour l'étude, il se trouva singulièrement dépaysé dans un milieu très mondain, où les réceptions et les bals étaient une occupation, à laquelle, fils de diplomate, il ne pouvait se soustraire. Mais les dames suédoises n'étaient guère préparées à entendre ses conversations sur Platon, sur Kant et même sur M. Cousin; et elles le trouvaient altier et pédant. Heureusement que l'observation d'un état politique et religieux, nouveau pour lui, occupait bientôt son esprit. Il l'abordait sous les auspices du chef de l'opposition constitutionnelle en Suède, le baron (puis comte) Anckarsvärd, qui, séduit par les qualités du jeune homme, lui avait fait le meilleur accueil et lui servait de guide pour pénétrer dans le jeu des partis et des institutions d'un pays, qui inclinait, selon lui, à abandonner quelques-unes de ses libertés. Son naturel

enthousiasme le portait vers les libéraux, dont il admirait en France les vaillants représentants. De là, une vénération, mêlée de véritable amitié, pour l'homme qui, presque seul, soutenait en Suède les mêmes opinions [1].

Cette amitié, en dépit de la différence d'âge, se perpétua plus de trente ans. Il en est resté de précieux témoignages dans une correspondance, dont il a été retrouvé dix-huit lettres, presque toutes de la jeunesse de Montalembert, et seulement trois d'Anckarsvärd. Ce dernier, mort en 1865, avait épousé une baronne Bonde et c'est le baron Carl Carlsson Bonde qui, dans ses archives du château d'Eriksberg, possède toute une liasse autographe du comte Charles de Montalembert, laquelle il a, avec la bienveillance qui le distingue, mise à notre disposition et dont nous offrons les copies aux lecteurs de la *Revue d'histoire diplomatique*.

Le baron Charles-Henri Anckarsvärd, très lettré, auteur de plusieurs ouvrages politiques, par naissance membre de la Chambre de la noblesse, ancien colonel, brouillé avec le roi — sauf peu d'intervalles — depuis 1813, était lié avec une partie de l'aristocratie suédoise, dont la grande majorité tenait pour le roi, qui protégeait le parti conservateur.

Montalembert, de son côté, fréquentait beaucoup les maisons des Ugglas [2] et des De Geer, dont les familles restèrent longtemps en relation avec la sienne; mais principalement

[1] *Correspondant* du 25 mai 1872 : *Le comte de Montalembert*, par M. Foisset. — *Correspondant* du 25 décembre 1894 : *La jeunesse de Montalembert*, par le R. P. E. Lecanuet, I. *Voyage en Suède*.

[2] Un auteur suédois contemporain s'exprime ainsi sur elle : « La société d'élite de Stockholm a perdu sa plus fine fleur quand la comtesse Ugglas, née de Stedingk, en pleine jeunesse, s'est éteinte à Paris en 1836. Beauté, gaîté, vivacité, haute culture, esprit et élégance ornaient cette apparition. Son atmosphère était celui des grâces, où non seulement les plaisirs, mais aussi le génie dominait. Ses lettres au comte Lagerbielke font preuve de pensées élevées sous l'aspect le plus gracieux. » (Crusenstalpe, *Stallningar och Förhållanden*; Stockholm, 1838). Comme échantillon de son style épistolaire, nous plaçons plus loin, en note, une lettre, en date de Stockholm, 1830, adressée à la comtesse de Montalembert, née Forbes, mère du comte Charles, — laquelle a été communiquée par le comte Grunne, gendre du comte Montalembert.

c'était le salon Anckarsvärd qu'il honorait de sa présence.

Charles de Montalembert, élevé par son grand-père maternel, l'Anglais Mr Forbes, qui était protestant, avait, depuis la mort de celui-ci, passé avec distinction par le lycée Bourbon et le collège Sainte-Barbe, à Paris, où on se levait à quatre heures et demie du matin, étudiait pendant quinze heures par jour et se couchait à onze heures. Il était plus instruit et surtout plus religieux que la plupart de ses camarades, et il avait un caractère élevé, un cœur ardent, magnanime, débordant d'affection. Accoutumé au labeur assidu, il s'occupait avec ardeur de toutes les questions brûlantes de l'époque; celles de la Suède l'intéressa tout particulièrement, et il publia dans la *Revue Française* une « narration fidèle des travaux qui ont marqué la session des États généraux à Stockholm, novembre 1828-mars 1830, d'après les données du baron Anckarsvärd. » On y remarque plusieurs réflexions sur l'état du pays, qui portent l'empreinte de la plus grande perspicacité.

Une étroite amitié s'établit bientôt entre ces natures d'élite : le lecteur en trouvera la preuve dans les lettres suivantes, qu'on a cru devoir reproduire textuellement, en supprimant seulement quelques détails trop intimes.

Stockholm, 31 mai 1829.

Je vous envoie, mon cher Baron, un rapport du duc de Broglie[1] sur le Code militaire : vous y verrez quels sont les principes de notre droit militaire, quelles sont les réformes qui doivent être introduites dans cette législation partout si sanguinaire : vous y verrez encore une preuve éclatante de la haute capacité politique du noble pair dont je vous ai si souvent parlé. Il y a du plaisir à voir un si beau talent consacré avec tant de zèle et de désintéressement à des travaux si importants pour l'humanité et la France, et dont cependant l'opinion publique daigne à peine s'occuper, tant le secret des délibérations est funeste. Comptez, mon cher Baron, sur mon affectueuse estime.

Votre très dévoué,

Ch. DE MONTALEMBERT.

[1] Troisième du nom, marié à la fille de l'ancien ambassadeur suédois à Paris, le baron Stael von Holstein, et de sa femme née Necker.

Stockholm, 6 août 1829.

C'est avec un vif et sincère regret, mon cher Baron, que je me vois forcé de quitter la Suède, sans avoir revu celui qui m'a reconcilié avec l'existence politique de ce pays et dont les bontés ne sortiront jamais de ma mémoire. Votre absence de huit jours, la prolongation de notre séjour à la campagne, l'état toujours inquiétant de ma pauvre sœur [1], tout cela m'a empêché de trouver une seule occasion de vous dire un dernier adieu. J'avais cependant bien besoin de vous voir, je voulais causer encore une fois avec vous de cette Suède, sur laquelle vous m'avez donné tant de lumières, je voulais vous féliciter de cette belle improvisation sur la décharge du Conseil d'État où vous avez été vraiment digne de votre haute mission : enfin et surtout je voulais vous répéter que vous vous êtes assuré une large place dans mon cœur, moins peut-être par votre noble talent et la haute intégrité de votre caractère, que par l'extrême indulgence avec laquelle vous avez accueilli et éclairé l'inexpérience d'un jeune étranger.

Je compte vous revoir à Paris dans un an ; jusque là je vous supplie d'être fidèle à la promesse que vous m'avez faite de correspondre avec moi. Ne me laissez pas devenir complètement étranger à cette nation à laquelle vous m'avez principalement intéressé : parlez-moi des résultats de cette longue diète, entretenez-moi de vos plaintes, de vos espérances, soyez sûr que vous trouverez toujours en moi pleine sympathie et vif intérêt. De mon côté, je tâcherai de vous donner quelques détails qui vous intéresseront peut-être sur la marche des affaires en France : je serai heureux et fier de ces relations continuées avec vous et je vous assure que l'une des circonstances de ma vie qui m'encourage et me satisfait le plus, est celle d'avoir pu me rapprocher de vous et obtenir je l'espère un peu de votre amitié. J'attendrai avec impatience une lettre de vous à Paris, rue de l'Université, n° 11, faubourg Saint-Germain. Veuillez écrire bien clairement le nom de *Charles* sur l'adresse, et me la faire parvenir par la voie des Affaires étrangères, en la confiant ici à mon père ou à M. de Tallenay [2].

Présentez, je vous prie, mes respectueux hommages à madame la

[1] Dans le mur du vestibule de l'église catholique de Sainte-Eugénie, à Stockholm, se trouve une grande pierre érigée en 1840 par le comte Charles de Montalembert, pair de France : « A la mémoire d'Élisabeth-Rosalie-Clara, « fille de Marc-René, comte de Montalembert, Pair de France, Ministre « Plénipotentiaire de S. M. T. C. près la cour de Suède et de Norvège, « atteinte à Stockholm d'une maladie mortelle et morte le 3 octobre 1829, « âgée de quinze ans. »

[2] Alors secrétaire de la légation de France.

Baronne, mes complimens empressés à Monsieur votre frère, et comptez pour vous, mon cher Baron, sur la sincérité de mon amitié et de mon estime.

Paris, 3 novembre 1829.

J'ai désiré vous écrire pendant toute la durée de mon voyage, mais forcé de remplir auprès de ma pauvre sœur les tristes et pénibles fonctions de garde malade pendant les deux mois que je me suis trouvé en route, je n'ai jamais pu trouver un moment assez tranquille et assez libre pour vous adresser quelques mots. Je voulais cependant vous remercier du fond de mon cœur pour deux nouvelles marques d'amitié; d'abord pour cette lettre charmante pleine de bonté et d'abandon que vous m'avez fait remettre au moment de monter sur le bateau à vapeur; ensuite pour ce dernier regard que vous êtes venu jeter sur moi au moment de mon triste départ. Vous êtes le dernier ami, mon cher Baron, que j'ai vu sur cette plage de Stockholm, où j'abordai avec tant de répugnance et d'où je me suis éloigné avec de si cuisans regrets. Vous êtes un de ceux qui ont eu le plus de part à ces regrets : vous êtes même celui dont je me suis séparé avec le plus de peine en quittant cette ville où j'ai été traité avec tant d'hospitalité et d'indulgence. J'éprouve à la fois du charme en songeant à votre amitié pour moi, et de l'orgueil en me rappelant la confiance dont vous m'avez honoré, et les bontés dont vous m'avez comblé. Je ne vous dis rien de l'impression que votre caractère a produit sur moi : vous savez assez qu'elle est mon opinion à votre égard : je ne vous parle pas non plus de ma reconnaissance pour vos bontés; il me serait difficile de vous en fournir des preuves patentes, mais je sens que je vous ai donné ce que j'ai de plus précieux au monde : mon amitié et mon estime. Vous ne refuserez pas ce don d'une âme ardente et fidèle.

En commençant cette correspondance qui, je l'espère, sera soutenue de votre côté, je sens parfaitement que tous les frais de générosité seront de votre côté; mais j'ose encore y compter comme par le passé. Après de m'être tant intéressé à la diète de 1828-30, je serais désolé de lui devenir complètement étranger par suite de mon absence et du silence absurde des journaux allemands et français. Ce qui augmenterait mes regrets c'est le projet que j'ai formé d'écrire une histoire abrégée de cette diète, qui sera peut-être insérée dans la *Revue française*, le plus estimé des journaux français, qui paraît tous les deux mois à l'instar des revues anglaises; il a pour rédacteurs principaux le duc de Broglie, et le baron de Barante, pairs de France, les célèbres

historiens Guizot et Thierry, MM. Ch. de Rémusat. de Guizard, de Laborde, etc. Pour exécuter cette entreprise en ce qui touche les opérations de la diète depuis le mois d'août, je n'ai d'autre ressource que vous, mon cher Baron, j'espère que vous voudrez bien me rendre compte des principales délibérations qui ont eu lieu depuis cette époque ainsi que de l'esprit qui a présidé aux mesures du ministère et de l'opposition. Je ne sais presque rien sauf que le 7 août, jour de mon départ, l'ancien réglement de la Chambre des nobles a été honteusement maintenu et que vous n'y étiez pas. Quand vous m'écrivez, envoyez vos lettres, soit à mon père, s'il est encore à Stockholm, soit au chevalier de Tallenay, secrétaire de la Légation : elles me parviendront ainsi *sûrement* et intactes : vous pouvez aussi me faire parvenir par cette voie tous les documens que vous jugerez à propos, et surtout les exemplaires de journaux qui contiendront des discours de vous.

Maintenant il faut que je vous parle un peu de notre pauvre France ; c'est bien la moindre chose que je puis faire en échange de la complaisance que je vous demande et que j'ai déjà éprouvée de votre part. Toutefois ce n'est pas sans une vive répugnance que j'aborde ce sujet, et pour vaincre cette répugnance il ne faut rien moins que le souvenir de vos bontés et de la franchise que vous avez toujours déployée à mon égard. Le spectacle que nous pouvons offrir aux regards de l'Europe est bien triste, bien désolant pour un cœur vraiment patriote. J'avais espéré que la formation du ministère Polignac, en soulevant l'indignation générale, aurait rendu au pays l'immense service de redonner un peu d'unité, de nerf et d'énergie à cette opposition chargée du dépôt des plus saintes doctrines, et qui a si mal profité de son triomphe sur M. de Villèle. Mais il n'en a rien été : les nominations horriblement impopulaires du général de Bourmont, qui trahit la France à Waterloo, du préfet de police Mangin, connu par ses vœux sanguinaires lors de la conspiration de 1822, du ministre de l'Intérieur La Bourdonnaye, qui demanda en 1825 la peine de mort pour tous les régicides, etc. Ces nominations et d'autres pareilles firent beaucoup crier les journaux, mais voilà tout. Le ministère en suivant une tactique, celle de se tenir absolument tranquille, et d'ajourner à une époque indéfinie toute mesure quelconque est venu à bout de fatiguer la colère des journaux qui ne savent plus que dire. En attendant, il est impossible de ne pas avouer qu'aux yeux de la France le soi-disant libéralisme n'a rien fait pour se tirer de l'état de nullité et d'infériorité où il s'était laissé tomber après sa victoire sur le ministère Villèle. Il y a bien eu quelques explosions de colères vio-

lentes, quelques projets d'association assez bien concertés; mais c'est toujours le même manque d'unité, de solidité et de patriotisme bien entendu : c'est toujours le même égoïsme, la même individualisation, le même manque de croyances politiques et religieuses, qui proclame au monde la démoralisation de cette France qui aurait du être si belle et si forte. Pas un journal n'a bien saisi le véritable état des choses, sauf *le Globe*, qui n'a aucune influence dans les provinces; pas un chef, pas un homme de talent et de cœur ne s'est montré; la plupart des orateurs libéraux sont aussi ignorans, aussi intolérans, aussi déraisonnables que leurs adversaires : à peine peut-on distinguer à la Chambre des Pairs le duc de Broglie, MM. de Barante, Lainé; à la Chambre des députés MM. Royer-Collard, Casimir Périer, c'est dans le parti que l'on nomme les *doctrinaires*, et encore ceux-là ne se tiennent pas entre eux et ne commandent nullement l'opinion politique. Pour moi, pour le petit nombre de ceux qui, comme moi, croient d'une foi également forte au christianisme et à la liberté, le présent est déplorable et l'avenir plein de tristesse et de deuil.

Il se peut que je transporte dans mes vues politiques la tristesse habituelle de mon âme : c'est à vous d'en juger. Peut-être ferez-vous mieux d'attendre avant de fixer vos opinions sur notre état jusqu'à l'ouverture de la session : nous verrons alors comment le ministère attaquera, et comment le pays saura se défendre. En attendant, si cela ne vous fatigue pas, je vous tiendrai au courant des principales modifications de l'opinion publique. Si vous avez besoin de quelques renseignements exacts pour servir à la rédaction du *Medborgaren*[1], adressez-vous à moi en toute confiance.

J'attendrai avec impatience votre réponse, et vous prie de compter, mon cher Baron, sur ma sincère amitié et mon affectueuse estime.

Ch. de Montalembert.

Paris, rue de l'Université, n° 11, ce 17 novembre 1825.

Mon cher Baron, je ne puis même attendre votre réponse à ma dernière lettre avant de vous exprimer la profonde douleur que j'ai éprouvée en apprenant que vous avez résolu de renoncer à vos fonctions législatives[2]. Sans doute il y a bien de la témérité dans le blâme

[1] Journal suédois inspiré par le baron Anckarsvärd et parfois rédigé par lui.

[2] Le baron Anckarsvärd avait ostensiblement, par mécontentement, quitté la Chambre de la noblesse et s'était retiré subitement à son château par suite d'une défaite dont il voulait masquer le vrai caractère.

enfantin que j'ose appliquer à une démarche qui est le fruit des méditations d'un homme d'État comme vous. Mais l'amitié fait oublier la témérité, souvent même elle la motive, quand elle est sincère, et vous savez si celle que je ressens pour vous est sincère ou non. Je conçois bien tout ce qu'une pareille rupture avec la faiblesse de votre collègue, tout ce qu'une protestation aussi formelle et aussi accablante contre le lâche abandon des intérêts nationaux a pu vous offrir de séduisant : mais placé comme vous l'êtes à la tête du petit nombre des défenseurs de ces intérêts, il fallait, je crois, savoir triompher de cette séduction. Il eût été permis à un jeune homme obscur et exalté, de céder à ce premier moment de dégoût et de colère; mais vous, votre gloire est trop pure, votre influence trop positive, et le rôle qui vous convient trop bien dessiné, pour que vous ayez besoin d'un pareil moyen d'énoncer vos principes. J'ai admiré en vous la générosité de vos idées et de vos principes, l'éclat de votre éloquence, l'étendue de vos lumières; mais plus que tout cela j'ai admiré votre inébranlable persévérance. Mon cher Baron, je vous en supplie, ne renoncez pas à cette vertu, la première du grand citoyen. Ne donnez pas un funeste exemple à de jeunes âmes, suédoises et étrangères qui voudraient marcher sur vos traces. Aussi je suis convaincu que vous reviendrez sur cette décision précipitée. C'est une faiblesse que vous aurez partagée avec Fox, avec Grattan, avec le général Foy; il faut maintenant que vous la répariez comme eux : ces grands hommes ne purent vivre loin de la tribune qu'ils avaient quittée dans un moment de dégoût. Faites comme eux, vous qui êtes si digne à tant d'égards de les imiter.

J'ai appris par les comtesses de Geer[1] et d'Ugglas que vous aviez pris une véritable part au cruel malheur qui nous a affligé. C'est une raison de plus pour que je vous conserve la sincère et inaltérable affection que je vous ai vouée, qui survivra, j'espère, à l'absence et à la distance, et dont cette lettre doit vous fournir une nouvelle preuve.

Ch. DE MONTALEMBERT.

J'attends avec impatience une lettre de vous. Veuillez me dire si la valeur des *Boställe*[2], en Suède, estimée par Forsell à environ 6 millions R^r B^co, vaut cette somme en capital ou en intérêts.

[1] Née baronne Sprengtporten, grande dame et femme d'esprit, dont la correspondance avec Montalembert n'a pas été retrouvée.

[2] Demeures allouées par la loi aux officiers de l'armée suédoise territoriale, ainsi qu'à d'autres fonctionnaires de province.

Paris, 3 novembre 1829.

Comment pourrai-je assez vous remercier, mon cher Baron, de la longue et charmante lettre que vous m'avez écrite le 23 du mois dernier? Je vous assure que j'ai lu avec un véritable attendrissement les pages où se peignaient à chaque ligne l'amitié que vous me portez, l'intérêt que vous prenez à moi, et la complaisance excessive qui vous réconcilie avec l'idée de correspondre avec un enfant comme moi. Je ne suis pas seulement reconnaissant, je suis flatté et touché de cette marque de votre attachement, de cette fidélité exemplaire à une promesse que mon estime et mon admiration pour vous me donnaient à peine le droit d'exiger.

Votre lettre est charmante sous tous les rapports; mais, avant d'y répondre en détail, permettez-moi de vous adresser une prière, c'est de ne plus vous inquiéter sur votre style : je vous assure *franchement* que vous écrivez fort bien, que je vous comprends parfaitement, qu'il est même tout à fait étonnant qu'avec si peu d'habitude, vous soyez encore si familiarisé avec les tournures et les expressions d'une langue étrangère. Je voudrais bien pouvoir en faire autant en allemand, peut-être même en anglais. N'attachez donc point tant d'importance à ce langage dont vous vous servez, pour deux raisons : d'abord, parce que vous me feriez croire que vous avez de la vanité pour les petites choses, et puis parce que je serais forcé de supposer que vous vous imposez un travail fatigant et pénible pour me plaire. Si cette dernière supposition était vraie, je vous prierais de m'écrire en suédois; mais j'aime beaucoup mieux avoir cette peine que vous condamner à l'ennui et à la fatigue. Soyez persuadé que j'ai été bien sensible à la sympathie que vous me témoignez à l'égard de la mort de ma sœur[1]. Elle m'est d'autant plus sensible, que la sympathie de mes amis est, avec la conviction de son bonheur éternel, la seule consolation que me laisse une perte dont l'amertume se fait sentir à moi tous les jours malgré toutes les distractions que je cherche à me donner. Le tems a certainement calmé ma douleur, mais pourrait-il jamais combler le vide que laisse dans mon existence l'absence de cet être charmant, pourra-t-il jamais m'empêcher de revenir avec une mélancolie qui n'est nullement douce ou poétique sur l'image de cette vie remplie de tant de grâce et de tant de souffrances, et dont le fil a été tranché si lentement quoique de si bonne heure? Pardonnez-moi, mon cher Baron, ces divagations : je suis moi-même fatigué de ma douleur, je ne devrais pas en fatiguer les autres.

[1] M. de Montalembert s'était embarqué avec sa sœur le 7 août 1829; elle mourut à l'hôtel de France, à Besançon, le 3 octobre.

Je ne saurais assez vous remercier de tous les détails que vous me donnez sur les opérations de la diète depuis mon départ : ils sont du plus haut intérêt; sans parler du prix qu'ils ont à mes yeux puisqu'ils me viennent de vous, ils sont pour moi de la plus grande importance à cause du travail historique que j'ai entrepris sur cette même diète et dont l'accomplissement se trouve retardé jusqu'au mois d'avril, tant par la multiplicité de mes occupations que par la durée de votre législature. Je n'ai pas besoin de vous prier de les continuer à l'avenir : vous devez bien savoir que si ce n'est pas trop exiger de votre complaisance, vous me rendrez ainsi le plus grand service possible, en me fournissant d'ailleurs l'occasion de renouveler quelquefois avec vous ces causeries de Stockholm, qui devaient bien vous importuner, mais qui me procuraient tant de plaisir, et que je mets au nombre des plus agréables souvenirs de 1829, je dirais même de ma vie entière.

Comme vous devez bien le penser, je suis entièrement d'accord avec vous, pour tout ce qui regarde les opérations de cette misérable diète, qui pèse tant à la nation suédoise. J'éprouve ici le besoin de rétracter en partie ce que je vous ai dit dans ma dernière lettre et je vous prie d'excuser avec votre indulgence ordinaire le jugement téméraire que j'ai porté sur votre sortie de la Chambre des Nobles pendant le reste de la session. Voilà ce qui arrive toujours quand on juge avant de réfléchir et surtout sans connaître exactement les faits : heureux encore quand on a affaire à un aussi bon ami que vous. Le fait est que je n'avais jamais envisagé le motif principal qui vous a déterminé, celui de montrer au peuple, par ce coup d'éclat, l'insuffisance des institutions nationales et l'impossibilité de les concilier avec une véritable liberté. Il me semble que votre démission a dû produire cet effet, si toutefois l'opinion publique en Suède est assez compacte et assez intelligente pour comprendre une telle action. Je vous avouerai même que, si je ne vous blâme plus comme naguère, j'aurais cependant mieux aimé vous voir rester à cette place que vous occupiez si noblement et si courageusement. Mais, je le répète, vous êtes bien meilleur juge que moi, et il ne vous faudra rien moins que l'amitié que je vous suppose pour moi, pour vous faire comprendre le sentiment qui dicte mes remarques.

J'ai appris aujourd'hui avec une véritable douleur la mort du comte de Platen[1] : j'avais conçu pour lui une profonde estime : je crois que pour la Suède sa perte est inappréciable. C'était à mon avis le seul homme de l'administration dont le pays pût attendre quelque

[1] Décédé à Christiania, comme Stathouder suédois, 1830.

bien. Je désire de tout mon cœur que le roi profite des nombreuses vacances qui se trouvent dans les hautes charges de l'État pour redonner de l'énergie et de la nationalité à son Gouvernement : on m'a écrit qu'on parlait de vous donner la place de Président du Statscontoir ; j'en serais enchanté, car je sais que vous ne fléchirez pas, et que cette nomination serait indubitablement le signal d'un changement de direction aussi heureux qu'honorable.

Quant à moi, je n'ai commencé à travailler sérieusement que depuis le retour de mon père, qui est arrivé il y a huit jours. Je commence l'étude du droit qui durera trois ans : cette science s'enseigne d'une manière pitoyable en France ; heureusement je sais l'allemand, ce qui me tirera un peu de la routine de nos écoles de droit, où l'on ne voit que les cinq codes et un peu de droit romain. L'histoire du droit et le droit naturel sont les deux branches qui m'occupent principalement ; j'y joins une étude assez approfondie de l'histoire de France et un peu de philosophie allemande et d'économie politique. Les renseignements que j'ai recueillis sur la Suède me fourniront la matière de divers travaux dans plusieurs journaux ; j'aurai soin de vous en rendre compte.

Je serai charmé de concourir à la rédaction du *Medborgaren*[1], mais dites-moi de quelle manière ? Sera-ce en vous envoyant des coupures de quelques journaux d'ici ou bien en vous écrivant quelques considérations de ma façon, que vous pourrez faire traduire, si vous trouvez qu'elles en valent la peine, sous le titre de *Correspondance particulière*, comme cela se pratique à Paris[2] ? Voici peut-être une pièce qui vous semblera utile et curieuse :

Classement de la population de France sous le rapport de la richesse.

Classe	Nombre d'individus	Revenu de la classe entière	Revenu de chaque individu par an	Revenu de chaque individu par jour
1	152,000	608,000,000	4,000	10,96
2	150,000	375,000,000	2,500	6,85
3	150,000	150,000,000	1,000	2,74
4	400,000	240,000,000	600	1,64
5	400,000	160,000,000	400	1,11
6	1,000,000	350,000,000	350	0,96
7	2,000,000	600,000,000	300	0,82
8	2,000,000	500,000,000	250	0,69
9	3,500,000	700,000,000	200	0,55
10	7,500,000	1,125,000,000	150	0,41
11	7,500,000	900,000,000	120	0,33
12	7,500,000	688,789,000	91,84	0,25
Total :	32,252,000	6,396,789,000		

[1] *Le Citoyen*, journal suédois.

[2] Dans *la Revue française*, dirigée par MM. Guizot, de Broglie, de Barante, de Sainte-Aulaire, février 1830 : « De la liberté constitutionnelle en Suède. »

Ainsi, dans notre belle France, la moitié de la population n'a pour vivre que moins de 8 schellings de banque (suédois) par jour, et toute entière elle n'a, terme moyen, qu'environ 10 sols = 50 centimes ou 12 schellings.

La lettre suivante est datée de Paris, le 10 février 1830, et commence par des remerciements pour une lettre que le baron Anckarsvärd a adressée au comte Charles de Montalembert, le 10 février 1830. Puis le comte exprime sa désapprobation de la décision du baron Anckarsvärd de se retirer de la Chambre des nobles et d'accepter une fonction de l'État.

Croyez-m'en, — écrit le comte de Montalembert, — mille fois mieux vaut cette lutte contre les hommes et les choses, devant laquelle vous avez tort de reculer, parce que des luttes pareilles sont l'apanage du génie et du patriotisme : mille fois mieux vaudrait même le repos et le silence absolu que cette carrière nouvelle où vous auriez à lutter, non plus à haute voix et au grand jour, mais mystérieusement, mais à chaque instant, contre de mesquins intérêts et de chétives résistances. Il me semble que je vous connais assez pour soutenir que ce n'est pas là ce qui vous convient; vous ne devez entrer au pouvoir qu'avec vos principes et vos amis, que pour diriger vous-même la marche de l'administration et non pour en dépendre. Et puis on ne manquerait pas de mal interpréter cette démarche; le monde comprend si peu la bonne foi; il y a en lui tant de malignité et si peu de beaux caractères qu'il faut bien se garder de compromettre les uns et de donner un prétexte à l'autre. Ne m'en voulez pas, je vous en prie, mon cher Baron, si je m'exprime avec trop de chaleur sur ce sujet : il faut pardonner à la franchise et à l'inexpérience de mon âge : il faut n'y voir qu'une nouvelle preuve de mon amitié, de mon dévouement : je suis jaloux de votre réputation et de votre gloire comme je le serais de la mienne.

Je vous félicite du reste bien sincèrement de votre réconciliation avec le roi. Ce que vous dites sur la marche qu'il aurait à suivre comme législateur, est complètement d'accord avec mon opinion à cet égard. Je ne connais pas de destinée plus belle que celle qui aurait pu être le partage du roi de Suède, s'il avait compris la mission qui lui était échue, s'il avait été fidèle à son histoire. Peut-être est-il encore tems de racheter par des mesures vigoureuses les vingt années de règne qu'il a laissé s'écouler sans qu'elles aient rien

produit pour la liberté du pays : je le voudrais pour lui et pour la Suède ; mais qu'il se dépêche, car l'histoire l'attend et je crois qu'elle sera sévère.

Viennent quelques questions relatives aux élections, aux postes et aux lois en Suède, etc. L'illustre écrivain continue :

Du reste, il me siérait bien mal de m'apitoyer sur le sort d'une nation étrangère, tandis que mon pays est au moment d'une crise si déplorable. Je ne saurais vous dire, mon cher Baron, combien je suis douloureusement affecté par l'état présent de nos affaires : toutes mes espérances tant patriotiques que personnelles sont flétries et je n'ai d'autres ressources que de fermer les yeux et de m'abstraire autant que possible des circonstances actuelles. Toutefois je veux remplir la promesse que je vous ai faite : je vous dirai donc que le prince de Polignac a mis le comble à son impopularité et à sa maladresse par la création des sept nouveaux pairs le 27 janvier. En élevant à la plus haute dignité de l'État quatre propriétaires parfaitement inconnus, odieux depuis longtems à l'opinion publique, il a ajouté au mécontentement général, il a blessé au vif la Chambre des pairs et il a révélé sa faiblesse, en montrant qu'il n'était pas sûr d'une majorité à la Chambre haute, comme on le croyait généralement. Le fait est que, malgré sa haute faveur auprès du roi, il est très mal avec la Cour, et que les pairs qui appartiennent à la maison du roi et qui sont fort nombreux, lui sont pour la plupart contraires. Pour le moment, on est au repos et les partis semblent avoir déposé leurs armes jusqu'au 2 mars, jour où s'ouvrira la grande lutte qui menace de compromettre la couronne et le pays. Dieu sait où tout cela nous mènera. Mais l'aveuglement du pouvoir est vraiment inconcevable. Il ne voit pas que l'abîme se creuse à ses pieds ; il ne voit pas que la défiance s'est mise entre le peuple et la dynastie. Voilà, il faut le dire, la grande plaie de la France, une défiance qui n'est que trop justifiée. Il nous a fallu quinze années pour nous relever des suites funestes du ministère de M. de Blacas en 1814 et 1815, et nul ne peut dire combien d'années il nous faudra pour réparer le mal qu'aura fait l'absurde et violent caprice qui a porté au pouvoir MM. de Polignac et de Bourmont. Pauvre France ! comme on se joue d'elle ! à quel abaissement sommes-nous tombés dans nos relations intérieures ! Tous les ministères depuis la Restauration, sauf le dernier, semblent avoir conspiré contre l'influence et le poids que nous donnaient dans les affaires de l'Europe notre superbe population, nos richesses, sans cesse

renaissantes, et le développement de nos saintes institutions. Maintenant tout est tombé : on nous offre, sans doute pour nous consoler de la Belgique et du Rhin, une stérile et dangereuse expédition contre Alger, entreprise parce que M. de Polignac, comme Alcibiade, voudrait détourner l'attention publique ; puis l'abandon de notre influence en Grèce et la reconnaissance du prince Léopold ; puis la monstrueuse légitimation de Don Miguel ; et enfin, pour mettre le comble à notre honte, une servile obéissance à la main de Wellington, à la main qui arrosa les plaines de Waterloo du plus beau sang de la France et qui en 1829 nous impose le courtisan Polignac, comme en 1815 elle nous imposa le regicide Fouché. J'aurais encore mille choses à vous dire, mais je n'en ai pas le courage. Je n'ai pas l'esprit assez tranquille pour vous adresser des réflexions préméditées. Faites l'usage que vous voudrez de tout ce que je vous écris ; mais, je vous en prie, n'y attachez aucune importance et surtout ne croyez pas que j'aie tant besoin de discrétion. Je suis heureusement à un âge où l'on peut tout dire sans se compromettre.

Adieu, mon cher Baron ; si vous voyez Mme de Geer, dites-lui, je vous en prie, combien je suis touché de son souvenir, de ses lettres, de l'intérêt qu'elle veut bien prendre à moi et que je ne mérite nullement. Je suis charmé que vous aimiez Lamartine. C'est après Chateaubriand et Byron le plus grand poëte du 19e siècle : il a toujours été mon favori ; il l'est devenu doublement depuis la mort de ma sœur, qui, toute jeune qu'elle était, goûtait ses beautés et le préférait à tous les autres poëtes. Présentez mes respectueux hommages à tous les membres de votre aimable famille.

Ch. de Montalembert.

Ne pensez-vous plus à votre voyage de Paris ?

La lettre en date de Paris, le 24 avril 1830, contient, après une page de remerciements et de compliments, l'exclamation suivante :

Il n'y a pas en France une position que je préférerais à la vôtre, puisqu'il n'y en a aucune où la supériorité de talent et de caractère comme celle qui vous distingue, pourrait régner sans contestation sur l'opinion publique. Je vous remercie encore mille fois de tous vos renseignements sur la diète, sur cette misérable comédie qui a vraiment deshonoré la Suède. Mais, hélas ! tout le long et consciencieux

travail que j'avais préparé sur cette matière a été presque inutile. Un long article de ma façon, comprenant un abrégé de l'histoire entière de la diète, devait paraître dans *la Revue française* il y a huit jours; mais par une inconcevable erreur du principal rédacteur, M. Guizot, il a été omis, et ne pourra être inséré que dans deux mois. De plus, M. G... a retranché une foule de détails, selon moi curieux et importans; mais en France on attache si peu de prix aux actions des étrangers, qu'il faut bien se résigner à cette mutilation. J'ai été bien tenté de retirer tout à fait mon article, mais ma conscience m'oblige de ne pas laisser sans démenti les absurdes et mensongères nouvelles que le comte de Löwenhielm [1] envoie aux journaux de Paris, qui les accueillent comme des paroles de l'Évangile. Mon article paraîtra donc, tout mutilé et sans le moindre à propos, au mois de juin prochain, et je vous l'enverrai sur-le-champ.

Je n'ai pas lu le *Medborgaren* dont vous me parlez; je n'ai reçu de M. de Tallenay que le numéro qui contient votre excellent article contre M. de Wetterstedt [2] et M. de Lagerbielke [3], aussi spirituel qu'il est énergique. J'apprends à l'instant qu'il vient d'être supprimé par le chancelier de la Cour. Quelle infamie! et voilà cependant ce que la diète de dix-sept mois a légué à la pauvre Suède. Je ne vous dirai pas ce que je pense du discours du roi; mais je puis vous assurer d'avance qu'il n'est pas une de vos critiques à laquelle je ne me serais associé : c'est un acte digne de la diète qu'il a terminée.

Quant à nous, nous sommes dans une position tellement triste que nous n'avons guères le droit de critiquer ou de plaindre les autres : cependant, depuis ma dernière lettre, la France a reçu de ses députés un témoignage de patriotisme et de dévouement que les autres nations du monde doivent à juste titre lui envier : je veux parler de l'adresse de la Chambre des députés, que je persiste à regarder, malgré les critiques dont je suis assourdi, comme le monument constitutionnel le plus imposant et le plus important qui ait paru en Europe depuis la Charte. Aujourd'hui le parti libéral est un peu moins compact, un peu moins assuré; il est gêné et fatigué par son inaction, comme tout parti populaire l'est nécessairement, mais il n'est pas moins certain qu'à la dissolution prochaine qui aura lieu au commencement de mai, les élections seront presque toutes favorables à l'opposition. On se

[1] Ministre de Suède à Paris.
[2] Le comte Wetterstedt, ministre des affaires étrangères à Stockholm.
[3] Le comte Lagerbielke, ancien ministre de Suède à Paris.

fera un principe d'élire les 221 membres qui auront voté l'adresse, et il y en aura probablement 40 ou 50 autres qui seront aussi de l'opposition. Le ministère, il faut l'avouer, a montré une grande habileté en ne répondant aux injures et aux défis de ses adversaires que par un calme et un silence complets; mais c'est une habileté égoïste et perfide, une habileté qui ne profite en rien à la nation; car les nations ne sont pas faites pour arrêter leur marche, le perfectionnement politique, ni pour suspendre le mouvement qui les entraîne, parce que leur oisiveté et leur état stationnaire conviennent aux caprices de ceux qui les gouvernent. L'expédition d'Alger, si elle réussit, fortifiera beaucoup le ministère; mais toutefois j'aime à croire qu'elle n'étouffera pas plus le mouvement populaire que ne le fit la victoire de Navarin lors des fameuses élections de 1827, qui renversaient M. de Villèle. Cette expédition bien conçue et bien exécutée serait une œuvre magnifique, surtout si nous nous établissions dans le pays, pour former ainsi un contrepoids à la puissance anglaise et russe dans la Méditerranée. Ce serait rendre à l'Europe un immense service et doubler la puissance de la France: mais nos ministres se garderont bien de profiter de l'occasion que la Providence met entre leurs mains. L'abolition de la loi salique, et par conséquent du pacte de famille, par ce misérable roi d'Espagne, a indigné tout le monde et surtout le roi. Mais on sait bien que l'influence anglaise sera assez puissante ici pour empêcher toute mesure énergique contre un souverain qui nous a coûté 400 millions et qui maintenant refuse même de nous donner un port pour rendez-vous de la flotte. Voilà les fruits que nous savons tirer de nos expéditions: c'est comme l'élection du prince Léopold[1], qui est un fruit bien naturel des 80 millions que nous avons dépensés pour affranchir la Grèce. Nous avons toujours le talent de payer les profits d'autrui. C'est absolument la fable du singe et des marrons.

Ci-joint un tableau de la composition de la Chambre des pairs; je crois pouvoir vous en garantir l'exactitude. Il m'a coûté beaucoup de peine, parce qu'en général on connaît fort peu le personnel de la Chambre des pairs, et que l'égalité, qui est le principe de la pairie, s'oppose à ce qu'ils soient désignés dans les listes officielles avec les fonctions qu'ils remplissent.

[1] Léopold de Saxe-Cobourg, qui avait refusé le trône de Grèce, mais plus tard accepté celui de la Belgique.

Chambre des pairs de France, 1830.

Pairies héréditaires.

Ducs et princes	78
Marquis	83
Comtes	159
Vicomtes	14
Barons	19
Total des pairs héréditaires	353
A déduire mineurs et non reçus	46
Reste total	307
A ajouter	14
Pairies ecclésiastiques à vie : 3 ducs, 11 comtes.	
Total général de la Chambre des pairs	321

Les 353 pairies héréditaires sont réparties ainsi qu'il suit :

Ancienne noblesse	226
Nouvelle noblesse	127
	353

Les 321 pairs, qui composent la Chambre actuelle, se divisent, quant à leur position politique, ainsi qu'il suit :

Propriétaires sans aucune place.	138
Fonctionnaires inamovibles ou sans traitement	104
Fonctionnaires amovibles et rétribués	79
	321

Répartition des fonctionnaires.

Ordre ecclésiastique (14).

Cardinaux-archevêques	3
Archevêques	8
Évêques	3
	14

Ordre judiciaire (8).

Premier président à la Cour de cassation	1
Président à la Cour de cassation.	1
Conseiller à la Cour de cassation.	1
Premier président de la Cour des comptes	1
Premiers présidents de Cours royales	3
Président de Cour royale	1
	8

Ordre civil[1] (77).

Ministres secrétaires d'État	3
Ministres d'État	41
Conseillers d'État et maîtres des requêtes	24
Ambassadeurs et ministres plénipotentiaires	9
	77

Ordre militaire (105).

Maréchaux de France	10
Lieutenants généraux	43
Maréchaux de camp	38
Colonels et lieutenants-colonels.	12
Vice-amiraux	2
	105

Maison du Roi et des Princes (66).

Grands officiers de la Couronne et de la Maison royale	4
Premiers officiers, capitaines des gardes, premiers gentilshommes	10
Gentilshommes de la Chambre du roi	35
Aides de camp du roi	6
Attachés au dauphin et aux autres princes	11
	66

—

Il faut observer qu'une foule de pairs remplissent à la fois des fonctions dans les trois ordres : ainsi le prince de Polignac est porté en même temps :

1° Comme ministre secrétaire d'État;

2° Comme maréchal de camp;

3° Comme aide de camp du roi.

[1] Les places de préfet, directeur général des administrations publiques sont regardées comme incompatibles avec la dignité de la Pairie.

Le 15 mai 1830, le comte Charles de Montalembert intercède auprès du baron Anckarsvärd en faveur d'un haut fonctionnaire, jurisconsulte français, occupé d'un ouvrage sur les lois.

Mon cher Baron, ne craignez pas que j'aille encore aujourd'hui vous importuner d'un de mes longs bavardages comme ceux que vous recevez quelquefois de moi. Aujourd'hui, je vais encore abuser de votre indulgence, mais c'est d'une autre manière. En général, dans ce monde, la bonté ne produit que deux résultats : ou on l'oublie ou on en abuse. Mieux vaut encore l'importunité que l'ingratitude, et ce dernier crime au moins ne sera jamais le mien.

Voici de quoi il s'agit. M. Pardessus, député, conseiller à la Cour suprême et professeur de Droit à la faculté de Paris, est un de nos jurisconsultes les plus célèbres. Il est le réformateur et même le seul interprète célèbre de notre législation commerciale. Après avoir publié plusieurs ouvrages répandus dans toute l'Europe savante, il a entrepris une œuvre colossale : c'est la collection des lois maritimes de tous les peuples du monde. M. de Tallenay vous en enverra avec cette lettre un prospectus détaillé. Comme de raison, les lois suédoises y entrent pour beaucoup; mais il ne sait pas le suédois, et à Paris il ne se trouve personne qui puisse lui traduire le texte des lois du XIIIe siècle. Cependant plusieurs passages de ces lois, dont vous trouverez le détail à la page ci-contre, lui sont indispensables. Il s'est adressé à moi pour savoir si je n'avais pas conservé en Suède quelques relations qui pourraient le tirer d'embarras.

Or, je me suis souvenu de l'excessive obligeance avec laquelle vous avez demandé à M. le bourgmestre Richert des réponses à plusieurs des questions que je vous avais faites. J'ai pensé que peut-être en cette occasion votre bonté ne se démentirait pas et que vous voudriez bien prier M. Richert, qui doit être parfaitement versé dans cette matière, de faire traduire par quelqu'un de ses subordonnés les passages demandés par M. Pardessus. Si cette commission vous gênait le moins du monde, je vous conjure, mon cher Baron, au nom de l'amitié que vous m'avez toujours témoignée, de me le dire franchement, et vous ne me ferez pas la moindre peine. Si non, je serais heureux de pouvoir, par votre entremise, rendre service à un homme qui sera dans quelque tems mon professeur et qui jouit d'une réputation européenne. Peut-être M. Richert lui-même ne serait-il pas fâché de profiter de cette occasion pour se mettre en relation avec un jurisconsulte aussi distingué que M. Pardessus, qui est déjà en correspondance avec les plus célèbres auteurs du Danemark et de la Prusse?

J'espère, mon cher Baron, que votre santé et votre courage se maintiennent toujours et que vous n'oubliez pas votre ami de Paris. Je vous écrirai bientôt une lettre plus longue et moins égoïste; en attendant, je vous prie de présenter mes hommages, etc.

Ch. DE MONTALEMBERT.

Note. — M. Pardessus demande une traduction *latine* ou *française* des passages relatifs au droit maritime qui se trouvent dans la loi dite Biärköa-Rätten, de 1254, laquelle est contenue dans le recueil d'anciennes lois suédoises, publiées par Hadorph en 1687.

Ces passages sont, à ce qu'il croit, les chapitres VIII, XII, XIX, pages 3, 5 et 10 de l'édition de Hadorph.

M. Pardessus désirerait aussi avoir quelques détails historiques sur la signification du mot « Birka[1] », sur la nature et l'époque de cette législation. Tout autre renseignement ou traduction relative à l'ancien droit commercial ou maritime de la Suède serait extrêmement agréable à M. P...

Les frais de traduction seront soldés à la personne que l'on désignera par M. de Tallenay ou M. Davey, vice-consul.

C'est de Paris, le 2 juillet 1830, qu'est datée la lettre suivante :

Vous me tenez bien rigueur, mon cher Baron, mais je ne vous en veux pas, car je sais que vous avez été d'abord fort occupé, puis souffrant, et enfin que vous avez fait un voyage aux eaux. J'espère qu'il vous aura profité, et que vous y puiserez assez de force pour remplir sans fatigue ni danger les nobles travaux que vous vous êtes imposés et que vous continuez avec une si généreuse, une si infatigable constance.

Je vous ai envoyé il y a quinze jours un numéro de *la Revue française,* qui contenait plusieurs articles intéressants du comte de Sainte-Aulaire, du baron de Barante et entre autres le mien sur votre dernière diète. Ce pauvre article m'a déjà valu de nombreuses tracasseries; quoique mutilé et adouci par la prudente réserve de M. Guizot, le principal rédacteur de *la Revue,* il a soulevé plusieurs personnes. Au ministère des affaires étrangères, on m'a reproché d'avoir écrit sur un pareil sujet pendant que mon père était ministre auprès de S. M. Charles XIV; on m'a même fait entendre que cette imprudence pourrait non seulement nuire à ma carrière future, mais encore

[1] C'était une ville suédoise, située sur une île dans le lac Mälaran.

compromettre la position de mon père, si la cour de Suède s'en montrait mécontente. Vous pensez bien que j'ai été aussi surpris qu'affligé de cette circonstance. Si j'avais pu, j'aurais retiré mon article ; mais c'était trop tard. Ce qui m'a fait encore plus de peine, c'est l'idée d'avoir pu, par quelques expressions téméraires, blesser l'amour-propre national des Suédois qui me liront. Vous me connaissez assez, mon cher Baron, pour être persuadé qu'en m'élevant avec l'énergie de mon âge et de mon pays contre les vices de l'organisation politique en Suède, j'ai été à mille lieues de vouloir offenser une nation au sein de laquelle j'ai été accueilli avec une bienveillance que je n'oublierai jamais, à laquelle je porte non seulement un vif intérêt mais une véritable affection. Il y aurait de ma part une ingratitude monstrueuse à vouloir attaquer un pays où j'ai trouvé et laissé des amis si tendres et si indulgens, où sont concentrés mes plus chers et mes plus tristes souvenirs. Je proteste au contraire que le seul motif qui m'a guidé dans mon travail, et qui m'a donné le courage de persévérer à travers toutes les difficultés qui m'ont entouré, a été celui de rendre justice pleine et entière à la Suède et de faire connaître aux très nombreux lecteurs de *la Revue* les luttes qui distinguent et honorent un peuple dont le passé est si célèbre et le présent si peu compris. J'ai pour la Suède un attachement qui ressemble à du patriotisme, et j'ai écrit pour elle comme j'aurais écrit pour la France, si nul autre n'avait élevé la voix pour elle. Je vous conjure, mon cher Baron, d'être mon défenseur et mon organe auprès des personnes auxquelles vous jugerez à propos de communiquer mon article. Du reste, pour éviter tout désagrément à mon père, je vous prie de ne pas mettre mon nom dans le *Medborgaren*, si vous en étiez tenté : vous êtes le seul Suédois à qui j'aie communiqué mon article ; je n'ai pas osé en envoyer à Mme de Geer, ni même à la comtesse Ugglas, malgré l'amitié qui me lie à cette dame[1]. En voilà assez sur ce pitoyable

[1] Voici une lettre que la comtesse Thérèse Ugglas, née baronne de Stedingk, adressait à la comtesse de Montalembert mère, en date de Stockholm, le 19 mars 1830 :

Si je n'avais craint de vous importuner par une réponse trop prompte, il y a longtemps, chère comtesse, que je vous aurais remerciée de votre bonne lettre et du souvenir qu'elle contenait. Que je vous sais gré de m'en avoir jugée digne et d'avoir deviné que je le souhaitais ! Votre bague ne quitte plus mon doigt ; elle est là auprès de celles de mon enfant aimé, que Dieu a retiré à lui, et de Mme d'Akertychen. Tous les jours, en fesant ma prière, je presse sur mes lèvres ces reliques sacrées et je dis tout bas : « Priez pour moi ; » car je suis catholique pour la croyance de l'influence des prières de ceux qui sont au ciel pour leurs amis sur la terre. Ce sont mes saints à moi. J'ai souvent de vos nouvelles par Charles. Vous avez là une grande consolation : il fait votre bonheur et votre gloire ; puissé-je en dire

sujet. Je voudrais pouvoir vous donner quelques détails nouveaux et circonstanciés sur notre position actuelle; mais vraiment je n'en ai pas le courage : je ferme les yeux de frayeur en songeant aux calamités qui nous menacent; je suis réduit presque à m'affliger du glorieux triomphe que l'indépendance électorale vient de remporter une seconde fois dans mon pays, tant la lutte qui va s'engager est menaçante, non seulement pour des existences particulières, comme la mienne, mais même pour la prospérité et l'indépendance de la patrie.

D'ailleurs, au moment où je vous écris, je suis abîmé de tristesse, pour une cause qui m'est particulière. A la veille de partir pour faire en Irlande un voyage que mes malheurs de l'an dernier avaient retardé et auquel se rattachent mes plus importants travaux, je me vois arrêté, retenu à Paris et plongé dans une mortelle inquiétude par l'état désespéré d'un de mes meilleurs amis [1], qui lutte depuis cinq ans contre une maladie pulmonaire et dont tous les symptômes annoncent une fin prochaine. Je ne puis songer à le quitter; je le suivrai même dans un dernier voyage qu'on veut lui faire tenter vers le Midi et

autant de mes fils! L'hiver touche à sa fin, je quitterai la ville au mois de mai et j'espère que ce sera tout au commencement; car je suis fatiguée du long séjour que j'y ai fait. Vous m'avez souvent manqué dans ces nombreuses réunions où il y a si peu de plaisir et si peu de ressources, à moins d'être jeune coquette ou commère : et, comme je ne suis plus rien de tout cela, je m'y trouve assez peu à mon aise. Je n'oublierai jamais combien vous avez été bonne et aimable pour moi, combien votre conversation répandait de charme autour de vous et combien nous avons souvent ri ensemble. Les inquiétudes, les chagrins, je les ai aussi partagés avec vous, et cela du fond de mon cœur. Puisse le ciel vous les épargner pour l'avenir. Une fois à Forsmark [château du comte Ugglas], je verrai souvent Mme De Geer, que j'appelai ma rivale, et qui, maintenant, a bien décidément le dessus. Elle est favorite dans toute la force du terme, et je vous le pardonne. Elle mérite toute votre amitié, tout le bien que vous en pensez; et, croyez-moi, vous ne m'en direz jamais trop à son égard; je la connais mieux que vous et je puis vous assurer de conviction qu'il n'y a pas au monde une âme plus noble ni un cœur plus sensible. Ajoutez à cela l'esprit cultivé et l'originalité, et vous avez le portrait de Mme De Geer. En ville, nous nous voyons peu. Les réunions nous entraînent de côté et d'autre, et les soirées dont je puis disposer sont toutes passées chez maman, dont la santé est très mauvaise. Je ne suis plus jamais chez moi, excepté aux grandes occasions. Tallenay vous tient au courant de ce que l'on fait ici. Il vous aura parlé de deux soirées où nous avons joué la comédie. La dernière a fort bien été, et *la Haine d'une femme* a eu un succès qui a dépassé mon attente. Chose miraculeuse : moi qui n'ai jamais chanté, je me suis aventurée dans le vaudeville, et je m'en suis tirée. Mes parents, mon mari, le Bn d'Akerhjelm [alors conseiller d'État et veuf de la sœur de la comtesse Ugglas], etc., etc., me chargent de bien des choses amicales et respectueuses pour vous et votre mari. Veuillez lui dire aussi un petit mot de ma part et croire à tous les vœux que fait pour vous votre très dévouée

Thérèse DE STEDINGK.

Stockholm, ce 19 mars 1830.

[1] M. Cornudet, peu après décédé en Italie.

sans doute je recevrai son dernier soupir comme j'ai reçu l'an dernier celui de ma bien-aimée sœur. J'ai le cœur bouleversé par cette succession de cruelles épreuves, par cette sévérité de la Providence, qui me laisse la vie en la dépouillant de tous ses charmes et de toutes ses consolations.

Si vous avez la bonté de me répondre, M. de Tallenay me fera parvenir votre lettre partout où je serai. Mille hommages à votre aimable famille; et vous, mon cher Baron, comptez sur mon inaltérable amitié.

Ch. de Montalembert.

Londres, le 16 août 1830.

Mon cher Baron, vous me pardonnerez, n'est-ce pas, le long délai que j'ai laissé passer, sans répondre à votre aimable lettre du 20 juin. Je crois avoir une excuse suffisante, d'abord dans les préparatifs et embarras de mon voyage, puis dans l'agitation inséparable des événements colossaux, dont nous venons d'être témoins. Je vous assure que bien souvent, au milieu de cette étonnante révolution, j'ai pensé à vous, à l'opinion que vous auriez de nous. J'ai pensé avec orgueil que vous, qui l'aimez tant et qui l'estimez si haut, vous n'auriez pas eu à vous repentir de votre affection et de votre estime. Oui, vraiment c'est bien la grande nation; car c'est la nation qui a tout fait, ce sont les masses populaires qui ont été sublimes, héroïques; plût au ciel que leurs chefs eussent une générosité, un dévouement proportionné à celui des masses, qu'ils eussent assez d'élévation dans l'âme pour les conduire dans le noble chemin où ils sont entrés. J'aime à croire que le peuple français vient d'imprimer à l'Europe une secousse dont rien n'arrêtera l'effet; je vois déjà la Belgique braver ses absurdes oppresseurs, et espère avant de mourir voir la liberté revivre ou au moins combattre en Italie, en Hongrie, en Espagne. Je ne saurais, du reste, appeler assez votre admiration sur cette population de Paris qui, sortant tout à coup du sein de la plus énervante civilisation, sans la moindre préméditation (car nul ne se doutait du coup qui allait être frappé), a su donner des exemples vraiment spartiates de courage, de dévouement, d'abnégation de soi, et qui, après avoir triomphé de ses oppresseurs, n'a pas commis un seul excès, n'a pas massacré un seul prisonnier, n'a pas bu un verre de vin sans le payer. « Nous savons bien, disaient des ouvriers à un de nos amis qui les menait au combat, nous savons bien que, de ce que nous avons fait, il ne nous en reviendra rien, et que nous n'en mourrons pas moins de faim ou à

l'hôpital; mais nous l'avons fait pour la patrie, pour vous, qui êtes un bourgeois et qui en profiterez. » Permettez-moi de vous copier un autre passage d'une lettre de mon père sur le même sujet; je crois qu'elle vous intéressera. « Ce qui surpasse, me dit-il, tout ce que l'imagination aurait pu concevoir d'admirable, c'est de voir les héroïques ouvriers revenus à leurs travaux journaliers avec une simplicité et un calme dont nous ne trouvons pas d'exemple, même dans les plus beaux jours de l'antiquité. Ils ont renversé en vingt-quatre heures la plus formidable, comme la plus abjecte des tyrannies; ils ont conservé leurs droits, relevé la dignité de leur pays, battu 15,000 hommes les plus braves et les mieux disciplinés de l'Europe, frappé d'étonnement le monde entier par la promptitude et l'énergie de leurs résolutions; et nous les voyons maintenant taillant tranquillement les pierres, réparant les rues, enfin se livrant à leurs occupations ordinaires, comme s'ils avaient fait la chose du monde la plus simple et la plus naturelle, et tout cela sans s'être abandonnés un seul instant au désir d'améliorer leur position personnelle, de satisfaire leurs besoins aux dépens de ceux qui avaient comploté contre eux de la manière la plus inique. Rien n'a été pillé, tout a été conservé avec des égards scrupuleux. En vérité, l'histoire ne présente pas un spectacle semblable. »

Quant à moi, mon cher Baron, je dois le confesser avec une profonde douleur et une sorte de honte, pendant que plusieurs de mes amis et la plupart de mes camarades de l'Université combattaient et versaient leur sang à la tête du peuple, moi je n'ai été pour rien dans ces événements. Parti de Paris le 25 juillet, sans avoir plus d'idée que tous les autres Parisiens (tant le secret avait été bien gardé des ordonnances que le roi signait ce jour-là même), ce n'est qu'en arrivant à Londres, le 30, que j'ai appris l'attentat du pouvoir et la sublime résistance du peuple. Je suis parti sur-le-champ pour Paris, croyant que la lutte serait longue et sanglante, et ambitieux de partager les dangers de mes amis; j'ai traversé le détroit en chaloupe, je suis entré à Paris avec le premier courrier qui y était admis; mais, à mon arrivée, tout était fini, et le nouvel ordre des choses établi aussi tranquillement que s'il existait depuis cinquante ans. Mon père, fort mécontent de mon retour, et craignant que je ne fusse enrôlé dans la garde nationale, m'a fait repartir sur-le-champ, et me voilà depuis huit jours de retour ici, d'où je vais partir dans quelque temps, soit pour le Yorkshire, soit pour l'Irlande. Je ne me consolerai, je ne me pardonnerai jamais d'avoir manqué cette brillante et unique occasion de combattre pour la cause populaire, pour celle qui a enfanté les pre-

mières émotions, absorbé les premières affections de ma vie politique, pendant que cette cause était encore belle et pure, pendant qu'elle était encore la mienne.

Les derniers mots vous étonneront peut-être, mon cher Baron : je dois vous les expliquer. Vous savez comme j'aime et comme je chéris la liberté. Mais je l'ai aimée surtout puisqu'elle était persécutée; je me sens une vive répugnance pour les causes triomphantes. Elles sont toujours indignes de leurs défenseurs. D'ailleurs, la cause populaire n'a plus besoin de moi : l'autorité, quelle qu'elle soit, la religion, la morale publique sont ce qui auront, maintenant, besoin de défenseur. Moi, qui veux la liberté, comme Rousseau, *pure* et *sainte*, je ne saurais vouloir, comme les meneurs d'aujourd'hui, la république, sanglante folie qui nous a déjà coûté si cher. Je recule devant les conséquences du mouvement actuel, conséquences dont tout le blâme retombe uniquement sur les infâmes ministres qui l'ont amené : mais qui ne m'en effrayent pas moins. Je me rallie maintenant, comme toujours, à ceux dont j'ai admiré, dès le berceau, l'opinion et la vie, à MM. de Chateaubriand, Royer-Collard, Hyde de Neuville, etc. Avez-vous lu le discours de M. de Chateaubriand! C'est, à mon avis, le plus beau discours et la plus belle action de nos fastes parlementaires. Il est beau de voir celui que la famille des Bourbons avait si indignement injurié et calomnié, élever seul la voix pour défendre le royal enfant, dont l'exclusion me semble aussi injuste qu'impolitique.

Je vous expose ici, avec la franchise qui m'est naturelle, mes opinions sur un événement qui vous semble peut-être mériter une approbation sans mélange. J'espère que je ne suis dirigé par aucune influence d'intérêt personnel : celui-ci a été, il est vrai, froissé, et vous pourriez m'accuser de dissimulation, si je vous le cachais. Tout ce qui tenait, non seulement à la cour, mais à l'ancienne noblesse, est frappé au cœur par ce triomphe de la démocratie, triomphe d'autant plus complet qu'il n'a été souillé d'aucun excès. Désormais, la noblesse ne sera rien en France. Bien que mon père, dont les opinions, moins prononcées que les miennes, ont toujours été franchement constitutionnelles, ait adopté avec réserve le nouvel ordre des choses, comme à l'instar de toute la noblesse, il n'avait rien de commun avec le duc d'Orléans et il se peut fort bien que Philippe Ier donne son ambassade à quelqu'un de ses anciens amis. Mon jeune frère, qui était page du dernier roi, ce qui lui assurait une place d'officier dans les guides, perd sa carrière; et quant à moi, si, comme tout l'annonce, l'hérédité de la pairie est abolie, je vous laisse à penser ce que je deviendrai après avoir vécu dix ans de l'espérance, non seulement de la plus

haute position sociale, chose que l'on peut perdre sans désespoir, mais d'une participation légale au gouvernement de mon pays, dont je me trouverai à jamais exclu.

J'espère que vous aurez reçu depuis longtemps le numéro de *la Revue française* que je vous ai envoyé, à vous spécialement, au mois de juin. D'après une lettre de M. de Tallenay, il semblerait qu'il n'eût pas reçu le numéro que je vous destinais, mais seulement un autre qui était pour lui. S'il en était ainsi, vous pourriez le réclamer à la poste; car je suis sûr que les deux numéros sont partis de Paris. Vous voyez que mon ami, M. Guizot, principal rédacteur de cette revue, est maintenant ministre dirigeant en France, avec son collaborateur, le duc de Broglie, dont je vous ai souvent parlé. Ce sont tous les deux, surtout le dernier, des hommes du plus grand mérite, et tous deux protestants.

J'ai reçu avec reconnaissance et lu avec attention votre projet de constitution. Vous avez prévu mon improbation sur la Chambre haute. Je ne peux que la confirmer, car je trouve qu'en Suède, plus que partout ailleurs, il y a les éléments nécessaires d'une telle chambre. Quant à tous les autres changements que vous me proposez, je les trouve excellents et m'y associe de tout mon cœur. Je vous recommande ma demande pour M. Pardessus.

Adieu, mon cher Baron. Mille fois merci de votre bonne et intéressante correspondance; continuez-la, je vous en prie, par l'entremise de M. de Tallenay. Je suis impatient de savoir quel aura été le résultat de votre excellente démarche sur la « passevolance ». Mille hommages à votre famille.

Conservez votre souvenir et votre affection à votre sincère et dévoué ami

Ch. DE MONTALEMBERT.

Le 22 novembre 1830, le comte écrivait de Paris :

Mon cher Baron, comment pourrai-je me faire pardonner par vous le honteux délai que j'ai mis à répondre aux deux longues et aimables lettres que vous avez eu la bonté de m'écrire le 24 août et le 22 septembre dernier! Je vous assure que je suis confus moi-même, et tout effrayé que vous ne songiez à m'adresser le reproche d'être ingrat ou oublieux. Et cependant, il n'en est nullement ainsi, et, si je prenais le parti de vous écrire tout ce que j'ai fait et vu depuis ma dernière lettre, vous comprendriez, j'en suis sûr, pourquoi je n'ai eu, tantôt le temps, tantôt le courage de vous écrire plus souvent. Du reste, je

vous promets de réparer ma négligence, et j'espère que vous ne m'en tiendrez pas compte et vous continuerez à m'écrire de temps à autre ces lettres qui me font toujours un si vif plaisir, qui me rappellent quelques-uns des plus doux moments de ma vie.

Vos deux dernières lettres m'ont excessivement intéressé, en me faisant connaître quelle impression notre révolution avait faite en Suède, et quelle opinion vous en avez conçue vous-même. Je vois que tout vous paraît couleur de rose; c'est ce qui arrive souvent quand on n'est que spectateur lointain, mais si vous étiez à Paris, j'ai trop bonne opinion de votre jugement et de vos lumières pour ne pas croire que vous partageriez le découragement et les inquiétudes de tous les honnêtes gens. Mais je quitte un moment ma triste patrie pour vous dire ce que j'ai fait hors d'elle. J'ai donc été en Irlande, après un mois d'inquiétude et d'incertitude à Londres. En Irlande, j'ai passé sept semaines délicieuses : là, tout parlait à mon cœur, tout répondait aux émotions et aux sympathies de mon âme; et dans ce peuple si malheureux, si poétique, si courageux, si enthousiaste et surtout si religieux, j'ai trouvé de quoi aimer et admirer sans relâche, pendant tout le temps que j'y ai passé, encore maintenant que tant d'autres pensées m'agitent et m'absorbent. J'ai vu là se réaliser dans tout son éclat le plus beau rêve de mon jeune âge, l'union intime et perpétuelle de l'enthousiasme et de la liberté, et je suis revenu le cœur plein de courage et d'une sainte ardeur de persévérer dans la route qui conduira un jour mon pays à une union semblable.

La joie de mon voyage en Irlande n'a été troublée que par les tristes nouvelles qui m'arrivaient chaque jour de France. A mon retour, j'ai trouvé les affaires dans un état encore plus désespéré que je ne le supposais de loin. En renvoyant le ministère doctrinaire, soutenu par la majorité des Chambres et par les élections nouvelles, non seulement Louis-Philippe a commis le même crime constitutionnel que Charles X en renvoyant le ministère Martignac; mais il a donné une force invincible au dangereux et méprisable parti qui a pour chefs Lafayette, Odilon Barrot et Maupuis. Il a laissé tomber sa couronne dans la boue et jamais il ne pourra l'en retirer. A une influence de boudoir et de camarilla, il a substitué celle des cabarets et des ruisseaux; je ne vois pas ce que le pays y a gagné. Je prévois que, dans cette révolution comme dans l'autre, ce sera la canaille de Paris qui triomphera des cœurs et de la raison du reste de la France. Il en résultera que nous nous constituerons en république fédérative, que nous rejetterons toute autorité centrale, et qu'alors nous serons démembrés. Ce qui me désole, c'est de voir que cette belle charte du 7 août,

œuvre de la souveraineté du peuple, est méprisée et violée ouvertement; je dis méprisée et violée, puisque le roi et la Chambre des pairs n'ont pas l'ombre d'une autorité réelle, et que la Chambre des députés, jusqu'ici admirable de raison et de modération, va succomber au premier jour devant une attaque de la populace de Paris. Les cris de sang que pousse le peuple en demandant la vie de quatre vaincus sans défense ont terni complètement à mes yeux la gloire des trois grandes journées. Enfin, je vous avoue que je vois tout en très noir; je m'attends au duc de Reichstadt, à la République, à l'anarchie et tout ce que vous voudrez. Et je suis presque réduit à désirer la république, si elle seule peut nous sauver de la domination d'une dynastie de lâches ou d'une dynastie de despotes. A la vue de cette déraison populaire, de ces agitations qui menacent et compromettent tout, j'envie à la Suède la monotonie de sa vie politique et ce stationnaire contre lequel j'ai moi-même tant crié.

Vous direz, j'en suis sûr, que mes opinions sont inspirées par la situation particulière de ma famille. Je voudrais vous convaincre qu'il n'en est pas ainsi, mais je sens qu'il vous sera dificile de le croire. Mon père a succombé avec le ministère doctrinaire, avec ceux qui voulaient la suite de la restauration et non pas une nouvelle révolution : il a été brusquement destitué de son ambassade en Suède, sans recevoir indemnité ni compensation quelconque, et on lui donne pour successeur un homme qui n'a jamais été dans la diplomatie[1]; il en est de même pour six autres ambassades, ce qui est fort encourageant pour les fonctionnaires inférieurs, et fort honorable pour ce gouvernement de justice et d'égalité. Cette destitution nous met dans une position assez gênée, car mon père n'a aucune fortune à lui; mais comment se plaindre quand on n'est entouré que de malheurs pareils? Il lui reste sa pairie sans dotation; j'espère qu'il saura en remplir les nobles devoirs avec dignité, pendant le peu de mois que cette pauvre pairie a encore à vivre. A propos de pairie, je ne répondrai qu'un mot à tous vos argumens à ce sujet. C'est que je défie un gouvernement quelconque de vivre dix ans sous une forme autre que celle de la République, s'il n'y a pas une aristocratie héréditaire et même le droit de primogéniture. Si vous voyez la France et l'Europe mûres pour la République, je connais votre répugnance pour ces deux choses; il se peut qu'elles le soient. En vérité, je m'y perds. Le présent me désole, l'avenir m'effraie; je n'aime que le passé, et encore un passé bien reculé, un passé qui ne reviendra jamais. Quant à mon

[1] Le duc de Dalmatie, fils du maréchal Soult.

occupation, je ne sais que devenir; toutes les carrières qui me plaisaient ou me convenaient me sont fermées, soit à cause de mon nom, soit à cause de mes opinions religieuses, ou de la répugnance que j'éprouve à m'associer aux individus que le nouveau pouvoir y a fait entrer. Il ne me reste qu'à choisir entre l'instruction publique et le barreau. Au reste, je ferme les yeux sur mon propre sort et je tâche de me rendre aussi étranger que possible à la politique, pour me dévouer exclusivement à une cause sacrée, à celle du catholicisme. Je crois que la crise actuelle lui profitera, et que les peuples, fatigués d'une si longue et si stérile agitation, se jetteront avec ardeur dans ses antiques bras : en attendant, il importe de le régénérer, de le rendre à sa véritable nature, à cette liberté, à cette sainte énergie par laquelle il sauva l'honneur et l'indépendance de l'Europe au moyen âge; il importe de le dégager des empreintes honteuses de son alliance avec la misérable race des Bourbons : pour cela, il faut revendiquer pour nous, catholiques, la liberté religieuse dont jouissent tous les autres cultes et dont nous seuls sommes encore privés, à cause du salaire dégradant que nous recevons de l'État. C'est une dette de l'État, il est vrai, mais nous y renonçons pour acheter notre vieille liberté. La lutte qu'il faudra entreprendre pour faire triompher ces idées sera longue et sanglante. Quelques prêtres et jeunes laïcs l'ont entreprise; l'abbé de La Mennais, célèbre et éloquent auteur de l'*Essai sur l'indifférence*, est à leur tête; je suis l'un d'eux. Deux journaux travaillent dans ce sens, *le Correspondant* auquel je travaille habituellement, et le sublime *Avenir* où l'abbé de La Mennais dépose les fruits de son génie. Nous formons de vastes projets, nous prions, nous espérons, nous combattons, en attendant la victoire ou la mort. Nous avons pour devise : *Dieu et la Liberté*. Le monde, qui ne peut se passer ni de l'un ni de l'autre, nous reniera peut-être aujourd'hui, mais nous comprendra un jour.

Adieu, cher Baron. Je vous écris dans toute la franchise et toute l'amertume de mon âme. Répondez-moi de même. Je crois que notre amitié est à l'abri de tout dissentiment politique. Je suis tout triste en pensant que je n'aurai plus aucune occasion de revoir cette Suède qui m'est si chère sous tant de rapports. Mais vous, du moins, je vous reverrai; vous allez sans doute venir nous voir au printemps prochain; je vous attends avec la plus vive impatience, et en attendant je vous supplie de m'écrire, de me recommander au souvenir de votre aimable famille et de penser quelquefois à l'un de vos plus dévoués amis.

Ch. DE MONTALEMBERT.

La suivante lettre est de Rome, le 12 mars 1832, où le comte de Montalembert est allé pour s'expliquer avec le Pape. Elle commence ainsi :

C'est avec un vif et profond plaisir, mon cher Baron, que j'ai appris par Madame De Geer que vous ne m'aviez pas oublié, et que vous vous plaignez de mon silence. L'estime et l'attachement que vous m'avez inspirés sont trop profondément gravés dans mon souvenir pour que je puisse jamais, je ne dis pas vous oublier, mais même ressentir de l'indifférence à votre égard. N'ayant pas reçu de réponse aux deux dernières lettres que je vous avais adressées, je m'étais figuré, je l'avoue, que ma correspondance vous paraissait superflue au milieu des graves intérêts qui vous occupent, et je trouvais cela fort naturel, tout en m'affligeant beaucoup. La bonne comtesse de Geer me procure aujourd'hui une bien grande joie, en m'assurant que c'est la poste, et la poste seule, qui est la cause de cette interruption si fâcheuse pour moi. Je ne saurais préciser la date de la dernière lettre que je vous ai écrite, mais je sais qu'il y aura bientôt près d'une année que je n'en ai reçu de vous. Je n'ai pas reçu non plus le paquet dont Mme de Geer me parle. Et vous, avez-vous reçu mon *Procès devant la cour des Pairs*, que je vous ai ai envoyé avec plusieurs autres imprimés par nos Affaires étrangères ? Je crains bien que non. Comme je tiens beaucoup à ce que vous les receviez, je vous prie de les réclamer auprès de M. Davey, notre vice-consul à Stockholm. Ils étaient adressés à M. de Tallenay, qui est parti depuis. Si vous avez quelque chose à m'envoyer, veuillez le remettre à M. Davey, qui doit m'expédier une caisse d'objets, dans ce printems. Quant aux lettres que vous pourriez m'écrire, envoyez-moi-les tout simplement par la poste : *rue Cassette, n° 30, à Paris*, d'où on me les fera parvenir en quelque lieu que je sois.

Depuis la cessation de notre correspondance, j'ai été appelé à subir des épreuves bien pénibles et qui, je l'espère, ne se renouvelleront pas dans le cours de ma vie. J'ai eu, comme vous le savez, le cruel malheur de voir mourir, à la fleur de son âge et de ses forces, mon excellent père, qui a succombé victime de son ardent patriotisme et de son zèle sincère et ardent pour la liberté dans toute son extension. Je l'ai vu mourir, après les plus douloureuses souffrances, au moment où son nom devenait populaire et où son noble cœur, qui n'était pas fait pour aimer et servir le pouvoir, commençait à trouver dans l'estime et la reconnaissance du peuple une juste et douce récompense. Je suis resté orphelin et solitaire dans le monde, jeté sans guide au

milieu d'une vie publique beaucoup trop précoce, privé d'un frère qui était pour moi un tendre et intime ami et dont l'appui et les conseils m'étaient indispensables au milieu des orages de ma carrière.

Je crois vous avoir dit que, bien avant ce malheur et dès mon retour d'Irlande, en 1830, je m'étais lié d'une étroite alliance avec le parti catholique libéral, qui a pour chef le célèbre abbé de La Mennais, et que j'étais devenu un des principaux collaborateurs du journal *l'Avenir*, qui a prêché avec quelque éclat et quelque succès la cause de l'affranchissement général de l'intelligence et du monde. Nous ne nous bornions pas aux paroles; nous en sommes plus d'une fois venus aux actions, notamment à l'égard de la liberté de l'enseignement ou d'éducation, base et principe de toutes les autres libertés, promises par la charte de 1830, mais indignement retenues par l'infâme gouvernement qui a confisqué, au profit de sa misère, toutes les conséquences de la glorieuse victoire de juillet. Pour attaquer autant qu'il dépendait de nous l'odieux monopole de l'Université gouvernementale, hors de laquelle nul Français ne peut être élevé, nous avons ouvert une *école libre*, où je remplissais les fonctions de maître d'école. Le Gouvernement nous en fit expulser par la force et nous fit traduire en justice comme coupables d'avoir violé les décrets impériaux. Deux incidents retardèrent le jugement de cette cause jusqu'à la mort de mon bien-aimé père, à la suite de laquelle, l'hérédité n'ayant pas encore été abolie, je me suis trouvé élevé à la dignité de Pair de France. La Chambre des pairs a donc dû être saisie de mon procès et même de celui de mes complices. Nous avons tous été jugés par elle au mois de septembre dernier; c'est là où j'ai fait mon début dans le monde politique : ma défense a été très favorablement accueillie. Je regrette que vous n'ayez pas pu en prendre connaissance, ainsi que de l'ensemble de nos travaux. Je suis persuadé que la différence de nos opinions religieuses ne vous aurait pas empêché de rendre justice à la pureté de nos vues, à l'utilité qu'elles peuvent produire pour le bien de l'humanité, pour le triomphe de la vérité : comme notre ami M. de Potter et bien d'autres libéraux non catholiques, vous applaudiriez à nos efforts : nous ne voulons le triomphe du catholicisme que par celui de la liberté, comme en Belgique et en Hollande; nous demandons surtout l'affranchissement de toutes les consciences et de toutes les intelligences soumises, en France surtout, à de si odieuses restrictions; nous répudions toute alliance avec la force; nous marchons au combat sous ces trois devises : *Dieu et la liberté; liberté pour tous et en tout; guerre au pouvoir.*

Malgré notre fervent attachement à la foi catholique et les preuves

que nous en avons données maintes fois, le haut clergé, surtout l'épiscopat, salarié par le Gouvernement et poussé par lui, s'est prononcé contre nous. Pour faire cesser cette opposition qui paralyserait notre action sur les catholiques, nous avons suspendu la publication de *l'Avenir* et nous sommes venus à Rome consulter le Pape, comme chef suprême de notre foi, pour savoir de lui s'il y a quelque chose de contraire au catholicisme dans nos doctrines. Nous savons déjà qu'il n'y a rien à censurer, mais il est probable que nous attendrons longtemps une approbation, car le Pape a une peur terrible du seul mot de liberté : les troubles des Légations l'ont malheureusement porté à se jeter entre les bras des souverains, qui se moquent de lui. Louis-Philippe et les Empereurs de l'Autriche et de la Russie lui ont adressé à plusieurs reprises des notes officielles contre nous, surtout Nicolas, qui ne peut nous pardonner l'influence que nous avons exercée en Pologne et le caractère religieux que nous avons donné à la sublime révolte de ce pays. Jugez combien cette inimitié et ses motifs nous honorent. Du reste, nous attendons avec foi et confiance l'issue de notre mission, nous reposant sur la force de la vérité et sachant que le temps et les révolutions sont pour nous. L'avenir nous appartient, car certes, dans la grande lutte que se livrent aujourd'hui le pouvoir et la liberté, sur toute la surface du monde, ce n'est pas la liberté qui succombera. Je reste en Italie pendant l'été et pour retourner à Paris pour y reprendre mes travaux, et si faire se peut, ma vie de journaliste. Le journalisme est aujourd'hui la plus imposante magistrature. Vous l'avez bien senti, mon cher Baron. Je reste à la Chambre des pairs (où je n'aurai du reste entrée que dans trois ans) par respect pour la mémoire de mon père, et puis parce que je crois qu'on ne doit jamais dédaigner une position où l'on peut servir son pays. Je suis le dernier pair héréditaire. Il est du reste fort douteux que cela dure assez longtemps pour que j'y entre. Voilà, mon cher Baron, un exposé assez complet de ma position actuelle. Mettez-moi également au courant de la vôtre et de ce qui se passe dans notre chère Suède. Parlez-moi beaucoup de vous. C'est un sujet sur lequel mon intérêt est inépuisable. Présentez l'hommage de mon souvenir à Mme d'Anckarsvärd et croyez à la continuelle sympathie, au vif et sincère attachement de votre dévoué pour la vie,

Le comte Ch. DE MONTALEMBERT.

Suit une lettre en date de Villeneuve-d'Agen, le 29 octobre 1832 :

Mon cher Baron, je dois vous paraître bien coupable et cependant je ne le suis pas, et j'espère que vous en serez convaincu lorsque je vous aurai fait le récit de ce qui m'est arrivé depuis que j'ai reçu votre si bonne lettre du 1er juin, à laquelle je réponds aujourd'hui. Mais avant tout je tiens à vous persuader que, quelle que soit la durée du silence auquel pourra me contraindre ma vie errante et agitée, vous ne devez jamais en conclure que je vous ai oublié ou que mes sentiments pour vous se soient le moins du monde affaiblis. Vous oublier, ce ne serait pas chose si facile : l'estime et l'admiration que vous m'avez inspirées à une époque critique pour moi sous bien de rapports, sont trop profondement gravées dans ma mémoire pour que le tems et l'absence puissent les affaiblir : vous m'avez d'ailleurs inspiré plus que cela, une véritable amitié. Vous avez bien voulu m'en témoigner un peu de votre côté ; c'en est assez pour vous assurer à jamais une place dans un cœur que le malheur a rendu constant et dévoué.

Votre lettre du 1er juin m'est arrivée à la fin de ce mois-ci à Rome, au moment où j'allais quitter cette capitale du monde chrétien. Les mille embarras qui précèdent un départ et surtout les circonstances pénibles où je me trouvais alors, m'empêchèrent de vous répondre sur-le-champ. Nous nous étions graduellement convaincus que le déplorable asservissement de la cour de Rome aux cours d'Autriche, de Russie et de France, nécessité par la conservation de sa puissance temporelle, l'empêchera d'approuver jamais nos doctrines libérales, dont ces trois cours avaient du reste demandé journellement la condamnation. Mais comme les dangers de l'Église augmentaient chaque jour, nous pensions tirer un parti favorable du silence de Rome même et reprendre nos travaux avec une nouvelle énergie. Nous quittâmes Rome, mon illustre ami M. de La Mennais et moi, avec cette idée dont nous ne faisions pas mystère, et nous étions arrivés en Bavière, où nous nous réjouissions de la vive sympathie que nous rencontrions chez tous les hommes éclairés, lorsque tout à coup le Pape, cédant aux inquiétudes et aux sollicitations des ambassadeurs, publia sa fameuse Lettre encyclique dont le bruit est sans doute parvenu jusqu'à vous, et dans laquelle il proscrit toute espèce de liberté et surtout toute espèce d'alliance entre le catholicisme et la liberté.

Cet acte funeste n'a heureusement rien dans le fond ni dans la forme qui puisse engager nos consciences comme catholiques ; mais provenant de celui qui a été chargé par Dieu, selon notre croyance, de gouverner son Église et qui est seul responsable de ce gouvernement, confirmant d'ailleurs l'opinion de la majorité de l'épiscopat français, il a rendu impossible toute action religieuse dans le sens de

l'alliance, dont je vous parlais tout à l'heure. Nous ne pouvions, conséquemment avec nos principes, nous mettre en contradiction avec le Pape et les évêques qui sont chargés de gouverner l'Église que nous voulions défendre. Nous avons donc supprimé définitivement notre journal, dissous nos associations, etc.; et nous attendons dans le silence et l'étude le moment où Dieu vérifiera nos prédictions et où surtout la ruine de la puissance temporelle de Rome rendra au Pape son caractère d'évêque de l'Église catholique, et le purifiera de son odieuse complicité avec les tyrans et les diplomates qui étouffent l'Europe.

Vous me demandez ce que j'entends par émancipation du clergé. Je vais tâcher de l'expliquer en deux mots : c'est l'indépendance absolue et réciproque du spirituel et du temporel, de l'Église et de l'État, du pouvoir et du clergé. Cet état si désirable, seul port de salut pour le catholicisme, existe parfaitement aux États-Unis, dans la sublime Irlande et en Belgique. Dans ces trois pays, le prêtre n'est que simple citoyen aux yeux du pouvoir : aux yeux de son troupeau, il est ce que leur conscience leur inspire. Dans les autres pays catholiques et nommément en France, l'Église a été livrée en proie aux rois, par crainte de la Réforme, et, chose remarquable, elle est encore plus opprimée par les princes catholiques que par les princes protestans. En France, par exemple, la liberté religieuse a été en déclinant depuis ce premier concordat entre Léon X et François Ier, par lequel les rois furent investis du droit monstrueux de nommer les évêques d'une Église dont ils ne sont eux-mêmes que simples fidèles. Vous connaissez l'histoire de Louis XIV et de son Église gallicane qui consacra dogmatiquement la servitude. Lorsque Napoléon retablit le culte en France, il garda soigneusement tous les liens qui enchaînaient l'Église et y a ajouté mille chaînes nouvelles pour l'éducation, etc., etc. Les Bourbons ne changèrent rien au fond des choses ; mais, par des faveurs pécuniaires et politiques, et par leur propre piété, ils trompèrent les catholiques, hormis quelques âmes hautes et fières, comme l'abbé de La Mennais, qui protesta depuis 1814 jusqu'en 1830 contre l'organisation cléricale d'alors. La révolution de Juillet arriva. L'infamie du pouvoir sur l'Église, exercé par une dynastie catholique, tombe aux mains d'une dynastie ouvertement anticatholique, et alors l'oppression est devenue intolérable. C'est dans ces circonstances que nous nous sommes levés et que nous avons demandé à n'être pas privés de notre part commune de liberté; mais comme nous dîmes en même tems au clergé que, pour être libre, il fallait renoncer au salaire de l'État et vivre des dons des fidèles, attendu qu'on est toujours valet

de ceux qui nous payent, nous mîmes contre nous tous les évêques, tous les dignitaires, etc., qui croyent que l'Église de Jésus-Christ a besoin pour vivre de l'argent des rois, et voilà le secret de notre défaite.

Pour moi, profondément convaincu par l'étude et la réflexion de ces deux grandes vérités : 1° que la liberté ne peut rien fonder sans la religion; 2° que la religion ne peut rien reconquérir sans la liberté, je sais qu'en travaillant pour l'une d'elles, je défends la cause de toutes les deux. Je vais donc consacrer ma vie à la défense ou plutôt à la conquête de la liberté, mais de la liberté dans toute son extension, et, comme le dit notre devise, liberté *pour tous en tout*. Je ne veux pas de cette liberté dérisoire qui ne sert qu'à détrôner un pouvoir pour que des hommes encore plus avides et plus vils viennent opprimer à leur tour le peuple au nom de la liberté qu'ils renient. Comme je suis convaincu que tous les chefs de parti, tous les libéraux les plus fougueux feront absolument la même chose (j'en ai pour preuve l'expérience des dernières années), mes principes ne tendent à rien moins qu'à anéantir tout *gouvernement* dans le sens actuel du mot, c'est-à-dire comme tutelle. Je crois que les peuples sont majeurs et en âge de faire leurs affaires par eux-mêmes. Je ne conçois pas, à l'époque où nous vivons, de monstruosité plus grande que celle d'un pouvoir, d'une dynastie qui prétend imposer ses croyances, ses opinions et ses intérêts à un peuple; qui intervient comme chez nous à chaque instant du jour, dans la famille, dans la commune, dans l'administration provinciale, dans l'église, dans tout en un mot. Je veux l'émancipation complète de la conscience et de l'intelligence d'abord, de la propriété ensuite. Je ne connais d'autre pouvoir qu'une autorité déléguée par le peuple et se conformant scrupuleusement aux opinions et aux intérêts de ce peuple, obéissant à l'impression qu'il en reçoit, et n'ayant pas la folle prétention d'imprimer un mouvement en arrière ou en avant de sa façon. Voilà, à mon avis, quel doit être le principe fondamental de tous les gouvernements possibles à venir; quant à la forme, que ce soit monarchie héréditaire, élective, deux chambres ou une chambre, peu importe, pourvu que le principe soit sauvé. Je dis des gouvernements à venir, parce que je crois que tous les gouvernements actuels sont si infâmes, si parjures, si monstrueux, que leur chute est une expiation due par la justice divine à l'humanité outragée; mais, si on ne renverse que les hommes sans renverser les choses et les institutions, ce sera à recommencer sans cesse. — Voyez la Suède, voyez la France. Je suis bien curieux de savoir jusqu'à quel point vous partagez ces opinions, qui

sont le fond des opinions catholiques en Amérique, en Irlande et chez nous. Je compare l'état actuel du monde à celui de l'empire romain lors de l'invasion des Barbares et de l'explosion du Christianisme.

Je suis venu faire un petit voyage dans le Midi, mais je retournerai incessamment à Paris, où je vous prie de m'écrire, toujours *rue Cassette*, *n°* 30. Je n'ai pas encore reçu le paquet que vous aviez confié à M. Davey. Présentez, je vous prie, mes complimens empressés à votre famille et comptez toujours sur le renouvellement et le sincère attachement de votre ami le plus dévoué,

Le comte Ch. DE MONTALEMBERT.

La prochaine lettre est de Schlangenbad, près Wiesbaden, du 20 août 1833, et commence ainsi :

La comtesse Ugglas m'a remis le beau livre dont vous aviez bien voulu la charger pour moi. Avant de le lire, j'en ai feuilleté avec soin toutes les pages pour voir s'il n'y aurait pas quelques lignes de votre écriture pour moi. Il y a bien longtems que j'attends une réponse de vous à ma lettre du 30 octobre dernier, que vous avez reçue, j'espère, en son tems. Je vous y parlais de la ruine de notre *Avenir* et de tous nos projets, au moins pour le moment. Je vous supplie instamment de ne pas renoncer entièrement à ma correspondance que je regarde comme une faveur très précieuse, et qui m'est un gage d'une amitié aussi honorable que chère à mon cœur.

J'ai lu avec attention, pendant les huit jours que j'ai passés ici avec vos aimables compatriotes, votre *Profession de foi politique*, ouvrage d'un grand mérite. Je n'ai pas besoin de dire à quel point elle m'a intéressé. J'y ai trouvé, avec des détails importants et inconnus pour nous sur votre carrière antérieure, un résumé plein d'énergie et de clarté de vos opinions et de vos vœux. Je ne puis assez louer cet ouvrage, qui me semble propre à faire une grande impression sur les esprits impartiaux et éclairés de la Suède. C'est une excellente idée que d'avoir présenté au public un résumé des idées les plus utiles à populariser et des améliorations les plus importantes à réclamer. Je ne suis pas autant au fait de votre avis sur tous les points ; je ne saurais me résoudre à réduire les questions de législation et de sociabilité au niveau des questions pour ainsi dire arithmétiques, en les résolvant d'après des proportions de chiffres. C'est une manière que nous avons empruntée aux Américains, et qui, je l'avoue, ne me semble pas du tout un progrès : c'est le triomphe de l'individualité ; et l'individualité m'a toujours semblé être le principe le plus hostile à toute

véritable institution sociale. Je me permettrais aussi de vous dire que peut-être ne témoignez-vous pas assez de respect pour la vieille constitution suédoise qui n'était pas sans mérite et sans force, quoique aujourd'hui, gâtée par toute sorte d'additions disparates et d'inconséquences ridicules, elle soit devenue inapplicable et dérisoire. La tâche la plus délicate des hommes d'État de tous les temps, et surtout de nos jours, est de marcher en avant sans briser violemment le fil des traditions anciennes comme l'a fait la Constituante en France, ce qui effraie et recule le progrès d'une manière très fâcheuse. Mais tout ceci ne roule que sur des détails; pour le fond, nous sommes et nous serons toujours unis. Il est clair que la Constitution actuelle [1] de la Suède est une masse informe qui étouffe tout véritable développement politique, et qui, en donnant un vain semblant de liberté, trompe l'Europe et le pays lui-même, et le détourne ainsi des voies de progrès où son glorieux passé lui assignait une des premières places. Deux choses me semblent surtout à déplorer dans l'état actuel de la Suède, en dehors de la question des réformes constitutionnelles : la première, c'est le peu d'effet qu'a produit (au moins ce qui me semble d'après votre livre) la révolution de Juillet, qui partout ailleurs a avancé toutes les questions au moins d'un demi-siècle, tandis qu'en Suède elles me paraissent absolument au même point, même pour la discussion, que lorsque j'y étais en 1829; de sorte que les esprits éclairés et élevés sont obligés de se consumer au milieu de mesquines luttes sur les formes et les personnes, sans pouvoir s'associer à la grande guerre des principes entre les peuples et les rois qui envahit de plus en plus l'Europe et qui ne peut manquer de se terminer par une victoire éclatante. Le second malheur de la Suède me semble être l'absence totale d'esprit politique, on pourrait presque dire d'*opinion publique* dans le peuple en général : ceci est encore bien plus grave; c'est, à vrai dire, la source du premier malheur. Je ne puis assez m'étonner de l'indifférence coupable de la noblesse et du peuple suédois sur leurs plus chers intérêts et sur leur honneur national. La preuve la plus forte qu'il y ait de cette inanition politique, c'est que vous-même, après avoir parfaitement établi dans votre livre que l'ordre des paysans a seul des droits réels à défendre et des conquêtes légitimes à opérer, vous êtes obligé de n'attendre le salut du pays et la réforme si indispensable de la constitution que des mains du *roi*. Je trouve que, dans l'état actuel des choses et des esprits en Suède,

[1] Elle datait de 1809. La représentation nationale était composée de quatre chambres : la Noblesse, le Clergé, les Bourgeois et les Paysans.

vous avez parfaitement raison, vu que le roi seul *peut* faire ce bien; mais c'est une conclusion désespérante, au moins pour moi, car j'ai la conviction intime que le roi ne *veut* pas faire ce bien, et qu'il ne le voudra jamais, pas plus qu'aucun de ses augustes frères. Il y a un jugement de Dieu sur toutes les têtes couronnées de nos jours, légitimes ou parvenues, depuis le petit duc de Nassau, dans le pays duquel je me trouve, jusqu'aux rois élus des Français et des Suédois; jugement qui les condamne tous à un incurable aveuglement précurseur infaillible de leur ruine commune.

Quant à vous, mon cher Baron, ces malheurs mêmes que je déplore pour la Suède, et qui rendent votre position si dure et si douloureuse, ne font qu'augmenter, si cela était possible, mon profond et affectueux respect pour votre personne et vos opinions. Il n'y a pas de plus beau spectacle dans le monde politique que celui d'un homme luttant avec une invincible constance contre la lâcheté et l'aveuglement de ses contemporains, contre l'indifférence des masses, pour la justice et la prospérité de son pays, et n'attendant le prix de ses efforts, la récompense de ses peines que de la postérité et de la constance. Ce spectacle, vous l'offrez à la Suède et à vos amis; cette récompense ne vous manquera pas non plus. Pour être retardée, elle ne sera que plus éclatante. Le succès peut être ce qu'il y a de moins à désirer dans cette vie : le succès gâte le plus souvent les plus belles causes. Il n'y a de beau et d'attrayant, à mon avis, que le combat.

Mme d'Ugglas vous remettra un petit volume sur la Pologne, qui, j'en suis sûr, excitera votre sympathie; cette noble cause doit avoir surtout des échos en Suède. Avant de quitter la France, j'y ai fondé un journal *mensuel* pour défendre spécialement les intérêts de la Pologne. Il est intitulé *le Polonais* et son bureau est rue Vivienne, n° 12. Il a pour correspondants à Stockholm *Normann* et *Engestrom;* peut-être pourraient-ils vous le procurer! Arrêté subitement dans la carrière que j'avais embrassée, par un concours de circonstances que je vous ai expliquées dans ma dernière lettre, je suis venu passer un an en Allemagne, pour puiser quelques forces dans l'étude et la retraite, avant de rentrer de nouveau dans la vie politique à l'époque où mes vingt-cinq ans me permettront de siéger à la Chambre des pairs. Répondez-moi, je vous en supplie; remettez votre lettre à M. d'Ugglas, qui me la fera parvenir, et croyez que partout et toujours vous aurez en moi un admirateur sincère et un ami affectueux et dévoué.

Ch. de Montalembert.

Une interruption de trois ans dans la correspondance n'a pas diminué l'attachement du comte de Montalembert au baron Anckarsvärd, devenu comte par le décès de son père, le vieux comte Michel Anckarsvärd, ancien président de la Chambre de la noblesse (1809), et qui en cette qualité a signé la constitution de la même année. Le comte de Montalembert écrit enfin de Paris, le 5 mai 1836, 38, rue Saint-Dominique, la lettre suivante au comte Anckarsvärd :

Mon cher Comte, j'ai été on ne peut plus touché de votre aimable lettre du 11 avril, puisqu'elle m'a prouvé que vous conserviez encore un bienveillant souvenir de moi et de nos anciennes relations. Je vous assure que, pour ma part, ce souvenir est bien profondément gravé dans mon âme et que jamais je ne perdrai la mémoire de nobles et patriotiques émotions que vous m'avez permis de partager avec vous. J'espère que nous resterons toujours en relation l'un avec l'autre. Je vous réponds aujourd'hui fort à la hâte, voulant profiter du départ de la comtesse Bjornstjerna pour vous envoyer un paquet de journaux en même temps que cette lettre, mais plus tard je serai à la fois plus exact et plus prolixe dans ma correspondance que je ne l'ai été pendant ces dernières années.

Votre lettre ne m'a pas seulement fait le plus grand plaisir en me montrant que votre ancienne amitié pour moi durait encore ; elle m'a en outre extrêmement frappé pour la justesse et la profondeur des vues qu'elle renferme sur les envahissements de la Russie. Je l'ai trouvée si remarquable sous ce rapport que j'ai pris la liberté de la faire insérer presque en entier dans le prochain numéro du *Polonais* (avec toutes les précautions nécessaires pour garder l'anonyme). J'espère que vous ne m'en voudrez pas ; je n'ai pu me résoudre à priver nos lecteurs d'une si bonne nourriture. Nous ferons traduire et insérer aussi la petite brochure que vous avez aussi bien voulu m'envoyer et dont je vous remercie infiniment. *Le Polonais* vous sera envoyé exactement, mais je crains que cela ne vous coûte fort cher par la poste. Si vous avez une autre voie, indiquez-moi-la. En attendant, je vous envoie quelques-uns des numéros les plus remarquables des années passées. Vous apprécierez surtout les articles sur l'*Avenir de l'Europe*, qui sont du prince Adam Czartoryski.

Indépendamment de l'intérêt sincère et profond que mes souvenirs de jeunesse me feront toujours prendre à la Suède, je partage tout à fait votre manière de voir sur l'importance de cette barrière contre la

Russie, sur les analogies avec la Pologne, etc., mais je ne savais pas jusqu'à quel point l'amour-propre national des Suédois pourrait supporter qu'on dise la vérité sur ce triste sujet. Je fais des vœux pour qu'un solide et puissant esprit de résistance se développe chez vous contre la Russie, et assurément, si je pouvais y contribuer le moins du monde, je croirais rendre un immense service à la France et à l'Europe. Malheureusement il règne ici, en France même, une indifférence, une ignorance, une incertitude de tout ce qui touche à la politique extérieure, qui est on ne peut plus humiliante et désolante pour nous et pour l'avenir du monde. Il y a déjà bien peu d'intelligence et de générosité dans notre politique intérieure, il y en a bien moins encore dans nos idées et nos intentions à l'égard de l'étranger. Je ne parle pas ici du gouvernement, mais malheureusement du pays, des partis en général et de tous nos différents personnages politiques. Les doctrinaires, tout en reniant honteusement leurs principes libéraux à l'intérieur, avaient encore un certain système à l'égard de l'Europe. Thiers n'en a aucun, si ce n'est d'obéir à l'impulsion de ses intérêts du moment. Il s'allierait très volontiers avec la Russie, si l'occasion s'en présentait. sans du reste y attacher plus d'importance qu'au reste. Les républicains au *naturel*, les légitimistes sont aussi pour cette alliance, et parmi les doctrinaires mêmes il y en a une foule qui ne savent pas trop à quoi s'arrêter. Quant à moi, qui ait fait de l'alliance anglaise la bannière de ma politique, je suis profondément découragé, mais cependant je persévérerai toujours.

La mort de la chère comtesse d'Ugglas a été un coup bien cruel pour moi, envers qui elle avait eu tant de bonté, mais je n'ose songer à ma douleur en présence de celle de sa pauvre famille. Quelle perte pour Stockholm et la société, pour la comtesse Deger en particulier, qui pouvait apprécier tout ce que cette excellente femme valait! Elle est morte avec un calme et un courage héroïques, en même temps qu'avec la plus touchante tendresse pour sa famille et ceux qu'elle aimait ici-bas.

Adieu, mon cher Comte ou Baron. Consacrez-moi toujours votre attachement et soyez sûr que j'y mets le plus grand prix et qu'il est bien réciproque.

Charles DE MONTALEMBERT.

Il y a ensuite une lacune de dix-huit ans dans la correspondance qui reste aux archives du baron Bonde, à Ériksberg. Ce n'est qu'en 1854, le 17 juin, que la correspondance se renoue par la lettre suivante :

Mon cher Comte, au milieu des épreuves et des mécomptes de ma situation actuelle, ç'a été pour moi une consolation et une jouissance que de retrouver quelques amis de ma jeunesse, qui me sont restés attachés à travers la bonne et la mauvaise fortune. Votre lettre du 20 avril m'a fait goûter cette jouissance au plus haut point. Vous êtes le premier homme politique avec lequel j'ai été en relations : je vous remercie cordialement de m'avoir conservé la bienveillance dont vous honoriez mon adolescence. Je suis fier de penser que je ne vous en ai point paru indigne pendant le cours de ma carrière, et je vous rends grâce de la sympathie que vous me témoignez alors qu'un si grand nombre de ceux qui m'ont eu pour chef ou pour compagnon dans les glorieuses et fécondes luttes de la vie parlementaire, sont devenus les admirateurs ou les instruments de l'absolutisme. Je ne sais pas encore, je ne puis pas même prévoir le résultat des poursuites intentées contre moi, mais, quel qu'il soit, je ne crois point avoir à les déplorer. Ces poursuites m'ont fourni l'occasion de marquer d'une façon éclatante la barrière qui me sépare d'un pouvoir dont j'ai salué l'avènement avec trop de confiance. Elles m'ont permis de dire tout haut ce que beaucoup d'honnêtes gens pensent tout bas. Si jamais la France sort de son apathie actuelle et reprend goût à la liberté, au droit, à la vie politique, elle me saura peut-être gré d'être ainsi resté debout au milieu de la prostration universelle. Mais, à l'heure qu'il est, il faut savoir se résigner à la défection des amis et à l'indifférence, si ce n'est au blâme même des masses. La grande majorité des hommes se fait volontiers complice de la force et de la fortune. Le pouvoir actuel a pour lui l'une et l'autre. Il satisfait d'ailleurs à la fois la passion révolutionnaire et le besoin d'ordre qui sont les deux instincts principaux de la démocratie française. Cette démocratie a toujours préféré l'égalité à la liberté : c'est pourquoi elle s'accommode si facilement du despotisme. Jusqu'à présent, il est juste de le reconnaître, la France *intellectuelle* ne s'est pas associée à l'abaissement général, Parmi les noms éminents de notre pays, je ne crois pas qu'on puisse en citer un seul qui ait adhéré de près ou de loin au système actuel. MM. Guizot, le duc de Broglie, le comte Molé, Berryer, Thiers, Cousin, Villemain, le P. Lacordaire, Odilon Barrot, Dufaure, tous ceux en un mot qui ont conquis la renommée par leurs talents ou leurs services dans la vie publique, sont hostiles au pouvoir absolu. Cela doit servir de circonstance atténuante aux yeux de ceux qui, d'après tout ce qui se passe, pourraient être tentés de juger très sévèrement notre pauvre France, troublée jusqu'au fond de son âme par soixante ans de révolution.

Ma femme[1] n'a été ni malade ni expulsée de la séance à laquelle elle assistait, comme l'ont annoncé certains journaux étrangers, inféodés à la police française. Elle justifie tout à fait votre jugement sur elle et sur le secours dont elle m'a été. Dieu lui a donné une âme intrépide et fière, où je puise autant de force que de tendresse : elle a été très sensible à votre souvenir et vous prie de le lui conserver. Remerciez, je vous prie, la comtesse de Geer de ses vœux et de sa bienveillance. Je vous envoie, par la légation de Suède, les discours que vous me demandez.

Croyez, mon cher Comte, à ma profonde reconnaissance et à mon respectueux attachement.

Le comte DE MONTALEMBERT.

La prochaine lettre est du 7 août 1856, en date de Maiche (Doubs), et conçue dans les termes suivants :

Mon cher Comte, divers voyages et les couches récentes de Mme de Montalembert (qui m'a donné une quatrième fille) m'ont empêché de vous remercier plus tôt de votre cordiale et intéressante lettre du 27 mai. Mais, avant de quitter Paris, j'ai eu soin de faire déposer chez un libraire que m'avait indiqué M. de Beskow[2] et qui a des relations fréquentes avec Stockholm, un volume destiné à satisfaire au vœu que vous m'exprimiez au sujet de la question des fortifications de Paris.

Ce volume unique a été composé par moi de tous les discours prononcés à la Chambre des pairs par les orateurs les plus renommés et les militaires les plus expérimentés de cette grande assemblée, lors de la discussion des fortifications de Paris en 1841. Il n'y a manqué qu'un seul discours : c'est le mien, qui fut prononcé le dernier jour de la discussion et que je n'eus pas le courage de faire tirer à part en présence du vote qui avait tranché la question dans un sens contraire à mon opinion. Si vous êtes curieux de le connaître, vous le trouverez dans le *Moniteur* du mois d'avril ou de mai 1841. Je pense que la collection de ce journal existe à la bibliothèque publique de Stockholm. Je vous prie de m'accuser réception de ce volume et de me le renvoyer, quand vous n'en aurez plus besoin, par le premier voyageur suédois de votre connaissance qui se rendra à Paris. Peut-

[1] Née comtesse de Mérode, d'une illustre famille belge, morte en 1904.

[2] Maréchal de Cour et membre de l'Académie suédoise, auteur de plusieurs ouvrages remarquables.

être que le ministre de France à Stockholm voudra bien se charger de cette commission, malgré la mauvaise opinion que doit avoir tout agent impérial du seul homme qui ose faire en France de l'opposition légale.

J'ai joint à cet envoi un exemplaire de mon dernier ouvrage sur l'Angleterre, qui a obtenu un succès auquel j'étais loin de m'attendre, tant il est en contradiction avec la servile bassesse des opinions et des spéculations qui ont cours aujourd'hui. Mais je suis convaincu que, sur la plupart des points, nous serons, vous et moi, d'accord comme nous l'avons toujours été. Si vous lisez les journaux belges, *l'Indépendance, le Nord* et surtout *l'Étoile belge*, qui est le meilleur de tous et ne coûte que huit francs par an, vous devez y trouver quelquefois de nos nouvelles. Vous aurez lu ma récente protestation contre la pseudo-restitution des biens des princesses d'Orléans. Il n'a pas été possible de l'imprimer en France ni de la communiquer au Corps législatif.

Je regrette vivement d'avoir manqué votre bonne visite l'an dernier; mais je ne désespère pas de vous revoir, soit en France, soit en Suède. Je ne fais plus de projets, mais je garde un fidèle et reconnaissant souvenir de toutes vos bontés pour moi. Comptez sur mon respectueux et inaltérable attachement.

Charles DE MONTALEMBERT.

Ma femme a été très sensible à votre souvenir et vous prie d'agréer ses compliments.

La lettre ci-dessus était la réponse à celle du comte Anckarsvärd[1], en date de Stockholm, le 22 mai 1856, dont voici la copie :

Monsieur le Comte, je fus sensiblement désappointé l'année dernière de ne pas vous trouver à Paris, quand j'y fis une courte apparition pour voir l'exposition ainsi que le grand événement de la visite de la reine d'Angleterre à la cour d'aujourd'hui de France. Son pèlerinage au tombeau de Napoléon Ier ne fut certainement pas un des moindres sujets de réflexion philosophique qui se soient présentés à l'entendement humain dans le temps où nous vivons. A votre hôtel à Paris, je reçus bien les informations sur votre résidence, et je me sentais bien tenté de vous y faire ma visite; mais ma femme était avec moi et il y avait la difficulté de me séparer d'elle, même pour le peu

[1] Les lettres du baron Anckarsvärd ont été communiquées par l'obligeance de M. le vicomte de Meaux.

de jours que cela m'aurait pris de faire ce petit voyage. Comme c'était la première fois qu'elle visitait le continent, il y avait tant de choses à lui faire voir, tant de courses à faire, que je ne pus me résoudre de la quitter. Je regrette beaucoup de n'avoir pas pris mon parti, car il m'aurait été doux de vous embrasser encore une fois et de vous dire de vive voix que mon amitié et mon respect pour vous sont parmi les choses qui ne vieillissent jamais en moi. Je suis fâché de mon irrésolution à cet égard.

Je ne fais pas de politique; tout ce que je dois vous dire, c'est que je *partage en tout vos opinions*. Sur la paix, comme Suédois, je n'ai pas le droit d'en dire quelque chose, car la manière dont mon gouvernement s'y est pris ne nous autorise pas de nous en plaindre; mais je n'ai nullement partagé la manière d'agir de notre gouvernement que je dois féliciter cependant d'être sorti, au moins ostensiblement, par le traité du 21 novembre, des griffes de la Russie. Ma plume voudrait si volontiers prendre un élan sur le champ politique, mais elle se sent puissamment arrêtée par les considérations sur la liberté de la pensée dans cette France qui, autrefois, en avait transporté le besoin, pour ainsi dire, à tous les peuples du monde. C'est cependant avec un inexprimable plaisir que j'ai vu l'effet de votre parole sur la liberté des élections; ce qui prouve que la droiture, un esprit juste et la vérité sont encore des puissances, au milieu de la plus parfaite autocratie.

Vos discours à la Chambre des Pairs, dont vous avez eu l'aimable bonté de me faire cadeau, font quelquefois mes études, et c'est avec une grande satisfaction que je me vois avoir partagé, et que je partage encore vos opinions sur les grandes affaires d'État. J'ai relu l'autre jour un de vos discours sur la proposition du gouvernement de se charger des constructions des chemins de fer. J'ai été sensiblement satisfait d'y avoir trouvé, mot pour mot, ce que j'en avais dit en 1848 sur une proposition analogue chez nous. Quand vous avez pu dire que vous n'étiez pas enthousiasmé des chemins de fer, avec combien de raison ne puis-je pas penser de même pour la Suède qui est un pays tout autrement constitué que la France sous le rapport de l'industrie, etc.! Une déplorable manie s'est emparée des esprits à cet égard aussi chez nous, et la ruine paraît être le but des temps actuels; et l'exemple de la France, qui augmente de milliards à milliards la dette publique, ne manque pas non plus de porter atteinte au bon sens des pays pauvres, qui n'ont pas le bonheur de jouir des ressources de cette France, dont le déficit des finances a pourtant joué un rôle si désastreusement célèbre. J'ai passé les 74 ans; mais je me sens assez de vigueur pour ne pas éloigner le bien public des préoc-

cupations de ma pensée. Le rassemblement de nos États doit avoir lieu cet automne et les événements récents de la guerre contre la Russie vont enfin porter l'attention du Gouvernement sur les précautions à prendre pour la défense de notre pays. Il arrive cependant qu'on s'y prenne un peu de travers, et il sera question de rendre Stockholm contre toute possibilité inexpugnable par des fortifications de grandes proportions. Comme je ne suis pas de cet avis, ni sur le point de vue stratégique, ni sur les considérations scientifiques, je trouve un grand besoin de savoir ou d'apprendre ce que les hommes plus experts que moi ont dit à ce sujet, dans le temps, sur les fortifications de Paris. Ne sachant pas comment m'y prendre pour obtenir ce que je désire pour cet effet, j'ai recours à votre bonté, en vous demandant si, sans trop de peine, vous voudriez bien avoir l'extrême complaisance de me procurer les discussions dans les Chambres, à ce sujet, si toutefois il est possible de trouver réuni ce qui a été dit pour et contre dans la discussion sur cette grande affaire.

Excusez, cher Comte, mon importunité. Elle est sortie d'une longue expérience de votre amitié et de votre bienveillance. Si j'en abuse en cette occasion, pardonnez-le moi en considération du sentiment patriotique qui m'a engagé à vous importuner, mais qui en même temps m'a fourni un moyen de me rappeler encore une fois à votre bon souvenir. Par l'entremise de la légation de Suède, tout ce que vous aurez la complaisance de me communiquer me parviendra sans faute et en toute sûreté. J'aurais tant désiré voir les demoiselles vos filles et de présenter à Mme la Comtesse votre épouse l'hommage de mon respect, ce qui augmente encore mes regrets de ne pas avoir pris mon parti de vous faire ma visite l'année dernière à votre campagne. Recevez, Monsieur le Comte, les expressions de ma vieille et tendre amitié, ainsi que du respect et de l'intérêt pour votre personne qui m'accompagneront au tombeau. Votre dévoué ami,

C.-H. Anckarsvärd.

Le discours du duc de Broglie m'a fait un bien grand plaisir.

Trois mois après avoir reçu les documents demandés, le comte Anckarsvärd, le 22 août 1856, en adresse ses remerciements par la lettre suivante écrite au château de Follnäs, en Suède :

Cher Comte, je viens de recevoir une nouvelle et pour moi inappréciable preuve de votre bonne et constante amitié pour moi, dans l'envoi du gracieux recueil des discussions sur la fortification de

Paris, que vous venez de me prêter, ainsi que de votre aimable lettre du 8, dont les expressions me manquent pour vous en exprimer toute l'étendue de ma reconnaissance. Vous avez eu aussi la bonté de me faire cadeau de votre charmant ouvrage sur l'*Avenir politique de l'Angleterre* et je vous en remercie aussi du fond de mon cœur. Je le connaissais déjà, et, avide de tout ce qui sort de votre plume, le premier exemplaire qui s'est trouvé en Suède m'a été officieusement porté par un ami du corps diplomatique, dès le premier jour de sa sortie dans le public. J'en ai été charmé, comme pour l'ordinaire, de tous vos écrits, et, comme abonné de *l'Indépendance belge*, j'ai eu occasion de voir les critiques de certains journaux français sur des passages assez ostensiblement dirigés envers qui de droit. *L'Indépendance belge* m'a aussi réjoui de votre réservation contre le rôle sur (à mes yeux) l'insolente proposition de la misérable dotation pour les princesses françaises et pour leurs enfants. Ma manière de penser et de voir a été tout à fait conforme à la vôtre dans cette affaire, mais je ne sais pas précisément ce qui m'a indigné le plus, la proposition ou l'acceptation, surtout du roi des Belges qui m'a singulièrement étonné. J'ai bien vu aussi une protestation des princes français, mais j'ignore si elle a abouti ou si cette aumône, si dédaigneusement offerte, a finalement été acceptée de toute part. Si cela est, il faut convenir que le point d'honneur princier soit tout autre que celui du simple bourgeois. Ce que vous dites dans votre ouvrage sur l'Angleterre, du progrès de la centralisation administrative, est si juste, mais d'un triste effet sur moi comme Suédois. J'en sens parfaitement tous les inconvénients, j'en prévois les périls augmentant à vue d'œil, mais je n'y vois pas de remède chez nous, où le self-government n'est guère possible avant que le mal soit arrivé au point d'où le retour sera au moins très difficile. Une population peu nombreuse sur une grande étendue et peu faite pour la gestion tant soit peu gouvernementale favorise singulièrement la trop grande centralisation, certainement au grand détriment d'une véritable liberté constitutionnelle. Chez nous, les réformes constitutionnelles sont de toute urgence, surtout après le traité du 21 novembre avec les grandes puissances maritimes, qui dessine plus nettement notre vraie et véritable situation politique. Les hommes d'État nous manquent absolument pour amener ces réformes, et il paraît, comme si cela était une disette morale dans toute l'Europe, les génies capables de saisir les vrais besoins des peuples et de les satisfaire : car pour les coups d'État à la Masaniello dans *la Muette*, je ne les compte pas parmi mes exigences pour le salut public.

Il sera curieux de voir ce qui en sera de la dernière catastrophe en Espagne à la mode française.

Je ne sais pas, cher Comte, si vous m'avez fait du bien ou du mal en me faisant entrevoir la possibilité de vous revoir encore une fois en Suède, l'espérance étant certainement un des plus grands bienfaits du Créateur envers l'humanité ; mais, paralysée par le doute, elle se transforme souvent en regret. Tout ce que je peux vous dire là-dessus, c'est que rien au monde ne me ferait plus grand plaisir que de me trouver encore une fois avec vous ; mais vous voyez bien qu'à l'âge de 74 ans passés, les chances pour un plaisir pareil ne sont pas très probables.

Notre diète se rassemble le 15 octobre, et la précieuse collection des discussions sur les fortifications de Paris me serait de la plus grande utilité pour des questions analogues qui immanquablement auront lieu. Comme vous n'aurez, à ce que je suppose, pas besoin de cette collection pendant cet hiver, je vous prie de me permettre de la garder jusqu'au printemps prochain, où elle vous sera très consciencieusement restituée, par une occasion sûre. Si ce délai ne vous convient pas, je m'arrangerai selon votre désir, dès que j'en serai informé. J'ai déjà commencé mes études sur ces intéressants discours, et, sans être encore arrivé aux discussions de la Chambre des Pairs, je me range tout à fait du côté de l'opposition contre le projet, nonobstant tout ce qu'on a cité des autorités de Vauban et de Napoléon.

J'ai à cœur de vous répéter les expressions des grandes obligations que je vous ai de l'aimable prêt que vous m'avez fait du recueil en question ainsi que de mes remercîments réitérés.

Il y a un chapitre sur la religion catholique dans votre dernier ouvrage que je ne comprends pas et dont par conséquent je ne devrais rien dire ; mais vous sentez bien que, comme réformé ou luthérien, je ne puis me conformer à votre manière de voir quand, de mon côté, j'ai toujours cru que le catholicisme était diamétralement l'opposé d'une liberté constitutionnelle par la soumission qu'il impose à la prêtraille qui, de tout temps, a été l'instrument le plus fidèle ainsi que le plus indispensable au despotisme. Je vous avoue franchement que le dernier décret papal sur l'Immaculée Conception de la mère de la Sainte Vierge me semble trop difficile à digérer au siècle où nous vivons. Aussi m'est-il impossible de croire jamais au retour des Anglais au catholicisme ; mais c'est aussi le seul point de vue où mes opinions soient divergentes des vôtres[1].

[1] La Belgique peut être citée comme contradiction à cette théorie : c'est

Ayez la bonté de me mettre aux pieds de Madame la Comtesse comme un de ses admirateurs inconnus, n'ayant pas la sotte prétention qu'elle se rappelle de quelqu'un aussi insignifiant que votre vieux et sincère ami et dévoué serviteur.

C.-H. Anckarsvard.

Voici encore une lettre du même, adressée de Stockholm, le 9 juillet 1857, au comte de Montalembert :

Mon cher Comte, en vous remettant le précieux recueil que vous avez eu la bonté de me prêter, j'ai l'honneur de vous remercier de tout mon cœur Les discussions sur les fortifications de Paris m'ont été de la plus grande utilité par rapport à une question analogue à notre diète, où le même sujet vient d'être agité pour la défense de Stockholm qui serait, selon moi, une entreprise tout à fait folle, quand même elle serait praticable ; ce qui est fort douteux, d'après mon avis.

C'est épouvantable comme les Russes font des efforts, non seulement pour leur rétablissement, mais pour l'augmentation de leur marine ; ainsi, au lieu d'avoir gagné quelque chose aux résultats de la guerre d'Orient, nous voyons au contraire, avec un véritable effroi, leur effort pour augmenter leurs forces dans la Baltique.

Il est impossible de présumer que ces grands préparatifs de la Russie aient la Suède pour but principal. Mais, à moi, il ne paraît pas impossible que les autocrates français et russe s'allient contre l'Angleterre, et de ce choc je crains fort de désastreuses circonstances pour ma pauvre patrie qui vient aussi, dans cette diète, se jeter dans de grands embarras pour un système de chemin de fer dont, selon moi, nous n'avons aucun besoin, mais qui nous engage dans un emprunt d'État dont, jusqu'ici, parmi tous les États de l'Europe, nous fûmes le seul à n'être pas tributaires des juifs.

Aussi, sur ce sujet, j'ai consulté votre opinion, exprimée dans un discours à la Chambre des pairs, et mon opinion se trouve dans la plus parfaite harmonie avec la vôtre.

Par les journaux, j'ai appris sans étonnement que vous n'avez pas

le pays le plus catholique, comme il l'était en 1856, et la constitution y est devenue de plus en plus libérale ; car il y a le suffrage universel pour les élections aux Chambres agrémenté du vote plural. — En Angleterre comme en Amérique du Nord, le catholicisme a fait beaucoup de prosélytes depuis 1856, et, pendant que les couvents ont été abolis en France, ils prospèrent en Angleterre, en Hollande et même en Norvège et autres pays protestants.

été réélu pour la Chambre législative, et, dans la situation présente, je me permettrais presque de vous en faire mon compliment.

L'espoir que, dans une lettre de l'année dernière, vous avez fait nourrir chez moi, de revenir en Suède, se réalisera-t-il ou non? Pour moi, cela serait un bien grand plaisir; mais en cela, comme en toutes autres choses, l'homme propose et Dieu dispose. L'époque du dernier grand voyage de l'homme approche pour moi, tellement à grands pas que je n'ose guère plus m'attacher à quelque espérance dont je ne puisse compter l'accomplissement dans un court espace[1]. Ainsi, cher Comte, si vous avez l'intention de revoir la Suède encore une fois, ne différez pas trop longtemps; c'est de quoi vous prie votre très sincèrement dévoué ami et obéissant serviteur.

C.-H. Anckarsvärd.

Stockholm, le 9 juillet 1857.

Mes très humbles compliments pour Mme la Comtesse, si vous trouvez à propos de me rappeler à elle.

La lettre suivante du comte de Montalembert est la dernière de celles qui se trouvent, aux archives du baron Bonde, à Eriksberg, adressées au comte Anckarsvärd. Elle est écrite à Paris, le 13 août 1857, et conçue dans les termes suivants, mais écrite par une autre main et seulement signée par l'auteur.

Mon cher Comte, en revenant à Paris, après un séjour passé aux eaux, je trouve la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 9 juillet dernier, avec le volume qui l'accompagnait. C'est avec infiniment de plaisir que j'ai reçu de vos nouvelles et je vous en remercie vivement, bien qu'elles me semblent mélangées de tristes pressentiments, et ce que vous me dites de votre pays menacé par une triste perspective plus ou moins lointaine de conflits extérieurs; que ne pourrais-je pas vous répondre en songeant au mien, que des maux actuels bien plus funestes menacent intérieurement? Le temps est passé où, en France, on voyait à l'ordre du jour d'autres questions que celles du sordide intérêt attaché aux spéculations de bourse et aux basses flatteries de l'esprit de cour. Le penchant à la servitude et l'abaissement des caractères répandent de proche en proche leur contagion et l'emportent sur toute la ligne. Voilà, mon cher comte, un

[1] Le comte Anckarsvärd est décédé seulement en 1865, ainsi huit ans après avoir écrit la présente lettre.

tableau aussi fidèle que peu consolant, et vous trouverez naturel que j'en reste là de ma peinture pour m'attacher plus agréablement aux sentiments que je retrouve dans votre lettre comme je les ai toujours connus. Si la vie, à son déclin, prend une teinte qui les reflète plus tristement, ils n'en sont pas moins animés d'une douce chaleur, surtout pour qui les reçoit dans des dispositions également soucieuses. Ma santé est, depuis quelque temps, gravement atteinte. Elle ne me permettrait pas de réaliser cette année mon projet de voyage en Suède que vous me rappelez si obligeamment. Espérons cependant qu'un jour luira encore où il sera donné de nous revoir.

Croyez bien à tous mes vœux pour vous et pour votre pays et agréez, mon cher Comte, l'assurance de ma sincère et ineffaçable amitié.

Ch. de Montalembert.

Ajouté de sa propre main :

Pardonnez-moi d'avoir employé une main amie pour écrire ce qui précède; mais toute fatigue et surtout celle de la correspondance m'est interdite. Ma femme, que je vais rejoindre à la campagne, sera infiniment sensible à votre aimable et fidèle souvenir.

On sait que le comte Charles de Montalembert est décédé à Paris, le 13 mars 1870. Empruntons au vicomte de Meaux, son gendre, les lignes suivantes de son bel ouvrage sur l'illustre mort :

« Ainsi s'est terminée, après de longues souffrances, par une mort « soudaine, la carrière rapidement remplie, prématurément brisée de « M. de Montalembert. Les deux sentiments entre lesquels, au début, « se partageait son âme, l'amour de la religion, l'amour de la liberté, « se sont accordés ensemble pour inspirer jusqu'à la fin sa parole et « diriger sa vie.

Mais son œuvre principale, la Liberté de l'enseignement public en France, est restée légale et bienfaisante jusqu'en ces derniers temps; et son ouvrage, *la Vie de sainte Élisabeth* demeurera toujours un chef-d'œuvre de la littérature française.

Charles de Burenstam.

UN AMBASSADEUR ITALIEN SOUS L'ANCIEN RÉGIME[1]

LE COMTE
JOSEPH-CONSTANTIN LUDOLF

II

LA CHUTE DE NAPOLÉON ET LA RESTAURATION. — MISSIONS DIPLOMATIQUES A CONSTANTINOPLE, A VIENNE ET A SAINT-PÉTERSBOURG

Lorsque Constantin Ludolf s'installait en Angleterre dans l'automne 1812, la lutte entre la Grande-Bretagne et Napoléon touchait à la crise décisive. Notre jeune homme gagnait le beau château tranquille pendant la campagne de Russie. Bientôt les Anglais se virent à la veille de recueillir le fruit de longues années d'une résistance presque téméraire et d'asseoir leur puissance sur des bases profondes et durables. En réalité, à partir de ce moment, ils ont presque toujours pu la maintenir et la développer. L'activité devint encore plus fébrile chez ce grand peuple; il avait joué gros jeu et se voyait en train de vaincre. Les élections avaient donné au gouvernement l'appui d'une majorité parlementaire très décidée dans le sens tory. Les whigs, divisés, changeaient leur plate-forme. Une période de l'histoire d'Angleterre venait de finir; une autre, de lutte et de gloire, s'ouvrait à l'instant. Magnifique école pour un jeune homme appelé aux grandes charges de l'État! Constantin s'éprit passionnément de cette vie qu'il appelait « la charmante vie anglaise »;

[1] Voir le numéro précédent de cette revue.

il la préférait à toute autre et, obligé de la quitter par ses devoirs envers sa patrie et son roi, il la regretta toute sa vie. Toutefois ce séjour insulaire de 1812 à 1816 fut interrompu, vers la fin de l'année 1813, par un voyage sur le continent, toujours avec lord Sligo. L'Allemagne était alors dans un état indescriptible, ravagée par la guerre, mais ranimée par l'enthousiasme de la lutte contre le despote étranger. Les voyageurs traversèrent pourtant tout ce pays troublé, d'Ostende à Vienne, où il rejoignirent le comte de Stackelberg, beau-frère de M. de Ludolf. Ce diplomate avait la mission de représenter le gouvernement russe à la capitale autrichienne au moment même où ce poste allait acquérir une bien plus grande importance. L'obligation de tenir le plus somptueux état de maison entrait aussi parmi les devoirs imposés par cette ambassade. Lorsque M. de Ludolf arriva à Vienne, tout au bonheur d'embrasser Mme de Stackelberg après sept à huit ans de séparation, il fut aussi frappé par la solennité quelque peu empesée de l'établissement de son beau-frère dans cette capitale. M. de Narbonne, dont les contemporains ont à l'envi admiré les brillantes et solides qualités, « l'esprit... aimable dans le commerce de la vie [1], » venait de quitter Vienne pour le congrès de Prague, qui vit la fin des relations diplomatiques suivies entre Napoléon et son impérial beau-père. Le vaincu de la Bérésina, qui comptait bien rattacher la victoire à son char, avait envoyé là-bas le comte Louis de Narbonne pour en imposer à l'Europe, et, au besoin, en surveiller les trames. « L'Empereur voulait qu'il eût la plus grande et la plus somptueuse maison de Vienne, » raconte M. de Rambuteau, gendre de l'ambassadeur, chargé par lui de préparer ce train splendide et ruineux [2]. Or M. de Stackelberg — de la famille esthonienne qui avait donné le comte Othon Magnus, ambassadeur de la grande Tsarine à Varsovie, partenaire de Lauzun et dont le chevalier de Corberon louait la finesse et la dextérité d'usage, et « cette tournure facile

[1] Villemain, *Souvenirs contemporains d'histoire et de littérature*.

[2] Comte de Rambuteau, *Mémoires*, publiés par son petit-fils. Paris, Lévy, 1905, II.

du grand monde[1] », — était de taille à pouvoir rivaliser dans cette lice avec l'ancien chevalier d'honneur de Madame Adélaïde. Constantin Ludolf décrit avec un agréable abandon l'établissement de son beau-frère à Vienne.

« Il tenait grande maison et donnait de nombreux dîners. Le lundi surtout était dédié à un grand dîner d'étiquette, qui amusait peu ma sœur, mais dont elle faisait les honneurs en grande dame qu'elle était, avec tact et bienveillance. Le comte de Stackelberg était un parfait gentilhomme et avait toujours traité ma sœur avec tous les égards et le respect qu'elle méritait : pourtant la contrainte continuelle, à laquelle, par soumission à la volonté de son mari, elle s'était obligée, avait fini par lui donner un maintien froid, qui certes n'était ni dans son caractère, ni dans son cœur. Elle se sentait disposée à la gaîté et n'osait se l'avouer ; aussi, à cette époque de mon séjour à Vienne, dans les fréquentes occasions où le comte dînait en ville, je dînais avec ma sœur et ses enfants, et elle se déridait aux récits de mes aventures et aux mille contes que je lui débitais. C'étaient d'heureux moments, dont elle s'est rappelée toute sa vie ! Nous trouvions moins agréables les solennels dîners des lundis, auxquels j'étais souvent invité. Pour en être, il fallut se soumettre à une exigence de mon beau-frère. Je venais d'Angleterre, où la mode nouvelle était de porter des pantalons noirs collants et des souliers simples. Il paraît que cette mode choquait le comte de Stackelberg et lui paraissait peu convenable ; il chargea ma sœur de me le faire observer, me priant, pour les lundis du moins, d'avoir des culottes et des souliers à boucle ! »

M. de Stackelberg avait été mêlé aux négociations les plus délicates. Au début de la campagne de Russie, M. de Metternich, obligé par la situation de sa cour à signer l'alliance avec l'empereur Napoléon, par un étrange acrobatisme diplomatique, que la connaissance des sentiments véritables du cabinet de Vienne pouvait seule faire accepter des Russes, s'efforça d'ôter à l'entrée

[1] Chevalier DE CORBERON, *Journal intime*, publié par L.-H. Labande. Paris, Plon, 1901, t. I.

en campagne du corps d'armée de Schwarzemberg un caractère hostile. Pour ces démarches extraordinaires qui préludèrent à la campagne de 1812, M. de Metternich traita avec le comte de Stackelberg[1]. Ce fut encore à lui qu'eut recours Mme de Staël lorsque, poursuivie par la haine de l'empereur Napoléon, elle arrivait à Vienne à la recherche d'un passeport qui fut bien difficile à obtenir. M. de Stackelberg se chargea de présenter la requête de l'illustre proscrite au tsar Alexandre[2]. L'on a écrit même récemment[3] que, pendant le Congrès de Vienne, le rôle de M. de Stackelberg, ainsi que des autres négociateurs en titre, fut fort réduit par l'influence des conseillers intimes du tsar, Adam Czartoryski, Stein et Capodistrias. Certes les coulisses eurent une grande part dans le développement de la politique de ce monarque, mais l'importance de M. de Stackelberg demeura incontestable dans toute cette période des congrès, jusqu'à celui de Vérone. Le commerce journalier avec un tel homme, rompu aux travaux délicats de la diplomatie, dut avoir la plus heureuse influence sur M. de Ludolf. Celui-ci reprit alors les brillantes relations dans la haute société viennoise qui se rattachaient à sa première jeunesse. Il fut l'hôte des Esterhazy de Galantha dans le château de Totis, où cette famille charmante conviait une société agréable et cultivée, adonnée au culte des arts, surtout de la musique. Cependant le choc violent de tant de rois et de peuples réunis ébranla la puissance de Napoléon. Obligé par les circonstances, ainsi qu'on l'a vu, de quitter la carrière des armes, devenu donc un simple témoin ému, Constantin « attendit, comme attendait toute l'Europe, le dénoûment de cette terrible crise, de ce dernier jeu dont Napoléon avait voulu courir la chance[4] » Le vieux comte de Saint-Priest, l'oncle de notre jeune

[1] Prince de Metternich, *Mémoires*, 1re partie, t. II. Correspondance de 1811.

[2] V. Paul Gautier, *Madame de Staël et Napoléon*. Paris, Plon, 1903, chap. xx.

[3] G. Isambert, *L'Indépendance grecque et l'Europe*. Paris, Plon, 1900, chap. i, iii.

[4] Baron de Barante, *Études historiques et biographiques*, t. I. Paris, Didier, 1857.

homme, jadis ambassadeur de Louis XV et de Louis XVI, ministre de ce monarque infortuné et de Louis XVIII, avait été amené lui aussi à Vienne au déclin de l'empire napoléonien. Malgré son grand âge et sa surdité, il faisait encore le délice de tous les connaisseurs par sa conversation franche, fine, nourrie, pleine d'esprit. « C'est le plus digne et le plus aimable vieillard du monde, » écrivait Mme du Montet[1] dans son journal. Mais ce vénérable vétéran de la diplomatie française devait être frappé dans les premiers mois du 1814 par une perte affreuse. Son fils Emmanuel, major au service de la Russie, celui-là même qui avait été, quinze ans auparavant, l'hôte des Ludolf à Constantinople et que Constantin avait revu depuis à Saint-Pétersbourg, tombait victime d'un des derniers obus des armées napoléoniennes et expirait bientôt à Laon des suites de sa blessure. Cette amère douleur empêcha le vieux comte de jouir du rétablissement en France de la monarchie légitime. Je ne saurais pas dire si le jeune cousin escorta l'ancien ministre de Louis XVI dans cette ville de Paris qu'il revoyait enfin soumise à l'autorité de la maison de France. Certes, ce fut au milieu de toute cette famille des Saint-Priest à laquelle il était si étroitement apparenté que M. de Ludolf vit pour la première fois la grande métropole de l'Occident. Ainsi que de son cousin Alexis, neveu du pauvre Emmanuel, l'on aurait pu dire de Constantin Ludolf, lorsqu'il arriva en France, qu'« il n'était nullement dépaysé ». Débarquant pour la première fois à Paris, « ce jeune homme... avait plus que ses contemporains le ton et les habitudes des salons que nos révolutions avaient fermés ou changés. » Presque trait pour trait, cette page que M. de Barante inséra dans sa *Notice sur M. le comte Alexis de Saint-Priest*[2] pourrait s'appliquer au jeune gentilhomme napolitain, élevé lui aussi chez M. l'abbé Nicolle et au milieu des souvenirs et des traditions de l'ancien régime. De fait, la Restauration ne pouvait manquer de l'enchanter. Quoi-

[1] Baronne du Montet, *Souvenirs*, 1783-1866. Paris, Plon, 1904.

[2] Baron de Barante, *Études historiques et biographiques*, I. Paris, Didier, 1857.

qu'il fût loin de prendre part aux luttes de la politique française, son éducation, ses relations, ses convictions, la répugnance patricienne pour un despotisme militaire tel que celui de Napoléon, sentiment renforcé par le spectacle des libertés britanniques, tout enfin portait M. de Ludolf vers un régime de monarchie conservatrice, voire même aristocratique, qui allait trouver alors dans le duc de Richelieu le plus noble et autorisé des représentants. Si le soldat de la grande armée que l'empire avait poussé au premier rang, fatigué de tant de luttes, acceptait lui-même les Bourbons et « comme la majorité de ses contemporains trouvait cette révolution naturelle[1] », l'on peut croire que le gentilhomme qui n'avait pas fléchi au lendemain de Friedland, qui était resté fidèle à ses souvenirs et à ses princes, dont son père continuait à servir la cause dans les pires circonstances, devait applaudir à Fontainebleau, à Waterloo, et presque à la Sainte-Alliance. Néanmoins ce ne fut pas sans déchirement qu'il dut quitter l'Angleterre, lorsque le roi Ferdinand, reconnu enfin roi des Deux-Siciles, en 1816, nommait le jeune comte de Ludolf d'emblée ministre à Constantinople. Il devait succéder à son père, promu à la résidence de Londres. En attendant, Constantin revint à Naples. Chef de mission à vingt-neuf ans, avec l'auréole des actes de valeur, de grands voyages et d'une inébranlable fidélité, il reçut de suite le plus brillant accueil dans cette haute société « éminemment exclusive » où « tout est luxe, splendeur, élégance », de l'avis de Mme Potocka qui s'y connaissait et qui passa un printemps à Naples quelques années plus tard[2].

Le futur maréchal de Castellane, se trouvant à Vienne, en 1809, fut présenté par la princesse Stahrenberg dans la société de la princesse Barbe-Dorothée Czartoryska, née Jablonowska. L'on dansait, l'on faisait de la musique; le prince Eugène, vice-roi d'Italie, venait beaucoup dans cette maison. Castellane remarqua la « charmante » fille adoptive de la princesse, la jeune

[1] A. Debidour, *le Général Fabvier*. Paris, Plon, 1904, chap. IV.

[2] Comtesse Anna Potocka, *Voyage d'Italie*, publié par C. Stryienski. Paris, Plon, 1899, chap. XII.

comtesse Thécla Weyssenhof[1]. Dès 1813, Mme Czartoryska était établie à Rome, et l'archéologue Millingen, écrivant à la comtesse d'Albany, disait des réceptions de la princesse et de celles de la comtesse Schouvaloff : « Ce sont les deux seules maisons pour un étranger[2]. » En 1816, Mlle Weyssenhof était à Naples l'hôte du prince Jablonowsky, son parent et ministre de l'empereur d'Autriche à cette cour. Constantin de Ludolf la remarqua lui aussi, et, encouragé par la princesse Caroline Jablonowska, il demanda sa main et fut agréé. M. de Ludolf eut pour témoin à son mariage le fidèle ministre du roi Ferdinand, le marquis Circello, pendant de longues années nanti du portefeuille des affaires étrangères : homme intègre, grave, laborieux, dont la reine Caroline se serait pourtant assez moquée lorsqu'elle était toute-puissante[3].

Après un court séjour à Viétri, dans la villa de M. Bellelli, le jeune ménage demeura encore quelque temps à Naples avant le départ pour Constantinople. Je pense devoir placer à cette époque la rencontre avec les Confalonieri, mariés depuis plusieurs années et alors dans tout l'éclat d'une grande situation, où se reflétait encore un rayon des splendeurs de la cour du roi Eugène. Mme de Ludolf faisait des explorations dans les environs de Naples avec la belle comtesse Teresa Confalonieri-Casati, alors si admirée et bientôt, hélas ! si cruellement frappée par les rigueurs de l'impitoyable politique autrichienne[4]. Le guide érudit de ces dames était l'archevêque de Tarente, probablement Mgr Capecelatro, célèbre par ses efforts pour faire revivre dans son diocèse l'ancienne industrie de la pourpre. A la fin de 1816 eut lieu le départ pour Constantinople. M. de Ludolf,

[1] Maréchal de Castellane, *Journal*, 1804-1862, t. Ier, chap. II.

[2] Lettre de Millingen, de Rome, le 21 novembre 1813, publiée par L.-G. Pélissier, *le Portefeuille de la comtesse d'Albany*.

[3] J.-Ch. Mellish, Relation sur la cour de Sicile en 1809, publiée par L. Pingaud dans la *Rev. d'hist. dipl.* de 1894.

[4] Dans les Archives de la famille Casati, l'on trouve des traces de correspondance entre les deux dames ; j'en dois la vision à l'obligeance des propriétaires.

jadis obligé à l'économie la plus stricte, put enfin jouir des agréments de sa situation. Il fréta tout un grand navire suédois qui était alors dans la rade de Naples et y embarqua un magnifique train de maison, qui allait du médecin aux domestiques, aux meubles, aux provisions. Malgré la richesse de cet équipage, « la bande joyeuse » de l'hôtel Jablonowsky regardait cette destination sur le Bosphore avec un véritable effroi. Certes la vaillante jeune femme devait se préparer à une longue séparation de tous les siens ; et l'on était exposé à de mauvaises rencontres : aux Barbaresques, qui heureusement ne se montrèrent pas, au calme plat, qui retint le voilier une vingtaine de jours avant qu'il pût entrer dans les Dardanelles. A Constantinople, M. de Ludolf père, avec sa seconde femme, attendait les voyageurs avant de se rendre en Angleterre, où le comte Guillaume était nommé. Constantin revit l'agréable installation de Bouyouk-Déré, où il était venu au monde ; il reprit cette vie des Latins dans le Levant à laquelle des particularités plus prononcées qu'à présent donnaient aussi du charme. L'on était indépendant, parfois isolé au milieu d'une nature ravissante, d'une population élevée dans le respect de cette famille des Ludolf, si connue sur le Bosphore. Si d'un côté le ministre de Naples entretenait des relations brillantes et suivies avec un corps diplomatique rarement renouvelé, la vie de famille se développait à merveille dans ce cadre. « Il faudra envoyer tous les jeunes époux à Constantinople, » écrivait une des correspondantes de la comtesse Confalonieri, voyant Mme de Ludolf toujours au ravissement de sa vie là-bas, même de la solitude de Bouyouk-Déré où elle restait souvent même l'hiver, lorsque les obligations de son mari l'appelaient à Pera [1]. A la faveur des rapports depuis de longues années entretenus par les Ludolf avec les indigènes, leur maison avait de tout temps pris une couleur locale particulièrement foncée. Les domestiques étaient presque tous des Grecs, à commencer par le vieux maître d'hôtel

[1] Papiers de la comtesse Confalonieri-Casati. Lettres de la comtesse Sophie Woyna.

Franghuli, dévoué à trois ou quatre générations de Ludolf et qui, ainsi que deux femmes de sa nationalité, les suivit même à leur retour en Occident. Et, si cette famille profondément acclimatée sut vaincre la froideur et la défiance qui séparent souvent les Latins des Grecs, elle parvint aussi à se faire bien vouloir de la population turque. Le comte Constantin Ludolf aimait beaucoup la chasse; pour s'y livrer plus à son aise, il se transportait au milieu de paysans turcs, se confiant à leur honnêteté et à leurs anciennes habitudes hospitalières. Il n'en eut jamais le moindre désagrément. Il laissait même ses armes et ses effets dans la maisonnette d'un de ces paysans qu'il avait louée, se gardant aussi d'en fermer la porte, par égard à l'usage oriental.

Malgré son estime pour la probité turque et la facilité de ses relations avec les musulmans, le comte Ludolf ne pouvait manquer d'être douloureusement frappé par des événements tels que l'apparition sur le Bosphore du fameux comte Venceslas Rzewuski. Déjà, du temps de M. de Vergennes, deux Français s'étaient présentés à un pacha de la frontière, lui manifestant leur intention de se faire mahométans, et ils étaient entrés dans le corps des janissaires. Ce fait, sans exemple alors en dehors des cas, malheureusement trop fréquents, d'une contrainte réelle, avait produit la plus pénible impression dans l'Orient chrétien [1]. Or, voici que le comte Rzewuski, gentilhomme polonais, apprécié pour ses goûts littéraires et pour son talent musical ainsi que pour son brillant service dans les rangs de l'armée autrichienne, après s'être dédié à l'étude des langues orientales, se fixa en Turquie, y vivant tout à fait selon les mœurs des musulmans du pays, sans que l'on sût au juste s'il avait formellement renié la foi de ses pères. Il avait été fort connu à Vienne, où vivait sa femme, la comtesse Rosalie, née princesse Lubomirska, dont la touchante histoire ne cessa de défrayer les conversations de toute l'Europe, s'augmentant en route de détails

[1] V. L. Bonneville de Marsangy, *le Chevalier de Vergennes*. Son ambassade à Constantinople. Paris, Plon, 1894, t. II, chap. xv

romanesques et peu authentiques [1]. Le comte Rzewuski habita à Alep et à Bagdad, d'où il revint avec le titre d'émir, décerné par l'admiration de ces peuplades. Lorsqu'il traversa Constantinople avec ses magnifiques chevaux arabes, il fut l'hôte de M. de Ludolf, pour disparaître tout à coup sans laisser de traces. Il réapparut dans les circonstances les plus mystérieuses, en 1831, au milieu des insurgés polonais; il faut croire qu'il y trouva la mort, car, depuis cette époque, on n'entendit plus parler de lui.

Si les amies mondaines de Mme de Ludolf avaient tort de s'effrayer démesurément du séjour de Constantinople, l'on ne peut toutefois nier qu'il présentait aussi des dangers réels. La peste y faisait des ravages périodiques et les membres du corps diplomatique, malgré leurs précautions minutieuses, n'en étaient pas toujours à l'abri. Les périls graves et continuels auxquels exposait ce fléau furent rappelés, avec une évidence cruelle, à la colonie étrangère par la mort tragique du fils de l'internonce, le baron de Stürmer, atteint par l'épidémie.

M. de Sturmer avait été à Constantinople, au début de sa carrière, comme interprète de cette légation d'Autriche qu'il devait diriger plus tard pendant de si longues années. Après une savante initiation dans la chancellerie de Vienne, sous les yeux de M. de Thugut, il revint à Constantinople dès 1802 et y resta, comme internonce d'Autriche, jusqu'en 1818. Déjà à cette époque, quoique à un moindre degré qu'après 1821, le cabinet napolitain gravitait de préférence vers la politique autrichienne, très décidée dans le sens du maintien du *statu quo* dans le Levant. Il est bien établi désormais, depuis la publication des mémoires de Metternich et après les travaux méthodiques qui les ont utilisés, que, dans l'esprit du célèbre chancelier, l'assimilation était vite faite entre les complots des carbonari ou des bonapar-

[1] Voir, sur l'enfance de la comtesse Rosalie, abandonnée à Paris après le meurtre de sa mère : *Alcuni ricordi di M. Caetani duca di Sermoneta* (gendre de la comtesse); comte DE LA GARDE CHAMBONNAS, *Souvenirs du Congrès de Vienne*, et surtout C. STRYIENSKI, *Deux victimes de la Terreur*.

tistes et la grande insurrection grecque. Étant donné cet état de choses, le rôle du ministre napolitain à Constantinople ne pouvait se départir d'une réserve assez morose vis-à-vis des prises d'armes d'Ypsilanti et de Mavromichalis.

Ce ne fut que lors des représailles inouïes du grand vizir, qui frappèrent au hasard les membres les plus marquants du Phanar et profanèrent par des scènes sanglantes les églises chrétiennes, que les ambassadeurs prirent une attitude hostile contre cette renaissance de la sauvagerie ottomane. Les représentants des puissances se réunirent chez l'internonce lui-même pour imposer par leur réprobation collective au parti violent encouragé par le grand vizir. L'antagonisme des ambassadeurs d'Angleterre et de Russie, lord Stratford Canning et le comte Strogonoff, dont les rivalités eurent une si grande part dans l'histoire de cette phase décisive de la question d'Orient, se développa à partir de l'intervention du corps diplomatique de Constantinople dans les affaires grecques, sous le coup des massacres commis par les Turcs.

M. de Strogonoff était à Bouyouk-Déré le voisin de M. de Ludolf; ce fut même là qu'il prit le parti de s'enfermer sans paraître aux réceptions officielles de la Porte, lorsque celle-ci refusa de donner satisfaction à l'ambassadeur russe, qui voulait exercer le droit de protection sur les chrétiens, reconnu à cette puissance par d'anciens traités. Grégoire Strogonoff avait été auparavant ambassadeur à Madrid, à la veille de l'invasion française. M. de Barante, envoyé là-bas en 1806 par Napoléon, fit alors la connaissance de M. de Strogonoff, qu'il devait retrouver souvent plus tard sur la scène politique de l'Europe où l'ancien ambassadeur à Madrid apparut comme l'un des diplomates russes les plus distingués de son époque. A Constantinople il fut, sitôt que les instructions de Saint-Pétersbourg le lui permirent, l'avocat courageux de la cause grecque.

Lord Stratford Canning, au contraire, que nous avons déjà vu si habile à influencer la Porte, se posait, au début de l'insurrection, comme adversaire déclaré de toute intervention des puis-

sances en faveur des rebelles. Ennemi passionné de l'expansion russe dans le Levant, il ne se décida à plaider à Stamboul la cause des réformes et des garanties pour les chrétiens qu'après le départ de son rival Strogonoff, qui coupa les relations diplomatiques entre la Russie et la Porte. Mais lorsque ce gravé événement sembla menacer l'Europe entière de la reprise des longues guerres générales finies en 1815, menaces qui effrayaient tant d'esprits éclairés, de nobles cœurs, au point de les rendre injustes pour les revendications grecques [1], le contre-coup de la révolution napolitaine avait décidé M. de Ludolf à quitter son poste.

Pendant l'année 1820, les éléments de désordres et de luttes civiles laissés par vingt ans de changements continuels et mal enrayés par le gouvernement du roi Ferdinand, aboutirent à une révolution. L'on connaît sa fâcheuse influence sur la situation générale de l'Europe en donnant beau jeu au prince de Metternich pour discréditer le système constitutionnel. Mais ces événements furent surtout déplorables au point de vue de la situation intérieure du royaume des Deux-Siciles. Une grande dame napolitaine qui vient de mourir, la duchesse Ravaschieri, a heureusement défini dans la publication des mémoires de son illustre père, le général Filangieri, l'origine des libertés accordées alors au peuple : elles naquirent, écrit-elle, « non de l'amour, mais de la crainte du roi [2]. » Et les Mémoires de l'un des hommes les plus illustres de la monarchie, dont Napoléon avait fait grand cas, le duc de Gallo, nous montrent, dans un récit écœurant, le roi Ferdinand et ses mauvais conseillers prêts à toutes les compromissions devant l'émeute, sauf à les désavouer sitôt redevenus les maîtres [3]. Tous les témoignages des contemporains

[1] Cet état d'âme était, par exemple, celui d'une large partie des hommes politiques anglais dont les sentiments et les opinions ont été bien analysés par C.-A. Fyffe. *A history of modern Europe* (London, Cassell, 1900), chap. xv.

[2] Duchesse Ravaschieri, *Il Generale C. Filangieri* Milano, Treves, 1902.

[3] Duca di Gallo, *Memorie*, publiés dans la 2e livraison de la 13e année de l'*Archivio Storico per le Provincie Napoletane*.

constatent en même temps que ce mouvement libéral, auquel l'insurrection militaire avait été marraine et que la faiblesse ou le calcul du roi avaient chargé du lourd boulet aux pieds qu'était la constitution espagnole de 1812, n'apparaissait qu'un pis aller aux hommes les plus honorables et les plus sûrs par leur dévouement à la cause d'une sage liberté. Si plusieurs de ces bons citoyens tels que le duc de Gallo, le duc de Serracapriola, le général Filangieri, etc., estimèrent de devoir surmonter leur dégoût pour le caractère de *pronunciamento* qui était la tache ineffaçable de cette révolution, ce fut dans l'espoir de pouvoir la maîtriser en la dirigeant vers l'organisation d'un royaume constitutionnel bien ordonné. Ce fut aussi parce que leur patriotisme s'alarma justement de l'imposition dédaigneuse par laquelle les grandes puissances, du congrès de Troppau et de celui de Laybach, firent la loi aux peuples des Deux-Siciles; ils n'étaient pas disposés à imiter les incertitudes et les faiblesses du roi Ferdinand qui finit par n'être, après Laybach, que « le client des Alliés [1] ».

Lorsque la nouvelle des troubles de Naples, de la reddition du roi et du triomphe passager des troupes de l'émeute arriva avec un grand retard à Constantinople, le comte Constantin Ludolf en fut vivement affecté. Élevé dans un milieu légitimiste et très opposé aux partis qui se réclamaient des grands souvenirs de Napoléon, il vit surtout dans ces faits le résultat des intrigues dangereuses des anciens muratistes. Les circonstances graves du Levant, à la veille de dix années de luttes continuelles, auraient exigé chaque jour davantage une entente parfaite entre le gouvernement et son représentant à Constantinople. M. de Ludolf s'abstint d'adhérer au nouvel ordre de choses établi à Naples et renonça à son poste. La longueur du voyage, augmentée par une quarantaine à Malte, eut pour résultat d'amener en Italie l'ancien ministre de Naples auprès de la Porte à une époque assez avancée de l'année 1821 pour que toute agitation

[1] Ch. de Mazade, *Un Chancelier d'ancien régime. — Le Règne diplomatique de M. de Metternich*. Paris, Plon, 1889, chap. IV-VII.

fût calmée dans la Péninsule. Il se mit aux ordres de son roi, qui eut vite fait de l'expédier à Vienne avec une mission secrète tendant à substituer au bon Circello, à la tête du ministère, le prince Ruffo qui avait joué un grand rôle aux congrès de Vienne et de Laybach, en servant sans scrupules les intérêts du parti absolutiste.

Quatre ans se passèrent et le comte Ludolf put enfin rentrer, d'une manière digne de lui, dans la carrière diplomatique. François Ier, ayaut à peine succédé à son père sur le trône des Deux-Siciles, nomma M. de Ludolf ministre à la cour de Russie. L'on peut affirmer que tout le préparait à remplir heureusement sa mission. Élevé avec la génération de gentilshommes russes qui arrivaient alors aux affaires, avec un brillant passé militaire acquis dans les armées du tsar et succédant presque à l'éminent duc de Serracapriola, sous lequel il avait fait son premier apprentissage dans les chancelleries, le comte Constantin devait vite se faire une position excellente, je dirais presque à part, à la cour de Saint-Pétersbourg.

De grands événements séparaient profondément la Russie de 1825 de celle de la grande Catherine; toutefois, cette cour était restée bien différente des autres de l'époque. Les limites du pouvoir impérial étaient si vagues, reculées et presque fabuleuses, que la personnalité du souverain en prenait un extrême relief, et ses actes une liberté inconnue aux plus vieilles maisons souveraines astreintes à une étiquette séculaire et solennelle. Les ambassadeurs et même de simples particuliers avaient toujours la chance, en Russie, de pouvoir entrer avec le souverain dans une sorte d'intimité qui eût pu rappeler l'accueil familier de la grande tsarine aux étrangers qui avaient le bonheur de lui être favorablement connus. Le comte Valentin Esterhazy a raconté, avec des traits charmants, dans ses Mémoires publiés naguère par les soins de M. Ernest Daudet, à quel point l'impératrice toute-puissante traitait les diplomates en bons camarades [1]. Les

[1] Comte Valentin Esterhazy, *Mémoires*, publiés par E. Daudet. Paris, Plon, 1905.

angoisses sans exemple auxquelles furent bientôt exposés ces mêmes princes de la maison impériale de Russie étaient bien faites pour resserrer les liens entre les auteurs de ce drame à peu près unique et les envoyés étrangers qui en avaient été les spectateurs anxieux et émus.

L'empereur Alexandre, tout à l'heure l'arbitre de la politique européenne, venait de disparaître subitement; son testament changeait la règle de succession établie par le tsar Paul, en écartant du trône son fils aîné Constantin, qui y avait, pour son compte, renoncé. Les hésitations du grand-duc Nicolas à prendre la place de son frère donnèrent à l'Europe entière le spectacle inouï d'une Russie, pays où le tsar était tout, sans tsar, sans la première et à peu près unique clef de voûte de cet édifice politique. Les sources contemporaines racontent, avec une profusion de détails qui attestent l'importance attachée par tous à l'événement, quel fut le prix de cette rivalité de renonciations généreuses, c'est-à-dire un commencement de révolte qui fit courir à l'autocratie moscovite les plus grands dangers. M. de Ludolf avait été témoin de ces journées mémorables de l'interrègne, ainsi que de l'émeute vaincue après un combat où le sang-froid de l'empereur eut la plus grande influence. Le comte assista aussitôt après, avec une mission spéciale de sa cour, au couronnement du nouveau tsar dans l'ancienne capitale de son immense empire. Ces cérémonies acquéraient une importance encore plus grande après les difficultés au milieu desquelles s'était accompli le changement de règne.

Les puissances occidentales, habituées par Alexandre à une sorte de tutelle de la Russie sur toute la politique générale du continent, guettaient les intentions du nouveau tsar et étaient très empressées à le disposer en leur faveur.

L'Angleterre n'attendit pas même le couronnement pour dépêcher à Saint-Pétersbourg le duc de Wellington, que l'on jugeait à bon droit très indiqué pour cette ambassade extraordinaire et *persona grata* à la cour de Russie. Le vainqueur de Waterloo était chargé par M. Canning de faire accueillir les

vues du cabinet britannique à l'égard de la médiation grecque[1] Le duc quittait Saint-Pétersbourg avec bon espoir lorsqu'il croisa un autre illustre vétéran des grandes guerres, longtemps son adversaire, le maréchal Marmont. Celui-ci était envoyé par le roi Charles X pour le représenter à la solennité du sacre; il arrivait avec un train superbe et accompagné de la fine fleur de la jeunesse française qui avait brigué l'honneur de participer à cette mission. « Jamais ambassade ne fut organisée avec plus de choix et même plus d'éclat[2], » dit de sa mission Marmont lui-même, qui était bien exposé aux tentations de la vanité, mais qui, en fait de luxe et d'apparat, pouvait faire le difficile[3]. M. de Ludolf devait retrouver à Rome le duc de Raguse dépouillé de toute position officielle par la révolution de Juillet, devant laquelle il n'avait pas voulu abdiquer à la fidélité vers les princes de la branche aînée. A côté de ces illustres personnages, le comte Constantin assista aux fêtes du couronnement, à la cérémonie essentielle pour la consécration de l'autorité du tsar sur ses sujets. Le grand-duc Constantin, faisant violence à son orgueil, y fonctionnait comme aide de camp de son frère qui n'avait la couronne que par sa renonciation. Lorsque M. de Ludolf se rendit à Moscou pour cette période de grandes fêtes, pendant laquelle l'ancienne capitale reprenait tous ses droits vis-à-vis de Saint-Pétersbourg, il laissa dans une terre peu éloignée de cette ville ses propres enfants avec ceux du comte de La Ferronays. L'amitié qui se fortifia alors parmi les jeunes générations des deux familles et qui devait se perpétuer n'était à son tour que la suite, le développement des rapports d'estime et d'intimité qui unissaient les deux pères, pendant plusieurs années collègues à Saint-Pétersbourg.

[1] Sir Herbert Maxwell, *The life of Wellington*. London. 1899. vol. II, chap. VI.

[2] Maréchal Marmont, duc de Raguse, *Mémoires*. Paris, Perrotin, 1850, t. VIII, liv. XXIII.

[3] Le général marquis de Bonneval dans ses *Mémoires anecdotiques*, Paris, Plon, 1900, donne beaucoup de traits sur l'amour du luxe chez le maréchal sous lequel il avait servi. Chap. XV.

« M. de La Ferronays, — disait de lui à cette époque le maréchal Marmont, libre de toute partialité pour cet ambassadeur, — c'est peut-être le seul émigré qui n'ait conservé aucun vernis de l'émigration. » Il aurait pu ajouter que le duc de Richelieu avait déjà accompli le miracle dix années auparavant, mais il aurait bien eu de la peine à en trouver un troisième. Et encore le duc de Raguse était des réservés, nous l'avons dit; il n'aimait pas en M. de La Ferronays l'homme du monde de l'ancien régime qui survivait en lui à côté de l'homme politique de son temps. Du reste, l'unanimité des louanges autour d'un tel homme était frappante : amis et adversaires y rivalisaient. Le hautain Metternich, qui classait le futur collègue de Martignac parmi ces « gens qui, malgré la netteté de leur esprit, se fourvoient par ignorance [1] », prenait garde de ne pas donner fausse note dans cet agréable concert. Le grand concitoyen de M. de La Ferronays lui décernait, après une vie de rapports continuels avec lui, un éloge sans restriction dans les *Mémoires d'outre-tombe* [2]. Dans l'autre camp, les libéraux, qui n'avaient pas hésité à faire bon marché du droit monarchique dont l'ancien ambassadeur à Saint-Pétersbourg fut un inébranlable champion, s'inclinaient pourtant devant lui. « Il avait quelque chose de loyal et d'ouvert dans les manières et la physionomie... il avait un sens juste et des opinions naturellement modérées [3]. » « C'était le modèle du parfait gentilhomme, aussi loyal que brave et désintéressé... Il comptait sur le concours des honnêtes gens, jugeant leur cœur d'après le sien [4]. » Quant aux admirables vertus intimes qui se retrouvaient dans cette famille, surtout dans la jeune génération, comment pourrais-je oser en parler, après Mme Craven, après

[1] Prince de Metternich, *Mémoires, documents et écrits divers*, t. IV, 1827. Entretien de Metternich et du comte de La Ferronays.

[2] « Tout le monde l'estime et personne ne le hait, parce que son caractère est pur et son esprit tempérant. » Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, t. IV. Paris, Crouzet. Journal de Padoue à Prague. Voir aussi : E. Biré, *les Dernières Années de Chateaubriand*. Paris, Garnier.

[3] Baron de Barante, *Souvenirs* (1782-1866), III. Paris, Lévy, 1893.

[4] Comte de Rambuteau, *Mémoires*, publiés par son petit-fils. Paris, Lévy, 1905, VII, *A la Chambre*.

Montalembert et, nous pouvons ajouter, après M. Costa de Beauregard? Je rappellerai seulement l'accueil magnifique et bienveillant que l'on trouvait à l'hôtel de La Ferronays à cette époque, qui était encore celle de la grande situation du comte Auguste. Charles de Flahault, le héros à peine voilé des Mémoires de Mme Potocka, attaché à l'ambassade de Saint-Pétersbourg auprès de M. de La Ferronays, nous décrit justement son installation à la campagne aux environs de cette capitale. « On mène une vie de château comme en France, » écrivait-il à la comtesse d'Albany[1].

En 1828, le comte Ludolf eut une nouvelle preuve de cette bienveillance amicale que lui témoignait le tsar et dont j'ai déjà parlé. Le tsar vint dans la chapelle de la légation pour y tenir le nouveau-né du ministre de Naples sur les fonts baptismaux. Ce fait était sans exemple. Nicolas Ier, à la différence de son père et de son frère aîné, avait un grand éloignement pour le catholicisme qu'il persécuta même avec cette main lourde qui révèle parfois dans l'autocratie russe un gouvernement presque oriental. Les nobles reproches que le pape Grégoire XVI adressa à l'empereur tout-puissant pour cette oppression déplorable, qui vient seulement de se ralentir, eurent un grand retentissement. « Sire! aurait dit le vieux pape, un jour viendra où nous nous présenterons tous les deux devant Dieu pour lui rendre compte de nos actions... Sire, réfléchissez. Dieu a créé les rois pour qu'ils soient les pères, non les tyrans des peuples qui leur sont soumis[2]. »

M. de Ludolf resta à Saint-Pétersbourg, même après le grand ébranlement de 1830, avant-coureur de celui encore plus vaste et profond qui devait suivre dix-huit ans plus tard. Il était

[1] L.-G. Pelissier, *le Portefeuille de la comtesse Albany*. Paris, Fontemoing. 1903. Lettre de Saint-Pétersbourg. 20 octobre 1823.

[2] Luigi Carlo Farini, *Lo Stato romano dall' anno 1815 all'anno 1850*. Torino, Ferrero e Franco, 1850. V. Ire C. Xe. Les souvenirs de Michelangelo Caetani duca di Sermoneta ajoutent que le Pape aurait écrasé le tsar, lui révélant la conversion de son père au catholicisme, et indiquent d'autres témoignages à ce propos.

encore dans cette capitale pendant la première et terrible invasion du choléra. Des souvenirs de famille, fixés par la plume délicate de la fille du comte, Son Excellence la comtesse Pianell Ludolf, à laquelle je dois la communication de la plus grande partie des éléments de ce petit travail, se rapportent à ces jours de dangers jusque-là inconnus[1]. « Mon père, qui s'y trouvait seul, traversa cette triste époque en bonne santé, mais non sans danger, car la première apparition de cette maladie presque inconnue jusqu'alors fut vraiment terrible. Le peuple, comme toujours et partout, croyant à un poison, menaçait ceux qui voulaient lui donner des conseils et des remèdes. Plusieurs excès furent commis, même dans la ville. Une nuit, plusieurs milliers d'hommes furieux se rassemblèrent devant le grand hôpital, menaçant de le brûler avec tous ceux qui s'y trouvaient. On en avertit l'empereur Nicolas, qui, à l'instant, quitte son lit, se jette dans son droshki et, seul avec son cocher, arrive ventre à terre au milieu de cette populace révoltée. « Le tsar, le tsar, » répète-t-elle de toute part. Et le tsar, debout dans sa voiture, avec un geste imposant et une voix foudroyante, lui crie : « Chapeaux « bas, à genoux, et demandez pardon à Dieu de vos péchés ! » Il est obéi à l'instant; il prie à haute voix avec le peuple, et l'hôpital est sauvé. Ce fait, dont mon père fut témoin oculaire, était raconté par lui comme preuve du courage de l'empereur Nicolas, et de son ascendant sur le peuple qu'il gouvernait. »

A cette époque, la Russie offrait, après tant de règnes de monarques occidentaux, à côté d'un peuple sans la moindre influence sur les affaires, tout un monde gouvernemental fort civilisé, et où les éléments cosmopolites de race et d'éducation, de Pozzo di Borgo à Capodistrias, ne faisaient guère défaut. Le comte de Nesselrode était depuis le commencement du règne d'Alexandre, au premier plan de la politique russe. Certes, ce ne fut qu'après le Congrès de Vienne et définitivement après le départ de Capodistrias que commença officiellement son demi-

[1] *Hommage d'affection filiale.* Brochure non mise en commerce.

siècle de ministère. Mais qui a lu les Mémoires du prince de Talleyrand se rappellera quel rôle décisif avait déjà M. Nesselrode sous le premier Empire comme agent secret à Paris auprès du prince Kourakine. Comme toujours, M. de Nesselrode était ministre dirigeant en Russie durant les six années d'ambassade de M. de Ludolf. Une grande amitié les unit et une correspondance suivie continua entre eux pendant les longues années de séparation. Voyant l'intimité de ces deux hommes à peu près contemporains, et réfléchissant à l'estime qu'un homme aussi sage et intègre que M. de Ludolf vouait à Nesselrode, je pense avec plus de confiance au portrait que fit de ce dernier ministre Mme du Montet [1], qu'aux expressions suggérées à M. de Metternich par son dépit vis-à-vis du « pauvre petit Nesselrode [2] ». Et je crois peu vraisemblables les racontars qui ne voient en lui qu'un exploiteur des travaux de ses collaborateurs ; surtout je me récrie lorsque le Père Rinieri, qui pourtant nous a livré des documents si précieux, affirme malencontreusement, sur la foi de sources suspectes (Louis Blanc, Vaulabelle), que le comte Nesselrode aurait plaidé la cause des rois et des peuples moyennant finances [3].

M. de Ludolf, aidé par ses excellentes relations personnelles, avait accompli avec zèle et non sans éclat sa mission à Saint-Pétersbourg, qui était alors pour la diplomatie napolitaine un poste d'observation, car l'éloignement des deux États donnait difficilement occasion à des différends particuliers. La Russie comptait, à cette époque, plus que toute autre puissance, dans la politique internationale du continent, où elle était seule capable de restreindre l'expansion autrichienne. Le cabinet de Saint-Pétersbourg avait une sorte de tradition de bienveillance pour les Bourbons de Naples ; l'œuvre de leurs représentants

[1] Baronne du Montet, *Souvenirs*, 1785-1866. Paris, Plon, 1904, p. 249. M. de Nesselrode.

[2] Prince de Metternich, *Mémoires, documents et écrits divers*. Paris, Plon, 1881. T. III, 1822. Extraits de lettres particulières.

[3] P. Ilario Rinieri, *Il Congresso di Vienna e la Santa Sede* (1813-1815). C. IV°. Roma, *Civiltà Cattolica*, 1904.

aux bords de la Néva pouvait faire beaucoup pour développer et raffermir ces tendances d'un allié si puissant, lorsque ces diplomates s'appelaient de Serra-Capriola et de Ludolf.

III

L'AMBASSADE DE ROME, TROUBLES ET RÉFORMES EN ITALIE

En 1832, le comte Ludolf quitta son poste de Saint-Pétersbourg pour rentrer à Naples ; il traversa l'Allemagne à partir de Stettin où il était débarqué de l'un des bateaux à vapeur qui parcouraient la mer Baltique. La crainte du choléra retardait les voyageurs en force quarantaines ; ce qui, parfois, donnait occasion à des séjours charmants, comme à Cobourg, où M. de Ludolf fut l'hôte du duc Ernest Ier, dans une cour agréable et protectrice des arts. A Modène, le duc arrêta aussi au passage le diplomate qui revenait du théâtre d'une si terrible épidémie, mais ce n'était que pour l'assiéger de questions sur les méthodes pour contenir le fléau. M. de Ludolf avait l'habitude et presque la passion des grands voyages qui se faisaient alors en poste ; « son coupé de voyage était richement pourvu de livres, et une lanterne fixée dans l'intérieur lui permettait de lire dans la nuit. Il en reparlait souvent, comparant avantageusement son coupé aux voitures encombrées des chemins de fer d'aujourd'hui [1]. »

A Naples, M. de Ludolf retrouvait son beau-frère, le comte de Stackelberg, accrédité auprès de cette cour comme ministre de Russie, depuis de longues années. Il tenait, au palais Ischitella, un grand état de maison ; il était très bien vu de la société napolitaine et des étrangers de distinction qui traversaient la ville. Mme Potocka dut à son intervention de pouvoir dessiner quelques chefs-d'œuvre des musées royaux ; elle l'admet dans ses souvenirs, quoi qu'il puisse lui en coûter de reconnaître des

[1] Comtesse Pianell Ludolf. Brochure déjà citée.

mérites « à une autorité que tout Polonais se plaît à récuser[1] ».

Le comte Ludolf, ainsi que la comtesse, éprouvaient désormais un vif désir de ne pas trop devoir s'éloigner de l'Italie. Ferdinand II, succédant à François Ier comme roi des Deux-Siciles, prit plaisir à combler les vœux de son fidèle serviteur, l'élevant à la dignité de son ministre à Rome. C'était peut-être le poste le plus important de la carrière diplomatique, étant donné le voisinage, source de débats continuels, ainsi que les affaires ecclésiastiques. Chaque nomination d'évêque, par exemple, devenait l'objet d'une négociation particulière qui se traitait par l'intermédiaire du ministre auprès du Saint-Siège. La tradition du gouvernement napolitain avait toujours été très forte dans le sens de la résistance aux empiétements et même parfois seulement aux nouveaux développements du pouvoir religieux, qui pouvaient toucher aux droits de la couronne. Ces conflits de juridiction rendaient souvent assez pénible la tractation des affaires, et tout le tact naturel de M. de Ludolf, perfectionné par sa longue expérience européenne, n'était pas de trop pour vaincre ou tourner des difficultés sans cesse renaissantes.

La signature des passeports était aussi généralement réservée au chef de mission. Les précautions de la police étant alors très minutieuses, toute cette besogne importait un travail souvent bien long et qui rendait difficile au ministre de partir en congé. Les clameurs des réfusés n'étaient pas le moindre désagrément de ce travail de triage et d'information. Comme toujours, en pareil cas, l'on exagérait vite les rigueurs de l'ambassade napolitaine pour cette question des passeports, et l'on inventait aussi des fables de toutes pièces. M. de Ludolf s'amusa à confondre spirituellement un illustre inventeur de semblables récits, Alexandre Dumas, qui était arrivé au point d'en faire l'objet de souvenirs à la première personne dans son *Corricolo*. L'entrevue avec le ministre de Naples, qui y est racontée, n'est qu'un joli travail d'imagination. La maison Torlonia, à cette époque où plusieurs

[1] Comtesse Anna Potocka-Wonsowicz, *Voyage d'Italie*, publié par Casimir Stryienski, chap. XII.

des vieilles familles patriciennes étaient presque ruinées, devenait le centre de la société cosmopolite, toujours nombreuse à Rome.

Don Alessandro Torlonia, fils du célèbre banquier et homme d'affaires de premier ordre à son tour, était un grand mécène pour les artistes et exerçait l'hospitalité avec magnificence. Sa femme, une princesse Colonna, très jolie, présidait avec calme et aisance à ces réceptions inouïes, qui étonnaient les étrangers et avaient lieu, soit au palais au centre de Rome, soit à la villa Nomentana. Ce fut à un grand bal chez le prince Torlonia que le comte Ludolf rencontra Alexandre Dumas. Il voulut faire la connaissance du romancier qui avait feint de l'avoir pris de haut dans son conte fantaisiste. L'homme de lettres ne fut pas, dans cette circonstance, à son aise comme le diplomate, qui le remercia, dans un ton poli, de l'amusement que lui avait causé cette lecture. Fort embarrassé, l'écrivain ne sut d'abord que s'incliner; mais, s'étant un peu remis, il ajouta : « Monsieur l'ambassadeur, ces remerciements me sont une preuve de votre esprit. »

Si les Torlonia conviaient, avec un luxe extraordinaire, la société romaine, les Borghèse, qui reprenaient leur rôle après la mort du prince Camille, beau-frère de Napoléon et retiré à Florence, ouvraient leur célèbre villa pour des fêtes populaires. Tandis que le peuple s'amusait à voir les courses et les ballons aérostatiques, les princes propriétaires parcouraient le parc au milieu de leurs amis [1]. Les Ludolf n'étaient pas des derniers.

L'ambassadeur de Naples se lia aussi avec le célèbre duc de Sermoneta, don Michelangelo Caetani, une figure à part dans cette société romaine, et qui alliait à la fierté de ses ancêtres un esprit ouvert à tous les raffinements de la civilisation. Le duc de Sermoneta avait beaucoup étudié Dante et savait par cœur toute *la Divine Comédie*. Il s'intéressait extrêmement aux disputes d'interprétation ayant trait au texte du poème, et il en fit l'objet de publications fort appréciées par les compétents. Le

[1] Voir David Silvagni, *La corte e la società romana nei secoli XVIII° e XIX°*. Vol. III. Roma, Forzani, 1885.

comte Ludolf était, à son tour, un admirateur passionné du grand poète national des Italiens; ce culte l'avait réuni dans une communion d'idées et de sentiments avec la patrie, qui était alors surtout une unité littéraire et historique, et que le comte servit bien longtemps à l'étranger. Une fois établi à Rome, le diplomate se trouvait dans un centre très favorable pour continuer ses études dantesques. Ayant appris que M. de Crollis, professeur de médecine à l'Université, réunissait trois ou quatre amis, au début du pontificat de Grégoire XVI, pour lire et interpréter ensemble les vers de l'Alighieri, M. de Ludolf offrit à ces messieurs l'hospitalité au palais Farnèse. La nouvelle réunion fut plus nombreuse que son aînée; plusieurs gentilshommes romains, amis des lettres, don Michele Caetani di Sermoneta en tête, eurent part à ces séances. Elles ne comprenaient toutefois à leur apogée qu'une quinzaine de personnes sérieuses et sans la moindre intention de donner des embarras au gouvernement pontifical. Mais celui-ci, qui avait renoncé aux mœurs douces et sages de Pie VII et du cardinal Consalvi, avait pris comme méthode invariable de s'opposer à toute organisation qui ne fût pas l'émanation directe du pouvoir. L'autorité se sentait si faible pour administrer la ville de Rome qu'elle donnait dans d'incroyables travers; ce ne fut pas le moindre de prendre ombrage de la petite société dantesque dirigée par le comte Ludolf. Comme il avait un caractère officiel qui lui conseillait des ménagements, il dut tenir compte des avertissements, qui étaient une effronterie pure, de la police pontificale. L'opinion publique vit dans ces faits la preuve de l'aveuglement des hommes qui faisaient la loi au nom du Saint-Père. Les opinions conservatrices de M. de Ludolf ne purent l'empêcher de ressentir vivement ce manque d'égards et de bon sens, car il entendait différemment une politique selon ses vœux, qui eût abouti réellement à consolider l'ordre social[1].

[1] L'on peut lire cette lamentable histoire dans : Duca di Sermoneta, *Alcuni ricordi*. Milano, Hoepli, 1904, VI, qui citent le témoignage de l'Américain Ticknor.

La conception que le comte Ludolf se formait d'un système monarchique éclairé s'approchait visiblement des méthodes de gouvernement appliquées dans le royaume de Sardaigne, surtout depuis l'avènement du roi Charles-Albert. Nous avons vu l'admiration de Constantin, jeune homme, pour les institutions anglaises; elle ne se démentit jamais, et, malgré son opposition à l'essai mal réussi de constitution fait à Naples en 1820, nous pouvons penser que, s'il avait vécu en Piémont, il aurait été heureux d'achever sa vie sur les bancs du Sénat comme le maréchal de La Tour, Gallina, Castagneto et d'autres hommes de l'ancien régime. Le comte Ludolf suivra plus tard, avec une vive sympathie, les travaux parlementaires de l'un des pères du *statuto*, le marquis César Alfieri. En attendant il goûtait fort les gentilshommes piémontais qui se trouvaient être ses collègues dans les différentes capitales où ils servaient la maison de Savoie avec un dévouement qui prenait racine dans les siècles. A Saint-Pétersbourg le comte de Sales, homme « de grand sens et de grand caractère [1] », avait emporté son estime et son amitié lorsqu'il avait été transféré à Paris comme ambassadeur. A Rome, le marquis Crosa di Vergagni, qui représentait le roi Charles-Albert à la cour pontificale et cultivait les belles-lettres, avait été l'un des membres de la réunion pour l'étude du Dante.

Lorsque le comte Ludolf arriva à Rome, M. de Sainte-Aulaire était encore ambassadeur de France. Au lendemain de la Révolution de juillet et au milieu de difficultés de toute sorte amenées par les insurrections des États romains et par l'occupation d'Ancône, le comte Louis de Beaupoil de Sainte-Aulaire avait fait preuve, encore une fois, de son caractère ferme et loyal, de son esprit modéré et clairvoyant. C'était toujours le même homme qui avait su traverser jeune, frêle et appauvri cet horrible régime de la Terreur qu'il jugeait capable, à la lettre, « de transformer la France en une vaste geôle, et de faire accepter..... l'échafaud comme une mort naturelle, qu'il était raisonnable de retarder le

[1] Chevalier Louis DES AMBOIS DE NEVACHE, *Notes et souvenirs* inédits. [1] logne, Zanichelli, 1901, 1re partie, XVIII.

plus possible, mais à laquelle il eût été absurde de prétendre se soustraire définitivement[1] ». Sorti de ce gouffre sanglant, Louis de Sainte-Aulaire donna encore d'éclatantes preuves de son noble courage, soit qu'il s'exposât aux vengeances du premier Consul en prêtant garantie pour M. de Rivière, soit qu'il tînt tête aux ultras enragés à propos des massacres de Nîmes, des calomnies de M. Decazes, de l'expulsion arbitraire de Manuel. L'on conçoit qu'avec de tels titres M. de Sainte-Aulaire fût aussi parvenu à surmonter les obstacles de ces négociations épineuses des premiers temps de sa mission à Rome. De suite, « M. de Sainte-Aulaire retrouva l'excellente et calme situation qui avait été un moment troublée. Il se plaisait au séjour de Rome, à la vie tranquille et douce qu'on y mène, à ce bien-être que donne une société facile et bienveillante, à ce charme des impressions ressenties chaque jour, et comme par habitude parmi les grands souvenirs du passé, les ruines des anciens âges, les chefs-d'œuvre des arts, les pompes de la religion. Il désirait y rester longtemps, il y avait acheté un jardin au pied des anciens murs de Rome[2]. »

Ce fut alors que M. de Ludolf, transféré à Rome, se lia avec le gentilhomme périgourdin. Les deux familles partagèrent vivement la sympathie qui unissait les ambassadeurs. Mme de Sainte-Aulaire était bien faite pour inspirer de l'attachement à Mme de Ludolf qui avait retrouvé, avec une douce émotion, ses souvenirs de jeunesse groupés autour de la princesse Czartoryska, retirée au couvent des Ursulines, mais toujours le centre d'une société choisie. Mme de Sainte-Aulaire, née du Roure, était, de l'aveu du maréchal Marmont, qui fréquenta beaucoup cette maison à Vienne, « une des femmes les plus distinguées qui aient jamais existé, d'une grâce charmante, de l'esprit le plus cultivé, mais sans pédanterie, possédant un cœur aussi noble que son

[1] Comte DE SAINTE-AULAIRE, *Portraits de famille*. Périgueux, Cassard, 1879.

[2] Baron DE BARANTE, *Etudes historiques et biographiques*. II, le comte de Sainte-Aulaire. Paris, Didier, 1857.

mari[1] ». Ses filles, son fils, sa belle-sœur complétaient le cadre harmonique de cette estimable famille. Lorsque le grand ministère français où siégeaient le duc de Broglie, Guizot et Thiers envoya M. de Sainte-Aulaire triompher des scrupules et des réserves de la société et de la cour viennoises, les Ludolf regrettèrent extrêmement ce départ.

Les deux frères de la Tour-Maubourg, qui se succédèrent à l'ambassade française de Rome, comptèrent aussi parmi les amis les plus intimes du ministre de Naples. Les temps étaient redevenus tranquilles et le comte de Reiset, attaché à cette ambassade de 1840 à 1844, pouvait écrire avec vérité en parlant de son séjour dans la ville éternelle : « La vie publique y était nulle ou à peu près; mais les relations de société y étaient fort agréables[2]. » Toutefois les négociations reprirent plus de vivacité avec la mission du comte Pellegrino Rossi, envoyé extraordinaire pour définir à l'amiable la question brûlante des établissements des Jésuites en France. La carrière de M. Rossi, son ministère de 1848, admirable et presque incroyable dans ces jours de révolution, et surtout la conspiration hideuse, dont il fut la victime, n'ont pas besoin d'être rappelés.

Il s'était familiarisé avec l'impopularité, ennemie dangereuse et qu'il est beau de mépriser. Lorsqu'il obtint la chaire parisienne il eut à endurer bien des désagréments de la part de ses rivaux et de plusieurs collègues, mais il en vint à bout avec son calme[3]. Il arriva à Rome avec ses précédents muratistes, des œuvres d'une orthodoxie douteuse, et un mariage mixte à son passif. Il ne s'en cacha point et, chargé d'une négociation bien difficile qui pouvait être présentée comme une atteinte à la liberté religieuse, il sut la faire agréer au Saint-Père comme une mesure de prudence et de pacification. Il travailla si bel et bien,

[1] Maréchal Marmont, duc de Raguse, *Mémoires* Paris, Perrotin, 1857, t. IX, livre 27

[2] Comte de Reiset, *Mes Souvenirs* Paris, Plon, 1901, chap. I

[3] N. Tommaseo rendait compte de ses incidents dans une lettre à son ami Cesare Cantù du 13 avril 1836 publiée par le professeur E. Verga, *Il primo esilio di N. Tommaseo* Milano, Cogliati, 1904

préservé par un sage silence, que le général des Jésuites lui-même consentit à disperser les religieux français de la Compagnie [1]. Ce succès étonnant consacra la renommée diplomatique de Pellegrino Rossi. Le nouveau pontife Pie IX s'adressa à lui au milieu de ses expériences de gouvernement constitutionnel; il finit par en obtenir le concours actif et précieux qui devait coûter, à l'illustre citoyen, la palme du martyre. C'était encore un collègue et un ami du comte Ludolf, qui fut terrassé lorsqu'il apprit le meurtre du 15 novembre 1848. Je ne puis pas oublier aussi l'ambassadeur russe auprès du Saint-Siège qui fut, à son tour, mêlé aux événements de la révolution romaine, le comte Boutenieff, intime des Ludolf.

Pour recevoir tous ces membres distingués du Corps diplomatique et une société des plus brillantes, où les plus beaux noms de l'Europe côtoyaient les princes romains et souvent des membres de maisons royales frayaient avec les artistes et les hommes de lettres, le comte Ludolf dut réparer à grands frais le palais Farnèse. Du temps de M. de Juscaldo, son prédécesseur, cet immense bâtiment, « admirable structure inachevée que Michel-Ange couronna, que peignit Annibal Carrache, aidé d'Augustin, son frère [2] », faisait envie à Chateaubriand. En dépit de tant de souvenirs historiques et de son grand air, cette propriété du roi de Naples à Rome était dans le plus grand délabrement. M. de Ludolf dut dépenser beaucoup d'argent et se donner beaucoup de peine pour s'y installer avec quelque confort. Il devait y recevoir parfois ses souverains, car le roi Ferdinand venait à Rome à chaque instant; il déjeuna dernièrement chez son ministre, le jour de Pâques de l'année 1846. Le comte de Syracuse, frère du roi, se rendait souvent à Rome avec sa femme, qui était une princesse de Savoie-Carignan. Il y revint en 1847 et prit part, au début de cette année, à la grande fête organisée par le prince Torlonia à l'occasion des pre-

[1] Voir R. P. Lecanuet, *Montalembert*, t. II. Paris, Poussielgue, 1898, chap. XIII.

[2] Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, t. IV. Paris, Crouzet.

mières réformes de Pie IX, qui excitaient l'enthousiasme.

M. de Ludolf avait mené à bonne fin, avec le pape Grégoire XVI, nombre de négociations importantes, entre autres la rectification de la frontière entre le royaume de Naples et les États pontificaux; quoique le traité consacrant ces accords n'ait été signé qu'en 1859, tout avait été conclu plus de dix ans auparavant, grâce aux efforts du comte Ludolf. Il réussit aussi à arranger, dans la monarchie des Deux-Siciles, le rétablissement de l'ordre de Malte, qui lui montra sa reconnaissance en lui conférant la dignité de bailli. Cette œuvre fut durable, car le gouvernement du roi d'Italie, succédé à Naples à celui des Bourbons, respecta les fondations de ces chevaliers et reconnut officiellement leur ordre.

Arrivé à la tiare, Pie IX fut entraîné à des concessions précieuses, mais certes trop rapides dans leur série presque sans transitions. Les impatiences du peuple et la bonté naturelle du Pontife, un peu imprévoyant, produisaient ces délibérations hâtives dans lesquelles même les esprits tempérés voulaient voir le « subtil discernement de ce que tous les gouvernements doivent raisonnablement accorder à la puissance irrésistible des progrès du siècle [1]. » M. de Ludolf était inquiet, il s'effrayait surtout des bruyantes démonstrations populaires. L'on doit reconnaître qu'à Naples les réformes devançaient par leur précipitation, plus que partout ailleurs, les vœux des prudents. Ferdinand II donna une constitution à ses peuples en janvier 1848; lorsque la nouvelle fut connue à Rome, la foule se massa sous les fenêtres du palais Farnèse, qui étaient illuminées avec de grandes torches et de petites lanternes aux trois couleurs. M. de Ludolf, malgré ses préoccupations, fut appelé au balcon par les acclamations de la foule. Le nouveau ministre napolitain des Affaires étrangères, le marquis Dragonetti, voulait conserver à l'État rajeuni par les formes constitutionnelles, qui, malgré le

[1] Lettre de Salvatore Betti au prêtre P. Contrucci du 11 août 1846 publiée par A. Curti, *Il Risorgimento italiano nel carteggio di P. Contrucci*. Napoli, Paravia, 1904.

manque de préparation, étaient un grand bien, les services du comte Ludolf. Celui-ci ne se refusa pas et, faisant adhésion au nouvel ordre de choses, il accepta l'ambassade de Madrid. Le système politique profondément changé avait donné l'idée de mettre à Rome, à la place du vieux diplomate, un ministre plus avancé dans le sens des réformes. La perspective de devoir quitter cette ville après seize ans était bien douloureuse pour les Ludolf. Mais bientôt la destinée des sujets changea avec celle de toute la monarchie napolitaine. Au 15 mai 1848, les excès de la réaction succédèrent aux exagérations libérales : sans quitter la forme constitutionnelle, le gouvernement du roi Ferdinand remonta vivement le courant vers la restauration de l'ancien régime, et il s'adressa tout naturellement aux vieux serviteurs de l'État, pour appliquer sa politique. Les puissances occidentales ne niaient pas leur faveur aux efforts de la Sicile pour se constituer en royaume autonome, indépendant des Bourbons de Naples. Le comte Ludolf fut envoyé par le roi, à Paris, pour tâcher de modifier les dispositions du gouvernement, présidé à cette époque par le général Cavaignac, qui venait de dompter les émeutes anarchistes du mois de juin. Il eut plusieurs entrevues avec le chef du pouvoir exécutif, puis s'embarqua pour l'Angleterre, nation qui s'était constituée, depuis le commencement du siècle, la protectrice attitrée des libertés siciliennes. Le Foreign Office était aux mains de lord Palmerston, qui était l'homme de la politique du mouvement, de l'expansion libérale, d'une attitude fière et même cassante vis-à-vis des vieilles cours rétrogrades et surannées. Car à cette époque l'Angleterre était elle-même ébranlée. « Après un long attachement pour la paix, le soin des affaires et l'économie politique, la nation se trouvait pour un temps dans une disposition d'esprit favorable à un changement, et Palmerston sut la convaincre qu'il était l'homme de cette tendance [1]. » Certes, il y avait dans le Royaume-Uni beaucoup de monde qui s'effrayait de ces agitations, entre autres le duc de

[1] John Morley, *The life of William Ewart Gladstone*. Vol. I, Book IV, ch. IV. London, Macmillan, 1903.

Wellington, qui ressentait déjà de vives craintes en 1847[1]. Du reste la sagesse du peuple et des classes dirigeantes aidée par l'excellence des institutions politiques, sortirent la vieille Angleterre même de ce mauvais quart d'heure. Elle put continuer à se donner le luxe sympathique de plaider la cause de ses clients libéraux des pays en butte à la réaction.

Les démarches de M. de Ludolf, qui cherchait à affirmer les prétentions d'un monarque redevenu fort peu constitutionnel, aux dépens des anciens protégés de lord Bentinck qui l'étaient à présent de lord Minto, apparaissaient condamnées d'avance à l'insuccès; l'envoyé ne put que recueillir des témoignages d'estime personnelle de la part d'illustres parlementaires anglais. Sir Robert Peel, qui avait gouverné l'Angleterre avant ce retour belliqueux personnifié par lord Palmerston, et que l'on pouvait définir un « ministre pour la paix[2] », voulut témoigner, au diplomate napolitain éconduit par le gouvernement, son estime et sa sympathie, qui avait surtout au demeurant un caractère personnel. M. de Ludolf fut l'hôte de Peel à la campagne; les soucis bien grands de ces temps de crise ne l'empêchèrent pas d'apprécier le bonheur de vivre dans l'intimité d'un homme d'État si honorable et distingué, qui mérita l'éloge éclatant du duc de Wellington pour son « attachement inébranlable à la vérité[3]. » Parmi les amis du bon vieux temps que le comte Constantin revit alors en Angleterre, les Morier tenaient une grande place, ces diplomates couronnés de beaux lauriers littéraires. L'Orient, où puisait ses sources cette vieille et fidèle amitié, avait été le grand inspirateur des Morier. L'aîné, James, l'auteur des récits de voyage qui eurent tant de vogue et du roman populaire *Hali-Baba*, était le contemporain au sens trict

[1] On peut le voir aussi par la lettre que le duc écrivait le 24 août 1847 à sa nièce Priscilla. V. *Correspondance of Lady Burghersh with the Duke of Wellington* London, Murray, 1903

[2] William Smith, *A Smaller History of England*, IV thed. London, Walton Murray, 1878, c. xxxviii.

[3] Sir Herbert Maxwell, *The life of Wellington*. London, 1899, vol. II, ch. xii.

de M. de Ludolf qui vint avec lui à Brighton. L'on évoqua les souvenirs de la jeunesse, l'on jouit du bonheur de se retrouver avec l'abandon le plus gai. Hélas! James Morier devait mourir à Brighton même l'année suivante.

Rentrant à Naples, le comte Ludolf retrouvait le royaume encore organisé, en apparence, selon les formes constitutionnelles. L'on pouvait toutefois déplorer déjà que la résistance du pouvoir aux émeutes et à l'esprit de rébellion ne s'alliât que dans une proportion insuffisante au respect loyal aux institutions si solennellement proclamées naguère et au contraire dégénérât de plus en plus vers une répression excessive et cruelle [1]. Le comte Rossi cependant savait gouverner, avec une sage fermeté, et en conformité des lois, les États de l'Église. Les factieux craignirent que la prolongation d'un ministère aussi habile ne parvînt à rendre sûre cette sage liberté qui empêchait les machinations des anarchistes. Le manque de précautions favorisa leur horrible dessein, et le poignard du fils d'un meneur de bas étage (Ciceruacchio) détruisit les chances des partis constitutionnels qui semblaient renaître. Les hommes modérés perdirent courage dans toute l'Italie, sauf peut-être en Piémont et en Toscane. A Naples, le roi Ferdinand s'appuya encore plus vivement au parti absolutiste. Plusieurs hommes politiques, partisans du régime de monarchie tempérée, qui subsistait toujours au moins de nom, ne crurent pas venu le moment de rompre avec ces réactionnaires et, obéissant à des sentiments de prudence fort calomniés depuis, ils continuèrent leur participation au gouvernement du roi. Tel fut le rôle notamment du ministère dirigé par M. Bozzelli et par le prince de Cariati, ainsi que du général Filangieri. Son dévouement ancien pour la maison royale et son horreur pour les révolutionnaires poussèrent vite M. de Ludolf dans cette route, qu'il ne cessa de suivre pendant nombre d'années et qui l'entraîna même un peu loin, par une solidarité apparente avec des gouvernements

[1] V.-N. Nisco, *Gli ultimi trentasei anni del Regno di Napoli*. Vol. II (Ferdinando II). Napoli, Morano, 1899.

tyranniques. Pendant presque tout l'hiver 1848-49, il resta à Gaëte, où le roi vivait alors. Le comte Ludolf avait dû partir pour Rome afin d'y reprendre son ancien poste auprès de Pie IX; mais le crime du 15 novembre et la fuite du Pape changèrent la situation. Il ne fut plus question de quitter Gaëte, devenue, dans ces circonstances, un centre diplomatique de premier ordre. M. de Ludolf fut appelé à siéger dans ces conférences de plénipotentiaires qui tendaient à rétablir à Rome l'autorité pontificale. Le roi Ferdinand voulut se risquer à une marche contre les insurgés romains, et M. de Ludolf l'accompagna dans cette équipée fort peu glorieuse. Ministre *in partibus* à la cour de Rome, il eut à souffrir de nombreux désagréments à la suite du siège de la ville éternelle. Dans les moments de troubles qui accompagnèrent la retraite de Garibaldi et l'entrée d'Oudinot, le palais Farnèse, qui avait été à peu près respecté jusque-là, fut l'objet de dévastations plus que tout autre édifice. Le comte Ludolf rentra à Rome officiellement avec Pie IX, mais, tout en conservant sa position de diplomate accrédité auprès du Saint-Siège, il fut bien souvent retenu par le roi près de lui, pendant cette époque orageuse où le feu couvait toujours sous les cendres. En parlant de cette période de la vie de M. de Ludolf, sa fille dit qu' « il se trouva dans une position anormale et difficile, dont il ne put se tirer qu'à force d'usage du monde, de tact, d'esprit et de désintéressement. » Et M. de Reumont ajoute : « Sa connaissance des affaires et son expérience du monde le rendaient d'autant plus utile, étant donné que ces qualités resplendissaient fort peu dans ceux qui traitaient alors les affaires étrangères dans le cabinet royal [1]. » L'état de sa santé, qui rendit nécessaire deux opérations aux yeux, éloigna enfin M. de Ludolf de la Cour; le roi saisit l'occasion pour lui témoigner son attachement, se rendant chez lui dans une villa à Sorrento, visite sans exemple dans les annales de l'étiquette de la cour de Naples. Arrivé à sa soixante-dixième année, le comte

[1] De l'*Allgemeine Zeitung* du 27 juin 1875.

avait la satisfaction de voir son fils Guillaume parcourir avec honneur, à son tour, la carrière diplomatique. Ministre de Naples à Munich, il négocia le mariage du duc de Calabre avec le princesse Sophie de Bavière, qui eut lieu effectivement au début de l'année 1859. Peu après le vieux M. de Ludolf dut assister, avec une peine profonde, à la mort du roi Ferdinand, qui s'adressa à lui encore à ses derniers moments.

Le commencement du règne de François II excita beaucoup d'espérances, ne fût-ce que pour avoir confié le ministère au général Filangieri. Le comte Ludolf accepta de rentrer activement dans la diplomatie pour aller annoncer l'avènement du jeune souverain à l'empereur de Russie. Le voilà donc revenu à Saint-Pétersbourg après vingt-sept ans d'absence. Il trouvait le monde officiel russe bien changé. « L'on distinguait alors » — écrivit dans ses mémoires un juge pénétrant qui fut aussi à cette cour en 1859 — « trois générations, dans la société de Saint-Pétersbourg. La plus élevée *(die vornehmste)*, celle des grands seigneurs, d'éducation classique et européenne, du règne d'Alexandre Ier était près de s'éteindre. L'on pouvait encore compter dans son sein Mentschikov, Woronzov, Bludov, Nesselrode....; des gens qui..... parlaient bien et couramment, non seulement le français, mais aussi l'allemand, et appartenant à la crème de la haute société européenne. La seconde génération, de l'âge du tsar Nicolas, avait pris l'habitude de s'occuper uniquement de la vie de cour et de plaisirs, des théâtres et des choses militaires..... La troisième génération, celle des jeunes seigneurs, montrait, dans les rapports sociaux, généralement une moindre courtoisie et des manières moins distinguées [1]. »

Le tsar Alexandre combla le vieux diplomate et s'efforça de faire revivre autour de ce vétéran le souvenir des grandes guerres napoléoniennes. L'on inaugurait alors un monument à l'empereur Nicolas, et l'envoyé de Naples suivait une grande revue occasionnée par ces fêtes d'un balcon réservé au corps

[1] Otto fürst von Bismarck, *Gedanken und Erinnerungen*. Erster Band, Stuttgart, Cotta, 1898, X. kap.

diplomatique. La parade touchait à son terme lorsqu'il vit arriver ventre à terre un aide de camp du tsar, dépêché par celui-ci pour demander à l'ancien officier de la garde si son régiment avait bien défilé. L'empereur fit ensuite rechercher parmi les plus vieux soldats s'il se trouverait quelqu'un ayant pris part dans ce même régiment à la campagne de 1807. L'on parvint à retrouver un vétéran, qui se présenta au comte Ludolf comme un camarade de guerre; attention bien touchante et qui prouve des sentiments délicats chez le tsar Alexandre II. Quelques jours après, ayant fait venir M. de Ludolf loger chez lui à Peterhof, il noua, autour de l'épée d'honneur que le vieux genlilhomme portait en souvenir de Friedland, le cordon de l'un des ordres les plus estimés de l'empire. De ces douces émotions, le comte Ludolf se trouva transporté à de bien graves soucis, lorsqu'il fut rentré à Naples après avoir traversé Berlin et Paris. L'hiver de 1860 fut une époque décisive pour la monarchie napolitaine, qui aurait peut-être encore pu sauvegarder son existence, n'avaient été les hésitations du souverain, qui craignait de rentrer dans les voies constitutionnelles abandonnées par son père, et les intrigues des réactionnaires les plus exaltés, qui rêvaient de déposséder François II avec la complicité de sa belle-mère [1].

Le ministre Filangieri se retira voyant l'impossibilité de faire accepter au roi le retour à la constitution. Mais cet événement fatal ne put être retardé que jusqu'à la fin de juin, lorsque après les succès de Garibaldi, il ne devait plus rien sauver. A la moitié de juillet, le gendre du comte Ludolf, le général Pianell, gentilhomme intègre et actif, d'une grande intelligence et d'une élévation d'âme encore plus remarquable, accepta le portefeuille de la guerre dans le ministère constitutionnel Spinelli. Je sortirais du cadre de ce récit si je m'attardais à expliquer comment le comte Pianell, mal soutenu par le roi et abreuvé d'outrages et de déceptions par les deux partis extrêmes, fut mis dans l'impossibilité

[1] Le fait ne peut plus être nié après la publication de la duchesse Ravaschieri, *Il Generale Carlo Filangieri*. Milano, Treves, 1902.

de rien faire pour contenir l'invasion garibaldienne[1]. Ces semaines de troubles et d'agitations durent être bien pénibles pour M. de Ludolf qui, au mois d'août, demanda sa retraite de la carrière diplomatique. Mais, lorsque le général Pianell, dégoûté par une dernière intrigue absolutiste, donna sa démission et, aux premiers jours de septembre, l'anxiété à Naples devint extrême, accompagnée par la crainte chez tous ceux qui tenaient de près ou de loin aux Bourbons en fuite, le vieux comte Ludolf, qui avait vu tant d'événements, eut au contraire la perception exacte de l'état des choses et, prévoyant un dénouement pacifique, fit son possible pour calmer son entourage. Il consentit seulement à chercher, par précaution, un refuge à bord d'une frégate française qui était dans la rade. S'étant accompli presque sans autres secousses le passage de la capitale dans les mains de Garibaldi, il rentra chez lui, devenu désormais pour toujours un simple particulier. Plus tard, incorporé l'ancien royaume de Naples dans les domaines du roi Victor-Emmanuel II, M. de Ludolf demanda avec succès au gouvernement royal italien de reconnaître sa position de diplomate à la retraite. Son âme était trempée pour voir avec sérénité et justesse d'appréciation l'orgasation du nouveau royaume à laquelle il s'intéressa vivement. En 1865, au printemps, il séjourna à Turin, qui était encore pour quelques mois le centre politique de l'Italie. Il avait toujours eu d'excellentes relations dans la haute société piémontaise, avec le comte Philibert de Collobiano, probablement le même qui avait joui de la faveur du roi Charles-Félix, et « homme d'esprit » de l'avis d'un connaisseur[2]; avec le marquis César Alfieri, l'un des auteurs du *Statuto*, ministre de Charles-Albert, président du Sénat, modèle de patricien fier et éclairé[3], et enfin avec les honorables généraux Della Rovere.

[1] V. Generale Pianell, *Memorie* publiés par la comtesse Pianell-Ludolf. Firenze, Barbéra, 1902.

[2] Baron de Barante, *Souvenirs*, 1782-1866, IV. Paris, Lévy, 1893.

[3] Voir sur le marquis Alfieri : L. Des Ambrois, *Notes et Souvenirs*, 1re partie. Bologne, Zanichelli, 1901, et E. Masi, *Asti e gli Alfieri*. Firenze, Barbéra, 1903, c. IXe.

A l'exception de ces voyages, faits surtout dans le but d'aller voir la comtesse de Stackelberg, frappée par beaucoup de malheurs dans son veuvage, qui venait souvent alors à Nice et mourut à Paris en 1868, le comte Ludolf passa les années de 1860 à 1874 dans la Toscane, beau pays où il se plaisait et il goûtait fort les mœurs douces des habitants. La perte de cette sœur chérie, la longue maladie et la mort de Mme de Ludolf, survenue en 1869, attristèrent cette noble et forte vieillesse. Arrivé presque aux dernières limites de la vie que la Providence accorde aux mortels, le comte Ludolf avait su conserver un intérêt à l'emploi de son temps, par l'unité et la sérénité de son caractère, l'ampleur et la modération de ses vues si éloignées de toute tendance sectaire, la richesse de son esprit toujours en éveil. Sa conversation restait extrêmement intéressante, car le vieillard, qui garde des liens avec les nouvelles générations qui s'élèvent autour de lui, leur offre par là une source bien précieuse d'instruction et d'agrément, recherchée par les jeunes gens pensifs et studieux. M. de Ludolf, depuis la mort de sa femme, qu'il regrettait profondément après cinquante ans d'une union heureuse et intime, venait presque chaque été de Florence à Vérone, où son gendre commandait un corps d'armée et s'affirmait comme l'un des plus grands éducateurs militaires de notre temps. L'homme de l'ancien régime que de Ludolf n'avait jamais cessé d'être par son éducation, ses relations, ses travaux et aussi par ses goûts, suivait avec un intérêt bienveillant, presque avec une émotion patriotique, le développement d'un état de choses qui, en dépit des tendances irréductibles de notre peuple, affichait bien souvent des allures de rénovation complète.

Merveilleux pouvoir des intelligences nettes et souples, des caractères sans tache! Ce fut à Vérone, qu'entouré des soins affectueux de sa famille, le comte Constantin Ludolf expira avec la foi du chrétien, dans le grand âge de quatre-vingt-huit ans, au mois de juin 1875.

L'on a vanté avec raison la tolérance des Italiens qui, à quelques exceptions près, ont tâché, dans le fond sinon dans la

forme, d'utiliser les éléments préexistants pour les constructions nouvelles. Nombre de diplomates attachés jadis aux anciennes cours ont servi depuis, sans exciter de défiance, le roi Victor-Emmanuel et ses successeurs. Si M. de Ludolf ne se trouva pas dans ce cas, puisque ni son âge ni sa dévotion aux princes de la maison de Naples ne le lui auraient permis, il peut toutefois représenter noblement le courant de traditionalisme qui, malgré tout, subsiste dans la vie politique italienne, qui a souvent surpris les non-initiés et que rien n'empêche de considérer comme une précieuse réserve. Cette vie longue et active, qui offre le spectacle de tant de campagnes diplomatiques et montre le contre-coup d'événements si divers, peut aussi rappeler avantageusement les mérites de toute une école d'hommes remarquables qui, absorbés par les affaires étrangères, servirent leur pays sans tremper d'aucune façon dans la vilaine politique intérieure qu'ils côtoyaient presque sans la voir.

Giuseppe Gallavresi.

LE COMMERCE DU MONDE[1]

AU XIXe SIÈCLE

La période qui s'étend de la Révolution française à 1870 est assurément une des plus fécondes que l'histoire ait enregistrées. A la marche lente et mesurée des progrès économiques a succédé, dès les premiers jours du siècle, une poussée violente vers la création des richesses, en même temps qu'à l'esprit particulariste, à l'hostilité défiante qui entravaient les relations internationales, isolaient les peuples les uns des autres et paralysaient leurs échanges, se substituaient peu à peu un besoin de rapprochement, des aspirations toujours plus vives à l'entente et un effort vers l'abaissement des barrières.

La longue paix dont l'Europe a joui de 1815 à 1854, puis de 1856 à 1870, bien que traversée par quelques crises plus ou moins intenses, avait favorisé singulièrement le développement de la puissance productive dans toutes les branches de l'activité humaine. L'industrie et l'agriculture, stimulées par les découvertes ininterrompues de la science, avaient abandonné graduellement les procédés de travail qui, de temps immémorial, faisaient de l'homme le facteur presque unique de la production. Elles les avaient remplacés par la machinerie, d'abord rudimentaire, puis rapidement portée à ses extrêmes perfectionnements, qui, en accroissant considérablement la richesse et en la généralisant, a contribué beaucoup plus efficacement que toutes les révolutions sociales et politiques des périodes précédentes à l'émancipation des travailleurs, au développement matériel et moral des peuples,

[1] Ces pages sont extraites du grand ouvrage, deux fois couronné par l'Institut de France, publié par M. Octave Noël sous le titre de : *Histoire du Commerce du monde*, dont le tome III et dernier va paraître à la librairie Plon.

et aussi à l'extension de l'esprit de sociabilité qui préside de jour en jour davantage aux rapports d'intérêts établis entre les nations.

Il serait toutefois contraire à la vérité historique d'attribuer à la Révolution seule les résultats obtenus. Ceux-ci sont l'œuvre collective des générations qui se sont succédé depuis les dernières heures du moyen âge jusqu'en 1789. Ces générations, après des luttes sans répit pour la constitution des nationalités, laissaient à la société qui naissait d'elles une forte organisation, des industries déjà éprouvées, puissamment constituées et servies à la fois par des chefs toujours en quête de progrès nouveaux et par des artisans ingénieux, laborieux, habiles et généralement probes. Les dix-septième et dix-huitième siècles, malgré les abus inhérents aux institutions politiques, avaient vu s'accroître le champ de l'activité industrielle, et, au moment où le dernier s'achevait, la chimie, intervenant avec des procédés nouveaux et des applications pratiques, donnait à l'agriculture et aux industries qui en transformaient les produits une impulsion bienfaisante. Le dix-neuvième siècle leur apporta, à son tour, l'engin mécanique et fit éclore, dès son aurore, les découvertes scientifiques en élaboration ou en gestation pendant les dernières années de celui qui le précédait, les modifiant sans cesse, les perfectionnant jusque dans les moindres détails et apportant, pour leur donner un emploi utile et une valeur d'échange, non plus seulement la main-d'œuvre humaine, naturellement fragile et limitée, mais encore les ressorts infatigables d'une machinerie toujours haletante.

Le commerce seul avait continué à se soumettre aux théories archaïques de l'isolement national.

Au lendemain du congrès de Vienne, quatre nations seulement avaient commencé à reparaître sur les marchés du monde : la Grande-Bretagne, depuis longtemps maîtresse des mers et demeurée encore puissante malgré ses épreuves; la France, épuisée par de longues guerres à l'extérieur et par des efforts intenses à l'intérieur; les Pays-Bas, affaiblis par les guerres de

l'Empire, et l'Espagne ruinée et menacée de perdre à bref délai la magnifique couronne coloniale qu'elle avait possédée pendant trois siècles.

Les deux premières seules disposaient d'une industrie capable d'alimenter une exportation, mais cette exportation même était entravée par une législation barbare qui la limitait extrêmement, et, par voie de conséquence, rendait irréalisable la fondation de vastes entreprises commerciales.

L'Angleterre, la première, comprit l'anomalie qui existait entre les idées subversives des peuples, relativement aux conditions des échanges, et les progrès accomplis chez tous, tant dans le domaine agricole que dans les procédés de transport. L'emploi des applications chimiques, la transformation des cultures, l'adaptation de la vapeur aux instruments de production et à ceux de circulation, qui, accroissant les produits, tout en abaissant leur prix de revient, étendaient naturellement leur consommation, qui raccourcissaient les distances et rapprochaient les unes des autres toutes les régions du globe, lui semblaient incompatibles avec l'intransigeance des traitements douaniers partout en vigueur, et en contradiction avec les lois naturelles elles-mêmes.

De 1828 à 1846, la conception d'un changement complet dans le régime économique agita la Grande-Bretagne, tout entière, et, quatre ans plus tard, ce grand pays qui, deux siècles auparavant, avait érigé le protectionnisme en système, consacrait le triomphe du libre-échange et le mettait aussitôt en pratique.

Dès lors, une évolution rapide se fit en Europe dans les procédés commerciaux de tous les États. Par ses richesses, sa puissance maritime et financière, de même que par l'étendue de son trafic avec le monde entier, l'Angleterre exerçait partout une influence considérable, et son exemple ne pouvait pas demeurer sans répercussion. La France, moins libérale, sentait cependant le besoin d'accroître ses débouchés, et les premiers avantages que sa voisine avait retirés de la nouvelle politique ne l'avaient pas laissée indifférente. Sans aller comme l'Angleterre

jusqu'à la liberté absolue, qu'expliquaient, pour ce pays, sa qualité d'insulaire, la valeur de ses flottes assez fortes pour lui assurer l'hégémonie maritime et la maîtrise de l'industrie des transports, elle penchait en faveur d'un adoucissement à la politique douanière du passé et de conventions internationales dont la durée et les clauses, régissant les rapports commerciaux des nations contractantes, mettraient l'échange des produits de leur agriculture et de leur industrie à l'abri de variations arbitraires, et en même temps feraient naître entre elles une communauté d'intérêts et des relations plus cordiales dont profiterait la civilisation.

Le traité franco-anglais de 1860 réalisa ce vœu et, depuis cette époque, le principe des traités de commerce, sous des formes diverses et avec des échéances variées, n'a cessé de régir les rapports d'échange de toutes les nations qui tiennent une place appréciable dans le monde.

En même temps, de toutes parts, un immense courant d'activité s'est créé, la production s'est développée dans des proportions inconnues des périodes précédentes; des exploitations nouvelles se sont constituées, les voies ferrées ont pris possession de l'Europe et n'ont pas tardé à pénétrer les régions que ce continent a entrepris de coloniser. De 1825, date de la création du premier chemin de fer, à 1870, le progrès a été ininterrompu, et tous les continents étaient, à cette dernière date, en possession d'un réseau. Partout, la création des chemins de fer, suivie du percement de tunnels à travers les massifs montagneux les plus inaccessibles [1], facilitant les transports et les communications par voie de terre et rapprochant les contrées productives des centres de consommation ou de transformation, a fait naître des débouchés pour des produits délaissés auparavant et sollicité l'accroissement de toutes les richesses en général.

[1] En 1871, construction du tunnel du mont Cenis (12,220 mètres) mettant la vallée du Pô en communication avec Lyon; en 1880, celle du Saint-Gothard (14,900 mètres) reliant Gênes et l'Europe centrale; puis, au commencement du vingtième siècle, en 1905, avancement du tunnel du Simplon unissant Gênes à la haute vallée du Rhône.

La navigation à vapeur est venue compléter l'organisme des échanges. Grâce à elle, les marchandises d'une région ou même d'un continent ont pu arriver aisément sur les marchés de consommation les mieux achalandés; par des améliorations successives donnant à son allure une rapidité plus grande et une régularité plus parfaite, par les aménagements perfectionnés que l'art des constructions a introduits dans les navires, non seulement elle a contribué à accroître le volume des échanges internationaux, mais encore elle a provoqué, dans les habitudes du commerce, une évolution qui a profité à toutes les branches de l'activité humaine. Pour lui donner une action plus utile et lui permettre d'intervenir avec avantage dans les relations des différentes parties du monde, l'art de l'ingénieur a fait subir à la terre des modifications qui ont contribué, avec la vapeur, à diminuer encore les distances. Des isthmes ont été percés et des canaux creusés, mettant en communication des régions souvent peu éloignées les unes des autres, mais d'un accès difficile et coûteux [1]. Les opérations à terme, fort anciennes déjà, mais limitées dans leur objet, se sont établies sur toutes les matières d'échange; les règlements d'un État à un autre, d'un continent à l'autre, quelles que fussent les distances qui les séparent, se sont effectués avec plus de sécurité, et partant avec plus d'économie. Puis, peu à peu, grâce à une nouvelle découverte, celle de l'application de l'électricité à la transmission de la pensée, le monde entier est devenu un seul et unique marché; en raison de la solidarité que la facilité et la rapidité des communications ont établie entre toutes les places commerçantes, les intérêts se sont plus étroitement fondus, les échanges ont porté non seulement sur les marchandises, mais encore sur les capitaux et sur les idées, élargissant ainsi la sphère des responsabilités, abaissant les frontières naturelles ou factices, se transformant de plus en plus, sinon en un élément infaillible de paix univer-

[1] Canal de Suez, 1870; canal de Corinthe unissant les mers Ionienne et Egée en 1893; de Kiel à l'Elbe en 1895 et faisant communiquer la Baltique et la mer du Nord; auxquels s'ajoutera le canal de Panama.

selle entre les hommes, ce qui est une utopie aussi puérile que dangereuse, du moins en un moyen efficace de refréner leurs antagonismes, de limiter leurs appétits, de faire taire les haines de races et d'imposer graduellement, dans leurs rapports, la substitution du principe bienfaisant de la sociabilité à celui de la force brutale. La diplomatie elle-même s'est assouplie et transformée; de politique, elle est devenue économique, et, plus le siècle a marché, plus aussi ses procédés, son allure et son personnel ont subi l'influence des modifications effectuées dans les relations humaines; elle s'est humanisée et modernisée, et, tout en poursuivant la réalisation de l'idéal, elle a tenu plus de compte des contingences.

Un autre facteur d'une puissance toujours croissante, destiné à influer sur les destinées des nations et à devenir même prépondérant dans les relations internationales, le Crédit, s'est affirmé. S'emparant de procédés nouveaux, nés des progrès de la civilisation et de l'accroissement de la richesse, il s'est promptement internationalisé, et la création, puis la généralisation du chèque, des instruments de solde perfectionnés, des chambres de compensation, des sociétés de crédit, des banques d'émission, l'amélioration des méthodes financières dans tous les pays, les rapports de plus en plus intimes établis successivement entre les établissements de crédit des diverses parties du globe lui ont donné un développement dont on ne trouverait pas d'exemple dans le passé.

Son intervention chaque jour plus active, en permettant aux capitaux de se mobiliser presque indéfiniment, a été décisif sur le mouvement économique du monde entier, et des événements récents démontrent l'énorme influence qu'il est appelé à exercer désormais sur la marche de la civilisation et sur les progrès des nations [1].

[1] Nous avons indiqué ailleurs le montant élevé des émissions de valeurs mobilières effectuées par les sociétés de crédit. En y joignant le chiffre des opérations des clearing houses à la fin du vingtième siècle, on obtient un total de 1,400 milliards qui attestent l'activité des affaires commerciales de notre temps. En 1870, le papier-monnaie circulant était de 14,800 millions de francs.

Simultanément avec le crédit et l'étayant considérablement, la masse du numéraire destinée à faciliter les échanges s'est accrue avec une rapidité surprenante. En 1801, la production globale des métaux précieux atteignait à peine 250 millions de francs. En 1851, elle montait à 680 millions, non compris la Chine et le Japon ; en 1870, elle dépassait le milliard, et, trente ans plus tard, elle approchait de 2 milliards et demi ; le stock d'or et d'argent transformé en numéraire dans le même espace de temps avait quadruplé.

Grâce à tous ces éléments d'activité et de fécondité, on peut comprendre que le commerce extérieur des peuples civilisés ait pris un prodigieux développement. En 1870, il dépassait 52 milliards de francs, dont la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne et les États-Unis prélevaient la plus grande partie, soit 31 milliards environ, ayant plus que septuplé depuis 1800, quadruplé depuis 1840 et presque doublé depuis 1860.

Pendant la période de progrès économique et de liberté transactionnelle principalement, la richesse et le bien-être s'étaient manifestés, chez tous les États ralliés à cette politique, par une amélioration notable dans la manière de vivre, par un accroissement des salaires réels et de l'épargne, par d'heureuses modifications dans les habitudes, le vêtement et l'alimentation des classes laborieuses. En France et en Angleterre, la mortalité s'était sensiblement réduite. Au commencement du dix-neuvième siècle, la moyenne de longévité des populations ne dépassait pas, en France, 26 à 27 pour 100 ; en 1870, elle atteignait 32 pour 100, et elle devait s'élever, à la fin du siècle, jusqu'à 38 pour 100 [1].

[1] Sur ce point, l'économie politique dogmatique et la philanthropie peuvent se trouver en conflit. L'augmentation de la moyenne de vie relatée ici est surtout produite par le maintien dans l'existence des êtres faibles de complexion ou rachitiques qui, sous l'ancien régime, ne dépassaient pas l'âge de la puberté. Or, ces êtres procréent à leur tour et ils concourent ainsi à l'affaiblissement de la race, contrairement à la théorie de Darwin et aux observations de certaines écoles socialistes qui en font remonter la responsabilité à l'organisation sociale actuelle et aux mariages inconsidérés de la bourgeoisie dirigeante. — Colajanni. — Fournière. — Darwin.

L'ensemble de ces progrès réalisés chez tous les peuples a provoqué dans la richesse publique un essor qu'aucune époque de l'histoire, même la Renaissance, n'a enregistré. Sans avoir marché d'un pas égal et partout aussi rapide, cette richesse s'est cependant généralisée, et elle s'est affirmée d'une façon remarquable chez certains peuples, tels que la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis où elle a doublé au cours de la période de 1850 à 1880. En France, d'après M. de Lavergne, la valeur totale des produits ruraux a passé, d'une date à l'autre, de 5 milliards à 7 milliards de francs.

Cette révolution économique soudaine et universelle, qui faisait présager l'aurore d'un monde nouveau et d'une ère meilleure, devait faire naître, dans le monde entier, un sentiment unanime d'émulation, et un besoin irrésistible d'activité et de réformes. Les hommes d'État, les historiens et les économistes en reportaient l'honneur à l'orientation libérale qui rapprochait les nations; ils célébraient à l'envi les bienfaits de la liberté commerciale et de la multiplicité des relations humaines, et la vision de l'avenir arrachait à l'un d'eux ce cri éloquent d'enthousiasme et d'admiration, l'un des plus beaux que la langue castillane, si fière et si sonore, ait enregistrés : « Quand je vois les miracles du dix-neuvième siècle : le frêle navire mû par la vapeur luttant contre les vents et domptant les flots; le marteau de l'industrie rompant, pulvérisant les montagnes; la locomotive volant avec la célérité de l'éclair, comme si la vie de la nature était entrée dans son sein; la foudre meurtrière descendant dans les mains de l'homme, et, docile à sa voix, portant de région en région, en des étincelles d'or, les ordres de la volonté humaine; l'imprimerie reproduisant les idées, comme le champ reproduit les fleurs, et les conservant comme l'attraction conserve les astres; la chimie décomposant les corps et allant jusqu'à surprendre dans ses cornues l'essence mystérieuse et impalpable de la matière; la machine se mouvant, travaillant comme si le sang de nos veines lui-même courait dans ses cylindres et dans ses roues; les peuples unis avec les peuples, les races avec les

races, l'homme se dilatant dans l'humanité; quand je considère tous ces miracles, mes lèvres, mon Dieu! inconsciemment murmurent en ton honneur une prière sacrée!... Quand je vois toutes ces merveilles, je me prosterne dans le court espace où je vis, j'unis ma faible voix à l'hymne de tous les siècles et à la prière de tous les êtres, et je loue l'Éternel [1] ! »

Avec l'année 1871 allait s'ouvrir une ère nouvelle et s'effectuer un déplacement soudain et presque inattendu des influences commerciales en même temps qu'un changement dans l'orientation de la politique économique de tous les peuples.

Jusqu'alors, la conquête des marchés du globe semblait réservée aux deux nations qui, depuis près de trois siècles, n'avaient cessé de marcher à la tête de la civilisation, et dont la prospérité s'était particulièrement accrue dans les quarante dernières années écoulées. La Grande-Bretagne et la France, par leur supériorité dans la science et dans tous les arts, par le perfectionnement de leur outillage industriel, par l'abondance de leurs capitaux, étaient devenues peu à peu les arbitres du monde, les éducateurs ou les fournisseurs des peuples moins favorisés du continent, et les créanciers de presque tous les États du globe. Le régime des traités de commerce qu'elles avaient inauguré, en les mettant en contact plus immédiat avec les autres nations, avait accru encore leur influence sur elles, mais, en même temps, il avait révélé à ces dernières le secret de la fortune et de la puissance de leurs devancières, développé en elles la volonté de mettre en valeur leurs propres ressources, et fatalement il avait contribué à préparer l'indépendance économique des États qui jusque-là avaient été les tributaires obligés des deux grandes nations.

La guerre franco-allemande brusqua le dénouement et jeta dans le mouvement commercial du monde tout entier, et surtout en Europe, un trouble profond que le retour de la paix ne pouvait suffire à dissiper. La place que la France et l'Allemagne occupaient sur le continent était trop grande pour que tous les

[1] Emilio Castelar, *La Formula del progreso*, juin 1870

marchés, rendus solidaires par les traités de commerce et par l'extension et la pénétration internationale des voies et moyens de communication, ne fussent pas atteints plus ou moins fortement, quel que fût le résultat du conflit, dans leurs opérations et dans leur essor. Le rétablissement de la paix remit en question tout d'abord la solution des questions douanières et le principe des traités de commerce. Ce sujet très grave, puisqu'il devait influer sur l'avenir des relations internationales, exigeait de la prudence, de l'impartialité, de la sagesse et de l'expérience. La politique égoïste des intérêts privés, que l'énergie du régime impérial et les premiers résultats acquis par l'enquête de 1870 avaient maîtrisée jusque-là en France, se fit jour après la guerre, et toutes les forces de la réaction protectionniste, se reconstituant sur les ruines de la patrie, attaquèrent l'œuvre libérale et bienfaisante de 1860 désormais entravée.

L'Allemagne, déjà préparée à la lutte industrielle et commerciale par les avantages merveilleux qu'elle avait retirés de l'organisation et du fonctionnement du Zollverein, entra dès lors en scène. Fortifiée par ses victoires, grandie par l'unification de tous les Etats allemands, elle prétendit bientôt intervenir directement dans les affaires du monde; puis, profitant des fautes commises à ses frontières, elle se prépara à disputer à ses deux aînées l'hégémonie commerciale, la souveraineté économique, et surtout à prendre la place que la France avait occupée jusque-là.

Dès lors, sa puissance créatrice et son rayonnement dans toutes les contrées du globe n'ont cessé de s'affirmer; l'infiltration persévérante et ininterrompue de ses produits, soutenue par l'activité de ses enfants, s'est faite sur tous les marchés, et, en jetant un regard sur les événements qui se sont déroulés dans le dernier quart du dix-neuvième siècle, on perçoit nettement l'extraordinaire prospérité qu'elle s'est acquise dans toutes les branches de l'activité, dans l'industrie, dans l'agriculture et dans le commerce. Sous ce dernier rapport, elle est parvenue à dépasser de beaucoup la France et à deve-

nir, pour l'Angleterre elle-même, une menace et un danger [1].

Dans une mesure moindre sans doute qu'au temps de la Renaissance et de la Révolution française, l'année 1870 a creusé assurément un abîme entre l'époque qui l'a précédée et celle qui l'a suivie. De tous côtés, une activité fébrile a succédé à une marche normale et régulière de la production. Tous les États d'Europe songent à se suffire à eux-mêmes, à cesser de s'adresser au dehors et même à produire pour l'extérieur, et le protectionnisme, battu en brèche depuis 1850, reparaît triomphant. Aux trois grandes nations que nous venons de citer, n'ont pas tardé à s'en joindre deux autres : les États-Unis et la Russie. Les États-Unis, avec leur territoire énorme et leurs richesses inépuisables, avec le gigantesque appareil de transformation industrielle qu'ils possèdent et que met en mouvement une population hardie et aventureuse, vont devenir un sujet d'étonnement et d'inquiétude pour l'Ancien continent. La guerre de Sécession terminée, ce pays a pansé ses plaies, et, dès 1877, rendu à lui-même, vivifié et fortifié par une immigration incessante, mais aussi menacé de pléthore par l'accroissement d'une production inconsidérément encouragée et protégée à l'excès contre la concurrence étrangère, il a songé à rejeter au dehors le trop-plein de ses marchés, et à conquérir une place exceptionnelle en Asie et en Europe.

A la même date, une autre nation, la Russie, déçue, à la suite du traité de Berlin [2], dans ses espérances de débouché maritime en Europe, s'orientait vers l'Asie centrale et vers la Chine, afin de contre-balancer les avantages que l'ouverture de l'isthme de Suez devait donner aux autres peuples du continent ; puis, devenue à son tour puissance industrielle, elle songeait à

[1] Actuellement, l'Allemagne a une population de 60 millions d'âmes et un commerce extérieur de 18 milliards, alors que l'Angleterre, avec 43 millions d'habitants, fait 22 milliards d'affaires ; la Belgique, avec 7 millions d'habitants, près de 8 milliards, et la France, avec 40 millions d'habitants, seulement 8 milliards et demi.

[2] 13 juillet 1878.

défendre sa frontière contre les produits de l'Europe à l'aide de taxes parfois prohibitives, et à faciliter en même temps l'écoulement des siens vers l'Extrême-Orient.

La vieille Asie qui, pendant de longs siècles, avait été le but de toutes les ambitions européennes, dont les mystérieuses richesses avaient excité, à tous les âges, tant d'appétits, fait naître tant de convoitises et éveillé tant de curiosité, se préparait à sortir de son engourdissement et de son isolement. Le mélange des eaux de la mer intérieure avec celles de la mer Rouge avait raccourci les distances, jadis réputées infranchissables, qui la séparaient de l'Europe, et, après quelques vaines résistances, les nations qui en peuplaient les régions maritimes s'étaient inclinées devant la civilisation occidentale et avaient dû consentir à donner aux navires étrangers l'accès de leurs rades et de leurs ports. Des côtes, l'œuvre de pénétration européenne avait suivi sa marche vers l'intérieur du continent. La Chine et le Japon s'étaient vu imposer l'obligation d'entretenir des relations avec les États dont les flottes puissantes venaient régulièrement les visiter, et de leur accorder, pour la facilité de leur commerce, des points d'attache et des concessions temporaires ou définitives.

Tandis que l'Angleterre, la France, l'Allemagne, la Hollande amélioraient leur domaine extérieur ou l'accroissaient, avaient des stations dans les mers les plus lointaines de l'Est et se préparaient à établir leur contrôle sur le Pacifique, la Russie, de son côté, s'avançait progressivement et méthodiquement par terre, contournant la Chine par le nord et rejoignant le Pacifique par une voie ferrée de plus de 11,000 kilomètres, qui relie Saint-Pétersbourg à Vladivostok et aidera au développement commercial de l'immense région qu'elle traverse.

Après l'Asie, l'Afrique est devenue à son tour l'objectif, non seulement des États déjà riches en domaines coloniaux, mais aussi des peuples plus jeunes, demeurés longtemps stationnaires, et que la prospérité talonne et incite à ne pas demeurer inférieurs à leurs aînés. Tous sentent que l'immobilité peut

entraîner leur décadence, et une émulation, parfois disproportionnée avec leurs moyens, les lance à la découverte des débouchés qu'ils croient nécessaires à leur durée, sinon à leur développement.

Toutes les nations sans exception obéissent à cette force impulsive, presque fatale, qui les pousse à rechercher au delà de leurs frontières la mer, l'espace, la route large pour la circulation de leurs produits, à étendre leur empire, à faire pénétrer, à l'exemple des grands peuples de l'antiquité, leur langue et leur influence dans des régions non encore exploitées. Cette tendance a été générale et intense au cours des années qui ont suivi 1871 ; elle fait de cette fin de siècle une période exceptionnelle dans l'histoire, en rétablissant, après vingt siècles, le régime de l'*impérialisme* que Rome avait mis en vigueur aux dernières heures de la République et qu'on pouvait croire à jamais disparu après la décadence de la Ville Éternelle.

Ce régime, dû à des causes semblables à celles de l'impérialisme romain, prend son origine dans le développement immense qu'ont pris la richesse, le commerce international et surtout la production au cours des cinquante dernières années écoulées. Chacun des progrès que réalise l'humanité s'achète le plus souvent par des épreuves et par des souffrances. La science mécanique, les découvertes chimiques et autres ont modifié profondément l'existence sociale des nations civilisées de l'Europe et de l'Amérique du Nord depuis trois quarts de siècle ; elles ont accru le bien-être et la fortune chez la plupart d'entre elles ; peu à peu même elles les ont généralisés chez les peuples moins avancés ; mais en même temps elles ont déterminé des crises d'autant plus fortes qu'avaient été grandes l'imprévoyance et l'imprudence des populations qui n'ont pas su en limiter l'emploi ou le proportionner à leurs facultés.

Avec l'outillage énorme et toujours plus perfectionné dont se servent l'agriculture et l'industrie, la production s'est élevée rapidement ; sur certains points même elle a dépassé les besoins à satisfaire. Tout d'abord, la multiplicité des produits a amené

une diminution dans leur prix de revient, et, en même temps, elle a accru le nombre des consommateurs que sollicitaient à la fois l'abondance de ces produits et la modicité de leurs cours ; mais bientôt le marché intérieur n'a plus suffi pour alimenter les machines de matières à transformer et pour consommer les marchandises que ces machines fournissaient. Il a fallu dès lors rechercher au loin, d'une part, de nouveaux centres de matières premières pour l'industrie et, d'autre part, des débouchés plus étendus que ceux de l'intérieur pour écouler le trop-plein des objets fabriqués. La colonisation s'est affirmée ainsi comme une nécessité à laquelle la majeure partie de l'Europe a sacrifié, depuis trente ans, le meilleur de son énergie, de ses ressources et de ses facultés, précipitant fatalement l'évolution économique du globe et avançant inconsciemment l'heure des difficultés politiques, commerciales et sociales chez tous les peuples.

L'élan imprimé à l'activité humaine par la fièvre de l'impérialisme, par la recherche des débouchés et en même temps par la puissance constante de rendement des instruments de production a donné des résultats surprenants dans toutes les branches de l'industrie. Au moment où le vingtième siècle vient de s'ouvrir, le monde inscrit à son bilan 402,000 kilomètres de chemins de fer transportant près de 3 milliards de voyageurs et plus de 2 milliards de tonnes de marchandises, 300,000 kilomètres de câbles sous-marins, 1,200,000 kilomètres de lignes télégraphiques terrestres, desservies par 6 milliards de kilomètres de fils, et près de 700,000 kilomètres de fils téléphoniques ; la flotte marchande dont il dispose possède un jaugeage de 22 millions de tonneaux, et elle a exigé une dépense de 15 milliards de francs ; les océans sont mis en communication par d'énormes réseaux ferrés qui traversent des continents entiers, et bientôt ils le seront de nouveau par des canaux tracés à travers les isthmes. Liverpool, par la voie du transcanadien, est à 25 jours de l'Extrême-Orient, et Moscou à 30 ou 35 jours de Vladivostok. Le Caire est mis en communication directe avec le Cap ; on va d'Alger aux limites du Sahara sans transbordement, et le

désert sera sillonné, à un jour prochain, par une voie ferrée qui reliera les possessions françaises du Nord avec celles du centre de l'Afrique.

Partout où les forces de la nature, l'eau, l'électricité peuvent être captées et mises au service de la production, le génie de l'homme s'en est emparé, et l'heure est peu éloignée où, de ce côté, surgiront de nouveaux et incalculables éléments de richesses qui, à leur tour, provoqueront d'autres débouchés et d'autres produits. Peu à peu, par ces facilités de relations, par la rapidité des communications de toute sorte qu'il pourra utiliser, le monde entier deviendra un seul et unique marché dont l'approvisionnement et les oscillations varieront surtout en raison de l'importance des consommateurs et de l'étendue de leurs besoins. La population à desservir sera, avec le degré de civilisation et avec la puissance d'achat des nations, le principal, sinon l'unique facteur de la répartition des échanges. Si la science mécanique et les procédés de transformation vont toujours croissant et se perfectionnant, les produits devront graduellement tomber à un prix trop bas pour permettre la durée illimitée de leur fabrication, ou bien, malgré leur baisse de valeur alléchante pour toutes les classes sociales sans exception, ils seront fournis en trop grande quantité pour être totalement consommés. En effet, en dépit des prophéties pessimistes de Malthus, de Ricardo et de leurs disciples, la population du globe, loin de croître, même dans la proportion de la production, tend plutôt au contraire à se restreindre à mesure que s'élève le niveau de la civilisation, que se généralise le bien-être et que s'affinent le goût et les mœurs.

Dans le premier cas, la science industrielle ou agricole pourra, à l'aide de procédés nouveaux, trouver momentanément un moyen de réduire encore le prix de revient des objets sans décourager le producteur ; dans le second cas, elle devra se résigner à limiter la production aux exigences des marchés à alimenter. Le moment est peut-être proche où le problème se posera.

Quel sera alors l'avenir réservé au commerce international sur la surface du globe sous le double point de vue de la direction et du régime ?

Il serait téméraire de le prévoir d'une façon absolue, alors que l'évolution soudaine qui s'est produite depuis 1871 est à peine ébauchée et exigera peut-être encore un demi-siècle, si ce n'est plus, pour être complète.

Actuellement toutes les routes principales que doivent ou devront suivre les échanges sont ou créées, ou en construction, ou en projet et, en tout cas, à l'étude.

En Asie, la brèche est ouverte; la pénétration européenne s'y accentue de plus en plus promptement, même avec le concours des races jusqu'ici les plus réfractaires à l'intervention de l'étranger, et les chemins de fer, dont les populations de cette région les plus hostiles à la civilisation occidentale commencent à reconnaître les avantages, ne tarderont pas à s'enfoncer jusqu'au cœur de la Chine et à parcourir les plateaux naguère inaccessibles de l'Asie centrale.

L'Amérique latine a, depuis vingt-cinq ans, réalisé de véritables prodiges dans cette voie : elle a été parcourue presque entièrement; ses immenses territoires ont été explorés en tous sens par des caravanes de savants, de missionnaires, de géologues, de géographes et d'ingénieurs, qui ont sillonné ses fleuves et ses rivières, fouillé et sondé les gigantesques arêtes de la Cordillère qui la sépare en deux versants, évalué ses ressources et jalonné les routes que les ingénieurs ont commencé à construire sur quelques points et que les commerçants doivent suivre après eux.

Même en Afrique, la dernière venue au point de vue économique, dont la pacification et la conquête ne sont pas achevées, qu'habite une population primitive et barbare, et où le partage des zones d'influence européenne est à peine réglé, les voies de communications terrestres sont prévues; quelques-unes même sont exploitées avec succès, et de hardis explorateurs, lancés à la recherche des débouchés fluviaux et des routes intérieures,

ont suffisamment éclairé la conscience de leurs concitoyens pour que le commerce puisse bientôt utiliser leur enseignement et leur expérience.

La mise en œuvre et l'achèvement de cette entreprise gigantesque des voies commerciales dépendent désormais de l'importance des capitaux que les nations pourront leur consacrer; mais il est permis de croire que, dans l'état actuel de la richesse, ils seront accomplis avant la fin du siècle qui commence, et qu'alors toutes les parties du globe communiqueront aisément et rapidement entre elles.

La question des échanges internationaux et du régime auquel ils seront soumis deviendra dès lors délicate, et il est probable que sa solution dépendra, en partie, des procédés de production, des différences de climats, de races, d'aptitudes et de mœurs. La machine, partout où elle est importée, peut donner, dans des conditions égales de fonctionnement et d'alimentation, un rendement à peu près semblable; mais, pour cela, il est indispensable qu'elle soit mue par une force égale, conduite par des intelligences présentant peu de différences, et que son utilité soit partout la même. Or, la force motrice, quel que soit l'élément qui la produise, n'existe pas sur tous les points du globe en même quantité, et, dès qu'elle doit être transportée, elle n'arrive pas à un prix identique sur tous les marchés qui la sollicitent. Les hommes ne sont pas non plus tous également aptes aux mêmes travaux, de même que la variété des climats autant que celle des habitudes et des mœurs des populations différencient profondément les emplois, la consommation et la valeur des produits. Ces différences entre les conditions de la production et la nature des consommateurs pèseront infailliblement sur les relations mondiales, beaucoup plus sans doute que les questions de races. L'humanité, telle que la conçoivent les adeptes du socialisme et les doctrinaires de l'économie politique n'existe pas et n'existera jamais. L'égalité économique n'est pas plus réalisable que celle des climats, des zones et des terroirs; il est aussi impossible de généraliser les conditions du travail

humain, sa durée, son intensité et sa rémunération, que d'uniformiser le tempérament, l'alimentation et la force de résistance de ceux qui l'accomplissent. Comment exiger que le résultat de ce travail obéisse partout aux mêmes lois ?

Il est dans la nature des sociétés, d'abord de se suffire à elles-mêmes, puis d'étendre leur action, leur influence et leurs produits chez les autres. Ces tendances ont eu pour résultat les guerres armées, puis les guerres de tarifs, mitigées ensuite par les conventions internationales, et, sous l'ancien régime économique, ces deux formes de conflit ont été universelles. Il n'est pas téméraire de croire que, au fur et à mesure que se développeront les moyens de production des nations, ainsi que leur richesse et leur influence, la concurrence qu'elles se font commercialement se transformera : de régionale et de nationale, elle deviendra continentale. La politique suivie par les États-Unis du Nord semble le prouver. Après la guerre de Sécession, ce pays a tenté d'obtenir l'assentiment de l'Amérique latine pour constituer un vaste Zollverein américain contre la concurrence européenne, et l'échec temporaire qu'il a essuyé n'a pas modifié sa volonté d'assigner l'Amérique entière aux Américains seuls et de créer un droit spécial et exclusif des Américains sur le continent américain. Il en sera de même, un jour, de l'Asie où vivent des populations denses et prolifiques dont la force de résistance est destinée à s'accroître rapidement. Dans cette région, la doctrine américaine de Monroë a, depuis longtemps déjà, trouvé des adeptes fervents et résolus qui se préparent à en appliquer les principes au profit de la race qui l'habite. Les événements qui viennent de se dérouler dans les mers du Japon et sur les limites de la province chinoise de Mandchourie ont révélé, sur ce point, les espérances de la race nipponne [1].

[1] Dans un discours prononcé, en 1904, à Tokio, le président de la Chambre des Pairs du Japon disait : « Le devoir sacré qui nous incombe, comme à l'État qui est à la tête du progrès en Asie, est de tendre une main secourable à la Chine, à l'Inde, à la Corée, à tous les Asiatiques qui ont confiance en nous et sont capables de civilisation. Comme leur ami plus puissant, nous désirons les libérer du joug que l'Europe a placé sur eux, de

Seule l'Afrique, peuplée de tribus primitives et dégénérées, peu homogènes, et ne possédant pas, en dehors de l'Abyssinie, de nations organisées et capables d'une vie personnelle, offrira longtemps peut-être un champ d'activité et de développement économique aux États colonisateurs de l'Europe. Là seulement, pour une durée que les chances de la colonisation et les progrès du peuplement et de la civilisation sont appelés à étendre ou à diminuer, l'Europe demeure maîtresse de sa politique commerciale. Partout ailleurs, elle se trouvera en face d'une concurrence qui sera d'autant plus ardente que se multiplieront et se généraliseront les moyens de production, les richesses nationales et les communications.

Le besoin de se défendre obligera alors les États de chaque continent à élargir leurs zones douanières, puis à se fédérer commercialement, à former entre elles des associations assez fortes et assez vastes pour lutter contre les efforts venant du dehors. L'Europe surtout, dont les progrès matériels, prodigieusement accrus depuis un tiers de siècle, ont eu pour conséquence d'élever les charges de la production, se trouvera en présence de nations jeunes ou nouvelles puissamment armées industriellement, ardentes et ambitieuses, tirant de leur propre fond en quantités suffisantes les matières premières nécessaires à leurs entreprises manufacturières et agricoles, dotées d'instruments de crédit perfectionnés et munies de capitaux venus en partie des réserves européennes, possédant une main-d'œuvre abondante qui, pendant une période plus ou moins longue, sera sensiblement moins onéreuse que la sienne, et profitant de tous les éléments d'ordre social, industriel ou politique pour la concurrencer avantageusement sur le marché des échanges.

La domination commerciale, qu'on ne l'oublie pas, appartiendra dans l'avenir aux peuples qui pourront produire et transporter aux meilleures conditions et le moins chèrement. Or, là réside le danger pour les vieilles nations civilisées de l'Europe

sorte qu'on puisse prouver au monde que l'Orient est capable de croiser le fer avec l'Occident sur n'importe quel champ de bataille. »

que leurs fautes, plus que leurs progrès encore, ont surchargées outre mesure. Sur ce point, les races neuves possèdent sur elles une supériorité évidente qu'elles garderont jusqu'au jour où le désir d'aller vite et de faire grand, le dédain très humain de l'expérience acquise par leurs aînées les auront poussées à escompter et à demander à l'effort immédiat mais coûteux ce que le temps seul peut donner sans crise et en ménageant les traditions. Le Japon, glorieux et fier de ses succès, apprendra à ses dépens, plus tôt qu'il ne le croit, ce que coûte l'ambition de compter parmi les grands États et de s'engager hâtivement, sans y être suffisamment préparé, dans les voies d'une civilisation séculaire. La guerre y engendrera les dettes, puis les impôts qui, à leur tour, accroîtront le prix des choses de la vie et donneront naissance à des souffrances sociales, en même temps qu'ils pèseront sur la valeur de la production et des échanges ; ce sera la rançon de ses succès. Il en sera probablement de même pour la Chine, que les derniers événements ne tarderont pas à réveiller de sa torpeur et dont l'endurance, l'activité, l'esprit d'épargne et de sacrifice de ses populations demeurent, pour la prépondérance économique de l'Europe et des États-Unis, une grave et imminente menace. Les philosophes peuvent espérer que le calme succédera un jour à la secousse causée par ces enfantements successifs à la civilisation, ainsi que par les ébranlements qui les auront suivis et que, peu à peu, l'équilibre se rétablira. Assurément c'est une loi de nature, mais son application ne dépend pas uniquement de la volonté des hommes, et jusqu'à ce qu'ait pu se réaliser cet équilibre auquel collaboreront, avec le temps, les progrès des relations internationales et de la sociabilité, toutes les théories économiques, toutes les affirmations pacifiques, tous les hymnes chantés en faveur de la fraternité des peuples et de l'unification morale du globe ne prévaudront pas contre la diversité des intérêts, des races et des civilisations. L'état actuel du monde ne permet pas de présager la réalisation même lointaine d'un pareil idéal. De toutes parts, au contraire, l'esprit de lutte et de concurrence

semble prendre force et consistance. Dans le Nouveau Monde, les États-Unis, longtemps étrangers aux bruits du dehors, rebelles par tradition et par tempérament à toute institution militaire permanente, n'ont pas su résister aux séduisantes promesses de l'impérialisme, et ils sont en voie de se constituer une puissante marine de guerre destinée à protéger et à soutenir partout les intérêts de leur flotte commerciale. L'Asie, à peine sortie de son immobilité hiératique, proteste déjà avec vigueur contre l'ostracisme dédaigneux dont souffrent ses races dans d'autres continents, et le vingtième siècle la verra prendre sa revanche et s'agiter, dans ce but, jusque dans ses profondeurs. L'Europe elle-même, si riche et si fière de sa civilisation, n'est pas à l'abri de secousses périlleuses; de nombreux ferments de discorde y subsistent, et, malgré les efforts de la diplomatie, les antipathies de races et les divergences d'intérêts, demeurées vivaces, y peuvent soudain dégénérer en conflits sanglants.

Il serait donc puéril de croire à l'avènement prochain de la paix universelle; cet âge d'or, s'il doit jamais venir, n'apparaîtra qu'après des luttes ardentes et des épreuves douloureuses. Les peuples, obéissant aux lois naturelles qui mènent l'humanité, ne consentiront pas bénévolement à restreindre leur puissance productrice et à renoncer de leur plein gré à la place qu'ils croient devoir leur appartenir dans le domaine des échanges. A défaut de luttes armées, ils engageront des luttes de tarifs mitigées graduellement par des traités, jusqu'à ce que, mûris par l'expérience et mieux instruits de leurs véritables intérêts, ils cessent d'aggraver leurs difficultés et leurs malaises en se résignant à une atténuation de la politique de protection systématique qui n'a pas été étrangère à l'accroissement prématuré et exagéré de la production chez quelques-uns d'entre eux.

Le temps, qui joue un si grand rôle dans les choses de la terre, exercera sans doute une influence bienfaisante sur cette œuvre de pacification. L'équilibre des forces naîtra peu à peu de l'obligation, pour les peuples désireux de vivre, de mettre un frein à leurs appétits et de faire fléchir leur égoïsme et leur

intransigeance devant la crainte des représailles et surtout devant les conséquences d'un conflit plein d'inconnus. Dès maintenant, il n'est plus permis à aucune nation du globe d'espérer le retour à son profit de la maîtrise universelle du commerce, de même qu'aucune ne peut prétendre, si protégée qu'elle soit par des tarifs de douane, monopoliser, comme autrefois, certains produits agricoles et industriels.

Déjà, en 1867, l'auteur de l'*Introduction au rapport sur l'Exposition internationale* prévoyait en partie l'évolution dont nous sommes les témoins. « Dans trente années, écrivait-il, les États-Unis auront, selon toute probabilité, cent millions d'habitants, en possession des plus puissants moyens, répartis sur un territoire qui ferait quinze ou seize fois la France, et de la plus admirable disposition. Ils se préparent, dès à présent, une alliance, rendue facile par le pressentiment commun des grandes destinées, avec un autre empire tout aussi vaste, quoique moins favorisé de la nature, qui se dresse à l'orient de l'Europe et qui lui aussi aura, à la fin du siècle, une population de cent millions d'hommes animés de la même pensée... Les nations de l'Europe occidentale et centrale seront vraisemblablement réduites quelque jour à un rang subalterne et peut-être abreuvées d'humiliation, si les deux nouveaux venus les trouvaient épuisées par les guerres qu'elles auraient soutenues les unes contre les autres[1]. »

Pour éviter de pareils conflits, le principe de la *porte entr'ouverte* dominera instinctivement les négociations internationales. Cette tendance trouvera un encouragement dans l'accroissement des relations humaines et dans la solidarité de plus en plus étroite des intérêts, qui se traduiront fatalement par un échange incessant, non seulement des capitaux et des

[1] Michel Chevalier. Les événements ont réalisé cette prévision : les États-Unis et la Russie ont pris un développement immense, et si la dernière a été arrêté temporairement dans son essor vers le Pacifique par des revers imputables à la corruption et à l'imprévoyance de son administration intérieure, il n'est pas douteux que la force même des choses lui réserve dans le monde une place prépondérante

richesses, mais encore des idées, des progrès et des aspirations.

La liberté commerciale en profitera sans doute dans une certaine mesure; mais ce serait une illusion de croire assuré le triomphe définitif et universel de la doctrine du *laisser faire, laisser passer*, ou réalisable l'application rigoureuse, dans nos sociétés de plus en plus démocratisées, de cette théorie de la concurrence sans frein que préconisent certains adeptes du dogmatisme économique. Les doctrines absolues ne sont plus de notre temps; elles se heurtent trop souvent aux leçons de l'expérience et aux enseignements de l'Histoire. La théorie de Gournay est, comme celle de l'abbé de Saint-Pierre, le rêve d'une imagination ardente mise au service d'un cœur généreux; mais elle est vouée à l'impuissance par la rivalité et l'inégalité des intérêts nationaux. L'abbé de Saint-Pierre, tout en faisant l'apologie de la paix, ne séparait pas celle-ci de l'idée de patrie, et, afin d'en assurer le règne, il voulait son pays fort et puissamment armé. L'internationalisme du vingtième siècle et toutes les conséquences que ce mot barbare traîne après lui eussent fait horreur à sa nature essentiellement délicate. Les pacifistes contemporains ont sans doute les mêmes sentiments; mais le malheur des temps veut que leurs aspirations philanthropiques servent de thèmes aux manifestations des pires ennemis de l'idée de patrie et que leurs disciples se recrutent surtout parmi les internationalistes, contempteurs nés des gloires et des grandeurs nationales. Or, il est des rapprochements qui compromettent les apôtres les plus convaincus et discréditent les causes les plus généreuses. L'abbé de Saint-Pierre eût été certainement réfractaire à ce pacifisme vague qui émascule les âmes, confine à la lâcheté et aboutit fatalement à la décadence d'une race ou à l'asservissement d'un peuple.

Quant à la doctrine de la concurrence illimitée, elle a le défaut grave d'aboutir à la suprématie de la force contre la faiblesse, de porter atteinte à la justice distributive et d'être un danger pour la paix sociale et pour la civilisation elle-même.

Toutes les races seront-elles aptes à supporter les aléas de

l'évolution qui se prépare et à traverser sans graves souffrances la période de transition dont nous approchons?

Là gît un terrible problème. L'Europe est, depuis plus de vingt siècles, en possession de la maîtrise du globe. Après des luttes terribles soutenues contre les entreprises de l'Asie, ses nationalités naissantes ont vu s'effondrer des empires immenses qui, après des périodes d'éblouissante prospérité, emportaient avec eux le secret de leur grandeur et de leur puissance. Depuis lors, elle n'a cessé d'étendre sa sphère morale et de se faire l'initiatrice des grands courants de civilisation qui ont transformé la terre. C'est elle qui a inauguré l'ère du respect de l'homme, de sa liberté et de sa conscience, vertus que le continent asiatique avait méconnues ou rarement pratiquées; c'est elle qui, la première, a donné cours aux rapports d'échange régulièrement organisés entre les peuples, qui a introduit l'esprit de sociabilité dans les relations internationales; c'est elle enfin qui, par son génie, son intelligence, sa puissance financière et politique, son expérience, son savoir, ses richesses, son influence sur les autres continents dont elle a contribué à peupler et à défricher les solitudes et qu'elle a conduits elle-même dans les voies de la prospérité, a accru la valeur des éléments de production que la nature a généreusement répartis à l'humanité. C'est donc à elle que semble réservé le soin d'indiquer la route à suivre, d'apaiser les impatiences irraisonnées, de réfréner les appétits trop violents et d'arrêter les races plus jeunes et moins expérimentées dans les entreprises de nature à compromettre les résultats acquis et à interrompre la marche graduelle de la civilisation.

Dans cette Europe, trois peuples émergent au-dessus des autres par leur passé, par leurs richesses et par le perfectionnement de leur outillage commercial : la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la France.

La première domine sur 300 millions d'êtres humains répartis dans les deux hémisphères, et, par la puissance de sa marine et de ses capitaux, elle est intéressée dans toutes les entreprises qui touchent au développement des échanges.

L'Allemagne n'a cessé, depuis 1815, de progresser; avec le concours des événements, autant que par l'énergie de sa population dense, prolifique, laborieuse et persévérante, elle a pris, dans toutes les régions du globe, une place qu'elle étend, agrandit et fortifie sans interruption, et elle est, à l'heure présente, un des facteurs les plus importants du progrès humain.

La France a pour elle son génie créateur, son endurance, son goût affiné, son admirable esprit d'épargne et ce culte de l'idéal, aussi puissant sur les créations de la matière que sur celles de l'imagination, qu'elle a puisé dans ses traditions originelles et dans sa foi religieuse. Malheureusement ses charges, déjà plus lourdes que celles de ses rivales, deviennent inquiétantes, et les divisions de plus en plus profondes entre les citoyens qu'engendrent ses crises intérieures, l'indifférence presque fataliste qui semble parfois l'envahir, sa condescendance muette pour les théories nouvelles ou subversives et l'abandon des mâles vertus auxquelles elle doit sa primauté morale lui créent, dans le conflit des intérêts mercantiles, où la question du prix de revient et le souci des besoins à satisfaire jouent un rôle prépondérant, une infériorité qui déjà se fait sentir cruellement et que sa durée pourrait rendre irrémédiable. Depuis vingt ans, elle perd du terrain et elle se laisse devancer par des nations plus jeunes, plus vigoureuses, mieux disciplinées, et dont les produits, sans posséder les qualités précieuses qui caractérisent ceux de la France, répondent mieux aux nécessités immédiates de la consommation mondiale.

Sa mission cependant n'est pas remplie; beaucoup d'œuvres conçues et entreprises par elle restent inachevées, et il lui appartient, plus qu'à toute autre, de les conduire à leur terme; son passé glorieux, la part immense qu'elle a prise à l'éclosion et à l'épanouissement de la civilisation dans le monde occidental, après la disparition des deux peuples qui furent les dépositaires de la beauté et de la sagesse antiques, lui font un devoir de se ressaisir, de ne pas se laisser envahir par la gangrène morale qui naît de l'abus des jouissances, et de demeurer, dans l'ère qui

vient de s'ouvrir, à la tête de tous les progrès matériels et moraux, le centre de toutes les aspirations vers une humanité meilleure et vers une société plus parfaite.

A moins que la vie ne soit un perpétuel recommencement, que la destinée de l'homme ne le condamne à concevoir toujours au delà des réalités, à ne jamais atteindre la perfection à laquelle il aspire, à entrevoir de loin, comme Moïse, la terre de ses rêves sans y jamais pouvoir pénétrer, et qu'il n'entre dans les secrets de la Providence d'obliger les races humaines à remonter et à redescendre sans cesse, et tour à tour, le courant de la civilisation, afin d'assouplir leur orgueil, de leur faire mieux sentir la faiblesse de leurs conceptions, la fragilité de leur nature et le néant des plus grandes choses!

Octave Noël.

UN PUBLICISTE ÉTRANGER AU SERVICE DE LA POLOGNE

PIATTOLI

1788-1792

On connait peu en France les travaux historiques publiés par les revues étrangères. A peine si quelques sommaires ou quelques rapides analyses peuvent tenir au courant les rares érudits qui ont la bonne volonté de les suivre de loin. Il y a pourtant des recherches importantes qu'il serait utile de ne point négliger et un mouvement d'idées, même en histoire, qui est fort intéressant à noter. L' « *Academia litterarum Cracoviensis* » a même pour nous le précieux avantage qu'une partie de ses articles sont écrits en français, gardant en cela la vieille tradition polonaise. C'est ainsi qu'au mois de juillet dernier, un des membres de l'Académie, M. B. Dembinski publiait une étude très neuve sur « Piattoli et son rôle pendant la Grande-Diète. » Nous nous proposons de la résumer, en faisant de larges emprunts à l'auteur.

I

D'où venait ce Piattoli? Il avait commencé par être religieux à Florence, puis professeur à l'Université de Modène, enfin précepteur du jeune prince Henri Lubomirski. Agent tantôt secret, tantôt officiel du dernier roi de Pologne, Stanislas-Auguste, il était actif et remuant, serviable et souple, d'un réel talent d'écrivain. Il fut mêlé pendant quelques années à toutes les grandes affaires de politique extérieure, à tous les projets de constitution, appelé souvent à prendre part aux réunions les

plus intimes des ministres, sorte de mentor toujours consulté, porte-parole du souverain et de ses collaborateurs, interprète éloquent de leurs idées, négociateur rusé, chargé des plus délicates missions auprès des puissances étrangères, parfois ambassadeur extraordinaire vers certaines cours, mêlé à tout, sans que jamais sa responsabilité ait été en jeu, et sachant toujours s'effacer et rester au besoin dans la coulisse. Mais pour être caché et insaisissable, son rôle n'en fut pas moins parfois prépondérant, surtout dans cette crise dernière qu'on appelle « la Grande Diète ».

On ne saurait saisir les fils de toutes les trames : les conversations, les conciliabules mystérieux n'ont point laissé de traces ; Piattoli lui-même mit au feu, avec l'assentiment du roi, les papiers « inutiles ou dangereux ». Cependant il reste une foule de documents qui le concernent, qui viennent de lui, et quoique ces matériaux soient disséminés et qu'on ait eu beaucoup de difficultés à les réunir, ils n'en sont pas moins abondants : ce sont des lettres, des mémoires, des billets sans date, des brouillons, des écrits divers.

Bien avant la Diète de 1788, Piattoli s'était occupé d'affaires polonaises, et y avait été poussé soit par sa protectrice, la princesse Isabelle Lubomirska, née Czartoryska, soit par les gendres de cette grande dame, les trois Potocki, Ignace, Stanislas et Jean, et Séverin Rzewuski. Il se rendit d'abord à Rome, chargé par la « Commission d'Education » d'écrire une histoire des beaux-arts pendant son séjour dans la Ville éternelle. Mais ces travaux littéraires ne pouvaient suffire à l'ambition de Piattoli, qui ne pensait pas le moins du monde à se confiner dans des élucubrations didactiques ; il rêvait de se produire sur une arène plus vaste, plus tourmentée : celle de la politique. Il était dans ce but entré dans la franc-maçonnerie, très répandue alors en Pologne.

Au début de 1788, il composait un mémoire fort étendu qu'il envoya à Séverin Rzewuski, en le priant de le communiquer à Potocki, s'il trouvait que les idées qui y sont exprimées n'étaient

pas « un amas de niaiseries ». Le jeune prince Adam-George Czartoryski prend une copie de cet ouvrage, copie parvenue en Pologne par l'entremise de Niemcewicz[1]. C'est à des grands seigneurs que s'adresse Piattoli, et naturellement ce plan de réforme de la République emprunte à cette circonstance un caractère tout particulier : il est révolutionnaire, anarchiste même, malgré la dictature qu'il préconise et qu'il veut établir, le Quatuorvirat investi d'une autorité suprême « *ne quid Respublica detrimenti patiatur* ». Le congrès patriotique, composé des quatuorvirs et de huit membres choisis, devait s'assurer la domination des diétines, ainsi que la majorité dans la Diète, et réunir « une somme forte » pour s'affranchir de la tutelle royale. Si le roi agit en citoyen, on l'appuiera. Le siège du congrès serait Kamieniec ; de la sorte, l'action politique se trouverait transportée du centre aux frontières dans les mains des magnats. La situation extérieure, les rapports des puissances avec la Pologne sont exposés dans le mémoire avec la plus clairvoyante finesse. La Pologne peut secouer le joug russe, recouvrer les provinces perdues, accaparer le commerce de la mer Noire ; mais pour parvenir à ces résultats il lui faut une alliance sérieuse. Cette alliance serait possible avec la Prusse, bien que l'esprit de Frédéric II subsistât toujours ; car, sitôt qu'on aura une forte armée, la Prusse elle-même sollicitera l'alliance et fournira un général en chef de valeur, le duc de Brunswick, par exemple.

Le projet de Piattoli, fantastique, rempli de contradictions, désagrégeant les forces de la République au lieu de les concentrer, repose sur l'oligarchie, qui rappelle la Diète de 1782, où le roi fut menacé d'être détrôné et de subir le sort de Charles Ier ; et dans cette Diète, le chef de l'opposition était le prince Stanislas Lubomirski dont les idées revivaient sous le patronage de la princesse. A ce mémoire se rattache incontestablement la lettre écrite par Kaunitz à Séverin Rzewuski, le 15 septembre 1788[2].

[1] Ce mémoire est conservé dans la bibliothèque du prince Georges Czartoryski et dans celle du comte Potocki.

[2] Archives de Podhorce.

Le chancelier y inflige au seigneur polonais une verte leçon de patriotisme et de bon sens politique.

Piattoli suit avec la vigilance la plus éveillée les événements qui se précipitent en Pologne ; il donne au prince Adam Czartoryski (qu'il appelle familièrement Adas) des conseils et des instructions assez banales, plutôt morales que politiques, au sujet des diétines (lettre du 2 juillet 1788). C'est surtout à la grande affaire de l'alliance avec la Prusse qu'il porte le plus vif intérêt : la Diète allait précisément s'en occuper. Pour Piattoli, le seul allié, l'allié indispensable est le roi de Prusse. Il est persuadé que la cession de Dantzig et d'une partie de la Grande Pologne à la Prusse amènera cette puissance à une alliance ; cette cession ne serait d'ailleurs qu'un sacrifice nécessaire, car la Prusse l'obtiendra, quand elle le désirera, des États qui avec elle ont participé au partage de la Pologne. Piattoli aurait donc consenti d'un cœur léger à l'abandon d'une partie considérable du territoire de la République ; il y aurait consenti sans en souffrir, acceptant cette éventualité comme la solution d'un excellent calcul politique. Obligé de voyager en Allemagne, à la suite de la princesse, désolé de ne pouvoir agir en Pologne, Piattoli se plaint de son éloignement et, en 1789, blâme amèrement la politique de la Diète. « Vous avez des cœurs de héros et des têtes d'enfants, écrit-il, vous perdez un temps précieux pendant lequel s'épuise l'enthousiasme des citoyens. Ne pensez pas que les obstacles viennent du roi, du primat et de la Russie ; ils sont suscités plutôt par vos chefs qui n'ont d'autre souci que de briller ; de là ces animosités, ces divisions parmi les meilleurs patriotes — entre le général d'artillerie Félix Potocki et l'hetman Rzewuski — de là la méfiance et la crainte, de là le peu de respect inspiré à l'étranger. Vous passez pour des instruments passifs du cabinet de Berlin ; quoi que vous disiez touchant la loyauté, la grandeur d'âme, la bonne foi du roi de Prusse, il y a un principe inviolable en politique, principe confirmé par l'histoire grecque, romaine et moderne jusqu'à l'alliance avec la Hollande (1788) ; c'est qu'il faut être d'abord quelque chose pour

qu'on puisse compter sur l'honnêteté des puissances alliées. »

Piattoli prétendait et voulait faire croire aux autres qu'il possédait le moyen infaillible de résoudre toutes les questions politiques : il se targue avec insistance de son amitié avec Lucchesini, ambassadeur de Prusse à Varsovie, il se vante d'être pour ce diplomate « un coopérateur qui pourrait le seconder et concourir avec lui au bien que sa cour pourrait faire à la Pologne ». Le jeune prince Adam Czartoryski devait pousser l'envoyé prussien à recommander chaleureusement son compatriote au maréchal Ignace Potocki. Piattoli assure qu'il sera un patriote zélé, un citoyen irréprochable, et, appréciant justement ses capacités, ajoute « qu'il peut écrire des projets, des lois, des manifestes, et toutes choses exigeant des connaissances et des idées politiques. » Ces critiques acerbes de la Diète avaient pour but de convaincre les amis de Piattoli en Pologne (il y appartenait à une loge maçonnique) que l'on ne saurait se passer de ses conseils. Vers la fin de 1789, il affirme que tout ce qui jusqu'alors a été fait en Pologne, à la Diète, est plutôt l'œuvre d'un parti que celle de la nation. La nomination des ambassadeurs aux cours de l'Europe est prématurée, car à l'étranger on sait parfaitement qu'il n'y a aucune unité de vues dans la Diète. Piattoli se refuse à reconnaître l'attitude décisive prise par le parti patriotique ; il ne veut pas avouer que c'était le principal, le seul parti.

Il lui fut enfin donné de passer de la critique à l'action. A la fin de 1789, ses désirs se trouvèrent exaucés et il arriva en Pologne ; il prit aussitôt la parole dans la question de l'alliance avec la Prusse. Dans un ample mémoire, écrit au mois de février 1789, il se déclare pour l'alliance avec « l'ennemi naturel ». La dialectique de Piattoli est aventureuse, encombrée de paradoxes et de sophismes. La Prusse avait rendu un grand service à la Pologne en empêchant la rupture avec la Russie et en délivrant la patrie des armées russes. Et pourtant elle est l'ennemie naturelle de la Pologne, mais beaucoup moins dangereuse que la Russie, parce qu'elle est moins forte ; tandis que cette dernière écrase la Pologne de tout le poids de son immensité et la considère comme

une simple province. La Prusse est nécessaire à la Pologne, malgré qu'elle fasse tout pour tenir celle-ci dans la dépendance et qu'elle convoite Dantzig et une partie de la Grande Pologne. Si la Prusse offrait son alliance sans constitution, ce ne serait que « jeu du moment »; mais la Prusse désire la constitution et par conséquent a besoin de la Pologne. Toutefois Piattoli ne préconise pas une alliance perpétuelle ; les alliances de ce genre en général n'existent pas. Il se rend compte qu'il présente « un tableau effrayant ». La légitimité de cette union était combattue par le principe même qu'on alléguait pour la conclure : l'argumentation allait à l'encontre du point de départ et renfermait plus de réfutations que de preuves à l'appui. Il en ressortait évidemment qu'il ne fallait pas faire fond sur le traité lui-même.

Malgré les hésitations et les réticences qui affaiblissaient la politique extérieure de la Diète, peu après, Piattoli fut chargé d'une importante mission secrète à Berlin. Il s'agissait d'offrir le trône à la dynastie des Hohenzollern, et, en première ligne, au prince Louis de Prusse. En cas d'insuccès, il devait pousser à la conclusion d'un mariage entre la princesse Frédérique et le roi Stanislas-Auguste, alors âgé de plus de soixante ans ; en outre la régence serait assurée au prince Louis et l'on garantirait éventuellement la succession au trône des héritiers mâles. Une dernière combinaison comprenait le mariage de la princesse Frédérique avec le prince Stanislas Poniatowski, ou avec un prince que la nation polonaise accepterait des mains des puissances. La mission de Piattoli, sur laquelle nous avons les informations les plus complètes, puisées soit dans ses mémoires, soit dans sa relation de voyage, n'avait aucun caractère officiel : cette offre du trône ne fut pas formellement faite, mais elle exista à l'état du projet absolument opposé d'ailleurs aux convictions et aux vues des ministres prussiens. C'est sous l'inspiration directe de I. Potocki que Piattoli agit dans cette circonstance. Potocki pensait en effet que la Pologne par ses propres forces, ses propres moyens ne pouvait parvenir à établir un bon gouvernement.

II

Cependant, en une autre affaire de grande portée, Piattoli se trouva en opposition avec la politique de I. Potocki : nous voulons parler de l'alliance avec la Turquie à laquelle, malgré les instructions qu'il avait reçues, prêtait le plus chaleureux concours Pierre Potocki, envoyé polonais à Constantinople. Entre le roi et le maréchal s'éleva un vif conflit d'opinions. Dans ce différend, Piattoli prit parti pour le monarque. Le roi Stanislas-Auguste exprimait la crainte de voir contracter de dangereuses obligations qui pouvaient attirer la foudre sur la Pologne et lui être plus nuisibles qu'utiles ; il n'y avait donc pas lieu de se hâter, et quiconque expose avec calme ses observations ne saurait être accusé de « Russianisme ». Ce fantôme du « Russianisme », trop souvent évoqué, avait perdu par là de sa vertu terrifiante et menaçante : il ressemblait à celui d'Aristocrate, qualificatif vague dont en France on accablait alors ses adversaires politiques. Piattoli ajoutait à titre d'opinion personnelle, que la Russie, sans aucun doute, accepterait l'ultimatum de la Prusse et que la Pologne resterait faible, isolée. Il fallait donc, à son avis, user de modération, comme l'avait fait Élisabeth, reine d'Angleterre, qui n'avait pas mis à profit les troubles dans lesquels se débattait la France. Le maréchal Potocki ignorait sans doute ces vues particulières de Piattoli, puisqu'il le chargea de plaider auprès du roi la conclusion d'une alliance avec la Turquie.

A la fin de 1790 et au commencement de 1791, Piattoli se rapproche de plus en plus du souverain : il lui donne des conseils, il devient l'interprète de la pensée royale, l'exécuteur des volontés de son maître, en un mot, son intime confident. Stanislas Auguste aimait les étrangers éclairés — Glayre, Mazzei, Ghigiotti...; — il se plaisait à correspondre avec eux, à mettre à profit leurs services, à leur confier des missions variées. Piattoli éprouvait pour le roi des sentiments de respect et de reconnaissance, à tel point que I. Potocki lui reproche d'être « amoureux du Principat » ;

mais lorsqu'il s'agit de faire aboutir la Constitution, ces relations furent des plus utiles à Potocki lui-même.

Dans sa lettre du 3 janvier 1791, Piattoli expose la dernière ressource de la patrie, et c'est au roi qu'incombe le devoir d'en assurer le succès; car l'œuvre de la réforme est aussi son œuvre à lui : « Jamais V. M. n'a été plus roi qu'à présent; jamais Elle n'a eu plus d'influence dans la Diète, ni plus de considération dans la nation. » Pendant longtemps, le roi a été le témoin et la victime de l'adversité; maintenant il est à même de démontrer qu'il n'en a pas été l'artisan : il suffit de faire un pas décisif. Stanislas-Auguste n'était nullement éloigné de le faire, ce pas. Le 10 janvier, en compagnie de Piattoli, il se renferme dans son cabinet et lui dicte un projet de constitution, expliquant en quelques mots la teneur de chaque article. Cette dictée eut vraisemblablement le plus grand poids sur le texte de la Constitution que rédigea Piattoli. Elle comprend 86 articles. On en possède un brouillon, surchargé de ratures et de corrections, et l'original lui-même. Les premières lignes de ce monument législatif furent jetées sur le papier vers le 20 décembre. Il fut achevé le 16 janvier, et la mise au net date du 20 janvier. Cette constitution de Piattoli a la plus étroite parenté avec celle qu'avait dictée le roi en plusieurs de ses articles et notamment en ce qui touche la succession au trône, la garde, les diétines, les instructions à donner aux ambassadeurs, l'élection des sénateurs. Il n'est cependant pas fort aisé de faire ici la part de Piattoli et celle du roi. L'un et l'autre, il n'en faut pas douter, avaient des idées communes. Cependant des divergences existaient entre eux, dont la principale était que Piattoli cite la constitution américaine, source à laquelle avait aussi puisé I. Potocki, et propose des modèles français, tandis que le roi préférerait que le parlement polonais fût constitué comme celui de l'Angleterre. Dans toute cette question, il importe de bien faire ressortir la différence qui sépare la fameuse Constitution du 3 mai, qui fut un acte avant tout politique, un acte de la volonté nationale, et le touffu travail législatif de la Grande Diète, encore incomplète-

ment connu, œuvre lentement élaborée au milieu des obstacles et des indécisions. L'idée de présenter la constitution en « un grand tableau », qui pourrait être soumis à la Diète et voté dans le cours de deux ou trois séances consécutives, se trouve déjà dans un écrit du 3 janvier 1791. On sent la nécessité de présenter tout le projet pour le faire passer d'un coup. Piattoli prit sans doute part à la réalisation de cette idée ; mais la rédaction et l'esprit de la Constitution du 3 mai sont essentiellement polonais. Piattoli ne connaissait pas assez le polonais pour écrire en cette langue qu'il parlait d'ailleurs fort mal et comprenait à peine. Le dernier brouillon du projet de loi est de la main de I. Potocki, dont Piattoli reconnaît d'ailleurs la supériorité : « La Patrie qui vous inspire et vous guide m'arrache la plume et me condamne au silence. » Le 3 janvier, Piattoli conseille d'offrir le trône à l'Électeur de Saxe et prie qu'on lui confie à lui-même le mandat de s'entendre directement à ce sujet avec le ministre de Saxe à Varsovie ; car il n'a aucune confiance en des pourparlers entrepris à Dresde. La situation était loin d'être claire : Piattoli propose, le 12 février 1791, d'envoyer le maréchal Potocki à Dresde et à Berlin, afin de dissiper toutes les incertitudes et d'écarter tous les doutes. Le maréchal peut partir seul, sans instructions écrites et signées ; il doit immédiatement se mettre en route sous un prétexte quelconque et revenir en Pologne dans le plus bref délai possible. Aussitôt après son retour, on délibérera sans tarder, et, après entente, il faudra tout de suite « frapper le coup ». Ignace Potocki ne partit pas. La situation resta la même, toujours tendue et embrouillée. La Pologne cherchait des princes et des princesses à qui elle pût offrir son trône et par qui elle pût consolider son existence. Les efforts tentés dans ce but se heurtaient à des difficultés sérieuses. Nous possédons sur cette période un mémoire de Piattoli (4 mars 1791), où il soumet à une violente critique la politique incertaine, versatile et pleine de duplicité de la Prusse, alléguant les changements continuels de ministres et de favoris. Cette politique avait aussi eu de l'influence sur l'Électeur. Il ne reste donc plus qu'à s'adresser à la

cour de Vienne et à la prier de donner une princesse « pour la marier à l'Élu de Pologne ». Cet élu, ce mari était le prince Stanislas Poniatowski, souvent mis en avant dans les diverses combinaisons matrimoniales de cette époque. Le mémoire ne fut qu'un simple projet. Certes, il fut alors question de chercher un appui en Autriche, puisque le mur prussien se lézardait, vacillait ; mais on n'en vint pas à un revirement si catégorique, à un changement de front si subit de tout le système politique. Le 4 mars 1791, un pareil changement eût été tout simplement impossible. La guerre entre la Prusse, l'Angleterre et la Russie semblait près d'éclater, et l'Autriche était encore solidement attachée à cette dernière.

En ces conjonctures, un revirement eût fait courir les risques les plus graves. Le mémoire lui-même n'en fait d'ailleurs pas mention : le reproche d'avoir rompu avec la Prusse est réduit à néant. Certains passages ne furent pas et ne pouvaient pas être approuvés par le gouvernement. L'invitation adressée à une princesse autrichienne et, en même temps, l'assurance que la Pologne ne prétendait jouer aucun rôle parmi les puissances étaient des inconséquences, un défi jeté au bon sens politique et à la dignité nationale. Enfin, une note explicative, écrite de la main même de Piattoli, affirme que Stanislas Poniatowski en 1792, au cours de son voyage en Italie, devait communiquer « confidentiellement » le contenu du mémoire à l'empereur Léopold. Ce « confidentiellement » eût donc été inutile, si le mémoire avait été officiellement soumis à la cour de Vienne un an auparavant. Les conférences de Piattoli avec le ministre plénipotentiaire anglais, Hailes, et avec celui de la Hollande, Reede (1er et 16 avril 1791), prouvent nettement que l'ancien système, malgré les incertitudes et les méfiances, subsistait encore pleinement.

Piattoli était entièrement au courant de toutes les démarches tentées le 2 mai 1791 pour faire aboutir la Constitution ; il avait assisté aux délibérations les plus secrètes. Après la journée mémorable du 3 mai, il se croit en devoir de surveiller l'essor d'une affaire qui ne le satisfait pas complètement et il reproche

aux chefs du mouvement de s'en tenir au succès du 3 mai, et d'être « paralysés ». Quelque temps après, au mois de juillet, il réfute un dire de Potocki. Celui-ci aurait prétendu que la politique de Pologne devait se borner à « l'attente et à l'observation ». Sur la fin de 1791, il est encore optimiste et considère la situation d'un œil complaisant et souriant, ainsi qu'il résulte de ses lettres au roi. Afin de tirer au clair l'attitude ambiguë prise par l'Électeur de Saxe, Piattoli se chargea en 1792 d'une mission à Dresde. Cette mission, condamnée d'avance à un échec, devait se prolonger fort longtemps, si bien qu'avant qu'il s'en fût acquitté, survint, non un revirement, mais le bouleversement général de la politique polonaise et européenne.

Piattoli s'engage alors dans une nouvelle voie et se tourne vers la Russie. Son mémoire, « très réservé », du 20 juin 1792, exprime la pensée que jamais moment ne fut plus favorable, « jamais retour à la Russie ne saurait être plus général ». Dans un mémoire du 1er juillet 1792, il déclare que la Russie n'a pas d'intérêt plus pressant que d'entraîner les Polonais dans son système politique. Cette évolution si caractéristique trouva une expression plus concrète dans la lettre, depuis longtemps publiée, qu'il adressa à Alopéus, ambassadeur de Russie à Berlin, le 12 juin 1792, et dans laquelle, lui et Motowski le prient de fixer un rendez-vous pour affaires graves. Il s'agissait d'offrir le trône au Grand-Duc Constantin et, en général, de s'entendre avec la Russie : ce qui ne pouvait être qu'une vaine tentative. Catherine défendit d'entrer en pourparlers avec Piattoli.

Pendant que Stanislas-Auguste accédait à la convention de Targowica, Piattoli n'était pas à Varsovie ; il ne se pressait guère d'y rentrer à ce moment si critique. C'est à cela que I. Potocki attribue en partie la marche funeste des affaires de l'État ; il reproche à Piattoli son « entêtement ». Cependant la correspondance continue entre le roi et son ancien confident, son homme de confiance, son porte-parole préféré. Piattoli s'efforce de défendre le souverain ; mais celui-ci ayant formellement renié la Constitution du 3 mai, découragé, il ne sait que

répondre ; cependant il ne rompt pas avec le roi : il envoie même parfois des projets et des écrits à Catherine. En novembre, la question de l'abdication est posée ; elle n'aboutit pas. Piattoli reste fidèle au roi, même en 1793 ; il exprime alors le vœu que Stanislas-Auguste puisse vivre tranquillement à l'étranger, à titre de simple mortel. Il va même jusqu'à avancer que la conduite du roi a été magnanime, héroïque. Les secours pécuniaires qu'il recevait du roi étaient pour beaucoup dans ces louanges.

Vers la fin de 1792, Piattoli se mit à écrire un grand ouvrage historique pour lequel I. Potocki et le roi lui envoient des documents reçus avec la plus vive satisfaction. C'était sans doute la dissertation politico-historique intitulée : *Catherine a-t-elle montré dans sa conduite envers la Pologne ce génie politique que la flatterie et l'imbécillité s'obstinent à lui accorder?* Piattoli y prétend que si Catherine avait eu réellement du génie, elle eût conservé le trône et la vie au malheureux roi Louis XVI, rendu la Silésie à l'Autriche, enfermé le roi de Prusse dans les sables du Brandebourg. Alors certes elle se serait révélée comme un génie bienfaisant pour les siècles futurs; mais elle ne sut pas dompter sa soif de vengeance. Dans ce livre sur Catherine, le caractère et les actes de l'impératrice sont soumis à une critique avisée et implacable. L'ouvrage, d'une argumentation solide et bien conduite, est un des produits les plus remarquables de la littérature politique de cette époque. L'auteur parle aussi de la communauté de race avec la Russie. Plus tard, cette idée se confirmera et sera exposée dans un mémoire adressé en 1806 au prince Adam Czartoryski.

L'activité de Piattoli s'exerça dans les champs les plus divers. Il joua un rôle marqué dans les questions israélites ; par son entremise furent conclus des accords avec les Juifs ; il recevait chez lui des députations de ces derniers et avait avec eux de fréquentes conférences.

Remuant et ayant « des clartés de tout », Piattoli eut plutôt des idées qu'un programme arrêté. En somme, il fut et resta surtout un homme de lettres et non un politique conscient du

but à atteindre. De là ses contradictions si flagrantes. Son système politique se transforme plusieurs fois dans l'espace de quatre ans; au début, il est partisan d'une nébuleuse fédération monarchique, puis, d'une monarchie héréditaire; il préconise tantôt le rapprochement avec la Prusse, tantôt avec l'Autriche, puis enfin veut se jeter dans les bras de la Russie, et s'acharne à démontrer la nécessité d'une alliance de la Pologne avec cette puissance. L'argumentation des mémoires abonde en paradoxes. L'élément étranger, littéraire et non national, pénétra, grâce à Piattoli, dans les corps délibérants de l'État. La tête de cet écrivain était un vaste « magasin d'idées », un magasin encyclopédique, alors qu'il aurait fallu précisément rassembler, renfermer les idées en un programme clair, précis et ferme.

Ce singulier personnage, avec ses projets mobiles et ses intrigues sans issue, n'est-il pas le type des hommes qui perdirent la Pologne à la fin du dix-huitième siècle? Leurs compromissions leur ôtaient tout crédit. Le roi lui-même serait difficilement accusé de conspiration; mais, arrivé au trône par l'influence de l'impératrice de Russie, pouvait-il lui résister au moment des grandes détresses?

Et pourtant la vitalité de ce beau pays est restée la même après un siècle et demi de servitude. En Autriche, comme en Russie, comme en Prusse, les provinces polonaises sont demeurées les plus intelligentes, les plus prospères au point de vue industriel, celles dans lesquelles la natalité est la plus abondante et où la richesse s'est le plus développée. Et qui sait si les provinces occidentales du grand empire moscovite ébranlé ne trouveront pas, chez cette nation qu'il a si longtemps opprimée, le meilleur élément de rénovation sociale dans la voie tardive de la liberté politique, fondée sur les ruines d'une odieuse et stérile bureaucratie?

***

COMPTES RENDUS

Annual Report of the American Historical Association for the Year 1903. *Correspondance of the French Ministers to the United States* (1791-1797), edited by Prof. F.-J. Turner. (Washington, 1904, in-8 de 1,110 p.)

Les rapports de la France et des États-Unis pendant les années de la Révolution sont une des régions les moins explorées, mais non pas les moins curieuses, de notre histoire diplomatique. Nos représentants à Philadelphie, qui était alors la capitale américaine, s'y trouvaient sur un théâtre difficile. Fille, ou plutôt filleule de notre vieille Monarchie, qui avait aidé à la mettre au monde, la République de Washington avait peu de sympathie pour la nôtre. Les modérés, comme Washington et Hamilton, qui tenaient alors le pouvoir, inclinaient vers la cause de Louis XVI, et les avancés, comme Jefferson, tout en ayant du penchant pour les idées nouvelles, répudiaient les excès du jacobinisme. A ces sentiments se mêlait la complexité des intérêts commerciaux, maritimes et autres, au milieu desquels les agents de la France avaient à faire un choix. Ces agents, nous les voyons à l'œuvre dans leur correspondance officielle que vient de publier M. le professeur F.-J. Turner; et cette lecture nous explique comment la République américaine, si favorablement disposée pour la nation qui l'avait aidée à s'affranchir, devint peu à peu réservée, défiante, hostile.

Le premier ministre français auquel nous ayons affaire, Jean de Ternant, avait succédé, en 1789, au comte de Moustiers. Ancien soldat de la guerre de l'Indépendance, il goûtait les Américains et en était goûté. Il remplissait sa besogne diplomatique avec conscience et sans fracas. Ses rapports sur Saint-Domingue, où la guerre civile était en train de ruiner la plus riche et la plus florissante de nos colonies, sont instructifs. Très au courant des choses d'Amérique, les renseignements qu'il fournissait à Montmorin et à ses successeurs sur les ressources du Nouveau Monde auraient pu éveiller des idées fécondes, et dénotent qu'il était un observateur intelligent. Enfin, si la négociation qu'il avait ouverte avec le gouvernement de Philadelphie pour modifier le traité de 1778, avait abouti, la France en aurait retiré un réel profit. Mais Ternant était suspect de tiédeur pour les agissements des révolutionnaires; on se défiait de son civisme. Il avait beau multiplier ses protestations de dévouement à l'Assemblée législative; déclarer, le 5 novembre 1792, que la volonté de la Convention serait toujours son « étoile polaire » et qu'il porterait « invariablement respect et obéissance à tous ses décrets », on se souvenait à Paris qu'il écrivait l'année précédente : « L'amour de ma patrie se trouvant confondu avec celui que j'ai toujours porté au Roi, mon fidèle et entier dévouement à la personne de Sa Majesté éclatera avec une nouvelle énergie. » Ce royalisme était passé de mode. Ternant fut donc dénoncé, destitué, et remplacé par le citoyen Genet.

Celui-ci était un pur. Frère de la célèbre lectrice de la reine, Mme Campan, une idée fixe l'obsédait : se faire pardonner les faveurs naguère obtenues de la royauté. Chargé d'une mission près de Catherine II, il avait donné la mesure de ses talents de diplomate en se faisant éconduire de Saint-Pétersbourg. Mais son jacobinisme exubérant lui permettait les échecs. Dès son retour de Russie, la Convention l'expédiait en Amérique, avec des instructions qui auraient embarrassé le plus prudent et le plus avisé des diplomates. Il devait obtenir que les États-Unis se solidarisassent avec la France contre l'Angleterre, négocier un nouveau traité de commerce, provoquer l'envahissement de la Louisiane espagnole par les riverains du Mississipi, soulever le Canada, etc., etc. Genet ne soupçonna même pas la difficulté de tous ces magnifiques projets. A peine débarqué sur le sol américain, il se mit à armer des corsaires, à faire saisir dans les ports des bâtiments neutres, en un mot à déclarer la guerre à la Grande-Bretagne de son autorité privée, et, grisé par les acclamations de quelques démagogues, il écrivit triomphalement : « Tout a réussi au delà de mes espérances... J'approvisionne les Antilles, j'excite les Canadiens à s'affranchir du joug de l'Angleterre, j'arme les Kentukois et je prépare par mer une expédition qui secondera leur descente dans la Nouvelle-Orléans. » Washington répondit à ses hâbleries en publiant une proclamation de neutralité; puis, comme Genet continuait ses exploits et en appelait à présent du gouvernement de Philadelphie au peuple américain, le Président fit discrètement avertir la Convention que, si les menées de son agent étaient en train de préparer la guerre, c'était, non pas contre l'Angleterre, mais contre la France. Juste au même moment, Genet fut accusé devant le Comité de Salut public d'employer à son profit personnel des lettres de marque à lui confiées pour organiser la guerre de course. C'en était vraiment trop ; on le destitua, et une commission, dirigée par le citoyen Joseph Fauchet, reçut ordre d'aller arrêter le suspect, vérifier ses comptes et réparer ses bévues.

Fauchet ne réussit guère mieux que Genet à Philadelphie. Quoiqu'il fût sage et conciliant, les Américains — sauf quelques démocrates comme le secrétaire d'État Randolph, qui se laissait aller devant lui à de singuliers épanchements, — ne lui accordèrent jamais leur confiance et pas même leur estime. Ils se défiaient de son caractère et, malheureusement, ils avaient raison. Fauchet avait des aptitudes de policier bien plus que de diplomate. Espionner les Français installés dans le Nouveau Monde, tels que Noailles, Talon, Baumetz, Talleyrand, le duc de Liancourt; décacheter les lettres de deux des commissaires qui lui étaient adjoints, La Forest et Patry, et les dénoncer au Comité de Salut public, étaient les besognes à son goût. Il s'y absorba si bien, qu'il ne sut pas empêcher la ratification, par le gouvernement américain, du traité Jay qui réconciliait l'Angleterre avec les États-Unis. Pour être juste, il faut cependant reconnaître que certains de ses rapports, que publie M. Turner, ne sont pas sans mérite : ils fournissent des détails instructifs sur le jeu des partis en Amérique, sur les entreprises agricoles et commerciales des réfugiés français, sur les relations des Américains et des Indiens, etc.

A Fauchet succédèrent le chimiste Adet, puis Létombe. L'un et l'autre, personnages médiocres, n'étaient point faits pour relever le prestige de notre diplomatie. Le premier prétendit se mêler de l'élection de 1796 : son intervention maladroite amena la victoire des fédéralistes qu'il voulait ren-

verser, et John Adams lui dut d'être nommé président contre le candidat sympathique aux révolutionnaires de France, Jefferson, avec une voix de majorité. Quant au second, il fut en butte à des préventions violentes et ne réussit pas à les dissiper. Son rôle fut effacé. D'ailleurs, qu'aurait-il pu faire? Ce n'était plus directement entre leurs représentants, à Philadelphie ou à Paris, que se débattaient les questions intéressant la France et les États-Unis : les deux pays étaient maintenant plus qu'à demi brouillés et, à travers des incidents sans grand intérêt, ils s'acheminaient à la rupture définitive.

La publication de M. Turner sera une mine précieuse pour tous les historiens de la diplomatie révolutionnaire. Elle est faite avec autant de méthode que de science. Si l'on était tenté d'adresser à l'éditeur un reproche, ce serait d'avoir poussé le scrupule jusqu'à l'excès, en respectant même les fautes de ponctuation et les bizarreries d'orthographe dont fourmillent les documents. La lecture en est ainsi rendue plus malaisée; mais l'essentiel est d'en avoir le texte; et il est presque toujours établi avec un soin rigoureux.

B. DE LACOMBE.

Marie-Caroline, reine des Deux-Siciles, par ANDRÉ BONNEFONS. Paris, Perrin, 1905, in-8°.

La France, l'Angleterre et Naples, de 1803 à 1806, par Ch. AURIOL. Paris, Plon, 1904-1905, 2 vol. in-8°.

Marie-Caroline, reine des Deux-Siciles, n'a pas laissé une bonne réputation, et je ne crois pas que M. André Bonnefons, son dernier biographe, ait eu l'intention de faire le panégyrique de cette princesse. Il rapporte impartialement ses travers, ses fautes, ses mouvements de passion, ses coups de tête et ses violences. On ne saurait dire qu'il la juge avec faveur. Néanmoins, dans le récit attachant et clair qu'il nous donne de sa vie, le seul énoncé des faits prend assez souvent, et sans qu'il s'en mêle, comme un air de plaidoirie, non dépourvue de quelque force persuasive.

Elle n'était pas vertueuse, à coup sûr, et ses mœurs lui ont valu d'être décriée sans merci. Il n'est pas question d'en appeler. Mais aussi comment oublier le piteux mari à qui elle fut unie? Tout jeune, son plus grand plaisir était de jouer avec ses courtisans au marchand de poissons et au tavernier. Jamais, avec l'âge, il ne prit grand sérieux, jamais il ne se défit de son incurable penchant à la paresse et à la frivolité; bien vite il fut un objet de mépris pour la femme ambitieuse et fière qu'on lui avait fait épouser, et c'est elle, de ses propres mains, qui prétendit tenir le sceptre.

Fille de Marie-Thérèse, elle eut l'orgueil de se vouloir hausser au rang des grandes souveraines. Son contrat de mariage lui ayant donné accès au conseil dès qu'elle eut un enfant mâle, elle prit soin aussitôt d'y dominer. Par la disgrâce de Tanucci, l'homme d'État illustre qui, depuis quarante ans, gouvernait les Deux-Siciles, elle tira le royaume de la tutelle espagnole. Elle rêvait d'une puissance indépendante et forte. Il fallait une marine à ce littoral insulté des pirates barbaresques. En cette matière, l'Irlandais Acton, au service de la Toscane, s'était montré habile homme. Elle le fit venir, l'attacha étroitement à sa fortune et à sa personne, en fit sa créature et son amant.

Ce sont les années heureuses de sa vie et qui pouvaient lui faire honneur, si le destin l'eût voulu. Elle passait alors pour une princesse humaine et libérale, elle se piquait de philosophie, elle était populaire parmi les gens éclairés. On lui eût passé Acton, on lui eût peut-être, à elle aussi, rimé des dithyrambes et tressé des couronnes. Malheureusement la Révolution française survint.

La Révolution, c'est-à-dire, et tout d'abord, pour elle, pour son sang, pour son âme altière, une offense intolérable, puis un odieux pouvoir de séduction pour son peuple, puis bientôt un danger imminent pour ses États, un effrayant appareil d'injonctions et de menaces, un bruit d'armes victorieuses, des images toujours obsédantes d'invasion, de sédition, de fuite.

Elle se débattit désespérément, comme elle put, comme font les faibles, par la violence, le mensonge et la trahison, mais elle eut aussi de longues heures, humiliées et frémissantes, de patience et de soumission. Dans cette vie tourmentée, avec ces lendemains précaires, comment le sang-froid ne lui eût-il pas échappé? Comment ne lui fût-il pas arrivé d'agir comme en délire? Dans la plupart de ses terribles traverses, on se demande ce qu'elle eût pu faire de mieux, et même quand les pires impulsions l'égarèrent, on ne voit pas que plus de sagesse l'eût sauvée. La fatalité contraire était trop forte.

De la plus mauvaise grâce du monde, il lui fallut bien pourtant se tenir en relations avec la France soulevée d'enthousiasme révolutionnaire, avec l'envoyé de ce monarque nominal, ramené de force et captif aux Tuileries, même, après le 10 août, avec l'insurrection triomphante, même, après le 21 janvier, avec la Convention régicide. Une escadre française n'était pas loin, qui vint, certain jour, porter d'assez dures sommations. Que pouvait ce petit royaume, quand Autrichiens et Prussiens se repliaient, quand le reste de l'Europe se taisait encore? En revanche, la coalition formée, est-il étonnant que la sœur de Marie-Antoinette prisonnière, bientôt immolée, ait voulu y tenir sa place et que les vaisseaux napolitains se soient joints aux Anglais contre Toulon?

Pendant trois ans, Marie-Caroline persévéra, elle suivit la fortune, d'abord incertaine, des puissances alliées. La paix de Bâle amena des défections, puis l'astre fulgurant de Bonaparte se leva au ciel de l'Italie. Il fallut s'incliner, solliciter le vainqueur qui fut clément.

Devait-elle désormais se tenir silencieuse, prudente, pacifique à tout prix? Mais comment le sort des couronnes voisines ne lui eût-il pas fait battre le cœur d'angoisse et d'indignation? La péninsule se couvrait de républiques filles de la République française. Les premiers jours de 1798 en virent une de plus, établie sur l'auguste sol de Rome à la place du trône pontifical en poudre. Pouvait-on se flatter que le fléau en marche et si proche respecterait Naples? Autre sujet d'alarme : la Méditerranée, peu après, couverte de vaisseaux français, et Malte, l'imprenable, amenant son pavillon, Malte sur qui les monarques siciliens prétendaient d'antiques droits de suzeraineté! C'était une injure, et que de pires pouvaient suivre. On avait fort tremblé des préparatifs de cette expédition, avant de la savoir dirigée contre l'Égypte, mais il n'y avait pas lieu de se rassurer encore, et la Sicile, qui s'était trop tôt crue convoitée, demeurait toujours une proie enviable à des conquérants de cette audace. La neutralité, dès

lors, n'était que dérision. Il n'y avait de salut que par la protection de l'Anglais, l'ennemi implacable de Bonaparte et de taille à se mesurer avec lui. Éperdument donc Marie-Caroline et Acton se jetèrent dans le refuge de l'alliance britannique et, en ravitaillant Nelson en une heure décisive, ils concoururent efficacement à notre désastre d'Aboukir.

Puis, Bonaparte au loin, comme l'Europe reprenait courage et qu'une autre coalition s'apprêtait, Marie-Caroline n'y tint plus. Certaine d'être soutenue, transportée des victoires prochaines, elle lança ses bataillons contre Championnet. Ce qui suivit est d'atroce mémoire : en quelques mois l'éphémère république parthénopéenne naquit et périt dans un fleuve de sang. Marie-Caroline avait montré trop de précipitation, mais il put lui paraître que la fortune n'avait que de peu de jours trompé son attente. L'année 1799 vit par toute l'Italie les armes françaises en retraite, et, presque aussitôt qu'insurgés, les Napolitains, réduits à leurs propres ressources, se virent livrés à la plus sanguinaire des répressions. On sait comment Nelson y souilla sa gloire.

Marie-Caroline porte à bon droit devant l'histoire le poids de cette félonie, de cette capitulation enfreinte, de tant de victimes qui périrent au mépris de la foi jurée. Mais, s'il ne peut être question de l'absoudre, est-il interdit de comprendre, d'expliquer ce qu'il y eut de sincérité et comme de perversion exaspérée de l'idée de justice dans ce formidable ressentiment ? Quoi ! la Révolution exécrée, cette perturbatrice impudente de tout ce qu'elle tenait pour bon, vrai et juste, cette assaillante effrénée, insatiable, qui hantait ses jours et ses nuits, la Révolution avait forcé sa propre demeure, l'en avait chassée, s'y était assise à sa place ! Le jour que l'abhorrée succomba, la princesse méprisa les serments faits au nom du trône, la femme abjura tout vestige de la pitié de son sexe. Elle fut ivre de haine et de vengeance.

Cette détestable consolation ne devait pas pour longtemps ranimer ses esprits. Marengo et Hohenlinden réduisirent bientôt la seconde coalition à la merci de Bonaparte. Marie-Caroline avait, la première, pris l'offensive. Il pouvait lui en coûter sa couronne. L'intercession de l'empereur Paul la lui sauva. Mais alors commencèrent pour elle les pires jours qu'elle eût encore connus. Le temps était passé des attentats lointains dont l'approche lui donnait la fièvre, passé aussi celui des luttes vaines et des paix sans dommage. Elle eut à compter avec la Révolution, non celle de naguère, tumultueuse et vociférante, mais la Révolution disciplinée, réfléchie, incarnée en un profond politique, et elle connut un joug qu'elle n'avait pas imaginé, un joug qui n'avait rien de commun avec celui de la turbulence démagogique.

Sur l'heure, sans excuse ni défaite, il fallut amnistier les bannis politiques, et cette amère concession ne fut encore que peu de chose auprès du reste. Contre les Anglais, les sauveurs en qui elle avait si ardemment espéré, Marie-Caroline eut ordre de servir les desseins de Bonaparte. Elle subit une occupation militaire. L'avant-garde française prit position chez elle. Temporairement d'abord : à la paix d'Amiens, la reine soupira de soulagement. Mais l'an qui suivit ramena les Français. C'en était déjà fait de la paix. Sans nul pacte cette fois qui l'y autorisât, du seul droit de la force, Bonaparte rétablit en terre napolitaine les garnisons qu'il jugeait utiles à ses affaires. Encore le gouvernement royal dut-il s'estimer heureux de ne

pas solder lui-même les troupes qu'on lui imposait. Mais il n'en fut dispensé qu'à force de prières et dut subir bien d'autres déboires. Gouvion Saint-Cyr, le commandant en chef, avait la main lourde, ne ménageait guère l'autorité royale. Réclamait-on, les plaintes trouvaient peu d'accueil auprès de l'ambassadeur Alquier, dont Marie-Caroline rencontrait à chaque pas l'importune et sévère surveillance. Certes l'envoyé français devait tenir en défiance cette princesse, alliée par contrainte et qui rongeait rageusement son frein. Mais les rudes moyens qu'il prit pour dompter une haine trop manifeste étaient les plus propres à l'attiser. Le renvoi forcé d'Acton, ministre depuis vingt-cinq ans, fut le plus injurieux. Il y avait beau jour qu'elle ne l'aimait plus, combien pourtant dut-elle souffrir à se voir réduite en une aussi publique vassalité! Le pire, après tout cela, fut l'éclatante invective que Napoléon, de Milan où il était venu ceindre la couronne d'Italie, proféra contre une reine sans foi et sans pudeur.

Qu'importe, ensuite, que Napoléon, contre toute prévision, ait rappelé ses troupes d'Otrante, permis au royaume de Naples de rester étranger à la campagne de 1805, conclu un traité inespéré de neutralité? Ne comprend-on pas que tant de ressentiment ait fait explosion, quand une grande guerre s'allumait et qu'elle ranimait, après les pires humiliations, l'espoir d'une revanche si âprement souhaitée? Les politiques ont condamné une entreprise folle, en effet, à la veille d'Austerlitz. Mais qu'eût gagné Marie-Caroline à se contenir? La plus exacte neutralité eût-elle préservé son trône du sort que toutes leurs soumissions ne devaient pas épargner aux Bourbons d'Espagne?

Chassés de Naples aux premiers jours de 1806 par le successeur qui venait les en dépouiller, Ferdinand et Marie-Caroline reprirent en grand désarroi le chemin de la Sicile. La fortune y réservait à cette princesse infortunée la déception et la douleur suprêmes. Les amis dont les baïonnettes lui assuraient cet asile, les Anglais, sur qui elle avait tant compté, lui infligèrent à leur tour la plus pesante tutelle. Elle n'y tint pas et regagna la terre natale où elle mourut dans l'isolement. La grande tourmente impériale fit sans doute des victimes plus pures et plus touchantes; elle n'en fit pas de plus malheureuses.

C'est de 1803 à 1806, on l'a vu, que se prépara et se consomma la catastrophe. A qui est curieux d'en connaître par le menu tous les préambules et tout le détail, M. Ch. Auriol vient d'en fournir un moyen inestimable. En deux volumes qui comptent ensemble plus de quatorze cents pages, il a fait tenir un copieux recueil des documents de toute nature, lettres, dépêches, où cette histoire est consignée. A les lire, on entre dans le vif et la familiarité des événements, et on y prend un intérêt qui empêche presque de sentir la longueur de cette lecture. Pour la rendre plus attachante, il convient d'ajouter que le savant commentateur n'a rien épargné. Les notes et les explications par où il complète les pièces originales dissipent toute obscurité et nous donnent le plaisir de la plus lumineuse initiation. Chemin faisant, et s'il n'était temps de nous arrêter enfin, nous aurions à relever bien des traits précieux dans la spirituelle correspondance d'Alquier, bien des témoignages piquants sur les propos fantasques et l'ingouvernable langue de Marie-Caroline.

LÉON BÉCLARD

De Monroë à Roosevelt (1823-1905), par M. le marquis DE BARRAL-MONTFERRAT. Paris, librairie Plon, 1905, in-12.

Dans le dernier message qu'il vient d'adresser aux deux Chambres du Congrès des États-Unis, le président Roosevelt flétrit avec le même bon sens les guerres d'agression inutiles et voulues, et le pacifisme résigné. Tout en espérant beaucoup de la future conférence de La Haye, il reconnaît qu'il faudra, longtemps encore, en appeler à la guerre pour la défense du droit. Mais, en même temps, reprenant la doctrine de Monroë pour lui donner une extension nouvelle, il considère la République des États-Unis comme l'arbitre naturel dans tous les différends entre les États Européens et les Républiques sud-américaines, sans rappeler, bien entendu, l'arbitrage à coups de canon naguère pratiqué contre l'Espagne.

Les États-Unis n'en sont pas venus du premier coup à la pratique de cette politique; et nous-mêmes avons été longtemps à comprendre que nous aurions un jour contre nous tout ce continent nouveau, qui prétendrait nous envahir de ses produits, en nous interdisant toute ingérence dans les affaires de son pays.

Les étapes successives que l'Amérique a mis quatre-vingt-douze ans à parcourir, M. le marquis de Barral nous en présente le fidèle tableau, en diplomate qui connaît le sujet dont il parle et en voyageur qui a séjourné dans ce nouveau monde si disposé à tenir très peu de compte de traditions que nous n'avons conservées souvent que par ignorance de ce qui se passe en dehors de nous.

Il faut glisser rapidement sur la première période de cette politique; aussi bien l'histoire marche si vite, qu'il n'y a que les derniers événements qui nous intéressent. A mesure que les États-Unis voyaient s'accroître leur force, — et leurs quatre-vingts millions d'habitants, dont le nombre augmente tous les jours, est un puissant argument, — ils ont développé leurs prétentions et sont arrivés à l'impérialisme pur, en traversant la phase envahissante avec les incidents du Texas, de la Californie, du Nouveau-Mexique, de Panama; la phase agressive avec l'expédition de Cuba et l'annexion des Philippines; la phase mondiale avec les affaires du Venezuela, de Saint-Domingue, la participation à la guerre de Chine, l'intervention en faveur des juifs, et surtout l'extraordinaire succès de l'arbitrage en pleine lutte sanglante entre le Japon et la Russie.

Il est vrai que l'homme qui représente hardiment cette politique est — espèce rare chez les Américains, — un esprit doué d'autant d'élévation de caractère que de culture littéraire, chrétien sincère et démocrate bien élevé, ayant autant de souci de la grandeur de son pays, qu'il recherche peu la basse popularité. Mais en analysant ses actes et en rendant hommage à ses qualités, M. le marquis de Barral ne peut se défendre d'une crainte, c'est qu'après avoir cherché à placer sous la tutelle des États-Unis l'Amérique tout entière, ce président, aussi puissant qu'un César victorieux, n'ait quelque jour la fantaisie d'appliquer ailleurs son amour de la liberté, de la justice et de la civilisation. Si bien que nous serions exposés, en Orient comme en Europe, du côté de la grande république comme du côté de l'empire germanique, à quelques-unes de ces surprises que la diplomatie avisée peut prévoir, mais qu'elle n'est pas toujours capable de conjurer. Quoi qu'il en soit, nous saurons maintenant, grâce à M. de Barral, que les leçons de l'histoire sont d'autant plus utiles à connaître, qu'on peut les apprendre

sans peine dans un livre où elles se trouvent exposées avec compétence, brièveté, élégance et un vrai amour de la France.

G. Baguenault de Puchesse.

Quinze ans d'histoire (1866-1881), d'après les mémoires du roi de Roumanie et les témoignages contemporains, par M. le baron Jehan de Witte. Paris, librairie Plon, 1905, in-8°.

Ce très intéressant ouvrage est le résumé, avec beaucoup de citations heureusement choisies, des mémoires publiés en trois volumes par le roi Carol, dont le portrait figure sur la première page. Lorsque dans la nuit du 22 au 23 février 1866, une poignée d'officiers vinrent, le revolver au poing, arracher au prince Couza sa démission, c'était dans le but d'offrir la couronne au comte de Flandre, frère du roi des Belges, celui-là même qui vient de mourir paisiblement dans son pays. A son refus, la Roumanie se trouvant sans chef, on chercha en Europe un prince qui pût, à Bucarest, être en quelque sorte le représentant des grandes puissances européennes. Le choix se porta sur Charles de Hohenzollern-Sigmaringen, qui avait naturellement l'appui du roi de Prusse, mais qui ne déplaisait pas à Napoléon III, sa grand'mère maternelle étant Stéphanie de Beauharnais et sa grand'mère paternelle une Murat. Bismarck l'encourageait. Le jeune prince voulut la consécration d'un plébiscite, qui naturellement lui donna une énorme majorité : 685.969 voix, contre 774. Il y eut bien quelques difficultés de la part de la Turquie, soutenue par plusieurs gouvernements ; mais le prétendant était résolu et ambitieux. Il alla sans retard prendre possession de son nouveau domaine ; et, dans cet Orient si mobile, dans ces Balkans si sujets aux révolutions, il règne encore depuis quarante ans, sans avoir jamais eu de crises trop sérieuses à surmonter. M. de Witte a raconté toute la première partie de son principat en écrivain qui connaît le pays dont il parle et qui a pu juger de près les qualités réelles de ce roi qui a pris son rôle au sérieux et tiré un parti considérable des ressources limitées de sa nouvelle patrie.

La lutte sourde d'abord, ouverte ensuite, de la France avec la Prusse, rendit très perplexe Charles de Roumanie. Il avait commencé par s'appuyer sur le Napoléon. Son mariage d'amour avec la poétique Elisabeth de Wied — Carmen Sylva — l'avait placé un moment dans une situation délicate. Après les défaites de la France, il se rejeta sans peine vers ses affinités allemandes, en dépit de la résistance qu'il trouva chez ses propres sujets. Puis, en 1876, il poussa les Serbes, les Monténégrins, les Bulgares à se révolter contre les Turcs, espérant profiter des troubles pour asseoir son indépendance. La guerre de la Russie contre l'Empire ottoman lui en fournit l'occasion : il imposa en quelque sorte son concours au tsar, fit entrer en campagne l'armée roumaine, et, en octobre 1877, il était nommé commandant en chef des troupes devant Plevna. Il y eut quelques difficultés entre les alliés après la victoire : mais le Congrès de Berlin accorda à peu près à la Roumanie les avantages qu'elle réclamait : elle fut érigée en royaume. Là s'arrêtent les mémoires du roi Carol, dont M. le baron de Witte a résumé la vie depuis 1880. Réorganisation de l'armée, construction de forteresses, transformation de Bucarest, restauration de la langue nationale, affranchissement de l'Église, construction de chemins de fer, développement de la prospérité générale, telles sont des œuvres de paix que

vingt-cinq années de progrès réguliers ont vraiment consacrées. Ceux qui l'ignoraient n'auront qu'à consulter le livre, qui se recommande de lui-même à leur curiosité. B. DE P.

Correspondance du comte de La Forest, publiée par M. GEOFFROY DE GRANDMAISON, in-8°, Paris, 1905, tome Ier.

Ce livre[1] marque le début d'une publication importante, entreprise par M. Geoffroy de Grandmaison, sous les auspices de la Société d'histoire contemporaine, et qui, selon les prévisions de l'éditeur, devra former six volumes. En effet, la correspondance officielle de M. de La Forest pendant sa mission à Madrid, ne comprend pas moins de neuf cents dépêches ou bulletins. Les originaux en sont conservés au dépôt des archives du ministère des Affaires étrangères, à Paris, où M. de Grandmaison a été autorisé à en prendre copie. La publication à peu près intégrale qu'il a cru devoir en faire ne paraîtra trop longue à aucun de ses lecteurs; elle offrira certainement, lorsqu'elle sera achevée, un ensemble de documents de premier ordre et d'un intérêt exceptionnel pour les études historiques.

Le personnage de qui ces documents émanent a fourni à M. de Grandmaison le sujet d'une intéressante notice biographique. Elle se trouve imprimée en tête du volume, auquel elle sert très à propos d'introduction. C'est, avec la gravité convenable, le portrait vivant et coloré d'un diplomate d'ancien régime devenu, à travers les vicissitudes des temps, le serviteur intelligent et dévoué de la France moderne. M. de La Forest, grâce à la protection du marquis de Paulmy d'Argenson, dont il était filleul, avait été, dès 1779, attaché à la mission du chevalier de la Luzerne auprès des États-Unis. Chargé de diverses fonctions en Amérique, il était resté près de dix-huit ans dans ce pays. Il eut occasion d'y rendre quelques services à Talleyrand pendant la période la plus difficile de l'existence de l'ancien évêque d'Autun. Celui-ci, en 1797, quand il fut appelé par le Directoire au ministère des relations extérieures, comprit M. de La Forest au nombre des anciens agents de carrière qu'il s'appliquait à réunir autour de lui, afin de reconstituer, au sortir de la tourmente révolutionnaire, un personnel diplomatique ayant la notion des intérêts traditionnels de la France et apte à renouer avec l'Europe les rapports indispensables. L'habile ministre devançait ainsi, sur son terrain particulier, l'œuvre de reconstruction nationale qui devait être la pensée maîtresse de Napoléon.

Sous un tel guide, les qualités professionnelles de M. de La Forest ne pouvaient tarder à être mises en lumière et largement utilisées. Successivement employé aux missions les plus importantes et les plus délicates, à Lunéville avec Joseph Bonaparte, pour la négociation de la paix avec l'Autriche; à Munich, où il s'agissait de renouveler et de resserrer l'antique liaison de la Bavière avec la France; à Ratisbonne, pour présider à la répartition nouvelle des territoires sécularisés ou médiatisés de la vase fédération qui allait cesser bientôt de s'appeler le Saint-Empire romain de nation teutonique; enfin, à Berlin, où l'envoyé de France avait pour tâche de poursuivre dans ses méandres la diplomatie prussienne, à la fois astucieuse et faible, jusqu'à la veille même du coup de tonnerre d'Iéna : partout M. de La Forest fit

[1] Ce compte rendu a été lu par M. le baron de Courcel, à l'Académie des Sciences morales et politiques, dans la séance du 30 décembre 1905.

apprécier ses éminentes qualités de tact, de mesure et de sang-froid. Aussi lorsqu'au commencement de 1808 l'empereur l'envoya en Espagne, c'est en ces termes qu'il le recommandait au bon accueil de Murat, son lieutenant : « Le sieur de La Forest est un homme de mérite et qui est propre à tout. »

La correspondance publiée par M. de Grandmaison justifie ce jugement du maître. Elle montre M. de La Forest vigilant observateur, informateur abondant et exact, bon appréciateur des hommes et des choses, conservant au milieu de l'étrange bouleversement de la monarchie espagnole le calme de son tempérament et la clarté de son coup d'œil, appliqué à remplir avec conscience ses instructions et à en suivre, en toute occasion, l'esprit véritable, cependant réglé dans son langage et conciliant dans ses allures.

Le style de ses dépêches est facile, coulant, mais toujours précis. Il fait comprendre sa pensée sans y appuyer inutilement, évite à la fois les paroles blessantes et les peintures trop colorées, et néanmoins il donne un tableau, fidèle jusque dans ses multiples détails, du drame passionnant dont il a été appelé à devenir tout ensemble le spectateur, le narrateur et, dans une certaine mesure, l'acteur même. L'enchevêtrement des intrigues, l'explosion des colères, le déchaînement des ambitions sont relatés par lui dans une série de rapports à la fois minutieux et graves, où l'on voit qu'il ne perd jamais de vue l'objet capital de sa mission, l'accomplissement intelligent des desseins de Napoléon. L'on a longtemps considéré, à bon droit, cette correspondance comme un modèle de style, digne d'être recommandé à l'étude des apprentis diplomates.

Pour en faciliter la lecture, M. de Grandmaison a divisé sa publication en chapitres dont chacun comprend un ensemble d'incidents plus étroitement rattachés les uns aux autres, et il a fait précéder chacun d'eux d'une sorte de sommaire des événements contemporains, propre à faire ressortir la situation au milieu de laquelle l'auteur des dépêches s'est trouvé placé au moment où il les écrivait.

Le présent volume comprend trois de ces chapitres. Le premier est dominé par la figure de Murat, lieutenant à la fois de l'empereur et du nouveau roi d'Espagne. Il fait comprendre, sans trop les indiquer, les arrière-pensées de l'ambitieux beau-frère de Napoléon et ses désappointements cuisants jusqu'à lui causer une maladie grave. Le second chapitre montre Joseph obligé de fuir Madrid et s'établissant à Vittoria, le désarroi de cette cour improvisée, les inquiétudes et les intrigues souterraines des ministres ou des courtisans qui l'ont suivi. Le troisième, enfin, relate l'arrivée de Napoléon en Espagne, sa marche conquérante, la rentrée de Joseph dans sa capitale et la reprise d'un ordre de choses à peu près régulier.

Cette rapide énonciation suffit à faire sentir le vif intérêt d'une semblable succession de tableaux, pleine de contrastes et d'émotions diverses, sous l'ordonnance régulière et l'apparente sérénité dont ne se départit jamais dans ses récits l'impassible diplomatie de M. de La Forest.

A. DE COURCEL.

Le gérant : J. BOURDEL.

COMPÉTITIONS EUROPÉENNES DANS L'AFRIQUE DU NORD

L'INCIDENT DIPLOMATIQUE D'ALGER

EN 1784

Le traité de Versailles qui sanctionna l'indépendance des États-Unis fit cesser en 1783 la guerre entre la Grande-Bretagne et la France. Il ne mit pas fin à leur inimitié.

Seule l'histoire contemporaine aura occasion d'enregistrer des périodes de véritable apaisement entre les deux nations et même d'entente cordiale entre leurs gouvernements respectifs. Avant 1783 semblables mots n'avaient été prononcés que du bout des lèvres, semblables choses n'avaient jamais été sérieusement conçues.

Le premier qui ait envisagé loyalement l'éventualité d'un rapprochement sincère entre sa patrie et la nôtre, fut peut-être John Frederick Sackville, troisième duc de Dorset, celui-là même que William Pitt choisit, dès son arrivée au ministère, pour remplacer en France, comme ambassadeur, le duc de Manchester démissionnaire. Ni Pitt, toutefois, ni le secrétaire d'État, qu'il s'adjoignit pour la conduite des relations extérieures, ne partagèrent les idées de Dorset à cet égard. L'ambassadeur eut le sort de tous les précurseurs; non seulement il ne fut pas suivi, mais il ne fut même pas écouté.

Pendant que le noble duc se complaisait, en effet, en la perspective, alors chimérique, des grands résultats qui pourraient dériver d'un rapprochement sincère et loyal entre la France et l'Angleterre, les deux incorrigibles rivales continuaient sur le

terrain diplomatique, la lutte qu'elles avaient momentanément cessé de soutenir. La France jalousait l'Angleterre; l'Angleterre jalousait la France, et c'était à qui des deux ferait le plus d'efforts et profiterait le mieux des moindres circonstances pour arracher à l'autre l'hégémonie du monde. Entre deux guerres il n'y avait pas de trêve : le duel diplomatique succédait au combat militaire La paix n'était qu'une paix armée. Jamais cette prétendue paix ne fut même, dans la réalité, une lutte plus âpre et plus perfide, malgré Dorset, que pendant la durée de son ambassade, c'est-à-dire pendant la période qui suivit la constitution du ministère Pitt.

On sait dans quelles circonstances particulièrement délicates ce politicien de vingt-quatre ans fut appelé, le 19 décembre 1783, à assumer le gouvernement de son pays. Le cabinet de coalition, dont Fox et lord North furent les protagonistes, avait fait voter par la chambre des communes, malgré le mécontentement du souverain, un projet de loi concernant l'administration de l'Inde, projet que Sa Majesté considérait, non peut-être sans raison, comme attentatoire aux prérogatives de la couronne. Les « amis du roi », dont la maison des lords était en grande majorité peuplée, firent rejeter le projet par cette dernière assemblée. Il revint devant les communes et fut voté de nouveau par la seconde chambre, malgré la très vive et très éloquente opposition de William Pitt. Une deuxième fois aussi les lords rejetèrent le *bill indien*. Le conflit devint par là si aigu qu'il ne comportait plus que deux solutions : ou la démission du cabinet ou une nouvelle consultation du pays. Les ministres n'eurent toutefois ni la loyauté de se démettre ni le courage de dissoudre la chambre des communes et de procéder à de nouvelles élections. Irrités au suprême degré par l'attitude du roi, qu'ils prétendaient avoir été l'instigateur de la résistance des lords, ils s'en prirent au souverain lui-même et voulurent l'acculer soit à une honteuse reculade, soit à un périlleux coup de force C'était narguer un peu trop et les lords et le roi. Celui-ci ne voulut point le permettre, et allant jusqu'à l'extrême

limite de ses droits régaliens, fit redemander les sceaux aux deux secrétaires d'État, qui en étaient les détenteurs, à lord North et à Charles Fox. Ceux-ci crièrent au coup d'État; mais n'osèrent pas désobéir, ils remirent les sceaux à lord Temple, qui prêta serment le jour même. Se trouvant ainsi le seul représentant légal du gouvernement, Temple demande aussitôt leur démission à tous les ministres en fonctions. Le lendemain Pitt était chargé de former un nouveau cabinet.

Héritier de toutes les haines paternelles à l'égard de la France, le nouveau *premier* allait devenir pour nous un adversaire aussi résolu que l'avait été le vieux Chatham son père.

L'avènement de Pitt fut considéré cependant en France et chez nos alliés comme un événement heureux. Notre ministre des affaires étrangères et notre ambassadeur à Londres s'en congratulèrent réciproquement dans leur correspondance, et à Madrid le comte de Florida Blanca en témoigna sa joie au chevalier de Bourgoing, notre chargé d'affaires. « Oh! oui, s'écriait-il, cela est bien heureux! Tout vaudra mieux que M. Fox[1]. » On se souvenait des discours de Pitt en faveur de la paix; on se rappelait la part qu'il avait prise déjà, quelques mois auparavant, pendant que durait encore la guerre, au renversement d'un premier ministère Fox; on savait enfin qu'à peine la paix conclue, il était venu passer quelques semaines en France, s'était montré à une chasse de la cour à Fontainebleau et avait tenu sur notre pays, à plusieurs personnes et à diverses reprises, des propos assez flatteurs. Bref, on le supposait animé envers nous d'assez bonnes dispositions. L'avenir devait montrer combien on se trompait.

Le collaborateur que ce jeune ministre se donna comme secrétaire d'État pour les Affaires étrangères, fut le non moins jeune marquis de Carmarthen, un des hommes les plus élégants du royaume, un des émules de Dorset en fait de faveurs féminines. Autant toutefois ce dernier restait fidèle à son premier et

[1] Cf. *Correspondance d'Espagne*, Archives du quai d'Orsay, vol. 512.

unique amour, autant Carmarthen se plaisait à allonger indéfiniment la liste de ses nombreuses bonnes fortunes.

Tous les témoignages du temps s'accordent à le représenter comme un homme futile, paresseux et léger, plus apte à conduire les superbes attelages dont il aimait à s'enorgueillir, qu'à mener la politique extérieure de son pays.

Cela était toutefois très exagéré, comme le sont en général les jugements des contemporains, mais ce qui est certain c'est que William Pitt avait choisi Carmarthen, non pour ses capacités politiques, mais à cause de l'amitié toute particulière dont l'honorait le souverain.

Ce qui est non moins certain, c'est que Carmarthen fut, malgré les pronostics un bon ministre des affaires étrangères, sans pensées ni conceptions très personnelles, mais s'entendant à merveille à s'assimiler les desseins de son chef de file et à mettre en pratique les instructions et les conseils de ce dernier. Il partageait en tout cas la haine de Pitt contre la France et renchérissait même sur la gallophobie du premier ministre. Aussi, pendant qu'à Paris l'ambassadeur britannique se berçait de la généreuse illusion, qu'il était appelé à établir entre son pays et la France, une ère nouvelle de durable et fructueuse entente, Carmarthen et Pitt lui enjoignaient-ils de Londres, d'avoir à rendre plus profond encore le fossé des méfiances et des jalousies réciproques qui écartaient leur patrie de la nôtre.

N'était-ce d'ailleurs pas un imaginatif, un idéaliste, un rêveur, que ce duc de Dorset, dont on venait de faire un ambassadeur, sans que rien dans son passé l'eût désigné pour ces délicates fonctions diplomatiques? Peut-être, mais c'était aussi un consciencieux et un discipliné. Il sut ployer sa volonté, faire taire ses sympathies, sacrifier ses idées et exécuter à la lettre les consignes qui lui furent données. Dorset resta dans la vie publique ce qu'il avait été dans sa vie privée. Et celle-ci était tout un roman d'amour et de sacrifice.

John Frederick Sackville était entré dans l'existence avec une des situations les plus enviables et les plus enviées de son pays.

Il n'avait pas vingt ans en 1765, quand moururent, dans la même année, son grand-père et son père. Ce dernier, John Philip, n'était que le deuxième fils du premier duc de Dorset; mais le fils aîné Charles, celui que sa naissance venait d'appeler au titre ducal, l'oncle, par conséquent de notre John Frederick, n'était pas marié, et, ayant une santé des plus chancelantes, ne paraissait pas devoir perpétuer lui-même le nom et les nouvelles dignités paternelles. John Frederick fut donc considéré, dès son adolescence, comme destiné à occuper le rang le plus élevé de la hiérarchie nobiliaire de son pays et à en posséder une des fortunes les plus considérables. Aussi fut-il lors de son apparition dans le monde, convoité pour gendre par toutes les mères de la haute société britannique et recherché pour mari par les plus jolies filles de la saison. Il n'eût eu qu'à choisir parmi les plus beaux partis du royaume, pour s'établir magnifiquement et pour jouir du vivant même de son oncle, d'une situation opulente; mais ce fut d'une femme déjà en puissance d'époux que s'éprit le romanesque jouvenceau. Le mari de la belle, s'étant aperçu qu'elle n'était point indifférente à la cour qui lui était faite, voulut la soustraire à de dangereuses séductions, ce qui était sage; mais il y employa une inutile rigueur, ce qui devenait imprudent. La malheureuse fut reléguée dans un château éloigné de Londres et s'y vit si étroitement surveillée que son exil ne tarda pas à se convertir en une véritable prison. Quelque précaution qu'on eût prise pour cacher à Sackville le lieu de la séquestration, il ne tarda pas à le découvrir. Pour se rapprocher de l'aimée, John Frederick renonça à la vie élégante et facile des salons londoniens et parvint à se faire embaucher, sous un faux nom, comme aide-jardinier par le régisseur de la seigneuriale demeure. Là se livrant, du matin au soir, aux travaux de sa soi-disante profession, il guetta patiemment le moment de revoir la prisonnière et de lui parler. Ils se virent, se reconnurent et s'aimèrent. Leur bonheur toutefois ne fut pas de longue durée. Malgré les plus savantes précautions, la supercherie fut découverte et l'amante, envoyée dans un autre manoir,

fut gardée plus sévèrement encore. Jamais elle ne revit Sackville. On apprit même un jour, qu'après plusieurs mois de la plus étroite captivité, la malheureuse avait succombé à une maladie de langueur, dont l'opportunité laissa planer sur le rôle du mari les soupçons les plus injurieux. Quoi qu'il en fût, qu'il y eût crime ou simple fatalité, Sackville n'en était pas moins la cause première du malheur ou du drame. Il ne s'en consola jamais.

En proie au désespoir le plus vif, il commença par s'enfermer dans une solitude farouche, fuyant jusqu'à la vue de ses semblables; puis lorsqu'en 1769 son oncle Charles, deuxième duc de Dorset, mourut, lui ouvrant ainsi les portes de la chambre haute, il vint prendre au parlement sa place héréditaire, non comme on recherche un honneur, mais comme on accomplit un devoir. Il se voua alors tout entier, et avec une conscience rare, aux affaires publiques, cherchant dans l'exercice de ses nouvelles fonctions politiques, sinon un allégement, du moins une diversion à sa douleur. Jamais cependant le souvenir de la morte ne s'effaça de son cœur, et, quand il fut appelé au poste d'ambassadeur à Paris en décembre 1783, aucune autre femme n'avait remplacé dans sa vie celle qu'il continuait de pleurer. Le duc de Dorset avait pourtant alors vingt-huit ans déjà, mais ni les sollicitations de ses proches, ni le légitime souci de perpétuer son nom, ne parvenaient à le décider au mariage, pas plus que les séductions faciles, dont il était entouré, ne l'avaient fait glisser à l'inconduite. Ce ne devait être qu'en 1790, à la fin de sa mission diplomatique, qu'il finirait par se résoudre à créer une famille en épousant cette Diana Arabella Cope, qu'une étrange coïncidence fit être deux fois ambassadrice en France. Elle le fut d'abord comme duchesse de Dorset. Elle le redevint, après un second mariage, comme comtesse de Whitworth.

En attendant, lorsque le nouvel ambassadeur du roi Georges arriva en France, le 13 janvier 1784, c'était un chaste, un mélancolique, un rêveur peut-être. Ce n'était toutefois ni un misanthrope, ni même un aigri. Fort joli homme, jeune, élégant, fas-

tueux, il était réputé pour l'urbanité de ses manières, pour sa courtoisie, pour son obligeance. Il prenait plaisir à rendre service, savait se faire aimer et voyait plus volontiers le bon que le mauvais côté des hommes et des choses. Aussi, en son aimable optimisme, se prit-il vite de sympathie pour la France et les Français. Il n'était parmi nous que depuis quelques semaines, quand il se mit à vouloir démontrer à ses chefs et amis politiques, tant dans ses dépêches officielles que dans sa correspondance particulière, l'absurdité de la haine qui séparait depuis des siècles deux pays, auxquels une entente facile à établir donnerait à tout jamais l'hégémonie incontestable du monde. Quelques préjugés à vaincre, quelques susceptibilités à apaiser, et il n'en faudrait pas davantage, selon lui, pour transformer en amies sincères deux ennemies implacables et pour donner au système politique qui découlerait de leur union l'empire de l'univers.

Ces théories trouvaient peu d'écho chez William Pitt. Elles en rencontraient encore moins chez Carmarthen. Aux conseils de franchise et de loyauté que donnait journellement Dorset, on ne répondait que par des ordres de dissimulation et de perfidie. « Rapprochons-nous de la France disait l'ambassadeur, étudions avec elle dans un sincère esprit de conciliation et de bonne volonté, la façon de terminer rapidement et à notre réciproque satisfaction les différends qui nous divisent, puis, la main dans la main, efforçons-nous d'installer notre suprématie dans toutes les parties du monde. » — « Cherchez tous les moyens de nuire à la France, lui répondaient Pitt et Carmarthen, épiez ses armements, contrecarrez ses desseins, substituez à elle l'Angleterre dans l'intimité et l'affection de ses amis et de ses alliés, détachez d'elle ses clients et ses fidèles. Isolez-la, dépréciez-la, calomniez-la au besoin, en attendant que nous trouvions une nouvelle occasion de l'attaquer et de prendre notre revanche de tout le mal qu'elle nous a fait pendant la dernière guerre [1]. »

[1] *Public Record Office.* France, année 1784, vol. I.

Dorset gémissait de cet aveuglement; mais s'inclinait et exécutait les ordres qui lui étaient donnés, cherchant tantôt de brouiller notre pays avec les Provinces-Unies de Hollande, tantôt avec l'Autriche, la Prusse, la Russie ou l'Espagne. C'est de cette dernière tentative que nous avons entrepris de parler ici, trouvant curieux de rappeler cette vieille page d'histoire au lendemain du jour où le rêve de Dorset étant devenu une réalité, les plénipotentiaires de la France et de l'Angleterre arrivent la main dans la main aux conférences d'Algésiras et où l'Angleterre s'attache à rapprocher de son mieux cette Espagne et cette France, qu'en 1784 elle mettait tant d'acharnement à essayer de désunir.

*
* *

L'Espagne était en 1784 étroitement liée à la France par le fameux pacte de famille, qui avait assemblé en un seul faisceau les trois branches alors régnantes de la maison de Bourbon. Elle avait pris part, avec la France, à la guerre d'indépendance des États-Unis. Elle n'avait fait sa paix avec la Grande-Bretagne qu'à Versailles et en quelque sorte sous nos auspices. La cordialité la plus franche, l'intimité la plus étroite régnaient entre les cabinets de Versailles et de l'Escurial.

Quelque étroite que fût cette union, quelque solide que parût cette intimité, William Pitt chercha pourtant à les saper et à les détruire dès son arrivée aux affaires. Un nouveau ministre britannique venait d'être nommé à Madrid en remplacement de l'ord Mountstuart. De formelles instructions lui furent données pour qu'il s'attachât à combattre l'influence de la France partout et chaque fois qu'il en trouverait l'occasion.

Nous détachons de ses instructions, trop longues et trop minutieuses pour que nous les transcrivions *in extenso*, un certain paragraphe 10, qui nous semble particulièrement édifiant. Le voici :

« § 10. Vous userez de tous les moyens possibles pour découvrir s'il existe dans l'esprit d'un quelconque des ministres espa-

gnols quelque disposition à affaiblir la liaison actuellement existante entre les cours d'Espagne et de France en vertu du pacte de famille, et, s'il vous arrive de découvrir une telle disposition, vous saisirez toutes les occasions de la développer en inculquant aux ministres espagnols, et principalement à ceux que vous trouverez le moins attachés à l'alliance française, notre sincère désir de cultiver la plus stricte amitié avec la cour d'Espagne, que nous considérons comme une vieille et naturelle alliée, que nous nous lamentons de voir depuis quelque temps engagée avec notre naturelle rivale d'une façon si intime que cela donne lieu de douter de ses bonnes dispositions à notre égard. Et vous leur assurerez que nous sommes très éloignés d'avoir aucunes vues qui puissent porter préjudice aux intérêts de Sa Majesté Catholique, comme cela a pu lui être faussement insinué, ce dont notre conduite lui donnera de constantes preuves; mais si vous vous apercevez que l'exécution dudit pacte de famille confère aux Français quelque privilège ou avantage, en fait de commerce, qui soit incompatible avec les engagements de l'Espagne envers notre couronne et avec les obligations imposées à Sa Majesté Catholique par le traité définitif de 1763 (lequel est remis en vigueur par le dernier traité définitif de paix), vous ne souffrirez pas qu'aucun privilège, aucune faveur ou aucune indulgence subsiste à l'égard des sujets de la France, qui soit contraire aux anciens traités ainsi renouvelés et confirmés. Vous exprimerez aux ministres espagnols combien nous serions nécessairement et justement offensés de tout ce qui aurait la moindre tendance à une injuste partialité, ou trahirait la moindre disposition à se conformer à leurs conventions politiques d'une façon qui puisse, en aucun cas, être une dérogation aux engagements envers cette couronne, engagements si récemment et si solennellement confirmés par Sa Majesté Catholique. Nous ne doutons pas que si vous pouvez amener, à un moment donné, les ministres espagnols à faire un sérieux examen des véritables intérêts commerciaux de leur pays, vous les convaincrez aisément que leur commerce avec la Grande-Bretagne mérite beaucoup plus d'être

encouragé que celui qui se fait entre l'Espagne et la France, ce dernier ne pouvant que drainer les ressources financières des Espagnols sans leur prendre aucunes de leurs productions naturelles [1]. »

C'était, on le voit, la guerre économique allant de front avec la rivalité politique. Lord Chesterfield n'eut toutefois pas occasion d'appliquer tout de suite, et lui-même, les conseils, que nous venons de reproduire, car diverses circonstances devaient retarder son départ d'Angleterre, puis son arrivée en Espagne.

Sa nomination datait de janvier et avait été faite peu après celle de Dorset. Chesterfield remplaçait lord Mountstuart dans les mêmes conditions et pour les mêmes raisons que Dorset remplaçait le duc de Manchester. Comme son collègue de Paris, Mountstuart, qui était un partisan aussi résolu de Fox que Manchester lui-même, avait quitté son poste pour aller prendre part en Angleterre à la bataille politique. Vaincu dans cette lutte, il fut comme Manchester puni de la position qu'il avait prise et dut donner sa démission pour prévenir un rappel. Mais pendant que la légation d'Angleterre à Madrid demeurait confiée à la gérance d'un simple chargé d'affaires, celle d'Espagne à Londres perdait elle-même son titulaire et le gouvernement du Roi Catholique ne mettait aucune hâte à remplacer ce dernier. Les conseillers de Sa Majesté Britannique, froissés de cette nonchalance, qui paraissait voulue, décidèrent que le nouveau ministre d'Angleterre en Espagne ne partirait que lorsque aurait été désigné un nouveau ministre d'Espagne en Angleterre. Chesterfield attendit donc patiemment à Londres que fût faite cette désignation, et il y attendit jusqu'à la mi-mars. Alors enfin, et alors seulement, arriva la nouvelle qu'un choix avait été fait par la cour de Madrid et le comte de Chesterfield put s'embarquer pour la France. Le noble lord était encore à Paris, qu'il y recevait à nouveau l'ordre de suspendre son voyage et d'attendre encore. — On venait d'apprendre en effet que le personnage choisi par le roi d'Espagne

[1] Instructions données le 17 mars 1784 au comte de Chesterfield *Correspondance d'Espagne*, année 1784, vol. I, p. 173. *Public Record Office*.

pour aller le représenter en Angleterre déclinait cet honneur et refusait énergiquemeut de partir pour Londres. Le gouvernement espagnol prétendit l'y contraindre ; mais le ministre — malgré — lui tint bon et la querelle, quelque singulière qu'elle fût, se prolongea si longtemps, que la position de lord Chesterfield à Paris en devenait tout à fait embarrassante.

Les premières semaines de son séjour dans notre capitale s'étaient bien passées. Dorset avait présenté partout son collègue de Madrid et avait donné plusieurs grands dîners en son honneur. L'ambassade d'Espagne et tout le corps diplomatique s'étaient empressés de faire fête au voyageur et de rendre les politesses dont il avait été l'occasion ; mais quand fut épuisée la série des dîners donnés ou reçus, Chesterfield ne sut plus quel prétexte alléguer pour justifier une prolongation de séjour qui commençait à provoquer d'indiscrets commentaires. Il eut alors recours à une de ces fameuses maladies diplomatiques, qui aplanissent tant de difficultés, et avant d'affronter le climat assez rude de sa nouvelle résidence, il éprouva le besoin subit d'aller guérir je ne sais quel reste de bronchite dans le sud de la France. Le *Foreign Office,* pris d'une sollicitude non moins subite pour la santé de son agent en Espagne, s'empressa d'approuver ce projet et accorda au comte de Chesterfield un congé régulier et illimité, que le noble lord alla passer sur les côtes bienfaisantes de notre littoral méditerranéen.

Il y était encore au mois de mai, époque à laquelle les dépêches de Robert Liston commencent à parler enfin de l'expédition d'Alger. Les échos n'en devaient pas troubler lord Chesterfield en la douce quiétude de sa villégiature, et si l'incident dont il s'agit fournit à quelqu'un l'occasion de mettre en pratique les conseils du fameux paragraphe 10 des instructions données à Sa Seigneurie, ce ne fut toutefois pas à ce *ministre in partibus.*

*
* *

La piraterie des Barbaresques était à la fin du dix-huitième

siècle une véritable plaie pour tous les pays riverains de la Méditerranée; mais aucun n'en souffrait plus que l'Espagne, à cause de la proximité entre ses côtes et le littoral africain. Aussi avait-elle essayé plusieurs fois de mettre fin à cet état de choses, en attaquant les corsaires barbaresques jusque dans leurs repaires. Elle avait dirigé notamment contre le dey d'Alger une expédition considérable en 1774-1775. Commandée par le général O'Reilly, cette expédition s'était terminée par un sanglant échec, et depuis lors la marine espagnole s'était bornée à échanger chaque année quelques coups de canon avec les navires algériens et à bombarder de temps en temps les ports de la Régence [1].

La rupture survenue alors avec les Anglais, la part que prit l'Espagne à la guerre de l'indépendance des États-Unis, et l'effort maritime considérable qu'elle dut faire pour protéger ses colonies, ne lui permirent pas de renouveler la tentative de 1774 tant que durèrent les hostilités avec la Grande-Bretagne; mais, aussitôt la paix conclue avec cette puissance en 1783, la cour de Madrid reporta son attention sur la lutte contre Alger.

Faisant appel à la coopération des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, le gouvernement espagnol organisa, au lendemain même de la paix de Versailles, une nouvelle expédition navale composée da soixante-huit bâtiments, y compris ceux de la religion, et en confia le commandement à don Antonio Barcelo.

La flotte alliée n'effectua qu'une simple démonstration dans les eaux algériennes, coula quelques embarcations de corsaires, lança quelques grenades sur les défenses d'Alger et se retira [2].

Quand Barcelo revint à Madrid, il expliqua à son gouvernement, que pour réduire Alger, il faudrait des forces beaucoup plus importantes, des navires en meilleur état; une artillerie

[1] Voir sur cette première expédition de 1774 : Danvila, *Histoire de Carlos III*; Fernando Duro, *Historia de la Marina Española*; Galindo de Vera, *Historia Vicissitudes y Politica Tradicional de la España en las costas de Africa, etc* — Voir surtout à la Bibliothèque nationale de Madrid la relation amusante de cette expédition, des lettres d'O'Reilly et autres documents, qui paraissent être la source à laquelle les divers historiens espagnols ont puisé leurs renseignements.

[2] Cf. Danvila, *Historia de Carlos III*, vol. V, p. 481.

plus puissante, bref une expédition préparée d'une façon plus sérieuse et moins hâtive que ne l'avait été celle qu'on venait d'entreprendre. Le cabinet de Madrid résolut en principe de suivre cet avis, et l'année 1783 n'était pas encore révolue qu'il ordonnait déjà les préparatifs d'une nouvelle croisière et demandait pour cette expédition le concours des galères de Malte et de la flotte napolitaine. Il essaya aussi, mais sans succès, d'intéresser la France à son entreprise [1].

Notre gouvernement suivait depuis quelques années, à l'égard des Barbaresques, une politique toute différente de celle de l'Espagne. Au lieu de combattre les Maures d'Afrique, il cherchait plutôt à implanter pacifiquement son influence dans leur pays, et il y réussissait assez bien. Les relations commerciales entre Marseille, Alger et Tunis, devenaient chaque jour plus fréquentes et plus amicales. Chaque jour aussi les princes barbaresques accueillaient avec plus de faveur et plus de respect nos représentations consulaires. Il était donc naturel que le cabinet de Versailles refusât de coopérer à une expédition, dont la nécessité n'aurait eu pour conséquence que de compromettre le résultat de longs et patients efforts. Toutefois, si le roi de France faisait la sourde oreille à l'invitation de Sa Majesté Catholique, il ne se désintéressait pas pour cela de la question, et à la proposition du comte de Florida-Blanca. Vergennes riposta par l'offre des bons offices de son souverain, désireux d'aplanir les difficultés et de terminer à l'amiable les longs démêlés de la cour de Madrid avec la Régence.

Florida-Blanca répondit évasivement à cette offre, ne se souciant évidemment pas de fortifier notre influence en Afrique par le prestige que nous aurait donné une pareille médiation, et il affecta de pousser activement les préparatifs de l'expédition projetée. Il devait pourtant y avoir peu de confiance au fond du cœur, car ces préparatifs, annoncés à grand fracas pour intimider les Barbaresques, étaient plus apparents que réels. Flo-

[1] Cf. *Correspondance du ministère des Affaires étrangères avec l'ambassade de France en Espagne*, année 1783, vol. 511.

rida-Blanca cherchait même, tout en faisant semblant de ne vouloir que la guerre, à négocier par des voies détournées un *modus vivendi* acceptable avec les Algériens. Il n'y voulait point employer la France, mais il y avait une autre puissance dont l'influence devait être égale, sinon supérieure à la nôtre aux pays barbaresques, et cette puissance était la Turquie. Jamais l'Espagne n'avait eu avec cette dernière d'autres relations, officiellement du moins, que de peuple chrétien à pays infidèle; mais les croisades n'étaient plus en 1783 qu'un anachronisme et, comme malgré l'absence de tout traité, des relations commerciales avaient fini par s'établir entre les deux contrées, comme ces relations avaient même pris dans ces dernières années une grande extension, le gouvernement de Madrid négociait depuis quelques mois un accord diplomatique, consulaire et commercial avec la Porte Ottomane. Florida-Blanca voulut en profiter pour obtenir une intervention du sultan auprès du dey d'Alger en faveur du rétablissement de la paix entre son pays et la Régence. Ses démarches à cet effet furent soigneusement cachées à la France; mais notre chargé d'affaires à Madrid ne tarda pas à les apprendre, ou plutôt à les deviner. Dès le 8 janvier 1784, c'est-à-dire le jour même de la signature du traité hispano-ottoman, il écrivait déjà au comte de Vergennes :

« On infère, monseigneur, du préambule de ce traité et de quelques-uns de ses articles, que cette cour négocie la paix avec la régence d'Alger [1]. »

Vergennes contrôla les dires du chevalier de Bourgoing, en acquit, par ailleurs, la confirmation et se donna le malin plaisir de répondre le 17 février aux cachotteries espagnoles par la dépêche suivante, adressée au chargé d'affaires de France :

« Nous savons, monsieur, par une voye assez seûre, que la Cour de Madrid continue de négocier la paix avec la Régence d'Alger; mais que les Algériens n'y donnent point les mains et que le seul moyen de les amener à un accomodement serait

[1] Archives du quai d'Orsay. *Correspondance d'Espagne*, vol. 612. Dépêche n° 6 de Bourgoing du 8 janvier 1784.

d'employer l'entremise soit de la France soit de la Porte ottomane. On pense même qu'une lettre du Grand Seigneur à la Régence aurait un prompt effet. Vous pourrez, monsieur, confier ces notions à M. le comte de Floride Blanche. Ce ministre en fera le cas et l'usage qu'il jugera à propos. »

Il suffit de lire cette pièce et d'en rapprocher le texte de celui des dépêches antérieurement échangées entre le département des affaires étrangères et l'ambassade de Madrid, pour voir qu'elle était expressément écrite pour être lue au ministre espagnol. C'est ce que fit le chevalier de Bourgoing. Florida-Blanca était malade et se refusait à toute entrevue; notre chargé d'affaires insista, finit par être reçu et rendit ainsi compte de la conversation qu'il venait d'avoir :

« Sans accepter, ni refuser l'entremise du Roy, M. le comte de Floride-Blanche s'est étendu sur tous les griefs que l'Espagne avait contre le commerce français relativement aux Algériens. C'est de Marseille, m'a dit ce ministre, que les Barbaresques ont reçu des secours de différents genres pour repousser la dernière attaque des Espagnols. On leur a envoyé de ce port jusqu'à des modèles de chaloupes canonnières. La cour de Madrid le sait de science certaine et voit avec chagrin que ces mêmes commerçants français, qui crient si haut, quand on ne les traite pas en Espagne comme ils prétendent l'être, semblent avoir pris à tâche de ruiner le commerce des Espagnols. Je commençais à objecter à M. le comte de Floride-Blanche qu'il était trop juste et trop raisonnable pour juger des intentions du Roy d'après les dispositions de quelques individus qui se laissaient égarer par un sordide intérêt et contre lesquels Sa Majesté sévirait sans doute si Elle était instruite de leurs coupables menées; mais M. le comte Floride-Blanche m'a interrompu pour me dire qu'il faisait bien luy-même cette distinction, que les deux cours étaient unies et le seraient tant que cela dépendrait de lui; mais que cela ne l'empêchait pas d'être très sensible aux mauvais procédés des commerçants français. Comme ce ministre était dans ce moment, comme il me l'avait dit lui-même, très peu propre à une froide

discussion (il était malade), je n'ai pas cru devoir insister sur l'intervention du Grand Seigneur. M. le comte de Floride-Blanche m'a répondu qu'il ne croyait pas du tout qu'une lettre de la Porte ottomane produirait sur la Régence d'Alger l'effet que nous en attendions; que la cour d'Espagne, en faisant des propositions de paix à cette Régence s'était munie de firmans du Grand Seigneur mais ne l'avait pas pour cela trouvée plus traitable; que le parti du Roy son maître était pris, que puisqu'il était impossible d'amener les Barbaresques à la raison, il n'emploierait plus auprès d'eux la voye d'une négociation directe, ni entremises d'aucune puissance étrangère, mais s'arrêtait au projet de leur faire tous les ans une visite semblable à celle de l'année précédente; que cette répétition périodique d'attaques, peut-être plus efficace que ne l'avait été la première, si elle ne convertissait pas les Algériens, diminuerait du moins leurs moyens de nuire à l'Espagne et peut-être les fatiguerait à la fin[1]. »

Ce à quoi Vergennes répondit le 26 mars :

« C'est, monsieur, dans la vue de seconder des intentions pacifiques du roi d'Espagne, que je vous ai transmis les avis, que nous avions reçus concernant Alger. C'est au ministre espagnol à faire de ses avis l'usage qu'il jugera à propos, et vous n'aurez aucune démarche ultérieure à faire pour les lui rappeler. Quant aux faits que M. le comte de Floride-Blanche reproche aux commerçants de Marseille, nous les désapprouvons hautement; mais je vois avec peine qu'ils donnent de l'humeur à ce ministre. Il sait aussi bien que moi que le commerçant est toujours avide, qu'il ne calcule jamais que son intérêt, et que son pays lui est aussi indifférent que le reste du globe. Les négociants espagnols ressemblent certainement aux nôtres, et s'ils avaient la même activité, je suis persuadé qu'ils compteraient pour peu dans leurs spéculations mercantiles les liens politiques qui existent entre l'Espagne et la France. Au reste, monsieur, vous pouvez assurer M. de Floride-Blanche qu'il sera ordonné de

[1] Archives du quai d'Orsay. *Correspondance d'Espagne*, vol. 512. Dépêche n° 19 de Bourgoing à Vergennes, du 1er mars 1784.

faire des recherches à Marseille sur la nature des expéditions qui s'y feront pour Alger et qu'on empêchera, autant que cela sera possible celles qui seront dans le cas de déplaire à Sa Majesté Catholique; mais priez aussi le ministre d'être un peu en défiance contre les avis qu'il reçoit de ce pays-là; nous savons qu'il y a un moine employé au bagne d'Alger qui, soit par bêtise, soit par méchanceté, donne des nouvelles très apocryphes [1]. »

La conversation continua sur ce ton entre Versailles et Madrid pendant tout le mois d'avril. Florida-Blanca persistait à se plaindre des commerçants de Marseille. Il allait même jusqu'à se plaindre aussi de la complaisance que leur témoignait le gouvernement français. Vergennes cherchait à disculper ses nationaux, protestait de la loyauté de notre gouvernement et faisait de louables et sincères efforts, peu secondés d'ailleurs par le département de la marine, pour enrayer les expéditions incessantes de munitions et d'armes qui se faisaient de Marseille pour Alger. La mauvaise humeur du comte de Florida-Blanca ne s'en atténuait aucunement, et comme les rapports qui lui venaient tant de Marseille que d'Alger, continuaient à lui signaler des envois chaque jour plus considérables, il prenait pour de la simple eau bénite de cour les protestations de Vergennes, sans se rendre compte des difficultés que rencontrait ce ministre à se faire obéir, ou même écouter par quelques-uns de ses collègues, et notamment par le maréchal de Castries, ministre de la marine.

Il eût fait bon alors pour les agents britanniques de connaître la situation exacte, afin de pouvoir attiser le mécontentement des Espagnols; mais, heureusement pour la France, ils ne la soupçonnaient même pas. Une dépêche de Robert Liston du 21 mai (la première où il soit question des affaires d'Alger) atteste quelle était, à cette date, leur ignorance à cet égard.

« Mylord, écrivait le chargé d'affaires d'Angleterre, je n'ai incommodé Votre Seigneurie d'aucuns rapports sur les préparatifs qui se font à l'île Majorque et à Carthagène en vue d'une

[1] Archives du quai d'Orsay. *Correspondance d'Espagne*, vol. 612. Dépêche n° 6 de Vergennes, du 26 mars 1784.

seconde attaque contre Alger, parce qu'il m'a été impossible d'obtenir aucune information authentique touchant l'étendue des armements et l'époque de l'expédition. Dès que ces points auront été suffisamment élucidés, j'aurai l'honneur d'adresser à Votre Seigneurie les détails les plus circonstanciés que je pourrai me procurer sur ce sujet.

« Pour le moment, les intentions de Sa Majesté Catholique sur chacun de ces points semblent assez flottantes. Elles dépendront sans doute des nouvelles qu'on recevra touchant les préparatifs faits par les Maures, qui, dit-on, déploieront d'extraordinaires efforts pour se mettre en état de défense formidable. Une rumeur prévaut ici (je ne sais avec quel fondement) depuis quelques jours que la cour de France aurait offert son entremise pour peser sur le dey d'Alger à l'effet de le faire consentir à la paix avec l'Espagne et pour rendre ainsi inutile l'expédition projetée [1]. »

Les informations de Liston manquaient de fraîcheur, car non seulement à la fin de mai il n'était plus question des bons offices de la France ; mais ceux de la Turquie eux-mêmes n'étaient plus recherchés. C'était d'un aventurier portugais du nom de Souza que se servait maintenant le comte de Florida-Blanca pour négocier officieusement avec le dey ; mais l'obscurité et la situation équivoque du personnage inspirèrent si peu de confiance au prince barbaresque que l'ingérence de Souza fut plutôt nuisible qu'utile au rétablissement de la paix. Florida-Blanca paraît du reste avoir eu peu de confiance en son agent officieux ; car, pendant que Souza négociait à Alger, une fiévreuse activité régnait à Majorque, à Alicante et à Carthagène. Les préparatifs de l'expédition y étaient poussés pour tout de bon, non plus avec la nonchalance des premiers mois de l'hiver, où l'on entretenait encore l'arrière-pensée qu'elle serait inutile, mais avec la hâte de gens surpris par les événements et qui cherchent à rattraper le temps perdu.

[1] *Public Record Office. Correspondance d'Espagne*, année 1784, vol. I, p. 497.

La nouvelle expédition allait être dirigée, comme l'avait été celle de 1783, par don Antonio Barcelo. Elle devait se composer de trois divisions, qu'on était en train d'armer concurremment l'une à Majorque, l'autre à Alicante et la troisième à Carthagène. Ce dernier port devait être le lieu de réunion, non seulement des trois divisions espagnoles, mais encore des flottes maltaise et napolitaine.

Là devaient se joindre aussi au reste de l'escadre quatre corvettes portugaises, que le gouvernement de Sa Majesté Très Fidèle avait spontanément offert d'envoyer, lorsque fut décidé le double mariage, qui allait unir dans le courant de l'année la famille royale d'Espagne et celle de Portugal [1].

Le rendez-vous avait été fixé pour la deuxième quinzaine de mai ; seuls toutefois les navires maltais s'y trouvèrent au jour dit, ayant quitté La Valette pour Alicante le 4 mai, s'étant adjoint à Alicante quelques canonnières de plus qui y étaient depuis longtemps en croisière, et y ayant attendu près de trois semaines pour faire route avec la division espagnole de ce port vers Carthagène, où ils entrèrent enfin le 4 juin.

Rien d'ailleurs n'était prêt en ce lieu de rassemblement général et, si la division d'Alicanthe arrivait en même temps que les navires de la Religion, en revanche celle de Majorque n'était pas encore là et celles qui s'armaient à Carthagène même étaient loin de pouvoir appareiller.

Les dépêches, tant françaises qu'anglaises, ne sont remplies à ce moment-là que de détails concernant l'expédition : un jour c'est l'annonce de la revue des *chaloupes canonnières* et des *bombardières* passée à Majorque par le général Barcelo ; le lendemain c'est la nouvelle de l'inspection de la flotte de Carthagène faite par ce même général ; puis, c'est le dénombrement des diverses unités de combat de l'escadre et l'appréciation de leur valeur,

[1] Ce double mariage, qui venait d'être décidé et que Charles III annonça à Louis XVI, à la fin d'avril, était celui de l'infant Don Gabriel, frère du roi d'Espagne, avec une fille du roi de Portugal et du prince royal de Portugal, avec une fille du roi d'Espagne.

dénombrement et appréciations souvent démentis par les nouvelles du lendemain. C'est enfin la participation officiellement faite par le comte de Florida-Blanca au chevalier de Bourgoing, que toutes négociations avec le dey sont rompues, que les navires portugais et napolitains sont en route et que la parole va être désormais au canon.

Les instances de l'Espagne n'en deviennent que plus pressantes auprès de notre gouvernement pour que celui-ci empêche les embarquements de poudre, qui se font journellement dans nos ports à destination d'Alger. Le chargé d'affaires de Sa Majesté Catholique à Paris, le chevalier de Hérédia, en écrit à plusieurs reprises et sur un ton de plus en plus acrimonieux au comte de Vergennes ; mais comme ces lettres ne paraissent pas produire grand effet, Florida-Blanca se persuade que cela tient au manque d'autorité d'un simple chargé d'affaires pour se faire écouter. Le vieil ambassadeur d'Espagne en France, le comte d'Aranda, était alors à Madrid coulant des jours heureux auprès de la toute jeune compagne, à laquelle il vient de se remarier, et amusant un peu à ses dépens et la cour et la ville par l'outrance de sa galanterie sénile envers l'épousée. Florida-Blanca a la cruauté de l'arracher à sa lune de miel et lui ordonne de rejoindre immédiatement son poste ; mais le vieil amoureux ne songe plus aux devoirs de sa charge et se moque des complications algériennes. Aussi va-t-il grommelant partout contre la rigueur des ordres reçus. Il obéit pourtant, quoique avec une exaspérante lenteur, finit par partir, mais voyage à toutes petites journées pour ne point fatiguer la comtesse. Il s'arrête même tout à fait à Bordeaux. Florida-Blanca, furieux de tant de délai, le somme de continuer sa route ; mais Aranda lui répond avec flegme que sa femme est dans une position qui nécessite les plus grands ménagements ! Singulière diplomatie, décidément, que cette diplomatie espagnole : où les uns refusent de se rendre à leur poste, où d'autres ne regagnent le leur qu'en s'arrêtant en route, où personne enfin ne paraît avoir le sens de l'obéissance, ni le moindre esprit de discipline !

Entre temps une enquête se poursuit sur les dernières réclamations formulées par le chevalier de Hérédia. Elle en prouve l'exactitude. — Oui ! répond M. de la Tour, commissaire de la marine chargé de l'enquête, il y a eu 1,300 barils de poudre embarqués à Marseille pour Alger, mais l'embarquement s'est fait d'une façon clandestine et a trompé notre vigilance. Il a eu lieu, non dans le port, mais au large. Les navires qui avaient chargé ces barils étaient en partance pour l'Italie et non pour l'Afrique. Ils ont transbordé leur cargaison en pleine mer sur d'autres navires, qui eux étaient ostensiblement partis de Marseille pour Alger, mais sans aucun chargement suspect. — Oui ! un bateau transport a été nolisé pour Alger et est parti pour cette destination dissimulant dans ses cales toutes une cargaison d'armes et de munitions ; mais la chose s'est faite à l'insu et contre les ordres les plus formels du directeur de la compagnie, etc...

Le maréchal de Castries se prétend désolé de tout cela; mais il se demande, dans la correspondance qu'il échange avec Vergennes, si des ordres plus sévères et des mesures de surveillance plus rigoureuses n'auront pas le double inconvénient de mécontenter le dey, prince avec lequel nous sommes en bons termes, et de détourner vers Gênes et Livourne des commandes si profitables au commerce de Marseille. Ce brave maréchal ne connaît rien aux choses de la diplomatie et bataille pour l'intérêt national, mais Vergennes le rabroue, lui explique que la France est liée à l'Espagne par un traité d'alliance formel, et qu'elle ne peut se conduire à l'égard de cette intime alliée comme les puissances dont relèvent les ports de Gênes et de Livourne. Le maréchal est donc instamment prié de donner les ordres les plus sévères aux commissaires de la marine et aux commandants des ports pour que des faits aussi regrettables ne puissent plus se renouveler [1].

Je ne sais si M. de Castries, qui me paraît avoir été plutôt têtu, céda ou non, cette fois, aux objurgations de son collègue des

[1] Archives du quai d'Orsay. *Correspondance d'Espagne*, vol. 613.

affaires étrangères; mais que de nouvelles expéditions de poudre d'armes, de modèles de chaloupes et même de fours à fondre des balles fussent ou ne fussent pas faites désormais, la chose n'importait plus que fort peu. Le mal était fait. Alger se trouvait largement approvisionné en munitions de toutes sortes et pouvait attendre avec calme l'arrivée de l'escadre ennemie.

Celle-ci, d'ailleurs, n'était même pas encore partie que Bourgoing prédisait déjà son insuccès, en sa dépêche du 14 juin [1]. A cette même date le chargé d'affaires d'Angleterre écrivait, lui aussi : « Quelles que soient les espérances fondées sur les efforts d'une si formidable combinaison, les préparatifs de la régence d'Alger ne peuvent point ne pas créer quelque malaise aux alliés [2]. »

Il est certain que la lenteur des armements de ces derniers avait été tel que les Algériens purent organiser à loisir leur défense. D'après Liston, ils passaient pour avoir alors : 40 canonnières, armées de 18 à 20 pièces d'artillerie chacune; 10 bombardières, dont on terminait l'armement, en un mot de 60 à 70 unités de combat à opposer à celle des alliés. Ceux-ci disposaient, il est vrai, de 130 bateaux; mais la moitié au moins de ces navires consistaient en transports non utilisables pour le combat. On affirmait aussi que les Barbaresques avaient renforcé considérablement leurs batteries du côté du phare, et qu'ils en avaient construit deux nouvelles, munies chacune de vingt-cinq bouches à feu. On disait qu'ils possédaient 40 mortiers, dont 10 pour la mer et les autres pour la défense de la terre ferme. On ajoutait enfin, que malgré l'explosion d'une de leurs plus importantes poudrières, les Barbaresques étaient largement approvisionnés de munitions, *les marchands hollandais et français leur en ayant fourni en abondance* [1].

Si les alliés avaient pu se mettre en route dès le mois de mai,

[1] Archives du quai d'Orsay. *Correspondance d'Espagne*, vol. 613.
[2] *Public Record Office. Correspondance d'Espagne*, année 1784, vol. 1, p. 357.
[3] *Public Record Office. Correspondance d'Espagne*, année 1784, vol. 1, p. 358 et suivantes.

comme ils en avaient le projet, ils eussent surpris leurs ennemis en pleine désorganisation; mais le mois de retard que subirent leurs préparatifs, avait changé les choses. Seuls les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem avaient été prêts en temps voulu; mais les Espagnols ne furent en état d'appareiller que dans la seconde quinzaine de juin; les Napolitains n'arrivèrent à Carthagène qu'au moment du départ, et lorsqu'on leva l'ancre, les Portugais n'avaient pas encore paru. On résolut de partir sans eux et l'escadre cingla enfin vers les côtes d'Afrique le 28 juin 1784.

*
* *

Des vents contraires et un temps exceptionnellement mauvais retardèrent la marche des navires alliés, disloquèrent plusieurs fois leur escadre et obligèrent une partie du convoi à relâcher de droite et de gauche. Lorsque enfin la flotte de don Antonio Barcelo arriva devant Alger le 2 juillet, ce fut dans un désarroi tel qu'une sortie des Barbaresques l'eût infailliblement mise en déroute. Le récit, que nous a laissé de l'expédition un des officiers maltais, jeune chevalier bavarois dont la *Deutsche Revue* a publié la curieuse narration, dit qu'une véritable panique régna un moment à bord des navires alliés[1]. La relation officielle de l'amiral, qui parut le 20 juillet 1784 dans la *Gazeta de Madrid*, ne mentionne naturellement pas cette panique, mais la laisse supposer. Elle avoue en tout cas que le mauvais temps ne permit pas à l'escadre de prendre le mouillage que Barcelo avait choisi comme le plus propre à l'attaque, et que la première nuit passée devant Alger fut pleine d'inquiétude, les alliés s'attendant à voir la flotte barbaresque sortir du port pour leur livrer bataille. Quelle que fût l'assurance des Algériens, ceux-ci n'osèrent pourtant pas risquer un pareil coup d'audace et se bornèrent à saluer les arrivants d'une inoffensive salve d'artillerie, tirée au moment d'amener pour la nuit les pavillons de leurs navires et les drapeaux

[1] Die letzte Karavane des Malteser Ordens im Jahr 1784. — *Deutsche Revue*, 2e année (1891), t. II, p. 233 à 239.

de leurs forts. La journée du 9 se passa en apprêts de combat. L'attaque fut décidée pour le lendemain ; mais le lendemain et le surlendemain les vents contraires ne permirent pas de l'effectuer. Elle n'eut lieu que le 12, commença à quatre heures et demie du matin et dura environ deux heures.

Le compte rendu officiel et celui du jeune Bavarois concordent absolument sur les dispositions prises et l'ordre de bataille adopté [1]. Les deux récits ne se contredisent que sur l'appréciation des événements et sur les résultats obtenus. La narration officielle déclare, par exemple, que le tir des Barbaresques fut très mauvais (ce que semble confirmer le petit nombre de morts et de blessés qui furent relevés après l'action), elle dit que les projectiles algériens tombaient tous à une centaine de toises au delà de la ligne des chaloupes et des bombardières des alliés. Le chevalier allemand assure, au contraire, que le feu de l'ennemi fut si remarquable qu'il força à la retraite toute une aile de la ligne de combat, celle qu'occupait précisément les chaloupes maltaises. Il ajoute que, par contre, la portée des canons napolitains se trouva si insuffisante et que leur tir fut si mauvais que les corvettes de don Jeronimo Bologno, dont la mission était de soutenir et de couvrir le mouvement en avant de ces chaloupes maltaises, ne parvint pas à remplir sa mission, d'où la débandade de tout un côté de la ligne d'attaque. Le récit officiel annonce que le feu des alliés coula plusieurs embarcations ennemies et qu'il alluma dans la ville d'Alger de si furieux incendies, que douze heures après on n'était pas encore parvenu à les éteindre. Le Bavarois assure que deux embarcations marocaines échouèrent par suite de fausses manœuvres, et qu'une coula en effet par simple accident. Il affirme enfin que le bombardement ne détermina qu'un seul incendie, celui de la demeure du consul suédois. Quoi qu'il en soit, l'attaque fut suspendue avant

[1] J'ai sous les yeux le plan d'attaque tel qu'il fut dressé par Barcolo lui-même et tel qu'il a été conservé aux archives de la guerre à Simancas. J'en dois la copie à la gracieuse obligeance de S. E. M. A. de Castro y Casaleiz, ambassadeur d'Espagne.

sept heures du matin et ne se renouvela pas de la journée, « le vent, dit Barcelo, ayant changé de direction ».

Ce fut après l'action et dans l'après-midi qu'arrivèrent les quatre corvettes portugaises, et celles-ci manœuvrèrent si mal pour gagner leur mouillage qu'une des galères maltaises dut s'échouer afin de n'être pas coulée à pic. Dans la soirée un nouvel et terrible accident survint encore : ce fut une canonnière napolitaine qui sauta tout à coup, la pipe d'un matelot ayant mis le feu à la provision de poudre. Ce désastre causa la mort de vingt-deux hommes, dont un officier.

Le combat lui-même était loin d'avoir fait autant de victimes. Il n'avait coûté aux alliés que quatre hommes tués et neuf blessés. En revanche il avait fait tirer à leur escadre deux mille trois cents coups de canon[1].

Sept autres attaques furent effectuées contre la place entre le 15 et le 20 juillet, certaines se renouvelant plusieurs fois dans la même journée. Pendant le dernier combat les deux lignes de chaloupes et de bombardières arrivèrent à portée de fusil l'une de l'autre. Les Maures, que ces luttes aguerrissaient, plutôt qu'elles ne les effrayaient, déployaient une audace croissante à chaque rencontre. Dans la dernière leur impétuosité faillit presque tourner l'affaire en déroute pour les alliés.

Le compte rendu officiel donne de tout cela une relation assez sobre (ce qui semblerait prouver que les résultats obtenus ne remplissaient le cœur des assaillants ni de joie ni d'orgueil); mais le récit allemand est plein de détails sur la mésintelligence des chefs, le manque d'ensemble des opérations et l'insuccès de toutes les tentatives. Barcelo n'en voulait pas moins recommencer. Il convoqua donc tous les chefs d'escadre et tous les commandants de navire à un conseil de guerre, qui se tint le 21, à bord du vaisseau-amiral le *Rayo*, et il leur proposa de procéder à une nouvelle attaque et à un assaut de la place. Afin de donner l'exemple, il offrait de prendre en personne, sur une des bombar-

[1] Voir le tableau détaillé des attaques annexé au rapport de Barcelo et conservé aux archives de Simancas.

dières, le commandement d'une des compagnies de débarquement; mais personne ne voulut le suivre dans cette voie et il fut décidé à l'unanimité qu'il valait mieux se retirer que de s'exposer à un échec, qui eût pu être désastreux. Le succès des huit attaques effectuées, disaient les membres du conseil, avait été trop infructueux pour qu'on en tentât une neuvième et surtout pour qu'on risquât un assaut. Ce serait, ajoutaient-ils, mieux servir les intérêts de Sa Majesté Catholique de ne point exposer inutilement la vie de ses sujets et compromettre le sort de ses navires, que d'affronter les hasards d'une action aussi téméraire. L'effet moral des huit attaques consécutives devait, à leur avis, avoir été excellent, bien que les effets matériels n'en eussent pas été considérables. A quoi bon compromettre ce résultat en exposant l'escadre à se retirer après une défaite? L'avis manquait peut-être d'héroïsme, mais il était sage. Barcelo fut obligé de le reconnaître et, s'inclinant devant l'unanimité du conseil, donna le signal du départ le jour même.

Son second, le commandant Goycoechea, fut dépêché à Madrid pour annoncer la résolution prise. Il était chargé d'expliquer aussi, mais de vive voix, que si le commandant en chef de l'expédition n'avait pas insisté pour une nouvelle attaque, c'est qu'il s'était rendu compte du découragement de ses équipages, et de la jalousie réciproque des chefs d'escadre placés sous ses ordres, qui tous eussent été plus ou moins heureux de son insuccès; c'est enfin qu'il avait été surpris de la façon dont furent exécutés et dirigés les travaux de défense. Ceux-ci prouvaient jusqu'à l'évidence que les Algériens étaient commandés par quelque officier européen de grande valeur et qu'ils devaient, par conséquent, être secrètement soutenus par quelque puissance chrétienne.

Informations prises, on vint à savoir que la défense d'Alger avait été organisée et dirigée par un officier français, et on se demanda si cet officier avait agi de lui-même ou par ordre de notre gouvernement. Le bruit de cette nouvelle et des graves suppositions auxquelles elle donnait lieu se répandit rapidement

malgré la discrétion de Goycoechea et ne tarda pas à arriver aux oreilles du chargé d'affaires britannique à Madrid. Liston s'empressa d'en informer le marquis de Carmarthen, et celui-ci se hâta à son tour de le mander au duc de Dorset.

*
* *

Londres, le 13 août 1784.

« Mylord, l'expédition dirigée contre Alger a échoué et la cour de Madrid impute son échec aux secours donnés aux Algériens par quelques officiers français qui ont pris part à la défense de cette place, ainsi qu'au peu de service que les escadres maltaise et napolitaine ont rendu pendant l'attaque à la flotte de don Antonio Barcelo. Les navires de la Religion étaient commandés par un bailly français. Ce fait, joint aux autres circonstances, a produit en Espagne le plus grand mécontentement. Aussi m'assure-t-on qu'un courrier aurait été expédié de Madrid à Versailles pour y porter les plaintes du gouvernement espagnol au sujet d'une conduite si peu amicale. Votre Grâce, j'en suis certain, comprendra la convenance qu'il y aurait à découvrir, autant que possible, l'effet que produiront ces plaintes sur le gouvernement français; elle ne laissera échapper aucune occasion de pénétrer les sentiments de l'ambassadeur d'Espagne à ce sujet. Les Français chercheront évidemment à pacifier la cour de Madrid, dussent-ils, pour atteindre ce but, désavouer leurs propres officiers et nier leurs ordres. Mais quelque peu de chance qu'offre cette affaire d'amener un sérieux refroidissement entre les deux cours, nous ne devons rien négliger de ce qui pourrait ébranler le système d'alliance qui les unit aujourd'hui.

« J'ai l'honneur d'être, etc...

« *Signé :* CARMARTHEN » [1].

Telle fut la dépêche adressée à l'ambassadeur d'Angleterre en France.

[1] *Public Record Office. Correspondance de France*, année 1784, vol. II.

La mauvaise foi y éclate à chaque mot. L'intervention *des officiers français* est mise en première ligne comme cause principale de l'insuccès de l'expédition. Puis la mésintelligence des chefs de l'escadre est surtout attribuée à l'esprit qui devait animer, en sa qualité de français, le chef de la flotte maltaise. Carmarthen n'hésite pas enfin à accepter comme article de foi la déloyauté du gouvernement français et à attribuer *à ses ordres, dussent ceux-ci être désavoués,* et la conduite du chevalier de Tournon et l'attitude du bailly de Freslon.

Ainsi s'appelaient, en effet, l'officier qui dirigea la défense d'Alger et le général de l'ordre de Saint-Jean qui commandait les galères de la Religion. Or, le chevalier de Tournon (l'enquête ultérieurement faite par Vergennes l'a prouvé et le fait est confirmé par le récit bavarois) n'appartenait plus depuis longtemps à l'armée française. Il avait quitté le service du roi avant la guerre des États-Unis à cause d'un sot mariage (*eines unsauberen Heirathsgen*) ; quand éclata la rébellion américaine, il chercha à se réhabiliter en suivant l'exemple des Lafayette, des Lameth et de tant d'autres membres de l'aristocratie française : il offrit son épée aux rebelles. Malgré les capacités et la bravoure qu'il déploya pendant cette campagne, il ne réussit ni à se faire réintégrer dans les cadres de l'armée, ni à fléchir le courroux de sa famille. Il dut même continuer à l'étranger sa vie aventureuse de condottière et alla offrir ses services au Sultan. Une guerre paraissait alors sur le point d'éclater entre la Porte et la Russie. Tournon eût pu y gagner assez de renommée pour obtenir peut-être le double pardon de ses parents et de son roi. Malheureusement pour lui, au lieu de la guerre, ce fut la paix qu'il trouva aux rives du Bosphore. La magnifique intervention du comte de Saint-Priest venait de l'y rétablir. — Tournon entendit alors parler de l'expédition projetée contre le dey, passa en Afrique et alla porter son concours à ce prince pour la défense d'Alger. Le concours fut précieux, car Tournon avait été un officier d'une grande valeur. Il n'en était pas moins devenu un simple aventurier, hélas ! aventurier de nationalité française sans doute et même de haut

lignage, mais que rien ne rattachait plus au service du roi et dont notre gouvernement ignorait les étranges pérégrinations de la façon la plus absolue. Quand au bailly de Freslon, ce fut des trois commandants d'escadre placés sous les ordres de Barcelo, celui qui rendit le plus de services. D'un caractère hardi et plutôt téméraire, il ne prit pas la parole au conseil de guerre du 21 juillet pour déconseiller une nouvelle attaque, quoiqu'il lui appartînt d'y parler le premier, et ne se rangea à l'avis général que lorsque le commandant Tomasi, un Italien, eût exposé les motifs qui le faisaient opiner pour la retraite.

Aucune des allégations contenues dans la dépêche de Carmarthen n'était donc exacte. Aucune d'ailleurs n'avait été contrôlée avant d'être formulée; mais qu'importait au ministre des affaires étrangères de Sa Majesté Britannique que les bruits mis en circulation fussent vrais ou faux? L'essentiel était que ces bruits fussent répandus le plus possible et « quelque peu de chances qu'offrît l'affaire d'amener un sérieux refroidissement entre les deux cours », que l'ambassadeur à Paris en profitât pour créer entre le comte d'Aranda, enfin revenu à son poste, et le comte de Vergennes quelque mésintelligence.

Dorset ne crut pas un instant à la possibilité de tirer de toutes ces fables un moyen de brouiller son collègue d'Espagne avec notre ministre des affaires étrangères. Il obéit pourtant aux injonctions reçues et alla communiquer *ses informations* au comte d'Aranda. Constatant toutefois qu'elles rencontraient peu de créance, il n'entreprit aucune nouvelle démarche, partit pour la Normandie et laissa à son premier secrétaire, M. Daniel Hailes, le soin d'en faire davantage s'il le jugeait opportun.

Ce dernier, zélé comme tout secrétaire chargé d'un intérim, se donna mille peines pour réussir et alla colporter partout, avec un soi-disant mystère, la preuve qu'il avait du double jeu de la France à l'égard de l'Espagne. « Calomniez! calomniez! il en restera toujours quelque chose! » ainsi devait s'exprimer quelques années plus tard, dans le *Barbier de Séville*, un des personnages de Beaumarchais. Hailes appliqua par avance cette maxime de

don Basile, stimulant la mauvaise humeur des Espagnols, excitant la méfiance des Napolitains, inquiétant, sur notre prétendue duplicité, les représentants de tous nos alliés, de tous nos amis ou de tous nos clients.

Et pourtant il fut bientôt obligé de reconnaître lui-même qu'il réussissait peu à jeter du discrédit sur la loyauté de notre gouvernement : « Mylord, écrivit-il à Carmarthen le 31 août, le duc de Dorset n'étant pas encore revenu de la campagne, j'ai l'honneur, conformément à ses ordres, d'accuser réception à votre Seigneurie de sa très importante dépêche chiffrée n° 25 et de lui assurer que j'emploierai tous mes efforts aussi bien dans cette circonstance que dans tout autre, pour provoquer ou accroître la jalousie qui peut sembler exister entre les deux branches de la maison de Bourbon. J'ai propagé autant que la prudence le permettait les rapports que Votre Seigneurie a envoyés au duc de Dorset. Il me semble, en effet, que si l'on parvient à accréditer l'opinion que les Français ont agi sous main contre les Espagnols, cette croyance contribuera bien plus à les désunir que tout ce que nous pouvons dire, car ces derniers ne manqueront pas d'imputer toutes nos informations à des intentions malveillantes et à des vues particulières. J'ai remarqué cependant que l'on croit difficilement au double jeu attribué aux Français et que l'on pense, en général, que les dangers qui pourraient résulter d'une pareille découverte, seraient supérieurs aux avantages qui pourraient en dériver [1]. »

Les instructions envoyées au chargé d'affaires britannique à Madrid furent analogues à celles données au duc de Dorset ; mais Liston ne vit pas plus que ce dernier le moyen de les exécuter d'une façon efficace ; il répondit, le 10 septembre, en ces termes, au marquis de Carmarthen :

« Mylord, c'est avec regret que je me vois obligé de concorder avec l'opinion exprimée par Votre Seigneurie en sa dernière dépêche, qu'il y a peu d'espoir à entretenir d'une prochaine alté-

[1] *Public Record Office. Correspondance de France*, année 1784, vol. II

ration dans le système politique actuel de la cour de Madrid.

« Il est vrai que l'animosité des gens de ce pays contre les Français, l'antipathie qu'ils professent pour leurs personnes et l'horreur qu'ils ont de leur politique, sont communes aux classes inférieures et vulgaires comme aux plus élevées ; il est vrai que point ne serait besoin de grands efforts pour fortifier ou maintenir ces sentiments. Il est vrai que l'assistance donnée aux Algériens ravive en ce moment le souvenir d'anciens griefs et ramène l'espoir des Espagnols de se voir unis à une nation dont ils considèrent le caractère comme le plus conforme au leur, dont ils estiment l'alliance indiquée pour eux à cause de leur situation géographique, et comme recommandée par une invariable expérience. Aucune information obtenue par moi ne permet, toutefois, de supposer que la mauvaise humeur momentanée, que cause au roi d'Espagne l'intervention du cabinet de Versailles dans son différend avec le dey, puisse l'amener à renoncer à son attachement envers la branche aînée de sa famille, et il convient d'ajouter que la santé de Sa Majesté est maintenant aussi bonne que jamais, que ses forces n'ont pas sensiblement diminué et que ses facultés sont intactes.

« Si quelque espoir de changement dans la politique extérieure de ce pays peut être conçu, on ne saurait le fonder que sur l'accroissement de pouvoir du comte de Florida-Blanca et sur son désir de rendre cette nation indépendante de l'alliance française. L'influence de ce ministre sur l'esprit de Sa Majesté Catholique devient si grande, qu'il commence à être considéré comme exerçant une autorité despotique sur les affaires de son département et comme imposant une sorte de contrôle de ce département lui-même sur tous les autres.

« Je mentionnerai un exemple de l'ascendant que Son Excellence paraît avoir acquis sur les sentiments de son souverain dans une matière d'importance.

« Le roi d'Espagne entretenait depuis longtemps la ferme résolution de ne point multiplier la famille royale en consentant au mariage de son plus jeune frère. La conduite de Sa Majesté

envers l'Infant don Louis donne une preuve suffisante de ses intentions à cet égard. Il avait également résolu de chercher pour les jeunes princesses des mariages en Italie. Or, le comte de Florida-Blanca conçut le projet d'amener à son pays l'alliance de la cour de Portugal de par des liens matrimoniaux. Il proposa la chose au Roi, et Sa Majesté, abandonnant toutes ses autres idées, consentit à un établissement de l'Infant don Gabriel, comme au mariage de sa petite-fille avec le prince de Portugal.

« Il sera peut-être plus facile de démontrer le désir qu'a, selon moi, le comte de Florida-Blanca de secouer la dépendance où se trouve cette cour à l'égard de la France, que son pouvoir de le faire; mais je ne puis m'empêcher de reconnaître que je ne saurais produire aucun fait à l'appui de ma supposition et que toutes les apparences y sont plutôt contraires. Tout ce que je puis alléguer à l'appui de mes dires est le témoignage unanime de ceux qui jouissent de la confiance du ministre. Ceux-ci affirment que l'inclination naturelle de Son Excellence est loin d'être française et que ce fut avec la plus grande réluctance qu'il se laissa entraîner à la déclaration de guerre contre la Grande-Bretagne, laquelle eut lieu dans les débuts de son ministère. Cette circonstance a été confirmée par une personne attachée à l'ambassade de France, personne qui a été bien à même de connaître les sentiments du ministre d'après la difficulté qu'on a eue à le décider. Les intimes du comte ajoutent que la partie principale du plan conçu par lui, en vue de l'affranchissement de sa patrie de l'état de sujétion où elle se trouve actuellement, serait de développer le plus possible ses avantages naturels de façon à ce qu'elle puisse tenir un premier rang dans le monde, même au cas où elle viendrait à perdre ses colonies. Le double mariage avec la famille royale de Portugal passe pour être une seconde partie du même système, et l'on m'assure que le comte de Florida-Blanca, considérant toute cette péninsule comme destinée par la nature à ne faire qu'un seul État, aspire après le moment où se réalisera l'union des deux royaumes, comme devant être celui de l'entière indépendance de l'Espagne, comme celui où elle

pourra choisir librement ses alliés au mieux de ses intérêts nationaux.

« Quel que puisse être le degré de solidité de ces lointaines spéculations, il est de mon devoir de répéter qu'il n'existe pour le moment aucun espoir prochain d'un changement de système politique de la part de cette cour...

« Le seul avantage immédiat, que nous aurions quelque chance de tirer des dispositions présentes du cabinet espagnol, serait peut-être un peu plus de facilité dans l'ajustement de quelques affaires de moindre importance, et je demande la permission de suggérer à Votre Seigneurie que ce serait peut-être le moment d'insister à nouveau pour la démolition des approches de Gibraltar [1]. »

Liston et Dorset partageaieut donc la même opinion concernant l'inutilité des efforts prescrits par le *Foreign Office* pour convertir en querelle sérieuse la mésintelligence passagère, que faisait naître entre les cours de France et d'Espagne l'opinion de cette dernière sur notre conduite dans l'affaire d'Alger; mais, tandis que Dorset ne croyait pas un seul instant au double jeu attribué à la France, Liston en demeurait, lui, tout à fait persuadé. L'ambiance, où il se trouvait, portait du reste tout naturellement ce dernier à une pareille manière de voir, tout le monde parlant alors couramment en Espagne du double jeu des Français, et le comte de Florida-Blanca en étant lui-même convaincu.

Le chevalier de Bourgoing eut beau donner au ministre espagnol, à cet égard, les assurances les plus formelles, le ministre espagnol n'en persistait pas moins dans son opinion et affectait de traiter notre chargé d'affaires avec une froideur marquée. Peut-être même cette froideur se fût-elle convertie en un éloignement définitif, et le but des Anglais eût-il été atteint plus qu'ils ne le supposaient et ne l'espéraient eux-mêmes, si un hasard n'avait appris à notre légation le nom du négociateur

[1] *Public Record Office. Correspondance d'Espagne*, année 1784, vol. I, p. 863.

nouveau auquel Florida-Blanca confiait maintenant le soin d'entamer d'officieux pourparlers avec le dey pour le rétablissement de la paix. Ce négociateur, chose étrange, était un français, du nom de d'Expilly, qui se prétendait comte, se disait un gentilhomme ruiné et cherchait en tout cas aventures et fortune dans les pays du Levant. Vergennes en profita aussitôt pour donner à l'Espagne la meilleure preuve de ses bons sentiments que pût inventer sa loyauté. Les négociations et le nom du négociateur lui avaient été soigneusement cachés, il aida néanmoins au succès des unes et seconda l'autre de la façon la plus ostensible.

Il a existé en Dauphiné une famille du nom d'Expilly, dont plusieurs membres ont joué un rôle dans l'histoire de cette province, et dont un a même donné son nom à une rue de la petite ville de Voiron où habite l'auteur de cet article, mais je ne sache pas qu'elle ait été noble ou du moins titrée. M. d'Expilly se donnait donc, sans doute, un peu plus de galon qu'il n'y avait droit, mais ceci importe peu à notre sujet.

Les allées et venues de ce personnage, que l'on rencontrait souvent dans les couloirs du palais, ne tardèrent pas à intriguer Bourgoing. Notre chargé d'affaires essaya de se rendre compte de la situation qu'occupait à Madrid le comte d'Expilly et de ce qu'il pouvait bien y faire. Il interrogea Florida-Blanca, il interrogea d'Expilly lui-même, mais il n'en obtint que des réponses évasives. Le soi-disant comte prétendait être venu débattre avec le gouvernement espagnol des questions d'intérêts personnels; mais Bourgoing se demanda pourquoi un Français, qui avait à débattre avec le gouvernement espagnol des intérêts personnels, ne passait pas, pour en obtenir le règlement, par le canal naturel de son ambassade. Il résolut, par conséquent, de le surveiller. Voici, du reste, comment Expilly lui-même raconte ses relations et ses entrevues avec le chargé d'affaires de France dans une lettre à un de ses amis, qui était capitaine aux gardes du roi d'Espagne et très lié avec Florida-Blanca; Expilly écrivait sans doute pour se disculper d'une intimité qu'à la longue à la cour de Madrid on eût peut-être paru trouver inquiétante :

« Le hasard, écrivait-il de l'Escurial, le 17 octobre 1784, me fit trouver à Saint-Ildefonse, à la comédie, à côté de M. le chevalier de Bourgoin, chargé des affaires du roi de France en cette cour; il m'avait vu dans le salon de M. de Florida-Blanca, me voyant parler avec quelques facilités sa langue, il parut étonné qu'un Français pût se trouver à la cour d'Espagne sans lui avoir été adressé et encore plus de le voir en relation avec le ministre d'État. Je satisfis à ces questions par luy répondre que des affaires simplement d'intérest m'y avaient appelé. Je fus le voyr le lendemain, non comme ministre de France, mais comme homme aimable; il me rendit sa visite, me prêtat quelques nouveautés littéraires, qui m'engagèrent à une segonde visite. Revenu à Madrid, je cessai de le voir, car je voulais éviter un esprit de curiosité chez luy que je m'étais bien promis de ne pas satisfaire. Le jour de l'accouchement de la princesse, il m'aperçoit au dîné du Roy et me parût toujours plus surpris. Hier, en passant vers les deux heures devant la fonde des Milanais, je m'entendis appeler par un français qui me dit que son maistre, M. le chevalier de Bourgoin, avait à me parler; j'en suys fâché, luy dis-je, je pars à quatre heures pour Madrid, et dans le moment parut son maistre, qui, après m'avoir témoigné ses regrets de ne m'avoir pas vu depuis qu'il était à l'Escurial, me dit d'un air fin : Vous m'avez fait un mystère de votre voyage, passe pour des affaires d'intérest, mais celle dont vous venés d'estre chargé pouvoit m'estre communiquée, qu'il l'avait apprise par le plus pur hasard, mais qu'au reste il n'estoit pas fâché qu'on m'eut donné la préférence sur luy. Jugez mon cher Monsieur, de mon étonnement. Je me tins sur la négative et il finit par me dire qu'il étoit étonnant qu'on attribuât au ministère françois une partie des secours qu'avoient reçu les Algériens, que c'étoit sans doute quelques marchands avides de gain qui y avoient seuls contribués. En vérité, luy dis-je, monsieur, je ne connois rien aux affaires politiques et si j'en apprends quelque chose ce n'est jamais que par les gasettes, et je luy fis ma révérence [1] ».

[1] Cf. Archives diplomatiques de Alcala de Henares, dossier *Argel*.

Le chevalier de Bourgoing était fixé. Malgré les imprudentes dénégations du comte d'Expilly, il fit part de sa découverte au comte de Vergennes[1]. Celui-ci, au lieu de bouder, donna aussitôt des ordres à notre consul à Alger pour qu'il fît fête à Expilly dès son arrivée en Afrique, et allât immédiatement déclarer au dey que le gouvernement français verrait avec plaisir la réussite de la mission confiée à un de nos nationaux.

Ainsi fut fait. A peine Expilly eut-il débarqué à Alger, qu'il se vit, bon gré mal gré, accompagné et protégé par le consul de France. Celui-ci demanda une audience au dey, lui recommanda le négociateur et lui dit formellement que la Régence n'aurait à compter sur aucun appui de la France, ni direct, ni indirect, dans sa lutte contre les Espagnols, les Napolitains, les Portugais et les Maltais, tous peuples amis de notre pays, et que si la guerre recommençait, notre gouvernement saurait empêcher cette fois les commerçants français de lui fournir les moyens de se défendre. Bref, notre consul intimida tant et si bien le malheureux dey, que celui-ci prêta une oreille attentive aux ouvertures du comte d'Expilly. Les négociations marchèrent rondement et un traité de paix fut enfin conclu entre la Régence et l'Espagne.

Quelque bonne envie qu'eût d'Expilly de s'en attribuer le mérite, il ne put pas cependant ne point raconter au comte de Florida-Blanca la part qui en revenait à l'intervention officieuse de la France. La cour de Madrid, honteuse de nous avoir si mal jugés et repentante de l'attitude prise à notre égard, revint aussitôt aux anciens errements de cordiale intimité avec celle de Versailles, et les Anglais en furent pour leurs frais d'intrigues et de calomnies.

L'incident eut toutefois un épilogue assez amusant et par le récit duquel nous terminerons cette étude d'une des phases de la longue lutte diplomatique qui se poursuivit entre la France et l'Angleterre de 1783 à 1793.

[1] Voir aux Archives du quai d'Orsay la correspondance de Bourgoing au comte de Vergennes. Vol. 613.

L'attitude de Hailes avait été si indécente qu'elle n'avait pu échapper au comte de Vergennes. Ce ministre en avait conçu un vif mécontentement et cherchait maintenant toutes les occasions qu'il pouvait trouver, pour témoigner sa mauvaise humeur aux Anglais. Et, vu les nombreuses questions qui restaient encore à régler depuis la dernière guerre, les occasions n'étaient pas difficiles à trouver. Carmarthen commença à s'inquiéter du mauvais vouloir constant auquel se heurtaient maintenant toutes les demandes britanniques; il comprit que Hailes avait été trop loin, voulut lui en laisser tout l'odieux et chercha à faire croire que l'hostilité envers la France, si ostensiblement témoignée par cet agent, était chez lui un sentiment personnel et non le résultat d'ordres reçus de Londres. Le ministre britannique redoubla donc d'hypocrite amabilité envers nos représentants et chercha avec empressement une occasion quelconque de rassurer sur ses intentions notre ministre des affaires étrangères et de lui donner le change sur les véritables dispositions du gouvernement britannique. Il ne réussit toutefois à tromper, comme nous allons le voir, que son propre ambassadeur.

Un étrange différend venait de surgir à ce moment-là entre l'empereur d'Allemagne et les Provinces-Unies de Hollande. Joseph II venait en effet de réclamer tout à coup à cette République la rétrocession de l'importante ville de Maëstricht, prétendant que cette place n'avait été abandonnée jadis par les Espagnols aux Hollandais que comme garantie d'une dette pécuniaire. La dette avait été remboursée depuis et l'Empereur, qui déclarait être, depuis 1713, l'héritier de tous les droits de l'Espagne aux Pays-Bas, affirmait qu'en conséquence Maëstricht devait lui être rendu. Les Hollandais avaient poussé les hauts cris; la France s'était entremise pour décider l'empereur à abandonner sa prétention; mais celui-ci n'avait consenti à ne plus parler de Maëstricht que si les Hollandais consentaient, de leur côté, à lui accorder quelque chose, que réclamaient depuis longtemps ses sujets anversois; l'ouverture de l'Escaut. Vergennes s'attacha à obtenir cette faveur des Hollandais, comme

il avait obtenu de l'Empereur son désistement à la rétrocession de Maëstricht.

Dorset n'avait cessé de vanter la loyauté du comte de Vergennes à propos de l'affaire d'Alger; il recommençait maintenant la même cantilène à propos du différend survenu entre l'Empereur et les Provinces-Unies. Vergennes s'en était ouvert en toute franchise avec l'ambassadeur, lui demandant d'engager son gouvernement à prêter son concours au nôtre pour apaiser le différend. Dorset fit part de la communication à Carmarthen, y ajoutant ses commentaires habituels sur l'utilité de s'entendre avec la France. Carmarthen eut alors l'astucieuse idée, pour calmer l'irritabilité de nos agents, comme pour endormir la vigilance de notre ministre des affaires étrangères, de répondre à la missive du duc par une dépêche écrite en clair et envoyée par la poste. Il pensait bien que notre *cabinet noir* en prendrait connaissance et il l'écrivit en conséquence. Cette dépêche portait la date du 19 octobre 1784 et le numéro 36.

« Mylord, y disait le ministre anglais, rien ne pouvait être plus agréable à Sa Majesté que la nouvelle et amicale preuve qu'elle a reçue des sincères dispositions de la cour de France pour cultiver et perpétuer l'état actuel de bonne harmonie, qui règne entre les deux gouvernements... Une communication sincèrement confiante des désirs et intentions de l'une et de l'autre semble être la seule circonstance qui manquerait à un moment donné, pour rendre aux deux puissances ce degré de poids et de considération, qui leur permettrait à un si juste titre d'être les arbitres de l'Europe. »

C'étaient presque les expressions mêmes dont se servait habituellement Dorset. Carmarthen constatait ensuite, avec un apparent chagrin, que la dispute entre l'Empereur et la Hollande semblait arrivée à une période critique et ajoutait que l'ouverture de l'Escaut étant d'un intérêt commun à toutes les puissances européennes, un accord entre elles, et plus particulièrement entre la France et l'Angleterre, serait tout à fait désirable pour l'obtenir.

Le secrétaire d'État britannique commit toutefois l'imprudence de joindre à son envoi une seconde dépêche, chiffrée, celle-là, et qui portait le n° 37. Il y expliquait que le n° 36 n'avait été écrit en clair et envoyé par la poste que pour être décacheté et lu en France. Il y demandait à être minutieusement informé de l'attitude de notre gouvernement dans la querelle austro-hollandaise, déclarait qu'il fallait nous pousser à demander l'ouverture de l'Escaut, « attendu que les Hollandais ne l'accorderaient jamais » et terminait par cette phrase significative : « Votre Grâce est placée dans une situation où, je puis le dire, les yeux de l'Europe sont fixés sur elle. Je me flatte de l'espoir, mylord duc, que vous n'y tromperez pas mon attente et que vous saurez, ainsi que j'en ai la ferme confiance, vous montrer à la hauteur de la mission que je vous ai confiée [1]. »

La poste française fit ce qu'avait prévu le ministre britannique. Elle décacheta le paquet et prit connaissance de la dépêche écrite en clair; mais rendant, inconsciemment ou à dessein, ruse pour ruse, elle ne transmit pas les deux dépêches contenues dans le paquet à leur destinataire. La dépêche chiffrée en fut soigneusement enlevée, et le paquet recacheté méticuleusement arriva aux mains de Dorset avec le seul n° 36.

On juge de la joie de l'ambassadeur en la lisant. Il crut avoir enfin converti Carmarthen et Pitt à ses idées, et sautant sur sa plume il écrivit une chaleureuse réponse, dans laquelle il prônait avec plus d'enthousiasme encore que d'habitude le rapprochement des deux puissances et leur *entente cordiale*.

Pauvre Dorset, comme il dut souffrir quelques jours plus tard, quand le malentendu se dissipa et qu'un duplicata du triste n° 37 lui fut expédié et, cette fois, par un courrier de cabinet!

En attendant « l'espoir » du marquis de Carmarthen était irrévocablement trompé. Dorset n'était pas décidément l'homme qu'il lui fallait et ne serait jamais à la hauteur de la mission qu'il lui avait confiée. »

[1] Voir au *Public Record Office* la corresponnance du duc de Dorset avec le *Foreign Office*. Année 1784.

Aussi, à partir de ce moment, ce fut sur Daniel Hailes que se reporta « l'espoir » du ministre. Ce fut à lui qu'il s'adressa chaque fois qu'il y eut un mauvais coup à tenter, une fourberie à accomplir, une intrigue à nouer ou une calomnie à répandre. Une correspondance directe et secrète s'établit donc entre l'astucieux Carmarthen et le peu scrupuleux secrétaire de l'ambassade de Paris. L'un et l'autre étaient dignes de se comprendre.

Quant à Dorset, qu'on classait définitivement au nombre des incorrigibles rêveurs, il avait l'âme trop haute pour de pareilles besognes. Reste à savoir si son rêve, qu'on ne voulut pas alors prendre au sérieux, pourra se convertir de nos jours en une sincère et utile réalité; mais l'examen de cette question nous ferait sortir du domaine paisible de l'histoire pour nous jeter à celui des troublantes controverses politiques. — *Retro Satanas!* — Sachons rester historiens du passé, et laissons à l'avenir le soin de solutionner le problème que l'heure présente vient de poser à nouveau.

BARRAL MONTFERRAT.

LA DIPLOMATIE DE LEIBNIZ

(Suite [1])

DIPLOMATIE RELIGIEUSE. — RITE TEUTONIQUE. — PROJET DE CONCORDAT ALLEMAND.

Leibniz n'avait pu détourner Louis XIV des conquêtes européennes : ses négociations diplomatiques avaient échoué. Cependant Boinebourg, au lieu de le rappeler près de lui, cherchait à lui procurer les moyens de rester à Paris. Leibniz lui-même tenait à prolonger son séjour en France.

C'est qu'il importait à l'Allemagne que les négociations pour la paix religieuse, qui avaient été engagées dès 1661 par Spinola, évêque de Tina, en vue de la fondation d'une société hispano-germanique pour le commerce des Indes, fussent reprises de telle façon que la France n'intervînt pas auprès de Rome pour empêcher la reconnaissance officielle du rite teutonique, réclamé par les protestants dans leur projet de concorcordat.

Toute la négociation pour la pacification religieuse se peut diviser en quatre périodes :

1° La période hispano-germanique de 1661 à 1676, période durant laquelle Spinola, évêque de Tina, agit seul avec l'appui de l'électeur de Brandebourg et l'agrément de l'empereur et du roi d'Espagne.

2° La période germano-française de 1676 à 1698. Cette période se divise en deux phases, celle durant laquelle le duc Jean-Frédéric de Brunswick-Lunebourg dirige les affaires religieuses en Allemagne; alors, Leibniz intervient avec un premier projet de

[1] Voir *Revue d'histoire diplomatique*, octobre 1905.

concordat qu'il appuie sur les déclarations des théologiens protestants. Il réclame un rite teutonique ayant les mêmes privilèges que le rite grec. Il entre, par l'intermédiaire de l'abbesse de Maubuisson et de Mme de Brinon, en correspondance avec Pellisson et Bossuet.

La seconde phase de la période germano-française commence à la mort de Jean-Frédéric (1678). Son frère, Ernest-Auguste, électeur de Hanovre, prend la direction des affaires religieuses en Allemagne. Leibniz continue ses relations diplomatiques avec la France. Échange d'écrits iréniques avec Bossuet, qui établit le droit judaïque de l'Église et ne transige ni sur la soumission au concile de Trente, ni sur la canonicité des livres saints, et avec Pellisson qui revendique, au nom des catholiques et des huguenots français, l'infaillibilité du pouvoir des clefs, le principe d'autorité et le droit d'excommunication pour l'Église. Difficultés avec la France après la mort de Pellisson et du prince de Condé. Molanus, abbé du monastère luthérien de Loccum et directeur des églises de Hanovre, double Leibniz et entre en correspondance théologique avec Bossuet. L'évêque de Meaux prend le parti de se taire et Mme de Brinon seule maintient les rapports avec l'Allemagne.

3° A la mort d'Ernest-Auguste commence une période germano-italienne. Antoine-Ulrich, duc de Brunswick-Wolfenbuttel, qui avait soutenu contre la France une guerre terminée par un arbitrage de la Prusse, intervient dans les affaires religieuses de l'Allemagne et en dispute secrètement la direction à Georges-Louis, fils et successeur d'Ernest-Auguste. Deux courants protestants s'établissent entre lesquels se maintient assez habilement Leibniz de 1698 à 1714.

Antoine-Ulrich réclame une consultation des théologiens de Helmstadt; il entre en correspondance avec le pape Clément XI et se fait catholique, George-Louis reste calviniste et tend au piétisme. Leibniz demeure luthérien.

4° Période germano-anglaise. Leibniz, ayant perdu tout espoir d'une réunion des protestants et des catholiques, tend à la réu-

nion des anglicans et des luthériens. Il en écrit à la princesse de Galles en 1716. Puis il meurt.

*
* *

La philosophie religieuse de Leibniz cache un plan de politique commerciale; son Dieu tout-puissant est une propriété nationale pour l'industrie allemande. Dès lors, il importe qu'un concordat intervienne entre Rome et les princes protestants pour garantir la facilité des transactions. Les premières négociations, pour le rétablissement de la paix dans l'Église, avaient d'ailleurs été autorisées et patronées par l'électeur de Brandebourg, afin que Spinola pût traiter « de la pacification religieuse entre les associés de la nouvelle société germano-hispanique de commerce ». La question avait été quelque peu perdue de vue lorsque Spinola, alors évêque de Tina, écrivit, en 1671, une lettre sur ce sujet au cardinal Albritius, qui venait d'être nommé nonce à Vienne. Déjà, en 1670, Boinebourg et l'électeur de Mayence avaient tenté de reprendre les négociations. L'envoi aux princes et à l'empereur du mémoire rédigé par Leibniz et Boinebourg, sous les auspices de l'électeur de Mayence, était destiné à faciliter cette reprise au moyen d'une politique d'alliance fédérative pour la défense de « l'empire romain », c'est-à-dire de l'Allemagne[1].

A la suite de la lecture de ce mémoire, Ernest-Auguste, duc de Hanovre, avait fait demander à Leibniz ses plans.

Ernest-Auguste avait épousé la princesse Sophie, dernière fille du palatin Frédéric et d'Élisabeth Stuart. Il se trouvait, par là même, allié à la plupart des familles princières de l'Allemagne et de l'Europe. En 1662, il avait obtenu le bénéfice de l'évêché d'Osnabrück et visait secrètement à prendre la direction des affaires religieuses de l'Allemagne.

Il s'était d'abord montré favorable aux projets de Louis XIV et même, en 1672, il avait pris parti contre la Hollande. Mais, en 1674, il s'était retourné vers l'empereur Léopold, et celui-ci,

[1] Voir *Securitas publica interna et externa*. Œuvres de Leibniz, t. I.

pour récompenser ses services, avait créé, en sa faveur, un neuvième électorat dont il l'avait fait titulaire.

En cette même année 1674, sur les instances du nonce, Léopold avait officiellement donné mission à Spinola d'engager les négociations pour la pacification religieuse.

On commença par la Saxe en pressentant secrètement quelques autres électeurs. Les déclarations des théologiens saxons furent telles qu'il parut impossible de les faire accepter par les Hongrois. Spinola pria donc l'électeur d'obtenir des formules plus modérées. Le 4 novembre 1675, l'électeur fit répondre qu'il n'osait entreprendre une œuvre si universelle, sans le concours des autres princes protestants.

Tout restait en suspens, lorsqu'en 1676, cédant aux demandes du nouveau nonce Buonvisio, l'empereur décida d'envoyer des délégués auprès de tous les princes d'Allemagne.

L'électeur de Mayence et Boinebourg étaient morts. Spinola n'ignorait pas que l'électeur de Hanovre, titulaire de l'évêché d'Osnabrück, était mieux que quiconque en situation, par ses alliances, de seconder ses desseins. Il vint donc à la cour de Hanovre, sur recommandation spéciale de l'empereur et du nonce, et, après quelques pourparlers, il fut convenu que le duc de Lunebourg Jean-Frédéric, frère d'Ernest-Auguste, prendrait la direction de l'affaire. Les ducs de Brunswick et de Brandebourg consultés agréaient cette combinaison et l'électeur palatin Charles-Louis écrivit, le 28 février 1677, que « l'affaire lui paraissait digne d'être traitée publiquement ».

Leibniz était alors à Hannover, en qualité d'archiviste-bibliothécaire d'Ernest-Auguste.

En revenant de France, il avait vu Spinoza, qui avait une grande influence sur l'électeur palatin. Spinoza n'essaya pas de détourner Charles-Louis d'entrer dans la voie de la conciliation religieuse. Il savait d'avance qu'une telle politique n'avait aucune chance d'aboutir.

Si Leibniz se faisait illusion sur le résultat de l'entreprise, il ne paraît pas que le duc Jean-Frédéric ait partagé ses vues

optimistes. Dans une lettre qu'il écrit à Spinola, le 3 juin 1677, il considère la conciliation religieuse comme un miracle et il dit à Leibniz « qu'il est aussi difficile de faire changer de langage aux controversistes que d'apprendre au corbeau à chanter comme un rossignol ».

Le système imaginé par Leibniz lui donnait, à lui-même, l'arbitrage secret des différends.

Il consistait à prendre, lui protestant, le rôle d'un catholique en imposant à Spinola celui d'un évangélique.

Dès lors, le pseudo-catholique devait envoyer son écrit à Vienne pour qu'il y fût revêtu de la signature d'un religieux, avec l'approbation de son provincial ou de quelque théologien. De son côté, le pseudo-protestant, après avoir accommodé son mémoire aux principes de la convocation hanovrienne, l'expédierait à Hannover, pour qu'on y mît la dernière main et qu'on l'éditât avec l'approbation de l'ordinaire.

Telle est « l'*adresse innocente* » dont Leibniz comptait se servir pour amener Rome à la reconnaissance du rite teutonique, et c'est pourquoi il avait dicté au duc Jean-Frédéric les six règles de sa méthode de conciliation en faisant remarquer :

« 1° Que cette méthode sera appliquée premièrement à la matière de l'Église et ce qui en despend, pour en faire un essay, parce que la décision de cette matière donnerait un préjugé pour tout le reste;

« 2° Que celuy qui se servira de cette méthode ne sera point juge, ny partie, ny conciliateur, mais rapporteur;

« 3° Que la fidélité du rapporteur paraistra en ce qu'on ne pourra point deviner quel party il tient luy-même, ce qui est sans exemple en matière de controverses et peut passer pour une marque palpable de modération et d'égalité;

« 4° Qu'il gardera un certain ordre incontestable, qui portera avec luy la clarté et l'évidence et qui doit exclure formellement les cinq inconvénients marqués cy-dessus;

« 5° Qu'il abrégera les disputes autant qu'il luy sera possible, afin qu'on en puisse voir toute l'économie...;

« 6° Qu'il sera ordinairement aisé à un homme de bon sens de juger, sur le rapport qui a esté faict sans que le rapporteur ait besoin de se déclarer [1]. »

L'anonymat substitué à la concurrence individuelle des controversistes, c'est aussi l'indifférence remplaçant le fanatisme.

*
* *

En France, c'est par l'influence des princesses allemandes que se poursuivit le plan politique de Leibniz. Outre Madame, duchesse d'Orléans, qui était fille du palatin Charles-Louis, Leibniz pouvait compter sur la sœur de la duchesse Sophie de Hanovre, la princesse Louise-Hollandine, abbesse de Maubuisson, et sur sa belle-sœur Anne de Gonzague.

Les riches abbayes aristocratiques étaient, au dix-septième siècle, des centres politiques. Outre que ces maisons étaient les refuges des pécheresses célèbres, elles abritaient plus d'une intrigue et plus d'une conspiration.

Louise-Hollandine avait été intronisée abbesse après s'être fait enlever par un gentilhomme français. L'aventure romanesque avait procuré à l'Église une âme princière et à la brebis infidèle un bon établissement en France. Elle avait eu, pour l'Allemagne, et pour la famille palatine, un autre avantage ; c'était de faire, de Maubuisson, le quartier général de la stratégie germanique [2].

[1] Tome I des *Œuvres de Leibniz*, p. 81-92.

[2] L'abbaye de Maubuisson avait été précédemment réformée par la mère Marie-Angélique Arnauld, abbesse de Port-Royal-des-Champs. La mère Angélique était devenue abbesse à quatorze ans en 1605. Avec l'aide de ses cinq sœurs, toutes religieuses dans son monastère, elle avait tenté de faire revivre l'esprit de saint Bernard à Port-Royal et à Maubuisson.

La famille Arnauld a joué un tel rôle dans l'histoire religieuse des seizième et dix-septième siècles que la mise en rapport de Leibniz avec les frères de la mère Angélique est un fait nécessaire à signaler. Boinebourg savait ce qu'il faisait en recommandant son protégé à la sollicitude d'Arnauld de Pomponne.

Arnauld de Pomponne était le fils du célèbre Arnauld d'Andilly, frère de la mère Angélique.

Après avoir rempli avec distinction divers emplois à la Cour, Arnauld

Quant à Anne de Gonzague, elle avait réussi à faire rentrer son mari dans l'Église romaine et elle avait résolu de tenter la conversion de l'électrice de Hanovre, la duchesse Sophie, protectrice de Leibniz. Le 19 mars 1679, elle lui écrivit :

« Si j'avais toutes les forces que mes maladies m'ont ostées, j'irais assurément en Allemagne pour tascher de servir à des desseins si bons et si désirés ; mais, ne le pouvant espérer de l'estat où je suis, je souhaitterais, avec une grande passion, que vous pussiés faire un petit voyage en France, comme Madame[1] le souhaite si fort. Elle m'en parle tous les jours et elle croit que, dans un entier incognito, vous pouvés venir jusqu'à Maubuisson. Madame votre sœur[2] en serait ravie et, pour moi, j'en

d'Audilly s'était retiré, en 1644, à l'âge de cinquante-cinq ans, au monastère de Port-Royal. Il y vivait depuis près de trente années, s'occupant de traduire l'*Histoire des Juifs* de Josèphe et la *Vie des Pères du Désert*.

Pendant ce temps, son fils était ministre d'État et dirigeait la diplomatie française.

Les deux frères du grand Arnauld, Henri et Antoine, avaient embrassé l'état ecclésiastique. Henri était évêque d'Angers et Antoine docteur en Sorbonne. L'un et l'autre favorisèrent les doctrines de Jansénius, évêque d'Ypres, et Antoine prit ostensiblement parti pour le jansénisme, ce qui lui attira les censures de la Sorbonne et le fit exclure de la Faculté.

Après la paix clémentine, il rentra en grâce et s'occupa de défendre la cause de l'orthodoxie catholique contre les calvinistes Claude et Jurieu. Il publia divers ouvrages de controverse, mais ses convictions jansénistes l'obligèrent à quitter la France pour voyager dans les Pays-Bas.

En tant que philosophe, il appartenait à l'école cartésienne et s'y était fait une place à part comme métaphysicien par sa théorie de la perception extérieure.

Leibniz jugea bon de lui faire part des premiers éléments de sa Théodicée. Lui-même nous l'apprend dans la préface de cette œuvre.

« Je communiquai à M. Arnauld, dit-il, un dialogue de ma façon sur cette matière (la prédestination) environ l'an 1673 où je mettais déjà en fait que Dieu, ayant choisi le plus parfait de tous les mondes possibles, avait été porté par sa sagesse à permettre le mal qui y était annexé, ce qui n'empêchait pas que, tout compte fait et tout rabattu, ce monde ne fût le meilleur qui pût être choisi. »

La pensée secrète de Leibniz n'était-elle pas la prédestination de l'Allemagne à jouer, par droit divin, le rôle d'arbitre suprême de l'Europe? On le pourrait croire en constatant qu'il avait apporté, de Mayence, ces dialogues tout rédigés avec l'idée de s'en servir en France et de les publier, ce qui montre un plan d'action prémédité.

[1] La duchesse d'Orléans.

[2] Louise-Hollandine.

aurais une joie qui ne se peut exprimer et nous parlerions à fond de toutes autres choses. L'on nous assure que la duchesse de Hanovre [1] viendra nous voir cet esté quand Monsieur son mary sera en Italie. Nous voudrions bien qu'il vinst icy incognito en accompagant sa femme ou en la venant quérir [2]. »

Ainsi se préparait toute une réunion de la famille palatine en France, et les conciliabules de Maubuisson avaient une telle importance qu'Anne de Gonzague insiste pour décider l'électrice à se rendre à l'abbaye.

La duchesse Sophie vint à Maubuisson ; elle y charma tout le monde ; mais elle ne se convertit pas et Louise-Hollandine en exprime ses regrets amers à la duchesse de Mecklembourg.

Sophie était restée plusieurs mois à Maubuisson, et plus d'une intrigue politique s'était nouée pendant son séjour. La coopération de Bossuet semblait assurée. Cette année 1679 avait été féconde en négociations et en événements favorables au plan de Leibniz.

Mais sur ces entrefaites, Jean-Frédéric mourut. A la date du 6 novembre 1680, Anne de Gonzague écrit à la duchess d'Osnabruck, une lettre de condoléances.

La veuve de Jean-Frédéric, la jeune douairière Henriette-Bénédicte, allait devenir en France l'âme des négociations religieuses ; elle conservait pour Leibniz l'estime et la considération dont le prince, son mari, l'avait honoré et elle ne négligea rien pour le mettre en rapport avec Pellisson et Bossuet par l'intermédiaire de Mme de Brinon. Celle-ci était une ancienne femme de chambre de Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon. Après des différends avec sa maîtresse, alors veuve du poète Scarron et gouvernante des enfants de la Montespan, Marie de Brinon, dont la mère était huguenote, était entrée à Maubuisson; bientôt elle était devenue secrétaire et auxiliaire de Louise-Hollandine. Ce fut par Marie de Brinon que passèrent toutes les lettres de Pellisson et de Bossuet, ainsi que toutes les réponses

[1] Henriette-Bénédicte, femme de Jean-Frédéric.
[2] Tome I, p. 68.

de Leibniz. Toutes les princesses se voilèrent derrière cette femme et, même pendant les six ans de silence absolu de Bossuet, ce fut elle qui soutint la correspondance de controverse et de diplomatie religieuse. Ce ne fut pas la période la plus brillante : Pellisson était mort; Bossuet était muet; au moins les rapports ne furent-ils pas rompus et c'est un fait remarquable que cette intervention, dans les cours et parmi les théologiens des deux partis, de cette femme tenace comme un docteur de l'Église et respectée comme un chargé d'affaires des chancelleries et des nonciatures.

Bossuet, alors évêque de Condom, était entré en correspondance avec Leibniz dès l'année 1678. Une lettre du 27 novembre prouve qu'à cette époque Leibniz et Bossuet se préoccupaient du Talmud et « du droit civil de la république judaïque [1] ».

Le 2 décembre de la même année, M. de La Motthe écrivait au duc Jean-Frédéric pour lui recommander Bossuet [2].

L'idée de Bossuet d'appuyer la défense de l'Église romaine sur des arguments tirés du droit et de la tradition judaïques parurent dignes d'attention en Allemagne, et Leibniz se hâta de répondre à l'évêque de Condom en lui offrant des collaborateurs [3].

Bossuet tient essentiellement à sa traduction du Talmud, car, le 1er mai 1679, il écrit à Leibniz :

« Monsieur,

« J'ay reçu les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. La dernière contient une liste des traités du Talmud déjà traduits. Je ne puis assez vous remercier de tous les soins que vous avez pris. Mais, Monsieur, achevés s'il vous plaist et facilités-moi les moyens de recouvrer ceux qu'on peut trouver en Allemagne. Je rendrai ponctuellement tout ce qu'il faudra à ceux que vous aurez employés. Ce recueil servira à décharger ceux qui entreprendont la

[1] Voir la lettre X, t. I, p. 58.
[2] Lettre XI, p. 59.
[3] Lettre XIII, p. 61.

version. Je me souviendray dans le temps de l'offre que vous me faites de me fournir des ouvriers et j'aurais recours à vous. Je suis fasché, Monsieur, d'avoir perdu l'occasion de vous voir pendant que vous avés esté en France. Au reste, j'apprends, de plusieurs endroits, les bontés que M. le duc de Hanovre témoigne pour moy. Je vous supplie, Monsieur, de faire mes très humbles remerciements à S. A. S. et de l'asseurer de mon obéissance. L'approbation, que donne un prince si éclairé et si catholique à mon traité de l'Exposition de la Foi, me fera estimer ce petit travail. On le réimprime avec un avertissement que j'y ajoute et un bref de Sa Sainteté qui donne à cet ouvrage l'approbation la plus authentique qu'on puisse souhaiter. J'espère qu'elle fera du bien aux protestants qui ne voudraient pas croire que la doctrine que j'exprime fust celle de l'Église [1]... »

Ainsi Bossuet se trouvait officiellement champion de Rome; la stratégie de Leibniz en était quelque peu dérangée et son projet compromis.

Assez inquiet, il répond par l'envoi d'un émissaire [2]. Il apprend ensuite à Bossuet que le duc est aux eaux d'Ems et se réjouira, sans doute, de « l'approbation authentique de Rome », que l'évêque de Tina prend grand intérêt à tout ce qui peut contribuer à la réunion des esprits. Il suggère à l'évêque de Condom l'idée de lire les ouvrages de Calixtus et de Stenonius et il le remercie de la promesse de lui adresser un exemplaire du livre accompagné du bref du Pape [3].

Cette lettre, assez humble dans son ensemble, n'est rien moins que l'expression d'une satisfaction. Leibniz sent en Bossuet un adversaire avec lequel il faut compter et il n'est pas sans inquiétude sur l'issue des négociations religieuses.

Effectivement, elles furent interrompues lorsque le pape Innocent XI craignit un schisme de la France avec la déclaration gallicane de 1682.

Toute la diplomatie des princes allemands avait pour objet la reconnaissance, par Rome, d'un rite teutonique. Les pourparlers s'engageaient avec l'empereur et avec le pape. On comptait

[1] Tome I, lettre XIV, p. 62.
[2] Théologien de l'abbaye luthérienne d'Helmstadt.
[3] Lettre XV, t. I, p. 64.

sur ces « deux moitiés de Dieu » pour opérer la réunion des églises, car on se flattait qu'une décision du pape aurait, pour les catholiques, force de loi. Les intrigues germaniques ne pouvaient échapper à la vigilance des diplomates français. Pour déjouer ces intrigues, l'assemblée solennelle du clergé de France établit ainsi les principes politiques du pouvoir :

« 1° Les souverains ne sont soumis à aucune puissance ecclésiastique pour les choses temporelles; ils ne peuvent être déposés, ni leurs peuples déliés du serment de fidélité;

« 2° L'Église gallicane tient que le concile œcuménique est supérieur au pape;

« 3° L'usage de la puissance apostolique doit être réglé par les canons; cette puissance doit aussi respecter les maximes et les anciennes coutumes de l'Église gallicane;

« 4° Le jugement du pape n'est irréformable qu'après la sanction de l'Église. »

Par cette dernière déclaration, la France prévenait la réalisation d'un concordat entre l'Allemagne et Rome. Si le projet s'en fût réalisé, les protestants allemands envahissaient l'Église, recomposaient, à leur profit, le Saint-Empire et se rendaient maîtres du prochain concile, s'il avait lieu.

Dans un précédent mémoire sur les méthodes de réunion, Leibniz avait exprimé ses idées et ses exigences.

« Afin de pourvoir davantage à la liberté du concile et à l'intérêt de leur party, disait ce mémoire, [les théologiens protestants] ont jugé raisonnable que leurs surintendants ou inspecteurs qui seraient déjà *déclarés par le pape évesques catholiques véritables du rite teutonique*, en vertu de la réunion des protestants à l'Église, dussent assister à ce concile futur œcuménique, non comme partie accusée, mais *comme juges*, ayant voix et session avec les autres évesques du rite latin ou grec. En quoi, ils jugent qu'il y aurait, pour les protestants, un avantage très grand, mais très raisonnable dont leurs ancestres ne s'estaient pas avisés... ils ont cru bien mériter du corps entier des protes-

tants en accompagnant cette offre de précautions si considérables et si avantageuses

A la suite de cette déclaration, une nouvelle commission, sans caractère officiel et public, fut envoyée, avec des lettres de l'empereur, aux électeurs de Saxe, du Palatinat, de Brandebourg, à tous les princes de Brunswick au prince de Hesse, aux ducs de Saxe et de Weimar, aux princes d'Anhalt, Anspach, Barenth, et au duc de Wurtemberg.

Spinola se rendit à Rome pour conférer avec le pape, « parce que des malveillants avaient répandu le bruit qu'on avait promis des choses illicites aux protestants[2]... »

Le pape, dans une lettre orale, promit quelques concessions; cependant il ordonna *qu'à cause de la faction française* on agît, pendant quelques temps, comme de son propre mouvement, *proprio motu*.

Pendant ce temps, le Pape écrivait, au nonce de Vienne, pour lui recommander l'affaire. Les autres cardinaux la recommandaient également de divers côtés; et les généraux des jésuites, des dominicains et des franciscains en faisaient autant.

Tous les princes d'Allemagne s'inquiétaient fort du résultat du voyage de Spinola et de ses visites au Pape.

Ernest-Auguste lui écrivait, en le priant de « recommander ses intérêts à l'empereur, afin que l'on ne retombât pas dans les embarras de l'hiver passé où, contre ses intentions, il fut obligé de se brouiller avec l'électeur de Cologne[3]. »

Frédéric de Saxe écrivait également à l'évêque de Tina[4] pour le féliciter de son heureux retour. Le prince d'Anhalt écrivait à l'électeur de Brandebourg pour l'inviter à appeler les ministres

[1] Cette première déclaration des théologiens protestants réclamant la reconnaissance du rite teutonique fut communiquée à Spinola, alors évêque de Tina, précédemment à 1683, puis Leibniz, parle de cette célèbre *censure* des théologiens de Hanovre dans une lettre adressée cette année-là à Valentinum Alberti, théologien de Leipzig.

[2] *Sommaire historique des négociations religieuses*, t. I, p. 11

[3] Lettre XXXIII, t. I, p. 103.

[4] Voir lettre XXXIV, t. I, p. 104.

du Palatinat, de Hollande, de Hesse et de Brunswick à une conférence publique.

A cette politique de concentration religieuse de l'Allemagne pour l'obtention d'un rite teutonique, Louis XIV avait répondu, en 1682, par la déclaration gallicane; il y répondit de nouveau, en 1685, par la révocation de l'édit de Nantes. C'était une mesure hardie, car elle devait susciter des haines contre la France; mais, en même temps, elle jetait, en Allemagne, en Hollande et en Suisse, une force calviniste capable de contrebalancer celle des luthériens de Germanie. Toutefois, le résultat ne fut pas immédiatement celui que le parti de Louvois espérait; l'exil des huguenots français eut plus de conséquences, au dix-huitième siècle, sur la Prusse de Frédéric II, qu'il n'en eut, au dix-septième siècle, sur la Hollande de Guillaume d'Orange et le Hanovre de Leibniz.

Cependant, l'exode des protestants de France et leur établissement en Brandebourg, en Saxe et en d'autres États allemands dérangèrent les plans conçus pour l'unification religieuse de l'Allemagne et l'audacieuse décision de Louis XIV fit échouer le concordat entre Rome et les évangéliques.

Cependant, en 1688, un pas considérable est fait secrètement dans la voie de la réunion : les jésuites promettent leur assistance et donnent leurs novices pour appuyer « cette sainte et grande affaire ». L'alliance des jésuites et des luthériens, sous l'autorité du Pape et la protection de l'empereur, était une menace telle pour la France que Louis XIV, sur le conseil de Louvois, y répondit par la guerre : il fit envahir et dévaster le Palatinat. Si l'on veut bien comprendre les luttes de cette époque, il faut les considérer comme des péripéties d'une grande partie, engagée sur l'échiquier européen par deux grands pouvoirs : le pouvoir de raison d'État représenté par Louis XIV, et le pouvoir impérial de droit divin constitué par « les deux moitiés de Dieu »; le pape et l'empereur.

Au service de l'empire germano-romain se tient Leibniz; pour la défense de la royauté française surgit Bossuet. Entre les

deux l'abbaye de Maubuisson; les princesses suscitent un homme capable de garder une certaine neutralité, c'est un laïque, un huguenot converti : Pellisson.

Ses *Réflexions sur les différends de la religion* sont envoyées, en 1690, à Hannover par Louise-Hollandine. La duchesse Sophie charge Leibniz d'y répondre. Pendant quelques temps, les deux polémistes gardent l'anonymat. Mme de Brinon reçoit et transmet les écrits.

Pellisson établit son système sur le principe d'autorité.

« L'Église, dit-il, est une société humaine qui a seulement l'avantage d'avoir des lois divines. Elle est établie de Dieu pour nous conduire au salut. Il est juste, naturel et nécessaire que ceux qui veulent s'en séparer soyent privés du salut, autrement on pourrait dire que l'establissement serait inutile et qu'il renfermerait même quelque sorte de contradiction...

« L'Écriture sainte marque en termes exprès que l'Église, qui est en terre, lie et délie pour le ciel, ouvre et ferme le ciel; c'est ce qu'on appelle le *pouvoir des clefs*. Toutes les confessions de foy de nos frères séparés conviennent de ce pouvoir des clefs. Les Églises séparées de France ont toujours usé, en ces occasions, des termes d'anathème, *maranatha*, malédiction. Il faut par nécessité, ou que la promesse de Dieu soit vaine, ou qu'il y ait un pouvoir qui s'exerce par l'excommunication. Il faut que ce pouvoir soit dans l'Église visible, car l'invisible n'excommunie pas.

« Il faut, par conséquent, que cette Église visible, en prononçant anathème, ne se puisse jamais tromper en la foy; que ses jugements soyent les jugements de Dieu, qu'elle juge avec Dieu et enfin qu'elle puisse dire avec confiance : *Il a semblé bon au Sainct Esprit et à nous,* comme disait l'Église naissante, au concile de Jérusalem, ou comme nostre Église de France, en l'an 314, au concile d'Arles, le plus ancien dont nous ayons les actes : *Il nous a semblé bon, le Saint-Esprit présent et ses anges;* en un mot qu'elle soit toujours inspirée pour ce qui regarde la doctrine et le salut [1]. »

[1] Tome I, p. 145, lettre XLII.

Après avoir établi ce droit théocratique des conciles, Pellisson, abordant la question de la tolérance et du libre examen, écrit : « Si jamais les portes d'enfer pouvaient prévaloir contre l'Église, si jamais la religion chrétienne pouvait périr, je l'ose dire, ce serait par cet endroit qu'on luy porterait des blessures mortelles. » A cela, Leibniz, en marge, remarque : « D'où vient donc que les Jésuites soutiennent cette doctrine ? »

Leibniz observe encore : « Les Jésuites ont soutenu que l'ignorance invincible excuse et qu'ainsy la conscience sincère d'un chacun est toujours le dernier juge icy bas.

« Il y aura religion, tant qu'il y aura preuves vrayes ou apparentes ; et il y aura Église, tant qu'il y aura là-dessus de l'authorité dans les sociétés... On ne doit croire que ce qui se prouve. Les Jésuites ont déclaré cent fois que cela suffit. »

Ce que discutent les deux écrivains c'est le principe d'autorité. Leibniz s'appuie sur les Jésuites pour défendre sa méthode de foi expérimentale, et Pellisson argue des Églises séparées de France pour démontrer qu'on ne peut nier le pouvoir des clefs et le droit théocratique d'excommunication.

Et, pour bien asseoir sa thèse, Pellisson met en présence les deux gouvernements théocratiques : le judaïque et l'ecclésial, et il dit : « Si vous supposez que toutes les religions sont bonnes, vous entrés en contradiction avec vous-même. Il s'ensuit que la religion judaïque et la chrétienne qui vous semblaient pourtant les meilleures, chacune en son temps *(car l'une n'est que la perfection de l'autre et les deux n'en font qu'une)* ; il s'ensuit, dis-je, que ces deux religions ne sont pas bonnes.

« Le juif prend pour sa devise : « Le salut est des juifs. » Le chrestien : « Hors de l'église, point de salut..... » Ainsi le juif et le chrestien, selon vous, se fonderont sur un principe d'erreur et ces deux religions que vous teniez pour les meilleures seront, à vray dire, les seules fausses et mauvaises [1]

A cela, Leibniz répond : « Une erreur ou religion erronée

[1] Tome I, p. 153, lettre XLII.

n'empêche point le salut quand l'erreur est invincible et il ajoute entre parenthèses *(suivant les hypothèses des Jésuites)*...

« Les juifs ne s'expliquent pas assez constamment là-dessus et ceux des chrestiens, qui disent qu'il n'y a point de salut hors de l'Église, ne l'expliquent ordinairement que de ceux qui sont dehors par leur faute. »

Et Leibniz continue d'arguer des Jésuites pour répondre non seulement à Pellisson, mais à « M. de Meaux, à M. Armand, à M. Nicole et à peu d'autres qui ont dit choses admirables, mais ne tournent pas la médaille [1]. »

« Quoy, dit-il, M. Pellisson voudra-t-il renverser la distinction entre les hérétiques formels et matériels?... J'ay déjà remarqué qu'on peut estre dans l'Église *in voto*. »

— « Icy je n'insiste, répond Pellisson, que sur l'excommunication et le pouvoir des clefs dont toutes les Églises conviennent et qui est le seul argument que je traite avec M. de Leibniz [2]. »

La controverse continue et donne lieu à une volumineuse correspondance entre Leibniz, Pellisson, Bossuet et Mme de Brinon. Les Français n'ont qu'une idée : la conversion de Leibniz et de la duchesse Sophie au catholicisme.

« Si vous étiez catholique, disait Mme de Brinon à Leibniz, vous convertiriez toute l'Allemagne. » Mais cette conversion n'était voulue ni par l'Électrice, ni par Leibniz.

Il écrivait à Mme de Brinon : « Les Églises d'Allemagne non plus que celles de France ne sont obligées de suivre tous les mouvements de celles d'Italie...

« Les Italiens et les Espagnols donnent fort dans l'extérieur et MM. les Italiens se font quelquefois un point de politique de soutenir Rome, aussi profitent-ils le plus de ses avantages. Ils seraient peut-être bien aises que tous les autres fussent leurs dupes, et surtout ceux du Nord, cela est naturel. Mais la nation française devrait se joindre avec la nation germanique pour remettre l'Église dans son lustre... Mettant donc le concile de Trente à

[1] Tome I, p. 177, lettre XLIV, Leibniz à Mme de Brinon.
[2] Lettre XLV, t. I, p. 182-197.

part, on peut dire que l'Église catholique n'a pas excommunié les protestants. Si quelque église italienne le fait, on lui peut dire qu'elle passe son pouvoir et ne fait que s'attirer une excommunication réciproque, à peu près comme disaient un jour des évêques français à l'égard d'un pape : « S'il vient pour excom-« munier, il s'en ira excommunié [1]. »

Leibniz retournait ainsi contre Pellisson ses propres arguments en faveur du principe d'autorité. Pellisson reconnaissait ce principe comme inhérent au pouvoir des clefs, Leibniz le plaçait en chaque église nationale. Et cependant Leibniz admettait, au-dessus de la fédération allemande, l'autorité souveraine de l'empereur. C'est que le juriste distinguait dans le Pape deux personnalités : celle de l'évêque de Rome et celle du chef de l'Église; de même il reconnaissait deux personnalités dans l'empereur : celle de prince héréditaire et celle de chef des États allemands. A l'évêque de Rome, il déniait le droit de dicter ses volontés aux églises germaniques; au chef de la chrétienté, il s'adressait pour traiter directement du Concordat teutonique, Ainsi, en politique, il se référait toujours à l'empereur comme arbitre suprême de la Confédération des princes, tandis qu'en même temps il refusait de subir la maison d'Autriche [2].

Pellisson et Bossuet s'abusèrent un moment sur les intentions de Leibniz. Celui-ci faisait assaut de politesses et d'humilité, mais on sent l'orgueil percer sous ces protestations et jamais il ne cède sur ce qui touche à ses projets de rite teutonique et de concordat luthérien.

« Il semble, écrit-il à Bossuet, le 18 avril 1692, que le parti des protestants est si considérable qu'on doit faire pour eux tout ce qui se peut. » Il rappelle qu'une poignée de Calixtins de Bohême obtint de Rome des concordats.

« Maintenant, conclut-il, c'est quasi tout le nord qui s'oppose

[1] Tome I, lettre XLVI, p. 204.

[2] Aussi s'empresse-t-il d'envoyer, à Mme de Brinon, copie du plein pouvoir donné par l'empereur Léopold à Spinola, évêque de Neustadt, le 20 mars 1691, pour traiter avec tous les princes d'Allemagne.

au sud de l'Europe, c'est la plus grande partie des peuples germaniques opposée aux Latins, car l'Europe se peut diviser en quatre langues principales : la grecque, la latine, la germanique et la sclavonne. Les Grecs, les Latins et les Germains sont trois grands partis dans l'Église, car les Français, Italiens, Espagnols, Portugais sont latins et romains ; les Anglais, Écossais, Danois, Suédois sont germains et protestants ; les Polonais, Bohémiens et Russes ou Moscovites sont sclavons ; et les Moscovites avec les peuples de la même langue qui ont été soumis aux Ottomans et une bonne partie de ceux qui reconnaissent la Pologne, suivent le rite grec.

« Jugez Monseigneur si la plus grande partie de la langue germanique ne mérite pas au moins autant de complaisance qu'on en a eu pour les Bohémiens [1]. »

Après avoir lu cette déclaration, Bossuet écrit à Pellisson, car la question lui paraît importante :

« Il faut observer que les Calixtins ne demandent pas de prendre séance dans le concile, mais qu'eux et leurs prêtres reconnaissaient celui de Bâle qui n'était composé que de catholiques [2]. »

Pellisson répond à Bossuet, le 19 juin 1692, et lui apprend que Leibniz lui a écrit à lui-même un long mémoire sur les Calixtins et le concile de Bâle. Et, dans cette même lettre, il signale à l'évêque de Meaux tout un mouvement du nord pour la pacification religieuse.

« Il faut vous dire, Monseigneur, écrit-il, qu'un gentilhomme suédois nommé Nicander, homme de quelque littérature, mais que je ne connaissais pas, ayant lu le livre de la *Tolérance des religions*, vint céans avec un religieux de l'abbaye qui y laissa un billet et un écrit latin qu'il me priait de voir parce que le gentilhomme partait dans trois jours pour l'Angleterre. L'écrit était un projet d'accommodement ; le titre portait qu'il était fait par un évêque catholique... Le Suédois vint me dire adieu en par-

[1] Tome I, p. 342.
[2] Tome I, p. 353.

tant, il me promit de m'en envoyer copie en Hollande où il doit passer. Il me dit que l'auteur était l'évêque de Neustadt [1]... »

Évidemment des émissaires de plusieurs pouvoirs circulaient à travers l'Europe, et Leibniz, craignant sans doute d'être compromis, écrit à Pellisson, pour lui recommander le secret et la discrétion de Bossuet. »

L'évêque de Meaux devait bientôt quitter le ton diplomatique et déclarer à Leibniz (28 août 1692) que « la véritable simplicité de la doctrine chrétienne consiste principalement et essentiellement à toujours se déterminer, en ce qui concerne la foy, par ce fait certain; hier, on croyait ainsi, donc aujourd'huy il faut croire de même... On croyait ainsi quand vous êtes venus, donc à présent vous croirez de même, ou vous demeurerez séparés de la tige de la société chrétienne... Il ne me reste qu'à vous supplier de vouloir bien avertir nos grandes princesses, si elles jettent les yeux sur mes réflexions, qu'il faudra qu'elles se résolvent à me pardonner la sécheresse à laquelle il a fallu se réduire dans cette manière de traiter les choses. Vous en savez les raisons et, sans perdre le tems à m'en excuser, je vous dirai seulement toute l'estime avec laquelle je suis, monsieur, votre très humble serviteur.

« J. Bénigne,
« Évêque de Meaux [2]. »

A cette déclaration sèche et catégorique, Leibniz répond par le relevé des variations de l'Église à travers les conciles, mais il le fait d'un ton conciliant. On sent qu'il lui importe de ne pas rompre les relations diplomatiques avec la France. Cependant il finit par s'irriter. Mme de Brinon s'entremet pour maintenir les rapports avec l'Allemagne. Et Bossuet écrit à Pellisson, le 27 décembre 1692, pour motiver sa dureté envers Leibniz

Cependant l'évêque de Meaux se résout à écrire directement à Leibniz au sujet d'un mémoire de Gérard Molanus, abbé du

[1] Tome I, p. 357.
[2] Tome I, p. 384.
[3] Voir t. I, p. 425.

monastère luthérien de Loccum et directeur des églises de Hanovre.

Les choses en étaient là lorsque survint la mort de Pellisson (février 1693). On fit courir le bruit que Pellisson n'était pas mort en catholique, Bossuet en écrit à Mme de Brinon, afin que, de Maubuisson, il soit affirmé en Hanovre que c'est pure calomnie, que la conversion de Pellisson fut sincère, qu'il ne reprit pas la foi huguenote et reçut tous les sacrements de l'Église romaine [1].

Les négociations furent interrompues un moment à la suite de la mort de Pellisson et de celle du prince de Condé. Ce prince avait fait connaître directement à Louis XIV tout ce que Leibniz avait dit à Pellisson, il avait sans doute l'intention d'amener le roi à traiter en dehors de Bossuet.

Peut-être ces tentatives furent-elles causes de l'attitude agressive et hautaine de l'évêque de Meaux. Quoi qu'il en soit, Mme de Brinon s'entremet de nouveau, et, en août 1693, elle écrit à Bossuet que la duchesse de Brunswick lui a envoyé, à Maubuisson, une grande lettre de Leibniz en la priant de la lui faire examiner.

La correspondance reprend, et Bossuet explique à Leibniz, dans un long mémoire, l'infaillibilité de l'Église enseignante ou corps des évêques et pasteurs principaux, pour affirmer et défendre le concile de Trente.

C'était poser la question de façon à empêcher toute entente.

En septembre 1693, Leibniz écrit à Mme de Brinon : « Vous avez raison de dire que, de la manière dont nous nous y prenons, il semble que les catholiques deviendraient tous protestants et que les protestants deviendraient catholiques ; c'est ce que nous prétendions aussi [2]. »

Il compte évidemment sur l'influence, en France, des princesses allemandes [3].

Les négociations offrent de très grandes difficultés. Deux

[1] Voir lettre CXVII, t. I, p. 418.
[2] Tome I, p. 506
[3] Tome I, p. 517.

méthodes sont en présence : celle de Spinola et celle de Bossuet. La méthode de Bossuet consiste à réunir le plus grand nombre de déclarations positives des princes protestants, de se soumettre d'avance au jugement de l'Église universelle assemblée en concile général et de sonder les esprits pour une réunion préliminaire afin que la hiérarchie soit rétablie.

En un mot, concordat avec les protestants d'après les propositions des docteurs allemands.

Bossuet n'admettait ni de réunion préliminaire ni de concordat, mais une soumission complète au concile de Trente et une conversion des protestants.

Leibniz écrit alors à Mme de Brinon :

« C'est à vous, madame, de faire la médiatrice. J'ai supplié Mme la duchesse d'Hannover[1] d'interposer encore son authorité Nos théologiens, ayant fait depuis peu un pas solennel et authentique, dont on peut dire qu'il n'y en a pas eu de plus grand depuis le commencement de la Réforme[2] jusqu'à nous, ils ne sauraient aller plus avant, sans que vostre party fasse quelque chose de proportionné, autrement ils seraient blasmés avec raison et feraient du tort à leur party... Et M. l'abbé de Loccum, en son particulier, ne saurait s'éloigner des principes dont il était le chef... Je vous conjure donc, madame, de travailler à aplanir cette difficulté[3]. »

Mme de Brinon n'eût pas mieux demandé, mais comment accorder l'intransigeance hautaine de Bossuet avec la politique cauteleuse mais tenace de Leibniz ? Elle finit par s'indigner des ruses allemandes et, le 18 juillet 1694, elle écrit à Bossuet que « les luthériens sont gouvernés par leur politique et non par l'esprit de Dieu ».

Leibniz, effectivement, élève le ton et prend l'offensive dans ses lettres à Marie de Brinon. Bossuet garde le silence. Sur ces entrefaites, Spinola, évêque de Neustadt et premier négociateur

[1] Henriette-Bénédicte, veuve de Jean-Frédéric.
[2] Proposition de concordat avec Rome.
[3] Tome II, lettre VI, p. 35.

de la pacification, mourut. Il travaillait à cette œuvre depuis 1661; sa disparition compromettait gravement les projets de concordat allemand.

Les négociations traînaient; rien ne paraissait décidé au cours de l'année 1696; mais, en 1697, Mme de Brinon ayant maladroitement insisté auprès de la duchesse Sophie pour qu'elle se convertît, l'Électrice se moqua d'elle [1].

Pendant cette année 1697, Leibniz écrivit de nombreuses et longues lettres à Schmidt, docteur de la Faculté protestante d'Helmstadt. Ces lettres sont relatives aux affaires iréniques et aux négociations secrètes avec le parti luthérien. Les rapports avec les catholiques de France se trouvaient suspendus par suite de la guerre.

En 1698, les négociateurs allemands déploient une grande activité. Mais Ernest-Auguste meurt et Antoine Ulrich, duc de Wolfenbüttel, presse vivement les théologiens d'Helmstadt de donner leur avis sur les affaires religieuses. Fabricius, Calixte et Schmidt promettent de se prononcer, mais ils diffèrent, en dépit des instances de Leibniz. Celui-ci rédige alors, avec l'abbé de Loccum, un nouveau projet de concordat avec Rome.

PROJET DE CONCORDAT ALLEMAND

... La base et le fondement de la possibilité de la Réunion, dit-il, consiste dans ce dogme que les docteurs catholiques romains enseignent communément, savoir : que personne ne doit être tenu pour hérétique, quand mesme il serait dans l'erreur, lorsqu'il est prest de soumettre son sentiment au jugement de l'Église catholique et lorsqu'il est persuadé qu'elle a l'assistance du Saint Esprit pour être menée à toute vérité salutaire par le chemin d'une procédure légitime.

Nos pieux ancestres ont marqué eux-mêmes qu'ils étaient de ce sentiment lorsqu'ils ont demandé, dans la Confession d'Augsbourg, que les controverses fussent dûment terminées par le moyen d'un concile chrétien. Mais les nostres sont allés aujourd'huy à des déclarations plus expresses et plus favorables... Car ils sont d'avis qu'il y a moyen de renouer l'union hiérarchique rompue et de se rejoindre

[1] Voir t. II, p. 108, lettre XXVIII.

dans un mesme corps avec l'Église romaine, encore avant ce concile œcuménique...

Nos ancestres paraissant avoir voulu différer le tout jusqu'à un concile général, ou du moins jusqu'à un synode de la nation germanique, et plusieurs même, ayant témoigné ne vouloir avoir aucun commerce avec le Pontife romain : les nostres, pour monstrer toute la modération possible, sont prêts à entrer en traité avec le Pape et *à consentir que tout ce qui peut être nécessaire pour la réunion soit procuré par son authorité.*

Mais ils jugent certaines conditions ou demandes nécessaires pour cet effet qu'ils croyent pouvoir être *accordées par le Pape...* Ces demandes, très équitables, que le party de Rome doit accorder de son costé aux protestants pour rétablir l'unité du corps hiérarchique, consistent principalement dans les points suivants :

1° Que les protestants retiennent perpétuellement dans leur Église la communion du corps et du sang de N. S. Jésus-Christ sous les deux espèces; en sorte, pourtant, que les mesmes protestants ne condamnent point la communion sous une seule espèce;

2° Qu'on n'oblige point les protestants de recevoir dans leurs églises les messes solitaires ou sans communions, ny l'usage d'une langue inconnue au peuple, ny d'autres pratiques du rite romain qu'on ne saurait introduire chez eux sans beaucoup d'inconvénients ; et qu'au lieu de cela ils retiennent leurs rites autant qu'il se peut, en sorte pourtant que les mesmes protestants *ne condamnent point*, dans les pratiques et cultes reçus dans l'Église romaine ce que l'on peut *tolérer*, sans blesser la piété : ne doutant point que l'authorité du Pape, autant qu'il se pourra sans scandaliser les peuples, ne lève efficacement des abus que des personnes, judicieuses et estimées dans l'Église catholique romaine, ont rejeté en partie et qui font le plus d'obstacles à la Réunion;

3° Qu'on laisse aux prestres et austres ecclésiastiques la liberté du mariage, telle qu'elle a esté reçue et pratiquée icy parmy eux;

4° Qu'à l'égard des ordinations faites jusqu'icy et les degrés et dignités des ecclésiastiques, prestres, évesques et surintendants protestants, on convienne, d'une manière agréable et recevable des deux costés : en sorte que doresnavant lesdits ecclésiastiques protestants puissent être tenus pour légitimes dans le party romain, sans qu'il se passe rien pour cela qui puisse leur faire préjudice et donner du scandale à eux ou aux peuples, comme s'ils devaient croire que les sacrements n'ont pas esté administrés validement jusqu'icy parmi eux. Mais quant à l'avenir, pour lever toute sorte de doutes et de

scrupules, on observera, manifestement et expressément, tout ce qui passe pour essentiel dans l'Église romaine à l'égard des sacrements, ordinations, degrés et dignités;

5° Qu'on laisse entièrement aux puissances protestantes ce qui, en vertu de la transaction de Passau et de la paix de Westphalie ou pour d'austres raisons, leur appartient, à l'esgard du clergé et des choses sacrées et ecclésiastiques, personnes ou biens;

6° Que lorsque les protestants satisferont aux offres qu'on marquera tout à l'heure le Pape, et l'Église romaine lèvent en même temps toutes les excommunications et tous les anathématismes et, retournant à une même unité ecclésiastique avec lesdicts protestants, déclarant qu'on ne les tient plus pour hérétiques, ny mesme schismatiques, nonobstans les dissensions qui resteront à l'égard de certaines controverses non encore accommodées ou qui seront remises à la décision future d'un concile œcuménique... Si le siège romain veut bien consentir à ces demandes, les protestants pourront promettre sincèrement, à leur tour, et accomplir fidèlement les offres suivantes :

1° Ils reconnaîtraient, dans l'évesque de Rome, une primatie d'ordre, de dignité et de direction dans toute l'Église universelle, sur tous les évesques du monde chrétien et, outre cela, les droits suréminents du patriarchat dans l'Église d'Occident, et ils l'honoreront et respecteront comme le patriarche suprême et principal évesque de l'Église catholique et chef ministériel ecclésiastique, et luy seront obéissants, selon le droict qui lui appartient dans les matières spirituelles;

2° Les prestres seront sujets à leurs évesques et les évesques à leur archevesque, et ainsi de suite selon la hiérarchie establie dans l'Église catholique;

3° Ils reconnaistront les catholiques romains pour frères en Jésus-Christ et cultiveront avec eux une unité actuelle dans une mutuelle charité, nonobstant les controverses, mises à part et réservées à la décision de l'Église;

4° Quand la réunion actuelle sera faicte, les protestants, aimant également la vérité et la paix, feront tout ce qu'ils pourront de leur costé, afin que l'unité soit non seulement conservée, mais encore estendue et perfectionnée de plus en plus, se promettant que les catholiques, qui se servent du rite latin, en useront avec la mesme équité et sincérité à leur égard;

... 5° Ainsi les nostres seront prêts à entrer dans une discussion solide et pacifique des controverses qui resteront... Si la décision ne peut être obtenue par une composition amiable, ils se soumettront sincèrement à tout ce qui pourra estre défini légitimement là-dessus

dans un concile œcuménique, selon le fondement de toute l'affaire que nous avons posé au commencement : en sorte pourtant que le clergé et les docteurs des protestants réunis *(à qui on ne pourra plus contester dans le parti romain la qualité de catholiques)* pourront intervenir dans le mesme concile, avec un droict égal à celuy de leurs pareils, à l'exemple de ce qui a esté pratiqué pour les Grecs et austres, et particulièrement leurs surintendants, spéciaux, généraux, généralissimes ou autres, conformément à la nature des choses, passeront pour prélats, évesques, archevêques, métropolitains, selon le lieu, rang et degré que chacun doit avoir dans l'ordre de l'Église.

La soumission des protestants au concile était promise sincèrement si le concile était de leur avis ; ils reconnaissaient volontiers que le Saint Esprit inspirait l'Église universelle, si cette Église admettait toute leur doctrine. Et Mme de Brinon avait raison de dire : « Ce ne sont pas les protestants qui se feront catholiques, mais bien les catholiques qui deviendront protestants. »

L'électeur Georges-Louis surveillait avec soin toutes les tentatives de conciliation, car il se considérait comme le chef de la confédération protestante et il était fort jaloux de son autorité. A ce moment-là, les piétistes troublaient l'Allemagne, et ils gênaient fort Leibniz dans sa politique de conciliation.

Le piétisme, favorisé par la princesse Élisabeth, abbesse de Herford [1], était secrètement adopté par beaucoup de princes allemands qui, dès lors, ne se prêtèrent plus au rétablissement de la hiérarchie ecclésiastique et à la réclamation du rite teutonique en cour de Rome. Qu'importait aux piétistes, qui rejetaient toute juridiction ecclésiale, que l'on fît un concordat avec le Pape ? Toute la diplomatie de Leibniz allait échouer contre l'entêtement systématique des défenseurs du concile de Trente, contre la mauvaise volonté des évangéliques de Tubingen et contre les intrigues des piétistes allemands.

« Une prétendue secte de piétistes, disait Leibniz à Bossuet, donne presque autant d'exercice à nos théologiens que les quié-

[1] Sœur de la duchesse Sophie et de Louise Hollandein et du palatin Charles Louis.

tistes en donnent aux vostres[1]... Il y a des excès si grands qu'on ne saurait les dissimuler... Je me souviens avoir vu des vers mystiques allemands, assez bien faits et imprimés plus d'une fois avec approbation dans les pays héréditaires de l'empereur, mais qui me paraissent contenir des doctrines dangereuses et où, sous un beau semblant, en parlant de repos, d'abandon et d'union avec Dieu, il paraît qu'on va à anéantir subtilement l'immortalité de l'âme et à favoriser une opinion semblable à celle des péripatéticiens averroïstes et de ces philosophes anciens qui paraissaient croire que l'âme, ou l'intellect agent, se perdait dans l'océan de la Divinité. »

* *

Cependant, les négociations se continuaient par Antoine Ulrich; le ministre français, accrédité à la cour de Wolfenbüttel, servait d'intermédiaire officieux entre le duc et la cour de France, M. du Héron se chargeait de communiquer, à Leibniz, les lettres de Bossuet; c'était une manière d'échapper à l'ennuyeux et gênant contrôle de George-Louis. Comme son fils, avec qui elle avait cependant des rapports plutôt difficiles, la duchesse Sophie restait intransigeante dans ses croyances calvinistes et, le 7 janvier 1699, elle écrivait à Mme de Brinon une lettre où elle dit que « le catholicisme est une méchante religion ».

La princesse annonçait, en même temps, le mariage de sa nièce de Brunswick, fille d'Henriette Bénédicte avec le roi des Romains. La duchesse passait une partie de sa vie à marier ses enfants et ses neveux; c'était par de solides alliances qu'elle accroissait l'éclat et la puissance de sa maison, et ainsi menait-elle une vaste politique, puisqu'elle avait des parents ou des alliés dans toutes les cours de l'Europe.

Leibniz servait parfois de négociateur pour les unions des princesses et pour les alliances d'États. Cependant il ne per-

[1] Cette lettre, écrite à Bossuet par Leibniz, ne partit pas, parce que la maison de Hanovre était devenue piétiste.

dait pas de vue ses rapports diplomatiques avec la France.

Le 14 janvier 1699, il recevait de Bossuet l'assurance qu'il était prêt à reprendre les pourparlers. Leibniz, ayant demandé que le prélat s'adjoignît un laïque pour remplacer Pellisson, l'évêque de Meaux désigne, au nom du roi, le marquis de Torcy. Leibniz répond qu'étant au service du Hanovre, il a besoin de l'agrément de l'Électeur pour accepter Torcy. C'était une manière de gagner du temps et de prendre les ordres, non seulement de Georges-Louis, mais aussi d'Antoine-Ulrich. Leibniz était obligé de se maintenir entre ces deux princes et de les arbitrer sans en avoir l'air. Le ministre français à Wolfenbüttel, M. de Héron, entre alors en correspondance avec Leibniz et, durant cette année 1699, les négociations avec les divers princes allemands se poursuivent.

Le 25 février, Leibniz rappelle au prince Georges-Louis que, du vivant d'Ernest-Auguste, le cardinal d'Estrées entravait à Rome toute tentative de concordat et qu'il était bien bon de se défier de la faction française et des intrigues de la cour de Versailles.

Cependant l'abbé de Loccum se réjouissait de la reprise des négociations avec la France.

Mais Leibniz écrivait à Bossuet : « L'estat présent des affaires publiques et les divisions que le quatrième article de la paix de Riswic a fait naître dans l'empire, qui a réveillé extrêmement les jalousies de party, font qu'on est extraordinairement réservé chez nous présentement sur ces matières pour ne point donner prise aux calomnies... Et, quoique j'aie donné des assurances de votre retenue qui nous est connue par le passé, pour ne rien dire des ministres du Roy, par les mains desquels doit passer la communication, j'ay pourtant remarqué qu'on n'a pas encore pu se résoudre quoiqu'on ne refuse rien.

« Cependant, considérant combien l'affaire est importante et le temps précieux..., j'ay voulu hasarder un expédient qui nous fera gagner du temps, en attendant qu'on puisse faire de plus grands pas et qui nous exempte de nostre costé de la nécessité

de faire des démarches qui ne me sont pas encore promises dans la conjoncture présente. C'est que, ne pouvant rien vous envoyer de nouveau de nostre costé, jusqu'à ce que M. l'abbé Molanus en ait la permission, je vous supplie, Monseigneur, de respondre à nos derniers escrits du temps passé.....

« Permettez-moi de répéter, Monseigneur, que vous n'aviez point respondu suffisamment à mes difficultés sur le concile de Basle dans l'escrit que feu M. le comte Balati nous apporta...

« Je fus forcé d'entrer dans la discussion du canon des Escritures, parce que vous me demandâtes une instance contre le concile de Trente et parce qu'il me paraissait clair comme le jour que ce qu'on soutient chez vous sur ce point, est contraire à la doctrine constante de l'Église..... »

En mettant en question la canonicité des livres saints, Leibniz ouvrait la voie à l'exégèse. Bossuet répondit le 9 janvier 1700, par une nouvelle exposition des principes de l'Église catholique et par l'application de ces principes à la question des livres canoniques. C'était la négation du libre examen, Leibniz se concerta avec le duc Antoine Ulrich, à Wolfenbuttel, en mai 1700. Ensemble ils rédigèrent un mémoire en cent vingt-quatre points contre la thèse de Bossuet. Ils y posaient les principes de la nouvelle exégèse.

« Je ne doute pas, disait Leibniz en terminant, que la postérité, au moins, n'ouvre les yeux là-dessus. »

Bossuet non plus n'en doute pas, mais il le redoute et il écrit de Versailles le 1er juin 1700 : « J'ay dit que l'on tenterait vainement des pacifications sur les controverses en présupposant qu'il fallût changer quelque chose dans aucun des jugements portés par l'Église. Car, comme nos successeurs croiraient avoir le même droit de changer ce que nous ferions, que nous aurions eu de changer ce que nos ancestres avaient fait, il arriverait qu'en pensant fermer une plaie, nous en rouvririons une plus grande. Ainsi la religion n'aurait rien de ferme. »

Leibniz ne répondit que le 3 septembre.

« A mon avis, disait-il, le bon moyen d'empescher les varia-

tions, c'est d'être circonspect et de ne faire passer pour jugement de l'Église que ce qui en a les caractères indubitables. »

En 1701, Bossuet remanie ses écrits iréniques et en compose un nouveau traité qu'il envoie au pape Clément XI. La polémique reprend avec Leibniz. Les soixante-deux raisons de l'évêque de Meaux en faveur du concile de Trente sont réfutées par le philosophe allemand en 1702.

De 1703 à 1716 les négociations traînent en longueur.

Leibniz avait été obligé d'écrire [1] : « Le projet ne pourra plus être exécuté sous les auspices du Hanovre comme autrefois, car l'Angleterre en empêche, mais il pourra se réaliser chez le prince de Wolfenbüttel. Les cercles romains pourront rendre d'utiles services dans ces choses qui regardent toute la chrétienté. Cela peut arriver à l'égard des évangéliques et à l'égard du czar. En ce qui regarde les évangéliques, il serait de l'intérêt, non seulement du roi de Pologne, mais de celui de Prusse, de pouvoir et vouloir concourir à cette union. Mais, en premier lieu, il faut arranger les choses de manière à avoir, en quelque sorte, le mandat du pape. »

Cette unification des évangéliques fut empêchée par la Faculté de théologie de Tubingen [2]. C'était la surintendance évangélique et le séminaire protestant; on y formait une école rationaliste contre les doctrines des théologiens d'Helmstadt.

C'est avec les théologiens d'Helmstadt que Leibniz voulait entreprendre son exégèse sans attaquer le Nouveau Testament. Mais les théologiens de Tubingen franchirent le pas. Ainsi Leibniz se trouva seul.

D'autre part, la conversion d'Antoine Ulrich au catholicisme détermina tout un mouvement des princes allemands au cours des années 1713 et 1714. Bossuet était mort. Leibniz, obligé de renoncer à ses espérances de concordat et de rite teutonique, tentait en vain de réunir, en un seul corps, toutes les Églises protestantes.

[1] Voir *Mémoire pour le cardinal Davia* (1702), t. II, p. 450.
[2] En Wurtemberg.

En cette même année 1714, à la mort de la reine Anne, l'électeur Georges-Louis de Hanovre était devenu roi d'Angleterre. Leibniz alors se tourna vers les Anglais, pensant qu'il pourrait, lui, luthérien, arbitrer, au profit de l'Allemagne, les calvinistes et les anglicans.

Il écrivit à la princesse de Galles Caroline-Wilhelmine, fille de Jean-Frédéric, le premier négociateur de la réunion des Églises. Cette princesse avait été élevée par la reine de Prusse, Sophie-Charlotte, et elle avait toujours été en rapports avec Leibniz.

Voici la lettre de Leibniz, lettre sans date, mais qui fut écrite vers 1716 :

MADAME,

Après avoir eu l'honneur depuis peu d'escrire une longue lettre à V. A. R., je ne devrais pas y revenir de si tost, si la lettre d'un amy de Berlin ne m'avait donné l'occasion de penser à une chose importante, aux églises protestantes en général, où il me paraist que V. A. R. pourrait estre un organe choisi par la Providence pour la faire réussir.

Avant d'entrer en matière, il faut vous raconter, Madame, ce qui s'est passé déjà là dessus. Feu M. de Spanheim, passant un jour par Hannover, eut ordre du Roy son maistre de sonder nostre roy, alors électeur, s'il n'y avait moyen de venir à une meilleure intelligence entre les deux Églises protestantes, dont les théologiens de Brandebourg et de Bronsvic, estant constamment les plus modérés de l'Empire, pourraient jeter les premiers fondements. Cela fut agréé. Monsieur l'évesque Ursinus et Monsieur Jablonski furent nommés d'un costé et M. l'abbé Molanus de l'autre, qui voulut que j'y fusse joinct, ce que Mgr l'Électeur trouva bon. On vint à des conférences de vive voix et à des communications par où l'on n'avança pas peu : et je croy que l'affaire serait allée loin si le Roy de Prusse avait été constant dans les mesures prises, et avait poursuivi sur un mesme pied. Mais il était fort sujet à changer : il se dégousta d'une affaire qui ne pouvait pas courir la poste ; et il se laissa entraisner par les projets des piétistes et particulièrement du docteur Winkef de Magdebourg avec son *Arcanum regnum*. Ces gens encourageaient le roy de faire des changements chez lui au préjudice de nos Églises, en vertu de sa souveraine puissance ; ce qui estait directement contraire à ce qu'on avait concerté ; savoir : que les Églises de Brandebourg et de Bronsvic vien-

draient à des déclarations procurées par le commun accord des deux souverains. Ainsi la négociation fut suspendue par un silence mutuel; et le Roy de Prusse cependant reconnut que l'avis des piétistes ne servirait qu'à de nouvelles aigreurs, de sorte que tout demeura en suspens. Il pensa un jour à introduire, dans le Brandebourg, l'usage des Églises anglicanes; mais ce ne fut aussi qu'une pensée passagère.

Maintenant que l'Électeur de Bronsvic, devenu roy de la Grande-Bretagne, est entré dans l'Église anglicane, *sans avoir changé de religion*, comme Sa Majesté déclare avec raison dans les occasions; il s'ensuit qu'elle juge que l'Église anglicane et la nostre ne diffèrent point de religion, mais seulement de rite : c'est-à-dire dans les cérémonies et dans des dogmes non essentiels des docteurs, dont l'Église n'exige point la créance dans ses membres, et je ne doute point que V. A. R. ne soit dans le mesme sentiment. Mais, de l'autre costé, l'Église anglicane soutient de n'avoir pas une autre religion que celle qu'ont les Églises réformées du Brandebourg; puisqu'aussi bien les unes et les autres ne s'attachent point au Synode de Dordrecht. Or deux choses, estant une mesme chose avec une troisième, sont une entre elles. La religion des Églises de Bronsvic est la mesme avec l'anglicane : la religion des Églises réformées de Brandebourg est aussi la mesme avec l'anglicane : donc la religion des Églises évangéliques de Bronsvic et réformées de Bronsvic est aussi la mesme, sans que la diversité des rites et des dogmes doctoresques le puisse empescher.

Il s'agit maintenant de faire en sorte que cela soit bien compris des peuples, et mis en jour par des déclarations des souverains, concertées par les théologiens. Et il semble qu'il faudrait reprendre le fil de la négociation commencée et non encore rompue entre les théologiens de Brandebourg et de Bronsvic, sous l'authorité des deux rois, d'autant plus aisément que les députés vivent encore de part et d'autre...

Il s'agit présentement de faire entrer nostre Roy dans la résumption de cette affaire et il faut que cela se tente avec toute la délicatesse imaginable; et surtout il faut qu'il ne paraisse pas que j'y aye la moindre part. Le vray moyen pour cela serait que ces grands hommes de l'Église anglicane en parlassent à Sa Majesté et la priassent d'interposer son authorité pour faire cesser, ou pour diminuer au moins, le grand schisme des Églises protestantes qui leur a causé tant de maux, et qui les a mises autrefois à deux doigts de leur perte dans l'Empire. Et pour y mieux porter Sa Majesté, ils pourraient alléguer pour exemple, ou comme les Anglais disent *pour précédent*, ce que l'Église anglicane commença de faire du temps de Charles Ier. Le primat et

autres prélats de l'église anglicane d'alors envoyèrent, tout exprès en Allemagne, un savant théologien de leur église nommé Johannes Dursus, qui eut des instructions des prélats et des recommandations de la Cour. Mais les rébellions qui commencèrent un peu après en Écosse et en Angleterre firent tomber un projet si salutaire. Or, il est à noter que l'affaire fut entreprise alors par des évesques et théologiens qu'on appellerait *Torys* aujourd'huy ; et qu'ainsy, en cas que l'archevesque de Cantorbéry et quelques autres prélats entrassent dans cette négociation, ceux du party contraire n'auraient point de raison de s'y opppser et, en tout cas, pourraient estre convaincus par leurs prédécesseurs. Et peut-être pourrait-on y faire entrer quelques prélats qui passent pour Tory comme, par exemple, l'évesque de Londres.

La grande question est maintenant avec qui V. A. R. en pourrait parler, en secret, pour faire mettre en mouvement l'archevesque de Cantorbéry. Car si ce prélat, si vénérable par son âge et par sa dignité, en parlait au Roy, et lui recommandait cette affaire, sans qu'on en sût ailleurs le sujet de son audience, je ne doute point que le Roy n'agréât son zèle et ne l'authorisast à en conférer en secret avec quelque peu d'autres prélats et théologiens bien intentionnés, pour prendre des mesures et choisir quelque théologien comme secrétaire de leur congrégation, propre à entrer en communication par lettre avec nostre abbé de Loccum. Après quoy, les choses estant un peu préparées, on pourrait envoyer ici ; et mesme la communication par escrit estant commencée, avant la fin de l'hyver quelque théologien choisi pourrait venir icy avec le Roy, sans faire semblant de rien.

Je doute qu'il soit à propos d'en parler à M. l'évesque de Lincoln, car il est grand aumônier du Roy : il faut un homme moins élevé desjà en dignité, mais en passe d'avancer, doué de beaucoup de zèle, de modération et de capacité. Il faudrait aussi qu'il fust estimé et bienvenu de l'archevesque et propre à estre l'entremetteur entre V. A. R. et ce primat. En cas que V. A. R. fust embarrassée sur le choix, je pourrais peut être luy proposer quelque sujet, à moins que V. A. R. n'eust occasion de s'entretenir elle-mesme avec M. l'archevesque. C'est tout ce que je puis dire pour le présent...

P. S. — Je n'aurais rien à adjouster à une longue lettre, que j'ay pris la liberté d'escrire à V. A. R., sur un sujet de quelque conséquence, si la *Gazette* ne m'avait appris la mort de l'archevesque de Cantorbéry, et la nomination que le Roy a faite de M. l'évesque de Lincoln pour remplir ce grand poste. Cela doit faire changer les mesures à l'esgard des personnes; et je crois que si V. A. R. veut

prendre l'affaire en main, il faut qu'Elle en parle elle-mesme au nouveau primat, mais sans faire paraistre que j'y aye la moindre part. Le zèle et les lumières de V. A. R. y suffisent.

Comme le nouveau primat est d'un âge, comme je croy, à se pouvoir promettre d'achever l'ouvrage s'il le commence, je croy qu'il en sera d'autant plus disposé. Il sera bon qu'il paraisse que l'affaire vient entièrement des Anglais : et elle en sera mieux reçue du Roy et de la Nation. Mais je croy que le secret sera toujours bon au commencement[1].

Ainsi Leibniz, après avoir renoncé à la réunion des protestants avec les catholiques romains, se tournait vers la Prusse et vers l'Angleterre et il travaillait, avec l'évêque Ursinus, avec Yablonski et Molanus, à la réunion des luthériens et des anglicans.

L'avènement de Georges Ier au trône d'Angleterre encourageait puissamment le philosophe à « espérer quelque fruit de ses travaux passés ». Il n'avait cessé, en effet, depuis 1700, de préparer, par toute une diplomatie fort complexe, l'accession des princes de Hanovre au trône britannique. C'est là un point d'histoire qu'il nous faut maintenant examiner

[1] Lettre CLII, t. II, p. 491.

C.-B. Favre.

ANDRÉOSSY

AMBASSADEUR A CONSTANTINOPLE

1812-1814

(D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS)

I

SITUATION EXTÉRIEURE DE LA TURQUIE EN 1812 [1]

La situation extérieure de la Turquie, au printemps de 1812, était curieuse et digne de lui inspirer un certain orgueil. Toutes les puissances recherchaient son alliance. La France sollicitait son concours contre la Russie et lui promettait de brillants avantages. La Russie, par l'organe de Kutusoff, lui offrait non seulement la paix en échange d'une faible concession territoriale en Bessarabie (de la Molda-Valachie il n'était plus question), mais encore une alliance contre la France. L'Angleterre appuyait les propositions de Kutusoff et offrait la restitution des îles Ioniennes, se disant certaine de les arracher aux Français, si les Turcs voulaient seulement aider les flottes britanniques, en opérant une diversion en leur faveur sur le littoral de l'Adriatique.

[1] Cette étude termine l'exposé complet des relations diplomatiques entre Napoléon et la Turquie de 1801 à 1814. — Cf. nos études : *La mission de Sébastiani à Constantinople* en 1801, *Revue* de juillet 1903; *L'ambassade du maréchal Brune* 1803-1805, *Revue* de janvier 1904; *Sébastiani, ambassadeur à Constantinople*, 1806-1808, *Revue* d'octobre 1904; *Latour-Maubourg à Constantinople*, 1809-1812, *Revue* d'octobre 1905.

Il n'est pas jusqu'à Bernadotte qui n'intriguât à Constantinople. Un sieur Humel, professeur suédois, et de Rochechouart, lieutenant-colonel français au service russe, sont arrivés à Péra et s'établissent au palais de la légation suédoise. Humel est envoyé par de Lowenheilm, agent de Bernadotte à Saint-Pétersbourg, Rochechouart a été adjoint à Humel par Kutusoff, afin de prouver d'une manière ostensible aux Turcs l'étroite amitié qui unit les deux cours du Nord. Humel est porteur d'un projet d'alliance entre la Suède et la Porte et offre en même temps sa médiation entre la Russie et la Turquie. Cette proposition saugrenue n'est pas neuve; elle a déjà été faite au grand vizir en son camp, mais on s'adresse maintenant au sultan qui la repoussera avec dédain, à cause du peu d'importance de la Suède, et fera expulser Humel et Rochechouart [1].

Sturmer, internonce d'Autriche, qui a débuté il y a trente ans à Constantinople, comme jeune de langues, s'y est marié, et a de nombreuses relations à Péra, ne peut renoncer à ses habitudes et à ses principes. Il suit une politique louche, sans qu'on puisse savoir si c'est par ordre de Metternich. Il a communiqué officiellement au reis effendi le traité d'alliance franco-autrichien du 14 mars 1812, mais Latour-Maubourg le trouve sans chaleur pour la cause française, et le soupçonne de pousser le divan à faire sa paix avec la Russie. En présence de ces diverses sollicitations, Mahmoud hésite et ne sait à qui donner la préférence, il veut gagner du temps et attend l'ouverture des hostilités en Pologne, avant de prendre une résolution définitive. Le reis effendi en donne l'assurance formelle à Latour-Maubourg et à Sturmer [2].

Une démarche du ministre d'Angleterre Canning, vint augmenter les perplexités du divan. Il annonça officiellement que si la Turquie se liait à la France, la Grande-Bretagne lui déclarerait aussitôt la guerre. « Comment, disait Canning, vous sou-

[1] *Loc. cit.*, Turquie, corresp., t. 223, f. 283. Latour-Maubourg à Maret, 11 avril 1812.

[2] *Loc. cit.*, Turquie, corresp., t. 223, f. 327.

tenez déjà avec peine la guerre sur le Danube, vos forces militaires sont à peu près nulles, vos soldats désertent en masse et vous allez encore vous engager dans une lutte contre l'Angleterre. Vos flottes vont être détruites, vos ports bombardés; la cherté des vivres est extrême et vous allez vous priver de toutes relations commerciales avec l'Angleterre, et tout cela pour servir les intérêts d'un tyran qui, comme en 1807, oubliera ses promesses; la reprise de la Crimée est une chimère, et vous serez les dupes comme vous l'avez déjà été. » Ces arguments faisaient sur le divan une profonde impression, et adroitement répandus au dehors excitaient au plus haut point le désir de paix. Latour-Maubourg sentait la crise finale approcher; il combattait les très sérieux arguments de Canning par d'autres non moins forts, et répondait : « Les dommages que l'Angleterre, puissance exclusivement maritime, peut causer à la Turquie ne sont rien auprès de ceux que la France, puissance continentale et voisine sur une longue étendue de frontières, peut faire subir à la Porte, si Napoléon, après avoir anéanti la Russie, tourne ses armes vers la Bosnie et la Grèce, pour punir le divan d'avoir repoussé ses avances. » Ces raisons étaient bonnes; néanmoins notre chargé d'affaires n'osa mettre trop d'empressement dans ses démarches, afin de ne pas accréditer l'opinion, déjà entrée dans l'esprit des Turcs, que leur coopération était indispensable à Napoléon et que celui-ci les abandonnerait lorsqu'il n'aurait plus besoin d'eux, toujours comme en 1807. Cela serait certainement arrivé, si Napoléon avait complètement écrasé la Russie en 1812, et le sultan le savait d'une façon certaine par le canal de la légation suédoise à Constantinople.

Bernadotte, grâce à ses nombreuses relations à la cour de France, connaissait les grands desseins de Napoléon sur l'Orient. L'Empereur, par le concours de la Prusse, de l'Autriche, et de la Turquie veut faire subir dès le début de la campagne un éclatant échec aux Russes et leur arracher une paix avantageuse et prompte. Puis, réunissant cent mille Russes à ses troupes victorieuses, il descendra vers le Danube, s'em-

parera de Constantinople, refoulera en Asie les Ottomans, abandonnera les provinces danubiennes au tsar et ceignant la couronne des anciens empereurs d'Orient, s'avancera vers l'Inde pour porter à l'Angleterre le coup fatal, ou tout au moins s'emparera de l'Égypte. Bernadotte s'était empressé d'en aviser le tsar et le sultan. Ces étranges nouvelles ne pouvaient manquer de faire une profonde impression sur Mahmoud. Elles étaient d'ailleurs conformes à la vérité, et en 1812, Napoléon ne doutait plus que l'Europe continentale entière ne lui appartînt; c'est pour prévenir l'exécution de ses plans gigantesques que le tsar, se souciant peu d'occuper la Moldo-Valachie, si son rival s'asseyait sur le trône de Byzance, offrait aux Turcs la paix d'abord et l'alliance contre la France ensuite [1]. Latour-Maubourg ignorait les vastes conceptions de son maître, mais à l'allure des ministres turcs, il devinait qu'une nouvelle extraordinaire était arrivée au sérail. Il commençait à douter du succès final, et faisait part à Napoléon de ses craintes. L'annonce de la nomination d'Andréossy, comme ambassadeur, le comble de joie, car la responsabilité d'un échec qu'il prévoyait retomberait sur un autre que lui.

II

INSTRUCTIONS D'ANDRÉOSSY

Latour-Maubourg supposait que la conclusion de l'alliance avec la Turquie dépendait de deux choses : l'ouverture prompte des hostilités en Pologne et l'arrivée d'Andréossy à Constantinople. Napoléon, au contraire, croyait que la Porte ne ferait pas la paix avec la Russie avant le milieu de l'été, si elle se décidait à la conclure, et il estimait avoir du temps devant lui. Ce fut une nouvelle erreur ajoutée à tant d'autres. Le 4 avril, il a nommé

[1] Alexandre à Tchitchakoff, 12 mai 1812. Cf. également Wurm, *Diplomatische Geschichte des orientalisches Frage*, p. 125.

Andréossy au poste de Constantinople; un mois s'écoule, sans qu'on entende plus parler de cette ambassade; le 5 mai, Napoléon part pour Dresde, et quelques jours après des instructions sont remises par Maret à Andréossy. En voici la substance. Le nouvel ambassadeur attendra à Leybach des nouvelles de Latour-Maubourg. Il est probable qu'avant son arrivée à Constantinople, le traité d'alliance aura été conclu avec la Porte, car on peut prévoir que les bases en seront agréés. Après s'être étendu sur les avantages très réels qu'une telle alliance procurerait à la Turquie, Napoléon insiste pour que le sultan en personne se mette à la tête de ses troupes. Lorsque l'armée ottomane sera à Jassy, elle détachera quarante mille cavaliers vers la Pologne, qui seront destinés à s'opposer aux cosaques. Si, par hasard, l'alliance n'était pas encore signée à l'arrivée d'Andréossy, il en pressera la conclusion, par toutes sortes d'arguments et notamment par le suivant : Il faut écraser les Russes une fois pour toutes, autrement la Porte ne sera jamais tranquille. Andréossy, s'assurera que l'armée est au complet, hâtera les derniers préparatifs et le départ de Mahmoud, le suivra au camp, lui donnera des conseils sur la conduite des opérations; enfin des officiers d'artillerie et de génie français seront mis à sa disposition.

Napoléon regrette que la Perse ne se soit pas encore décidée à collaborer à la guerre générale contre la Russie. Depuis le départ de Téhéran du général Gardane [1], nos consuls, Jouannin et Outray ont essayé de pénétrer auprès du shah, mais n'y ont point réussi, bien qu'Abbas Mirza Khan, ambassadeur de Perse à Constantinople entretienne des relations cordiales avec Latour-Maubourg. La dignité de Napoléon, l'empêche de faire de nouvelles avances à la Perse; mais Mahmoud doit se charger de ce soin, et Andréossy profitera des bonnes dispositions de Mirza Khan pour lui donner connaissance des immenses préparatifs de la guerre contre la Russie et lui faire comprendre l'in-

[1] Cf. *La mission de Gardane en Perse*, in E. Driault, *la Politique orientale de Napoléon*, p. 309 et suiv.

térêt qu'a son maître à y participer. Enfin, les intrigues d'Ali Pacha devront être déjouées et Corfou ravitaillée[1]. Andréossy ne quitta Paris que dans les derniers jours de mai, c'était beaucoup trop tard, et ces lenteurs dues à Napoléon déjouèrent ses propres combinaisons.

III

LA PAIX DE BUCHAREST

Pendant ce temps, des événements graves se passaient à Bucharest et à Constantinople. Halet effendi et Halil effendi entretiennent Latour-Maubourg dans l'idée que le sultan ne fera pas la paix avec les Russes avant que les hostilités en Pologne lui aient donné des indications certaines, et qu'Andréossy ne soit arrivé à Constantinople. Le 17 mai, le reis effendi lui annonce que le sultan vient d'envoyer à ses plénipotentiaires sur le Danube, « l'ordre de ne traiter que sur la base de l'intégrité de l'empire et que, de plus, ils avaient l'ordre d'agir selon les événements ». Interrogé si par le mot d'intégrité on entendait celle qui précédait la présente guerre, ou bien la frontière de l'empire avant les cinquante dernières années, et si la Porte n'était pas disposée à accepter les avantages qui lui étaient offerts par la France, le ministre turc répondit en style oriental :

« L'homme qui a soif ne refuse pas l'eau qu'on lui présente, mais faites observer au gouvernement français que la Porte n'est pas en état de prendre légèrement des engagements, et non seulement, il n'est pas encore bien sûr que la guerre éclate en Pologne, mais nous savons même que l'empereur est encore à Paris. » Ce n'était plus exact, au moment ou le Reis prononçait ces paroles, car Napoléon faisait alors route pour Dresde.

Le Kiaja bey, Halet effendi, confirmait le même jour les dires de son collègue, mais ajoutait, affirmation mensongère,

[1] *Loc. cit.*, corresp., t. 224, f. 343. Instructions à Andréossy.

que la crainte d'une guerre avec l'Angleterre paralysait la Porte. Les Turcs semblaient douter encore que les immenses préparatifs de Napoléon eussent un autre but que de faire peur à la Russie, et de l'amener à accepter ses exigences à la veille de l'ouverture des hostilités; tous les raisonnements de Latour-Maubourg ne pouvaient rien contre cette opinion soigneusement entretenue par les Grecs et les Anglais.

Tout à coup, dans la soirée du 6 juin, arrive au sérail un officier de l'armée du Danube; il annonce la signature de la paix à Bucharest le 28 mai, et apporte au sultan les articles à ratifier. Tchitchakoff, porteur de nouvelles instructions du tsar, a facilité l'accord. Les Russes renoncent à la Valachie et à la Moldavie, se contentent de la Bessarabie et d'un territoire sur les bords du Phase, que les négociateurs turcs leur ont abandonné à l'instigation de l'interprète Moruzzi et tant ils désirent en finir. Bien que ces conditions fussent plutôt humiliantes, la joie éclate à Constantinople, le peuple et les janissaires se livrent à des manifestations enthousiastes. Latour-Maubourg court chez le reis effendi et lui reproche sa duplicité.

Que pouvions-nous faire? répond ce ministre, la guerre n'éclate pas en Pologne et nous perdons l'espoir que nous avions fondé sur la France. D'ailleurs, le sultan n'a pas encore ratifié le traité, et personnellement il y est opposé. Cette assurance calme un peu les craintes de Latour-Maubourg et lui fait espérer que tout n'est pas encore perdu [1]. Le surlendemain, on apprend que Napoléon est parti pour la Pologne depuis un mois. Aussitôt notre chargé d'affaires adresse à Mahmoud une longue note en langue turque, sans signature, pour faire un dernier appel à ses sentiments d'amitié envers la France. En même temps, il envoie un courrier à Andréossy pour l'informer de ce qui se passe et le presser d'arriver à Constantinople avant que le traité ne soit ratifié. « Il y a deux choses que nos amis attendent avec impatience : le premier

[1] *Loc cit*, Turquie, corresp, t. 225, f. 90. Latour-Maubourg à Maret, 10 juin 1812.

coup de canon en Pologne et votre arrivée à Constantinople. »

Andréossy avait été renseigné aussi vite que Latour-Maubourg; en arrivant à Leybach, il apprit la conclusion des pourparlers de Bucharest et son anxiété devint extrême; il demanda des ordres à l'empereur en Pologne, mais seulement pour la forme, car il ne pouvait en recevoir avant très longtemps. Toutefois, comme on disait que le sultan n'avait pas ratifié de suite le traité, notre ambassadeur pensa que peut-être Mahmoud hésiterait pendant un certain temps. Otto, notre ambassadeur en Autriche, alors à Prague, n'en savait pas plus long qu'Andréossy; mais Metternich, qui comme tous les Autrichiens, faisait secrètement des vœux pour la Russie, savait déjà à quoi s'en tenir sur la ratification du sultan; pour lui elle ne faisait aucun doute.

Afin de se rapprocher du théâtre des événements, Andréossy se rendit, le 29 juin à Petrina, sur la frontière turque; il y reçut la dépêche de Latour-Maubourg du 10, lui disant que Mahmoud n'avait pas encore ratifié le traité; et le 1er juillet il pénétra en Bosnie, décidé à gagner Constantinople le plus vite possible[1]. C'était conforme à ses instructions, car elles lui ordonnaient d'aller rejoindre son poste si la paix n'était pas faite entre la Russie et la Porte; or, au moment où Latour-Maubourg lui avait écrit, c'est-à-dire le 10 juin, la paix n'était pas définitivement conclue puisqu'il lui manquait encore la sanction du sultan.

Le sultan hésita beaucoup moins longtemps que nos amis l'espéraient. Le 15 juin, il ratifia *conditionnellement* le traité de paix avec la Russie; c'est-à-dire que sur les huit articles dont il se composait, il en accepta six et rejeta les autres. C'étaient les moins importants; le premier stipulait la cession de la ville d'Anacra sur la Phase; le second portait que le tribut annuel de la Serbie serait remis à la Porte par le ministre de Russie à Constantinople; Mahmoud voulait que ce tribut lui fût versé directement par le pacha de Belgrade.

Ces deux points d'importance secondaire, ne pouvaient faire

[1] *Loc. cit.*, Turquie, corresp., t. 225, f. 203, Andréossy à Maret, 29 juin 1812.

échouer définitivement les négociations, seulement il fallait que l'on consultât Alexandre. Ce prince céderait sans aucun doute, car menacé en Pologne, il désirait avant tout traiter avec la Porte. Enfin, Mahmoud était engagé par sa ratification conditionnelle, et il n'était plus en son pouvoir d'éluder le traité. On peut dire que, le 15 juin 1812, la paix fut virtuellement conclue entre la Porte et la Russie[1]. Cette ratification conditionnelle, permit aux ministres turcs de dire à Latour-Maubourg que la paix n'était pas définitivement conclue et de tarder ainsi le plus longtemps possible à faire connaître officiellement cette nouvelle désagréable. Ils lui avouaient avec un air désespéré que le retard apporté à l'ouverture des hostilités en Pologne était la cause de tout. Le jour même où ils faisaient cette déclaration, Napoléon passait le Niémen.

La guerre entre le tsar et le sultan était terminée : on procédait à l'échange des prisonniers, et le 23 juin, le prince Bulgakoff, chef de la chancellerie de Kutusoff, arrivait à Constantinople, au palais d'Angleterre et préparait un logement pour Italinsky. Ce ministre arriva six jours plus tard et reprit le poste qu'il avait quitté cinq ans et quatre mois auparavant. La veille, Liston, ministre d'Angleterre, avait débarqué à la Corne d'Or.

Par son traité de paix avec la Russie, corollaire de la paix des Dardanelles, le sultan affirmait nettement son désir de neutralité, pour la plus grande confusion de Napoléon. Dans le même ordre d'idées, il venait de repousser définitivement, les propositions d'une alliance offensive et définitive avec la Russie.

Pour quels motifs Mahmoud, qui avait juré de ne jamais céder la moindre parcelle de son empire aux Russes, s'était-il subitement décidé à leur abandonner la Bessarabie pour avoir la paix ; et cela, au moment précis où l'annonce d'un succès de Napoléon en Pologne pouvait faire tomber les dernières prétentions des Russes, et rendre à la Turquie ses deux provinces

[1] Cf. Martens, *Recueil des traités*, vol. III, p. 397, ni Juchereau de Saint-Denis (dans son histoire de l'empire ottoman), ni Zinkeisen, *op. cit.*, ne parlent de cette ratification *conditionnelle* du sultan

entières; au moment surtout où les offres brillantes de Napoléon laissaient concevoir la presque certitude de reprendre la Crimée, en échange d'une coopération des forces turques? Cette résolution d'un sultan, bien connue pour la fermeté de son caractère et l'élévation de son esprit, étonne au premier abord.

Les armées de la Turquie étaient-elles vraiment incapables de faire une campagne sérieuse, comme les ministres le prétendaient et la crainte d'une révolte des janissaires suffisait-elle pour paralyser l'énergique Mahmoud? Non certes; si ce prince, déployant l'étendard du prophète, eût appelé son peuple à la guerre sainte en se mettant à sa tête, les trois cent mille hommes qui composaient l'armée turque l'auraient suivi. Napoléon n'en demandait que cent mille et se serait contenté de soixante mille réellement présents. Une vigoureuse offensive des Turcs sur le Danube aurait peut-être changé les destins de la campagne de Russie.

Était-ce la crainte de l'Angleterre? Pas davantage, car on savait ce qu'était une guerre avec cette puissance, l'ayant supportée de 1807 à 1809. Et qu'étaient les dommages à subir de ce côté auprès de la reprise de la Crimée, et du relèvement de la Turquie et de l'anéantissement de la Russie, l'ennemi héréditaire? Les largesses des Anglo-Russes envers les plénipotentiaires de Bucharest ont pu hâter leur acceptation solennelle, mais nullement influencer la décision du sultan.

Ce n'est pas, croyons-nous, de ce côté qu'il faut chercher l'explication de la conduite de la Porte. En réalité, elle doutait de Napoléon sous le rapport de l'honnêteté; et trompée deux fois par lui en 1807 et 1808, elle ne voulait pas s'exposer à l'être une troisième fois. Ensuite, le retard que Napoléon mettait à entrer en Pologne, retard dont la Porte ne comprenait pas les profonds motifs, lui semblait inexplicable. Pourtant, la nouvelle du départ de Napoléon pour son armée fut connue à Constantinople huit jours avant la ratification conditionnelle du traité par Mahmoud, et elle aurait dû suffir à la retarder au moins jusqu'à ce que les premiers résultats de la campagne fussent

connus. Mais, il faut l'avouer, Mahmoud ne croyait pas au succès final de Napoléon. Les Anglais, lui montraient l'interminable guerre d'Espagne comme une preuve que le vainqueur n'était pas invincible. Ces raisonnements n'auraient peut-être pas suffi à décider le sultan, si l'internonce d'Autriche n'y avait apporté le poids de son autorité. Jouant à Constantinople, le jeu que Metternich jouait à Vienne en 1812, Sturmer appuyait ostensiblement les démarches de Latour-Maubourg et secrètement les contrecarrait. Il disait au Divan que le tsar était résolu à se défendre avec l'énergie du désespoir et jusque dans les profondeurs de son empire; que le concours de l'Autriche serait peu efficace, que la Prusse ne marchait qu'à contre-cœur, que la Suède était alliée avec la Russie et qu'ainsi la France serait en réalité seule en face de la Russie, n'ayant pour alliés que les petits États d'Allemagne et la Turquie, si elle commettait la faute de s'engager dans cette redoutable aventure.

Hésitant entre l'amitié de l'Angleterre, la paix avec la Russie d'un côté, et l'alliance avec la France de l'autre, le sultan fut décidé par l'Autriche à repousser nos avances. Latour-Maubourg l'avait deviné, mais sans en pouvoir obtenir la preuve matérielle; Andréossy fut plus explicite dans la suite, et la duplicité de l'Autriche et surtout le rôle qu'elle joua plus tard suffisent à expliquer cette conduite de son représentant à Constantinople en cette occasion [1].

[1] Juchereau de Saint-Denis, qui séjourna longtemps à Constantinople comme officier de génie, affirme dans son ouvrage cité, t. II, p. 368, que si Napoléon avait à la fin de 1811 offert à la Turquie de l'argent pour préparer la guerre, et si l'année suivante une armée française venant de Dalmatie avait traversé la Turquie et marché sur Odessa et la Crimée, le sultan aurait suivi la destinée de Napoléon. C'est fort possible, mais comme on l'a vu, Napoléon s'en tint à des propositions d'alliance et de coopération, et n'envoya ni secours ni troupes.

IV

ARRIVÉE D'ANDRÉOSSY A CONSTANTINOPLE

Revenons à Andréossy, en route pour Stamboul.

Le premier juillet, il arriva en territoire ottoman à Kostanitza, et y trouva le capidji bachi, chargé par la Porte de le piloter à travers la Bosnie. Le premier soin de l'ambassadeur fut de questionner ce fonctionnaire. « Je n'ai rien pu tirer de ce capidji bachi, qui me paraît d'ailleurs être un bon homme, autant qu'un capidji bachi peut l'être; je n'ai pu tirer autre chose sinon que nos gouvernements n'en font qu'un et qu'il était bien sûr que la paix ne serait pas signée. » C'était là un mot d'ordre que le Divan avait donné à tous les fonctionnaires qui étaient en rapport avec nos agents diplomatiques, tant il redoutait que l'aveu de son entente avec la Russie ne fît rebrousser chemin à Andréossy. Pour compenser la mauvaise nouvelle que l'ambassadeur apprendrait bientôt, le Divan avait prescrit de lui faire une réception grandiose. Le pacha de Bosnie envoie au-devant de lui une députation pour le saluer au nom du sultan et donne une litière pour Mme Andréossy et trois chevaux d'honneur. David, notre consul à Sarajevo, l'avise que la paix est définitivement signée, mais Andréossy n'en croit rien et continue sa route[1]. Il arrive à Bania Luka, cinq cents cavaliers, précédés par le bey, se portent à sa rencontre. Dans cette ville, il trouve une lettre de Latour-Maubourg, en date du 4 juillet, qui lui mande que la paix n'est pas encore ratifiée, mais lui fait part de ses inquiétudes. Andréossy atteint Traunik; le pacha le fait escorter par tous les ministres provinciaux en grand cortège, et le lendemain, le reçoit en audience solennelle au bruit des salves d'artillerie. Il lui donne un linge brodé de soie et d'or et

[1] *Loc. cit.*, Turquie, corresp., t. 225, f. 213. Andréossy à Maret, 1er juillet 1812.

des fleurs pour l'ambassadrice. Dans un entretien amical, le pacha lui dit combien la France est aimée en Turquie et quels vœux sincères on y forme pour Napoléon. Il y a déjà sept jours qu'Andréossy est entré en Bosnie, et s'il n'accélère pas sa marche, il craint d'arriver trop tard à Constantinople. En conséquence, il part, accompagné seulement de sa femme et du capidji bachi, sans suites, sans bagages. Les chemins sont impraticables, malgré la belle saison ; on voyage tantôt en litière, tantôt à cheval, souvent même à pied; le capidji bachi est plein de prévenances, et fait recevoir partout le couple voyageur avec distinction; il assure chaque soir le logement de l'ambassadrice. Celle-ci, brisée de fatigue, s'arrête à Samarof, le 18 juillet, et Andréossy, poursuivant sa route avec la vitesse d'un courrier, atteint enfin Constantinople le 25 juillet [1].

Latour-Maubourg, qui ignore toujours les conditions véritables dans lesquelles la ratification a été donnée par le sultan, attend l'ambassadeur avec impatience, et le reçoit avec tendresse, car c'est son beau-frère.

Le premier soin d'Andréossy fut de demander des explications au reis effendi, qui lui répondit que le mauvais état de l'armée ottomane avait décidé le sultan à la paix; puis, le questionna avidement sur les projets de Napoléon concernant la Pologne. Les explications du reis ne satisfont pas Andréossy, et il demande une conférence dans laquelle les vues de la Porte seront définitivement exposées. Après quelques atermoiements, on la lui accorde le 28 août. Le ministre turc déclare alors catégoriquement que la Porte n'a pas accepté l'alliance française, parce que les alliances brouillent les meilleurs amis, témoins Napoléon et Alexandre, et parce que les promesses faites par Sébastiani, en 1807, n'ont pas été tenues. Il lui annonce ensuite officiellement que la paix est définitivement conclue avec la Russie, le tsar ayant consenti aux deux restrictions faites par le sultan. Il ajoute que, selon lui, Napoléon a trop tardé à entrer en Pologne, et

[1] *Loc. cit.*, Turquie, corresp., t. 225, f. 225. Relation de la réception faite en Bosnie à l'ambassadeur de France.

qu'il croit que les neiges et les glaces arrêteront l'armée française, comme elle fut arrêtée en 1807. Andréossy, qui n'a pas prévu cet argument, répond que les glaces permettront de faire de vastes conquêtes sur le littoral de la Baltique. Enfin, conclut le reis, la Turquie veut être neutre. — C'est-à-dire nulle, riposte l'ambassadeur dépité. Le drogman hésitant à traduire cette saillie, Andréossy se reprend et dit que la Porte ne peut pas rester neutre, puisqu'elle n'a pas les forces nécessaires pour défendre sa neutralité que les Anglais violent tous les jours. L'entretien se termine par des reproches de l'ambassadeur sur la partialité que la Turquie n'a cessé de témoigner aux Anglais [1]. Cette conférence démontra à Andréossy qu'il n'était plus possible de ramener la Turquie vers la France et que tout ce qu'il pourrait faire serait de l'empêcher de s'allier avec la Russie contre nous, comme les plénipotentiaires russes l'avaient déjà proposé à Bucharest, mais sans succès.

Napoléon comptait tellement sur la coopération de la Turquie que, le 30 mai, il mandait à Berthier : « Les Turcs feront de nouveaux efforts. Le sultan va se rendre à l'armée. » A la fin de juillet, malgré les brillants débuts de la campagne de Russie, l'empereur éprouve le besoin d'une diversion des Ottomans dans le sud de la Russie, et il la croit toujours possible : « Maret écrira deux fois par semaine à Andréossy pour l'instruire des nouvelles de l'armée; il faut donc que les Turcs se pressent d'entrer dans la Moldavie et la Valachie, et menacent la Crimée par le mouvement de leur flotte. » Napoléon a appris à Gloubokœ ce qu'il appelle le projet de traité de Bucharest, et il ne peut se persuader que le sultan le ratifiera, sachant l'armée française au cœur de la Russie. « Berthier mandera à Reigner que les prétendues forces arrivant de Crimée sont des chimères, que le grand seigneur a refusé de ratifier la paix et, qu'au contraire les Russes vont être obligés d'envoyer de nouvelles forces en Moldo-Valachie. »

[1] *Loc. cit.*, corresp., t. 226, f. 70. Andréossy à Maret, 1er septembre 1812.

Des nouvelles de Constantinople que Maret lui transmet à Witebsk, concernant une ratification conditionnelle, lui font pourtant concevoir des doutes, et le 29 juillet, il écrit à ce ministre à Vilna : « Je ne comprends rien encore aux affaires de Turquie [1]. »

En conséquence, Maret écrivit plusieurs fois à Andréossy de faire tous ses efforts pour empêcher la ratification du traité de Bucharest par le sultan [2].

V

LES TURCS ET LA CAMPAGNE DE RUSSIE

Enfin, la vérité se fait jour, et on apprend à Vilna que Mahmoud a ratifié le traité, sauf deux articles insignifiants, que la Russie ne manquera pas de modifier. Maret écrit de sa propre autorité à Andréossy : « La Porte se repentira de ce traité car les Russes lui feront un jour expier cette faiblesse. La paix sera-t-elle irrévocable et ne se présentera-t-il aucune difficulté dans l'exécution ? Saisissez toutes les occasions de l'entraver et de ranimer une mésintelligence à peine assoupie ; insistez surtout sur l'évacuation absolue et sans délai des provinces ottomanes, et par la force, sur-le-champ, sans attendre de nouvelles explications et des retours de courriers, qui feraient perdre beaucoup de temps. La clause de l'intégrité de la Turquie, contenue dans l'alliance franco-autrichienne du 14 mars 1812 n'est plus à invoquer, le cas échéant, car la Porte n'y a pas accédé [3]. »

Après la victoire de la Moskowa, Maret confirma ces instructions en ces termes : « Ce traité a été imposé à la Porte par la fraude et le mensonge. Vos efforts doivent tendre à porter la Turquie à le rompre, et à recommencer la guerre. Les Russes

[1] Correspondance de Napoléon, 18994, 19000, 19015

[2] *Loc. cit.*, Turquie, corresp., t. 226, f. 233, 253, 290. Maret à Andréossy, de Vilna, 12, 17 et 31 juillet 1812.

[3] *Loc. cit.*, Turquie, corresp., t. 226, f. 50. Maret à Andréossy, 19 août 1822.

l'ont trompée en lui disant que la guerre n'aurait pas lieu. Il faut qu'elle attaque le midi de la Russie; Tchitahakoff est en route sur Kiev et Mosyr, l'occasion est unique; il faut profiter des éclatantes victoires de Napoléon et de la faiblesse des Russes. »

L'empereur, en arrivant à Moscou, trouva dans les gazettes russes les clauses du traité de Bucharest publié le 17 août par le tsar. Il écrit à Maret : « Je vous envoie le traité entre la Russie et la Porte. Il paraît que vous ne l'avez pas encore reçu de Constantinople, car vous ne me l'avez pas encore envoyé. »

Cette note prouve qu'Andréossy n'avait pas expédié à l'empereur le texte du traité de Bucharest, et, en effet, il ne figure nulle part dans sa correspondance. On se demande quelles furent les causes de cette inexplicable omission.

Par malheur pour la réalisation des plans de Napoléon, les succès de nos armes, amplifiés encore dans les longues dépêches de Maret à Andréossy, laissaient les Turcs assez froids. Les Grecs de Constantinople, qui puisaient leurs renseignements dans les rapports mensongers de Kutusoff, atténuaient la portée de nos victoires; les Anglais se vantaient des succès de Wellington en Espagne, et à la Moskova ils osaient opposer les Arapiles. La prise de Moscou elle-même ne produisit aucun effet sur le Divan, et ne lui suscita aucun regret; car on apprit en même temps l'incendie volontaire de cette capitale, et cette action qui donnait à la guerre un cachet de haine implacable, les faisait douter du triomphe final de Napoléon. Ils savaient aussi que nos forces étaient considérablement réduites, et ils eussent été beaucoup plus impressionnés, par une descente de Français vers le sud de la Russie et par la prise d'Odessa, par exemple [1]. En un mot, ils ne se repentaient nullement d'avoir gardé la neutralité. « On dit à Constantinople que la Russie est aussi puissante que la France, et que sur le continent, elles peuvent être mises dans la même balance. On regarde l'invasion des Français en Russie comme une entreprise hardie, mais mal calculée. On dit que

[1] *Loc. cit.*, Turquie, corresp., 226, f. 158. Andréossy à Maret, 28 septembre 1812.

cette entreprise peut compromettre la gloire, les succès, et peut-être même la personne de l'empereur; que la fortune se lassera enfin de favoriser Sa Majesté, que son mouvement impétueux se ralentira bien vite comme celui d'un torrent et que tout sera bientôt rétabli dans son premier état. »

Ces paroles écrites par Andréossy à Maret, le 2 novembre, c'est-à-dire avant l'évacuation de Moscou, sont également l'expression de ses sentiments personnels, qu'il met dans la bouche d'autrui. Esprit éclairé, noble de l'ancienne monarchie, le général n'avait jamais professé pour l'empire l'engouement aveugle de beaucoup de ses contemporains.

Pourtant, l'ambassadeur fit chanter un *Te Deum* solennel et donner des fêtes pendant trois jours consécutifs au palais de France pour célébrer la prise de Moscou. Ce succès de nos armes fit une victime à Constantinople : Demetriaco Moruzzi, premier drogman de la Porte. Mahmoud, dans un moment de colère contre les signataires du traité de Bucharest, destitua le grand vizir Ahmed pacha, donna l'ordre d'exiler Galib effendi, et s'écria : « Allez couper la tête de Moruzzi, qui me trahit avec les Russes! » ce qui fut exécuté non sans peine, car ce Grec se défendit en désespéré avec le sabre même du bourreau [1]. Nous étions bien vengés de tous les ennuis que ce personnage avait causés à notre légation depuis quelques années. Rapprochons sa fin tragique de celle d'Alexandre Soutzo, exécuté en 1808, comme partisan enthousiaste de la France. Le reis effendi partagea la disgrâce de Galib effendi et prit sa retraite, mais le sultan regretta bientôt ce mouvement de vivacité, et Galib effendi rentra en faveur. En apprenant l'évacuation de Moscou et la retraite épouvantable sur Smolensk, Mahmoud se félicita de n'avoir pas suivi la cause de Napoléon.

Maret, qui ne doutait de rien, quand il s'agissait de son souverain, palliait ainsi le désastre : « On a rapproché de Vilna tous les corps d'armée. Vous savez avec quelle promptitude la

[1] Galib effendi, témoin de cette scène horrible, en conserva longtemps un tremblement convulsif.

prudence et le génie de l'empereur le portent à des partis décidés, qui ne laissent rien au hasard et dont la suite est toujours un changement subit et brillant de la face des affaires. C'est de cette manière qu'il faut diriger notre langage[1]. » Andréossy ne prit pas aussi facilement que Maret la retraite sur Vilna pour une simple opération stratégique, et il ne put la faire accepter comme telle par les Turcs. La légation russe donnait des renseignements plus véridiques malheureusement, et lorsqu'arriva le vingt-neuvième bulletin de la Grande-Armée, la joie éclata dans Constantinople. Les Turcs étaient bien vengés de Tilsit et d'Erfurt! Andréossy communiqua le vingt-neuvième bulletin au Divan, qui ne témoigna aucun étonnement et dit qu'il s'était toujours attendu à ce résultat. Reconnaissons que dès le début de la campagne de Russie, les ministres turcs avaient dit la même chose à Latour-Maubourg.

Italinsky donna de grandes fêtes; elles répondaient à celles d'Andréossy à l'occasion de la prise de Moscou, et, à part quelques exceptions, le corps diplomatique manifesta une joie excessive. Sturmer prit un air de triomphe qui choqua Andréossy et lui prouva que ses doutes déjà anciens sur la sincérité de l'Autriche étaient fondés. Nous croyons devoir citer ses paroles : « Dussé-je passer pour un homme trop fortement prévenu, je ne puis m'empêcher de dire que je ne sais que penser de ce ministre, j'ajouterai presque du cabinet de Vienne. » Sturmer ne gardait plus aucune retenue; il fréquentait ouvertement Liston, Italinsky et le représentant de la junte espagnole. Un colonel autrichien de l'armée de Schwartzenberg en Volhynie avait dit à un émissaire anglais allant de Vilna à Constantinople : « Vous croyez que nous nous battons avec les Russes? Erreur, nos soldats tirent en l'air[2]! » Cette saillie faisait la joie des légations de Péra et des Grecs de Constantinople.

[1] *Loc. cit.*, Turquie, corresp., t. 226, p. 291. Maret à Andréossy, 3 décembre 1812.

[2] *Loc. cit.*, Turquie, corresp., t. 226, f. 304, 310 et 337; et supplément, t. 25, f. 180. Andréossy à Otto, 28 septembre 1812.

VI

DERNIÈRE TENTATIVE DE NAPOLÉON

En arrivant à Paris, le premier soin de Napoléon fut d'annoncer à Andréossy son retour et la fin de la campagne de Russie. Continuant le système de mensonges inauguré après la prise de Moscou, il fait écrire à son ambassadeur : « Il faut dire aux Turcs que la Grande-Armée a pris ses quartiers d'hiver sur la Vistule. Les forces de l'empire sont immenses : 100,000 hommes des cohortes, 160,000 de la levée de 1813, plus 30,000 marins, soit 300,000 soldats exercés, vont aller en Allemagne rejoindre 120,000 autres de Hambourg, Mayence et Wezel. Les Russes vont être anéantis. » Après l'échec de la campagne de Russie, à laquelle la Turquie avait été si chaudement pressée de s'associer, Maret avait l'impudence d'ajouter : « En faisant sa paix avec la Russie, la Porte s'est privée elle-même de l'avantage d'une position nouvelle inespérée. Les Russes ont menti, ils n'ont jamais eu de succès. La vérité tout entière est dans le vingt-neuvième bulletin[1]. »

Les Turcs savaient bien que la Grande-Armée n'existait plus et les rodomontades de Napoléon excitèrent plutôt leur dérision que leurs regrets[2].

Il est bien regrettable que les talents diplomatiques dont Andréossy avait déjà fait preuve à Londres et à Vienne, n'aient pas trouvé à s'employer dans son nouveau poste. Arrivé à Constantinople au moment où la paix venait d'être conclue entre la Porte et la Russie, il s'aperçut bientôt que son activité serait limitée à un champ très étroit. Pour remplir ses dépêches hebdo-

[1] *Loc. cit.*, Turquie, corresp., t. 226, f. 353 et 356. Maret à Andréossy.

[2] Les Grecs faisaient distribuer à Constantinople un petit livre de 37 pages, intitulé *la Retraite des Français*, qui s'approchait fort près de la vérité, *loc. cit.*, f. 360.

madaires, il exposait en détail, la situation si complexe à cette époque de l'empire ottoman et de ses diverses provinces, et dissertait longuement sur la Perse et la Serbie[1]. Tout cela était fort intéressant à la vérité, mais il est douteux que le duc de Bassano à Vilna, puis à Paris et à Dresde, ait eu le loisir d'y consacrer toute l'attention désirable. Il en faisait copier des extraits pour les mettre sous les yeux de Napoléon.

Depuis le désastre de Moscou, Andréossy ne réclamait plus l'envoi d'un nouvel ambassadeur turc à Paris. La Porte admirablement renseignée sur la puissance de nos ennemis, édifiée par la défection de la Prusse à la fin de 1812, instruite par Sturmer des véritables sentiments de l'Autriche, la Porte craint de se compromettre avec la France et désire s'en tenir le plus loin possible. Pour ce motif, elle n'envoie pas d'ambassadeur à Paris, et elle y laisse l'interprète Angelo, criblé de dettes, se débattre au milieu de ses créanciers, plaider contre eux, et finalement se voir réduit à la plus affreuse misère. Quant aux dettes que le dernier ambassadeur, Muhib effendi, a laissées, elles font l'objet de nouvelles réclamations d'Andréossy, mais il se heurte à une indifférence absolue et la prolongation de ce triste état de choses ne semble pas troubler la sérénité du Divan.

Mahmoud retarda le plus longtemps possible la réception officielle d'Andréossy ; il finit par l'accorder après huit mois d'attente. Elle fut correcte, mais combien différente de celle de Sébastiani en 1806! Mme Andréossy figura dans le cortège, et l'ambassadeur termina sa harangue par ces mots : « Les grands princes méritent d'être heureux. »

Au printemps de 1813, Napoléon qui a enfin compris l'impossibilité de l'alliance avec la Turquie, y renonce complètement; néanmoins, il veut, par amour-propre, maintenir son prestige aux yeux du Divan. Il craint aussi que la Porte, sortant de sa

[1] Andréossy profita de ses loisirs pour écrire deux intéressants ouvrages : *Voyage à l'embouchure de la mer Noire*, paru en 1818, et *le Bosphore de Thrace*, paru en 1828. Le dernier dénote la profonde science d'Andréossy comme ingénieur hydrographe.

neutralité, n'aide les Anglais à reprendre les îles Ioniennes. Dans ce double ordre d'idées, Maret annonce les immenses préparatifs de la France : « La Russie sera rejetée sur le Niémen; la Prusse disparaîtra; l'empereur part pour l'armée; il soutient seul la cause de l'Europe et de la Turquie contre la Russie. »

Ces phrases creuses développées dans de nombreuses dépêches [1], font sourire le reis effendi; il sait par Sturmer que l'Autriche passe progressivement de l'alliance avec la France à la médiation armée, puis à la guerre ouverte. Mais, pour ne pas indisposer Andréossy, le Turc feint de croire à l'irrésistible puissance de Napoléon, et ajoute, en parlant des Prussiens et des Russes : « Ce sera comme un de ces gros nuages qui se dissipent devant le soleil [2]. »

Lutzen arrive, puis Bautzen; l'insolence des légations russe, prussienne, suédoise et autrichienne envers celle de France se calme un peu. Cette animosité des agents européens les uns envers les autres, est un triste spectacle; elle rabaisse le prestige des grandes puissances en Orient, et Mahmoud, se détachant de plus en plus des affaires européennes, se consacre avec ardeur à remettre un peu d'ordre dans son vaste empire. Les Serbes, que la Russie ne peut plus soutenir efficacement, doivent courber la tête et remettre à plus tard leurs revendications légitimes [3]. Les Russes, contrairement à l'espoir de Napoléon, ont exécuté à la lettre le traité de Bucharest, et la Turquie n'a plus rien à leur reprocher. Débarrassé de soucis de ce côté, le sultan va pouvoir tourner ses forces contre Ali pacha, pour essayer de le faire rentrer dans le devoir. Il embellit sa capitale, efface les vestiges des dernières révolutions, et sa popularité augmente tous les jours. La neutralité qu'il observe strictement depuis 1809, lui a trop bien réussi pour qu'il en sorte en ce moment.

[1] *Loc. cit.*, Turquie, corresp., t. 227, f. 37, 143, 193, 193, 231, 263.

[2] *Loc. cit*, Turquie, corresp., t. 227, f. 176 Andréossy à Maret, 13 mars 1813.

[3] Cf. nos ouvrages : *Histoire de Serbie* et *Histoire du Montenegro et de la Bosnie depuis les origines*, chez E. Leroux, édit., à Paris.

VII

DUPLICITÉ DE STURMER

La conclusion de l'armistice de Plesswitz fut considérée à Constantinople comme un aveu de faiblesse de la part de Napoléon. Sturmer entretint et exploita habilement cette opinion conforme à la réalité des choses. Ce diplomate devient « la cheville ouvrière de tout ce qui se trame contre nous à Constantinople »; il a jeté le masque, présente l'Autriche comme la protectrice de la Turquie, et dit à qui veut l'entendre que les négociations de Prague échoueront par la faute de Napoléon[1]. Le Divan, au contraire, prend ces négociations très au sérieux et fait insinuer à Andréossy qu'il serait très heureux que l'empereur voulut bien en profiter pour présenter au futur congrès de Prague quelques réclamations de la Turquie à la Russie remontant au traité de Kainardji. Mais Napoléon maintenant a bien d'autres affaires en tête que celles de la Turquie.

Prévoyant la rupture entre Vienne et Paris, Sturmer et sa femme font des impertinences au ménage Andréossy. « Le thermomètre autrichien, que j'ai devant les yeux depuis mon arrivée, a toujours marché vers le refroidissement. Cependant, il existe une telle dépravation dans l'Internonce, il savoure avec une telle volupté tout ce qui se montre sous un jour désavantageux pour nous, qu'il serait possible que sa passion l'égarât et qu'il fut informé par des correspondances privées de gens non moins passionnés que lui. On voit, d'après sa conduite privée et officielle, que sa cour s'est livrée à nos ennemis. » Andréossy découvrit alors une chose dont il se doutait depuis longtemps déjà : Metternich avait avec Sturmer deux correspondances distinctes; l'une, officielle, qu'on montrait à l'ambassadeur de

[1] *Loc. cit.*, Turquie, corresp., t. 227, f. 138. Andréossy à Maret, 23 juillet 1813.

France, comme pour lui faire connaître la vérité tout entière, et qui était ensuite placée dans les archives. L'autre, secrète, adressée par Metternich à un homme de confiance à Péra, et portant comme unique suscription de la seconde enveloppe le mot *soli* (à lui seul). Dans cette correspondance occulte, le ministre autrichien découvrait le fond de sa pensée, et les dépêches étaient invariablement brûlées après que Sturmer en avait pris connaissance[1]. D'où le double jeu de l'Internonce, l'un vis-à-vis d'Andréossy, l'autre vis-à-vis des agents de nos ennemis à Constantinople qui correspondaient aussi secrètement avec Vienne. Après cette découverte, Andréossy estima que Sturmer était un homme de mauvaise foi et il se tint sur ses gardes.

D'ailleurs, la situation s'éclaircit bientôt par l'accession de l'Autriche à la coalition. Après la bataille de Dresde, Maret, qui ne doutait jamais de la puissance de son maître, tenta un timide effort pour entraîner la Turquie. Il vanta les « 900,000 hommes de réserve des classes 1814 et des classes antérieures que possédait Napoléon pour les opposer aux faibles moyens des coalisés. Il faut que les Turcs connaissent bien la situation des choses afin qu'ils apprécient la part qu'il convient à l'empire ottoman de prendre dans la lutte imprudente où ses deux plus grands ennemis (la Russie et l'Autriche) sont engagés contre nous[2]. »

Le Divan incrédule ne se donna même pas la peine de répondre à ces avances, présentées d'ailleurs très timidement par l'ambassadeur.

Après Leipzig, la position d'Andréossy devint réellement pénible. Il est en butte aux sarcasmes des légations et au mépris de la Porte; Sturmer veut lui enlever par la force le palais de la légation de Hollande; on fait circuler dans son entourage des écrits qui blessent son amour-propre et sa dignité, mais

[1] *Loc. cit.*, Turquie, corresp., t. 228, f. 207. Andréossy à Maret, 27 août 1813.
[2] *Loc. cit.*, Turquie, corresp., t. 228, f. 228. Maret à Andréossy, 29 septembre 1813.

contre lesquels il ne peut pas s'élever. En voici quelques spécimens :

L'Écho à Napoléon

Je suis seul en ces lieux, personne ne m'écoute	écoute
Parbleu, on me répond, quel être est avec moi.	moi
Ah ! j'entends, c'est l'écho qui rendit ma demande.	demande
Sais-tu si désormais Londres résistera?	résistera
Si Vienne et Pétersbourg résisteront toujours?	toujours
Ah! ciel, que dois-je attendre après tant de malheurs?	malheur
En lâche à composer je serais donc réduit.	réduit
Rendrai-je ce que j'acquis par des faits inouïs?	oui
Et quel sera le fruit de tant de soins et peines?	peine
Et qu'auront mes sujets, mes bons Français surtout?	tout
Enfin, que deviendra mon peuple malheureux?	heureux
Que ferai-je alors moi, qui me crois immortel?	mortel
L'univers n'est-il pas tout rempli de mon nom?	non
Autrefois mon nom seul inspirait la terreur,	erreur
Triste écho, laisse-moi, j'enrage, je me meurs.	meurs.

Acrostiche

N ihil finit
A ugustus evasit
P opulos seduxit
O rbes turbavit
L ibertatem oppressit
E cclesiam destruxit
O mne esce voluit
N ihil erit [1].

VIII

ISOLEMENT DE L'AMBASSADEUR

Bien que Maret lui écrivît encore de temps en temps, l'ambassadeur de France fut privé de toutes communications avec son cabinet depuis le moment où l'Autriche nous eut déclaré la guerre, c'est-à-dire depuis le 10 août 1813. Ses dépêches ne parviennent plus à destination, malgré les soins qu'il a mis à organiser la

[1] *Loc. cit.*, Turquie, corresp., t. 228, f. 9. Pièces jointes à la lettre d'Andréossy du 2 mai 1813.

poste par la Bosnie et Laybach. Les courriers sont dépouillés en route sur les frontières d'Albanie. Il essaie pourtant de désavouer les nouvelles désastreuses arrivant du Rhin, mais il est bientôt réduit au silence, faute de lettres de Paris.

Il a aussi des embarras pécuniaires; quel est l'ambassadeur à Constantinople qui ne les a point connus? Plusieurs lettres de change, tirées pour le service de l'ambassade, reviennent protestées; il n'a plus de fonds et plus de crédit. Il faut suspendre la plus grande partie des traitements et des pensions; pour payer les gages des domestiques et les vivres, il est acculé à mettre une hypothèque sur le palais de Hollande et à emprunter trente mille francs à un négociant à 1 pour 100 par mois [1].

Le 30 mars 1814, il reçoit par un hasard miraculeux une dépêche de Maret, du 28 décembre, lui enjoignant, étrange aveuglement, de représenter à la Porte quelles conséquences aura pour elle sa paix avec la Russie. « Cherchez donc autant que possible à rapprocher la Porte de la France, et ranimez ses inquiétudes sur l'alliance formée entre ses ennemis de tous les temps. » Évidemment, il eût été plus avantageux pour la Turquie que la France restât puissante et la Russie faible, mais était-ce bien le moment de le lui faire dire lorsque les alliés passaient le Rhin?

Deux mois se passent dans un silence de mauvais augure; enfin, le 25 mai, arrive une lettre de Paris. Le comte de La Forêt, qui a remplacé Maret aux affaires étrangères, annonce la restauration de Louis XVIII. Le roi compte sur l'amitié de la Porte et espère la continuation des bonnes relations grâce à la paix générale. « *Il vous devient honorable*, monsieur l'ambassadeur, de pouvoir y concourir, et vous devez, dès ce moment, faire toutes les démarches nécessaires pour qu'au milieu des événements, les bonnes dispositions de la Porte envers la France restent les mêmes. Vous devez tout préparer pour que le roi soit reconnu et qu'il soit répondu d'une manière convenable à ses lettres, et

[1] *Loc. cit.*, Turquie, corresp., t. 228, f. 260. Andréossy à Maret, 24 novembre 1813.

vous pouvez donner, au nom de Sa Majesté, l'assurance du soin qu'elle mettra à cultiver les rapports de paix et d'amitié qui unissent les deux puissances[1]. »

La conduite d'Andréossy au reçu de cette lettre est déconcertante chez un fonctionnaire qui a prêté serment de fidélité à l'empire. Au lieu de remettre les affaires entre les mains de Ruffin, conseiller d'ambassade, et de quitter immédiatement Constantinople, il reste tranquillement à son poste et continue la correspondance avec La Forêt comme si rien n'était changé à Paris. Il informe le Divan de l'avènement du roi, reçoit les félicitations des ministres, et ordonne des réjouissances au palais de France. On illumine les façades et les jardins, et sur de vastes transparents se détachent ces mots : « A Louis le Désiré : la France lui doit la paix, l'Europe le repos[2]. »

Enfin, par une circulaire adressée à tous les agents consulaires et commerciaux du Levant, et assez dure pour Napoléon, Andréossy les informe qu'en abdiquant, ce monarque les a tous déliés de leurs serments.

Appartenant à la vieille noblesse, ancien officier de Louis XVI, le comte Andréossy n'a jamais été un fanatique partisan de l'empire, encore qu'il le servît avec fidélité et distinction. En 1814, il a senti ses anciennes affections se réveiller, et il salue avec joie son souverain légitime.

Cette singulière situation d'un ambassadeur représentant successivement et avec une égale bonne grâce deux gouvernements si complètement opposés, se prolongea pendant six mois. La nomination du marquis de Rivière y mit fin et Andréossy quitta Constantinople le 14 novembre.

P. Coquelle.

[1] *Loc. cit.*, Turquie, corresp., t. 229, f. 11. Laforet à Andréossy, 16 avril 1814.

[2] *Loc. cit.*, Turquie, corresp., t. 229, f. 20. Andréossy à Laforêt, 25 mai 1814.

LAMARTINE

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Comment le poète des *Méditations* et des *Harmonies* a-t-il pu mêler son nom et sa vie aux agitations politiques de son époque? Quel mauvais génie a osé troubler la féconde contemplation de son âme en face de l'infini pour la jeter dans la réalité? Hélas! les bruits de la tribune, le fracas de la révolution ont effrayé sa muse. Craintive ou courroucée, elle s'est enfuie, abandonnant l'infidèle qui refusait de se consacrer à elle seule. La date des premiers discours est aussi celle des derniers vers. Dans tout l'éclat de son talent, le poète disparut, cédant la place au politique éloquent qui lui prenait son être.

Les poésies de Lamartine sont d'admirables cris de tristesse, d'angoisse, d'amour aussi et d'espérance. Ce besoin d'espérer, né de la profonde douceur de son cœur, entretenait en lui la foi dans la bonté, la vérité, la beauté : idéals nobles et purs qu'il se se plaisait à chanter dans ses vers et qu'il souffrait de chercher en vain dans le monde où il vivait; il sentit naître en son âme le désir et l'espoir de les y faire régner un jour. La foi dans son idéal, une généreuse compassion pour les souffrances dont la vue blessait sa sensibilité, aussi une vanité immense le poussant à l'ambition : tels furent les sentiments qui l'entraînèrent à descendre dans l'arène politique, pour exercer sur les destinées de sa patrie une influence qu'il croyait ne pouvoir être qu'heureuse et bienfaisante.

Un orgueilleux dédain, l'élévation de ses sentiments et de ses vues, la poursuite inquiète d'un idéal toujours fuyant, le placèrent, dès son entrée dans la vie politique, au-dessus des partis soigneusement étiquetés et catalogués qui, après la révolution

de 1830, se partageaient les chambres et le pays légal. Des voyages et un long séjour hors de France avaient produit cet effet salutaire de le rendre indifférent aux passions factices qui agitaient sa patrie. En y rentrant, il était un étranger pour les factions qui la divisaient, et se reconnaissait, non sans quelque hauteur, le pouvoir et le droit de les juger. « La nature de mon esprit, déclarait-il, me portait à prendre à chaque parti ce qu'il me paraissait contenir de vérité, sans adopter ni ses passions, ni ses ambitions, ni ses erreurs. »

De tels sentiments devaient faire de lui l'homme de toutes les oppositions, le perpétuel censeur du gouvernement. La politique étrangère attirait particulièrement son attention et ses critiques. Il avait servi dans la diplomatie le gouvernement de la Restauration, à l'époque où, l'inquiétude de son âme ne s'échappant qu'en accents poétiques, il était encore fidèle aux principes légitimistes reçus avec l'héritage paternel. Envoyé à Naples, puis à Florence, il déclara, plus tard, avoir fait son apprentissage de la liberté au contact des premiers frémissements qui agitaient l'Italie. Le poète et l'artiste paraissent cependant n'avoir laissé alors que peu de place à l'homme politique. Ses plus belles poésies sont datées de cette époque et de ces lieux où il entrevit dans le poste de ministre à Florence, « l'idéal du bonheur terrestre ».

La révolution de 1830 le surprit en route pour Athènes : il devait y être le premier représentant de Charles X. Refusant de servir le nouveau gouvernement, il abandonna la carrière diplomatique. Les quelques années qu'il y avait passées lui laissèrent le goût et la présomption de s'ériger en juge de la politique étrangère de la France. Envoyé, peu après, à la Chambre par les électeurs du Nord, il se montra doué d'une rare perspicacité à discerner le point faible de toute ligne de conduite. Mais, remarquable comme critique, il semblait abandonné soudain par la justesse de son esprit dès qu'il prétendait exposer ses vues personnelles. A côté de ses éminentes qualités apparaissaient déjà les défauts qui devaient les neutraliser. Penseur plus qu'observateur, il ignorait, sans s'en douter, les hommes et les choses,

que, dans son intime vanité, il dédaignait. Inconscient de la réalité, ses idées n'étaient, trop souvent, que des utopies empreintes d'une naïveté singulière. Après avoir exposé, en d'éloquents discours, les défauts de la politique suivie dans les affaires d'Orient, il indiquait, sur le ton d'une autorité infaillible, la solution de cette insoluble question : il suffisait de partager l'empire ottoman en un certain nombre de provinces dont chacune serait placée sous le protectorat d'une puissance européenne chargée de la régénérer en la colonisant. Vaines chimères qu'il devait lui-même désavouer quelques années plus tard.

Pendant la seconde partie du règne de Louis-Philippe, la stabilité du pouvoir donna à l'opposition de Lamartine une apparence de stabilité. A combattre toujours le même homme et le même système, ses idées et ses critiques semblèrent devenues plus fixes. Il avait, cependant, par aversion contre Thiers, accueilli avec joie et espérance l'arrivée au pouvoir de Guizot. Mais chaque année qui s'écoulait l'en éloignait davantage. « La distance entre nous, écrivait-il, s'élargissait à mesure que le gouvernement remontait vers le passé et que mon esprit, avec celui du siècle, descendait vers l'avenir. » Avec le temps, son opposition s'exaspérait. Sa vanité dut être piquée au vif par la hauteur froide et dédaigneuse de Guizot. Dans son impatience de se frayer un chemin vers le pouvoir, il fut naturellement amené à se joindre au parti qui travaillait le plus activement à la chute du gouvernement existant et paraissait appelé à recueillir son héritage. En même temps, la République fixait son idéal sans cesse fuyant : il y adhéra juste à temps pour être, à la chute de la monarchie, rangé parmi les républicains de la veille.

L'ancien garde du corps du roi Louis XVIII, après avoir apporté à la révolution un concours important, décisif même selon lui, se trouva, par son caractère, ses antécédents, la nature de son opposition sous le régime déchu, l'homme le mieux qualifié pour représenter devant l'Europe la nouvelle république. Quand les membres du gouvernement provisoire, réunis pour la première fois à l'Hôtel de Ville, se répartirent les divers départe-

ments ministériels, le portefeuille des Affaires étrangères fut. d'un accord unanime, attribué à Lamartine.

Ce ne fut que quelques jours plus tard qu'il put songer à remplir ses nouvelles fonctions. La diplomatie de la France demeura un instant comme suspendue. Celui qui venait d'être appelé à la diriger était retenu en permanence à l'Hôtel de Ville par une tâche plus urgente. Le premier souci des membres du gouvernement provisoire fut de rétablir l'ordre matériel, et de modérer le courant populaire qui, après les avoir fait monter au pouvoir, menaçait déjà de les en faire descendre. Au bruit de la fusillade et devant les cadavres amoncelés, Lamartine haranguait le peuple. Il réussit, par son courage et son éloquence, à faire écarter le drapeau rouge : grâce à lui, les trois couleurs continuèrent à représenter devant l'étranger la patrie au nom de laquelle il allait prendre la parole.

Dans la soirée du 28 février 1848, il put enfin se rendre au ministère des Affaires étrangères, situé à cette époque boulevard des Capucines. Devant cet hôtel avait retenti, huit jours auparavant, le coup de pistolet, tiré par une main inconnue, qui devint le signal de la révolution. Quand Lamartine y pénétra, tout lui rappelait encore les épisodes sanglants des derniers jours, la victoire du peuple à peine consommée : les antichambres, les salons étaient remplis de volontaires armés, accourus à temps pour préserver le monument du pillage; les gardes nationaux campaient dans la cour et y avaient établi leur bivouac.

Au milieu des dernières rumeurs de la révolution arrivant jusqu'à son cabinet, Lamartine dut chercher le calme et le sang-froid nécessaires pour remplir les premiers devoirs de ses nouvelles fonctions. Il tenait enfin ce pouvoir si ardemment désiré. Au milieu d'une crise grave dont les premiers symptômes éclataient de toute part en Europe, la responsabilité lui incombait de prendre la parole au nom de la France et de décider le sens qu'il entendait donner à sa politique.

Comment l'Europe, dut-il se demander, allait-elle accueillir le nouveau gouvernement? La révolution, qui venait de l'élever au

pouvoir, semblait appelée à précipiter la ruine du système qui, depuis 1815, servait de base aux principales puissances. Pour maintenir en Italie l'œuvre du congrès de Vienne, Guizot avait depuis quelques années, tout en restant plus fidèle qu'on ne l'a dit à ses principes libéraux, joint ses efforts à ceux de Metternich. Au moment où le chancelier d'Autriche perdait ce précieux auxiliaire, la Sicile était en révolution, le roi de Naples et le roi de Sardaigne, cédant aux menaces de leurs sujets, accordaient des constitutions : au nord comme au sud, la péninsule semblait en ébullition. En Suisse, les radicaux, après s'être emparés du pouvoir par la force, accomplissaient une réforme unitaire, longtemps retardée par les menaces de la France et de l'Autriche. En Allemagne et en Pologne, l'agitation nationale et révolutionnaire augmentait de jour en jour. L'éclosion à Paris d'un nouveau foyer d'agitation jeta dans l'inquiétude toutes les puissances du continent. La Russie même, qui n'avait jamais témoigné de sympathie à la monarchie de Juillet, regretta sa chute.

En 1830, les cabinets avaient discuté un projet de coalition et d'intervention armée pour rétablir en France l'état de choses sanctionné par les traités de Vienne : les événements de Belgique et de Pologne firent bientôt abandonner cette idée. Cette fois, les vieilles monarchies européennes étaient plus directement menacées; la révolution éclatant à Paris allait avoir son écho dans toutes les capitales de l'Europe. Ce fut, précisément, ce danger intérieur qui empêcha toutes les cours d'émettre aucune idée d'intervention. Chaque État avait trop à faire en deçà de ses frontières pour songer à écraser la révolution chez le voisin. Les puissances continentales prirent donc, par la force même des choses, une attitude purement défensive vis-à-vis de la nouvelle république. Toutes furent inquiètes : elles craignaient les projets de revanche et de propagande. Mais aucune ne songea à commencer l'attaque.

Quant à l'Angleterre, la nouvelle de la chute du gouvernement dont elle avait été la première, et longtemps la seule alliée, dut y être accueillie avec une secrète joie. Depuis les mariages

espagnols et l'adhésion du ministère français à la politique de Metternich, le cabinet de Saint-James, à jamais brouillé avec celui des Tuileries, ne perdait aucune occasion de lui faire sentir sa colère et sa rancune. Palmerston enveloppait Guizot dans la haine implacable qu'il avait vouée au chancelier autrichien. Un de ses agents, lord Minto, venait d'accomplir en Italie une mission étrange qui avait eu pour résultat de faire éclater partout la révolution, pour ainsi dire sous ses pas. Les événements de février apportaient pleine satisfaction au ministère anglais, en anéantissant la politique de Guizot et de Metternich. Dès le 28 février, lord Russel déclara au Parlement que le gouvernement de la Reine n'interviendrait pas dans les affaires de France.

De l'Europe, la république n'avait donc rien à craindre. Bien que les gouvernements fussent, pour la plupart, hostiles et inquiets, aucun ne la menaçait. C'est d'elle-même que lui venait tout le danger.

Le parti arrivant au pouvoir s'était fait, depuis trente-trois ans, l'apôtre de la revanche et de la cause des peuples opprimés. Ces aspirations répondaient au sentiment intime, le plus profond peut-être, d'un grand nombre de Français. C'est l'honneur de notre nation d'avoir toujours voulu être le champion des idées grandes et généreuses. Le sang des croisés coulait dans les veines des soldats de la Révolution. L'amour de la gloire fut toujours un des traits dominants du caractère national des Français : ils lui sacrifient tout, même leur liberté. Ils haïssent et dédaignent leur intérêt quand il exige d'eux l'abandon de leurs rêves, et frémissent sous le joug, lorsque ceux qui les dirigent ont la sagesse de leur imposer une politique simplement conforme à la réalité.

Depuis 1815, la France se sentait amoindrie et mutilée. Ses vainqueurs l'avaient brutalement ramenée à ses anciennes limites, tout en conservant pour eux-mêmes les agrandissements obtenus depuis vingt-cinq ans. La puissance relative de la France s'était trouvée ainsi diminuée; elle souffrait de la perte de ses frontières, dites naturelles, comme d'une profonde blessure. Une paix conclue dans de telles conditions ne pouvait être

considérée par un peuple amoureux de gloire et de grandeur que comme l'effet d'une nécessité passagère. Il ne songeait, sans se soucier des risques à courir, qu'à effacer ces traités, charte de son amoindrissement, et à venger son honneur par quelque éclatante revanche.

Et pourtant, dans les aspirations belliqueuses qui agitèrent les Français sous le règne de Louis-Philippe, le désir de reconquérir leurs frontières naturelles n'entrait que pour la moindre part. Une gloire sans profit leur semblait plus séduisante. Dans l'œuvre du congrès de Vienne, ce qu'ils haïssaient le plus, c'était la méconnaissance du droit des peuples. Leur ressentiment était fait de celui de toutes les nations opprimées ou démembrées. La Prusse, gardant dans ses serres la rive gauche du Rhin, recueillait toutes les faveurs du parti libéral. L'Autriche, au contraire, qui ne nous avait rien pris, mais maintenait asservies et divisées l'Italie et l'Allemagne, était un objet de haine.

La France semblait manquer à son devoir et trahir sa mission, lorsqu'elle laissait sans réponse l'appel, si lointain fût-il, d'un peuple opprimé. Quand Casimir Perier, plaçant au-dessus de tout l'intérêt national, déclara que « le sang français n'appartient qu'à la France », cette parole résonna comme un blasphème. « Oui, je le reconnais, et bien haut, et avec orgueil, s'écriait Louis Blanc, le parti dont je suis estime que la force de la France appartient à l'humanité et que la France se doit de mettre la défense d'un peuple opprimé sur la même ligne que sa conservation propre. » Cette idée de croisade et de propagande armée, excitait l'enthousiasme des Français. Ils étaient séduits par l'espoir de retrouver leur gloire passée, en luttant pour quelque cause généreuse.

Flattant et partageant ces ardeurs guerrières de la nation, les orateurs et les écrivains du parti républicain avaient, presque chaque jour, sous le dernier règne, exhorté les peuples à se révolter contre les souverains. Une insurrection éclatait-elle sur quelque point de l'Europe. Ils encourageaient, aussitôt, de leurs applaudissements, les valeureux patriotes, et accablaient d'im-

précations le gouvernement qui rendait la France complice des tyrans, en refusant, en son nom, le secours qu'elle devait à la cause de la liberté.

L'arrivée au pouvoir des hommes qui, si souvent, les avaient ainsi défiés, pouvait paraître une menace pour tous les souverains. La France allait-elle attiser la révolution, de toute part prête à éclater; allait-elle s'armer en proclamant la croisade des peuples contre les rois? Lamartine comprit qu'il devait s'acquitter, immédiatement, d'une double tâche : à l'extérieur, rassurer les gouvernements sur des ardeurs belliqueuses qu'il ne partageait pas; à l'intérieur, contenir ces aspirations, force et ornement d'un parti d'opposition, mais incompatibles avec l'exercice et la responsabilité du pouvoir.

Dès le 2 mars, il adressa à nos agents à l'étranger une courte circulaire, renfermant ces intéressantes déclarations :

« La forme républicaine du nouveau gouvernement n'a changé ni la place de la France en Europe, ni ses dispositions loyales et sincères à maintenir ces rapports de bonne harmonie avec les puissances qui voudraient, comme elle, l'indépendance des nations et la paix du monde.

« Ce sera un bonheur pour moi, Messieurs, de concourir, par tous les moyens en mon pouvoir, à cet accord des peuples en leur dignité réciproque et à rappeler à l'Europe que les principes de paix et de liberté sont nés le même jour en France. »

En écrivant que la place de la France en Europe n'était pas changée, Lamartine reconnaissait, sous une forme naïve, une simple et profonde vérité : il déclarait que la politique étrangère d'un État doit être réglée, non sur les sentiments et les passions du peuple ou de son gouvernement, mais sur les intérêts permanents qu'aucun changement intérieur ne peut modifier.

Les quelques mots relatifs à l'indépendance des nations pouvaient paraître inquiétants à certains États; mais les déclarations, hautement pacifiques qui terminaient cette lettre, étaient rassurantes pour tous, et indiquaient les véritables dispositions du nouveau ministre.

Les gouvernements étrangers, se réservant, ne reconnurent pas immédiatement la nouvelle république. Tous leurs agents, cependant, restèrent à Paris, et se mirent en rapports, à titre officieux, avec son représentant. Le sens éminemment pacifique des déclarations qu'ils recueillirent, et le caractère de l'homme qui les faisait, rassurèrent ces diplomates, et leur inspirèrent une confiance qu'ils réussirent à faire partager à leurs gouvernements. Lamartine atténuait ainsi, dans ses conversations privées, les fâcheux effets de la phraséologie quelque peu menaçante qu'il employait dans ses proclamations officielles, pour ménager les susceptibilités de la nation et de plusieurs membres du gouvernement, un peu aussi, il faut l'avouer, pour satisfaire son inclination à la grandiloquence.

Après avoir rassuré les puissances de l'Europe contre toute agression immédiate, Lamartine tint à prendre solennellement la parole au nom de la France pour indiquer la conduite que le gouvernement comptait tenir, les idées qu'il voulait répandre. Cédant ainsi, avec une gravité inconsciente, au vaniteux désir de dévoiler devant l'univers attentif, le génie politique dont il se croyait doué, il rédigea, « dans les courts intervalles de nuit que lui laissaient les tumultes de la place publique, le manifeste de la République. » A l'étranger, cet acte ne pouvait avoir d'heureux résultats, il ne devait que diminuer le bon effet produit par les premières déclarations. En voulant s'expliquer trop longuement, Lamartine ne pouvait que mettre en évidence tout ce qui séparait la nouvelle France de la vieille Europe. C'est dans le silence, bien souvent, que les gouvernements s'entendent le mieux.

Cependant, la conduite de Lamartine en cette circonstance, se justifiait par des nécessités d'ordre intérieur. En gardant le silence, il risquait de voir son attitude sans cesse critiquée, il pouvait s'attendre à être, un jour, débordé. Par les principes qu'il proclama solennellement, il donna satisfaction à l'opinion. En faisant approuver ses déclarations par les membres du gouvernement provisoire, il les rendit tous solidaires de sa politique.

« La proclamation de la République Française, commençait-il par déclarer, n'est un acte d'agression contre aucune forme de gouvernement dans le monde... La monarchie et la république ne sont pas, aux yeux des véritables hommes d'État, des principes absolus qui se combattent à mort; ce sont des faits qui se contrastent et qui peuvent vivre face à face, en se comprenant et en se respectant. »

Par cette déclaration, Lamartine écartait, devant la France et devant l'Europe, toute idée de propagande révolutionnaire. Il continuait :

« La guerre n'est donc pas le principe de la République française, comme elle en devint la fatale et glorieuse nécessité en 1792... La révolution d'hier est un pas en avant, non en arrière. Le monde et nous, nous voulons marcher à la fraternité et à la paix. »

Le principe de paix, qui devait diriger la politique du nouveau gouvernement, était ainsi hautement proclamée; il répondait au désir le plus intime et le plus vif du poète-ministre. Puis, après des considérations de philosophie historique, Lamartine indiquait la république comme la forme de gouvernement naturelle aux peuples arrivés à une pleine maturité. La monarchie, État intermédiaire, méritait le respect et ne pouvait être supprimée arbitrairement.

« La République française, concluait-il, n'intentera donc la guerre à personne. Elle n'a pas besoin de dire qu'elle l'acceptera, si on pose des conditions de guerre au peuple français. La pensée des hommes qui gouvernent en ce moment la France est celle-ci : Heureuse la France, si on lui déclare la guerre, et si on la contraint ainsi à grandir en force et en gloire malgré sa modération! Responsabilité terrible à la France, si la République déclare elle-même la guerre, sans y être provoquée! »

La première et la dernière phrase de ce paragraphe indiquaient les véritables sentiments de Lamartine. Si, entre elles deux, il se donnait une attitude quelque peu belliqueuse, ce n'était que pour sauvegarder sa dignité et ne point paraître trop pusilla-

nime. D'ailleurs, n'était-ce pas le meilleur moyen d'éviter la guerre, que de ne pas avoir l'air de la redouter?

Après ces déclarations d'ordre purement général, il restait à indiquer quelle politique suivrait le nouveau gouvernement. C'est sur la question des traités de Vienne qu'il était le plus délicat de se prononcer. Les cabinets européens les considéraient toujours comme la base et la loi organique de leurs relations, bien qu'ils leur eussent porté de nombreuses atteintes : la suppression de la république de Cracovie en était la plus récente. En France, l'opposition, sous les règnes qui venaient de s'écouler, n'avait cessé de protester contre ces traités. Lamartine, lui-même, avait été un des plus ardents à les condamner. Moins d'un mois avant la révolution, il flétrissait encore une fois à la tribune « ces traités de 1815, qu'on nous a fait signer en tenant la main de la France captive, sur un protocole. » Mais, arrivé au pouvoir, il sentit l'impossibilité de déchirer brutalement cette charte de l'Europe. Hésitant même devant une simple protestation qui pourrait blesser des susceptibilités ou être considérée comme une menace, il exprima à lord Normanby, ambassadeur d'Angleterre, le regret de ne pouvoir garder sur ce point un silence prudent. Quand il lut à ses collègues du gouvernement provisoire son projet de circulaire, Louis Blanc et plusieurs autres membres émirent l'exigence que les fameux traités fussent solennellement répudiés. Lamartine dut céder en partie, et l'accord finit par s'établir sur cette déclaration suffisamment ambiguë :

« Les traités de 1815 n'existent plus en droit aux yeux de la République française; toutefois, les circonscriptions territoriales de ces traités sont un fait qu'elle admet comme base et point de départ, dans ses rapports avec les autres nations. Mais, si les traités de 1815 n'existent plus que comme faits à modifier d'un accord commun, et si la République déclare hautement qu'elle a pour droit et pour mission d'arriver régulièrement et pacifiquement à ces modifications; la conscience, la prudence de la République existent et sont pour l'Europe une meilleure et plus hono-

rable garantie que les lettres de ces traités, si souvent violés ou modifiés par elle. »

Il est aisé de remarquer dans la dernière phrase le souci de calmer toute inquiétude que pourrait causer cette déclaration dont son auteur était bien le premier, peut-être le seul, effrayé. Le mot « pacifiquement » révèle chez Lamartine une illusion bien naïve : ce qui avait été établi par la force, ne pouvait être modifié que par la force. Il espérait, nous le verrons bientôt, accomplir dans un congrès le remaniement de l'Europe. En somme, cette protestation contre les traités de 1815 n'était qu'un blâme historique infligé aux membres du congrès de Vienne. C'était presque donner à ces traités une nouvelle consécration que de reconnaître comme un « point de départ », la situation territoriale qui en résultait : le point d'arrivée était laissé dans le vague, et le voyage pourrait être long.

Dans le paragraphe suivant, Lamartine abordait enfin quelques questions plus précises et d'un intérêt immédiat.

« Ainsi, nous le disons hautement, si l'heure de la reconstruction de quelques nationalités opprimées en Europe ou ailleurs nous paraissait avoir sonné dans les décrets de la Providence ; si la Suisse, notre fidèle alliée depuis François Ier, était contrainte ou menacée dans le mouvement de croissance qu'elle opère chez elle pour prêter une force de plus au faisceau des gouvernements démocratiques; si les États indépendants d'Italie étaient envahis; si on imposait des limites et des obstacles à leurs transformations intérieures; si on leur contestait à main armée le droit de s'allier entre eux pour consolider une patrie italienne, la République française se croirait en droit d'armer elle-même pour protéger ces mouvements de croissance et de nationalité des peuples. »

En parlant de la reconstruction possible de quelques nationalités, Lamartine paraît n'avoir eu d'autre but que de faire une concession à l'opinion : par le vague de cette phrase, par cette étrange expression « en Europe ou ailleurs », il semble bien s'être efforcé de n'alarmer personne. Les déclarations relatives

à la Suisse et à l'Italie avaient une portée plus précise. Correspondant à des vues politiques maintes fois exprimées par Lamartine dans ses discours antérieurs, elles indiquaient nettement une opposition aux agissements de l'Autriche. C'était, en effet, cette puissance qui pouvait tenter d'arrêter les transformations politiques dont l'accomplissement, presque terminé en Suisse, semblait commencer en Italie. L'Autriche était donc la seule puissance contre laquelle la circulaire pût paraître dirigée ; encore avait-on bien soin, en ne parlant que des États « indépendants » de l'Italie, de ne pas menacer directement l'intégrité de son territoire.

Lamartine terminait ce manifeste en réprouvant énergiquement tout acte de propagande par la force. Vantant le pouvoir de la propagande pacifique opérée par l'exemple que donnait la France, il déclarait qu' « Elle ne laissera mettre la main de personne entre le rayonnement pacifique de sa liberté et le regard des peuples. » Enfin, pour répéter une dernière fois l'idée la plus chère à son cœur, il eut soin de finir sur le mot de paix ».

Ce document parut au *Moniteur* du 5 mars, sous le titre de « Circulaire du ministre des Affaires étrangères aux agents diplomatiques de la République française ». Par sa forme et par le retentissement qui lui fut donné, il dépassait singulièrement en portée les pièces qu'on est habitué à rencontrer sous ce titre. C'était bien, comme Lamartine l'avait lui-même qualifié, le « Manifeste de la République ».

La veille de sa publication, il avait été soumis à l'approbation des membres du gouvernement provisoire : tous en avaient accepté les termes ; Louis Blanc, lui-même, en approuva les déclarations pacifiques. Il a eu soin d'exposer dans ses *Révélations historiques*, les motifs qui le déterminèrent à contredire ainsi les principes passionnés d'intervention armée qu'il avait maintes fois proclamés. Contentons-nous de remarquer que les membres du gouvernement devaient considérer le maintien de la paix comme conforme à leur intérêt : la guerre, quel

qu'en fût le résultat, eût immédiatement menacé leur pouvoir. D'autre part, la détresse financière de la France et sa situation militaire — faible en Europe, car cent mille hommes, l'élite de l'armée, étaient en Algérie — faisaient une nécessité pour tous les hommes sages d'accepter une politique pacifique, quelle que fût leur opinion sur le fond de la question. Quant aux exaltés, Lamartine, dans ses *Mémoires*, leur prête l'illusion d'avoir cru que la force de la révolution, éclatant partout, entraînerait le gouvernement à des mesures extrêmes, en dépit de ses déclarations et de sa volonté.

La question de l'Italie était la première sur laquelle le nouveau ministre eût à se prononcer. La révolution, triomphante en Sicile, avait éclaté à Naples ; dans tout le reste de la péninsule, elle était menaçante. L'ordre allait-il être rétabli, encore une fois, par les soldats de l'empereur d'Autriche, ou laisserait-on les événements, en se déroulant librement, modifier à jamais l'ancien état de choses ? Guizot, bien qu'il encourageât sincèrement le développement des institutions constitutionnelles dans les monarchies italiennes, paraissait, au moment où il fut renversé, avoir admis, d'accord avec l'Autriche, le principe d'une intervention française à Rome, destinée à contenir la révolution : un corps d'armée était déjà réuni à Toulon prêt à porter secours au Pape. Lamartine protesta, dans la séance du 29 janvier, contre cet appui donné, disait-il, à la politique de Metternich. L'idée qu'il chérissait était celle d'une fédération italienne. Il voulait exclure de la partie indépendante de la péninsule l'influence autrichienne, pour permettre aux gouvernements d'établir dans leurs États des institutions constitutionnelles, puis de se grouper en un faisceau qui donnerait satisfaction, pensait-il, aux aspirations nationales du peuple italien. Si l'Autriche voulait s'opposer à cette transformation, la France devrait l'en empêcher au besoin par la force.

Arrivé au pouvoir, Lamartine resta fidèle au programme qu'il venait d'exposer. Les déclarations du manifeste y furent con-

formes et, dans ses entretiens avec les représentants d'Autriche et de Piémont, il s'efforça de faire prévaloir les mêmes idées.

« J'espère, dit-il au comte Apponyi, ambassadeur de l'empereur Ferdinand, j'espère que l'Autriche, dans l'intérêt de la paix, voudra respecter le droit qu'ont les États indépendants de la péninsule de modifier leur propre gouvernement. Il reste bien entendu que ceux-ci devront s'abstenir de donner à la cour de Vienne aucun sujet de plainte en portant le trouble et le désordre dans ses possessions italiennes. » D'accord avec ces déclarations, il tint au marquis de Brignole-Sale, ministre de Piémont, le langage suivant : « Le roi de Sardaigne devra bien se garder de mettre à profit l'occasion qui peut se présenter d'attaquer l'Autriche en Lombardie. Par un tel acte, il modifierait les relations de la France avec l'Allemagne : il en sortirait une guerre générale et nous verrions détruites nos espérances d'assurer l'indépendance de l'Italie et le remaniement territorial de l'Europe par un congrès. »

Si ces paroles avaient été divulguées en Italie, elles y eussent été fort mal accueillies. Pour tous les patriotes de la péninsule, le plus pressé était de se débarrasser des étrangers, de leur arracher le royaume lombard-vénitien ; ensuite, les Italiens sauraient bien s'arranger entre eux. Le système de Lamartine ne pouvait pas d'ailleurs plaire davantage aux Autrichiens. Ils comprenaient fort bien que pour conserver leurs possessions en Italie, il fallait la maintenir divisée et asservie. L'Italie unie, sous quelque forme que ce fût, c'était pour eux la perte de leurs provinces et de leur influence. Mais le nouveau ministre français était d'autant plus attaché à son plan qu'il paraissait avoir l'avantage, inestimable pour lui, de tout résoudre sans aucun danger pour la paix. En réalité, repoussé également par les parties intéressées, il ne pouvait que vouer la France à l'isolement et à l'impuissance.

Ce projet de fédération italienne et de remaniement pacifique de l'Europe dans un congrès, projet dont Lamartine émit l'idée le premier, est précisément celui que Napoléon III préconisa,

quelques années plus tard, sans plus de succès : la rencontre de ces deux esprits est assez piquante.

Les paroles que nous venons de rapporter, avaient été prononcées par Lamartine dans les premiers jours de mars. Tous ses plans n'allaient pas tarder à être bouleversés par les événements. La révolution de Paris eut pour contre-coup presque immédiat celle de Vienne : le 13 mars, l'empereur Ferdinand, cédant à l'émeute, mettait fin au pouvoir de Metternich, qui, depuis quarante ans, gouvernait l'Autriche. En voyant la monarchie des Habsbourg ébranlée à son centre, les patriotes lombards se soulevèrent spontanément : le 18 mars, Milan était en insurrection. Après cinq jours de lutte. Radetzki se replia sur Vérone, avec son armée vaincue et démoralisée. Aussitôt, Venise se souleva : Manin, le célèbre patriote, y fut proclamé dictateur. De toute part, les troupes autrichiennes reculèrent devant l'insurrection : le royaume lombard-vénitien parut affranchi.

Quelle conduite le roi de Sardaigne allait-il tenir? Suivrait-il les conseils de Lamartine? La décision qu'il devait prendre était des plus graves; l'avenir de sa dynastie pouvait en dépendre. S'il prenait les armes contre l'Autriche, Charles-Albert risquait, en cas de défaite, de voir la sécurité de son royaume gravement compromise. Le concours, aussi, qu'il semblerait apporter à la révolution, donnerait à celle-ci une force nouvelle qui pourrait bientôt se retourner contre lui. Depuis longtemps dégagé de ses premières compromissions libérales, fort exagérées d'ailleurs par la légende, il avait lié sa cause à celle des anciennes monarchies et passait pour un satellite de la politique autrichienne. Soutenir les Milanais révoltés, c'était changer brusquement de conduite, rompre les anciennes alliances pour se faire le soldat de la révolution, dont les progrès dans ses propres États l'inquiétaient : il venait d'être contraint d'accorder une constitution et faisait, sans enthousiasme, la première expérience du gouvernement représentatif. Résistant, tout d'abord, à l'entraînement patriotique de ses sujets, Charles-Albert refusa d'intervenir. Mais, quand l'insurrection fut victorieuse, quand le gou-

vernement provisoire, établi à Milan, eut vu fuir le dernier bataillon autrichien, le roi sentit qu'il ne pouvait, sans compromettre à jamais sa dynastie, se refuser à la cause qui le réclamait : il dut se mettre à la tête du mouvement national qui entraînait tous les Italiens contre les Allemands. D'ailleurs, s'il ne s'empressait pas d'étendre, par une prompte intervention, sa souveraineté sur les provinces affranchies, elles formeraient une république dont le voisinage l'inquiétait. Cette dernière raison lui sembla peut-être décisive : ce fut celle qu'il invoqua pour justifier vis-à-vis de l'Autriche une attitude qu'il s'efforçait, bien inutilement, de ne pas laisser paraître hostile. Dès que Charles-Albert eut fait part à la cour de Vienne, comme aux autres gouvernements, de sa décision d'intervenir militairement en Lombardie, le comte Buol, ministre d'Autriche à Turin, demanda ses passeports. Le lendemain, 25 mars, Charles-Albert quittait sa capitale pour se mettre à la tête de ses troupes.

De toutes les puissances européennes, la France fut la seule à laquelle le cabinet de Turin ne notifia pas la décision de son souverain. N'ayant pas encore reconnu de nouveau gouvernement, bien qu'il entretînt avec lui des relations officieuses, il s'abstint de lui faire aucune communication officielle [1]. Après les déclarations, toutes récentes, de Lamartine, cette attitude ne saurait surprendre. Charles-Albert avait accueilli avec une profonde méfiance le changement de régime survenu à Paris. On comprend qu'il se souciât peu de paraître solliciter le concours d'un gouvernement qui, par ses principes et par ses actes, ne pouvait inspirer qu'antipathie et inquiétude à ses sentiments monarchiques et dont la politique était dirigée par un homme qui venait de révéler des vues si contraires à la conduite qu'il adoptait désormais et aux aspirations de l'Italie. Enfin, Charles-Albert allait étouffer l'influence républicaine à Milan, il ne voulait pas, au même moment, l'introduire dans ses États, par l'intervention française.

(1) Lamartine a eu soin de dissimuler ce fait dans ses *Mémoires*.

A cet instant, la fortune semblait sourire à l'Italie, et l'orgueil patriotique, si facile à émouvoir, y était surexcité au plus haut point. Toutes les parties de la monarchie autrichienne paraissaient crouler sous l'insurrection; on pouvait espérer que son action serait pour longtemps paralysée. L'armée sarde, forte de 68,000 hommes sur le pied de paix, venait d'être élevée à 100,000 : de toutes les parties de la péninsule de nouveaux contingents allaient accourir. Il semblait vraiment, comme Charles-Albert le déclarait dans sa proclamation, que l'Italie se suffirait à elle-même. Quelle joie de pouvoir dédaigner la France qui, toute désorganisée, et presque sans armée, paraissait réduite à l'impuissance!

Tous les conseils de Lamartine étaient ouvertement méconnus : la rénovation de l'Italie commençait précisément par où il voulait qu'elle se terminât. Compromis vis-à-vis de l'Autriche et du Piémont à la fois par ses imprudentes déclarations, sa situation était fort délicate. Il se vante, dans ses *Mémoires*, d'avoir su, par son imperturbable sang-froid, rendre « impossible au marquis de Brignole, que Lamartine voyait tous les jours, de savoir si le gouvernement français approuvait ou désapprouvait cette déclaration de guerre. » Il faut avouer qu'après le langage tenu quelques jours auparavant à ce diplomate, il était difficile à Lamartine de sauvegarder sa dignité autrement que par le silence. Condamné à l'immobilité et à l'abstention, il se résolut à une mesure qui, sans rien engager, serait une satisfaction accordée à l'opinion et pourrait devenir éventuellement une sauvegarde pour l'honneur et l'intérêt de la France. Il fit décréter par le gouvernement la formation d'une armée d'observation des Alpes de 62,000 hommes : la détresse militaire de la France était telle qu'on n'en put réunir que 30,000, en concentrant sur la frontière le corps que Guizot tenait prêt à Toulon. Ce mouvement de troupes inquiéta le gouvernement piémontais, excita même sa colère : il fit remettre aussitôt par le marquis de Brignole une protestation énergique. Entre la France et l'Italie, un nouveau sujet de dissentiment et même de conflit venait de surgir : la question de Savoie était posée.

Quelques jours auparavant, une députation des Savoisiens habitant Paris, était venue déclarer à Lamartine que, fils de la France, ils désiraient l'union de leur pays à la mère patrie. La réponse du ministre avait été plus qu'équivoque; de nouveaux événements n'allaient pas tarder à lui donner une singulière portée. Dans les derniers jours de mars, des réfugiés savoisiens organisèrent à Lyon une expédition ayant pour but d'envahir la Savoie et d'y proclamer la République. Ils parvinrent jusqu'à Chambéry, qu'ils occupèrent même une nuit; mais ils furent repoussés, le lendemain 2 avril, par la population et les troupes sardes. Cette tentative paraît avoir été favorisée par certains membres du gouvernement : les autorités provinciales la facilitèrent. Lamartine, il est vrai, s'y était opposé : il la désavoua hautement et donna sur ce point toute satisfaction au marquis de Brignole. Mais, en même temps, il reprit la même idée, sous une forme moins brutale, plus inquiétante aussi pour le Piémont.

« Nous ne romprons pas la paix de l'Europe, avait-il dit aux Savoisiens; mais si la paix est troublée; si la guerre éclate contre l'Italie et que la carte de l'Europe soit déchirée, soyez convaincus qu'un fragment de cette carte resterait dans vos mains et dans les nôtres. » La paix était troublée, la guerre contre l'Italie venait d'éclater : Lamartine pensa, avec une naïveté fort estimable, qu'il pourrait faire servir aux intérêts de la France des événements qu'il avait voulu éviter. La Savoie, rattachée à notre pays par la nature et par la langue, lui avait appartenu pendant vingt-cinq ans. Les traités de 1814 l'avaient laissée à la France : en 1815 seulement, envahie une seconde fois, elle avait dû se la laisser arracher. Tout homme d'État soucieux des intérêts de sa patrie, devait saisir avec joie la première occasion qui se présenterait de reprendre cette province. Lamartine en fit, aussitôt, le prix de notre intervention en Italie. Quelques années plus tard, les événements devaient lui donner raison; mais, en 1848, ce projet était prématuré. Remplis encore de présomption, les Italiens, superbes, nous repoussaient : les déciderait-on à accepter notre intervention, en les prévenant que, si les Français

pénétraient en Italie, ils n'en reviendraient pas les mains vides?

Lamartine donna à ses illusions une forme quelque peu imprudente : « Avant six mois, déclara-t-il le 29 mars devant le gouvernement provisoire, la Savoie proclamera son annexion à la France. » Ces paroles, coïncidant avec une violation de frontière, durent sonner désagréablement aux oreilles de Charles-Albert et de ses ministres. Le corps d'observation, réuni pour porter secours à l'Italie, prenait tout à coup une signification menaçante : désormais, les Piémontais furent sur leurs gardes. Lamartine parut ne pas même se douter des sentiments nettements hostiles que son attitude avait inspirés au gouvernement de Turin. Il écrivit, le 11 avril, à notre chargé d'affaires, Bixio : « Essayez, soit en causant avec les ministres du Roi, soit par voie indirecte, de savoir si, en cas d'entrée en Savoie de nos soldats, les forts qui gardent la route de la Maurienne les accueilleraient hostilement. » Alarmé de l'état d'esprit que cette communication lui révélait, notre représentant télégraphia sans perdre un instant : « Les événements de Milan et de Savoie, la retraite des Autrichiens devant l'armée sarde, ont porté l'esprit public au plus haut point de confiance. L'intervention de la France en Italie sans qu'elle fût demandée, serait considérée par tous les partis comme un acte d'indigne perfidie. Il n'y a en Savoie que quatre mille hommes; mais les forts sont armés et leurs commandants se défendront énergiquement, soutenus par les populations qui ne nous sont nullement favorables. » Inquiet encore, il télégraphiait quelques heures plus tard : « L'intervention française en ce moment serait, sans aucun doute, le signal de la guerre générale et produirait indubitablement un mouvement identique à celui qu'elle éveilla en Espagne en 1808. Il y va de l'influence et de l'honneur de la France. » Le marquis de Brignole se chargeait de confirmer l'impression produite à Paris par ces paroles énergiques. Il déclara que les canons du fort Damian étaient prêts à nous accueillir et renouvela auprès de Lamartine la protestation, non seulement du gouvernement

sarde, mais de tous les gouvernements italiens contre l'intervention française.

Fiers de leurs premiers succès, les patriotes italiens proclamaient bien haut qu'ils n'avaient besoin de personne. La France, par les paroles de son ministre, avait, dès le début, éveillé leur méfiance, blessé au vif leur amour-propre. Ils repoussaient son aide. Et maintenant, elle prétendait la leur imposer pour s'emparer d'une portion de terre italienne, pour se faire payer un service qu'on ne lui demandait pas, dont on ne voulait pas! Cette perfide alliée n'était donc qu'une ennemie qu'il fallait s'apprêter à combattre à l'égal de l'Autriche! De durs revers étaient nécessaires pour ramener la nation italienne et le gouvernement piémontais à une juste appréciation de leurs forces. Après Custozza et Novare, ils comprirent que l'Italie ne pouvait se suffire à elle-même et se résignèrent à payer l'alliance qui devait assurer son indépendance. En 1848, ces projets étaient prématurés. Lamartine, entraîné vers l'avenir par la vivacité de son esprit, refusait de s'arrêter au présent, à la réalité.

Il est un pays que le nouveau ministre de la République avait eu soin, dans son manifeste, de placer, comme l'Italie, sous la sauvegarde de la France : c'est la Suisse. La constitution établie dans cet État par les traités de Vienne préservait trop jalousement l'indépendance des cantons : le lien fédéral et le pouvoir central étaient sans force; en cas de mésintelligence entre les cantons, la confédération se trouvait vouée à une anarchie légale. Pendant les dernières années du règne de Louis-Philippe, un conflit avait éclaté, à propos de l'expulsion des Jésuites, entre les cantons catholiques et la majorité protestante. Metternich et Guizot, celui-ci bien que protestant, soutenaient les catholiques dans leur résistance constitutionnelle. Mais, au fond, le conflit avait une portée beaucoup plus haute que l'incident qui l'avait provoqué. Il s'agissait de savoir si les Suisses auraient le droit de se donner un gouvernement national vraiment fort, pour assurer leur indépendance en s'affranchissant d'une constitution qui les maintenait exposés à l'anarchie et aux intrigues de l'étranger.

Lamartine avait protesté contre la politique de Guizot, déclarant qu'une Suisse indépendante était nécessaire à la sécurité de notre frontière. « Si la Suisse n'existait pas, s'écria-t-il à la tribune, il faudrait l'inventer! » Parole qui, un peu modifiée, devait être souvent répétée.

A la fin de l'année 1847, la guerre éclata. Le parti radical militaire prévint par la rapidité de ses succès l'intervention autrichienne ou française. Vainqueur en quelques jours, il réduisit à l'impuissance les cantons partisans de l'ancien état de choses : quand survint la révolution de février, on préparait la nouvelle constitution qui allait entrer en vigueur dans le courant de l'année. Lamartine se posa en protecteur de la république voisine. De même que l'Italie, il entendait la mettre à l'abri des entreprises liberticides de l'Autriche. Si cette puissance avait pris une attitude menaçante, les bonnes dispositions du ministre français auraient pu être bien accueillies. Mais le cabinet de Vienne, dont l'activité était détournée par bien d'autres questions plus pressantes, renonça à toute intervention en Suisse. Nos voisins, qui accomplissaient en toute liberté la réforme de leur constitution, accueillirent fort mal les offres protectrices d'un nouveau gouvernement dont ils se défiaient. L'agent que Lamartine avait envoyé à Berne, M. de Thiard, un membre de l'opposition libérale, exagérant encore des instructions imprudentes, blessa la susceptibilité ombrageuse des Suisses. Ils protestèrent contre l'intervention éventuelle de la France qu'ils considéraient comme un attentat contre leur indépendance. Les bonnes intentions de Lamartine furent, de ce côté, aussi mal récompensées qu'en Italie.

De toutes les cours européennes, c'est aux bonnes grâces de celle de Berlin que Lamartine attachait le plus haut prix. « La Prusse, dit-il dans ses *Mémoires*, était la seule puissance que la nouvelle République dût rechercher. La tige de l'équilibre de ce continent était encore, comme en 1792, dans ce cabinet... Le premier mot que dirait le roi de Prusse de la République française, serait forcément le mot du continent tout entier : nul

n'oserait dire guerre où il aurait dit paix. » C'était donc à Berlin qu'il fallait aller chercher cette paix si précieuse : Lamartine confia ce soin à un diplomate dans le talent duquel il avait pleine confiance, M. de Circourt. Les dispositions pacifiques de cet envoyé furent naturellement bien accueillies. Au premier bruit de la révolution de Paris, le roi de Prusse avait tremblé pour ses provinces du Rhin. Ses intentions n'avaient rien d'agressif, et, s'il songeait à la guerre, ce n'était que pour se défendre. Notre représentant sut enfoncer avec une parfaite bonne grâce une porte qu'on lui ouvrait toute grande.

Mais Lamartine poussa plus loin ses avances : s'imaginant avoir à combattre en Italie et en Suisse la politique autrichienne, il cherchait un appui dans la cour de Berlin, formait le plan d'une alliance. D'ailleurs, en recherchant la Prusse, il agissait autant par sympathie que par calcul : il subissait, comme tant d'autres, le charme que cette puissance exerça si longtemps sur une partie de l'opinion publique en France. « Ma politique à moi, écrivait-il quelques années plus tôt, est éminemment allemande. » Il avait pressenti dans la Prusse le centre d'une Allemagne nouvelle, arrachée à l'Autriche. Ces vues étaient déjà anciennes dans son esprit : elles se rattachaient à un système politique souvent développé dans ses discours et sa correspondance. L'Allemagne, unifiée et alliée étroitement à la France, devait donner à celle-ci une force invincible qu'elle tournerait à son gré contre l'Angleterre ou la Russie, pour résoudre comme elle l'entendrait la question d'Orient et dominer l'Europe. Pendant son court passage au pouvoir, Lamartine eut à peine le temps d'esquisser cette politique grandiose. Doit-on le regretter?

Le 10 mai 1848, Lamartine remit à Bastide le portefeuille des Affaires étrangères : il ne l'avait gardé que deux mois et demi. Quelques semaines encore il resta mêlé aux affaires de l'État comme membre du Comité exécutif. Bientôt, son échec à l'élection présidentielle mit fin à sa carrière politique. Il subit désormais la plus pénible de toutes les peines pour un homme tel que

lui : il tomba dans l'oubli. La mort, seule, devait l'en faire sortir vingt ans plus tard.

Avant d'abandonner le pouvoir, Lamartine rendit compte à l'Assemblée nationale, dans un discours solennel, des résultats de sa politique étrangère. Il s'attribua fièrement le mérite de tous les mouvements populaires qui venaient d'agiter l'Europe; et, confondant ses désirs avec la réalité, il déclara l'Allemagne et l'Italie prêtes à s'unir à nous : si la guerre éclatait, la France, entourée de ses alliés, opposerait à la coalition des ennemis de la liberté une masse de quatre-vingt-huit millions d'âmes... Avait-il donc oublié les avertissements de Bixio, les paroles du marquis de Brignole, protestant au nom de toute l'Italie contre l'intervention française et déclarant que si nos troupes passaient la frontière, elles seraient reçues à coup de canon? Il termina son discours par cette déclaration plus remarquable par la force des images que par leur vérité : « Nous nous féliciterons d'avoir paru devant la représentation du pays, en lui remettant la paix, en lui assurant la grandeur, les mains pleines d'alliances, et pures de sang humain. » Depuis son entrée dans la vie publique, c'était la première fois que Lamartine descendait de la tribune en ayant fait l'éloge du ministre des Affaires étrangères.

Il serait difficile de partager ce candide optimisme. Un tel panégyrique ne peut être considéré que comme un monument d'inconscience. Lamartine méritait bien quelques éloges; mais c'était précisément ceux qu'il ne se décernait pas. Entraîné par les rêves d'un esprit ambitieux, il ne discernait pas l'œuvre bienfaisante, mais modeste, qu'il venait d'accomplir sans même le vouloir. D'ailleurs, si elle lui était apparue, il l'eût dédaignée. Il est juste de le reconnaître, pendant son court passage au pouvoir, Lamartine exerça, grâce aux circonstances, une influence heureuse sur les destinées du pays. Venant à une époque où il y avait peu à faire, mais beaucoup à empêcher, il eut l'avantage, en dépit de lui-même, d'être l'homme de la situation. L'opposition absolue, tant de son caractère que de ses sentiments, avec

les passions qui agitaient alors la France et son gouvernement fut un frein salutaire. L'idée d'intervention en faveur des peuples et de propagande armée avait toujours d'ardents partisans, impatients d'en assurer le triomphe. Des bandes s'organisèrent et des expéditions analogues à celle de Savoie, furent tentées sans plus de succès, sur les frontières de Belgique et d'Allemagne. En même temps, Lamartine recevait, au milieu de l'effervescence générale, la députation des insurgés irlandais de Dublin, venant lui demander des secours et des armes, puis, celle des réfugiés polonais, implorant pour leur patrie frémissante l'aide de la France : à tous, il accorda comme satisfaction de pompeux discours, où il portait à un degré voisin de la perfection l'art de concilier le principe de la fraternité des peuples avec une complète inaction. Le danger extérieur fut conjuré par la confiance que les gouvernements étrangers avaient dans ses sentiments pacifiques. A l'intérieur, en même temps, il écarta tout péril en tenant tête à une agitation généreuse mais égarée. Les conceptions politiques de Lamartine ne purent descendre du domaine des rêves, et son dédain pour les passions des autres lui donna la force de les maîtriser.

Quant à ses idées préférées, l'unité de l'Allemagne et l'unité de l'Italie, sa voix devait s'élever, treize ans plus tard, comme d'outre-tombe, pour les renier et les maudire. « Vous savez ma pensée sur l'unité italienne, prélude de l'unité allemande », écrivait-il le 9 janvier 1861 : « deux stupidités et deux trahisons en une par des Français. Jamais le *dementat quos vult perdere* n'a été aussi évident. » Hélas! Dans sa retraite et sa solitude, ses rêves même et ses illusions l'avaient donc abandonné. Du moins, le prophète était réapparu; et, jusqu'à la fin, Lamartine restait fidèle à ses habitudes, condamnant toute politique, même la sienne, quand ce n'était plus lui qui était au pouvoir.

Jean KNIGHT.

VENISE A LA FIN DU XIIe ET AU DÉBUT DU XIIIe SIECLE

LES DOGES

SÉBASTIEN ET PIERRE ZIANI

Lorsque notre souvenir se reporte vers Venise, il évoque inconsciemment l'image prestigieuse du seizième siècle, avec ses doges trônant dans le brocart, les gemmes et l'hermine; ses seigneurs à la mine altière sous les pourpoints tailladés; ses nobles dames grisées à la fois d' « humanisme » et de volupté; ses courtisanes au port de reine, galbes opulents des modèles immortalisés par le Titien; ses « popolanes », à la rousse fourrure, comme celle qu'illustra pour jamais l'ordre de la Toison d'or; son Bucentaure immense, symbole de naval triomphe où l'art s'épanouissait, dans le rutilement des pourpres et le chatoiement des brocarts; ses grandes figures de victorieux, les Doria, les don Juan d'Autriche apparaissant au milieu des trophées de Lépante, dans une apothéose de gloire; ses galères rougeoyantes aux avirons multiples et démesurés s'élevant puis s'abaissant en cadence; ses voilures bigarrées claquant au vent; enfin ses étendards au lion fauve, rutilant sous le soleil entre le bleu mat du ciel et le glauque reflet des calmes flots lagunaires frissonnant sous la brise.

Pour d'autres, Venise est celle du *ridotto* dévergondé, des intrigues amoureuses en gondole, sur la place Saint-Marc, ou dans le dédale tortueux des calles silencieuses, étroites et discrètement obscures; des femmes poudrées et masquées courant,

en inconscientes dépravées, un guilledou sans prestige ni illusion; des hommes aussi masqués et affublés du noir manteau de l'anonymat favorable à tous les excès; du jeu effréné, passionnant et ruineux; du mièvre théâtre; de la poésie plus mièvre encore; de la crapuleuse débauche; des bacchanales éhontées; du carnaval *in piazza;* de ces mille fantoches enfin, que la comédie goldonienne a fait revivre en les élevant au-dessus de la bassesse de leur dégradation, pour les transformer en personnages parfois sympathiques, quoique souvent conventionnels, vieillots et blafards.

Mais sans planer exclusivement sur les hauteurs aveuglantes du seizième siècle, ni descendre dans les bas-fonds de la fin du dix-huitième, laboratoire des finales décompositions sociales, il est, selon nous, une autre époque méritant non moins que la première, sinon davantage encore, l'étude attentive, scrupuleuse, fouillée, profonde, de quiconque est épris, en littérature, de la simplicité naïve des anciens écrivains et, en art, de la sincérité touchante des primitifs. On a nommé la période des douzième et treizième siècles, pendant laquelle l'aristocratique État, déjà fort, nerveux et musclé sous une parure plus modeste, du moins en apparence, s'affinait au triple creuset de sa polique, de son commerce, de ses armes, et préparait cet incomparable, ce spectaculeux prestige qui devait être le sien, trois siècles durant au moins, c'est-à-dire du commencement de 1300 à la fin de 1500. Cette époque on va essayer de l'évoquer pour les dernières années du douzième siècle et les premières années du treizième. Tâche ardue, alors que, de prime abord, elle semble facile; car au cours des recherches, des compulsoires, on s'aperçoit bientôt que les documents, que les monuments eux-mêmes sont ou d'origine douteuse, ou postérieurs aux dates qu'on leur attribue communément, ou mal compris, ou interprétés à faux, ou trop nombreux, trop disparates, trop confus et enfin tantôt trop peu contrôlés, tantôt, au contraire, trop discutés par suite de la tendance qui, surtout depuis la création d'une Histoire Romaine par Mommsen, porte nombre de

critiques plus ou moins pondérés, plus ou moins instruits, à impugner, à rejeter les vieilles traditions, les vieux textes sans avoir l'autorité suffisante pour y rien substituer de plausible.

La confusion, l'embarras qu'éprouve dès lors l'investigateur scrupuleux excusent peut-être dans quelque mesure les erreurs qu'il aura pu commettre, et auxquelles, disait récemment M. de la Sizeranne, si autorisé en ces matières [1], fût-ce Ruskin, n'a point échappé toujours. En effet, écrit cet auteur, l'histoire de Venise « in spite of the labours of countless chronicles, remains in vague and disputable lines [2] ».

Dans cette période particulière du moyen âge, si nous allons essayer de relater les épisodes saillants des dogats de Sebastiano Ziani (1172-1178) et de Pietro Ziani, son fils (1205-1229), notre choix, il faut l'avouer, ne s'est point porté sur ces deux personnages par une sélection absolument préméditée. Tout d'abord ils se sont imposés à nos préférences par certaines traditions, par certains souvenirs de famille. Puis, dans l'amas des documents compulsés, nous avons eu la chance heureuse de mettre la main, à la célèbre bibliothèque de Saint-Marc, sur le curieux manuscrit d'une chronique anonyme s'ouvrant au premier doge Paul Anafeste, pour terminer en 1479. Rarement utilisé, croyons-nous, ce manuscrit, au fur et à mesure que nous le lisions, nous séduisait davantage et nous intéresssait davantage aussi à l'histoire, soit véridique, soit légendaire des deux princiers personnages, à celle surtout de Sébastien, contemporain du « César » Barberousse et du Pape Alexandre III.

Si donc notre récit demeure atone et sans relief, la faute nous la devons assumer tout entière, comme aussi la responsabilité d'avoir de propos délibéré suivi le vieux chroniqueur dans ce qu'il a de douteux, voire de purement imaginaire. C'est là précisément ce qui, à nos yeux, constitue l'attrait de son œuvre par contraste avec l'exégèse quelquefois trop rigide et trop sèche de

[1] Commémoration de Ruskin. Discours prononcé au palais des doges le 21 septembre 1905.

[2] *The Stones of Venice*. Vol. I, ch. I, *The Quarry*.

notre temps si positif. D'ailleurs, les lecteurs d'une Revue comme celle-ci nous pardonneront aisément notre faible pour l'archaïsme; car ils ne supposeront jamais que nous avons voulu les induire en erreur, eux qui, pleinement avertis des choses de l'histoire, n'auront point de peine à faire le départ entre la réalité des faits et les fioritures dont l'écrivain du moyen âge les a parfois agrémentés.

Pour déchue qu'elle soit, si Venise continue de justifier pleinement son suggestif surnom de « perle de l'Italie »; si, de tous les points du globe, les étrangers y accourent, attirés par un charme ineffable; si les Américains eux-mêmes, peuple pratique entre les plus pratiques, viennent en foule chercher ici cette vision de beauté qu'ils n'ont point chez eux, que les milliards ne sauraient acheter et encore moins transplanter; dès les douzième et treizième siècles, cette même Venise ne connaissait point de rivale et avait déjà de fervents admirateurs. Ainsi, dans son français peut-être plus archaïque encore que celui de notre Joinville, le chroniqueur vénitien Martin da Canal écrivait : « Cele noble cité... est plus belle et plus plaisante dou siecle, ploine de beauté et de tos biens... les marchandises y corent comme fait l'eive des fontaines. » Et un poète un peu postérieur disait à son tour en vers italiens, médiocres mais marqués au sceau de l'enthousiasme : « Veniexia franche, du monde couronne, dame de la mer, de la plaine et des monts..., chez toi vient vivre gents de toute condition, gents allemands et Italiques et Lombards et François et Borgognons et moult Anglais, Hongrois et Slaves, de moult pays Tartares et Mores, et Albanais et Turcs qui abordent ici avec nefs et vaisseaux pour leur vie y faire et plus ne s'en départent... Si tu veux deniers, ici convient-il que tu viennes, car c'est source de beaucoup de trésors et tant d'argent et d'or s'y trouve qu'ils semblent sortir de la *veine*[1]... Et jamais il n'y a rareté de fruits, car chaque flot en apporte des barques chargées, ni ne manque aucune victuaille, poisson, boucherie, venaison, charcuterie à l'infini... venus richement de l'Istrie et de Terre-Ferme... » Et avec

grand triomphere tournent les capitaines des gens de mer, si bien qu'à *Veinieria* il semble que l'on rentre au son des cloches qui sonnent par l'allégresse que fait tant de gens. La jeunesse, il semble qu'elle sorte de France ou Catalogne ou d'étranges pays tant sont divers les vêtements et de diverse allure. Au long des banques du Rialto, tu les vois se tenir en leurs habits de soie, qui moult bien s'ajustent, en sorte qu'on les croirait nés au royaume d'empirée. Tout un chacun de se bien couvrir s'estime digne; tu ne reconnais le pauvre d'avec les *majeurs;* tous me semblent seigneurs de terres, cités ou castels... »

A l'époque exacte où s'ouvre notre récit, c'est-à-dire en mai 1172, la ville était loin d'avoir l'aspect gai, réjoui, animé, presque constamment en fête, si pittoresquement décrit par notre poète. Les affaires étaient arrêtées, les divertissements suspendus et l'on ne voyait par les rues et places, surtout en celle de Saint-Marc existant déjà, quoique d'un tiers environ moins profonde qu'aujourd'hui, que groupes de gens tristes, inquiets, voire menaçants. C'est que, revenu de Chio après une expédition peu heureuse, Vital Michiel, trente-huitième et dernier doge de ceux élus par le « suffrage unanime du peuple, des nobles, des évêques et du clergé », avait apporté la peste avec ses galères. Le fléau terrible sévissait furieusement et les cloches « joyeuses » dont parle notre poète ne sonnaient plus que des glas de mort, tandis que les allègres « brigades » de gens en liesse, étaient remplacées par les sombres et funèbres cortèges de parents et d'amis qui conduisaient les victimes de l'épidémie au lieu du dernier repos, en psalmodiant les lugubres prières des trépassés.

Par un phénomène de suggestion collective souvent constaté au cours de l'histoire, triste psychologie des foules de tous les temps, le peuple, accusant le doge d'avoir personnellement empesté la ville, se souleva en masse contre lui. Cet infortuné s'efforça de calmer les énergumènes qui, avec mille effroyables imprécations, ne parlaient de rien moins que de l'occire de male mort. Cependant, grâce à l'ascendant de sa parole et au respect

qu'il inspirait encore, Michiel était parvenu à ramener les esprits et se croyait sauvé. Mais, par un de ces revirements soudains, trop fréquents dans les jours d'effervescence publique, le tumulte recommença bientôt plus menaçant, plus incoercible. Saisi de terreur, le doge sortit du palais, probablement par une des nombreuses ruelles qui subsistent encore, et voulut se réfugier à Saint-Zacharie, église située à quelque distance du palais, en arrière de la rive actuelle des Esclavons. Il fut reconnu pendant le trajet et poignardé par un certain Mario Cassuol ou Cassuolo (27 mai 1172).

Entre temps, effrayés de ces fureurs populaires, les « optimates » résolurent de soustraire désormais l'élection du premier magistrat de la République aux incertitudes plébiscitaires. Et « comme le voulut Dieu et monseigneur Saint-Marc, » ils choisirent entre eux onze seigneurs qui, allant à leur tour « au chapeau[1] », donnèrent leur voix à Orio Malipiero, « personne de singulière vertu et admirable conseil ». S'étant levé et ayant remercié les onze de la confiance si flatteuse qu'ils lui marquaient, ce sage seigneur refusa modestement d'accepter « si grande charge et si grand honneur », et les pria d'établir doge messer Sébastien Ziani, comme étant plus riche et plus âgé. Et ainsi fut

Mais non petit était l'embarras pour faire accepter l'élu des nobles au peuple, habitué jusqu'à ce jour à choisir lui-même le premier magistrat de la République en ces comices générales auxquelles depuis Anafeste, premier doge, on l'a dit déjà, prenaient part les plébéiens, les nobles, les évêques et le clergé. La récente sédition suivie de l'assassinat de Michiel n'était point pour rassurer les révolutionnaires « oligarches ». Inspirés du Saint-Esprit et toujours de « monseigneur Saint-Marc », ils eurent l'idée, après proclamation du vote publié à l'autel même du saint, de faire présenter le nouvel élu au peuple par le primicier en habits sacerdotaux et avec cette vaine formule paraissant

[1] Aller au scrutin se disait « aller au chapeau », parce que les votes se recueillaient dans un chapeau.

solliciter son approbation : « Celui-ci est votre doxe [1] si de la sorte vous plaît », et le gonfanon ducal lui fut à l'instant remis en signe d'investiture. Il y eut un moment d'hésitation; les « intellectuels » d'alors étaient sur le point de provoquer quelque mouvement qui aurait, en un instant, fait rentrer sous terre les aristocrates, auteurs du coup d'État, et probablement détruit leur œuvre pour longtemps, voire pour jamais. — Si Sébastien était vieux, il était « malicieux » et surtout il était très riche. Aussi, ce vieillard de soixante et onze ans, « humble » d'aspect, ne perdit point son temps en vaines paroles car il savait ce que vaut l'éloquence sinon de l'or, la République n'en frappa que plus tard, du moins des espèces sonnantes. — Portant au flanc escarcelle bien fournie, il la vida et remplit autant de fois qu'il le fallut, distribuant ample largesse aux vilains et manants. L'usage, bien entendu, s'en maintint pour jamais et, désormais minorité sans influence, les mécontents durent se taire et s'incliner devant la face glabre mais « sereine » du nouveau chef imposé par les nobles.

Ce nouveau chef n'était point un parvenu en cette fin du douzième siècle, car dès 953 un André Ziani était « procurateur du corps de saint Marc », charge hautement honorable. — Quant aux immenses richesses des Ziani, richesses dont encore au temps de Catherine Cornaro, reine de Chypre (1454-1510), on disait proverbialement à Venise *l'haver di ca' Ziani* [2] : ces richesses elles avaient très probablement été gagnées dans le commerce, source de la prospérité publique et privée.

Pourtant on se répétait à voix basse que seul le trafic n'avait point pu les produire. Et voici ce qu'à ce sujet disaient les clercs, qui étaient les « reporters » bien informés de l'époque : — « Au temps du farouche Attila toutes les villes n'avaient pas eu la chance, comme Lutèce des Parisiens, d'être protégées par madame sainte Geneviève de benoîte mémoire. On l'avait bien vu

[1] Cette orthographe est la plus ancienne et est conforme à l'étymologie, car doge vient de *dux*, ainsi que l'on sait.
[2] *L'avoir de la maison Ziani.*

lorsque, tout en poursuivant le siège de l'antique Aquilée, le damnable payen s'était, pour se maintenir la main, diverti à mettre à sac les autres cités environnantes, notamment Concordia et Altinum, cette dernière toute pleine d'élégantes résidences au point que Martial écrivait :

« Æmula Baianis Altini litora villis [1]. »

« Ainsi qu'un chacun le sait, les habitants d'Altinum s'étaient, comme ceux d'Aquilée même, venus réfugier dans les lagunes, vers le Malamocco actuel et y avaient transporté ce qu'ils avaient de plus rare et précieux. Cependant, vu la presse et danger, maint objet fut enfoui en la terre et, par ainsi échappa aux dévastateurs. Mais comme ce sont « robbes » et richesses d'idolâtres et mécréants abominables, autour d'elles veillent et font bonne garde sorciers, diables, succubes, incubes, harpies, gorgones et autres esprits pleins de maléfice. Et si quelqu'un se hasarde à faire recherche de ces trésors, il est aussitôt assailli de terreur panique, avec risque de perdre bien plus que la vie, c'est-à-dire son âme. C'est de quoi les auteurs de moralités, soties et aussi dialogues divertissants ou burlesques, ont tiré argument lorsqu'ils ont représenté sur les tréteaux le Vénitien *Pantalon cerca tesori in Altino*. — Nonobstant ces terreurs et dangers, messire Sébastien étant homme versé ès lettres tant vulgaires que latines, et écrivant de sa main la langue romaine comme un abbé ou basochien, devait connaître le grimoire par quoi l'on évite les pièges et embûches du malin. Or, en une sienne terre d'Altinum, il fit en grand secret, silence et précaution des fouilles nocturnes. Voici qu'au cours d'une de ces fouilles, et pour conjurer le malin, messire Sébastien, invoqua son vénérable patron, le vaillant homme d'armes et bon chevalier mort navré de cruelles sagettes. Sur l'heure, à la pâle clarté de la lune, il

[1] Martial, IV, 25. « Les rivages d'Altinum, dont les villas rivalisent avec celles de Baies. » A peine est-il nécessaire de rappeler que cette résidence, peu distante de Naples, était célèbre par ses luxueuses maisons de campagne, propriétés des plus riches Romains.

entrevit le fauve reflet de l'or et bientôt apparut une génisse de grandeur naturelle, antique idole que Virgile dit être celle de Proserpine. Et ainsi le seigneur Sébastien accrut sensiblement son bien, qui, au demeurant, était déjà très considérable et rapportait force fruits et intérêts par l'art de banque et marchandise. »

Dire que le fortuné « inventeur » fit monnayer le métal à Venise, ce serait avancer un fait invraisemblable, car on a eu l'occasion de l'indiquer plus haut, en ce temps-là, l'on ne frappait au coin de Saint-Marc que des espèces d'argent ou de cuivre, portant, sans plus, le nom du doge régnant, et encore ce nom n'avait-il paru que depuis Vital Michiel, dont a été contée la fin tragique et qui fut le prédécesseur immédiat de Sébastien Ziani. Antérieurement les espèces présentaient d'un côté une informe tête de saint Marc et de l'autre, en signe de sujétion, le nom de l'empereur d'Allemagne alors régnant.

Quoi qu'il en soit, lorsque déjà vieux, car il était né à Venise en 1105, dans le palais ancestral à San Zulian, Sébastien, fils de Maime, petit-fils de Pierre, fut élu à la suprême charge de la République, il était depuis longtemps initié aux affaires de l'État. Tout jeune il avait appelé sur lui l'attention par ses talents. Ainsi dès 1125, n'ayant donc que vingt ans, on le trouve comte de la République à Sebenico de Dalmatie, dans le temps que cette ville fut prise et saccagée par les Hongrois. Sans préjudice des autres charges dont il dut être investi par la suite, on sait à coup sûr qu'il fut ambassadeur à Constantinople avec Aurio Mastropiero en 1171, c'est-à-dire l'année qui précède immédiatement son élection.

Ayant acheté à beaux deniers comptants l'approbation des électeurs populaires brusquement dépossédés par le coup d'État rétrograde que nous avons dit, messire le Doge, incontinent après avoir reçu le gonfanon de Saint-Marc, jura sa *promission* qui est, autant dire, son serment sur les sacrosaints évangiles et plus particulièrement sur celui de monseigneur saint Marc.

Par cette *promission*, s'engagea messire Sébastien à respecter

les lois de la République, à ne les violer en rien, à ne permettre onc l'usage pour lui-même du titre de Seigneur, à rendre à tous bonne, droite et prompte justice, sans acception de puissants ni mesquins, à secourir les pauvres et à mainte autre bonne et utile chose comme plus à plein apparaîtra, quand l'on dira les gestes de messire Pierre, son fils, qui aussi fut doge au commencement du siècle suivant.

Et sitôt que messire Sébastien eut juré cette même promission, celle-ci lui fut remise écrite en une feuille de Pergame soigneusement ornée par l'art qu' « alluminer se nomme à Paris », ainsi que le veut le gentil poète Dante Alighieri. Puis cette feuille double fut enfermée en un bel étui d'argent niellé de noir, étui qu'au cours des cérémonies les doges portaient en leur main senestre, ce que l'on connaît bien soit par l'antique mosaïque de la première porte de Saint-Marc, sur la gauche de qui regarde l'auguste façade, soit par les monnaies, et entre autres par le « matapan » de Pierre Ziani dont plus tard il sera parlé.

Puis messire Sébastien fut revêtu de ses « robbes », qui étaient splendides. Sur ses cheveux blancs tenus ras fut placé un serre-tête le *renso*, ainsi nommé de ce qu'il était confectionné en fine toile venue de Rheims. Ce même serre-tête, on le voit porté sous la tiare comme sous la couronne impériale par le Pape et l'Empereur, soit qu'il fût insigne de puissance et commandement, soit plutôt qu'il servît à quelque peu amortir le contact des rudes contours des pesants diadèmes. Et sur le *renso* fut mis un couvre-chef qui, au longaller prit forme de bonnet phrygien en souvenir, disent les « humanistes », d'Anténor phrygien, fondateur de Padoue, ville où gît son tombeau jusqu'à ce jour. Mais alors et par suite des fréquents rapports avec les *basileis* romaics de Byzance, ce couvre-chef était analogue, sinon semblable, à celui de ces *basileis*. La calotte était en forme de petit dôme, garnie d'étoffe rouge et sommée d'une triple gemme faisant office de bouton. Tout autour régnait un bandeau de tissu d'or, en lequel s'entrecroisaient des cabochons de saphirs. Sur les épaules était posée une courte pèlerine en vair avec fibule de

pierres précieuses et plusieurs gros boutons de métal ciselé, ou plutôt en filigrane; tels ceux que portent encore les Dalmates, en sorte que la Dalmatie, ayant été récemment conquise, peut-être était-ce là un souvenir de cette conquête. Puis venait un long pallium doublé de vair et couleur de pourpre, avec fleurons de brocart et d'or; sur les deux bords de ce manteau étaient étagés des boutons plats au nombre d'une vingtaine, mais paraissant servir de simple ornement. La tunique était violette, à reflet d'or miroitant aux plis. De grandes « quilles » d'or, relevées de pierreries en bordure, garnissaient le bas de ce vêtement, dont les manches étaient relevées d'un large galon d'or, tant au défaut de l'épaule qu'au-dessus du poignet. Quant aux bas, ou mieux aux chausses, elles étaient invariablement rouges, les souliers étant eux-mêmes ordinairement noirs, brodés d'or, et parfois rouges.

Ainsi paraissait le Doge dans les cérémonies publiques, cérémonies presque toutes religieuses. Mais dans les circonstances moins solennelles et même dans la vie ordinaire, le premier magistrat de la République, on n'en saurait douter, se faisait encore reconnaître des autres patrices par certains insignes distinctifs, ce que l'on voit entre autres dans une très ancienne mosaïque de la chapelle Saint-Isidore à Saint-Marc.

Avec l'indispensable *renso* très long et d'où, vers la nuque, sort une forte touffe de cheveux blancs, le Doge est représenté coiffé de la corne ducale, marque de sa dignité. Cette corne, qui déjà revêt la forme caractéristique du bonnet phrygien, est d'étoffe rouge unie, mais garnie d'un bandeau de damas d'or gemmé. De drap entièrement rouge pourpre, d'une seule nuance uniforme, sans nul ornement, nulle broderie, le costume est composé d'un long manteau flottant retenu par une fibule très simple. Sous le manteau on voit une tunique *talaire* tout unie et dont les manches étroites sont assujéties par une suite de petits boutons de métal. Également rouge suivant la Pragmatique, les chausses collantes semblent être à pieds, c'est-à-dire que les souliers font corps avec elles. — Enfin à une étroite ceinture de

cuir fauve relevée d'appliques d'or pend un long estoc à grande garde recroisée d'acier; circonstance à noter, car avec les vêtements d'apparat, le Doge, magistrat de paix, du moins en principe, ne portait jamais aucune arme, l'épée « de justice » étant remise aux mains d'un personnage du cortège, ainsi qu'on le verra plus loin en décrivant l'un de ces cortèges d'après le vieux Martin da Canal.

L'épouse de messire Sébastien Ziani, Madame la Dogaresse, qui avait nom Madonne Troiga fut également parée d'atours qui la distinguaient des autres gentilles femmes[1]. Si elle se ceignait le front d'un bandeau scintillant, son corps était drapé d'une belle robe de riche étoffe lamée, avec garniture précieuse au défaut de l'épaule et du poignet, le tout recouvert d'un somptueux manteau doublé d'hermine et tombant jusqu'à la cheville.

Puis aussi leurs deux fils, dont l'un, Pietro, fut Doge à son tour, tandis que l'autre, Luigi, fut ambassadeur et chef d'escadre, firent usage de vêtements exceptionnellement ornés, par quoi ils se différenciaient des autres nobles; c'est ce dont il n'est guère permis de douter si l'on sait qu'elles aussi les filles des Doges portaient des parures à elles réservées, telles certaines broderies sur leurs robes, voire des bandeaux ou couronnes. A plus forte raison les mâles de la famille dogale devaient-ils jouir de ces privilèges somptuaires.

Mais ce faste extérieur était le juste apanage d'un Sébastien Ziani, dont l'élection avait récompensé les mérites incontes-

[1] Cela ne saurait faire doute, et pour les époques postérieures, on a maintes représentations et portraits proprement dits de dogaresses portant les insignes de la dignité de leurs époux, entre autres la *corne* ducale (Notamment *Museo civico*, escalier conduisant au deuxième étage, toiles n. 15, 28, 39, 43, etc.) En outre de cette espèce de couronne, elles sont représentées littéralement chargées de bijoux, perles, brillants et gemmes de toute sorte. Aussi bien, dès le onzième siècle, une fille de l'Empereur grec de Constantinople devenue femme du Doge Domenico Selvo (1071), avait fait montre d'un luxe extraordinaire et contrastant fort avec les mœurs simples de cette primitive époque, mœurs qui étaient aussi celles de Florence et dont, en un passage célèbre de sa *Divina Commedia*, Dante déplorait la disparition

tables, l'infatigable souci des affaires et du repos publics. — Ainsi, ayant, comme l'on sait, juré par sa *promission* de faire prompte et bonne justice, messire le Doge à peine intronisé fit rechercher le félon Mario Cassuol ou Cassuolo qui avait si piteusement et vilainement ôté la vie à Vital Michiel. Et ayant été tiré du repère où il se cachait, l'assassin livré par le Doge à ses justiciers fut pendu haut et court, à la grande liesse du commun peuple et honnête satisfaction de tous les prud'hommes, tant nobles que clercs, bourgeois, mercandins et rustauds. Il fut en outre délibéré que la maison du supplicié serait rasée de fond en comble et que sur le terrain on ne pourrait, de longtemps, élever que des constructions passagères en bois.

Sans rappeler que précisément en 1172, année de l'élection de messire Sébastien, fut institué le *Grand Conseil*, composé de quatre cent soixante-dix membres, sans indiquer non plus que, suivant quelques interprètes, les *onze* électeurs de ce suprême magistrat, furent l'origine du Conseil des Dix, que le Doge présidait, lui *onzième* [1], il est avéré que cet homme d'État porta sur toutes choses son œil vigilant et jaloux du commun bien, instituant, entre autres diverses charges de sages et prudents hommes pour réprimer les dols et malfaçons, surtout de ceux qui trompaient et engeignaient autrui dans le trafic des étoffes, denrées ou marchandises quelconques.

Et ce Doge, ne négligeant aucun des objets qui intéressent le gouvernement et l'administration de la chose publique, fit à l'exemple de Vital Michiel, son prédécesseur immédiat, frapper des monnaies dites *piccoli*, qui affirmaient l'absolue indépendance de Venise au regard du *romische Kaiser* d'Allemagne, car si, antérieurement, le nom de ce potentat figurait sur toutes les espèces sorties de l'atelier de Venise, celles de Ziani ne firent hommage qu'à saint Marc, « seul vrai seigneur de Venise » et au Doge avec sa qualité : Seb[astianus] *Dux*. Monument de pleine et absolue autonomie, cette monnaie prit bientôt beaucoup de cré-

[1] Sabellico, cité par Mauro Macchi, *Storia del consiglio dei Dieci*, t. I, p. 64.

dit et étant égale à celle de Vérone ou *veronese*, pareillement estimée, fut indifféremment appelée *piccolo* ou *veronese*.

Étant donc soucieux du bon règlement de la vie matérielle, le Doge rendit, en conseil, le 3 novembre 1177, un édit où, s'inspirant des idées prévalant alors, il fixait, précisément en ces *véronais*, le maximum du prix de la plupart des comestibles. Voici un extrait de ce curieux document latin qu'avec les justiciers et autres ses conseillers, Sébastien signa comme suit : *Ego Sebastianus Ziani, Dei gratia dux, manu mea subscripsi.*

« ... Vainement on fait des bénéfices... la fortune n'apporte point de gloire à celui dont la négligence entraîne des incommodités pour la patrie. Nous donc Sébastien Ziani, par la grâce de Dieu, Doge de Vénétie, de Dalmatie et de Croatie, voulant augmenter de bien en mieux les profits de notre patrie... d'accord avec nos conseillers... et sur confirmation du peuple... établissons et avons établi et sous menace de grave peine avons mandé et ordonné ce qui suit : que de ce jour en avant nul tavernier mâle ou femelle ou qui pour eux ne se permette de vendre la livre de vin plus de deux *véronais*, sauf celui de *Roumanie*[1] et ne frelate le vin exposé en vente ni ose le mélanger avec de l'eau ou même avec un autre vin... et qu'il use de la juste mesure que lui aura remise le vice-seigneur... Et pur comme il a été acheté que ce vin soit mis en vente. . Et que nul n'encave du blé pour en faire montrer le prix par accaparement ou exporte de ce blé hors de Vénétie sans notre licence ou celle des autres Doges qui seront après nous .. Et, en outre, que nul boucher ne fasse payer la livre de bonne viande de vache ou de bœuf plus de deux *véronais*, et celle de moins bonne qualité plus de trois *véronais* les deux livres : et le porc frais qu'il ne le vende ou fasse vendre sous aucun prétexte plus de trois *véronais* la livre. La viande sèche de Romanie ou Sclavonie et celle de Lombardie pas plus de trois *véronais* la livre... Et que nul n'ait l'audace d'user d'in-

[1] Provenant de l'empire *romain* d'Orient, c'est-à-dire le Malvoisie et autres analogues. Il existait un entrepôt spécial pour ces vins généreux d'où le *rio* actuel de la *Malavasia* qui en perpétue le souvenir.

justes poids et mesures... Et pour le poisson que nul ne vende au-delà de trois *véronais* la livre d'esturgeon, de truite et de turbot... et celle de dorades, muges, barbues, soles grandes, anguilles grandes... plus de deux *véronais*.... tout autre poisson et leur saumure non plus de un *véronais*. — Et d'ores en avant nul ne pourra vendre plus de vingt-cinq livres *véronaises* le « millier » d'huile sous quelque prétexte que ce soit... Et sera maintenue perpétuellement la présente réglementation par nous et nos successeurs... Et qui osera l'enfreindre sera puni de la perte de tous les biens qu'il a en ce monde, lesquels écherront pour le tout à notre [trésor] dominical [1]. »

Messire le Doge fut aussi très enclin à embellir sa Venise, « du monde couronne, reine de la mer ». Or, dit à ce sujet la *Cronica Veneta* anonyme, confirmée en cela par Marin Sanudo, l'an 1170 furent convoyées à Venise, par gros navires, trois « grandissismes » colonnes de granite, que les uns disent avoir été apportées de Constantinople, les autres de Grèce et d'autres encore de Tyr. Comme l'on déchargeait ces colonnes le long du quai de la *piazzetta* de Saint-Marc, voici que, par « sinistre fâcheux » les cordes des poulies se rompirent et l'une des colonnes tomba dans l'eau, d'où jamais ne fut tirée jusqu'à ce jour. Les deux autres demeurèrent assez longtemps sur la *piazzetta*, car nul n'osait tenter de les ériger. Ce que voyant messire le Doge, en fut fort dépité, vu le souci qu'il avait de finement et de plus en plus bellement adorner sa cité. Aussi fit-il proclamer à son de trompe et à fort cri par tous carrefours, rues, marchés, portiques et autres lieux où s'assemble gent que si quelqu'un, quel qu'il fût, avait cœur et confiance pour

[1] Certains économistes croient trouver dans ce document la preuve que la vie était, à Venise, dans la deuxième moitié du douzième siècle, à peine moins chère qu'aujourd'hui. Voici comment ils prétendent le prouver en prenant pour exemple le vin. La livre de vin ordinaire, soit à peu près un litre, coûtait deux véronais, dont la valeur intrinsèque absolue aurait été de quatre centimes de notre monnaie. Mais la valeur acquisitive d'alors étant quatorze fois supérieure, il vient cinquante-six centimes, ce qui est à peu près le taux actuel du vin ordinaire actuel, dit précisément véronais, parce qu'il provient des campagnes de Vérone.

tenter d'élever ces colonnes sur des bases et réussissait en l'entreprise, celui-là pourrait demander telle grâce qu'il voudrait, et cette grâce lui serait gracieusement octroyée. Il se rencontra un nommé maître Banetoni [1], grand ingénieur éduqué en Lombardie, qui oyant ce cri, s'offrit à faire l'œuvre. Il usa de fortes cordes qu'il fit mouiller, et en séchant d'elles-mêmes, ces cordes se raccourcissant peu à peu agirent lentement mais sûrement, de sorte que les deux colonnes furent dressées en la *piazzetta* sur leurs bases, où elles sont encore, et qui sont soutenues de groupes de manouvriers accroupis. Sur le sommet de la colonne plus proche du palais ducal fut mis monsieur saint Marc en la figure d'un lion ailé, de bronze, trophée provenant de Constantinople. Sur l'autre colonne se voit monsieur saint Théodore, qui fut premier patron de Venise, mais céda la place à monsieur saint Marc, quand le glorieux corps de celui-ci fut porté à Venise. Voici comment. En l'an 829 de la bienheureuse Incarnation, certains marchands s'en furent des lagunes en Alexandrie, conduits par le tribun Rusticus de Torcello et un autre principal homme, Bono de Malomocco. Or, les religieux du couvent où gisait la glorieuse relique étant molestés par les Sarrasins, Rusticus et son compère Bono persuadèrent ces religieux de la leur remettre; moyennant quoi elle serait portée avec toute sûreté en la chrétienne Venise et ensevelie dans une basilique triomphale, sous la garde de tout le peuple. Si donc les moines livrèrent l'inestimable dépôt aux Vénitiens, ce n'était point tâche facile de le faire sortir d'Égypte, car les gabelous du Soldan exerçaient étroite surveillance sur toute marchandise exportée par les chrétiens. Mais les nôtres, malicieux, firent ainsi : Ils transportèrent le saint à bord, dissimulé sous des herbes fraîches qui semblaient remplir une grande manne d'osier. Par-dessus ces herbes, ils disposèrent force petits morceaux de lard et viande porcine, que lesdits Sarrasins ont en abomination. Et quand parurent les officiers de la gabelle, les nôtres, pleins de bonne

[1] Selon la *Cronica Veneta* anonyme : en réalité il se nommait Barattieri.

astuce, furent prompts à découvrir la manne ou corbeille. A peine ces officiers du fisc sentirent l'odeur de la chair maudite, ils s'enfuirent sans rien visiter, non moins que s'ils avaient vu le diable. De cette manière furent les gabelons « gabbés ».

Mais pour revenir à l'ingénieur, s'étant présenté devant la Seigneurie pour réclamer la grâce promise, il demanda qu'à perpétuité les « barons » pussent, entre les deux colonnes, d'autres disent sur leurs bases mêmes, jouer aux dés [1] sans que personne leur pût rien dire ni faire aucune opposition. En outre, il sollicita pour lui-même une habitation. Le Doge et la Seigneurerie stupéfaits de si petite et extravagante requête, la lui accordèrent sans plus en séance du Grand Conseil.

Et Sébastien satisfait de l'œuvre de cet ingénieur, lui commanda de construire le premier pont du Rialto, où jusque-là l'on ne se pouvait rendre, non sans gêne frais et lenteur, que par

[1] On dit communément que des barraques furent élevées entre les deux colonnes, et que dans ces barraques étaient installées des tripots. En 1456 un incendie les aurait détruites. Bientôt, réédifiées, elles auraient disparu définitivement en 1529. Sans rejeter complètement cette indication, nous devons constater pourtant que nous n'avons su trouver trace de ces constructions dans aucun tableau représentant la *piazzetta*, pas même dans ceux donnés par le prince de Lichstenstein (*Museo Civico*, salle II). Or, dans un de ces tableaux, dû au pinceau de Lazzaro Sebastiani, non seulement les costumes sont de la fin du quinzième siècle, mais sur l'emplacement actuellement occupé par la *Zecca*, de Sansovino, laquelle fut achevée en 1536, on voit une construction tout autre et certainement antérieure. On ne saurait, d'ailleurs, prétendre que par préoccupation esthétique, les artistes d'alors n'ont point représenté les barraques en question, car on a la preuve que ces préoccupations leur étaient étrangères. Ainsi dans le tableau précité on voit de vieilles échoppes en bois devant la bâtisse elle-même, et l'on peut citer des toiles sans nombre où sur la place Saint-Marc elle-même, figurent toutes sortes de bicoques de revendeurs. De fait, les joueurs s'éloignèrent d'eux-mêmes, parce que le Conseil des Dix faisait accrocher par les pieds à ces colonnes les cadavres des condamnés politiques. S'il s'était agi de pendus, les choses eussent tourné différemment à cause de la corde porte-veine.

Enfin, et ceci vient à l'appui de notre manière de voir, tandis que nulle part les barraques ne sont reproduites, voici ce que l'on voit dans une miniature du manuscrit qui traite *du grand Caam* (Khan) *de la grant Arménie de Perse*... manuscrit conservé à Oxford. Entre les deux colonnes, *mais en plein air*, deux joueurs sont assis à une table. A leur droite un partenaire, malheureux sans doute, semble s'arracher les cheveux.

barquettes. Alors Barattieri, improprement nommé tout à l'heure Banetoni, se mit à l'œuvre et promptement confectionna le pont en bois. Certains disent qu'il était simplement jeté sur bateaux : mais on voit déjà en d'anciennes peintures ce même pont dressé sur un appui fixe formé de six piles composées d'un réseau de poutres immergées dans l'eau, savoir : trois piles d'un côté, trois de l'autre; au centre existait un tablier mobile disposé de façon à livrer passage aux plus grandes nefs. Et au-dessus régnait une suite de boutiques de bois où s'accumulaient les plus précieuses marchandises. Ainsi fut agencé ce pont du Rialto, « honneur de nos marchés; » et comme il était à péage, le peuple l'appela pont de l'argent ou du *quartarolo*, à cause de la petite monnaie de même nom qui servait à ce péage.

Pourtant de ce travail ne se donna messire Sébastien pour satisfait, car, ayant confiance en ce même Barattieri, il le chargea de terminer le campanile de Saint-Marc, qui fut, au préalable, purgé des herbes folles dont ses parois étaient couvertes.

En outre, il agrandit la place Saint-Marc et la fit daller de briques avec encadrements de pierres blanches. Alors fut abattue l'église de San Geminiano, reconstruite plus en arrière. Le Doge ayant, à cet effet, sollicité de la cour de Rome, l'autorisation d'abattre cet édifice, il fut répondu très curieusement. « Saint Pierre ne permet point de faire le mal; mais quand il est fait, en donne l'absolution. » Ce qui fut interprété comme licence accordée de raser l'édifice.

Encore messire le Doge fit élever les galeries avec un étage aux vieilles procuraties. Des fenêtres que l'on y voit jusqu'aujourd'hui les gentilles dames assistaient, ainsi que d'un théâtre et en superbe parade, aux processions, fêtes, divertissements qui avaient lieu sur la place, comme on verra en son lieu. Et le même Doge édifia ces galeries de telle manière que l'on tournait tout autour de la place, « sous un vrai corridor » formant abri non interrompu, ainsi qu'actuellement.

Il y avait alors trois calles très fréquentées de personnes de tous états, lesquelles calles étaient *Frezzaria*, ainsi nommée parce

qu'on y fabriquait les flèches; *Spadaria*, centre des ateliers d'armuriers; enfin *Marsaria*, avec de part et d'autres magasins bien assortis des plus divers et rares objets de tous pays et provenances, car *marsaria* veut dire non mercerie seule, mais toutes sortes de marchandises. Et étant propriétaire des magasins, il les fit agencer bellement, tout en les laissant de bois, selon l'usage général d'alors. En outre, ayant toujours été le rendez-vous préféré tant des Vénitiens que des étrangers, lesquels s'y retrouvaient ou pour négocier ou pour se divertir par le plaisir des yeux, le spectacle des étalages qui s'y font et la vue des femmes parées qui s'y promènent pour faire galante montre de soi, cette rue fut également pavée de même sorte par les soins du Doge. C'était alors grand luxe et exception, car la bonne ville de Paris elle-même ne jouit de pareil bénéfice qu'un peu plus tard, sous le règne du preux sire Philippe-Auguste, qui fit exécuter cet utile travail.

S'il est aussi avéré que Sébastien Ziani agrandit le palais ducal, c'est de quoi l'on fera simplement mention, parce que nul auteur n'a su préciser exactement en quels éléments consistèrent ces agrandissements et sur quelle partie de l'édifice ils portèrent.

Pour le faire court, voilà brièvement les choses que commanda d'exécuter messire Sébastien en vue de la jouissance et commodité de tout un chacun, tant nobles, gens d'armes, clercs et bourgeois que vilains, manants et valetaille.

(A suivre.)

L. DE LAIGUE.

LA CONCLUSION

DE LA

LIGUE D'AVIGNON

ET LA

POLITIQUE ÉTRANGÈRE DES BRULART[1]

(1622-1623)

Grâce à la complicité inconsciente du Louvre, l'Espagne règne en maîtresse dans la Valteline, qu'une rébellion sanglante de ses habitants a détachée de la Rhétie (juillet 1620). Le traité conclu à Madrid par Bassompierre (avril 1621) contient des clauses qui rendent son exécution impossible, pour peu que l'Escurial s'attache à l'entraver. Une expédition désastreuse des bandières grisonnes contre Bormio, bientôt suivie, après quelques alternatives de succès et de revers, de l'occupation de Coire par les Autrichiens ; d'intempestives négociations engagées à la cour du Roi Catholique par l'ambassadeur français Du Fargis (mai 1622); l'asservissement des Trois Ligues au Tyrol, aggravé encore par le traité de Lindau (septembre 1622), contraignent enfin les ministres du Roi Très-Chrétien à entendre aux propositions d'alliance que font à Louis XIII le duc de Savoie et le Sénat de Venise. Au sentiment de ceux-ci, en effet, l'union territoriale des deux branches de la maison de Habsbourg, réalisée par la présence de garnisons milanaises dans la vallée de l'Adda, constitue un péril imminent pour les États indépendants de la Péninsule, que Philippe IV, assuré de l'appui des forces impériales, pourra désormais écraser à son gré.

E. R.

L'impression favorable causée à la cour de France par l'avis reçu d'Espagne que le Roi Catholique consentait enfin à ne plus faire dépendre l'exécution du traité de Madrid de l'obtention préalable de la garantie helvétique ne s'était pas encore effacée,

[1] Ces pages sont extraites du tome III de la belle *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons Suisses*, qui paraîtra prochainement, simultanément à Berne et à Paris, et qui, par l'étendue de ses recherches et la sûreté de sa documentation, a acquis une place considérable parmi les travaux d'érudition de notre époque. (Note de la R.)

et l'on venait de prescrire à Miron et à Gueffier, ambassadeurs à Soleure et à Coire, de modérer l'ardeur belliqueuse des Grisons et de solliciter de leurs communes l'amélioration des articles relatifs à l'exercice de l'ancien culte tant en Rhétie qu'en Valteline, lorsque, coup sur coup, arrivèrent au camp devant Montpellier la nouvelle de l'entrée des troupes archiducales en Engadine, puis celle de la conclusion du traité de Lindau.

Il serait sans doute téméraire d'affirmer que la convention qui consacrait l'asservissement des Ligues Grises à l'Autriche ait été la cause déterminante de la paix accordée par Louis XIII aux huguenots. A dire vrai, cependant, il n'est pas niable qu'elle contribua, dans une large mesure, à faire cesser les dernières hésitations du jeune monarque. Tout poussait, en effet, celui-ci à poursuivre sans relâche la lutte contre ses sujets rebelles, dont l'entente avec Mansfeld, quelques semaines auparavant, eût exposé l'armée royale à se trouver prise entre deux feux. Les progrès de Léopold en Rhétie décidèrent Sa Majesté à brusquer les négociations. Moins d'un mois après la clôture de la diète de Lindau, la guerre civile était terminée en Languedoc. Désormais dégagée des préoccupations qui, depuis plus de huit ans, paralysaient sa politique étrangère, la royauté française semblait en mesure de se charger de la défense de ses alliés opprimés.

La nouvelle de la paix de Montpellier fut accueillie avec inquiétude à Madrid, avec joie par les *Stati liberi* d'Italie, avec satisfaction à Rome. Aussi bien, au Vatican, l'on n'avait pas cherché à dissimuler le déplaisir que causait au Saint-Père l'attitude hostile du Louvre à l'égard du traité d'Aranjuez, dont la ratification, pensait-on, eût rendu vaines les conférences austro-grisonnes. Or, si l'écrasement du protestantisme dans la haute vallée du Rhin ne pouvait être qu'agréable au chef de la chrétienté, l'occupation définitive des passages rhétiens par l'Autriche était de nature à éveiller les craintes du souverain temporel des États de l'Église. Quelque contraires, en effet, que fussent les apparences, la curie romaine n'était pas inféodée à l'Espagne au point de ne pas déplorer la rupture, au profit de cette monarchie, de l'équi-

libre des puissances continentales et l'absence de tout contrepoids aux ambitions de l'Escurial. On commençait à regretter, dans l'entourage de Grégoire XV, d'avoir encouragé Louis XIII à entrer en conflit avec les huguenots. Aussi fut-ce pour la forme seulement que le nonce apostolique tenta de s'opposer à la conclusion d'une paix dont le premier résultat devait être de restituer à la France, dans le concert des États européens, le rang que lui assignait son glorieux passé.

Contenter à la fois le pape et les protestants, tel était, en somme, le problème, assurément ardu, que venait de résoudre le Roi Très-Chrétien en recevant en grâce ses sujets rebelles. Les princes indépendants d'Allemagne, les Hollandais, les Suisses évangéliques, le duc de Savoie, le Sénat vénitien tombaient d'accord entre eux pour voir dans la conclusion du traité de Montpellier un indice certain que le Louvre, las de se laisser jouer par l'Espagne, consentait à reprendre son rôle historique et à assumer la direction d'un mouvement de résistance unanime aux empiétements de la maison d'Autriche.

L'idée de la constitution d'une ligue offensive entre la France, Venise et la Savoie, en vue d'expulser les Espagnols de la Valteline, n'était pas nouvelle. Depuis plus de dix-huit mois, elle germait dans les esprits à Paris, à Saint-Marc, à Turin. A maintes reprises, au cours des négociations de Bassompierre, celui-ci en avait menacé les commissaires de Sa Majesté Catholique. Mais l'on savait sans doute à quoi s'en tenir à l'Escurial quant aux difficultés qu'eût rencontré, à ce moment, l'exécution d'un tel projet, car les déclarations comminatoires du colonel général des Suisses n'y suscitèrent aucun émoi. Il n'en alla pas autrement au printemps de 1622. En mars, alors que le joug de l'Autriche s'appesantissait avec le plus de lourdeur sur la Rhétie, Noël Brulart de Sillery, envoyé en ambassade à Rome, avait eu l'ordre de s'arrêter en Piémont et d'annoncer à Charles-Emmanuel que le roi agitait derechef de se rendre à Lyon, afin de réveiller du même coup les espérances de ses amis italiens et celles de ses malheureux alliés de la région des Alpes. Mais, à bien

considérer les choses, il ne s'agissait, cette fois encore, que d'une simple démonstration et non point d'un plan conçu de toutes pièces. Le diplomate français, en effet, ne devait pas dissimuler au duc qu'il s'en fallait de beaucoup que les voies de conciliation fussent épuisées et que, par suite, l'instant ne semblait pas venu d'aborder la question des diversions projetées soit dans la Haute-Italie, soit dans la Franche-Comté.

Ce fut dans ces entrefaites que parvint à la cour la nouvelle des très intempestives négociations conduites à Aranjuez par Du Fargis. L'erreur de ce dernier ne pouvait manquer de profiter à la cause des *Stati liberi*. Les représentants de Sa Majesté Très-Chrétienne à l'étranger furent aussitôt avisés que rien n'était changé dans les intentions du gouvernement royal relativement à la Valteline, si ce n'est que celui-ci exigerait dorénavant avec plus d'insistance l'intégrale exécution du traité de Madrid.

Cependant l'heure avait sonné pour Venise de prendre une résolution. Vainqueurs des Autrichiens (mai 1622), les Grisons sollicitaient son appui pour achever de refouler l'ennemi hors de leur territoire. Des ouvertures significatives furent faites à Courtin de Villiers, ambassadeur à Saint-Marc, tandis que Pesaro recommandait avec chaleur à Louis XIII les intérêts des Trois Ligues et, de concert avec son collègue piémontais, s'attachait à procurer le désaveu des négociations intervenues entre Du Fargis et Olivarès. D'autre part, Scaramelli, résident de Saint-Marc à Zurich, engageait vivement les autorités de ce canton à entrer dans les vues du Sénat et à prescrire à leurs députés en France de travailler, eux aussi, à la constitution d'une grande confédération antiautrichienne, dont la direction devait être dévolue au Roi Très-Chrétien. Les efforts des diplomates vénitiens ne furent pas absolument stériles, en ce sens que le trésor royal achemina cent mille écus vers les Ligues. Il n'en fallut pas davantage pour que le bruit se répandît, à la diète de Bade de juillet, d'un accord imminent entre le Louvre et les deux *Stati liberi* de la Haute-Italie. Mais ce bruit était prématuré.

Eût-il eu, d'ailleurs, quelque consistance et Sa Majesté se fût-elle proposée de secourir sans délai les Grisons au moyen d'une diversion en Milanais, que les Brulart, dont l'influence demeurait entière, auraient certainement fait échouer ce projet. La guerre contre les huguenots se poursuivait avec des succès divers, sans qu'il fût possible d'en prévoir l'issue. En outre, entre la France et l'Espagne, les rôles se trouvaient intervertis. La première de ces puissances continuait certes à attendre que la seconde exécutât le traité de Madrid. Mais cette dernière attendait avec plus d'impatience encore que sa rivale ratifiât le traité d'Aranjuez. Et cette situation semblait trop propice au relèvement, même momentané, du prestige français en Suisse et parmi les États italiens pour que l'on ne cherchât pas à Paris à la prolonger le plus longtemps possible.

A la vérité, les choses changèrent de face au lendemain des conférences de Lindau et de la paix de Montpellier. Désormais le doute n'était plus permis. Si l'Autriche, déjà maîtresse des Droitures et d'une partie de l'Engadine, occupait les passages des Grisons, c'était à seule fin de tendre la main à l'Espagne, dont les troupes tenaient garnison en Valteline, et de fermer l'accès de la Péninsule aux secours à destination de Venise et du Piémont. Sous peine de laisser amoindrir son autorité déjà ébranlée, Louis XIII ne pouvait que relever ce défi. Aussi adressa-t-il d'Aix, le 3 novembre, par l'entremise de Gueffier, une missive comminatoire à l'archiduc Léopold pour le sommer, en quelque sorte, d'évacuer le territoire des Trois Ligues et de respecter à l'avenir l'intégrité de ces dernières. Par malheur, il n'y avait pas à faire grand fond sur cette démarche, à laquelle le prince autrichien répondit, ainsi qu'il fallait s'y attendre, en contestant les actes qui lui étaient reprochés et en accusant l'ambassadeur en Rhétie de les avoir travestis dans l'intention de lui nuire.

Aussi bien, depuis la pacification du midi, devenait-il possible au Roi Très-Chrétien de reprendre, en partie du moins, la politique de son prédécesseur et d'user de moyens plus efficaces

que ne l'étaient de simples protestations pour tenter d'amener à résipiscence l'Autriche et l'Espagne dans la question de la Valteline. En réalité, d'importantes assignations furent ordonnancées en faveur des Provinces-Unies ou préparées, à la demande de Venise, à l'effet de secourir, le cas échéant, les cités évangéliques d'Helvétie. De plus, on s'abstint d'interdire la réunion, à Pont-de-Ruan, d'une conférence au cours de laquelle un certain nombre d'ecclésiastiques huguenots s'élevèrent avec violence contre le résultat des négociations de Lindau. Puis, comme les agents de l'Escurial intriguaient au Vatican en vue de la formation d'une ligue catholique, à seule fin de prévenir un rapprochement entre la France et les *Stati liberi* de la Péninsule, le représentant du roi à Rome reçut l'ordre de s'opposer avec énergie à la réalisation de ce dessein.

Tout bien pesé, ce n'était là que des menaces. Rien encore n'autorisait à admettre qu'elles dussent être suivies d'effet. Et cependant, à l'heure même où Mirabel, ambassadeur d'Espagne à Paris, prenait sur lui d'affirmer que les espérances nourries par le parti de la guerre en deçà des Pyrénées lui semblaient chimériques, un coup de théâtre se produisit, dont la nouvelle éveilla de subites inquiétudes à Madrid, à Innsbruck et à Milan. Le 16 novembre, Louis XIII faisait son entrée à Avignon. Or, le lendemain déjà, au cours d'une partie de chasse dans les environs de cette ville, il se voyait rejoint par Charles-Emmanuel de Savoie. Malgré les assurances contraires de la dipomatie royale, cette rencontre n'offrait rien d'imprévu. Elle était l'œuvre de Lesdiguières, dont les projets belliqueux se heurtaient à moins d'obstacles depuis le départ de Condé pour l'Italie.

Dans le fait, des conférences s'ouvrirent aussitôt, auxquelles prirent part, outre le duc et l'ambassadeur vénitien Pesaro, le connétable, le garde des sceaux Caumartin, Puysieux, Schomberg, Bullion et l'ambassadeur français à Turin, Claudio Marini. Le vigoureux plaidoyer en faveur des Grisons que prononça en cette circonstance solennelle le représentant de la Sérénissime République reçut l'approbation générale. On tomba d'accord

qu'une diversion aux entreprises de l'Autriche et de l'Espagne dans la région des Alpes s'imposait. La plus populaire, certes, devait être celle qui eût mis en péril les États héréditaires de l'archiduc Léopold. Aussi la proposition du prince piémontais de confier à Mansfeld le soin et de lui fournir les moyens de rompre les hostilités, soit en Franche-Comté, soit en Alsace, fut-elle applaudie par tous les assistants, y compris l'envoyé vénitien. A ce moment-là, personne ne doutait que le roi, soutenu par ses amis italiens, dont il était à la veille de se faire des alliés, ne parvînt à restituer aux Trois Ligues leur liberté perdue Entraînés par un mouvement d'opinion qu'ils désapprouvaient en secret, les Brulart eux-mêmes ne cachaient pas que leur maître se résoudrait à recourir à la voie des armes plutôt que d'abandonner ses protégés de Rhétie, victimes de la tyrannie autrichienne. Enfin, tandis que Sa Majesté adressait, de Pierrelatte, une missive instante aux Grisons pour les adjurer de résister aux prétentions de l'archiduc, Pesaro se voyait en mesure d'annoncer au Sénat l'heureux progrès de ses négociations et demandait à ce corps de lui faire tenir des pleins pouvoirs.

Les pourparlers entamés à Avignon se continuèrent à Lyon, en la présence et avec la participation de Victor-Amédée, prince de Piémont. Mais déjà, les intrigues des ministres français aidant, la confiance dans le succès des entreprises projetées diminuait à vue d'œil. Désappointé de n'avoir pas obtenu de Louis XIII une promesse d'intervention immédiate dans la Haute-Italie, Charles-Emmanuel s'était résigné à regagner ses États Par surcroît, le Louvre reprochait au gouvernement vénitien, plus intéressé que nul autre, semblait-il, à l'expulsion des Espagnols de la Valteline, de ne pas apporter à la préparation des diversions concertées en commun toute la diligence désirable. Or, si c'était là un obstacle sérieux à la réalisation de l'entente souhaitée, cet obstacle certes ne paraissait pas insurmontable. En y mettant quelque insistance, il eût été possible à la diplomatie française de le tourner. Mais elle aussi, après

l'entraînement de la première heure, s'apprêtait à reculer. Toutefois, à ce mouvement en arrière, il fallait un prétexte plausible. Ce prétexte, l'attitude ambiguë des Suisses le fournit à point nommé.

Bien avant l'ouverture des conférences d'Avignon, Puysieux s'était cru autorisé à affirmer au duc de Savoie et à l'envoyé de Venise que des députés des cantons des deux confessions se trouveraient à Lyon, au passage du roi, et prendraient part à la discussion des articles que l'on cherchait à mettre sur pied. On les y attendit en vain. Les catholiques, déjà refroidis par le récit du voyage inutile que les représentants des États évangéliques avaient fait à la cour, en mai, inclinaient de plus en plus, malgré les efforts contraires du nonce et de l'ambassadeur de France, à entendre aux incitations du représentant de l'Espagne et, par suite, à repousser les avances du Louvre. Quant aux protestants, Miron, tout le premier, les engageait à ne dépêcher à Paris que de concert avec leurs confédérés de la Ligue Borromée, de manière à ne pas donner aux autres alliés de Sa Majesté le spectacle de leurs divisions. Et d'ailleurs, leurs défiances se réveillaient à la nouvelle des pourparlers qui se continuaient entre Louis XIII et Charles-Emmanuel.

En Suisse, aussi bien qu'en France, on savait de source certaine que le prince piémontais n'avait point abandonné ses projets contre Genève. On supposait donc, à Berne et à Zurich, qu'il arrivait à Avignon avec le ferme dessein d'obtenir du jeune monarque, en échange de sa coopération à la conquête de la Valteline, la permission d'assiéger la cité du Léman ou, tout au moins, de se jeter dans le Montferrat. Les Confédérés ignoraient en effet que, si le roi avait consenti à suivre les conseils du connétable, c'était dans l'intention d'empêcher que le duc n'abordât ces points délicats au cours des négociations qui allaient s'ouvrir. Lesdiguières s'empressa, en conséquence, de dépêcher un gentilhomme à Berne afin d'y rassurer les esprits, mais ce fut peine perdue. Les Suisses protestants refusèrent d'accéder à la requête de leur ancien coreligionnaire. Seule,

Genève se décida à envoyer à Lyon l'un de ses syndics, Jacques Anjorrant, avec la mission de complimenter le roi et de le remercier de la continuation de sa protection. Les intrigues du Père Corona et des nonces du Saint-Siège à Turin et à Paris étaient encore trop récentes et les desseins hostiles de Charles-Emmannuel trop manifestes pour que les autorités de la petite république laissassent échapper aucune occasion de se maintenir dans les bonnes grâces de leur puissant voisin.

Si, grâce à l'abstention des Suisses et aux hésitations de la diplomatie vénitienne, les pourparlers entamés à Avignon et poursuivis à Lyon, en vue de la constitution d'une ligue anti-espagnole, avaient subi un temps d'arrêt, ils n'étaient pas rompus pour cela. L'intérêt du Louvre, aussi bien que celui des deux grands *Stati liberi* de la Haute-Italie, exigeait qu'ils fussent repris sans délai. A l'ouïe des succès éclatants que la politique et les armes de la maison de Habsbourg ne cessaient de remporter dans la région des Alpes, un sérieux mouvement d'opinion s'était dessiné, tant en France qu'au delà du Mont-Cenis. Et ce mouvement, entretenu et accru par des écrits belliqueux qui surgissaient sans répit, semblait d'autant plus irrésistible que les cours de Paris et de Turin, voire le gouvernement de Saint-Marc, ne cherchaient pas à le réprimer et, en apparence du moins, se laissaient entraîner par lui.

C'était un nouveau « Grand Dessein », avec ses utopies et ses chimères, que bâtissaient ainsi de toutes pièces les partisans d'une rupture immédiate avec l'Autriche et l'Espagne. Trop vaste, leur plan, de prime abord, se révélait inexécutable. Il s'agissait, en effet, dans leur pensée, de grouper en un seul faisceau les éléments les plus divers et les plus disparates, d'associer dans une œuvre commune de résistance aux empiétements de l'Escurial le pape et les princes évangéliques d'Allemagne, le roi de France et le roi d'Angleterre, le duc de Savoie et le duc

de Mantoue, le roi de Danemark et les Suisses, les Provinces-Unies, les Grisons et la république de Venise.

La restitution de la Valteline aux Ligues Grises, l'évacuation de celles-ci par les troupes de l'archiduc Léopold, la rentrée de l'Électeur Palatin dans ses États héréditaires, l'expulsion des Espagnols du Napolitain, tels eussent été les résultats les plus clairs des efforts déployés par les coalisés. Or, pour grandiose qu'elle fût, cette conception, ainsi que je viens de le dire, n'était pas réalisable. Outre qu'il semblait impossible de procurer une entente, même passagère, entre le Saint-Siège et les souverains allemands de la confession d'Augsbourg, c'était du côté français que se dressaient les principaux obstacles à la constitution d'une grande ligue antiautrichienne.

Depuis la cessation de la guerre civile dans le Midi, le Roi Très-Chrétien avait repris conscience de sa force et assigné à sa politique extérieure un double but, soit l'abaissement de l'Espagne et celui des puissances protestantes. C'était assurément demander beaucoup à la fois. A l'accomplissement de la première moitié de cette tâche, Richelieu devait, dans la suite, dépenser tout ce qu'il y avait en lui de ténacité et d'énergie. C'est assez dire que ses prédécesseurs n'étaient pas de taille à mener de front les deux entreprises. De fait, à ce moment-là déjà, il était avéré que si le Louvre se rapprochait des réformés, c'était à seule fin d'inquiéter l'Escurial, et non point dans l'intention de partager avec eux les dépouilles allemandes de ce dernier. Cette simple constatation suffirait, au besoin, à expliquer l'échec des partisans de la « Grande Ligue ». Mais il y avait plus. Tandis que Charles-Emmanuel se montrait favorable aux revendications du Palatin, et cela en haine du duc de Bavière, qui s'était prononcé contre ses ambitions impériales, Louis XIII appuyait en secret les prétentions de celui-ci à la dignité électorale, parce que, d'un côté, le choix de Maximilien eût déplu à Madrid et que, de l'autre, on désirait au Louvre qu'un prince catholique régnât à Heidelberg. Pour toutes ces raisons, le *Grand Dessein* de 1622 n'était pas né plus viable que celui de 1610; mais,

du moins, laissait-il subsister dans son entier le projet d'une entente à trois.

Vers la fin de janvier 1623, les négociations entamées à Avignon entre la France, Venise et le Piémont et poursuivies à Lyon, puis à Paris, depuis le retour du roi dans sa capitale, semblaient à la veille d'aboutir. Après bien des contestations, on était tombé d'accord sur la part contributive de chacun des alliés aux dépenses d'une expédition dans la vallée de l'Adda et d'une diversion ménagée en Allemagne avec l'appui de Mansfeld. Sa Majesté Très-Chrétienne s'engageait à équiper et à entretenir, jusqu'à la complète expulsion des Austro-Espagnols de la Rhétie et de la Valteline, de quinze à dix-huit mille fantassins et trois mille cavaliers; l'autorité vénitienne, de douze à quatorze mille hommes, dont deux mille cavaliers; la cour de Turin, huit mille fantassins et deux mille chevaux. Les frais de la campagne, estimés à 900,000 livres, devaient être supportés, pour moitié par le trésor royal, pour un tiers par celui de Saint-Marc, pour le restant par le duc de Savoie.

Charles-Emmanuel ayant envoyé des pleins pouvoirs à son représentant auprès du Louvre, il ne manquait plus à cet arrangement que l'adhésion ferme du Sénat, dont les lenteurs, calculées au sentiment de ses futurs alliés, mais involontaires selon lui, faisaient le jeu du nonce et risquaient de compromettre le succès final des négociations. Or, le gouvernement de la Seigneurie était trop avisé pour ne pas saisir l'occasion qui s'offrait à lui de prendre sa revanche des humiliations que ne cessaient de lui infliger depuis six ans l'Escurial et la cour de Vienne. Quelques modifications sans importance et de pure forme introduites dans le texte du projet primitif suffirent à écarter tout malentendu, et, le 7 février au soir, Pesaro signait enfin, à Paris, le traité d'alliance offensive connu dans l'histoire sous le nom de « Ligue d'Avignon ».

ÉDOUARD ROTT.

COMPTES RENDUS

L'expédition de Chine de 1860, par M. Henri Cordier, professeur à l'École des langues orientales. — Paris, Félix Alcan, 1906, in-8°.

En 1858, après l'occupation des forts de Ta-kou, la France et l'Angleterre ont conclu à Tien-tsin, dans le courant du mois de juin, de nouveaux traités avec la Chine (1).

Il est convenu entre les négociateurs, le baron Gros et lord Elgin, représentants les deux nations alliées, Koueï-lang et Houa-Cha-na, hauts commissaires de l'empereur Hien-Foung, que les ratifications de ces traités seront échangées, l'année suivante; MM. Bruce et de Bourboulon, ministres plénipotentiaires des deux puissances, sont chargés de procéder à cet échange. — Koueï et Houa insistent pour qu'il ait lieu à Chang-haï; les deux ministres déclarent qu'il ne sera effectué qu'à Péking et le gouvernement impérial y consent. — En conséquence, le *20 juin 1859*, ils se présentent à l'entrée du Peï-ho qu'ils doivent remonter jusqu'à la capitale. La rivière est barrée; les forts de Ta-kou, ruinés en 1858 par nos canons, ont été reconstruits et bien armés. — Sommation est faite par l'amiral Hope, commandant l'escadre anglaise, de livrer passage. Comme on n'en tient compte, les marins anglais et français attaquent les forts le *22 juin*. — Ils sont repoussés avec perte; trois navires sont coulés; quatre cent trente-deux hommes tués ou blessés; les deux plénipotentiaires retournent immédiatement à Chang-haï, se trouvant dans l'impossibilité d'aller plus loin: c'est un véritable désastre. — Quelques mois plus tard (*décembre 1859*), paraîtra un édit impérial qui en attribuera toute la responsabilité aux Anglais; Hien-Foung y fait connaître qu'avant l'attaque des forts, le vice-roi du Tchi-ly avait prévenu M. Bruce que, l'entrée du Peï-ho étant interdite, il devait se rendre à Péking par une autre voie qui lui était ouverte.

La France et l'Angleterre doivent tirer une vengeance éclatante d'un si cruel échec, sous peine de compromettre très gravement en Chine les intérêts de leurs nationaux. Les généraux Cousin-Montauban, et sir Hope Grant; les amiraux Charner et sir James Hope commanderont les forces militaires des alliés. — Lord Elgin et le baron Gros retourneront en Chine pour échanger eux-mêmes, avec le gouvernement chinois, les ratifications des traités de Tien-tsin et négocier les satisfactions dues à leurs pays. — Pendant que l'expédition vogue vers l'Extrême-Orient, les deux ministres plénipotentiaires, MM. Bruce et de Bourboulon, ne restent pas inactifs; en *février 1860*, ils notifient au vice-roi du Kiang-nan, Ho-koueï-tsing, un ultimatum par lequel la France et l'Angleterre exigent des excuses formelles pour la trahison commise à Ta-kou, la réception de leurs représentants à Péking, et le paiement à chacune d'elles d'une indemnité de 60 millions de francs. Ho décline poliment mais absolument ces exigences et allègue l'édit impérial publié récemment; il s'ingénie, par tous les moyens

(1) Voir la *Revue d'histoire diplomatique* (janvier 1905).

possibles, à prolonger les négociations; en conséquence, il est décidé, par les représentants des deux puissances, que l'action diplomatique doit faire place à l'action militaire. — Dans le courant du mois d'avril, les alliés prennent possession des îles Tchou-san et leurs escadres partent pour le nord. Le débarquement a lieu à Tché-fou et à Ta-lien-ouan, sur la côte du Tchi-ly où le baron Gros et lord Elgin arrivent, eux-mêmes, au commencement de juillet. — Il est convenu que toute tentative de négociation sera repoussée tant que les forts de Ta-kou et la ville de Tien-tsin n'auront pas été occupés. Entre temps, le général Ignatiev, représentant de la Russie à Péking, était venu à Chang-haï donner aux deux plénipotentiaires l'assurance que son sympathique et influent concours leur serait acquis officieusement s'ils jugeaient utile d'y faire appel en cas de nouvelles négociations. — Le *21 aout*, les forts de Ta-kou sont conquis après une belle résistance et, dès le lendemain, les alliés s'établissent à Tien-tsin; quelques jours auparavant, le général Ignatiev et son collègue des États-Unis, M. Ward, ont renouvelé ensemble aux ambassadeurs les offres que le premier avait faites dernièrement, à Chang-haï, aux deux ministres plénipotentiaires; elles ont été courtoisement déclinées. — Arrivée à Tien-Tsin, le *26 aout*, du haut-commissaire Koueï-liang et de Heng-Fou, vice-roi du Tchi-ly, envoyés par l'empereur. — Koueï s'empresse de faire connaître que l'ultimatum est accepté, mais, au moment où les ambassadeurs vont donner l'ordre de suspendre les hostilités, il est contraint d'avouer qu'il n'a pas de pleins pouvoirs. La marche en avant est donc ordonnée et les ambassadeurs déclarent que les négociations ne seront plus reprises qu'à Tong-tchéou. Arrivée dans cette ville, le *17 septembre*, de deux nouveaux commissaires envoyés par Kien-long: le lendemain, pendant qu'ils confèrent avec les secrétaires des deux ambassades, la plupart des personnages qui accompagnent ces derniers ou qui les ont précédés, sont traitreusement arrêtés et emmenés en otage. Attaquée, le jour suivant, à Tchong-kia-Ouan, près de Tong-tchéou, l'armée chinoise, que commande le prince mongol Tsen-ko-lin-tsin, l'un des chefs les plus influents du parti de la résistance, bat en retraite. — Elle essuie une défaite sanglante, le 21, à Pali-kiao.

Dès le lendemain, paraît sur cette scène tragique l'un des frères de l'empereur, le prince Koung, qui demande à renouer les négociations : « Les troupes alliées devront se replier sur Tong-tchéou où auront lieu les nouvelles conférences; dès que la paix sera conclue les prisonniers seront renvoyés sains et saufs. » — Les ambassadeurs répondent que s'ils ne sont pas ramenés au camp avant deux jours, les troupes alliées marcheront sur Péking. — Occupation, le *7 octobre*, dans le voisinage de Péking, du Youen-ming-youen, le palais d'été de l'empereur, qui renferme des collections admirables d'objets d'art de toute sorte. Elles sont réparties, ainsi que plusieurs lingots d'or et d'argent, par l'ordre des deux généraux, entre les officiers et les soldats. On apprend que l'empereur a quitté sa capitale et s'est réfugié en Mandchourie. Quelques-uns des prisonniers sont ramenés au camp le surlendemain; ils ont tous subi des traitements barbares; quelques-uns de leurs compagnons d'infortune ont succombé. — *13 octobre*, les remparts de Péking se couvrent de drapeaux blancs; les alliés occupent, sans coup férir, une des portes de la ville. Le même jour, quinze cadavres sont apportés aux avant-postes du corps d'occupa-

tion; ce sont les restes mutilés des prisonniers qui ont été mis à mort ou qui ont péri dans les tortures; on les ensevelit, en grande pompe dans le cimetière des missions catholiques et dans le cimetière russe. Deux jours plus tard, lord Elgin fait incendier le Youen-ming-youen afin de châtier, par une manifestation éclatante, l'attentat de Tong-tchéou et les actes odieux dont plusieurs de nos compatriotes ont été victimes; le baron Gros n'a pas voulu s'associer à cet acte de vengeance. Le prince Koung essaie encore de négocier avec les ambassadeurs; il est prévenu que si, le 20 octobre au plus tard, il n'a pas accepté toutes les clauses de l'ultimatum, la guerre sera continuée. Les démarches officieuses du général Ignatiev, activement poursuivies, influencent puissamment sa décision. — Au moment où le délai expire, il fait connaître que toutes les demandes des alliés sont admises. En conséquence, non seulement les conditions imposées par l'ultimatum des plénipotentiaires sont agréées, mais encore de nouvelles conventions stipulent les satisfactions dues à l'Angleterre et à la France en raison des actes abominables dont plusieurs de leurs nationaux viennent d'être victimes. Ces conventions sont signées par le prince Koung et lord Elgin le *23 octobre*, puis, le *25*, par le prince et le baron Gros. — On a échangé, aussitôt après, les ratifications des traités de Tien-tsin, et un édit impérial fait connaître à la Chine que la paix est faite. — Le baron Gros s'est efforcé d'assurer à la France, par de courtois procédés, très gracieusement accueillis, le bon vouloir du frère de l'empereur; l'attitude de lord Elgin, a été plus froide, presque hautaine; le *9 novembre* les deux ambassadeurs quittent Péking après s'être félicités mutuellement des succès militaires et diplomatiques si heureusement obtenus; avant leur départ ils ont reçu du prince Koung les indemnités destinées aux familles des victimes de Tong-tchéou.

Outre les avantages procurés par les traités de Tien-tsin, les conventions des 23 et 25 octobre ont stipulé, au profit des alliés, d'importantes concessions. C'est ainsi que 60 millions de francs (8 millions de taëls), seront versés à chacune des deux puissances pour l'indemniser des frais de la guerre, — que de nouveaux ports seront ouverts au commerce, — qu'un territoire (Kao-long) est cédé à l'Angleterre, sur le continent, en face de sa colonie de Hong-kong, — que le fonctionnement des passeports sera facilité et régularisé, — que les établissements, possédés jadis par les catholiques dans les provinces ainsi que dans la capitale de l'empire et qui ont été confisqués pendant les persécutions, leur seront rendus. Cette restitution a eu lieu, à Péking, sous les yeux mêmes du baron Gros.

Tels furent les principaux incidents qui signalèrent à l'attention anxieuse des nations civilisées la dramatique expédition de 1860. La plume infatigable de M. Henri Cordier en a tracé un récit, à la fois vivant et sobre, d'autant plus attachant qu'il est plus amplement, plus méthodiquement documenté. En parcourant les correspondances officielles des ambassadeurs avec les généraux et les fonctionnaires chinois, les communications qu'ils échangent entre eux où qu'ils adressent à leurs gouvernements, le lecteur s'associe passionnément à leurs fiévreuses impressions, à leurs angoisses, à la satisfaction triomphante que leur inspirent les victoires de nos soldats, l'humiliation vengeresse du gouvernement chinois, le châtiment exemplaire et mémorable infligé à sa morgue insolente, à ses procédés odieux, à son insigne fourberie. Le savant auteur des *Relations de*

la Chine avec les puissances occidentales, des *Expéditions de 1857 et 1858*, nous permettra de lui offrir nos félicitations très sincères pour ce nouveau succès si légitimement dû à ses incessants, consciencieux et judicieux labeurs.

R

Les enseignements maritimes de la guerre russo-japonaise, par J.-L. de Lanessan. Paris, Alcan, 1905, in-12.

Les grands vaisseaux et les gros canons coûtent cher. La lourde cuirasse des uns les empêche de se mouvoir très vite, la manœuvre des autres ne leur permet pas un tir fort rapide. Depuis vingt-cinq ans, par ces motifs, des efforts persévérants ont été entrepris pour provoquer chez nous une sorte de révolution navale. On a voulu nous armer d'engins plus légers, de croiseurs à la prompte allure et de minuscules torpilleurs. M. de Lanessan estime que cette influence a trop prévalu, que la puissance de notre flotte en souffre. Il invoque à l'appui de son opinion les leçons toutes récentes de la guerre russo-japonaise. Elles font justice, selon lui, de paradoxes qui n'avaient pas été suffisamment mis encore à l'épreuve de l'expérience. Elles démontrent que ce sont les cuirassés et leur formidable artillerie qui ont porté les coups décisifs. Elles rabattent singulièrement du pouvoir merveilleux qu'on avait avec quelque présomption prêté aux torpilleurs. Ceux-ci ont leur utilité, indéniable, mais bien plus réduite qu'on ne pensait. Au total, et pour la confusion de tant de novateurs irréfléchis, les terribles rencontres de ces derniers temps tournent à l'avantage des hommes de prudence et de tradition. Loin de détruire leurs arguments, elles maintiennent les cuirassés dans leur rang d'importance principale, et les autres navires dans leur fonction accessoire et subordonnée.

La compétence nous manque trop pour entrer dans le détail des discussions auxquelles se livre M. de Lanessan. Tout ce qu'il nous est permis de dire en matière si technique, c'est que l'ancien ministre use d'une logique et d'une clarté fort profitables aux profanes eux-mêmes, et que ceux-ci lui devront de précieuses lumières sur ces graves questions. D'autres enseignements leur seront plus complètement accessibles. Les Japonais ont porté au centuple l'effet de la plus savante préparation par la valeur guerrière qui les animait tous, depuis les officiers généraux jusqu'aux moindres matelots. Ils ont manifesté bien haut la supériorité de l'offensive sur la défensive, de l'ardeur qui porte au combat sur la vertu, plus timide, qui se contente de l'accepter. Que leur exemple nous apprenne donc non seulement à observer, dès le temps de paix, toute la vigilance, toute la minutieuse application que la guerre réclame ; non seulement à ne plus commettre d'hérésies dans la construction de nos vaisseaux et dans la composition de nos forces navales ; non seulement à instruire et à multiplier, par des écoles appropriées, l'élite de nos mécaniciens, de nos canonniers, de nos torpilleurs ; mais encore et par dessus tout que leur exemple oppose la magie de l'enthousiasme national aux détestables sophismes qui s'efforcent de l'éteindre !

Léon Bélard

Le monde et la guerre russo-japonaise, par André Chéradame. Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1906, in-8°.

Sous ce titre de lourde signification, M. André Chéradame vient d'écrire

un livre excellent. On y trouve d'abord une histoire fort circonstanciée des origines de cette funeste guerre et des causes d'ordres divers, qui la firent éclater. Depuis trois siècles les Russes s'acheminent de l'Oural vers le Pacifique. Cette marche a été longue, de progrès intermittent, car d'autres affaires, pendant le dix-huitième siècle, pendant presque tout le dix-neuvième, retenaient en Europe le meilleur de leur activité. C'est de 1850 seulement que date leur premier établissement à l'embouchure du fleuve Amour, et la fondation de Vladivostock suivit le traité de 1860. Touchant enfin à la mer orientale, ils devaient fatalement vouloir tendre plus au sud, vers des parages dégagés de glaces, la Corée, la presqu'île du Liao-Tong, Port-Arthur, de si tragique renom. La patience traditionnelle de leur démarche a fait place à une hâte fiévreuse, à un téméraire empressement, quand le congrès de Berlin leur eut barré les chemins du Bosphore, et quand surtout l'alliance franco-russe leur eut fourni loisirs et moyens de contenter leurs ambitions asiatiques.

Des compétiteurs audacieux s'étant dressés sur leur route, ils les voulurent gagner de vitesse. Les Japonais prétendaient leur disputer la Corée. Une telle entreprise parut intolérable à Saint-Pétersbourg. On les somma d'abandonner leur conquête, et le succès de l'injonction redoubla l'assurance des Russes, trop déterminés à braver un rival dont ils n'avaient pas mesuré la force. Le Japon, depuis une trentaine d'années, poursuivait l'effort de sa prodigieuse métamorphose. Il y puisait un redoutable orgueil, il s'instruisait à l'art européen de la guerre, il s'en appropriait les plus parfaites ressources, à la fois pour venger son honneur et pour disputer aux guerriers blancs les côtes de Chine et cette péninsule coréenne nécessaires à son commerce, à son ravitaillement, au trop-plein de sa population.

Ce fut un grand malheur pour l'empire russe de méconnaître l'extrême danger du conflit. Pourtant ou l'eût conjuré peut-être, différé encore tout au moins, si la politique de puissances tierces n'eût eu pour effet de le précipiter. L'étude du rôle que jouèrent ces puissances est une des parties les plus intéressantes du livre de M. Chéradame, encore qu'elle ne laisse pas de prêter à de sérieuses contestations. A la lueur des événements qui se sont accomplis, considérant de quel profit est pour l'Allemagne l'affaissement de la Russie, et de quelle douloureuse conséquence, par contre, il est pour notre pays, M. Chéradame exalte l'œuvre de la diplomatie allemande qui a, de son mieux, engagé le tsar dans une voie pleine d'embûches, et il incrimine la maladroite imprévoyance de la diplomatie française qui ne l'en a pas su détourner. L'une et l'autre appréciation nous paraît pour le moins fort exagérée. La Russie n'a pas agi pour complaire à l'Allemagne, elle n'a pris conseil que de ses convenances. Le mauvais succès de ses calculs a bien pu, par contre-coup, tourner au triomphe des ambitions germaniques. Mais, si persévéramment tentatrices que se soient faites ces dernières, il faut toutefois les louer de plus de bonheur que de mérite. Car le miracle n'est pas si grand de pousser les gens à leur perte quand d'eux-mêmes ils s'y évertuent. Inversement il n'est pas si commode à la plus diligente sollicitude de les en préserver. La France, qui pâtit fort du mal de ses alliés, aurait, en vain, tenté de les retenir. En quelle posture se fût-elle mise à leur vouloir représenter que l'alliance ôtait à leur libre initiative, qu'elle les constituait seulement à l'état de sentinelles vigilantes sur la frontière de Pologne? Une telle leçon faite à l'orgueil moscovite, en

contraste avec les adulations de Berlin, n'aurait pas trouvé grand accueil

En revanche M. Chéradame ne dit pas assez, quoique tout son livre le prouve, combien décisive fut la responsabilité de l'Angleterre Elle a fait alliance avec le Japon, en haine de la Russie. Pourquoi, et qu'avait-elle réellement à en craindre? Que faut-il penser de la menace d'une invasion russe dans l'Inde? Pure fantasmagorie, au témoignage de notre historien lui-même. Que la Grande-Bretagne s'en mît moins en peine, que, libre de tout engagement, elle tînt le Japon dans la crainte salutaire de son pavillon, et les choses se passaient autrement. On n'eût sans doute point vu les torpilleurs du Mikado à Port-Arthur, ou bien la marine anglaise aurait eu de quoi les faire promptement battre en retraite, et le monde entier ne tressaillirait pas, à cette heure, des suites de la fatale rencontre.

Cette vérité n'éclate que trop par les conclusions de l'auteur. Affranchie du frein de la double alliance, l'Allemagne se donne carrière. C'est au Royaume-Uni qu'elle en veut et c'est à nous en détacher que tendent les querelles qu'elle nous cherche. Comme il serait désormais stérile de récriminer sur ce point, M. Chéradame, dans les termes les plus judicieux et les plus convaincants, expose les règles de conduite qui s'imposent à l'un et à l'autre, ainsi que les raisons communes de sang-froid et de confiance qu'il convient, malgré tout, d'en tirer. Tout le livre, particulièrement, semble avoir été écrit en vue du dernier chapitre, inspiré de la patriotique sollicitude qui s'y marque. La fortune contraire nous a laissé des moyens assez forts de tenir tête aux menaces de l'horizon. Les chances d'une guerre à soutenir, de concert avec les Anglais, ne seraient pas toutes contre nous, il s'en faut. Mais l'instant est venu d'ouvrir les yeux à la réalité, de rompre avec la pernicieuse illusion d'une éternelle paix, de ranimer en nous le nerf de l'antique virilité française.

Léon Beclard.

Svenska Riksradets Protokoll (Protocoles du Conseil royal suédois). 3e série, t. X et XI, Stockholm, 1905. Années 1643-45 et commencement de 1646, publiés par l'archiviste M. Séverin Bergh.

Ce ne sont pas des procès-verbaux, mais bien des protocoles, dont la brièveté généralement ne laisse rien à désirer. On trouve dans cet ouvrage le récit des délibérations et décisions du gouvernement suédois tout de suite avant et après la majorité de la reine Christine, qui commence en décembre 1644. Grande est la variété des sujets discutés dans le Conseil : punition de malfaiteurs, contrats entre le Got et des leveranciers, questions de préséance, de commerce, introduction dans la maison de la noblesse de familles étrangères (comme celle des barons Khewenhüller) s'y trouvent pêle-mêle entre des rapports de la guerre de Trente ans et des batailles navales contre les Danois, des négociations de paix, et des présentations d'ambassadeurs français et hollandais.

Ch. de B.

Le gérant : J. BOURDEL.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA SOCIÉTÉ

Le vendredi 8 juin 1906, à neuf heures du soir, la Société d'Histoire diplomatique a tenu son assemblée annuelle, sous la présidence de M. le baron de Courcel, son président.

On a entendu successivement :

Le rapport de M. le Trésorier sur l'exercice 1904 ;

Le rapport de M. le marquis de Barral, l'un des secrétaires, sur les travaux de la Société et le mouvement de ses membres.

Les lectures suivantes :

La mission de M. de Bussy à Londres en 1761, par M. W. Lawson Grant ;

Le duc de Bourgogne et les pacifistes en 1709 et 1710, par M. le comte d'Haussonville, de l'Académie française.

Une allocution de M. le Président a terminé la séance.

Des élections avaient lieu statutairement pour le renouvellement de huit membres sortants du Conseil d'administration et la nomination de trois membres, en remplacement de trois collègues décédés.

Ont été nommés : MM. le comte de Mouy, Étienne Lamy et le docteur Lardy.

Ont été réélus : MM. le comte d'Antioche, le comte Boulay de la Meurthe, le baron de Courcel, le comte Durrieu, le comte B. d'Harcourt, R. Lavollée, Albert Sorel, le marquis de Vogüé.

COMPTE RENDU DE M. LE TRÉSORIER

MESDAMES, MESSIEURS,

Les résultats financiers de notre Société pendant l'exercice dernier offrent beaucoup d'analogie avec ceux de l'année précédente, et, si le solde, au 31 décembre, se présente avec un léger débet, la cause en doit être attribuée principalement à des régularisations d'écritures et à des retards dans l'encaissement d'un certain nombre de cotisations.

En 1904, à la clôture de l'exercice, le nombre des cotisations encaissées s'élevait à 425; à la même date, en 1905, il n'était que de 321, soit une différence de plus d'une centaine, que les encaissements des premiers mois de l'année courante a fait disparaître en partie.

Si nous examinons le bilan, nous y relevons les chapitres suivants :

En recettes provenant des cotisations des Sociétaires, des intérêts des titres en portefeuille, de la vente des volumes publiés par la Société et de numéros détachés de la *Revue*	7.694 25
Somme à laquelle il faut ajouter provenant du report à nouveau de 1904.	4.553 26
Soit au total	12.247 51

Parmi les volumes vendus en dehors de la distribution faite aux Sociétaires, conformément à nos Statuts, figurent dix-huit exemplaires des *Voyages du marquis de Nointel*, publiés par M. Vandal, et cent quarante et un exemplaires de la *Correspondance du comte de Jaucourt avec le prince de Talleyrand*, dont le succès dure toujours.

Par contre, nos dépenses se sont élevées à 12,774 fr. 49, qui se décomposent ainsi :

Rédaction de la *Revue*	1.865	»
Frais d'impression et d'envoi de la *Revue*	3.901	59
Frais d'impression du tome III des *Dépêches de Fourquevaux*	2.481	05
Du tome VI du *Concordat*	1.278	10
De la *Correspondance du comte de Jaucourt* : 2,310 francs dont il faut distraire 800 francs constituant la participation gracieuse de M. le marquis de Jaucourt à la publication de cet ouvrage, soit	1.510	»
Frais d'administration et de magasinage payés à la maison Plon-Nourrit et Cie	150	»
Frais de trésorerie et d'encaissement, dépenses du Secrétariat du Conseil, de l'Assemblée générale, d'affranchissement et divers	1.588	75

Le rapprochement des deux éléments généraux du bilan fait ressortir un solde débiteur de 526 fr. 98, qui n'est, nous le répétons, qu'apparent, et que les recouvrements des cotisations en retard effectués dans le premier trimestre courant transformaient à la fin de février déjà en un excédent sensible.

La situation générale continue donc à être favorable, et si le nombre des sociétaires ne s'est pas sensiblement élevé d'une année à l'autre, il demeure très suffisant pour permettre à la Société de faire face à toutes ses obligations.

Nous vous prions de vouloir bien approuver les comptes que nous avons l'honneur de vous présenter et de décider le report au débit de l'exercice en cours de la somme de 526 fr. 98 que font ressortir les écritures.

Le Trésorier,

Octave Noël.

Paris, 31 mai 1906.

RAPPORT DE MM. LES SECRÉTAIRES

DE LA SOCIÉTÉ

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 8 JUIN 1906

Mesdames, Messieurs,

Aucun des faits que vos secrétaires vont avoir l'honneur de vous rappeler, ou de porter à votre connaissance, touchant l'exercice écoulé, n'a eu l'éclat et l'envergure de ceux dont ils ont eu à vous entretenir l'an dernier. Ils n'en constituent pas moins un ensemble, qui nous paraît de nature à accroître la prospérité matérielle et à augmenter sensiblement l'autorité morale de notre association.

Toutes les années d'une société ne peuvent pas être marquées par un fait aussi saillant que sa reconnaissance comme établissement d'utilité publique; elle ne peut pas recruter tous les ans de nouveaux adhérents occupant une position aussi élevée que celles de roi d'Espagne ou de président de la République française; mais elle peut se rendre chaque jour plus digne de ce beau titre d'établissement reconnu; elle peut constamment encadrer ses membres les plus illustres de nouveaux adhérents dignes de figurer auprès de leurs anciens. C'est ce que votre société a fait au cours de l'exercice qui vient de prendre fin. Ses travaux ont été à la hauteur de sa mission. Son recrutement a correspondu à la valeur de ses travaux.

Je ne crois pas avoir besoin de citer ici tous les articles parus dans votre Revue. Vous les avez lus ou parcourus vous-mêmes; vous avez pu en apprécier par conséquent les substantielles qualités et vous avez dû vous rendre compte du dévoue-

ment que met son directeur, M. le comte Baguenault de Puchesse, à en rechercher, choisir et grouper les divers éléments.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire davantage de vous rappeler les brillantes lectures de votre dernière Assemblée générale. Les applaudissements, que vous avez prodigués à MM. Einstein, Frédéric Masson et Emmanuel d'Harcourt, sans parler de ceux dont vous avez salué l'allocution finale de notre cher Président, prouvent que vous avez apprécié ces communications comme elles méritaient de l'être.

Pour ce qui est des volumes publiés et distribués au cours de l'exercice, je crois pouvoir dire également qu'ils ne dépareront certes pas notre collection. Le premier de ces volumes est venu compléter la magnifique série de documents publiés par M. Boulay de la Meurthe sur le Concordat. L'autre offre un attrait tout particulier, soit par l'époque à laquelle il se rapporte, soit par les personnages qu'il met en scène : 1815 est en effet une des dates les plus importantes de l'histoire diplomatique. Or, pendant qu'à cette date le prince de Talleyrand travaillait à Vienne au remaniement de la carte de l'Europe, le département des Affaires étrangères, dont il était le titulaire, était géré à Paris par le comte de Jaucourt. Et c'est la correspondance échangée entre ces deux hommes, dans toute la confiance et la familiarité de collaborateurs causant entre eux sans témoins, que M. le marquis de Jaucourt, le petit-fils de l'un d'eux, a fait paraître sous l'égide de notre Société et que nous vous avons distribuée.

Deux autres publications sont actuellement en préparation, l'une due à M. Jean de Boislisle, l'autre à M. Boppe. La première aura trait à l'ambassade du marquis de Puyzieulx en Suisse, mission qui dura de 1698 à 1708. Ces deux dates suffisent à indiquer quelle en a été l'importance. Puyzieulx arrive à son poste au lendemain du traité de Ryswick; il en part à la veille de la paix d'Utrecht. Ce n'est plus le représentant du Roi Soleil dans tout l'éclat de sa gloire et de sa puissance; c'est l'envoyé d'un souverain vaincu, qui a toutes les peines du monde à

obtenir, même des cantons helvétiques, le respect de l'alliance perpétuelle existante entre le pays et la France, et qui doit se résigner à l'humiliation de voir les Suisses invoquer dans leurs négociations avec lui la protection des Provinces-Unies de Hollande. La Suisse n'est pas alors ce coin de terre neutralisé et intangible qu'elle est devenue depuis : ses mercenaires alimentent les diverses armées européennes; son territoire, placé sur le chemin de tous les belligérants, tente toutes les cupidités. Et voilà que de nouvelles guerres se déchaînent en Europe, que toutes les puissances du vieux continent sont de nouveau aux prises, et qu'il faut s'évertuer d'isoler la frontière orientale de notre pays en maintenant notre alliance avec les cantons helvétiques. La tâche est difficile, les conséquences d'un succès ou d'un échec peuvent être incalculables. Et c'est de tout cela que nous parle cette correspondance du marquis de Puyzieulx, que M. Jean de Boislisle a relevée et transcrite, que nous allons publier, et que M. de Boislisle va éclairer d'une substantielle et palpitante introduction. Toute la partie documentaire du volume est prête et déjà imprimée : il n'y manque que l'introduction non encore achevée.

L'autre volume en voie de préparation est de M. Boppe, conseiller de l'ambassade de France à Constantinople. Lui aussi se composera de documents originaux et d'une introduction. Les documents ont trait au voyage de Gédoin le Turc; le récit en est mouvementé, plein d'anecdotes piquantes, d'aperçus inédits, de considérations originales. Le manuscrit en est entre nos mains; dès que le livre sur Puyzieulx sera terminé, on en commencera l'impression, et il ne restera plus à M. Boppe qu'à nous dire dans sa notice qui fut Gédoin le Turc, pourquoi il voyageait, et comment nous a été transmis le récit de ses intéressantes pérégrinations : digne pendant de ce fameux voyage du marquis de Nointel, dont notre éminent collègue M. Albert Vandal a fait aussi, il y a quelques années, le sujet d'une de nos publications.

Veuillez, Mesdames et Messieurs, ajouter à ce que je viens

dire, que jamais notre recrutement ne fut plus nombreux et meilleur que pendant l'année sociale qui vient de s'achever et vous trouverez sans doute que j'ai eu raison de vous déclarer, en commençant ce rapport, que la période, que nous avons traversée de juin 1905 à juin 1906, a été pour notre Société une période heureuse et féconde. Au nombre des nouveaux élus nous comptons un prince de l'Église en la personne de S. Ém. Mgr le cardinal Mathieu; deux membres de l'Académie française, MM. Ribot et Lamy; deux des chefs de mission accrédités en France, MM. de Mier et de Reventlow, ministres du Mexique et du Danemark, le ministre des Affaires étrangères du royaume de Danemark, et enfin, chose plus rare encore, deux dames : Mme la comtesse Foucher de Careil et Mme la duchesse de Rohan. — Le féminisme, comme vous voyez, ne perd nulle part ses droits, pas même en notre docte association. — Le nombre des sociétaires nouvellement admis dépasse enfin de plus d'une vingtaine celui des démissionnaires et des décédés.

Ces derniers n'ont pas été, Dieu merci, très nombreux cette année et je ne relève sur la funèbre liste que les noms de trois membres de votre Conseil d'administration. MM. Akermann, Théodore Funck-Brentano et de Luçay; d'un correspondant, M. de Weech, et de sept simples sociétaires : MM. le baron Alphonse de Rothschild, le comte Arthus de Pina, le duc de Bassano, le baron de Penedo, Gleichman, de Ronseray, et Bilbassoff.

Le baron de Rothschild était un personnage si universellement connu que les notices nécrologiques qui furent consacrées à sa mémoire se comptent par centaines. Personne, toutefois, ne lui a mieux rendu hommage et n'en a fait un portrait plus saisissant que notre collègue M. Pallain dans son rapport aux actionnaires de la Banque de France, dont le défunt était l'un des régents.

« Nous ne l'entendons plus, hélas! disait M. Pallain le 25 janvier dernier; mais il est vrai de dire que nous sommes encore sous le charme inoubliable de sa parole. Avec quelle lucidité, quelle clairvoyance, quelle finesse il savait en quelques mots

ramener à leurs éléments constitutifs les problèmes les plus complexes... Combien de fois, ayant sur un point délicat à exposer son opinion, ne nous a-t-il pas émerveillés en éclairant, comme d'un jet de lumière inattendu, telle ou telle région encore peu connue du monde financier ou économique, en nous faisant toucher du doigt, avec cette clarté familière, qui est la forme même de l'atticisme dans la langue des affaires, les conséquences à prévoir d'événements à peine nés ou à naître, de transformations industrielles ou sociales encore insoupçonnées; mais que sa profonde connaissance des hommes et des choses lui faisait discerner dans le prochain ou le lointain avenir... »

Ainsi parlait du grand financier disparu celui de nos collègues qui a été le plus à même de le connaître et de l'apprécier, l'ayant vu de près et ayant eu l'honneur de travailler avec lui. Qu'on ne me dise pas que cette opinion sur le financier nous importe peu, M. de Rothschild ne nous appartenant pas comme financier, mais en tant que lettré délicat et que fin érudit! Je prétends, au contraire, que ce fut autant et plus encore comme grand financier, qu'à n'importe quel autre titre, que M. de Rothschild est venu à nous dès la constitution de notre Société. Que de similitudes en effet entre les travaux d'un homme de finances de son envergure et ceux d'un diplomate! L'un, comme l'autre, est obligé de scruter attentivement les moindres détails des relations internationales, de chercher à en comprendre le sens et la portée, d'en prévoir les conséquences, soit pour suivre les courants établis, soit pour les diriger ou les canaliser, soit même quelquefois pour chercher à les détourner de leur direction naturelle. Or, pour bien étudier dans le présent les rapports de peuple à peuple, pour en déterminer les causes et en supputer les effets, il est indispensable d'en connaître les précédents. Et ce sont ces précédents, qu'une société d'histoire diplomatique a pour mission de rechercher et de mettre en lumière. M. le baron de Rothschild avait donc sa place marquée au milieu de nous, non seulement comme érudit et comme lettré, mais encore et surtout comme grand financier, c'est-à-dire comme appartenant

à cette catégorie d'hommes qui, à côté des souverains, des diplomates et des ministres, comptent, qu'on le veuille ou non, parmi les plus puissants régulateurs des relations internationales.

Le comte Arthus de Pina de Saint-Didier était, lui, exclusivement un homme de la carrière diplomatique. Issu d'une vieille et illustre famille noble du Dauphiné, qui joua un rôle considérable dans sa province sous la Restauration, M. de Pina de Saint-Didier naquit le 16 juillet 1830, juste au moment où déclinait le prestige des siens. Comme beaucoup de légitimistes d'alors, les Pina préférèrent le second Empire au gouvernement de Juillet; aussi firent-ils entrer le jeune Arthus aux affaires étrangères dès qu'il eut conquis son diplôme de licencié en droit. M. de Pina de Saint-Didier fut donc attaché à la direction des consulats, devint attaché payé en 1854, élève consul à Naples en 1856, et enfin consul dans l'Extrême-Orient en 1862. C'était l'époque où notre pays commençait à vouloir se créer en Indo-Chine un empire colonial, qui pût rivaliser avec celui que les Anglais avaient dans l'Hindoustan. Les lumineux rapports que le consul de Padang envoya alors à son gouvernement attirèrent sur lui l'attention du ministre et dès le 28 juin 1865 il était pourvu d'un poste en Europe, celui de Civita-Vecchia, qu'il échangea en 1867 contre celui de Rotterdam. En 1868 il était nommé chevalier de la Légion d'honneur, en 1880 il devenait consul de première classe et était promu consul général cette même année avec résidence à Hambourg. Il couronnait enfin sa carrière en 1884 comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire au Pérou, mission après laquelle il prit sa retraite à l'âge de soixante ans.

La vie de M. de Pina de Saint-Didier fut par excellence celle d'un professionnel consciencieux, intelligent et dévoué, d'un de ces travailleurs modestes qui font souvent pour le service de leur patrie une besogne plus importante et plus utile que ceux qui paradent dans les soi-disant grands postes et qui n'y font que de la stérile agitation. C'était parmi des hommes de la trempe du

comte Arthus de Pina que se recrutaient jadis ces premiers commis des Affaires étrangères, puissante ossature qui permit à ce département de continuer en pleine tourmente révolutionnaire les traditions diplomatiques de l'ancien régime; ce sont encore aujourd'hui des hommes comme lui, qui assurent à nos relations internationales une certaine stabilité et cette continuité dans l'orientation générale et l'effort accumulé des générations successives, sans lesquels il ne saurait y avoir pour un pays aucune possibilité de tenir son rang et d'assurer son prestige dans le monde.

M. le duc de Bassano ne fit dans cette carrière, à laquelle M. de Pina de Saint-Didier avait voué toute son existence, qu'une apparition des plus éphémères. Il entra dans le service diplomatique en 1863, alors que le second Empire était à son apogée, et que lui-même était en droit d'aspirer au plus brillant avenir. Ce fut pourtant l'éclat d'un nom, que tout rattachait à la grande épopée napoléonienne, qui mit peu d'années plus tard une fin prématurée à la carrière du jeune et brillant diplomate. Nommé successivement à Turin en 1863 et à Washington en 1866; puis attaché, comme troisième secrétaire, au cabinet du ministre des Affaires étrangères en 1868, Bassano était à notre ambassade de Constantinople quand éclata la guerre de 1870. L'ardent secrétaire demanda aussitôt à troquer l'inoffensive épée du diplomate contre un sabre d'officier et vola à la frontière comme lieutenant de mobiles. Rattaché à l'état-major du général d'Exea, il fut enfermé avec lui à Paris et prit part à tous les combats du siège. Sa conduite fut si brillante pendant ces mois cruels qu'il fut proposé pour la croix; mais le nom de Bassano n'était plus alors une aide; il n'était plus qu'une entrave. Le gouverneur de Paris n'osa pas attacher le ruban rouge à la poitrine de ce brave et inscrivit en marge de la proposition cette annotation : « Nom trop compromettant ».

Celui qui avait l'honneur de le porter n'avait plus qu'une chose à faire, se retirer de toute carrière publique : c'est ce qu'il fit. Il envoya sa démission au département des Affaires étran-

gères et n'est plus jamais rentré dans le service diplomatique. Depuis lors M. le duc de Bassano n'a plus été qu'un des rares courtisans du malheur. En 1871, il accompagnait l'impératrice Eugénie dans un voyage en Espagne; en 1880, il accompagnait encore cette infortunée princesse dans le pèlerinage qu'elle eut le courage de faire au Zoulouland. — Un descendant de Hugues Maret ne pouvait pourtant pas se désintéresser des choses de la diplomatie; il s'y rattacha en devenant l'un des membres de notre Société.

Carvalho Moreira, baron de Penedo, devait être le doyen de nos sociétaires. Député au parlement brésilien pour la province d'Alagoas en 1846, il s'y fit remarquer comme l'un des plus brillants orateurs de son époque; mais la vie diplomatique le tentait plus que la carrière politique : il abandonna son siège de député pour un poste de ministre plénipotentiaire et fut nommé à Washington en 1850. Sa nomination fit naturellement beaucoup crier les diplomates de carrière; mais (une fois n'est pas coutume) elle se trouva pleinement justifiée, car M. de Penedo était diplomate dans l'âme et semblait né pour la nouvelle profession qu'il venait d'embrasser. Aussi se voua-t-il désormais à elle tout entier.

Après six ans de séjour à Washington, poste particulièrement épineux alors pour le représentant de la seule monarchie qui existât dans le Nouveau-Monde, il fut transféré à Londres et y resta ministre jusqu'en 1868. Par deux fois cependant il dut s'éloigner temporairement de son poste, une première fois, en 1858, pour remplir auprès du Saint-Siège une mission spéciale des plus délicates, et une deuxième fois pour venir présider à Paris la commission chargée d'organiser la section brésilienne de notre Exposition universelle de 1867.

Les hasards de la politique et la jalousie des professionnels de la carrière diplomatique brésilienne le firent tomber momentanément en disgrâce en 1868; mais il venait d'être nommé chambellan de l'Impératrice et l'actif service de cour, qu'il fit alors, lui donna l'occasion de se faire mieux connaître et apprécier de son souverain. Aussi, dès 1872, était-il désigné par l'Empereur

pour aller défendre à Rome la politique impériale à l'égard des évêques de Para et de Pernambuco, qui avaient été déférés aux tribunaux pour violation des lois constitutionnelles. Le triomphe du négociateur dépassa toutes les espérances et les deux prélats, plus zélés que prudents, furent discrètement blâmés par le Saint-Siège.

Le baron de Penedo rentra alors dans la carrière diplomatique, redevint ministre à Londres, à Rome et enfin à Paris. Il venait d'être appelé à ce dernier poste, quand éclata la Révolution de 1889. Sans un moment d'hésitation il donna aussitôt sa démission pour aller reprendre auprès de Don Pedro exilé son ancien office de chambellan.

Après la mort de l'Empereur, le baron de Penedo, dont la santé était devenue chancelante, passa quelques années dans le Midi de la France, puis rentra au Brésil, où il vient de mourir à l'âge de quatre-vingt-onze ans.

Auprès de lui M. Gleichman, un autre collègue que nous venons de perdre, était presque un jeune homme, étant mort seulement dans sa soixante-douzième année. Quoique plus courte, la vie de M. Gleichman n'en avait pas moins été remplie à se rompre. Fonctionnaire, financier, homme politique, écrivain, M. Gleichman débuta comme simple surnuméraire au ministère des Finances du royaume des Pays-Bas au sortir de l'Université d'Utrecht et y parcourut fort régulièrement les divers grades de la hiérarchie administrative, jusqu'au jour où, l'enlevant au service de l'État, la haute banque l'invita à devenir secrétaire général de la Banque néerlandaise d'Amsterdam. A partir de ce moment Gleichman se lança aussi dans la politique, se fit élire député pour la ville d'Amsterdam, et ne tarda pas à devenir ministre des finances du cabinet libéral, qui se forma en 1877. Démissionnaire en 1877, il fut renvoyé par ses commettants à la deuxième chambre des États Généraux, en devint le président en 1891 et le resta jusqu'au jour où, quittant cette assemblée, il alla siéger dans la première chambre des États Généraux. Homme d'une grande probité et d'une rare capacité financière, impartial,

calme, estimé de tous les partis, il fut le modèle des fonctionnaires, fit un très convenable ministre et devint l'un des meilleurs présidents qu'ait jamais eus aucune assemblée législative.

Ses multiples travaux ne l'empêchèrent même pas de consacrer quelques-uns de ses loisirs à l'étude de l'histoire et il a publié à la fin de sa vie une très intéressante monographie consacrée à son parent le baron van Hall, qui fut ministre des Affaires étrangères du royaume des Pays-Bas pendant la guerre de Crimée. Il fait ressortir dans cet ouvrage la position particulièrement délicate où se trouva alors la Hollande en face des divers belligérants, et les pages où il retrace les négociations du ministre néerlandais avec les représentants de la France, de l'Angleterre et de la Russie sont de belles pages d'histoire diplomatique, qui méritent d'être particulièrement rappelées ici.

Nous n'avons pas, en effet, que des financiers, des politiciens et des diplomates dans notre Société d'Histoire diplomatique, nous y avons aussi des historiens. Du nombre de ces derniers était Basile Alexiewitch Bilbassoff.

Né en 1837, dans le gouvernement de Poltawa, d'une famille de gentilshommes, plus pourvue de parchemins que d'écus, Bilbassoff dut aux libéralités de son souverain de pouvoir terminer en Allemagne ses études. Pourvu d'une bourse de voyage en 1863, il alla suivre pendant plusieurs années l'enseignement des Ranke, des Siebel, des Pauli et à son retour en Russie fut nommé lui-même *Privat-Docent* de l'Université de Saint-Pétersbourg. En 1869 il était pourvu d'une chaire d'histoire à l'Université de Kiew, et en 1871, ayant fait un riche mariage, qui lui assurait une large indépendance, il se retirait de l'enseignement pour se vouer tout entier à la publication des belles œuvres historiques qui ont illustré son nom.

Ce furent en 1863 la *Croisade de l'empereur Frédéric II*, en 1868 et 1871 les deux volumes de *Cyrille et Méthode*, en 1869 un volume sur *Jean Huss*, puis une série ininterrompue de substantielles monographies publiées dans les revues de Russie et d'Allemagne sur les premiers Hohenstaufen, sur l'art russe et

byzantin, sur l'abbé de Polignac, ambassadeur de France en Pologne, et sur les relations de Catherine II et de Diderot. Ce fut enfin en 1890 le premier volume de son *Histoire de l'impératrice Catherine*, l'œuvre maîtresse de sa vie, qui devait comprendre treize volumes, et dont seuls le premier et le treizième ont vu le jour, le premier aussitôt saisi et brûlé par la censure russe, le treizième publié en Allemagne pour n'avoir pas le sort du premier. On prétend qu'avant de mourir M. Bilbassoff aurait brûlé le manuscrit des onze autres volumes, ne voulant rien ajouter aux troubles de l'heure présente en les publiant en ce moment, ni les exposer à paraître un jour émasculés et tronqués. — Espérons pour la science historique que ce ne soit qu'une légende. — Basile Bilbassoff laisse en tout cas une œuvre, non moins importante que ne l'eût été son *Histoire de Catherine*, la publication en dix volumes des archives particulières de la famille des comtes Mordvinow, qui resteront comme une des sources d'information les plus riches et les plus précieuses pour l'histoire de son pays.

Historien aussi, et surtout grand fouilleur d'archives et infatigable éditeur de documents inédits, était notre correspondant à Carlsruhe, M. le conseiller privé Dr Friederich von Weech.

M. de Weech était né à Munich en 1837 et y avait fait toutes ses études. Comme Bilbassoff, il fut donc, lui aussi, un des élèves de ce fameux Ranke, qui eut sur l'orientation des études historiques en Allemagne une si singulière influence et qui était alors professeur à l'Université de Munich. Weech sortit de cet établissement avec les plus hautes distinctions académiques qu'il fût possible d'obtenir et se trouva ainsi tout naturellement désigné lui-même pour le professorat. Des dissentiments, survenus avec Pauli, l'empêchèrent d'obtenir une chaire à Heidelberg; mais, en 1862, il était nommé *Privat-Docent* à l'Université de Fribourg. C'est de cette époque que datent ses principales publications historiques; mais l'Allemagne traversait alors une crise trop passionnante pour que l'âme ardente du jeune professeur ne s'y intéressât. Les revues et les journaux de l'époque

reçurent de lui mille articles sur les questions de politique intérieure qui troublaient alors la patrie allemande — c'est ainsi qu'étudiants et professeurs commençaient déjà à appeler cette agglomération innommable de principautés et de villes libres, au-dessus desquelles s'exerçait l'hégémonie de la Prusse et de l'Autriche, et que devait bouleverser bientôt la guerre de 1866. — Weech étudia tout particulièrement la question du Sleswig-Holstein et les articles, qu'il lui consacra, demeurent une source d'information à laquelle il faut recourir pour bien la connaître et surtout pour se rendre compte des causes qui amenèrent la rupture des cours, naguères alliées et co-intervenantes, de Vienne et de Berlin.

Ce fut en 1864 que M. de Weech fut appelé à Carlsruhe et nommé bibliothécaire du grand-duc de Bade. Ce poste devait l'amener bientôt à s'occuper de la réorganisation des archives de Cour et d'État de Carlsruhe, dont il fut nommé directeur en 1885 et auxquelles il a consacré quarante années de sa longue et laborieuse existence. — Peu de dépôts d'archives publiques sont plus riches que celui du Grand-duché de Bade. Peu étaient moins connus et moins accessibles aux travailleurs. M. de Weech s'attacha, avec une inlassable patience, à en classer et à en cataloguer les trésors, publiant lui-même, de-ci de-là, les pièces les plus curieuses, qui lui tombaient sous les yeux. Le nombre des documents ainsi portés à la connaissance du public est si considérable, qu'il nous serait impossible d'en donner ici ne fût-ce qu'une simple nomenclature.

M. de Weech ne se bornait cependant pas à n'être qu'un éditeur de vieilles paperasses; il a fait de nombreux travaux historiques personnels, dont quelques-uns de fort longue haleine, et tous d'une incontestable valeur. De ce nombre furent, en 1862, une étude sur l'empereur Louis de Bavière et le roi Jean de Bohême; en 1863, huit conférences sur le pays de Bade et ses grands-ducs Frédéric, Charles et Louis, de 1738 à 1830; en 1864, sa publication de documents relatifs aux conférences de Carlsbad et de Vienne de 1819, 1820 et 1821, et sa monographie de ces

pourparlers entre les divers princes allemands; en 1865, son histoire de la constitution badoise, etc., etc.

Weech était un travailleur infatigable. Sa mort est une perte pour la science. Elle en serait une irréparable pour notre Société, si, se sentant vieux et hors d'état de nous rendre les services que nous demandons à nos correspondants, il n'avait eu soin de nous désigner lui-même son remplaçant actuel.

Je ne vous parlerai pas de ceux de nos défunts collègues, qui faisaient partie de votre Conseil d'administration. Ce soin incombe, de par une tradition établie par M. le duc de Broglie, à votre Président. En revanche j'aurai le plaisir de vous annoncer comment et par qui nous vous demandons de les remplacer.

Vous savez que, d'après nos statuts, votre Conseil pourvoit lui-même au remplacement de ceux de ses membres qui viennent à disparaître, mais que ses choix ne sont que provisoires. C'est à l'Assemblée générale qu'il appartient de les ratifier ou de les condamner. Usant de sa prérogative, votre Conseil a donc pourvu provisoirement à trois des vacances qui s'étaient produites dans son sein. Il se réserve de pourvoir à la quatrième ultérieurement. Les trois places, qu'il s'agissait de remplir, étaient celles qu'avaient laissées vides M. de Laboulaye, décédé l'an dernier, MM. Akermann et Théodore Funck-Brentano, morts au cours du dernier exercice. Celle qui demeure réservée pour plus tard appartenait à M. le comte de Luçay.

M. de Laboulaye était un ancien ambassadeur : nous avons cru opportun de le remplacer par un autre ancien ambassadeur et notre choix s'est porté sur M. le comte de Mouy. A M. Akermann, ministre de Suède à Paris, nous avons voulu donner pour successeur un autre des ministres plénipotentiaires étrangers accrédités en France, et nous en avons pris le doyen, M. Lardy, ministre de Suisse. M. Funck-Brentano, enfin, représentait parmi nous l'élément historique, juriste et littéraire; nous ne pouvions lui donner un meilleur successeur que cet autre historien, juriste et littérateur, auquel l'Académie française vient d'ouvrir ses portes, M. Étienne Lamy.

Nous espérons, Mesdames et Messieurs, que vous voudrez bien ratifier ces choix et rendre ainsi définitive l'entrée de MM. de Mouy, Lardy et Lamy dans le Conseil d'administration de votre Société.

Nous vous rappelons enfin que les membres sortants et rééligibles du Conseil sont :

MM. le comte D'ANTIOCHE; le comte BOULAY DE LA MEURTHE; le baron DE COURCEL; le comte DURRIEU; le comte B. D'HARCOURT; R. LAVOLLÉE; Albert SOREL; le marquis DE VOGUÉ.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT

Mesdames,
Messieurs,

Nous vivons dans un siècle rapide. A peine éclos, dès les premiers vagissements il a témoigné de son penchant à franchir avec une célérité effrénée les étapes du temps et de l'espace. D'autres ont eu la passion de la grandeur, le rêve de l'idéal, l'aspiration du poète : plus haut! toujours plus haut! La devise de choix du vingtième siècle semble être : plus vite! toujours plus vite!

On dit qu'il y a une griserie de la vitesse. Plus ou moins nous l'éprouvons tous. Supprimer la distance, toutes les distances, n'est-ce pas un enivrement? Nous en subissons la surprise, puis l'attrait; nous nous y abandonnons enfin, les uns avec résignation, comme un ballot qui se sentirait emporté, les autres avec fougue et avec joie, parce qu'ils dirigent, ou croient diriger. Qu'y aurait-il de plus insupportable en effet, pour des hommes de notre temps, que de n'être pas à la mode du temps? Tout le monde veut être dans le mouvement, et le mouvement qui nous entraîne se précipite d'autant plus.

Ce serait à merveille, si l'automobile courait toujours sur une route bien plane, sans rencontre de poules stupides, ni de chiens folâtres, ni d'arbres mal plantés, ni de murs têtus, ni d'humains enfin plus malavisés et plus obstinés que les arbres et que les murs; si le rail d'acier ne s'effondrait parfois sous les salons capitonnés et les dîners succulents des trains express les mieux organisés; si le fil électrique ne s'accordait le caprice du court circuit; si le téléphone... mais il serait peu généreux de vous rappeler ses méfaits!

Tant d'engins de locomotion par terre et par eau, sans parler

encore des ballons; tant de moyens de transport, non seulement de nos corps pesants, mais de l'image et de la pensée, ont singulièrement modifié les conditions de l'existence humaine, partant celles de l'existence internationale, qui nous touchent de façon plus particulière. Bon gré mal gré, il faut que l'individu descende de sa tour d'ivoire, se résigne au collectivisme de l'auberge, au communisme des idées, ou des sensations que l'on prend souvent pour des idées, mais dont l'incessant et peu délicat échange est devenu notre besoin quotidien. La forteresse radieuse, où chacun mettait gloire autrefois à cantonner son moi intime, n'est plus défendable, ni même défendue. Les races les plus antiques et les plus hautaines se confondent sous l'uniformité du manteau plébéien, balafré seulement par les intempéries du voyage. Notre planète, qui nous semblait grande, se rapetisse chaque jour sous les pas de plus en plus pressés des *trotteurs* du globe; nous en prenons tous possession tour à tour, soit en la parcourant avec une curiosité avide, soit même du coin de notre feu, en feuilletant d'une main distraite les scènes instantanées que nous apportent les journaux illustrés de toute langue et de tout pays. N'est-ce pas la revanche des astronomes, que jadis nous n'écoutions guère, quand ils nous montraient notre terre comme un point à peine perceptible, flottant dans l'immensité des cieux, globule plutôt que globe?

Cependant nous l'aimons ainsi, notre terre, et nous nous la disputons. L'ardeur même que nous mettons à la conquérir allume en nous cette fièvre de mouvement dont nous sommes fiers, parce qu'à nos yeux elle est une marque distinctive de la civilisation moderne, et parce qu'elle exalte en nous la vie, cette vie terrestre dont nous sommes de plus en plus enthousiastes. A mesure que le champ se clôt, nous apportons plus d'âpreté dans le désir de le posséder. Parce que la mêlée devient plus dense, nos courages s'animent davantage à la percer, afin de nous en rendre maîtres.

Mouvement, vitesse, conquête du globe : dans l'ordre matériel, ou scientifique, comme on se plaît à dire aujourd'hui, sans

doute cela est admirable. Les hommes ont asservi les éléments pour les transformer en moteurs d'une puissance encore indéfinie. Ils se croient dieux, puisqu'ils ont enchaîné les Titans. Leur triomphe est digne de mémoire. Mais dirons-nous que le mouvement est beau en soi, qu'il est à soi-même sa fin, son but et sa justification?

Comme la richesse, la force, qui engendre le mouvement, n'a de valeur que quand on la dépense. Cela est vrai; toutefois, la dépense, sous peine de mener à la ruine, doit être raisonnable et réglée. Le mouvement aussi a besoin de se rythmer sous la loi d'une harmonie supérieure. S'il n'obéit à la raison, il est dangereux, il est destructeur.

Vaincre la distance matérielle, obstacle irritant et barbare, c'est noble assurément, à condition que l'objet qu'on veut atteindre mérite ce grand effort. De même, il est chrétien d'abaisser les barrières, élevées par la défiance ou l'envie, qui empêchent la communion des âmes et qui retardent les hommes dans l'accomplissement de leur tâche solidaire, tracée par le mystérieux dessein de la Providence, ce vaste et perpétuel et obscur labeur de l'humanité. Mais le mouvement qui tend à la suppression de la distance entre les classes et entre les peuples n'a-t-il pas pris depuis quelques années une allure vertigineuse, propice aux mécomptes et aux pires accidents? N'assistons-nous pas à un déchaînement de convoitises et de haines sauvages, qui trop souvent se traduisent par des attentats, isolés ou collectifs, dont l'inepte férocité nous fait reculer d'horreur? N'avons-nous pas vu naguère le rapprochement des peuples s'accompagner d'un effroyable fracas de guerre et de batailles? De pareils déraillements du train international et humanitaire sont faits pour nous inspirer la prudence et nous obligent à nous demander si le mouvement que nous aimons est toujours le bon

Quelle qu'elle soit, hélas! lente ou accélérée, la marche du temps laissera toujours derrière elle des ruines et des deuils Notre Société d'Histoire diplomatique n'échappe pas à la loi commune, et cette année encore j'ai à noter avec vous la dispa-

rition regrettée de trois membres de notre Conseil, MM. Funck-Brentano, le comte de Luçay et Akerman.

Le premier était une figure fort originale, qu'il suffisait de voir une fois pour s'y attacher. Il respirait la loyauté, la générosité, l'idéalisme. Luxembourgeois de naissance, engagé dans les ambulances françaises pendant la cruelle guerre de 1870, et remarqué pour son dévouement philanthropique, il s'était fixé à Paris, où il s'adonnait aux travaux d'érudition. Des ouvrages nombreux et variés sont sortis de sa plume, consacrés notamment à des sujets de philosophie ou d'économie politique. M. Funck-Brentano nous appartenait surtout par son traité du droit des gens, composé en collaboration avec notre illustre collègue M. Sorel. Il s'est éteint à l'âge de soixante-seize ans.

M. de Luçay, son contemporain, nous a été également enlevé après une longue vie d'études. Entré jeune au Conseil d'État, auquel le rattachaient les traditions de sa famille, ami de l'histoire non moins que de l'administration, il utilisa les loisirs qu'avait faits à sa maturité le changement des hommes et des choses pour de sérieuses recherches sur l'institution des secrétaires d'État en France sous Louis XIV et Louis XV, et sur celle des assemblées provinciales sous Louis XVI. Je vous laisserais de lui une image incomplète si je ne mentionnais encore sa double prédilection pour l'archéologie et pour l'agriculture, née de la sollicitude qu'il apportait à la gestion de ses propriétés et aux intérêts de ses voisins du Beauvoisis. Ce savant consciencieux était en même temps un esprit libéral et ferme, et un homme du monde accompli.

M. Henri Akerman est mort l'an dernier à Paris, dans l'exercice de ses fonctions diplomatiques. Il a été en ce pays le dernier ministre de Suède et de Norvège. Entré dans la carrière en 1882, il avait traversé avec honneur, en bon serviteur de sa double patrie, la plupart des postes d'Europe. Les rencontres de notre profession commune m'avaient de bonne heure, et à trois reprises successives, rapproché de lui; une affection réciproque nous unissait. Voici en quelle occasion elle avait pris naissance.

Vers 1875 ou 1876, la Suède avait spontanément offert à la France, moyennant un léger sacrifice pécuniaire, la rétrocession de l'îlot de Saint-Barthélemy, ancienne possession française dans le groupe des Antilles. M. Akerman était alors chargé d'affaires à Paris ; je fus désigné par le duc Decazes, ministre des affaires étrangères, pour négocier avec lui le traité qui devait consacrer le changement de souveraineté. C'était le premier petit accroissement territorial échéant à la France depuis son démembrement, et l'acquisition de Saint-Barthélemy marqua en quelque sorte le point de départ de la nouvelle politique d'expansion coloniale française qui devait prendre par la suite, dans d'autres parties du monde, d'amples développements. A un autre point de vue encore, le traité de 1876 est digne de remarque. L'esprit généreux du roi Charles XV se trouva d'accord avec les négociateurs pour stipuler que la nationalité française ne serait imposée à aucun des habitants de l'île par contrainte, et que ceux qui ne l'acquerraient point par option volontaire demeureraient libres de conserver, avec leur nationalité ancienne, leur résidence et leurs foyers à Saint-Barthélemy, sous la seule condition, de droit commun, de ne pas troubler l'ordre public. Ils n'auraient donc pas à répéter la plainte douloureuse chantée par le poète antique :

Nos patriam fugimus, nos dulcia linquimus arva!
Chassés de notre patrie, il nous faut fuir la douce terre natale.

Ainsi notre traité faisait contraste avec les clauses plus dures récemment imposées aux populations séparées de la France.

Quelque temps après, M. Akerman fut nommé ministre à Madrid, d'où il passa en 1884 à Vienne et en 1890 à Londres. Je le retrouvai avec joie dans ce dernier poste. En 1899 il nous revint comme ministre à Paris. Vous savez quelle place il a su s'y faire dans le monde diplomatique et dans la haute société française. Sa grande expérience des affaires, son esprit conciliant et loyal le rendaient un intermédiaire précieux dans toutes les négociations. Sa cordialité sincère, son extrême affabilité,

son zèle à rendre service étaient goûtés de tous dans les relations privées. A ses côtés était une femme d'une rare distinction d'esprit et d'une culture intellectuelle raffinée, qui savait retenir par son charme personnel tous ceux qu'attirait dans leur maison hospitalière la bonne grâce de M. Akerman. Qu'il nous soit permis d'adresser d'ici, à cette veuve, à cette mère de famille que rien ne saurait consoler de la cruelle perte qui lui a été infligée, l'hommage de notre respectueuse sympathie et de notre fidèle souvenir.

Je ne crois ni trahir un secret diplomatique ni abuser d'une confidence personnelle en constatant l'impression pénible qu'avait faite sur l'esprit de notre collègue la perspective de la disjonction des deux royaumes dont il avait si longtemps servi les intérêts et représenté l'union. Son patriotisme s'alarmait d'un divorce qu'il considérait comme une source de divisions fatales et une cause d'affaiblissement pour la famille des États scandinaves. Cette impression fut assez forte pour qu'il soit permis de penser qu'elle a contribué à abréger sa vie, tant étaient délicates chez lui la sensibilité de l'homme de devoir et la fibre de l'homme de tradition.

Assurément nous espérons que les craintes de M. Akerman ne seront pas justifiées dans l'avenir, et que le jeune royaume de Norvège trouvera dans son indépendance nouvelle un redoublement de vitalité, profitable à ses voisins et congénères comme à lui-même. Mais ne voyons-nous pas encore ici une de ces transformations rapides dont notre vingtième siècle a déjà donné maint exemple, avec une désinvolture dont la vieille diplomatie a quelquefois peine à prendre son parti?

Ne médisons cependant pas de la diplomatie. Ce soir moins que jamais vous me le pardonneriez. Ne venons-nous pas d'entendre deux lectures qui nous la montrent, à des époques et dans des conjonctures différentes, aux prises avec la fortune adverse, et déployant dans la lutte d'admirables ressources d'énergie, de persévérance, de subtilité et de courage. Ce seront là, dans tous les temps, des vertus diplomatiques, et qui distingueront toujours

les grands négociateurs Choiseul et Pitt, Louis XIV, Heinsius et Torcy, qui viennent de défiler devant nos yeux, n'en ont pas le monopole Même à l'âge de l'électricité, quelque foudroyants, quelque profonds que soient les ébranlements, nous retrouverons les mêmes qualités chez les hommes voués à devenir pour leur part, à certaines heures, les guides ou les sauveurs des peuples. Parmi ces champions de l'adversité, quelquefois méconnus de leur vivant, mais dont les services méritent de ne pas rester dans l'oubli, ne sommes-nous pas autorisés à ranger en une place d'honneur le vicomte de Gontaut, ambassadeur de France à Berlin de 1872 à 1877? Un volume de ses mémoires, qui nous reporte à trente années en arrière, vient d'être publié par ses fils; la lecture en est aussi instructive qu'attachante.

Vers la fin de 1871, M Thiers, chef du pouvoir exécutif en France, désireux de rendre le plus promptement possible un caractère normal aux relations de son gouvernement avec le gouvernement allemand, se mit d'accord avec le prince de Bismarck pour le rétablissement des ambassades Le chancelier teutonique décida d'envoyer à Paris le comte d'Arnim; M. Thiers fit choix pour Berlin du vicomte Elie de Gontaut-Biron, membre de l'assemblée nationale, et l'un des plus marquants parmi les adhérents du parti royaliste. Une note extrêmement curieuse, extrêmement éloquente, rédigée par M de Gontaut, résume la conversation qu'il eut à ce sujet le 21 novembre 1871 avec M Thiers, et dans laquelle le malin vieillard parvint à triompher des scrupules de l'adversaire politique dont il désirait faire un des auxiliaires, un des instruments de son règne.

L'impulsion lui avait été donnée à lui-même par M. de Bismarck Celui-ci disait : « Si vous avez un ami à qui vous vouliez être agréable, envoyez-nous-le, il sera auprès de nous comme un coq en pâte. » Cette familiarité dédaigneuse était un moyen d'action dont le chancelier faisait volontiers emploi Elle flattait et troublait. Il fallait beaucoup de sang-froid et d'usage pour y résister D'ailleurs, M Thiers, en 1871, n'était pas éloigné de penser comme M de Bismarck Sans admettre tout à fait, avec

celui-ci, que l'épée qui avait tranché les grosses questions dût suffire, par voie de conséquence, à régler les petites, il s'en fiait, pour les terminer d'une manière satisfaisante, à son savoir-faire, à sa merveilleuse activité personnelle, et aussi à la collaboration de son zélé et intelligent représentant au quartier général de l'armée d'occupation, le comte de Saint-Vallier.

Il comptait trouver en M. de Gontaut un collaborateur non moins docile, sinon aussi occupé, dont la présence, parfois gênante sur les bancs de l'Assemblée, serait décorative à Berlin. M. de Gontaut, dès l'abord, se faisait une autre idée de la mission qui lui était offerte. Il se défendait de l'accepter, en arguant de ses opinions légitimistes. Et puis : « vous me demandez, poursuivait-il, le sacrifice le plus douloureux, peut-être au-dessus de mes forces, celui d'aller représenter mon pays vaincu, humilié, désorganisé, auprès du vainqueur lui-même. Et quel vainqueur! »

M. de Gontaut sentait ce qu'il devait à sa naissance, aux relations de sa famille, au parti auquel il appartenait. Pour lui-même il était d'une modestie extrême et d'une simplicité qui ne tenait pas seulement aux habitudes de l'homme bien élevé, mais à sa parfaite sincérité, à sa loyauté, à sa fidélité naturelles. Devant les grands mots de patrie, de dévouement, d'honneur, il était désarmé. M. Thiers exprimait, maniait avec une adresse consommée ces nobles sentiments. Il en était pénétré lui-même dans une certaine mesure, surtout quand il sentait sur ses épaules les responsabilités du pouvoir. Son talent exerçait sur M. de Gontaut, comme sur toute la droite, un ascendant prestigieux. Il parla de ses propres sacrifices, de ses douleurs de chaque jour, comme Montézuma à son ministre : suis-je donc sur les roses? Il exposa que le programme de son gouvernement impliquait le concours patriotique de tous les partis, réservait l'avenir cher à son interlocuteur; et, soigneux de ne pas découvrir avant l'heure le dernier terme de sa politique, il réussit à faire accepter une nomination qui devait être accueillie par la plupart des amis de M. de Gontaut comme une marque de déférence et d'encouragement accordée à leurs idées.

M. de Gontaut arriva à Berlin au commencement de 1872; il devait y rester jusqu'à la fin de 1877, c'est-à-dire pendant une longue et pénible période de six années entières. Le récit qu'il donne des audiences royales qui lui furent accordées peu après son arrivée, et de sa première entrevue avec le prince de Bismarck, est rempli de détails, quelquefois minutieux, mais toujours caractéristiques, et fait revivre le tableau de cette cour soudainement parvenue aux sommets de la gloire et de la puissance. Les figures qui l'animent ont été si souvent dépeintes par des plumes françaises ou étrangères, et excitent, chez les Français surtout, un si poignant intérêt, qu'elles sont devenues familières au lecteur. M. de Gontaut n'y ajoute guère de traits nouveaux, mais le ton simple et courant de sa narration, garantie de sa véracité, donne beaucoup de relief et de vie aux grands personnages auxquelles il a eu affaire.

Le vieux roi de Prusse les domine. Guillaume Ier, encore mal habitué à ce titre sonore d'Empereur Teutonique ressuscité pour lui, moins pour satisfaire son ambition propre ou celle de ses sujets héréditaires, que pour flatter les imaginations et apaiser les susceptibilités de ses nouveaux vassaux, apparaît ici avec son urbanité constante, sa bonne grâce personnelle, sa finesse aussi et son attention scrupuleuse à guérir les blessures sans jamais démentir les résultats pratiques de ses grands coups d'épée. A côté de lui est la reine Augusta, qui aux traditions littéraires de sa cour natale de Weimar s'applique à unir le charme de la culture française. Elle préside à l'ordonnance majestueuse des fêtes du palais de Berlin, exacte dans l'accomplissement de tous ses devoirs royaux, hospitalière et gracieuse dans son accueil, un peu précieuse peut-être, mais délicate appréciatrice de la distinction de l'esprit et des manières.

L'avenir, l'avenir inconnu et qui devait être si tragique, est représenté par le prince Impérial et la princesse Impériale, celle-ci fille de la reine d'Angleterre : bon ménage, dit M. de Gontaut, et ménage de braves gens. Tous deux, en effet, esprits libéraux, ouverts, amis des arts et des lettres, volontiers accueil-

lants pour les étrangers, pour les artistes, pour les savants, cherchant à élargir la routine un peu étroite de la vie des cours, pénétrés cependant du sentiment de la hauteur où la fortune les a portés et des grands et nouveaux devoirs qui en découlent pour eux.

Le redoutable chancelier se tient dans la coulisse. On le voit rarement et difficilement. Ses conversations sont des événements, et le tour ironique qu'il leur imprime par moments les rend doublement émouvantes. M. de Gontaut, malgré la politesse voulue de l'accueil que lui fait M. de Bismarck, est surtout frappé de la rudesse primitive de sa nature, de la sorte d'avidité avec laquelle il reçoit les assurances pacifiques de l'Ambassadeur de France, et du fond de menace qui donne à ses paroles, même courtoises dans leur sens littéral, un accent de bataille. Les heures sanglantes étaient encore trop proches. Et puis le contraste était trop criard entre ces deux natures d'hommes que le sort des guerres et des révolutions avait amenés en face l'un de l'autre.

Cette incompatibilité originelle ne tarda pas à se révéler, et elle ajouta beaucoup aux difficultés de la mission du vicomte de Gontaut. Sa patience cependant, sa persévérance dans l'accomplissement de ce qu'il sentait être son cruel devoir, la constante dignité de son attitude, la convenance inaltérable de son langage demeurèrent semblables à elles-mêmes jusqu'au bout, et lui concilièrent le respect de ceux mêmes qui n'éprouvaient pas de sympathie pour la cause qu'il représentait.

Il trouva à la cour, auprès de l'empereur, de l'impératrice Augusta et des princesses des appuis qui lui furent fidèles. Dès les premiers temps il sut mettre à profit les relations de famille ou d'amitié et les affinités d'éducation qui lui créaient des facilités particulières pour pénétrer dans l'intimité de ce milieu réservé. Il se vit donc soutenu dans sa résistance contre les exigences hautaines ou les inégalités d'humeur de son puissant rival; mais l'animosité de celui-ci s'en accrut, car il professait, avec une rare liberté de langage, une antipathie radicale

contre l'ingérence des reines et des princesses dans la politique, contre ce qu'il appelait l'intrigue des chambellans et des femmes. Lui, de son côté, maniait la presse avec autant d'audace que d'habileté. Il avait des vues originales et profondes sur cette grande puissance nouvelle, sur ses ressources cachées, sur les procédés qui devaient permettre d'en faire un terrible engin d'attaque. M. de Gontaut eut personnellement des occasions de s'apercevoir de la portée de cette arme redoutable. Mais il tint bon jusqu'à la fin, et jusqu'à la fin avec honneur.

Il y a dans ses mémoires une page pathétique. Il raconte ses impressions au premier concert de cour. L'empereur et l'impératrice avaient fait leur entrée, et les premiers accords de la musique se faisaient entendre. « Alors, dit-il, mon cœur commença à se serrer et je descendis au fond de moi-même. Je me rendis compte du spectacle que j'avais sous les yeux . » Il faut lire ces lignes, que je ne saurais abréger.

Le premier volume des Mémoires va jusqu'à la fin de 1873. Il rapporte les négociations de deux années sur la rentrée des prisonniers français, sur l'entrevue des trois empereurs à Berlin, sur la représentation de la France auprès du roi de Saxe, et principalement sur la question brûlante de l'évacuation du territoire occupé par les troupes allemandes. M. de Gontaut parle avec une modestie très grande de la part qu'il prit à ces pourparlers, et qui lui valurent, de la part de M. Thiers, au moment de la signature du traité du 15 mars, l'envoi du grand cordon de la Légion d'honneur.

La chute du premier Président de la République française, survenue quelques semaines après la conclusion de cette convention, et l'avènement du maréchal Mac-Mahon, furent une cause de difficultés nouvelles et particulièrement délicates entre le vicomte de Gontaut et le prince de Bismarck. Celui-ci, comme on sait, était très hostile à toute tentative de restauration monarchique en France. Il le marqua nettement par son attitude et par ses procédés à l'égard d'un ambassadeur suspecté de désirer le retour du comte de Chambord.

J'évite d'entrer, après M. de Gontaut, dans le détail d'événements dont la sèche énumération suffit à faire comprendre le palpitant intérêt. Mais ce que je voudrais spécialement vous faire sentir ce soir, en me prévalant d'un exemple aussi mémorable que celui de la mission du vicomte de Gontaut à Berlin, c'est que la diplomatie n'est pas près de perdre ses droits. Quelque troublantes que doivent donc être les évolutions de l'humanité au vingtième siècle, quelque inattendue que puisse apparaître la face nouvelle des sociétés et des nations au sortir des inquiétudes qui assaillent nos contemporains, tant qu'il y aura entre les divers groupements des hommes des conflits d'intérêts à apaiser, des litiges à régler, il y aura place pour l'art des diplomates. Ceux qui sauront l'exercer, en y déployant les hautes qualités viriles que mettent en jeu les tragiques péripéties de l'histoire, mériteront la reconnaissance des peuples et l'admiration de la postérité.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ REÇUS

DEPUIS LE 1er JANVIER 1906

Mme la duchesse DE ROHAN, 35, boulevard des Invalides, à Paris.

MM. Frédéric BARBEY, archiviste-paléographe, 32, rue du Luxembourg, Paris.

le cardinal MATHIEU, de l'Académie française.

le prince de MOLFETTA, à Milan.

Georges LOUIS, directeur des Affaires politiques au ministère des Affaires étrangères.

Pierre RAIN, archiviste-paléographe, 80, rue Taitbout.

Sébastien DE MIER, ministre du Mexique, 19, boulevard Victor-Hugo, Paris.

W. LAWSON GRANT, à Oxford (Angleterre).

LE GLAY, 16, rue de Lorraine, à Monaco.

le baron D'ASBECK, secrétaire de la légation des Pays-Bas, 2, rue de Galilée.

MM. le comte DE RABEN-LEVENTZAU, ministre des Affaires étrangères de Danemarck.

François CHARLES-ROUX, secrétaire d'ambassade, à Constantinople.

Émile CHARVÉRIAT, 1, rue du Regard.

le comte DE LA RIBOISIÈRE, sénateur, 50, avenue Montaigne.

Maurice CASENAVE, ministre plénipotentiaire, à Chennevières-sur-Marne (Seine-et-Oise).

le vicomte CORNUDET, député, 115, avenue Henri-Martin.

le comte Jacques DE POURTALÈS, ancien secrétaire d'ambassade, 6, rue Boissy-d'Anglas.

le marquis DE BEAUMONT, 33, rue Saint-Dominique.

le baron Frédéric DE SOUBEYRAN, 105, Fbg Saint-Honoré.

la Bibliothèque de la ville de NEUFCHATEL (Suisse).

lieutenant-colonel LEVÉ, 17, rue Cassette.

Simon PLANAS-SUAREZ, ministre de Costa-Rica, à Caracas.

Carlos LARA, secrétaire de la légation de Costa-Rica, à Paris, 53, avenue Montaigne.

le baron L. MICHIELS VAN VERDUYNEN, secrétaire général de la Cour permanente d'arbitrage, à la Haye.

le marquis Antoine SORAGUA, 140, via Manzoni, à Milan.

Lucien CRAMER, à Genève.

ALLARD DE CHATEAUNEUF, secrétaire d'ambassade, rédacteur au ministère des Affaires étrangères, 27, avenue d'Antin.

HENRI DE SEYNES DE LARLENQUE, ancien secrétaire d'ambassade, 43, rue Boissière.

LA MISSION DE M. DE BUSSY

A LONDRES EN 1761

Bien que de nombreux travaux aient été faits à l'époque même et aussi dans ces dernières années sur les négociations diplomatiques entre la France et l'Angleterre qui ont abouti au traité de Paris et mis fin à la guerre de Sept ans [1], la vérité est très difficile à établir avec quelque précision, l'impartialité étant toujours douteuse quand on l'appuie sur le témoignage des intéressés, les documents nouvellement mis au jour ne modifiant pas toujours autant que l'on croit les données de la vieille histoire.

Tantôt, on entend parler du « noble et viril langage, qui convient à un ministre conscient des intérêts de son pays aussi bien que de sa dignité personnelle, surtout quand il s'agit de s'opposer aux prétentions de l'insatiable Angleterre »; tantôt, on rapporte « ces négociations, soutenues d'un côté avec pétulance et sans sincérité, de l'autre avec une franchise noble et fière ». Et dans les deux cas, il est admis de penser que l'auteur s'exprime plutôt en bon patriote qu'en bon historien, et qu'il n'est guère préoccupé de démêler les idées des deux cours.

La guerre de Sept ans, si brillamment commencée, avait tourné très mal pour la France. Sur terre, ses armées avaient été vaincues, ses colonies prises; sur mer, sa marine avait été

[1] Von Ruville, *William Pitt (Chatham) und Graf Bute*, 1895; *William Pitt, Graf von Chatham*, 3 vol., 1905. — Article de M. Bourguet, dans la *Revue historique* de septembre-octobre 1899. — *Quarterly Review* d'octobre 1899. — *Mémoire historique sur la négociation de la France et de l'Angleterre*, depuis le 20 mars 1761 jusqu'au 20 septembre de la même année, in-8°. Paris, 1761. — *La France sous Louis XV*, par M. Alph. Jobez, 1889, in-8°, t. V.

détruite ou dispersée, à un tel point que les derniers restes en avaient été vendus à l'encan. Son commerce maritime n'existait plus ; ses finances étaient dans un désordre affreux, et ses ressources à peu près épuisées. Le duc de Choiseul, que nous pourrions presque appeler le grand vizir du roi Louis XV, avait l'esprit trop ouvert pour ne pas s'apercevoir que la France avait absolument besoin, soit de la paix, soit d'un allié riche et possédant une bonne marine. Il essaya de lui procurer l'une et l'autre. « Eh bien, — disait-il avec cette insouciance de grand seigneur, — puisque nous ne savons pas faire la guerre, il faut faire la paix ». Et le 26 mars 1761, il fit proposer à William Pitt, secrétaire d'État anglais, et presque dictateur de la politique britannique, de réunir un congrès pour discuter les affaires d'Europe, et il voulut entamer d'abord des négociations particulières entre les deux couronnes. Comme base d'arrangement, il offrait l'*uti possidetis*, c'est-à-dire que « les deux États resteraient en possession de ce qu'ils avaient conquis l'un sur l'autre » et que la situation où ils se trouveraient le 1er septembre 1761 aux Indes orientales, le 1er juillet aux Indes occidentales et en Afrique, le 1er mai en Europe, serait acquise à chacun. « Cependant, — ajoutait-il, — comme Sa Majesté britannique pourrait penser que les termes proposés des mois de septembre, juillet et mai seraient ou trop rapprochés, ou trop éloignés, ou qu'il serait utile de se donner des compensations réciproques », le roi très chrétien entrerait volontiers en négociation sur ces points.

Dans ces offres très libérales, magnifiques même, Choiseul était-il sincère ? On l'a beaucoup discuté. Pitt, plus tard, disait qu'« on ne peut plus douter que l'idée de la cour de France ait été de gagner du temps, dans l'espoir de pouvoir pousser en avant sa grande opération en Allemagne, tout en nous amusant par des négociations inutiles et vaines, et en paralysant ainsi l'activité de la Grande-Bretagne dans toutes les autres parties du monde. » Quand les négociations eurent été rompues, une foule de brochures et de pamphlets accusèrent la France de

manque de sincérité. Il y a quelques-uns de ces documents qui sont amusants, par exemple, une lettre des *Chatham Papers,* au *Public Record office,* qui rend compte d'un conseil secret tenu à Versailles, pendant lequel un grand homme d'État avait été d'avis d'offrir des concessions séduisantes, mais d'y ajouter quelques articles inacceptables, et d'envoyer en Angleterre un représentant qui chercherait à approfondir les pensées des collègues du premier ministre ; car il était impossible de sonder cet abîme sans fond, *this bottomless Pitt,* soutenu par « la riche, puissante et outrecuidante bourgeoisie de Londres. »

Tous ces soupçons se dissipent, quand on examine les instructions de Choiseul à son plénipotentiaire à Londres, et sa correspondance secrète. Choiseul voulait la paix; il consentait à l'acheter par des concessions considérables. Mais la France n'était pas aux abois. Pendant le printemps de 1761, elle s'était relevée d'une façon remarquable; et ses finances n'étaient pas dans l'état désespéré qu'on avait cru. L'été, on réussit à réunir les fonds nécessaires pour la campagne de 1762. En même temps, les dernières ressources du seul allié de l'Angleterre, Frédéric II, quoiqu'il eût résisté à toute l'Europe avec un héroïsme presque sans exemple, pouvaient s'épuiser à tout moment. Ainsi, même en faisant ses offres de paix, Choiseul poussait avec ardeur les préparatifs d'une campagne en Allemagne. Et ce qui est plus important encore, c'est que l'Espagne, qui avait longtemps hésité, froissée par l'attitude hautaine de Pitt dans la question des contrebandiers de l'Amérique du Nord et espérant recouvrer Minorque et peut-être Gibraltar, était plus portée vers l'alliance française que Choiseul lui-même [1].

« M. de Bussy trouvera à Londres, — écrit Choiseul dans ses instructions au plénipotentiaire français, — M. le comte de Fuentès, ambassadeur d'Espagne. Cet ambassadeur, irrité des

[1] On a soupçonné que l'ardeur de l'Espagne provenait de quelque intrigue religieuse. Mais, ayant recherché avec soin dans les archives du Vatican, j'ai pu constater qu'on n'y trouvait pas la moindre trace d'un mobile de ce genre. A cette époque, le nonce du Pape à Madrid se mêlait fort peu de politique et s'intéressait seulement à l'Index et à l'Inquisition.

lenteurs de M. Pitt, ne respire que la guerre. Son maître, animé du même esprit de vengeance, a proposé au roi un traité offensif et défensif. Dans l'incertitude du succès de la négociation actuelle avec l'Angleterre, le roi réduit ce traité à une alliance de famille... L'envoyé français ne perdra pas de vue que le premier objet de sa mission est de parvenir à une paix raisonnable, et que ce ne peut être que lorsque nous en perdrons l'espérance que nous serons obligés de nous livrer aux idées de l'Espagne, dans tous les cas, très embarrassantes. »

Pitt accepta avec empressement les offres de Choiseul, en se réservant la liberté de discuter sur les dates. Cette réserve, pleinement accordée par la déclaration française, a été qualifiée de « tergiversation » par de Flassan [1], généralement si impartial, et de « chicane » par M. Bourguet; mais elle avait été si ouvertement proposée dans la déclaration française, que l'on n'y peut voir la moindre trace de tergiversation. La tergiversation est plutôt dans la dépêche de Choiseul du 19 avril, par laquelle il cherche à prouver qu'on ne peut pas accepter son offre de l'*uti possidetis*, sans accepter aussi les dates proposées par lui. Mais ces arguties n'étaient pas sans excuse, puisque le jour même où M. le prince Galitzin, l'ambassadeur russe, lui renvoyait la réponse de Pitt, une grande flotte anglaise avait jeté l'ancre sous Belle-Isle-en-Mer. Choiseul disait amèrement au plénipotentiaire anglais que c'était « casser les vitres de la maison que l'on s'efforçait de réparer » Mais il n'était ni plus ni moins séant de pousser la guerre en négociant la paix, que de chercher à obtenir un grand succès militaire en Hanovre, comme le faisait Choiseul. D'ailleurs, les instructions secrètes données par Pitt au général Hodgson, sont datées du 25 mars 1761 [2], c'est-à-dire, au moins quatre jours avant que la première offre de la France eût pu arriver à Londres; et l'idée d'une expédition sur Belle-Isle avait été plus ou moins discutée depuis 1747 [3].

[1] *Histoire de la diplomatie française*, par M. de Flassan.
[2] B. M. Addit. Mss., 36.995
[3] *Chatham Papers*, vol. LXXXV.

Mais où Pitt a vraiment tergiversé, c'est plus tard, quand il a évité pendant deux mois d'indiquer lui-même d'autres époques; puis ayant reçu la nouvelle de la prise de Belle-Isle, il les précisa immédiatement, en faisant comprendre qu'il espérait redonner à la France cette conquête en échange de Minorque. En tout cas, il est certain que Belle-Isle avait coûté cher en hommes et en argent à l'Angleterre ; que l'armée d'occupation était décimée par la fièvre, et que Choiseul refusait absolument d'échanger cette place pour Minorque, disant dans son ultimatum que « comme la France n'admet pas l'importance de cette acquisition, les deux cours resteront dans leur sentiment, l'Angleterre gardera Belle-Isle, et la France Minorque[1] » ; et il écrivait dans ses lettres à Bussy : « Quelque chose qui arrive, cette île seule ne sera pas échangée contre Minorque[2]. »

En Angleterre, tout le monde fut très étonné de la générosité de la France[3]. Pitt, selon Newcastle, croyait la France sincère. Le 3 avril, il envoya une dépêche acceptant le principe d'une négociation, mais proposant de discuter les époques. Mais l'expédition de Belle-Isle avait froissé Choiseul, et il doutait de la sincérité de l'Angleterre. Il disait à Galitzin[4] : « Je suis bien éloigné, monsieur, de penser que M. Pitt veuille sincèrement la paix... Le reproche de la continuation de la guerre tombera sur ceux qui se seront refusés à l'accommodement. » Déjà il avait formé le dessein, qu'un des agents secrets de Pitt communiqua très exactement le 19 juin[5], de publier un appel à la nation, qui servirait à l'absoudre du reproche de continuer la guerre, dans lequel il exposerait les grandes concessions que le roi avait consenti à faire afin d'assurer la paix à ses sujets; et il attribuerait la continuation des hostilités « à l'ambition de la Cour britan-

[1] Ultimatum du 5 août, v. *Mémoire historique*, 94: Thackeray, *Life of Chatham*, II, 576.

[2] Ch. to B., June 27. Aff. étrang., tome 445, fol. 17.

[3] V. Horace Walpole à Sir H. Mann, avril 10, 1761 ; Chesterfield à Newcastle, Addit. Mss., 32,922.

[4] Archives des Affaires étrangères, tome 443, fol. 100.

[5] Brit. Mus. Addit. Mss., 32,924.

nique, et à la haine invétérée des Anglais pour les Français. » Après la rupture des négociations, la publication, par la Cour de France, de ce Mémoire, dans lequel sont imprimées la plupart des pièces officielles, et qui fit le plus grand effet en France et en Angleterre, montra bien que, même sous l'ancien régime, on ne méprisait pas l'opinion publique et qu'on n'hésitait point à y faire appel.

Enfin, après quelques pourparlers, on se décida à envoyer à Paris et à Londres des plénipotentiaires qui devraient partir à la même heure de Calais et de Douvres. Horace Walpole appelle cela « une idée irlandaise », et ajoute que « si le vent peut souffler dans deux directions contraires à la fois, ils partiront au même moment. »

Un tel effort du vent n'était pas nécessaire, puisque le plénipotentiaire français, M. de Bussy, qui devait arriver le 25 mai, n'était que le 27 à Calais, où M. Stanley, l'ambassadeur anglais, l'attendait déjà depuis deux jours. Stanley, homme de valeur, mais un peu méticuleux, se montra très froissé. Le retard avait été causé par des circonstances indépendantes de la volonté de Bussy et de Choiseul ; mais M. Stanley refusa de partir pour Paris avant que des excuses ne lui eussent été faites ; ce que Choiseul accepta sans difficulté, quoique un peu dédaigneusement. A Londres, Pitt qualifiait cette affaire de « bagatelle. » Stanley cependant était, comme homme, supérieur à Bussy ; mais c'était un esprit méticuleux, vaniteux, se laissant prendre aux civilités de Choiseul et de Mme de Gramont, sa sœur. Il avait cependant le coup d'œil juste, et approfondissait presque toujours les idées de ceux avec lesquels il négociait. Joignant à son métier de plénipotentiaire celui d'informateur, il envoya à Pitt, pendant les négociations, un compte détaillé de la situation des finances françaises[1] et plus tard le texte de quelques articles du traité secret avec l'Espagne.

Il est temps de donner quelques renseignements sur le négo-

[1] S. to P., July 30. Thackeray, II, 563-4.

ciateur français. François de Bussy était fils de Pierre de Bussy de Villemon, lieutenant de dragons dans le régiment du marquis de Pezeux, et de Guillemette Navier. Né à Paris en 1699, il entra au service des Affaires étrangères vers 1725. Horace Walpole dit qu'il avait commencé par être abbé. Il était en tout cas instruit; car on le chargeait de diverses besognes, comme traductions, lettres, mémoires, et on le mettait à la disposition du ministre dans les voyages où il suivait le Roi. Après avoir été à Vienne, puis en Hanovre, où il resta trois ans, il avait accompli en 1744 une courte mission en Angleterre, pendant laquelle, si l'on peut croire la correspondance secrète du duc de Newcastle, il avait été salarié par lui pour trahir les secrets de son ambassade [1]. Il était d'ailleurs léger et fantasque, sans grand souci des convenances et c'est ainsi qu'un jour il avait singulièrement froissé George II : à une interrogation du roi lui demandant ce qu'il y avait de nouveau à Paris, « Sire, il y gèle », aurait répondu Bussy, en levant les épaules.

Au retour d'un voyage en Espagne, où il avait suivi le maréchal de Noailles en 1746, il fut nommé premier commis au département des Affaires étrangères ; et c'est là qu'on le prit pour l'envoyer comme négociateur à Londres, où naturellement il n'y avait pas d'ambassadeur, les deux nations étant en guerre.

Sa réputation lui était restée ; et lord Temple pouvait écrire à Pitt qu'il serait à propos d'acheter Bussy, « qui n'est pas, dit-on, aussi chaste que Pénélope ». Mais ce sont là des accusations qui doivent être tout à fait injustes; car Bussy semble avoir fait de son mieux pour la France dans cette affaire

Il était lié avec le duc d'Aiguillon, qui n'était point partisan de la négociation; et il ne tenait peut-être pas au succès de ses efforts. Au reste, par ses tergiversations, ses propos contraires

[1] Brit Mus. Add. Mss. 32,855. (*Newcastle papers*). — Newcastle à Holdernesse, 16 mai 1755. Holdernesse à Newcastle, 23 mai 1755.

[2] A son retour de Londres, il continua ses fonctions aux Affaires étrangères et ne prit sa retraite qu'en 1765. Il acheva ses jours un peu isolé et oublié, à cause de son caractère ombrageux, et mourut en 1780.

à ceux que tenait Choiseul à Stanley, il froissait tout le monde, non seulement Pitt qui voulait la guerre, mais aussi Bedford qui voulait la paix. Il était aussi susceptible que Stanley. Le propriétaire de l'hôtel dans lequel il logeait ayant voulu illuminer pour la prise de Belle-Isle, il consulta Choiseul pour savoir s'il ne devait pas présenter une protestation. Le duc, qui faisait encore moins de cas que Pitt de ces « bagatelles, » lui répondit :

« J'espère que vous aurez laissé illuminer depuis la cave jusqu'au grenier pour la prise de Belle-Isle, afin d'éviter d'être déchiré par la populace. Votre illumination nous fait ici un peu moins d'effet que la prise de cette île [1]. »

On a soupçonné plus tard que le choix de ce personnage faisait partie du système adopté dès le commencement des pourparlers par le duc de Choiseul; mais comme ce calcul n'existait pas, l'envoi de Bussy était simplement occasionné par le désir de Choiseul d'avoir en Angleterre un plénipotentiaire expérimenté, sachant bien l'anglais, mais assez faible de caractère pour ne rien faire autre chose que de lui transmettre les idées de Pitt.

Pendant les négociations, Choiseul et Pitt ont toujours l'air de s'adresser directement l'un à l'autre, sans s'occuper des intermédiaires. Plus tard, le duc disait à Stanley, et c'était tout à fait dans son caractère hardi et prime-sautier, que « si les négociations avaient abouti favorablement, il aurait proposé un rendez-vous à Pitt, et l'aurait supplié ou bien d'envoyer un paquebot, afin qu'il pût aller à Douvres, ou de le rencontrer en mer, entre Douvres et Calais, tous les deux avec pleins pouvoirs, afin d'aplanir les difficultés qui restaient encore [2] ».

Ainsi, Choiseul voulait assurément la paix, mais une paix honorable. A quelle date reconnut-il que son espérance était mal fondée et qu'il fallait se soumettre au pis-aller, l'alliance avec l'Espagne? Les caprices de Bussy avaient fait douter Pitt de la sincérité de Choiseul; mais il reçut de Stanley une lettre qui le convainquit, en lui racontant une scène des plus curieuses.

[1] 445, fol. 13
[2] S. à P., Sept. 8; Th., II, 618.

Le 17 juin, Choiseul recevait Stanley dans son cabinet, et, en lui recommandant le secret le plus absolu, lui dictait des propositions de paix très libérales. Il faut citer les paroles de Stanley lui-même : sa dépêche de Paris est datée du 18 juin 1761, une heure et demie après minuit.

Il (Choiseul) m'écouta avec l'anxiété et l'inquiétude la plus grande et enfin me demanda très sérieusement s'il pouvait compter sur ma discrétion pour ne jamais parler ni en France ni en Angleterre de ce qu'il allait me confier. Je le lui promis très solennellement.

Il demanda aussi si je lui pouvais donner ma parole pour vous (Pitt) et pour ceux auxquels on devait communiquer ses propositions. Je répondis qu'il pouvait se fier également à vous et à eux. Je vous conjure très solennellement, monsieur, de veiller à ce que cette promesse que j'ai faite soit strictement observée.

Il demanda aussi qu'il ne fût fait part de cette lettre ni à M. de Bussy, ni à aucun autre ministre des puissances étrangères. Pour ceci aussi je lui ai donné ma parole. Alors, il me déclara que la nécessité d'une paix avait fortement frappé le roi son maître, qui seul avait connaissance des propositions qu'il me faisait. Il me confessa que l'affaire des époques et des compensations avait été, dans sa lettre du 26 mars, indiquée d'une façon chronologique pour les raisons suivantes :

1° Afin que ses alliés ne pussent pas tout à fait la comprendre; 2° afin que, par cette espèce de vélitation[1] préliminaire, il pût voir si Sa Majesté britannique désirait sincèrement la paix; 3° afin que dans le cas contraire, l'ambiguïté ainsi donnée à l'offre de *l'uti possidetis* pût lui faciliter la retraite. Il me dit alors qu'il voulait que cette offre-ci ne passât que par mes mains dans le secret le plus absolu, parce que toute la correspondance avec M. de Bussy était communiquée à MM. Staremberg, Grimaldi, et Czernicheff, et que M. de Bussy aussi avait l'ordre de la communiquer au prince Galitzin et à M. de Fuentes...

Alors il me fit part verbalement des propositions ci-jointes. Je le priai de me les donner par écrit, afin d'éviter des malentendus de ma part. Puis, nous nous retirâmes de sa galerie, et il me dicta, en se promenant dans son cabinet, avec l'agitation la plus grande, cette note dont je vous envoie l'original, qu'il relut en la considérant très attentivement.

[1] C'est le mot employé par Choiseul.

Choiseul aimait les coups de théâtre, et certes il avait ému le pauvre Stanley, qui écrivait avec tant d'ardeur une si longue dépêche à une telle heure. Il voulait évidemment par une semblable démarche frapper non seulement Stanley, mais Pitt, dont il connaissait le tempérament. Le grand ministre ne fut pas troublé par cette affectation de secret, et dans sa réponse il disait à Stanley, que non seulement toute cette mise en scène lui paraissait plutôt « artificielle que confidentielle », mais que, par ses entretiens avec Bussy, il entrevoyait très bien que quelque chose lui en avait été communiqué.

Il avait du reste pleinement raison. Le 19 juin, Choiseul écrivait deux dépêches à Bussy : dans l'une, il lui racontait ses conversations avec Stanley; l'autre était plus vague, et on lui recommandait de la montrer entièrement à Pitt, comme marque suprême de confiance, mais en lui disant qu'il fallait avoir l'air de faire cette démarche contrairement aux ordres de Choiseul[1].

C'était vraiment jouer un jeu périlleux à une époque où, surtout en Angleterre, l'art d'intercepter les dépêches était presque une science exacte. Mais quoique Pitt soupçonnât avec raison la sincérité de Choiseul sur ce secret si absolu, il était convaincu que le duc voulait sérieusement la paix. Malheureusement, il croyait que les idées de Choiseul n'étaient qu'une première ébauche, et qu'on pouvait le presser encore. Mais il n'y avait rien de l'éponge dans le caractère de Choiseul ; il avait joué aussi franc jeu que Pitt lui-même. Du moment où on refusait ses offres, il devait se tourner brusquement d'un autre côté.

Il existait vraiment trois grosses difficultés :

D'abord, le port de Dunkerque que les Anglais voulaient absolument démanteler. Choiseul, Bussy, Stanley même, démon-

[1] « Vous joindrez à cette communication toutes les expressions de l'abandon à la bonne foy de M. Pitt, et de l'assurance que dans aucun cas, relativement à vos intérêts, il ne ferait semblant que vous ayez fait cette communication, que vous faites d'ailleurs pour le bien de la chose, parce qu'elle contient ce que vous diriez verbalement et pour abréger, mais que vous n'oseriez faire sans ordre, si vous ne comptiez sur la probité de M. Pitt. » (Vol. 445, fol. 14.)

trèrent vainement que le caractère naturel du port avait changé, et qu'il était devenu absolument impraticable pour les vaisseaux de guerre et même pour les simples corsaires. « Le peuple anglais, disait Pitt, regarde la démolition de Dunkerque comme une marque éternelle du joug imposé à la France ; et un ministre hasarderait sa tête s'il négligeait de donner cette satisfaction aux Anglais. »

C'était dur, mais cependant Choiseul s'y résignait. « La démolition de Dunkerque, disait-il à Bussy, ... pourrait être accordée par Sa Majesté. C'est un moyen dernier et qu'il faut réserver pour la fin de la négociation, soit en bien, soit en mal. »

La deuxième question épineuse concernait les alliés de l'Angleterre, et surtout la Prusse. Quoique le général anglo-allemand, Ferdinand de Brunswick, eût fait des merveilles, la France occupait cependant quelques possessions de l'Électeur de Hanovre, c'est-à-dire du roi Georges III, et du roi Frédéric II de Prusse, entre autres la ville et la forteresse de Wesel. Allait-on les évacuer? Oui, disait franchement Choiseul à Stanley. « Les troupes quitteraient sur-le-champ, non seulement la Hesse, mais aussi Wesel, et les territoires du roi de Prusse. » Et dans la note dictée par Choiseul à Stanley, il était dit sans réserve : « La France rendra ce que ses armées ont conquis en Allemagne sur les alliés britanniques. »

Restait une troisième affaire, celle de la pêche de la morue dans l'Amérique du Nord. Avant la guerre, l'asile pour les terre-neuviers, comme on les appelait depuis le seizième siècle, avait été le port et la ville de Louisbourg, en l'île royale (maintenant le Cap Breton) Mais la puissance française dans l'Amérique du Nord avait été déracinée, et les colons anglais tenaient fortement à ne pas la voir revivre. Ces colons étaient les enfants gâtés de Pitt. Plus tard, ce fut leur révolte qui hâta sa mort. « C'est là, disait-il dans un de ses mots frappants, que j'avais déposé tout mon cœur[1]. » Il avait l'idée de former dans l'Amé-

[1] *There where I had garnered up my heart*

rique du Nord une grande nation, qui s'étendrait du pôle Nord jusqu'au golfe du Mexique, de l'Atlantique au Pacifique, puissante et loyale sous le drapeau britannique. Choiseul tenait à la pêche non moins fortement. « La pêche est ma folie », disait-il plus tard à Stanley. « Je ne crois pas, écrivait celui-ci à Pitt, qu'ils y renoncent totalement, même si une armée britannique était au cœur de leur pays [1]. » Non seulement le commerce de la morue en France, en Espagne, en Portugal était très considérable, mais, surtout avant l'époque des bateaux à vapeur, c'était une pépinière indispensable pour la marine. Ainsi, Choiseul demandait le cap Breton, mais poussé par Stanley, il proposait « que l'Angleterre désignât à son choix un port totalement dépourvu de fortifications, toujours en son pouvoir, sans troupes, n'ayant qu'un juge civil pour décider des disputes qui pouvaient se produire... Un abri seulement pour servir de refuge aux bateaux pêcheurs [2]. »

« Je crois, disait Stanley avec beaucoup de justesse, qu'il se jetterait dans les bras de l'Autriche plutôt que de pousser plus loin ses concessions. » « Après avoir soutenu la possession de l'île Royale pour la France comme aussi nécessaire qu'agréable, écrivait Choiseul à Bussy le 19 juin, vous vous relâcherez en proposant aux mêmes conditions celle de Saint-Jean (aujourd'hui l'île du Prince-Édouard), et enfin l'île de Canso; mais vous vous bornerez à ces trois concessions. »

Et le 4 juillet, il écrivait nettement à Bussy de sa propre main : « Sans cette condition (c'est-à-dire d'un abri, n'importe lequel) nous sommes déterminés ici à continuer la guerre [3] ».

Dans le cabinet anglais la dépêche de Stanley souleva de grands débats. « Nous sommes les maîtres — si nous le voulons — d'une paix honorable », écrivait Newcastle à Hardwicke le 22 juin [4]. Tous les vieux Wigs, qui détestaient également Pitt

[1] Th. II, 540.
[2] Th. II, 534.
[3] Vol. 443, fol. 325.
[4] Add. mss 32,924.

et la guerre, voulaient accepter les propositions de Choiseul. Mais le premier ministre pensait autrement. Il savait très bien qu'il risquait de pousser Louis XV dans les bras de l'Espagne; mais non seulement il méprisait ce danger, il le souhaitait même. « Je tiens pour certain », écrivait à sa cour le 1er juin le chargé d'affaires napolitain, « que Pitt sera plus l'ennemi de l'Espagne que de la France; il mesure sa haine au nombre des vaisseaux qu'il voit en mer, et certes, à l'heure présente, il en voit plus d'espagnols que de français[1] ».

Quoique Stanley s'en formalisât, les ennemis de Pitt à Paris n'avaient pas grand tort quand ils disaient qu'il rêvait « l'Empire universel des mers, et l'Amérique ». C'est pourquoi il tenait fortement dans le Conseil pour le monopole de la pêche, et il était soutenu par le favori du roi, lord Bute; aussi la dépêche du 26 juin qu'il envoyait à Stanley demandait-elle le monopole le plus absolu; il parlait aussi avec quelque dédain de « cette chose décousue et indéterminée, que M. le duc de Choiseul appelle son projet de paix ». C'était, comme disait Choiseul, « mettre l'épée sur la gorge »; et brusquement, il se tournait vers l'Espagne. Stanley le devina bientôt et le dit plusieurs fois à Pitt[2].

Ainsi, bien que, pendant toutes ces semaines de juin, Grimaldi, l'ambassadeur espagnol, se fût montré très mécontent, et eût écrit avec assez de vivacité à sa cour en se plaignant des longueurs et des atermoiements de la France; bien que le roi lui-même eût parlé un peu amèrement à M. d'Ossun, l'ambassadeur français à Madrid : à partir du moment où les négociations semblent hésitantes, Grimaldi est presque radieux.

N'abandonnant pas tout espoir de paix, l'idée maîtresse de Choiseul à cette époque était de gagner du temps. En bon diplomate, il parlait peu de la pêche, mais commençait à tergiverser sur l'affaire de Wesel, afin de plaire à l'Autriche. Il différait quinze jours sa réponse et ne l'envoyait que le 15 juillet. Dans

[1] Archives de Naples, citées par Soulange-Bodin, *La diplomatie de Louis XV et le pacte de famille*, p. 155.

[2] V. Aug. 6th, Thackeray, II, 585.

le Mémoire publié, il dit que ce retard provint de ce que « l'on fut obligé de conférer plusieurs fois avec Stanley, de former un projet de traité qui renfermât un état précis des points où, dans toutes les parties du monde, les deux couronnes étaient en guerre.

Mais les mémoires justificatifs sont plutôt des ouvrages d'édification que d'histoire; et, dans ses lettres à Bussy, Choiseul disait tout bonnement qu'il regardait les négociations comme rompues, mais qu'il désirait les prolonger, pour empêcher, le reste de l'année, toute descente sur les côtes de France. « Voici le motif », écrivait-il de sa propre main, « qui m'a fait différer de quinze jours l'envoi du mémoire que je vous adresse. Avant qu'il ne me revienne, nous serons au mois d'août. Il faudra que j'y réponde; et je le ferai de manière à m'attirer une réplique, qui nous conduira au mois de septembre, temps où les entreprises des sièges sur nos côtes ne peuvent pas se tenter[1] »

Le 20 juillet, on apprenait en Angleterre la nouvelle de la prise de Pondichéry; le 21, de la prise de la Dominique; et le 22, de la victoire gagnée par Ferdinand de Brunswick à Willinghausen. Ainsi, le grand coup de Choiseul en Allemagne était manqué; de Broglie et Soubise étaient forcés de rester sur la défensive. La joie fut grande en Angleterre. « C'est trop de peine de vous envoyer la nouvelle de chacune de nos victoires séparément », écrivait Horace Walpole à sir H. Mann, le 23 juillet : « j'attends d'en avoir assez pour vous en envoyer un paquet » « J'avais oublié de vous dire », écrit-il à H. S. Conway, « que le roi a pris l'île de Dominique et la rougeole, deux bagatelles dont on se soucie peu pendant toutes ces fêtes. »

La paix était peut-être encore possible; mais Choiseul avait confié à Bussy un mémoire relatif à l'Espagne, qu'il ne devait donner à Pitt que s'il le jugeait nécessaire. L'ambassadeur espagnol à Londres, le comte de Fuentès, eut facilement raison des objections du faible Bussy, et le 23 juillet, il lui fit présenter ce

[1] Vol. 444, fol. 200.

mémoire à Pitt. Le fougueux ministre le lui renvoya comme « totalement inadmissible » ; et la paix fut définitivement écartée [1].

Les idées de Choiseul furent bientôt connues en Angleterre. On avait trouvé moyen de saisir un courrier de France, et Pitt put lire à loisir cette lettre de Choiseul à Havrincourt, ministre du roi à Stockholm [2] :

30 juillet. — Je reçois dans le moment les réponses d'Angleterre. Elles sont de telle nature, que le Roy s'est déterminé à les refuser absolument. Elles pèchent premièrement par la forme et par le fond. Les prétentions de l'Angleterre sont insoutenables : et Sa Majesté s'est déterminée à continuer la guerre. Mais, comme il est important de cacher encore un mois cette résolution à la cour de Londres, nous entretiendrons encore quelques semaines la négociation avant de la rompre.

Peu de jours après, le 15 août, on signait à Paris, non seulement le célèbre pacte de famille, mais une convention particulière par laquelle le roi d'Espagne promettait de déclarer la guerre à l'Angleterre le 1er mai 1762, au plus tard, si à cette époque la paix entre l'Angleterre et la France n'avait pas été faite. Ainsi, Choiseul n'abandonnait pas encore absolument tout espoir d'arrangement. Afin de faire traîner les négociations jusqu'à l'arrivée à Cadix de la flotte du Pérou, il envoyait en Angleterre des propositions très séduisantes, quoique ne lui accordant pas tout ce qu'elle demandait. Mais Bussy lui avait donné quelques nouvelles des débats qui avaient eu lieu dans le cabinet britannique, qui montraient que Pitt commençait à être moins décidé qu'auparavant. Choiseul, en lui renvoyant ses propositions, lui écrivait une dépêche très curieuse :

« Si les Anglais, disait-il, contre notre attente, acceptaient notre ultimatum, vous diriez à M. Pitt que ce n'est plus comme ennemi de l'Angleterre, mais comme son ami, que le Roi voulait confier à Sa

[1] Cet incident est raconté d'une façon un peu différente dans l'ouvrage de M. A. Bourguet, intitulé : *le duc de Choiseul et l'alliance espagnole*, 1906, librairie Plon, in-8°, p. 223.

[2] B. Mus. Addit. mss., 32.926.

Majesté britannique son engagement avec l'Espagne; vous lui confieriez l'article de la convention; vous lui demanderiez conseil sur cet article; vous lui feriez sentir notre embarras[1]... etc. »

Si l'Angleterre avait intercepté cette dernière lettre-là, comme elle avait fait pour tant d'autres, l'histoire du monde aurait pu être changée.

La suite des événements est bien connue : la démission de Pitt; la guerre déclarée par l'Espagne le 4 janvier 1762; le traité de Paris en 1763. Il y aurait beaucoup de choses à dire sur tout cela. Ce qu'on a cherché à établir dans ce travail, c'est que le duc de Choiseul était tout d'abord absolument sincère dans son désir de conclure la paix, et qu'on peut fixer au 30 juin 1761 la date où il a changé d'idée, c'est-à-dire le jour même où il recevait la réponse de Pitt (26 juin). Comme Newcastle l'écrivait à York, le 18 septembre[2] : « Nous avions, ou du moins nous affections d'avoir, une telle défiance de la sincérité de M. de Choiseul, qu'à la fin il devenait aussi inquiet sur la nôtre; et qu'il était forcé, comme pis aller, d'adopter un autre système. » Ce « pis aller » fut le changement de politique extérieure que l'on a appelé en France « le renversement des alliances » et qui a valu à Choiseul les éloges de l'histoire pour avoir été l'initiateur du double rapprochement avec l'Autriche et avec l'Espagne, qui a assuré quelques années de prospérité à la vieille monarchie des Bourbons.

[1] De Flassan. VI, 429.
[2] B. M. Addit. MSS.

W. L. Grant.

LE

DUC DE BOURGOGNE ET LES PACIFISTES

EN 1709 ET 1710

« S'il y a jamais eu des conjunctures qui demandoient l'application la plus sérieuse à trouver des expédiens pour sortir heureusement d'une guerre funeste, l'on peut dire que c'est la présente dans laquelle les ennemis, enflés par les avantages inouïs qu'ils ont remportés et animés plus que jamais contre la France, font des menaces qu'on n'ose pas nommer et qu'on croiroit non seulement impraticables, mais même insensées, si les succès si peu attendus qu'ils ont eus depuis quelques années ne donnoient lieu à tout craindre de la part d'un ennemy implacable et acharné [1]. »

Ainsi débute un mémoire sans nom d'auteur qui se trouve au ministère des affaires étrangères et qui porte la date de 1709, c'est-à-dire de l'année qui suivit la défaite d'Oudenarde et la capitulation de Lille. Quel que soit l'auteur de ce mémoire, le ton dont il s'exprime traduit exactement l'état d'anxiété générale qui régnait en France au cours de cette néfaste année, dont les épreuves extérieures étaient encore aggravées par la famine et la détresse intérieure. Aussi n'est-il pas étonnant que tout un parti se formât en France qui désirait la paix, la paix à quelque condition que ce fût. La France eut alors ses *pacifistes*, qu'on appelait, dans une langue plus correcte : les pacifiques, et assurément ils n'étaient pas sans excuse. Ce parti comptait des adhérents à Versailles, même parmi les personnages les plus

[1] Aff. étrang. *Corresp.*, Angleterre, vol. 2.

haut placés. Au premier rang des pacifiques on trouve Mme de Maintenon. Sa correspondance de ces années avec son neveu le duc de Noailles et avec la princesse des Ursins nous la montre, elle-même en convient, « abattue, tremblante », toujours portée à toutes les concessions, et, quoiqu'elle s'en vante dans les rares moments où elle reprenait courage, pas du tout « la petite fille du vieil Agrippa ». Elle n'était même pas éloignée de voir dans les malheurs publics un juste châtiment de la Providence. C'est ainsi qu'elle écrit à la princesse des Ursins : « Vous avez raison, madame, de dire qu'il faut regarder tout ce qui nous arrive comme venant de Dieu. Notre roi étoit trop glorieux; il veut l'humilier pour le sauver. La France s'étoit trop étendue et peut-être injustement; il veut la resserrer dans des bornes plus étroites et qui en seront peut-être plus solides. Notre nation étoit insolente et déréglée : Dieu veut la punir et l'abaisser. » Aussi est-elle d'avis, comme au reste l'héroïque défenseur de Lille, Boufflers lui-même, « qu'il faut faire la paix à quelque condition que ce soit, qu'il faut céder à la force, au bras de Dieu qui est visiblement contre nous, et que le Roi doit plus à ses peuples qu'à lui-même. »

Il y avait encore, loin de Versailles, mais exerçant cependant une secrète influence, jusque dans le Conseil du Roi, un autre pacifique illustre : c'était Fénelon. L'ardeur qu'il déployait à prêcher la paix était d'autant plus grande que, voisin de la frontière, il voyait de plus près l'état des choses. Peut-être aussi, bien qu'il s'en défendît, cette ardeur était-elle entretenue chez lui par « l'indisposition du cœur d'un homme disgracié[1]. » De son archevêché de Cambrai, Fénelon adressait en effet au duc de Chevreuse, dont il ne pouvait ignorer la situation quasi ministérielle, des lettres pathétiques où il décrivait l'état déplorable de l'armée. « Je profite, mon bon duc, avec beaucoup de joie, d'une occasion sûre pour vous dire que toute cette frontière est consternée. Les troupes y manquent d'argent, et on est

[1] *Œuvres de Fénelon*. Édition de Saint-Sulpice, t. VII, p. 315.

chaque jour au dernier morceau de pain. Ceux qui sont chargés des affaires paroissent eux-mêmes rebutés, et dans un véritable accablement. Les soldats languissent et meurent : les corps entiers dépérissent et ils n'ont même pas l'espérance de se remettre. Vous savez que je n'aime point à me mêler des affaires qui sont au-dessus de moi; mais celles-ci deviennent si violemment les nôtres qu'il nous est permis, ce me semble, de craindre que les ennemis ne nous envahissent, la campagne prochaine... Voyez ce que vous pourrez dire à MM. de Beauvilliers, Desmaretz et Voysin »; et dans une autre lettre où il commence par insister sur l'utilité d'une suspension d'armes : « Quand vous parviendrez, en poussant tout à bout, à faire encore une campagne, vous y hasarderez beaucoup, et que deviendrez-vous après l'avoir faite? Je crains qu'on ne se flatte, et qu'il n'arrive de grands mécomptes. Ce qui me fait le plus de peur est de voir que rien, en deçà d'une ruine, ne nous humilie (ce nous signifie Louis XIV) et ne nous ramène au but; » et encore, six semaines plus tard : « Si la paix traîne, la campagne achèvera de ruiner ce pays; il pourra même arriver des accidents terribles qui renverseroient tous ces beaux projets, si vos troupes se trouvoient dépourvues de subsistance [1]. »

Il était impossible que l'effet d'objurgations aussi vives ne se fît pas sentir jusque dans le Conseil du Roi, et ne fortifiât pas le parti des pacifiques. Bien que Chevreuse n'eût point entrée au Conseil, on y lisait parfois des mémoires de lui. Assurément il communiquait à Beauvilliers les lettres de Fénelon, et Beauvilliers n'était que trop porté à tout voir par les yeux du prélat. Chamillart, qui succombait sous le poids du double fardeau de la guerre et du contrôle général, savait mieux que personne la situation critique de l'armée comme le fâcheux état des finances. Aussi souhaitait-il avec ardeur une paix qui l'aurait déchargé d'une responsabilité écrasante, et lorsque, au cours de l'année 1709, il fut remplacé d'abord au Contrôle général par

[1] *Œuvres de Fénélon*, t. VII, pp. 298, 300, 303.

Desmaretz, puis à la Guerre par Voysin, le parti de la paix se fortifia encore de deux nouvelles recrues, car Voysin, tout à Mme de Maintenon, à qui il devait son élévation, n'aurait eu garde de la contrarier, et quant à Desmaretz, auquel incombait la lourde tâche de trouver les ressources nécessaires pour continuer la guerre, cette seule raison devait suffire pour l'incliner à la paix. Louis XIV n'était donc guère entouré que de conseillers pusillanimes ou découragés. Souvent il s'en plaignait. « Le Roi, dit quelque part Torcy, dans son *Journal*, gémit sur les instances trop vives que ses ministres lui avaient faites pour le porter toujours à se relâcher, et sur la facilité qu'il avait eue de suivre ces conseils[1]. »

Dans ces douloureuses conjonctures, Louis XIV eut cependant la fortune de trouver en celui dont nous venons de citer quelques lignes, et qui était alors secrétaire d'État aux Affaires étrangères, un appui et un instrument. Ce bon serviteur des mauvais jours mérite mieux qu'une mention rapide, car s'il n'a point connu, comme tel de ses prédécesseurs, l'heureuse fortune de préparer la signature de quelque glorieux ou avantageux traité, il a eu du moins le mérite de parler avec dignité au nom de la France, dans les temps les plus critiques, et de ne jamais désespérer d'elle.

Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy, était fils de ce Colbert de Croissy, frère du grand Colbert, qui fut en 1673 le successeur de Pomponne, et se montra, pendant quinze ans, assez médiocre secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Élève du collège de la Marche qui était situé sur la montagne Sainte-Geneviève, « collège de médiocre extérieur et de médiocre pension, peu fréquenté des gens de noblesse », dit M. Frédéric Masson, dans la vibrante et vivante notice qu'il a mise en tête du *Journal*

[1] Le *Journal* de Torcy, qu'il ne faut pas confondre avec ses *Mémoires*, a été publié par M. Frédéric Masson en 1884. Mon érudit confrère a fait précéder ce *Journal* d'une notice consacrée avec raison à la glorification de Torcy. Nous allons emprunter à cette notice quelques traits, tout en regrettant qu'il se soit montré sévère et même, selon nous, un peu injuste vis-à-vis du duc de Bourgogne.

de Torcy, il y fit de fortes études et y lut prodigieusement, s'attachant de préférence aux livres d'histoire. A quatorze ans, il passait brillamment sa thèse de philosophie et eut l'honneur d'être, à cette occasion, présenté au Roi, qui dit à son père : « La figure m'en plaît. » A seize ans, ses exercices étant terminés et une dispense d'âge lui ayant été accordée pour qu'il pût être reçu licencié et prêter le serment d'avocat, il se mit à courir l'Europe, mais toujours par obéissance et en mission. « Souvenez-vous sur toute chose, lui écrivait son père ,qu'il n'y a que la vertu, le mérite personnel et l'habileté qui soient considérés du Roi, que les services des pères et des parents n'aident guère les enfants quand ils ne sont pas capables d'en rendre eux-mêmes [1] ». C'était peut-être beaucoup dire, car s'il n'eût pas été le fils du ministre, il est probable qu'il n'eût pas été non plus, dès l'âge de dix-neuf ans, chargé d'une mission à Lisbonne, puis envoyé successivement à Madrid, à Hambourg, à Vienne, à Munich, à Rome (ce qui lui donna l'occasion d'apprendre l'espagnol, l'allemand, l'italien), puis à Londres, puis de nouveau à Rome. Mais était-ce donc un si mauvais système, celui qui employait les jeunes gens de bonne heure, les formait aux affaires en même temps qu'au monde, et en faisait déjà, à vingt-quatre ans, des hommes d'expérience? Torcy avait cet âge quand le Roi lui accorda la survivance de la charge de secrétaire d'État aux Affaires étrangères qu'exerçait son père. A partir de cette date, il fut associé au travail des bureaux, n'ayant point encore entrée au Conseil, mais préparant la rédaction des dépêches dont il donnait lecture au Roi chez Mme de Maintenon. Déjà il savait rendre avec art la pensée royale et se plier avec souplesse à traduire ce que le maître voulait dire. Aussi Louis XIV lui adressa-t-il un jour ce compliment : « Nous sommes bien heureux de vous avoir; qu'aurions-nous fait si vous eussiez été d'un autre caractère [2]? » Torcy remplit pendant sept ans cet emploi, à peu près analogue à celui d'un sous-secrétaire d'État de nos jours. Il était donc bien, comme

[1] Introduction au *Journal* de Torcy, par M. Frédéric Masson, p. 10.
[2] *Ibid.*, p. 18.

nous dirions, « de la carrière ». quand, en 1696, son père étant mort, il lui succéda dans les fonctions de secrétaire d'État. Quelques mois auparavant, il avait épousé la fille de Pomponne, un de ses prédécesseurs, nièce du grand Arnauld et de la première mère Angélique, chrétienne austère, un peu teintée de jansénisme, mais rigide seulement pour elle-même, car elle était d'une vertu douce, d'un commerce agréable et savait faire bonne mine à chacun. Elle fut pour son mari une épouse dévouée; il lui fut un mari fidèle, et le ménage défia jusqu'au bout la médisance. Torcy occupa ses fonctions jusqu'en 1715, c'est-à-dire pendant vingt ans. Dans un instant nous l'allons voir à l'œuvre, mais pour le suivre jusqu'au bout de sa carrière, disons tout de suite ce qu'il advint de lui au lendemain de la mort de Louis XIV.

Il semble que le gouvernement nouveau aurait dû se tenir pour heureux de conserver à son service un fonctionnaire de cette expérience. Il n'en fut rien. Sans doute, une place lui fut ménagée dans le Conseil de régence, mais les affaires étrangères n'étaient plus expédiées par lui. Comme dédommagement, la grande-maîtrise et surintendance des postes, qu'il exerçait déjà, était érigée pour lui en office distinct. Au bout de cinq ans, il donnait sa démission de cette charge secondaire. En 1723, le Conseil de régence était dissous par la majorité du Roi. A quarante-quatre ans, Torcy n'était plus rien. C'est trop dire. Il demeurait associé honoraire de l'Académie des Sciences. Comme font à l'Académie française quelques anciens ministres de nos jours, il chercha dans les séances et les travaux de l'Académie des Sciences une distraction et une occupation. Il y lut même quelques mémoires. Mais sa pensée se tournait de plus en plus habituellement vers les choses religieuses. « Il faisait sa lecture habituelle de la Bible, dit encore M. Masson; il savait tous les psaumes par cœur et portait toujours sur lui les livres sapientiaux. » Torcy vécut ainsi jusqu'à l'âge de quatre-vingt-un an, où une attaque de paralysie l'emporta. Quelque temps avant sa mort, Clairembault, généalogiste des ordres du Roi, lui demanda l'énumération

des services de sa famille pour les consigner dans ses registres. Torcy fournit l'état des services de son oncle et de son père. « Pour moi, ajouta-t-il, je ne m'en sais aucun. » L'histoire n'a pas ratifié ce jugement porté par Torcy sur lui-même. Elle salue au contraire en lui un de ces bons serviteurs du Roi, de l'État, de la Patrie, — peu importe le mot, la chose était alors la même, — qui autrefois se dévouaient à d'obscures, parfois même à d'ingrates besognes, qui n'en espéraient point de récompense, et qui, loin de chercher à se faire valoir, savaient au contraire se laisser attaquer injustement plutôt que de trahir le secret des négociations qui leur avaient été confiées, heureux pourvu que leur conscience leur rendît ce témoignage qu'ils avaient bien servi. Si nous avons employé le mot : « autrefois », ce n'est pas qu'à notre sens la France ne compte encore aujourd'hui d'aussi utiles serviteurs, principalement peut-être dans la carrière diplomatique, mais le nombre n'en est pas si grand qu'il ne soit bon de les encourager, en rendant à leurs devanciers une tardive justice.

Tel était l'homme auquel Louis XIV devait, jusqu'à la fin de son règne, conserver sa confiance et qui eut l'honneur tantôt de parler, tantôt d'écrire au nom du Roi aux puissances étrangères. Si Louis XIV avait autrefois disgracié Pomponne, parce que, dit-il dans ses *Mémoires*, « tout ce qui passait par lui perdoit de la grandeur et de la force qu'on doit avoir en exécutant les ordres d'un Roi de France qui n'est pas malheureux[1] », il n'aurait pu adresser ce même reproche à Torcy. C'était au nom d'un roi de France malheureux que Torcy était condamné à écrire; mais il savait, dans les dépêches qu'il soumettait à sa signature, conserver le ton, sinon de la force, du moins de la grandeur. Ce ne fut pas le seul service qu'il rendit à un maître parfois exigeant, et le labeur incessant auquel il avait à faire face comme secrétaire d'État aux Affaires étrangères, et comme administrateur de plusieurs provinces importantes, ne fut pas

[1] *Mémoires de Louis XIV*, publiés par Charles Dreyss, t. II, p. 521.

la seule preuve de dévouement qu'il lui donna. On sait quel fut son rôle en 1709, lors de ces négociations que l'histoire appelle les préliminaires de la Haye.

Il y avait deux mois que notre malheureux ministre plénipotentiaire, le président Rouillé, se débattait dans cette ville contre les exigences des Hollandais qui croissaient à chaque entrevue. Incertain, effrayé, il n'osait prendre sur lui aucune responsabilité, soit qu'il s'agît d'accepter ou de refuser quelques conditions nouvelles, et l'on pouvait craindre que l'insuffisance du négociateur n'entrât pour quelque chose dans le mauvais succès des négociations. Ce fut alors qu'à l'issue du Conseil où le Roi avait pris son parti, non sans douleur, de faire de nouvelles et importantes concessions, Torcy offrit au Roi de se rendre lui-même à la Haye, porteur de ses instructions dernières et de chercher à les faire accepter. « Une telle commission, dit-il dans ses *Mémoires*[1], n'étoit exempte de péril ni pour celui qui l'avoit proposée, ni de peines et de déplaisirs qu'elle pouvoit lui causer pour l'avenir », et il ajoute avec raison : « Le souvenir des maux qui ne sont plus s'efface aisément : plus les temps s'éloignent, plus les événements passés deviennent inconnus ; mais la postérité se croit en droit de condamner les sacrifices dont elle ignore quelle a été la fatale nécessité. Celui qui, dans son temps, a signé un traité peu honorable mais nécessaire, est mis au rang des négociateurs infortunés et regardé comme l'instrument de la honte de sa nation. »

Torcy n'en partit pas moins le 1er mai, et, pendant un long mois, il débattit avec le grand pensionnaire Heinsius, le prince Eugène et Marlborough les préliminaires en quarante articles d'un traité de paix, dont les dures conditions, dictées pour la plupart par Heinsius, vengeaient la Hollande des souffrances et

[1] P. 198. Les *Mémoires* de Torcy ont été publiés pour la première fois, en 1756, à Amsterdam, sous ce titre : *Mémoires de M. de M. pour servir à l'Histoire des négociations depuis le traité de paix de Ryswick jusqu'à la paix d'Utrecht*, et réimprimés dans la *Collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France*, par Petitot et Monmerqué, deuxième série, t. VII. C'est d'après cette édition que nous les citons.

des humiliations que la France lui avait autrefois infligées. Rouillé était cependant d'avis de signer. « Vous savez, dit-il à Torcy, l'état des affaires quand vous êtes venu en Hollande; votre voyage en est une preuve; si vous partez sans conclure, quelque onéreuse que soit la paix, jugez et soyez sûr du découragement de toute la nation. » « Dieu permit que Torcy espérât mieux », ajoute Torcy lui-même dans ses *Mémoires*[1], qui sont rédigés sous la forme impersonnelle. Il refusa en effet de signer, et, s'en revenant à Versailles, proposa au Roi de « relever le courage de ses fidèles sujets et de leur donner une marque de sa bonté pour eux en les instruisant des facilités presque incroyables que Sa Majesté avoit inutilement apportées à la paix et de l'opposition opiniâtre de ses ennemis ». Ainsi fut fait, et il eut l'honneur de contresigner, probablement même de rédiger, la lettre adressée par Louis XIV aux gouverneurs des provinces de son royaume, lettre célèbre où, pour la première fois, après plus de quarante ans de règne, le roi faisait appel à l'opinion publique, comme nous disons aujourd'hui, et cherchait un point d'appui sur la nation pour résister à l'étranger. Le sentiment qui la dicta demeure l'honneur du Roi vieilli, et Saint-Simon a raison de dire « que c'est du fond de cet abysme de douleurs de toutte espèce que Louis XIV a su mériter, du consentement de toutte l'Europe. et, ce qui met le comble aux yeux de ceux qui virent son intérieur de plus près, ce surnom de *Grand* que les flatteurs luy avaient avancé devant le temps, par le bonheur si long et la gloire de son règne[2] ».

Quelles étaient cependant ces conditions si dures qu'elles révoltaient, non seulement l'orgueil royal, mais le sentiment national, et qu'elles valaient au gouvernement de Louis XIV, si attaqué et si décrié, comme un retour de popularité? Laissons le duc de Bourgogne les résumer dans une lettre à son frère Philippe V :

[1] P. 331.
[2] Saint-Simon, *Écrits inédits*, t. I. Parallèle des trois premiers rois Bourbons, p. 283.

« M. de Torcy arriva avant-hier au soir, écrit-il le 3 juin; les propositions des ennemis étant telles que je vais vous les dire : ils demandent qu'on l'on reconnoisse l'Archiduc comme Roy de toute la monarchie d'Espagne, et que le Roy se rende garant que vous la céderez entre-cy et deux mois; que l'on rende Strasbourg et que l'on rase les places d'Alsace, Landau demeurant fortifié à l'Empereur; que l'on laisse à M. le duc de Savoye ce qu'il a pris sur la France en luy rendant ce que l'on occupe de ses États; que l'on donne à l'archiduc nos plus considérables places des Pays-Bas pour estre gardées par les Hollandais et servir de barrière contre la puissance de la France, et cela avant le terme de deux mois; qu'il y aura suspension d'armes. On doit aussi commencer à raser Dunkerque et combler le port pour la satisfaction des Anglais avant ce terme, et si, lorsqu'il sera expiré, vous n'avez pas cédé l'Espagne, ou la guerre recommencera contre nous, toutes nos places étant presque entre leurs mains, ou bien, ainsy qu'il a été dit à M. de Torcy, le Roy joindra ses forces aux leurs pour vous chasser d'Espagne, chose qu'il n'acceptera jamais, quoi qu'il en puisse arriver. Ainsi donc, malgré la situation extresme où nous sommes, le Roy n'a pas cru devoir acquiescer à de si extraordinaires conditions qui ne l'assurent point même de la paix, car tout cecy n'en est que les préliminaires: il ordonne au président Rouillé de le déclarer en Hollande et de se retirer, à moins qu'ils n'adoucissent, ce qui n'arrivera pas, ces insurmontables articles. »

Comme on le voit par cette lettre, c'était principalement sur la question de l'aide jusque-là prêtée par la France à l'Espagne que la négociation avait échoué. Non seulement les alliés exigeaient que Louis XIV abandonnât Philippe V, et Louis XIV y avait un moment consenti, mais ils avaient la prétention odieuse de le contraindre à tourner ses armes contre son petit-fils, si, dans le délai de deux mois, celui-ci n'abandonnait pas l'Espagne. La fierté et la résolution dont le jeune Roi avait jusque-là fait preuve ne laissaient point douter qu'il ne s'y refusât absolument. Ces sentiments avaient, en eux-mêmes l'approbation du Duc de

Bourgogne : « Un prince du sang de France, lui écrivait-il encore, n'en doit ou n'en peut avoir d'autres. » Mais on comprend aussi quels devaient être, en présence d'une question ainsi posée, ses sentiments à lui-même et la douleur qu'il éprouvait de ne pouvoir concilier, comme il le lui écrivait, ses deux qualités de Français et de frère. Malheureusement, la même question devait se poser encore l'année suivante, et d'une façon encore plus angoissante.

Si la sanglante bataille de Malplaquet, livrée le 11 septembre 1709, n'avait pas été une victoire, elle avait cependant, par les pertes considérables infligées aux ennemis, arrêté leur marche en avant. Mais la campagne de 1710 s'annonçait sous les plus tristes auspices. Les troupes étaient mal payées et mal nourries; les magasins étaient vides; le pays épuisé. Qu'une bataille fût perdue, et rien n'empêcherait l'armée des alliés d'arriver jusqu'aux portes de Versailles. Aussi les pacifiques rentraient-ils en campagne, et le plus ardent était encore Fénelon. Durant les premiers mois de l'année 1710, on peut dire qu'il harcèle le duc de Chevreuse de lettres où il lui dépeint la situation de la façon la plus noire : « Il ne faut point se flatter, lui écrit-il le 20 mars; vous n'avez de ressource d'aucun côté. Versailles est ce que vous savez mieux que moi. Tous les corps du royaume sont épuisés, aigris et au désespoir; le gouvernement est haï et méprisé. Toutes ses places sont dégarnies presque de tout et tomberaient comme d'elles-mêmes en cas de malheur. Les troupes meurent de faim et n'ont pas la force de marcher. Nos généraux ne me promettent rien de consolant. Le maréchal de Villars est une tête vaine qui en impose apparemment au roi. Le maréchal de Montesquiou n'a que des talens médiocres et paroît fort usé. La discipline, l'ordre, le courage, l'affection, l'espérance ne sont plus dans le corps militaire; tout est tombé et ne se relèvera point dans cette guerre. Ma conclusion est qu'il faut acheter l'armistice à tout prix [1]. » Aussi abandonnerait-il,

[1] *Œuvres complètes de Fénelon*. Édition de Saint-Sulpice, t. VII, p. 310 et *passim*.

pour avoir la paix, des provinces entières, non seulement l'Artois, les Trois-Évêchés, la Franche-Comté, mais encore Perpignan et Bayonne, « car il vaut mieux accepter et même offrir des conditions très dures et très honteuses que d'être obligé de les subir dans un an. » Et il ne faut pas se flatter de l'espérance de rétablir le crédit sur la rupture hautaine que les ennemis ont faite de la négociation, « car la France est comme une place assiégée. Le refus de la capitulation irrite la garnison et le peuple ; on fait un nouvel effort pour quatre ou cinq jours ; après quoi le peuple et la garnison affamés crient qu'il faut se rendre. Tout est fait prisonnier. Ce sont les Fourches Caudines. »

Les lettres ne lui suffisent pas. Il adresse successivement à Chevreuse un, deux mémoires pressants, qu'il lui demande de communiquer à Beauvilliers et, pour partie, au duc de Bourgogne, sur l' « état déplorable de la France » et « sur les raisons qui semblent obliger Philippe V à abdiquer la couronne d'Espagne[1] ». Dans ces mémoires il ne se borne pas à faire valoir de nouveau les arguments qui, à son sens, militent en faveur de la paix, et qui, assurément, n'étaient pas sans force ; il va au-devant de la difficulté qui en a empêché la conclusion et qu'il connaît bien : l'obligation que les alliés voulaient imposer à Louis XIV de porter les armes contre son petit-fils. Il convient que les « ennemis ne doivent point vouloir réduire le roi à faire la guerre à son petit-fils ; c'est plutôt vouloir le déshonorer qu'exiger de lui une sûreté effective ». Mais il suggère un expédient. Ce serait que le Roi envoyât une armée en Espagne, pour enlever, malgré lui, Philippe V et le garantir ainsi d'une captivité honteuse. « On me répondra, dit-il, que le Roi, en ce cas, détrônerait son petit-fils de ses propres mains ; mais je réponds qu'il lui serait bien moins triste et moins honteux de le détrôner lui-même que de le voir détrôner sous ses yeux par ses ennemis »

Il revient, à plusieurs reprises, dans ces deux mémoires, sur

[1] T. VII, p. 159 et 164.

cette proposition singulière, et il s'indigne même à l'avance contre ceux qui pourraient y opposer quelque objection. « Que ceux, s'écrie-t-il, qui disent qu'on relâche trop pour la paix viennent au plus tôt relever la guerre et les finances. Sinon, qu'ils se taisent et qu'ils ne s'obstinent pas à vouloir qu'on hasarde de perdre la France pour l'Espagne. » Dans son ardeur pacifique, il va jusqu'à craindre des succès qui ne feraient que flatter de vaines espérances et prolonger la maladie. « Je ne puis, ajoute-t-il, souhaiter qu'une paix qui nous sauve avec une humiliation dont je demande à Dieu un saint usage. Il n'y a que l'humilité et l'aveu de l'abus de la prospérité qui puissent apaiser Dieu. »

Mme de Maintenon, de nouveau, se montrait ardente pour la paix. Bien qu'elle répète encore dans ses lettres à la princesse des Ursins qu'elle n'est qu'une particulière très peu importante, qu'elle ne sait point les affaires, qu'elle ne veut point s'en mêler (et d'ailleurs on ne veut point qu'elle s'en mêle), cependant ces mêmes lettres[1] laissent apercevoir sa pensée véritable, qui est d'abandonner l'Espagne, car elle reproche à la princesse des Ursins « que la passion qu'elle a pour le roi et la reine d'Espagne lui ont fait cesser d'être Française ». Sans doute elle souhaite de voir leur règne affermi, mais elle ne voudrait pas pour cela la destruction de la France, et elle craint plus la perte de la France que celle de l'Espagne. Dans une conversation avec Villars, elle allait plus loin et disait qu'il n'y avait d'autre parti à prendre que de faire la guerre à l'Espagne. Son sentiment était au reste devenu tellement public que le Grand Pensionnaire Heinsius engageait un des intermédiaires secrets dont il se servait, le teinturier Florisson, à s'adresser directement à elle, parce qu'il savait qu'elle voulait la paix[2]. »

Villars lui-même, si présomptueux d'ordinaire, ne donnait pas d'autres conseils. Retenu à Versailles par la blessure qu'il

[1] *Mme de Maintenon d'après sa Correspondance authentique*, t. II, p. 232 et *passim*.

[2] *Journal* de Torcy, p. 122-177.

avait reçue à Malplaquet, mais destiné, aussitôt rétabli, à prendre le commandement de l'armée de Flandre, il ne croyait pas, rapporte Torcy, que le roi pût faire la paix à des conditions meilleures que celles que les ennemis avaient demandées, car « il recevait de la frontière des lettres lamentables et la misère des officiers et des soldats était à un tel point, que plusieurs ayant déjà déserté, les meilleurs se voyaient forcés de suivre incessamment le même exemple pour ne pas périr par la faim[3] ».

On comprend qu'ainsi pressé, circonvenu de toutes parts, Louis XIV se soit résolu, quoi que sa fierté en dût souffrir, à prêter l'oreille aux ouvertures que lui firent de nouveau parvenir les Hollandais et à rentrer en pourparlers. Le cri public qui s'élevait, à tort ou à raison, contre le malheureux Rouillé lui fit choisir de nouveaux plénipotentiaires. C'étaient le maréchal d'Huxelles et l'abbé de Polignac, qui n'était point encore cardinal, mais seulement abbé de Bonport. Tous deux, au mois de mars, partirent pour la Hollande. En passant, ils s'arrêtèrent à Cambrai, où ils ne cachèrent pas à Fénelon (et celui-ci, dans une nouvelle lettre à Chevreuse, s'empare de leur conversation) le peu de confiance qu'ils entretenaient dans le succès de cette nouvelle négociation. Sur les péripéties de cette négociation qui se poursuivait à Gertruydenberg, morne petite ville de Hollande située au milieu d'un immense marécage, nous avons un document de première main, intéressant jusqu'à en être dramatique, c'est ce *Journal* où Torcy écrivait pour lui-même, presque tous les soirs, ce qui s'était passé au Conseil d'en Haut. On y voit au clair les sentiments et l'attitude de chacun des membres du Conseil. La douloureuse question qui semblait mettre aux prises l'honneur royal et l'intérêt français y vint en délibération une première fois, le 26 mars. Des lettres longues et chiffrées étaient arrivées dans la journée. Il fallut l'après-midi pour les déchiffrer, et le Roi remit le Conseil au soir, chez Mme de Maintenon, qui assistait à ces conseils tardifs de son lit. Les plénipotentiaires

[1] *Journal* de Torcy, p. 70.

faisaient savoir que, toutes les conditions des premiers préliminaires étant maintenues, les alliés voulaient bien offrir la Sicile au roi d'Espagne; mais s'il refusait cette misérable compensation, ils continuaient à exiger que son grand-père lui déclarât la guerre et se joignît aux alliés pour le détrôner. Le roi ouvrit la délibération en commandant à Torcy de dire son avis. Torcy, de son propre aveu, faiblit. Il conseilla de demander Naples en outre de la Sicile, mais de déclarer que si le roi d'Espagne refusait la compensation, le « Roi consentirait à joindre ses forces à celles des alliés pour lui faire la guerre [1] ». Desmaretz, Pontchartrain furent de son avis. Mais cet avis fut combattu fortement par Beauvilliers, « qui parla longtemps et avec éloquence sur l'injustice de faire la guerre au roi d'Espagne », et le duc de Bourgogne, prenant la parole après Beauvilliers, « soutint parfaitement bien les raisons que celui-ci avait fait valoir, parlant, dit Torcy, « sur les guerres injustes, en prince rempli de piété et des maximes de notre religion ». « Il ne m'appartient pas, ajoute-t-il, de juger s'il les appliquait en leur place. »

Ainsi, quels que fussent ses motifs, le duc de Bourgogne se montrait plus ferme que Torcy, et il se prononçait nettement contre l'acceptation d'une condition ignominieuse. Le Roi lui donna raison. S'adressant à Torcy, il déclara « qu'il ne voulait en aucune façon du monde promettre ni faire envisager que jamais il consentît à faire la guerre au roi d'Espagne [2] », et lui commanda de préparer une autre réponse à faire aux plénipotentiaires.

La même question devait revenir une seconde fois devant le Conseil et dans des circonstances encore plus critiques. Quelle que fût la pression que de Versailles on exerçât sur lui, Philippe V répondait que rien ne le déciderait à abandonner de son plein gré son royaume et ses fidèles sujets castillans. D'un autre côté, les alliés ne voulaient rien rabattre de leurs exigences; et les plénipotentiaires de Gertruydenberg faisaient

[1] *Journal* de Torcy, p. 153.
[2] *Ibid.*, p. 156-157.

savoir qu'on était à la veille d'une rupture et demandaient des instructions définitives. Villars, qui était à la veille de partir pour prendre le commandement de l'armée, avait eu une audience du roi qui lui donnait le pouvoir de combattre; mais comme c'était « absolument exposer l'État au hasard d'une journée, il avait, rapporte Torcy, cru, en cette occasion, devoir, en bon sujet, presser Sa Majesté de faire la paix à des conditions dures, même en déclarant la guerre au roi d'Espagne, plutôt que de tout perdre [1] ».

Il n'était donc plus personne qui ne fût d'avis de céder, et c'était dans ces conditions vraiment tragiques que s'ouvrait le Conseil du 11 mai. Le Roi invita de nouveau chacun à dire son avis. Beauvilliers, auquel Chevreuse avait fait parvenir un mémoire en ce sens, suggéra un expédient : c'était d'offrir de l'argent aux alliés pour les dépenses de la guerre qu'ils seraient obligés de faire au roi d'Espagne. Torcy, qui aurait été disposé à aller plus loin encore, car il voulait qu'on fît expliquer les alliés sur la manière dont le Roi s'y prendrait pour détrôner son petit-fils, se rallia à cet expédient. Voysin, Desmaretz, le Chancelier firent de même, non sans quelques dissentiments et quelques récriminations sur le passé, auxquelles le Roi coupa court en demandant l'avis du duc de Bourgogne. Voici comment Torcy résume l'opinion exprimée par le jeune prince. « Il biaisa quand il fallut dire son sentiment. La conscience, dit-il, empêchait presque également et de faire la guerre au roi d'Espagne et de donner aux ennemis de l'argent pour lui arracher la couronne. Cependant le bien de l'État demandait la paix. Au milieu de ces perplexités, ce prince, rempli d'excellents sentiments et d'esprit, comme s'il fût demeuré ébloui de ses propres lumières, ne put jamais sortir de ce labyrinthe, ni décider du parti qu'il y avait à prendre, sans toutefois s'opposer à l'avis commun [2]. »

Monseigneur, le propre père du roi d'Espagne, s'étant également rangé à cet avis, le Roi céda et commanda à Torcy de pré-

[1] *Journal* de Torcy, p. 177.
[2] *Ibid.*, p. 179.

parer une lettre aux plénipotentiaires par laquelle ceux-ci seraient autorisés à faire cette dernière concession. Torcy, le soir même, porta la lettre à signer au roi chez Mme de Maintenon. « Le Roi, dit Torcy, parla pour lors des scrupules du duc de Bourgogne, et ne loua pas la manière d'attirer toujours la conscience, bien ou mal, à toutes les affaires d'État. »

Le récit manifestement malveillant de Torcy, qui en voulait peut-être au duc de Bourgogne de l'avoir contrecarré précédemment et d'avoir montré plus de fermeté que lui, laisse clairement apercevoir ce qui a dû se passer au Conseil. Par scrupule de conscience, le duc de Bourgogne était contraire à l'avis commun. S'il n'osa pas le dire formellement, il le laissa entendre et son attitude impliquait un blâme de la résolution prise. De là la mauvaise humeur du Roi, mais faut-il donc le blâmer, comme l'ont fait quelques historiens, parce que la conscience lui tenait le même langage et lui dictait les mêmes sentiments que l'honneur ?

On sait la suite des événements. Les alliés n'ayant rien voulu rabattre de leurs exigences, et ayant déclaré « qu'il n'y avait qu'à prendre ou à laisser », en n'accordant que quinze jours aux plénipotentiaires pour répondre, Louis XIV rompit les négociations. Au lieu d'abandonner l'Espagne, il y renvoyait le duc de Noailles à la tête d'une armée, et, cédant aux instances de Philippe V, auxquelles se joignait le duc de Bougogne, il lui expédiait Vendôme. Celui-ci remportait à Villa-Viciosa une victoire éclatante qui rétablissait les affaires, au moins en Espagne. En Flandre, Villars contenait les ennemis et les empêchait de faire des progrès, jusqu'au jour où la victoire de Denain, que le duc de Bourgogne ne devait pas voir, rétablissait la fortune de la France et préparait une paix inespérée, puisque en 1713 et 1714 les traités d'Utrecht et de Rastadt, non seulement laissaient intacte la France telle que Louis XIV l'avait faite, mais maintenaient Philippe V sur le trône d'Espagne. Ainsi le sort donnait raison à ceux qui n'avaient pas voulu souscrire à ces conditions « très honteuses » auxquelles Fénelon, Villars,

Mme de Maintenon, et jusqu'à Torcy lui-même s'étaient un instant résignés. Ce fut l'honneur de Louis XIV de ne les accepter jamais, mais le duc de Bourgogne partage avec lui cet honneur, et nous ne croyons céder à aucun sentiment de complaisance envers lui en disant que, dans ces circonstances tragiques il sut ne manquer à aucun des devoirs que lui imposait sa triple qualité de frère, de prince et de Français.

HAUSSONVILLE.

UN HISTORIEN DE LA RUSSIE D'IL Y A CENT ANS

LE GRAND-DUC

NICOLAS MIKHAÏLOVITCH

Les temps sont déjà loin où un tsar, mort il n'y a guère plus de cinquante ans, pouvait dire : « La tête est faite pour porter le casque, non pour penser. » Parmi ses descendants, on a rencontré depuis des hommes attirés vers les travaux intellectuels et enclins à traduire sur le papier leurs observations et leurs jugements. Tel d'entre eux a fait imprimer des poésies, tel autre des études de numismatique ou d'archéologie. A cette heure, notre pays s'ouvre aux publications historiques du grand-duc Nicolas Mikhaïlovitch, également intéressantes par les hommes et les événements qu'elles mettent en scène, pour la France et la Russie.

Le grand-duc, petit-fils de l'empereur Nicolas Ier, s'est passionné d'abord pour les études d'histoire naturelle. On connaît de lui plusieurs volumes sur les lépidoptères, sous la signature transparente de N. M. Romanoff. Les rappeler, c'est supposer avec quelque vraisemblance que, depuis, leur auteur a été tenté, suivant les idées de Taine, d'appliquer à la science morale de l'histoire la méthode des sciences d'observation. Après avoir classé certains êtres de la nature, après avoir formé la splendide collection de papillons qui figure aujourd'hui dans un musée de Saint-Pétersbourg, il a voulu recueillir et ordonner certains faits,

par conséquent caractériser certains hommes, en faisant appel aux trois causes qui déterminent la forme d'esprit et la destinée de chacun d'eux, la race, le milieu, le moment. Il s'est voué en particulier à l'exploration et à la résurrection de l' « ère Alexandrine », celle où l'empire russe et l'empire français se sont touchés de si près, en moins d'un quart de siècle, soit dans la paix, soit dans la guerre.

Pour arriver à ses fins, l'historien a eu recours aux deux procédés familiers du naturaliste : observer, collectionner. Des documents inédits sur cette époque, — rapports, dépêches, correspondances, récits divers, — il a pu, vu sa haute situation, recueillir à peu près tout ce qu'il a voulu. Les archives officielles, même dans leurs parties réputées secrètes, se sont ouvertes devant lui. Des acquisitions heureuses à l'étranger ont complété par des pièces originales la collection de copies faite un peu partout et réunie aujourd'hui à Borjom, près de Tiflis. Disposant ainsi de matériaux de premier choix, le grand-duc Nicolas n'en a point usé comme les narrateurs, enclins à fondre dans leur rédaction la plupart des textes qui ont servi à leur enquête. Il a offert à ses lecteurs une transcription intégrale de ses richesses manuscrites, mais il leur a préalablement offert un fil conducteur dans de copieuses introductions ou préfaces ; là, il a suggéré plutôt qu'imposé ses conclusions personnelles, laissant à chacun la faculté d'en vérifier les termes par l'examen des pièces justificatives, devenues le corps essentiel de l'ouvrage. Ces travaux d'un genre mixte s'adressent, en dehors des savants proprement dits, à un public sérieux, aimant mieux contempler le passé face à face que dans les miroirs chatoyants où de brillants écrivains distribuent, avec un art parfois suspect, l'ombre et la lumière.

Une telle méthode, on le voit, tend à supprimer ou à peu près, entre ceux qui composent un livre et ceux qui en tirent parti pour leur instruction ou la conduite des choses présentes, l'intermédiaire plus ou moins intéressé, plus ou moins partial. En Russie, elle a été appliquée avec bonheur dans un livre qui ne sera jamais connu qu'incomplètement du public, l'*Histoire du règne*

de Catherine II, par Bilbassof. Professeur à l'université de Kiev, puis rédacteur d'un journal très lu pendant les dernières années d'Alexandre II, le *Golos*, Bilbassof avait composé sur la grande impératrice un recueil documentaire en douze volumes. Par suite de circonstances tenant au régime politique d'alors, l'impression de cet ouvrage n'a jamais été poussée jusqu'au bout. L'auteur fit paraître à Berlin une traduction allemande des tomes I, II et XII et, un mois avant sa mort, brûla les autres restés manuscrits.

Parmi les livres qui chronologiquement apportent comme une suite à cette œuvre si malheureusement étouffée et anéantie, ceux dont il va être ici question peuvent le mieux donner une idée de la méthode employée et des résultats obtenus. Le premier en date est un essai biographique publié en 1901 et intitulé : *les Princes Dolgorouky, collaborateurs de l'empereur Alexandre pendant les premières années de son règne*. Il s'agit de deux frères, de race déjà illustre, qui furent employés pendant leur courte carrière à des fonctions mixtes d'ordre diplomatique et militaire.

L'aîné, Pierre, a passé chez ses compatriotes pour le véritable vaincu d'Austerlitz. Ce fut lui, a-t-on dit, qui poussa le plus vivement Alexandre à se mesurer sur un champ de bataille avec Napoléon ; lui encore qui, exalté par un petit succès d'avant-garde, poussa son maître et toute l'armée austro-russe vers l'embûche tendue par un ennemi redoutable ; lui enfin qui, envoyé auprès de « Bonaparte », lui signifia, dans un tête-à-tête où il le traita moins en empereur qu'en général à demi-vaincu, l'ultimatum de la coalition ; en un mot, le type, le porte-parole des « trente freluquets » présomptueux dénoncés à l'Europe par le 30e bulletin, le lendemain d'Austerlitz. Aussi Pierre Dolgorouky protesta-t-il à sa manière contre cette victoire, d'abord en acceptant d'aller à Berlin renouer l'alliance russo-prussienne, puis en accusant dans des brochures les Autrichiens d'avoir causé la défaite commune, les Français d'avoir exagéré l'importance de leurs trophées. On disait alors à Pétersbourg qu'Austerlitz ne

pouvait compter comme bataille, que « tout ce qui s'était passé était très bien » ! Une polémique s'ensuivit, à laquelle Napoléon lui-même, sans se découvrir, prit part. Pierre Dolgorouky devait mourir avant la fin de la guerre, assez mystérieusement, dans une demi-disgrâce. Son biographe estime que, pendant le peu de temps où il jouit à la cour d'une réelle influence, il y fut le seul représentant d'une politique nette, vraiment nationale.

Le cadet des deux frères, Michel, disparut également avant sa trentième année. En 1800, il vint à Paris, chargé de coopérer au rapatriement des prisonniers russes de la campagne de 1799. En 1805, on le trouve à Berlin en mission auprès du roi de Prusse et, en 1808, il est emporté par un boulet de canon, « à la Turenne », dans la guerre de Finlande. Ses succès paraissent avoir été surtout d'ordre mondain. En France, ses avantages physiques, son esprit, ses connaissances lui avaient valu, à divers titres, un accueil flatteur auprès du Premier consul, de Mme Bonaparte et de ses belles-sœurs, de Mmes de Staël et Récamier. Sa vie, dit-on, se ferma par un roman d'amour dont Catherine Pawlovna, sœur de l'empereur, aurait été l'héroïne. Un mariage s'en serait suivi, si l'autorisation souveraine, arrachée à l'impératrice-mère après une longue résistance, n'eût coïncidé avec la mort inattendue du principal intéressé. L'essai sur les deux Dolgorouky emprunte sa principale valeur aux lettres insérées dans le corps du récit ou à la suite comme pièces justificatives, et relatives aux événements accomplis en Russie et ailleurs, pendant les premières années du siècle dernier.

***

Paul Alexandrovitch Stroganov, le héros de trois volumes publiés en 1903 et depuis traduits en français, imprimés et publiés à Paris, est un personnage d'une bien autre importance[1]. Ses premiers ancêtres avaient colonisé une partie de

[1] L'édition française (3 volumes, Paris, Imprimerie nationale, 1905) est précédée d'un avant-propos de M. Frédéric Masson sur l'auteur. Les intro-

la région de l'Oural et ouvert à la conquête russe les routes de la Sibérie. A elle seule, la famille, selon certains historiens, formait une classe sociale distincte. Son chef à la fin du dix-huitième siècle, Alexandre Serguiévitch, offre à la Russie le type du gentilhomme cosmopolite, tel que l'a vu passer l'Europe au temps de nos philosophes. Ce dilettante doublé d'un philanthrope dut sa faveur constante auprès de ses maîtres à son éloignement volontaire de la politique. Il voyagea beaucoup, résida longtemps à l'étranger, réunit une galerie de tableaux célèbres et mourut en 1811 sans avoir exercé d'autres fonctions que celles de président de l'Académie des beaux-arts. Ce fut le père du comte Paul.

Français par son lieu de naissance (Paris), celui-ci fut confié dès l'âge de sept ans à la direction d'un Français ou plutôt d'un disciple du Genevois Rousseau, Gilbert Romme, le futur conventionnel. Romme s'appliqua à faire du jeune « Popo » un Russe capable à la fois, par ses qualités personnelles et ses connaissances acquises, de bien servir son pays et d'honorer par surcroît l'humanité. Il avait imaginé de lui adresser, d'une chambre à l'autre, des lettres destinées à lui faire faire par écrit, dans ses réponses, un incessant examen de conscience sur ses pensées et sur ses actes. Ceux qui s'intéressent à la pédagogie comme à une science nouvelle et la croient sincèrement à ses débuts, salueront en Romme un de leurs précurseurs. Au fond, cette correspondance nous apporte surtout la preuve de la déformation passagère infligée à un jeune esprit par un des inventeurs de l'homme selon Rousseau. « Je n'ai jamais vu l'*homme* nulle part, » a écrit Joseph de Maistre. S'il fût venu en Russie quinze ans plus tôt, il eût rencontré Romme et bien d'autres; mais, quand il affirmait cette vérité, l'influence des théoriciens s'était effacée même dans l'âme des jeunes gens élevés sous leur férule, et surtout dans celle de Stroganov. Il est vrai qu'il avait jusqu'au bout subi l'épreuve.

ductions qui, dans l'édition russe, ouvrent chacun des volumes ont été fondues en une seule, au commencement du premier. La traduction est l'œuvre d'un fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères, M. Billecocq.

Il arriva à Paris, son maître à ses côtés, quelques mois avant que l'Assemblée constituante procédât à la « régénération » du genre humain. Tout en protestant, dans ses lettres en Russie, vouloir se tenir à l'écart de la mêlée politique, Romme s'y jeta à corps perdu, entraînant avec lui son élève déguisé sous le pseudonyme de Paul Otcher. Il le conduisit assidûment aux séances de l'Assemblée nationale, excellente école de droit public, osait-il dire, alors qu'il lui donnait pour répétiteurs, dans cette « leçon de choses », les orateurs des clubs. Lui-même fonda une assemblée de ce genre, celle des *Amis de la loi*, dans l'appartement d'une amazone galante venue de Liège, la trop célèbre Théroigne de Méricourt. Paul Otcher, installé au bureau comme bibliothécaire, noua avec la belle Théroigne, « archiviste », une liaison passagère qui acheva de le dévoyer. On le voit, en août 1790, affilié au club des Jacobins, enrôlé sous la devise : « Vivre libre ou mourir. » Romme se croyait quitte envers sa conscience en envoyant au père les principales brochures qui paraissaient alors et qui, lues à huit cents lieues, semblaient légitimer la Révolution.

Alexandre Serguiévitch, averti d'autre part, communiqua d'abord doucement à Romme ses inquiétudes. N'étant point rassuré par les réponses reçues, il finit par rappeler expressément son fils et par congédier de loin le précepteur, en lui faisant tenir une gratification de dix mille livres. Cette somme lui ayant été retournée, il pensa simplement que Romme taxait à plus haut prix ses services et en envoya trente mille, qui ne revinrent pas. Le désintéressement stoïque du futur républicain n'avait pas résisté à l'enchère. « Il est vrai, remarque ici l'auteur des *Stroganov*, qu'aujourd'hui aussi les représentants du socialisme en France ne se refusent rien dès qu'ils sont au pouvoir. On voit que cette logique ne perdait pas ses droits il y a cent ans. » L'austère Romme se jeta donc, muni de ce pécule essentiellement aristocratique, sur le champ de bataille révolutionnaire, où il devait périr de la main de ses amis, comme tant d'autres.

Rentré en Russie, Paul Stroganov prit rang à la cour, sous le règne de Paul, par sa liaison avec le tsarévitch Alexandre et, à l'avènement de ce dernier, devint un de ses confidents politiques, peut-être le principal. En effet, de leur entretien du 23 avril 1801 et des notes rédigées par Stroganov qui en furent la conséquence, sortit le Conseil secret, le « Comité de salut public », chargé par l'autocrate lui-même de la réforme du régime autocratique. Il comprenait, outre l'impérial élève de La Harpe et l'élève de Romme, Adam Czartoryski, Novosiltsov et Kotchoubey. Parmi ces nouveaux venus au Palais d'Hiver, Czartoryski est resté le plus connu; il a bénéficié, à cause de son origine polonaise, de l'intérêt passionné qui, chez nous, s'est longtemps attaché aux choses de la Pologne; il a de plus écrit ses mémoires en français, est venu les publier et mourir en France. Nous apprenons aujourd'hui, par les protocoles du Conseil secret et les correspondances échangées entre ses membres, quel rôle prépondérant Stroganov a joué dans cette assemblée.

Pendant près d'une année, du 24 juin 1801 au 12 mai 1802, le Comité secret eut une existence vraiment active. Les jeunes amis du souverain, conviés à sa table, se réunissaient après le dîner dans son cabinet et là, la discussion s'ouvrait sur toutes les questions du moment, intérieures ou extérieures, générales ou particulières, mais principalement sur les institutions existantes, leurs défauts et leurs modifications possibles.

La faute essentielle de ces réformateurs à huis clos fut, ce semble, leur point de départ. Ils crurent pouvoir régénérer la Russie en lui donnant d'emblée une constitution. Ils oubliaient que les bonnes mœurs, au sens le plus étendu de ce mot, sont essentielles pour l'application efficace des lois. Stroganov, encore hanté par l'esprit de Romme, fit prévaloir cette idée que la réforme de l'administration devait précéder toutes les autres. Un projet de réorganisation du Sénat fut déposé; mais il fallut bientôt constater que ce corps soi-disant « dirigeant » était le moins propre à agir par lui-même. En fait, on lui fit perdre ses

attributions au profit d'une nouvelle assemblée, non moins inerte dans son existence aujourd'hui séculaire, le Conseil de l'Empire. L'action du Comité secret s'exerça plus heureusement par la substitution des ministères aux collèges (ukase du 8 septembre 1802). On s'occupa également du sort des serfs. C'était au moins empêcher la prescription en faveur d'un abus déjà reconnu par tous les esprits éclairés. L'ukase du 3 novembre 1804 indique par diverses réformes de détail la voie à suivre, au bout de laquelle devait se trouver l'émancipation générale de 1861.

Si l'on joint à ces changements ceux qui s'accomplirent dans le domaine de l'instruction publique — nombre des universités doublé; création de cercles scolaires, de gymnases, de lycées, de sociétés littéraires ou scientifiques — et les travaux continués pour la codification et l'unification des lois, on aura une idée du bon vouloir souverain succédant au bon plaisir des règnes précédents. De ce régime nouveau, Paul Stroganov fut un des fondateurs les plus convaincus. Comme rédacteur des procès-verbaux, il a raconté les opérations du Comité et fixé le caractère. « Seul Stroganov, nous dit le grand-duc Nicolas, depuis le commencement jusqu'à la fin de cette œuvre de réforme, resta semblable à lui-même, plus enthousiaste que tous les autres, plus infiniment franc que ses collègues et ne faisant pas le moins du monde attention au milieu dans lequel il avait à prononcer ses discours enflammés. Il dut souvent se lancer en tirailleur, parfois imprudent, peu expérimenté, mais toujours sincère, noble et passionné pour la vérité. »

A partir de l'été de 1802, le Comité secret ne tint plus que quelques séances et comme fortuitement. La constitution ou charte à octroyer resta à l'état de projet. L'année suivante, les amis d'Alexandre collaborèrent officiellement à la mise en œuvre des réformes, Stroganov en qualité d'adjoint au ministre de l'intérieur, son *collègue* Kotchoubey. Il rendit des services importants, notamment dans ce que nous appellerions aujourd'hui le service de l'hygiène et de la santé publiques.

Pendant ce temps, le jeune empereur tournait les yeux d'un autre côté. Il se laissait distraire, presque dégoûter de sa généreuse entreprise, sous l'empire d'une ambition toute différente, celle qui avait tenté son père et qui devait faire de lui, dix ans après, l'arbitre entre la France et l'Europe. Isolément, les uns après les autres, il les envoya auprès des cours étrangères, comme suppléants momentanés de ses ambassadeurs. En 1806, Stroganov partit pour Londres. De là, il contribua à empêcher la ratification du traité de paix entre la Russie et Napoléon, imprudemment consenti par d'Oubril à Paris : « Tout ce qui pouvait nous lier avec l'Europe est abandonné, » écrivit-il à Alexandre. Jeune, sous l'influence de son précepteur, il avait paru acquis aux idées françaises; au fond, il penchait depuis longtemps pour l'alliance anglaise, comme pouvant garantir plus que toute autre les intérêts vitaux de son pays; il croyait si bien à l'issue favorable d'une nouvelle coalition qu'il proposait à son maître de tenter dès lors une suprême diversion en France, à laquelle eussent été conviés tous les ennemis de Bonaparte, y compris Moreau et le duc d'Orléans.

Sa mission finie, Stroganov voulut être ce qu'il devait rester jusqu'à la fin de sa vie, c'est-à-dire un soldat. Au printemps de 1807, il apparut comme simple volontaire à l'armée de Bennigsen. Sa première affaire fit bien augurer de ses aptitudes. Aux environs de Guttstadt, avec un gros de cavalerie, il conduisit un *raid* qui lui valut cinq cents prisonniers et, à défaut de canon, le bâton de maréchal de Davout Il devint d'emblée général-major et le mince trophée recueilli par lui devait précéder ceux de 1812 dans la cathédrale de Notre-Dame de Kazan. Quatre mois auparavant, Michel Dolgorouky avait obtenu un succès du même genre en livrant à ses dragons la vaisselle plate de Bernadotte. Que pouvaient de semblables coups de main contre l'offensive qui trouva son dernier terme à Friedland et décida du sort de la guerre? L'entrevue et le traité de Tilsit s'ensuivirent. Stroganov pressentait, non sans crainte, cette éventualité, lorsqu'il écrivait dès la fin de 1806 : « Il n'y a qu'un moyen d'arranger tout...

Cela serait de s'allier avec Bonaparte et de manger les morceaux ensemble. » Ce projet réalisé, il continua à servir, mais dans un rang subordonné, en Finlande, en Turquie, puis dans la guerre patriotique sur le sol russe, et enfin en Allemagne et en France.

Pour la dernière période de sa vie, on est heureux de rencontrer, au milieu des documents de chancellerie et d'état-major, quarante-cinq lettres échangées, au cours de ses absences prolongées, entre lui et sa femme Sophie Vladimirovna Galitsine; lettres de nouvelles, mais d'un ton à la fois enjoué et affectueux, qui attestent entre leurs auteurs la tendresse et la confiance mutuelles. Chez Stroganov dans sa maturité, l'homme privé valait l'homme public. Enfant, il avait souffert de la mésintelligence existant entre son père et sa mère : marié à l'âge de vingt-deux ans, il ne céda point à l'exemple de beaucoup de ses contemporains, aima son ménage à l'égal de sa patrie, et ce fut pour lui un deuil irréparable lorsqu'en mars 1814, à Craonne, au bout de sa longue chevauchée militaire à travers l'Europe, il vit tomber non loin de lui son unique fils, emporté par un boulet. Quelques jours après, se détournant de Paris qu'il ne voulait plus revoir, il regagnait la Russie. Sa santé commença dès lors à décliner. En mai 1817, il dut s'embarquer sur la Baltique pour gagner un climat plus favorable. Il s'éteignit en route, à Copenhague, âgé de quarante-quatre ans.

A ce moment, Alexandre achevait de régner, sous ces influences que caractérisent les noms, si étranges à accoupler, d'Araktchéief et de Mme de Krudener. Quant au conseiller de ses jeunes années, il avait subi, comme son maître, les empreintes les plus diverses. Sa physionomie complexe revit pleinement, du fait de son biographe, dans les trois séries de documents émanant de lui et de ceux qui l'ont connu, apprécié, aimé. La première, composée de sa correspondance et de celle de son père avec Romme, nous montre en lui l'Émile de Rousseau transporté dans la réalité, se livrant à la vie avec l'ingénuité téméraire d'un enfant soumis aux expériences de la pédagogie philoso-

phique. La seconde, qui nous initie aux travaux du Comité des réformes et aux confidences mutuelles de ses membres, fait valoir le rêveur juvénile se haussant au rôle de réformateur, essayant de concilier les vues du despotisme éclairé avec les principes du *Contrat social*. La troisième, empruntée principalement aux archives diplomatiques et militaires, révèle le patriote russe, rendu volontairement, modestement au milieu naturel à sa race, à son époque, à son véritable caractère.

*
* *

En ressuscitant pour l'instruction de ses contemporains la figure du premier *constitutionnel* russe, le grand-duc Nicolas vient de faire pour la famille des Stroganov ce que les éditeurs des archives Voronzov et Kourakine ont fait pour les principaux représentants de ces maisons illustres. Il tente aujourd'hui une entreprise d'un caractère plus général et donne comme un supplément indépendant aux publications de la Société impériale d'histoire de Russie dans les volumes intitulés : *Relations diplomatiques de la Russie et de la France d'après les rapports des ambassadeurs d'Alexandre et de Napoléon*.

On sait que cette société, fondée en 1867, a réuni déjà, dans près de cent vingt volumes, des matériaux de première main pour la connaissance des annales modernes de la Russie. Dans cette collection, les documents sur les relations franco-russes il y a cent ans forment plusieurs séries, mais depuis quelque temps les publications sur cette période ont été interrompues. C'est donc rendre service aux deux nations que d'imprimer, comme le fait l'auteur des *Stroganov*, les rapports et les lettres de Caulaincourt, que suivront ceux de Lauriston, les instructions de Champagny et de Maret, les dépêches de Kourakine ainsi que ses lettres privées à l'impératrice Maria Féodorovna, les instructions de Roumianzov, la correspondance secrète de Nesselrode avec le secrétaire d'État Spéransky. Cette publication considérable ne comprendra pas moins de douze volumes. Les pièces qu'elle

nous apporte ne sont pas absolument ignorées, notamment les rapports de Caulaincourt utilisés dans le bel ouvrage de M. Albert Vandal, mais on pourra désormais y avoir recours sans intermédiaire. Sauf les mémoires du duc de Vicence et les lettres à lui adressées par Napoléon, retenus encore sous clé par des scrupules de famille, nous allons posséder maintenant les renseignements essentiels permettant de juger définitivement les événements des années 1807-1812.

Le recueil que nous avons sous les yeux met surtout en scène l'empereur Alexandre, abrité en quelque sorte derrière deux hommes : Caulaincourt, le représentant de son allié en Russie, et son propre représentant en France, Kourakine.

Pour bien saisir son jeu, il faut se rappeler d'abord les circonstances au milieu desquelles l'amitié inattendue des deux empereurs s'imposa au monde européen. Elle se manifesta, au lendemain d'une guerre meurtrière et en apparence sans fin possible, sous la forme d'une entrevue prolongée, pleine d'effusions réciproques, d'espérances indéfinies. Le vainqueur, qui a désiré, commandé l'alliance, exulte alors dans l'enivrement de ses triomphes militaires, couronnés par un triomphe diplomatique encore plus grand. Il estime, son prestige et ses séductions personnelles aidant, devoir rendre la paix durable, car il s'imagine avoir charmé et enchaîné son rival de la veille et par surcroît trouvé en lui l'allié nécessaire sur le continent contre l'Angleterre. En conséquence, il s'essaie à le convertir, en le récompensant plus ou moins largement de son concours, aux grands projets que son imagination, égale à son ambition, lui suggère. Il ne s'agit rien moins que de se partager à l'amiable la domination du continent européen et de refouler, de bloquer, politiquement et commercialement, les Anglais dans les îles Britanniques. C'est lui qui fera les parts, sacrifiant à son nouvel ami la Suède et la Turquie, tout en couvrant Stockholm et Constantinople et se réservant à Varsovie un camp retranché, une route de campagne éventuelle contre les « Barbares » ; ce pendant qu'il dévore au profit du grand Empire l'Espagne, le Portugal,

l'Italie centrale, le littoral allemand de la mer du Nord.

Or, dès 1808, lors de l'entrevue d'Erfurth, Napoléon s'aperçut qu'Alexandre, au fond de sa pensée, conciliait avec « l'amitié du grand homme » des vues très personnelles, qu'il se dérobait souvent aux questions et « faisait le sourd sur ce qu'il ne voulait pas entendre ». La guerre en commun avec l'Autriche (1809) acheva de dissiper ses illusions et lui montra menacée d'avortement, du fait de la Russie, son œuvre en gestation permanente de la Vistule au Rhin. A son tour alors il usa de manèges diplomatiques, machina lentement la reprise de sa marche offensive arrêtée en 1807 sur le Niémen, d'abord au grand jour par des annexions de territoire, puis, dans les derniers temps, par d'habiles concentrations de troupes, par des traités arrachés sans bruit à ses vassaux de l'Europe centrale. Ce fut alors vraiment, comme l'a dit M. Vandal, la lutte de l'Italien contre le Grec, mais le Grec se doubla d'un Scythe. On sait ce qui en résulta.

Alexandre, en effet, est un vaincu qui, loin d'être fasciné, regimbe secrètement contre ses velléités d'admiration et fait bon visage à son vainqueur sans renoncer à l'espoir d'une revanche. Il est venu à Napoléon, attiré par une curiosité instinctive vers le capitaine invincible, vers l'organisateur de la France nouvelle. Cette curiosité satisfaite, il retombe sous l'influence d'un entourage foncièrement hostile à la Révolution et à ses continuateurs, et particulièrement de sa mère; il commence cette longue et mystérieuse campagne qui doit aboutir à la guerre strictement défensive et cette fois heureuse de 1812. En attendant, il entend recueillir les profits de sa situation présente : son amitié s'exhale en affectueuses et monotones protestations; son hostilité passée le domine sans se trahir et met la plupart de ses actes en contradiction avec ses paroles. Cette conduite louvoyante, cette attitude équivoque ressortent des témoignages des intermédiaires, de ceux qui tiennent suspendu, entre les belligérants l'arme au pied, le voile doré de l'alliance.

Envers Caulaincourt — les preuves en fourmillent dans ses rapports — Alexandre prodigue les démonstrations de bon vouloir et de confiance. Il l'invite chaque semaine à dîner, l'emmène au sortir de table dans son cabinet, et là, aux confidences jadis échangées avec Stroganov pour le « salut public » en succèdent d'autres qui souvent ne sont guère moins vaines. Sur chaque question, la mesure de sa sincérité diffère. S'agit-il du grand-duché de Varsovie ? Il ne cache pas que la seule existence de cette principauté sur ses frontières l'offusque, comme un présage de la restauration de l'ancienne Pologne. S'agit-il du sort des États prussiens ? Il se montre plus doucement, mais obstinément intraitable. S'agit-il du blocus continental ? Il en élude plus ou moins ouvertement les prescriptions jusqu'à ce qu'il juge le moment venu de les contredire par ses ukases. Enfin, — et ce fut là la question capitale, la pierre de touche de l'alliance, — s'agit-il de la guerre à poursuivre de concert contre l'Autriche ? Il se dit prêt pendant plusieurs mois à fournir sa coopération militaire, promet de faire l'impossible, et néanmoins les Russes n'entreront en ligne qu'après les victoires décisives. Alexandre essaya ensuite de dégager sa responsabilité vis-à-vis de l'Autriche en ne réclamant rien dans ses dépouilles, sauf à en accepter passivement une petite part. S'il a « fait l'impossible » à ce moment, c'est pour éluder des engagements répétés : tout cela après avoir assuré à Caulaincourt, sous mille formes, que sa politique est à découvert, qu'il marche droit, un peu lentement peut-être, mais franchement dans le système de l'alliance.

Jusqu'à quel point ce politique subtil réussit-il à faire de l'ambassadeur français le complice inconscient de ses desseins ? Caulaincourt devait un jour s'entendre appeler par Napoléon : « Monsieur le Russe. » Il est certain que, soustrait par l'éloignement à l'action directe et impérieuse de son souverain, séduit d'autre part par les assurances verbales et les dehors caressants du tsar, il finit par mieux voir l'ambition du premier que la ténacité du second ; mais il faut attendre la publication de ses

papiers pour savoir exactement dans quelle mesure il a sacrifié, par ses atténuations ou ses imprudences de langage, les volontés dont il était l'interprète. Champagny et Maret s'exprimaient en échos fidèles du maître ; Caulaincourt, au contraire, se laissait enlacer, enguirlander par des paroles qu'il paraît d'ailleurs avoir consciencieusement rapportées. D'autre part, n'avait-il pas gardé à Paris des relations avec l'agence anglaise officieuse dont Talleyrand et ses amis restés encore anonymes tenaient les fils? Metternich, dès 1808, confie à sa cour qu'il l'a trouvé « extrêmement dévoué », et Nesselrode affirme (V. son Autobiographie) que, dans ses entretiens secrets, Caulaincourt avait rendu le tsar attentif aux dangers dont la France menaçait la Russie. Celui-ci donc se prêtait tout au moins à des desseins qui contrariaient ceux de Napoléon; mais jusqu'à quel point a-t-il affronté le péril de paraître manquer à ses devoirs professionnels? C'est ce qu'on ne saurait encore déterminer.

« Je suis l'allié de l'empereur pour toujours, » disait le tsar au duc de Vicence le 4 juillet 1809. Il n'en laissait pas moins dans une situation délicate, pour ne pas dire plus, son ambassadeur à Paris. Je ne parle pas de Tolstoï, qui vint d'abord, chargé d'atténuer de son mieux l'effet des engagements de Tilsit et même de s'aboucher avec les mécontents. Il apparaissait trois ans trop tôt et se fit rappeler. Kourakine, au contraire, passait pour un gallophile, ayant jadis suivi le comte du Nord en France, collaboré à la réconciliation ébauchée en 1801 et signé au traité de 1807; mais c'était justement pour cela qu'il occupait un poste tout de parade et d'attente. Razoumovsky à Vienne, Simon Voronzov et Pozzo di Borgo à Londres, écartés alors des fonctions publiques, correspondaient mieux que lui à la pensée cachée de leur maître. Le chancelier Roumianzov lui-même, ce soutien apparent de l'alliance française, possédait davantage le secret d'Alexandre, puisqu'il regardait Napoléon comme « un météore qu'il fallait laisser passer et disparaître ». Aussi Kourakine se plaint-il fréquem-

ment du silence de sa cour à son endroit et, ce qui complète sa nullité, c'est que l'empereur des Français ne s'ouvre guère davantage à lui. Néanmoins le vieux diplomate ne se montra point alors, malgré les manifestations d'une vanité supérieure à ses mérites, dénué d'activité ni de clairvoyance. Les lettres de lui citées dans l'Introduction du grand-duc Nicolas renferment sur les questions débattues au-dessus de sa tête des réflexions justes, des avis utiles présentés en temps opportun. On en tirait sans doute parti, mais on n'adressait à leur auteur aucune réponse satisfaisante.

Kourakine ainsi annulé, l'action véritable appartint à des émissaires intermittents dont la fonction ne correspondait qu'indirectement à leur situation apparente, au secrétaire Nesselrode, à l'attaché militaire Tchernitchef. Tandis que l'ambassadeur en titre se voyait confiné dans un rôle de magnificence extérieure poussé par lui jusqu'au ridicule, Nesselrode devenait le suppléant de « Riquet à la houpe »; ainsi appelait-il par précaution son chef dans sa correspondance secrète. Il s'abouchait avec le « cousin Henry », c'est-à-dire avec Talleyrand, le tentateur besogneux et cupide dont le tsar lui-même, à Erfurth, avait accueilli les avances intéressées. Bien que méprisant ce personnage « taré au physique comme au moral », Nesselrode tira de lui des conseils destinés à l'empereur de Russie qui équivalaient pour le conseiller, vu sa situation passée et même présente auprès de l'empereur, à autant de trahisons. D'autres lui fournissaient, à prix d'argent, des pièces et des documents destinés à Napoléon lui-même et relatifs à la direction des affaires extérieures. Parmi eux on surprend un certain Schwartz (lisez Esménard, le poète didactique), policier bon à tout faire, par conséquent à trahir tout le monde. Le ministre Fouché, qui venait d'être contraint à la retraite, reçut aussi sans le savoir, en digne compère de Talleyrand qu'il était, les éloges du diplomate russe; éloges évidemment intéressés et où l'estime n'entrait pas pour la moindre part.

Pendant que Nesselrode promenait à la dérobée sa chétive

personne chez les opposants, le beau colonel Tchernitchef fréquentait les salons officiels. Il cherchait à y surprendre en douceur, surtout sur les lèvres féminines, les secrets, plus ou moins volontairement trahis, de la politique et de l'administration françaises. En outre, il liait partie, la bourse à la main, avec les bureaux de la guerre. On sait comment il débaucha le commis Michel et comment il le livra étourdiment, lors de son départ, à la justice des conseils de guerre. Pendant trois ans, on le vit, « éternel postillon », ainsi que l'a qualifié J. de Maistre, passant et repassant fréquemment de Russie en France, utilisant au besoin ses étapes à Vienne ou à Stockholm. Au fond, il s'estimait un soldat d'avant-garde, continuellement en reconnaissance et en embuscade en prévision de la guerre prochaine. La guerre venue, il y prendra part sans grand éclat, ce qui ne l'empêchera pas de devenir sur ses vieux jours ministre, prince, Altesse Sérénissime, tout comme s'il eût soutenu le choc principal à Smolensk et à Borodino. Sa vraie vocation le destinait aux missions dites de confiance qu'il remplit avec succès au nom d'Alexandre, surtout pendant la période déclinante de l'alliance franco-russe.

Ainsi masqué et attirant peu à peu vers lui, à l'heure opportune, son adversaire sur un champ de bataille choisi d'avance, le tsar dissimula jusqu'au bout sa véritable pensée. Cette pensée, on a fini cependant par la retrouver, dans sa plus intime correspondance familiale. Dès 1808, il la livre à peu près sans voiles à sa mère : « Il faut que la France puisse croire que son intérêt politique peut s'allier avec la Russie. » Il veut, dit-il, entrer pour quelque temps dans les vues de Napoléon. « Faut-il... donner des doutes sur nos vraies intentions? Sommes-nous déjà en mesure de le braver? » Et à sa sœur : « Bonaparte prétend que je ne suis qu'un sot. Rira bien qui rira le dernier... [1]. » Voilà ce qu'il écrit,

[1] M. de Martens, en publiant ces lettres (*Recueil des traités et conventions conclus par la Russie*, t. XIII, p. 305-306) avant le texte du traité de Tilsit, laisse bien comprendre comment Alexandre interprétait, dès le premier jour, le sens de cet acte et en préjugeait les conséquences possibles.

revenant de Tilsit et allant à Erfurth, tout en minutant — au crayon, comme s'il craignait de fixer trop nettement sur le papier ses belles protestations d'amitié — des lettres à son allié de circonstance. Il ne crut donc pas s'être contredit, lorsqu'il reparut à la fin de 1812 aux frontières de l'Allemagne, cette fois pour renouer, dans des conditions particulièrement favorables, le fil brisé en 1805 et 1806.

On n'avait pas encore aussi bien saisi la nature compliquée de l'empereur Alexandre Ier que dans les documents publiés intégralement par son petit-neveu. La copieuse introduction dont ils sont précédés est une véritable étude de psychologie historique d'où ressortent, d'une manière plus nette que dans les biographies antérieures, l'âme mystérieuse et la physionomie flottante du vainqueur de Napoléon. D'après l'auteur, l'« ange armé de bonnes intentions, armé de principes à la Machiavel... ne se rapprocha de Napoléon que pour le perdre et, le moment venu, profita d'une manière géniale de toutes les circonstances en se laissant devenir, aux yeux du monde entier, victime de l'astuce et de l'ambition de son allié ». On lisait déjà, de la même main, dans les *Stroganov*, cette phrase elliptique, que développe à toutes ses pages la publication en cours : « Ce fut Austerlitz qui engendra Borodino, Leipzig et Waterloo. »

* * *

Les morts n'ont pas seulement laissé derrière eux des témoignages manuscrits dus à eux-mêmes ou aux principaux témoins de leur vie. De leur vivant, l'art s'est emparé de leur physionomie perpétuée par la sculpture et la peinture. Il est certain que de semblables documents n'ont qu'une valeur très relative. Ils nous donnent la connaissance physique de tel ou tel personnage, nous permettent certaines inductions sur son caractère ; mais quoi de plus ?

Michelet, sous prétexte que l'histoire est une « résurrection », a usé et abusé des souvenirs recueillis par lui dans les

musées, et a introduit la physionomie parmi ses moyens d'information; il a raisonné comme un amateur curieux qui, à la vue d'un autographe, voudrait tirer parti, pour ses recherches, de la graphologie. Il n'en est pas moins vrai que les portraits, en nous incitant à lire dans la pensée des morts sur leurs figures, illustrent de la meilleure façon leurs biographies. N'est-il pas intéressant par exemple, lorsqu'on suit Paul Stroganov à travers les vicissitudes de sa vie, de la connaître sous ses aspects successifs; de contempler l'élève de Romme, le jeune homme sensible et inspiré saisi au passage par Mme Vigée-Lebrun, le conseiller assagi d'Alexandre, l'homme de guerre; puis autour de lui, son père et sa mère, son précepteur, ses collaborateurs à l'œuvre des réformes? C'est pourquoi le grand-duc Nicolas a joint à sa collection de documents manuscrits une collection de documents iconographiques. Il a de plus reconstitué pour l'ère alexandrine une galerie considérable de portraits analogue à celle bien incomplète sur l'histoire de France, qui garnit une des attiques du palais de Versailles.

Une première publication datée de 1901 : *Louis de Saint-Aubin, trente-neuf portraits,* nous montre, à la suite de l'empereur Alexandre et de l'impératrice Élisabeth, un certain nombre de personnages militaires ayant pris part aux événements de ce règne. Ce sont des reproductions de dessins dus à une main française, la plupart inédits, dont les originaux sont conservés à Pétersbourg, au Palais d'Hiver; elles sont accompagnées de notices biographiques. Cet album est devenu comme la préface d'un ouvrage bien plus considérable, les *Portraits russes*.

Pour faire apprécier par avance l'importance de ce dernier recueil, son auteur a organisé l'année dernière à Saint-Pétersbourg, au profit des blessés et des veuves de la guerre russo-japonaise, une exposition de plus de deux mille toiles ou marbres, venus des palais impériaux, des établissements publics, des résidences urbaines et rurales de la noblesse. Près de trois siècles y étaient représentés, tant au point de vue des artistes qu'à ceux de leurs modèles. A eux seuls, les artistes donnaient un caractère

cosmopolite à cette exhibition, car ils appartenaient à presque toutes les nations de l'Europe. A côté de la Russie, représentée par les œuvres principales de Lévitsky et surtout de Borovikowsky, on y retrouvait la Suède avec Ericsen et Roslin, l'Allemagne avec Angelica Kaufmann, l'Italie avec Lampi et Torelli, la France avec Isabey et Mme Vigée-Lebrun. Cette exposition a duré d'avril à octobre 1905. On pourra, sans l'avoir vue, en apprécier à distance l'intérêt dans la belle publication *Portraits russes*.

Le premier volume (il y en aura un par an) est achevé. Il contient cinquante grands portraits en héliogravure et près de cent cinquante autres, de dimensions moindres, en phototypie. C'est comme une première salle de l'exposition où figurent bon nombre de personnages historiques connus en France : d'abord les souverains et leur famille, puis les cosmopolites du temps de Louis XVI et de Napoléon, Alexandre Stroganov entouré d'emblèmes artistiques, Alexandre Kourakine souriant du haut de ses décorations et de ses dentelles; les héros de « l'année douze », Kutusov, Bagration, Rostoptchine, celui-ci engoncé dans une épaisse redingote et ne laissant deviner qu'à demi sur sa figure finaude et sarcastique sa verve de pamphlétaire et sa sauvage ardeur de patriote; Karamsine, l'auteur de si curieuses lettres sur les débuts de la Révolution française; enfin tout un essaim de femmes qui nous ont montré l'esprit slave sous ses faces extrêmes, évaporées de la société mondaine comme Mme Divof et la princesse Bagration, brebis du petit troupeau catholique comme les comtesses Rostoptchine et Golovine. On en pourrait citer bien d'autres. En face de tous, dans un double texte russe et français, on lit une notice fournissant les détails essentiels sur la vie, le caractère, les fonctions exercées. C'est à la fois une publication d'érudition et d'art, faite avec soin et avec luxe, un immense album doublé d'une précieuse suite de biographies.

A Paris, il y a environ vingt ans, on organisa au profit d'une œuvre de bienfaisance deux expositions successives des « Por-

traits du siècle ». Là se rencontraient, ressuscités par les maîtres de l'école française, les serviteurs de tous nos gouvernements, les fauteurs et les victimes de toutes nos révolutions. C'était un pêle-mêle où l'art national trouvait son compte, mais où se reflétait dans ses traits incohérents la dernière période de notre histoire. Cette exhibition renouvelée à l'autre bout de l'Europe, chez le peuple le plus calme ou le mieux surveillé, comme on voudra, du dix-neuvième siècle, a donné à ses visiteurs des impressions un peu différentes. Les personnages qu'elle exhumait ont appartenu à une période de triomphes et d'expansion nationale continue, coïncidant avec un asservissement partiel et de surface aux civilisations étrangères. Beaucoup étaient cosmopolites d'habitudes tout en restant patriotes au fond de l'âme. Ils ont reparu aux yeux de nos contemporains dans le palais de la Tauride, ancienne résidence de Potemkine, le plus fastueux des courtisans de l'autocratie, puis du chef de l'émigration française, le prince de Condé.

A ce même moment, la Russie trouvait en face d'elle, dans l'Extrême-Orient, un ennemi victorieux et par contre-coup la limite de ses conquêtes et, chez elle, dans toutes les provinces, jusque dans les rues de sa capitale, une agitation sanglante se produisait, prélude d'une nouvelle ère. Il est même curieux que plus d'un des portraits introduits à cette exposition ait dû à sa translation passagère à Saint-Pétersbourg d'échapper aux récentes jacqueries provinciales. Puis les galeries, les salles qui avaient abrité un moment tant de reliques familiales, historiques ou artistiques, se sont vidées. On les a aménagées pour donner asile à la Douma, c'est-à-dire à l'Assemblée nationale, à la puissance élue, qui fait ainsi invasion dans la Russie d'autrefois. Ainsi l'exposition de 1905 aura fait se rencontrer, ou au moins se suivre de près, sous le même toit, à un tournant de l'histoire, les serviteurs du pouvoir absolu constitué par Pierre le Grand et les représentants légaux de la Russie nouvelle. Il n'est pas indifférent d'avoir vu un prince de la maison impériale offrir ce contraste aux Russes, après nous avoir

montré, à cent ans en arrière, un comte Paul Stroganov « en avance d'un bon siècle sur ses contemporains... et par ses vues saines et ses jugements sûrs (laissant) à la postérité d'utiles enseignements qui, de nos jours, ont encore leur prix ».

Léonce Pingaud.

UNE

CHOUANNERIE FLAMANDE

CHUTE DE LA DOMINATION FRANÇAISE EN BELGIQUE

(1813-1814)

De tous temps, aux époques troublées, les gouvernements se sont plu à dénoncer dans les insurrections qui les menaçaient les intrigues de l'étranger. Sous le premier Empire, c'est contre l'Angleterre que se portaient surtout les méfiances de l'administration et de la police françaises. Dans les révoltes des peuples, préfets ou commissaires furent toujours tentés de rejeter sur des complicités extérieures ce qui n'était que la conséquence des fautes du régime. Par une réaction naturelle, l'historien qui aborde l'étude des mouvements nationaux de 1813 et 1814 est tenté de ne voir en eux que la légitime explosion des colères de l'Europe opprimée. Les causes profondes dissimulent à ses yeux les causes accidentelles, et les petits moyens de la diplomatie semblent s'évanouir devant la grandeur des événements. Il ne faudrait pas s'y tromper. Si presque partout, en Allemagne, dans les Pays-Bas, en Hollande, la fermentation qui se manifeste à partir des échecs de la Grande Armée demeure absolument spontanée, nous ne devons pas méconnaître que des manœuvres subsidiaires furent à diverses reprises employées pour accentuer l'irritation des peuples. Aux Flandres, notamment, on en surprend la trace. M. Paul Fauchille, qui dirige avec autant d'autorité que de désintéressement la *Revue générale de Droit international public*, dont il a été, il y a douze ans, le fondateur, et qui s'était déjà révélé historien très averti des affaires diplo-

matiques [1], vient de la relever dans les archives administratives. En un livre intitulé : *Une Chouannerie flamande au temps de l'Empire* [2], il se fait le narrateur consciencieux des révoltes de paysans qui éclatèrent dans la Lys, le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme à l'automne de 1813. Il en précise l'origine et, d'une plume alerte et vivante, en retrace les incidents. Son récit allie le charme du roman à la gravité de la science. Il ne se borne pas à nous présenter le tableau plus ou moins varié, mais toujours pittoresque, d'épisodes d'un intérêt purement régional. Le chroniqueur a tôt fait de céder le pas à l'historien. Dans une succession de chapitres un peu touffus, mais qui donnent à son ouvrage un mérite particulier, l'auteur nous montre comment la guerre des paysans se rattache à un plan de soulèvement où les libelles britanniques ont leur rôle à côté des intrigues orangistes et bourboniennes. D'autres écrivains, M. de Lanzac de Laborie [3], l'abbé Sylvain Balau [4], et récemment M. Cruyplants [5],

[1] *La Diplomatie française et la Ligue des Neutres de 1780* (1776-1783). (Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques); 1 vol. in-8° de XI-614 p. Paris, Pedone, éd., 1893.

[2] *Une Chouannerie flamande au temps de l'Empire* (1813-1814), *Louis Fruchart, dit Louis XVII*, d'après des documents inédits. 1 vol. in-8°, 364 p. Paris, Pedone, éd., 1905.

[3] *La Domination française en Belgique, Directoire — Consulat — Empire* (1795-1814), par L. DE LANZAC DE LABORIE, 2 vol. in-8°, 465, 409 p. Paris, Plon, éd., 1895. — Cet ouvrage est de beaucoup le plus complet sur la matière. Tout au plus peut-on reprocher à l'auteur, qui a consulté de très près les Archives françaises, de n'avoir pas complété sa documentation par l'examen des archives de quelques grandes villes belges. Il en résulte que, si le côté français des affaires politiques est admirablement présenté, le côté belge, qui n'est pas sans importance, apparaît un peu négligé.

[4] *La Belgique sous l'Empire et la Défense de Waterloo*, par SYLVAIN BALAU, 2 vol. in-8°, 280, 314 p. Louvain, Charles Fonteyn; Paris, Plon, éd., 1894. — En dépit de leur titre, ces deux volumes, qui constituent la suite de l'Histoire de Belgique entreprise par Mgr Namèche, ne sont comme celle-ci qu'une compilation; ils ne s'occupent presque point des affaires intérieures des Pays-Bas, nous présentent bien plutôt une rapide chronique des événements européens sous le premier Empire. Une seule partie est originale : l'étude des faits militaires. L'auteur de cette partie du livre est le chevalier de Selliers de Moranville, alors officier d'état major, aujourd'hui commandant de la gendarmerie nationale.

[5] *La Belgique sous la domination française* (1792-1814). Histoire illustrée d'un corps belge au service de la République et de l'Empire. La 112e demi-

ont étudié la domination française en Belgique : leurs ouvrages nous révèlent les raisons de son impopularité, les causes profondes de sa chute. Le livre de M. Fauchille vient les compléter heureusement en nous montrant comment s'accomplit cette chute. Aux premiers, j'emprunterai quelques traits, la conclusion générale qui se dégage de leurs travaux; mais je voudrais avant tout insister sur la partie diplomatique du volume de M. Fauchille, préciser, après avoir exposé les débuts de l'insurrection, comment se conclut l'accord entre ses chefs et les coalisés, éclairer certains dessous, et des plus curieux, des intrigues qui précédèrent la première Restauration.

I

Le 22 novembre 1813, une émeute éclatait à Hazebrouck parmi les conscrits des classes que Napoléon venait d'appeler sous les armes. Au moment où le sous-préfet, Deghesquières, allait leur délivrer des billets de logement et leur fournir des subsistances, une énorme rumeur s'éleva parmi eux : « Nous ne voulons point de vos billets de logement et de votre pain, s'écrièrent quelques voix vibrantes et impérieuses; après notre départ, qui nourrira nos mères et nos sœurs [1] ? ». Ce fut le signal de la résistance. Les paysans, exaspérés par de continuelles levées de troupes, se refusèrent à partir, saccagèrent et pillèrent la sous-préfecture sous les yeux de l'autorité impuissante. Deghesquières lui-même dut céder la place au péril de sa vie; et, revêtue d'un de ses uniformes, une fille se montra au balcon acclamée par la foule. Dès le début, le mouvement insurrectionnel se révélait anarchique.

Il ne tarda pas à s'étendre. Le 23 novembre, des troubles éclatent à Dunkerque, le 25 et le 28 à Bruges, le 29 et le 30 à Poperinghe; le 13 décembre, ce fut le tour d'Arras. Insoumis,

brigade, 1 vol. in-4°, par Cruyplants. Librairie militaire Spineux et Ce, 1902. Bruxelles, 62, Montagne de la Cour.

[1] P. Fauchille, *loc. cit.*, p. 4.

déserteurs ou rebelles, le plus grand nombre des conscrits refuse le service. Pour résister à l'autorité, ils s'organisent en bandes régulières. On vit des choses incroyables. « Dans les premiers jours de décembre, soixante déserteurs quittent Bréda et regagnent le département du Nord par la route des étapes. Ils sont commandés par un sous-officier et marchent d'une façon si ordonnée que l'adjoint au maire de Hoogstraeten, croyant avoir affaire à un détachement régulier, s'apprête à leur préparer des logis dans la commune [1]. » Une telle discipline dans la rébellion indique la gravité du mal.

Le gouvernement ni l'administration ne s'y trompèrent. A peine avait-il été mis au courant des événements, que le préfet du Nord, Duplantier, fonctionnaire féru de son autorité au point de rechercher les incidents qui lui donnaient occasion de la manifester, s'occupa d'assurer la répression. Le général Lahure, chef de la seizième division militaire, reçut l'ordre de diriger ses troupes sur Hazebrouck ; en même temps, les maires des communes en effervescence furent invités « à faire envisager à leurs administrés les malheurs dont ils seraient accablés si les conscrits ne se hâtaient pas de se ranger sous les drapeaux [2] » ; enfin le procureur général instruisit contre les rebelles. L'Empereur, déjà au déclin de sa fortune et qui allait se trouver impuissant à empêcher l'envahissement du territoire français, sentit la nécessité d'assurer l'exécution du recrutement par la terreur, s'il le fallait. Pour empêcher les émeutes du nord de se propager, il ordonna des mesures de rigueur, substitua à la juridiction normale une commission militaire, qui punit les principaux séditieux de la mort ou des travaux forcés, frappa Hazebrouck, dont les habitants étaient restés sourds le 22 novembre à l'appel du tocsin qui les conviait à la défense de l'autorité, en lui retirant sa sous-préfecture. Cependant la gendarmerie et les troupes manquaient pour maintenir l'ordre dans le pays. « A défaut du nombre, on usa de sévérité. Dans toutes les

[1] P. Fauchille, *loc. cit.*, p. 16.
[2] *Loc. cit.*, p. 21.

communes où les conscrits s'étaient soustraits au service militaire, on envoya chez les habitants, en qualité de garnisaires, des gendarmes, des agents du service des douanes, même des employés des droits réunis qui, tout en se faisant héberger et nourrir, ne devaient ménager ni les perquisitions ni les violences [1]. »

Si le gouvernement avait encore été très fort, ces moyens eussent pu présenter une certaine efficacité; il était faible : leur seul résultat fut d'exaspérer la résistance. A l'exception de quelques conscrits qui avaient été pris et comparurent devant les tribunaux militaires, la plupart des insoumis, craignant justement pour leur liberté, s'étaient réfugiés dans les bois et les marécages. La forêt de Nieppe, dans le voisinage d'Hazebrouck, celles d'Honthulst et de Wynghen dans la Lys, la célèbre forêt de Soignes, près de Bruxelles, le bois de Noogh Goet, à la limite de la Dyle, le pays de l'Alleu, sur les confins du Nord et du Pas-de-Calais, recélaient un grand nombre de réfractaires. Sans moyens pour les réduire, la force armée se bornait à les surveiller. Peu à peu, ils prirent des habitudes de brigandage qu'avait connues la chouannerie vendéenne et aussi cette première guerre des Paysans de 1793, restée légendaire dans les Flandres où devait la populariser le plus connu des romanciers nationaux, Henri Conscience. Ce ne fut plus seulement le désir de se soustraire aux obligations du service militaire qui sollicita les jeunes conscrits, mais aussi le goût d'une vie plus libre et moins ordonnée.

Il ne leur manquait qu'un chef, ils l'eurent. Son nom : Louis-Célestin-Joseph Fruchart, fils d'un cultivateur de Merville [2]. Élevé dans la plus pure tradition royaliste, énergique, actif, entreprenant, ce jeune homme de vingt-deux ans avait adopté sans une hésitation la rude existence du réfractaire, persuadé que, puisqu'il fallait mourir (c'était une opinion singulièrement

[1] P. Fauchille, *loc. cit.*, p. 32.
[2] Chef-lieu de canton du Nord, situé sur la Lys, dans l'arrondissement d'Hazebrouck.

confirmée par la retraite de Russie, que l'on ne revenait guère de la Grande Armée), mieux valait succomber sous la cocarde blanche, pour le roi légitime, qu'à l'ombre des aigles, pour l'usurpateur. A Hazebrouck, il était à la tête des mutins. Le 16 décembre, quoique un mandat d'arrêt fut lancé contre lui, il ose se montrer sur le marché d'Estaires; et ce cavalier à la haute taille, « solidement bâti, les sourcils épais, le front haut, l'œil clair, d'un bleu gris où passe des reflets d'acier [1] », s'impose à ceux qui l'approchent. En Fruchart, ils ont reconnu leur maître; dans sa cause, leur cause; car s'il se réclame de Louis XVII [2] et préconise, sous prétexte de le servir, le refus de l'impôt, la désertion : à tous, comme à lui-même, les Bourbons apparaissent obscurément comme les libérateurs attendus et leur drapeau semble le symbole de l'affranchissement.

Fruchard organise l'insurrection. Le 20 décembre il compte dans ses rangs plus de six cents hommes ; la conjuration, ébauchée à Hazebrouck, se noue. Le 26, de nombreux villages s'insurgent à son appel; et le 27 à Estaires, où les paysans doivent passer l'acte de leur confédération, il tente un coup de main contre la troupe envoyée pour le réduire; il est vainqueur, dix-sept soldats passent à l'ennemi et font feu sur leurs camarades. Puis ses bandes se dispersent, s'éparpillent dans les campagnes, et l'autorité se trouve désarmée devant un adversaire invisible. Dans la Lys, l'émeute fait son apparition, comme dans le Pas-de-Calais et la Somme. Il eût fallu beaucoup de troupes pour la réprimer, mais Napoléon, qui défend maintenant la Champagne contre les coalisés, dégarnit encore les départements du nord de l'empire. Le calme ne renaît sur un point que pour être troublé sur un autre ; et Fruchard accroît son prestige par ses heureux tours de partisan. Impuissante à sévir, l'autorité temporise, mais en vain ; elle est partout débordée et la guerre des paysans va coïncider avec l'invasion étrangère. Ses foyers de sédition s'éten-

[1] P. Fauchille, *loc. cit.*, p. 44.

[2] Pour Fruchart, esprit simpliste, le successeur de Louis XVI devait nécessairement s'appeler Louis XVII.

dent, proclame le 26 janvier le général Brenier; le 1er février, Bruxelles tombe au pouvoir des alliés.

II

Tandis que l'insurrection paysanne se développe, les coalisés se préparent à la mettre à profit. Le 15 novembre 1813, une révolution a éclaté en Hollande ; le 30, le prince d'Orange, rappelé par le gouvernement provisoire, qui s'est aussitôt constitué, débarque à la Haye. Le 7 décembre, il a formé son premier ministère et dès le lendemain deux agents étrangers apparaissent officiellement à sa cour, le comte de Clancarty au nom de l'Angleterre, le chevalier de la Serre au nom de Louis XVIII [1]. Les trois causes que représentent ce souverain et ces diplomates sont, en effet, concordantes. L'Angleterre, fidèle à la tradition d'une politique plusieurs fois séculaire, veut empêcher la France de s'installer aux Pays-Bas, faire de la Belgique rattachée à la Hollande une « tête de pont contre nous » ; le prince d'Orange, par ses ambitions, sert les plans du cabinet britannique et vise à reconstituer l'union rompue aux traités de Munster ; il compte sur l'entremise des Bourbons pour faciliter sa reconnaissance en Europe. Louis XVIII, enfin, attend des alliés sa restauration, qu'il lui faut préparer dans l'opinion publique. La satisfaction de ces intérêts implique la déchéance définitive de Napoléon. « Pour réussir dans cette œuvre, il n'y pas de meilleurs moyens que de soulever la Belgique en faveur du prince d'Orange ; la Flandre, l'Artois et la Picardie en faveur de Louis XVIII; toutes ces provinces et celles plus voisines encore de Paris en faveur des alliés [2]. »

[1] P. Fauchille, *loc. cit.*, p. 129.

[2] Sur ce personnage assez peu connu, il nous paraît intéressant de donner les indications suivantes puisées à une source des plus sûres. — Le chevalier Alexis de la Serre était né à Tiélon (Hainaut français), le 20 septembre 1764. Garde de la marine en 1778, enseigne en 1781, lieutenant de vaisseau de première classe en 1786, il fit partie des escadres d'Orvilliers et de Suffren, assista aux combats de Gondelouz et de Trinquemalé où il fut

Les futurs bénéficiaires s'y emploient. Guillaume cherche des points d'appui en Belgique et les trouve : le comte A.-B.-C. de Bylandt, à Bruxelles, le baron de Zuylen de Nyevelt, à Bruges. De la Serre fait distribuer des placards ; dans la région de Calais et de Dunkerque, il a de nombreux émissaires. L'Angleterre multiplie les libelles calomnieux contre Napoléon; ses pamphlets tour à tour insultent au régime impérial, exaltent la dynastie des Bourbons; en français dans nos vieilles provinces, en hollandais aux Pays-Bas, en flamand sur les bords de l'Escaut, ces écrits habilement répartis portent la conviction dans les esprits populaires naturellement sensibles au prestige des choses imprimées [1]. Les émissaires ne se bornent pas d'ailleurs à inonder les campagnes de libelles variés, ils y prononcent des discours, y sèment adroitement l'argent. L'Angleterre, qui intrigue aux Pays-Bas depuis le Directoire, montre l'intérêt qu'elle attache aux affaires belges par l'importance des sommes qu'elle leur consacre [2]. Son ambassadeur Clancarty avoue, dans une lettre à Castlereagh [3], qu'au 14 décembre, en quelques jours, 375,000 francs ont été

blessé deux fois. Il émigra en 1792, servit dans l'armée des princes, puis passa en Angleterre, où il fut successivement major et colonel de la Légion de Montalembert (1795). En 1813, le comte de Provence lui confia la mission dont il est ici question, auprès du prince royal de Hollande. A la première Restauration, il fut créé contre-amiral et chargé par le duc de Bourbon d'aller rendre compte à Louis XVIII de la situation politique des départements de l'Ouest. Pendant les Cent Jours, il accompagna le roi à Gand et y reçut momentanément le portefeuille de la marine. A son retour, il fut nommé gouverneur de l'école navale d'Angoulême, fonction qu'il exerça de 1817 à 1823. Il mourut à Paris le 3 février 1826, au moment où il allait être nommé commandeur de Saint-Louis.

[1] Pour répandre leurs pamphlets, tous les moyens sont bons aux Anglais. « Tantôt ils les enroulent dans des bouteilles attachées à une sorte de radeau qu'ils abandonnent au gré des flots; tantôt, ils les enferment dans des caisses qu'une chaloupe détachée d'un bâtiment de leur flotte dépose sur le rivage; tantôt, leurs marins descendus à terre les attachent à des perches qu'ils plantent sur la laisse de basse mer. D'autres fois enfin, ce sont des navires britanniques, qui arrêtent en pleine mer, pour les visiter, les bateaux de pêche français et qui remettent les libelles à leurs passagers. » *Loc. cit.*, p. 112-113.

[2] V. De Lanzac de Laborie, *loc. cit.*, t. I, p. 188, 234-235, 289.

[3] Clancarty à Castlereagh, la Haye, 14 décembre 1813. — Correspondance, etc., t. IX (t. I, 2e série, p. 101). Fauchille, *loc. cit.*, p. 145.

dépensés par l'intermédiaire de Johnson, son principal agent, pour déterminer l'insurrection de la Flandre et des contrées voisines. Le préfet du Pas-de-Calais n'exagérait donc point, en écrivant au ministre de l'intérieur que les « émissaires anglais semaient l'or dans son département [1] ».

On a vu qu'ils ne le faisaient pas sans succès. En présence des résultats obtenus, dont leurs menées n'étaient assurément que des causes occasionnelles, Hogendorp, ministre des affaires étrangères du prince d'Orange, et le chevalier de la Serre songèrent à susciter « dans le pays, au moment où les alliés l'envahiraient en nombre, un mouvement populaire qui imposerait la souveraineté de Guillaume et des Bourbons [2]. »

Le premier résolut tout d'abord de s'assurer des dispositions du cabinet britannique. Une déception l'attendait de ce côté. Il avait espéré que Castlereagh se montrerait immédiatement favorable à la réunion des dix-sept provinces, sous le sceptre des Nassau. C'était une illusion. Certes l'Angleterre caressait les mêmes projets que le ministre hollandais, « seulement, elle entendait que l'initiative de leur réalisation vînt non point des Belges, mais des alliés ou plus exactement d'elle-même [3] ». Elle voulait faire de la Belgique la compensation des colonies hollandaises, conquises au cours des guerres de l'Empire, et qu'elle était décidée à garder : « il ne fallait donc pas que celle-ci se donnât, mais qu'elle la donnât au prince d'Orange [4] ».

Guillaume et Jean Bauwens, personnages influents, étaient venus à la Haye lui remettre une adresse au nom de leurs compatriotes, pour le prier d'étendre sa souveraineté aux Pays-Bas autrichiens, de constituer dans leur ville un comité d'insurrection. L'attitude de la cour de Londres ne lui permettant pas d'accepter des propositions aussi fermes, il sut néanmoins en tirer parti : Hogendorp, désireux de ménager les susceptibilités inter-

[1] Le Préfet du Pas-de-Calais au Ministre de l'intérieur, Arras, 27 décembre 1813. A. N., F⁷ 7024. Fauchille, *loc. cit.*, p. 146.
[2] *Loc. cit.*, p. 150, 151.
[3] *Loc. cit.*, p. 154.
[4] *Loc. cit.*, p. 155.

nationales, en particulier, celles de l'Autriche, tint en son nom le langage d'un protecteur « à défaut de celui d'un souverain, et fit donner aux envoyés une réponse écrite, dans laquelle on les assurait que le prince emploierait ses propres moyens et son influence auprès de la Grande-Bretagne et des hauts alliés pour délivrer les Flamands du joug abhorré des Français [1] ». En même temps (26 décembre 1813), il envoyait Bauwens au quartier général des alliés à Berlin, pour les informer de l'état des esprits, et Huyllens se rendait à Bruxelles pour y fomenter la révolte. Clancarty l'assurait au même moment que si les Flamands s'insurgeaient, ils recevraient armes et munitions de l'Angleterre [2].

De son côté, le chevalier de la Serre ne demeurait pas inactif. A la fin de décembre, Ampt, directeur général de la police hollandaise, lui recommandait un individu du nom de Villars que, trop confiant, l'agent royaliste agréait et informait immédiatement de ses projets : soulever le Brabant, y faire arborer la cocarde orange, la Belgique devant être réunie à la Hollande; cette tâche accomplie, opérer dans le Hainaut et dans l'Artois des mouvements en faveur de Louis XVIII [3]. Villars offrit aussitôt le concours d'un deuxième émissaire, Louis Caluwe, ancien capitaine au régiment du Texel. La Serre accepta, et le 30 décembre les deux compères recevaient les instructions détaillées. Ils devaient se rendre d'abord au quartier général des alliés, pour se concerter avec le représentant de Guillaume d'Orange auprès de ces derniers, gagner ensuite la forêt de Soignes, y grouper les révoltés, les organiser en bandes homogènes. Zuylen confirma ces instructions, mais en accentua le caractère orangiste, et donna l'ordre aux émissaires de revenir promptement à Bréda lui rendre compte de leur mission.

Aux premiers jours de janvier, tout était donc préparé par le gouvernement hollandais, d'accord avec l'agent de Louis XVIII, pour susciter dans la Belgique et dans l'ancienne France une

[1] Fauchille, *loc. cit.*, p. 169.
[2] *Loc. cit.*, p. 162.
[3] *Loc. cit.*, p. 169.

révolte générale... Trois comités d'insurrection existaient à Bruxelles, à Gand et à Bruges, sous les directions du comte de Bylandt, de Liévin Bauwens et de Ghislain de Zuylen, communiquant par de nombreux émissaires avec le quartier général des alliés à Bréda et qui, au premier signe, devaient s'entendre avec les conscrits réfractaires et les paysans révoltés. Pour allumer l'incendie, on n'attendait plus maintenant que l'étincelle : le consentement explicite de l'Autriche à l'union de la Belgique à la Hollande [1]. Ce consentement fut obtenu le 2 janvier 1814. Villars et Caluwe reçurent aussitôt l'ordre de se mettre en campagne. Quelques jours plus tard, Hugues de Zuylen se faisait accorder pour son gouvernement « une commission officielle auprès du général Bülow pour exciter un soulèvement en Belgique et y rendre l'opinion favorable à une délégation volontaire du pouvoir suprême à Guillaume d'Orange : il devait avoir soin d'étendre l'insurrection en harmonie avec les opérations des alliés [2] ».

III

Tout souriait aux conjurés et le succès paraissait devoir sanctionner leurs intrigues. La conspiration qu'ils avaient ourdie allait pourtant être déjouée. Le 9 janvier, Villars et Caluwe avaient quitté Bréda; le même jour, ils passaient la frontière, annonçaient aux avant-postes français des déclarations importantes, se faisaient conduire à Bruxelles et révélaient le complot (10 janvier). Le général Maison en reçut la confidence avec plus de méfiance [3] que d'inquiétude et chargea le commissaire général de la police, Bellemare, d'instruire cette affaire. Bellemare

[1] Fauchille, *loc. cit.*, p. 171-1.
[2] *Ibid.*, p. 173.
[3] Il indique les sentiments qu'il avait éprouvés, dans une lettre au ministre datée du même jour. « Nos ennemis avec des projets infâmes sont heureusement des gens bien absurdes; je me demande comment ils ont pu confier des secrets de cette importance aux deux individus en question. (A. G. Correspondance de la Grande-Armée, 6 janvier 1814.)

n'avait rien soupçonné : mais, heureux d'un incident qui allait lui permettre de mettre ses talents en valeur, il dirigea son enquête avec promptitude, habileté, succès. Déjà le comte de Bylandt était arrêté, tous les fils de la conjuration se trouvaient entre les mains du commissaire impérial, quand une intrigue vint ruiner son crédit et sauver les coupables. L'ancien chef de la police en Hollande, Devilliers du Terrage, s'était installé à Bruxelles après l'évacuation. Investi d'une situation mal définie, dès les premières nouvelles du complot, il avait cru pouvoir réclamer à Bellemare de partager avec lui les honneurs de l'instruction. Bellemare refusa. Devilliers en appela au ministre de la police, le comte Réal, son ami ; et sous un prétexte qui ne le trompa point sur la véritable cause de sa disgrâce, Bellemare fut dessaisi. Ce fut alors entre les deux policiers une rivalité dont l'enquête fit les frais. Tandis que le premier soutenait la gravité de l'affaire, le second parlait de mystification. Le gouvernement, ballotté entre ces opinions contraires, hésitait, mal renseigné, impressionné défavorablement par l'attitude de Caluwe et de Villars ; sollicité d'ailleurs par des intérêts plus pressants (l'ennemi s'avançait à grands pas et Bruxelles devait être occupé le 1er février), il finit par donner l'ordre d'abandonner les poursuites.

Aussi bien, le résultat principal était atteint : Bylandt emprisonné, les conjurés étaient impuissants et déconcertés. L'heure de la répression semblait passée, d'autre part, quand déjà les premières colonnes ennemies envahissaient le territoire de l'ancienne France. Sous les ordres du colonel russe de Geismar, en effet, le duc de Saxe-Weimar, commandant de l'armée alliée, avait organisé un corps volant qui devait tenter un raid sur Paris. Sa mission n'était pas exclusivement militaire ; informé, sans doute par des émissaires, de l'insurrection des paysans du Nord, son chef lui enjoignit de la mettre à profit, d'utiliser le zèle des révoltés en servant la cause des Bourbons [1]. Le 15 fé-

[1] Alexandre Ier devait blâmer un général de s'être ainsi prononcé en faveur des Bourbons sans attendre ses instructions.

vrier, Geismar lança une proclamation datée de Cambrai. Elle prouvait nettement l'entente des alliés et des insurgés. On y lisait en annexe : « Tous les conscrits et tous autres qui voudraient se battre pour la cause des Bourbons seront commandés par Louis Fruchart, surnommé Louis XVII, qui marche avec un corps de troupes alliées sous les ordres du soussigné : ils seront bien nourris, habillés et payés [1]. » Le 18, le colonel russe fait sa jonction avec Fruchard, qu'il reçoit avec de grands égards; et désormais assisté de celui-ci, il poursuivra sa marche sur Paris. « Fruchard aux côtés de Geismar, écrit avec raison l'historien de Louis XVII, ce n'est pas seulement un guide merveilleux à la tête d'une colonne étrangère, c'est le symbole de l'insurrection des campagnes, c'est le paysan insoumis, réfractaire, protestant par sa présence dans les rangs de l'ennemi contre la levée en masse et la guerre perpétuelle. Il fortifie les décidés. Il excite les hésitants. Aux uns et aux autres, il parle leur langage familier et les frappe par ses arguments simplistes. Son concours est une force indéniable [2] ». Louis XVIII le reconnut plus tard, quand il fit de l'ancien partisan un garde du corps, chevalier de la Légion d'honneur et le dota d'une rente. Le gouvernement de Juillet la lui supprima et le mit en réforme. Il devait mourir à soixante ans, en 1851, cultivateur, comme il avait commencé.

Le concours qu'avait trouvé Geismar dans le nord de la France et qui lui facilita l'occupation d'Hazebrouck, la prise de Cassel, le sac de Saint-Pol, l'enlèvement de Doullens, les alliés ne le trouvèrent pas, en Belgique, aussi spontané. C'est d'abord que le mouvement manquait de chef; on avait bien des soldats, il n'y avait pas d'état-major; c'est aussi que les populations n'étaient point rassurées sur le lendemain qui les attendait. Le seul partisan de quelque envergure, Deconink, aventurier à la Fruchard, était tombé, le 12 janvier, aux mains des troupes impériales; Bylandt prisonnier, les membres de l'aristocratie

[1] Fauchille, *loc. cit.*, p. 223.
[2] *Ibid.*, p. 249.

flamande se souciaient peu d'intervenir; car, « en général, la Belgique redoutait d'être réunie à la Hollande[1] ». Si par suite de la prolongation de la guerre et de ses charges croissantes, un changement de régime était devenu familier à certains esprits, les regrets et les vœux tendaient plutôt à un rétablissement de l'Autriche. Il en était ainsi surtout parmi les classes dirigeantes, dont les principes religieux répugnaient à la domination d'un prince protestant comme le souverain de la Hollande[2]. C'est la conclusion politique de l'ouvrage de M. Fauchille. J'en voudrais dégager une autre, à la fois d'ordre plus général et d'une portée plus directe pour nous, étudier à quelles conditions la domination française pouvait être acceptée des populations belges, si même elle y pouvait être acceptée, montrer quelles furent les causes profondes de l'insurrection (et M. Fauchille les a également indiquées en leur place) dont nous avons retracé les principaux épisodes, et en faire connaître seulement les causes occasionnelles.

IV

La domination française en Belgique pouvait être acceptée des populations. Il eût suffi, après les premières brutalités de la conquête, d'organiser un régime qui sauvegardât les intérêts, ménageât les coutumes et respectât les croyances. Les Pays-Bas venaient d'être agités par les réformes de Joseph II. Le lien avec la maison d'Autriche, qui jamais n'avait été très fort, s'était distendu : toutefois on n'aspirait pas à le rompre. Les Belges désiraient, non la souveraineté, mais l'autonomie, le maintien de leurs libertés. C'est parce qu'il sembla les leur donner un instant, que le Consulat jouit d'une réelle popularité; par le Concordat, il donnait satisfaction au sentiment religieux; par les travaux

[1] Fauchille, *loc. cit.*, p. 181. — Préfet des Deux-Nèthes au Ministre de l'intérieur, Anvers, 4 janvier 1814. A. N., F[1] III, Deux-Nèthes, 5.
[2] *Ibid.*, p. 181.

entrepris à Anvers, aux besoins d'ordre économique. Le malheur fut que le gouvernement qui lui succéda se révéla le plus formidablement centralisateur que la France ait jamais possédé, le moins apte à réaliser l'œuvre d'assimilation qu'il eût fallu, dès l'abord, entreprendre. Sous le Directoire et l'Empire, par le fait des circonstances plus que par la faute des hommes, on dut pratiquer dans les nouveaux départements une politique qui, nécessairement, nous les aliénait.

La guerre entraînait sans cesse de nouvelles levées de conscrits; mal supportées dans la vieille France, elles devaient l'être plus mal encore par les Belges qui n'avaient point l'esprit militaire. « Ce peuple, écrivait le préfet de Bruges, le comte de Viry, en parlant de ses administrés, n'est pas un peuple de soldats [1]. » Bien que sous l'ancien régime, l'armée belge fût recrutée exclusivement par les enrôlements volontaires, elle ne se battait pas. Les habitants des Flandres et de la Wallonie subirent longtemps sans trop se plaindre les rudes foulées de l'étranger. Leur pays ne constitua jamais une marche. Forteresse détachée de l'Espagne ou colonie de l'Autriche, il n'en partageait pas les ambitions. Au moyen âge, sous Philippe II, sous Joseph II, sous le Directoire ou sous Napoléon, il n'aspirait qu'à la paix. Comment, ainsi préparées par l'histoire, ces populations n'eussent-elles pas souffert plus que d'autres de la conscription? Elles accueillirent

[1] L. de Lanzac de Laborie, *la Domination française en Belgique*, t. I, p. 367. — On remarquera, à l'appui de la thèse que nous soulevons dans cette page, que la Belgique a peu produit d'hommes de guerre d'une grande notoriété. Le plus illustre est au dix-septième siècle Tilly; au dix-huitième siècle, elle compte parmi ses enfants De Latour, Beaulieu, Clerfayt. Cependant, il est juste de reconnaître que l'armée de Napoléon a compté un grand nombre d'excellents divisionnaires originaires des Pays-Bas, mais aucun soldat de premier plan. Depuis la création du royaume de Belgique, les hommes de guerre n'ont pas eu l'occasion de se manifester; le plus illustre, Brialmont, est surtout un ingénieur. Aussi bien, les chefs ne sont-ils que des individualités intéressantes, et c'est surtout les soldats, l'ensemble de la nation, qu'il convient d'envisager pour apprécier l'esprit militaire d'un peuple. — Vigneron, *la Belgique militaire*; Poplimont, *les Fastes militaires belges*; F. Bernaert, *Fastes militaires des Belges au service de la France*. Bruxelles, 1898, in-8°, 297 p.

son établissement par une révolte [1], réprimée dans le sang; et, plus tard, leur exaspération s'accrut de toute la rancune de vaincus, tandis qu'elles voyaient leurs enfants arrachés à la maison paternelle pour aller défendre au loin une cause qu'elles détestaient, et, s'ils se refusaient à l'impôt du sang, leurs villages envahis par les colonnes mobiles, occupés par les garnisaires.

Elles voyaient leurs industrieuses provinces ruinées par la politique douanière de l'Empire : après les assignats, les réquisitions militaires et les contributions excessives, le blocus continental. La Flandre et le Brabant virent se fermer, à leurs céréales, le marché hollandais et le marché anglais [2]. Le mouvement général des affaires tomba de 300 millions, sous le régime autrichien, à 30 millions en 1810, et les manufactures de la Dyle qui occupaient 15,725 ouvriers en 1808, n'en emploient plus que 9,362 trois ans plus tard [3]. Dans un pays où les époques brillantes ont généralement correspondu à des périodes de prépondérance économique, où la liberté des transactions fut toujours tenue pour le premier des biens, le régime français, malgré l'ouverture de débouchés nouveaux, dont bénéficia surtout Verviers, et la transformation d'Anvers qui allait rapprendre son nom aux marines des nations, devait être nécessairement impopulaire.

De plus, il n'apparut jamais stable. Jusqu'au traité de Campo-Formio, la domination française semble naturellement transi-

[1] La guerre des paysans de 1798, à laquelle j'ai déjà fait allusion, qui dura plus d'un an et fut marquée par des cruautés atroces de part et d'autre. — Le nombre et l'importance des travaux qu'ils lui ont consacrés montrent bien le rôle considérable que les Belges lui attribuent : Orts, *la Guerre des Paysans* Bruxelles, 1863, 316 p. — De Landsheere, *le Dossier d'un brigand* Bruxelles, 1897, 77 p. — Van Canegen, *la Guerre des Paysans* Bruxelles, 1897, 291 p. — J. Muyldermans, *Sans-culotte et brigand* ou *Victoire et bourreau* (Sans culot en brigand af Beul en Slachtoffer). Roulers, 1898, 288 p. — E. Sevens, *la Guerre des paysans dans l'ancien département de la Lys* (De Boerenkryg in het voormalig department der Lege), Louvain, 1898, 140 p. — F. Van Canegen, *Mémorial des fêtes jubilaires de la guerre des paysans* (Gedenkboek der ewfesten van den Boerenkryg), Ypres, 1904, 437 p.

[2] De Lanzac de Laborie, *loc. cit.*, t. I, p. 359.

[3] *Ibid.*, t. II, p. 43.

toire aux Belges. A leurs yeux, en dépit des décrets rendus par les conventionnels, elle constituait une occupation; ce n'était pas une annexion. Aussi bien, même quand l'Autriche, abdiquant ses droits à la souveraineté des Pays-Bas, l'eut enfin sanctionné, à l'heure de la toute-puissance de Napoléon, les souvenirs de leur propre histoire, la persistance des guerres, laissèrent toujours envisager aux habitants de ces provinces la possibilité d'un changement de fortune. Lorsque certaines parties des classes éclairées manifestaient, à la fin de l'Empire, un reste de loyalisme envers la cour de Vienne, elles n'étaient sincères qu'en apparence. Elles dissimulaient, sous une formule qui les trompait elles-mêmes, leurs aspirations à un régime national, libéral et pacifique, dont elles avaient apprécié le bienfait pendant près d'un siècle, sous la domination des Habsbourg. Elles ne souhaitaient pas, à la vérité, de retomber sous le joug autrichien; mais, ignorantes de leur destinée, elles se détachaient peu à peu de toute sujétion étrangère. Inconsciemment, elles élaboraient le lent travail intérieur qui devait préparer 1830.

René Dollot.

LES DOGES

SÉBASTIEN ET PIERRE ZIANI

(Suite[1])

Mais en affaires politiques et guerrières ne fut non plus oisif messire le Doge et il s'y fit beaucoup d'honneur. Et comme étant de haute renommée, ces affaires ont été bien souvent narrées par les écrivains, grands et petits, nous allons rapporter les événements qui les provoquèrent, non d'après les récits divers de divers auteurs, mais d'après la seule *Cronaca Veneta* anonyme, manuscrit commençant au premier doge Paul Anafeste, pour finir en 1479[2].

En ce temps-là, l'empereur Frédéric Barberousse molestait cruellement l'Italie et le Pape Alexandre III. Ce que voyant messire le Doge Sébastien, il prit parti pour la ligue Lombarde, formée contre le potentat tudesque avec l'appui du Pape, ennemi de l'Empereur. D'où naquit cette inimitié et ce qu'il en advint dans les rapports spéciaux avec l'histoire de Venise? Voici comment l'explique notre chronique.

« Ayant ledit Empereur pris Milan, il le détruisit en telle manière qu'au lieu où était la cité il fit labourer et semer du blé. Puis il fit enlever les corps des saints rois mages qui étaient en cette ville et les fit transporter à Cologne, où ils sont encore présentement. .. Sur quoi les Vénitiens levèrent une armée pour secourir ceux de Milan dont il avint ce que tout un chacun sait. Mais le seigneur Empereur se mit en tête de récupérer Jérusalem tombée aux mains des infidèles. Toutefois, avant d'y

[1] Voir la *Revue* du 1er avril 1906.
[2] Manuscrit italien n° 8607 (Bibl. de Saint-Marc).

mener son ost en guerre ouverte, il se résolut d'aller en son particulier explorer le pays afin de savoir quelle en était l'assiette et résistance... Ainsi put-il, sans être découvert, arriver en terre sainte... Or un certain cardinal Orsino écrivit au Soldan comme quoi l'Empereur Frédéric était en son pays pour espionner afin d'envahir la terre sainte. Et en sa lettre le cardinal détailla maint signe par quoi le prince se pouvait reconnaître... En effet, le Soldan l'ayant reconnu par les signes indiqués, il fut pris et étroitement resserré... La lettre que le cardinal Orsino écrivit au Soldan, il la scella du sceau du Pape et la manda par un messager secret... Cependant que le Soldan tenait prisonnier l'Empereur, celui-ci niait d'être tel. Mais le Soldan tira la lettre de son sein, lui en donna connaissance et dit : « Comment peux-tu, après tels signes, nier d'être l'Empereur des Chrétiens, lorsque, de plus, ton Pape lui-même m'instruit de ta venue céans? »

« Alors monseigneur l'Empereur se vit bien contraint d'avouer qu'il était tel : mais il ajouta être venu aux lieux saints sans nulle intention cachée ni méchant dessein et uniquement en pieux pélerinage, ainsi que pourrait faire n'importe quel autre chrétien. Ce nonobstant Saladin fit jeter monseigneur Barberousse en prison, où il le retint longtemps et après lui avoir fait mettre force chaînes aux pieds et aux mains... Puis ayant pitié, car il n'était pas de cœur mauvais, le Soldan demanda au prisonnier pourquoi il lui voulait ravir la terre sainte. A quoi Frédéric répondit à nouveau qu'il y était venu uniquement pour vénérer la tombe du Christ comme pouvait faire n'importe quel bon chrétien, et il demanda d'être mis en liberté. Mais Saladin n'y voulut entendre que contre remise d'une forte rançon d'or, que monseigneur Frédéric s'engagea sur parole de réunir et verser en un délai de deux ans. Pour lors, comme gage de cette parole, le Soldan fit venir un prêtre chrétien et dit à l'Empereur : « Je sais que vous autres chrétiens vous adorez votre Dieu sous « la forme d'une chose blanche et ronde. Si donc tu veux jurer « sur cela, je te laisserai aller sur ta foi. » Sur quoi le prêtre

ayant pris une hostie la consacra. Puis cette hostie fut, par les soins de l'Empereur, enfermée en un précieux sac d'étoffe cramoisie, lequel fut scellé. Et Frédéric, présentant sous cette forme le vrai Dieu à Saladin, lui dit : « Voici le gage de ma « foi. Quand tu auras reçu l'or promis, tu me restitueras mon « gage sacrosaint. » Et ainsi le Soldan lui bailla la liberté, en sorte qu'incontinent il partit pour Naples en compagnie du prêtre même qui avait consacré le pain céleste. — Et s'en allait par tout le monde monseigneur le César disant que le Pape l'avait trahi, car il était ennemi de Dieu et des chrétiens. »

« Étant donc profondément indigné, il fit grand gent pour venir à Rome contre le Pape. Oyant telle chose, celui-ci s'apeura et d'effroi s'enfuit de Rome et s'en vint en la cité de Spolète. »

« L'Empereur ayant réuni l'or qu'il devait donner au Soldan... l'envoya à celui-ci... Entre temps l'envoyé, qui était le prêtre consacrant lui-même, ayant été admis en présence du Soldan, demanda le gage qu'avait laissé l'Empereur pour l'or qu'il avait promis et avait présentement préparé. Ce qu'entendant le Soldan, moult se réjouit, disant que l'Empereur était bon chrétien en sa foi, et ledit Soldan prit le sac où était déposé le très saint corps du Christ et le remit à l'envoyé de l'Empereur. Alors le prêtre ayant ouvert ce sac, y trouva l'hostie sainte intacte et nette et pure comme elle y avait été mise : et cela fut miraculeuse chose en confirmation de la foi. »

« Apprenant que le Pape avait fui à Spoleto, l'Empereur s'en vint à la dite terre y asseoir son camp et donna force assauts... Mais les citoyens de Spolète ne pouvant faire tête à si grand camp, le pape reçut conseil de fuir occultement en France... ce qu'il fit... De quoi ayant eu nouvelle, l'Empereur en fut fort marri et incontinent il écrivit au roi de le mettre en prison. Que si ainsi n'était fait qu'il l'irait trouver avec grand ost et le traiterait en ennemi et hérétique. — Ayant pitié du Pape, le Roi répondit à l'ambassadeur de l'Empereur qu'il était vrai que le Pape était venu en son royaume, mais qu'il en était parti. — Banni que fut ledit Pape de France, et n'ayant refuge aucun

dont il fût assuré, il s'en vint seul et seulet cheminant par l'Italie. Et il arriva à Venise courant l'année 1177 le jour 16 mars [1]. Et il arriva sur le soir tard et demanda où était le couvent de San Salvador, parce qu'il savait que ce couvent était parmi ceux de religieux de bonne vie et seuls de bonne vie. Mais il trouva la porte levée parce que l'heure était avancée et ne voulut entrer pour ne point troubler les frères. Il se mit donc à dormir sous la porte du milieu de la dite église [2]; au matin il y entra, s'en fut à la sacristie, et entendit la première messe. Après quoi il dit aux frères que s'ils avaient besoin d'un chapelain que lui resterait volontiers pour le seul entretien. Les frères répondirent que non, mais qu'il devait se rendre à Sainte-Marie de la Charité. Là il fut accepté pour chapelain et il disait la messe... »

« Il y avait alors quatre antipapes qui firent mainte hérésie. Et cette rivalité entre eux dura nombre d'années, et le monde entier était en grand travail parce qu'on ne savait nouvelle aucune du Pape Alexandre III s'il était vivant ou mort. »

« Entre temps le cardinal Orsino, qui fut auteur de la lettre du Soldan contre le Pape, tomba malade à la mort. C'est pourquoi il commença de crier : « Hélas! misérable que je suis! je suis « cet infâme qui a commis le grand délit contre Dieu, contre « l'Empereur avec cette lettre imputée au Pape. Adieu miséri- « corde! Le Pape est innocent et, à cause de moi, est injustement « persécuté par l'empereur Frédéric. » Les assistants demeurèrent stupides en oyant ces paroles qui, peu après les émurent, fort. Ainsi Dieu permit de faire éclater l'innocence du pape Alexandre III, qui était homme bon. »

« Or, comme il plut à Dieu et à l'évangéliste saint Marc, un étranger oyant messe en l'église de la Charité reconnut le Pape. Doutant, toutefois, que ce fût lui, cet étranger le suivit jusqu'en la sacristie après messe dite .et s'étant assuré que c'était bien le

[1] Exactement le 23.

[2] On peut encore voir à Venise, non loin du pont du Rialto, une inscription qui rappelle le fait. Elle se trouve au-dessus d'une misérable porte du *Campo Sant'Aponal*.

vrai Pape, car maintes fois il l'avait vu à Rome et lui avait parlé, immédiatement il partit et s'en fut voir le Doge et lui dit comme quoi, en sa ville de Venise, il y avait au couvent de la Charité le Pape Alexandre... Ce dont s'étant moult émerveillé ledit Doge, et avec lui la seigneurie, il envoya incontinent l'évêque et tous les clercs de Venise, se rendit personnellement et processionnellement à ce moutier de Sainte-Marie de la Charité et fit quérir le Pape. Mais cedit Pape s'allait cachant par ce moutier en grand' peur. Ce que voyant le Doge, il demanda au prieur s'il n'y avait point quelque moine autre que ceux présents. Le prieur répondit qu'il en restait un seul dans la cuisine. Et celui-là fut aussitôt mandé. Le Doge l'ayant incontinent reconnu, se jeta à ses pieds. Ainsi fit pareillement toute la seigneurie, qui le reçut avec grande allégresse. Et il fut honoré de toute la cité par force festoiements du peuple entier. Puis, l'ayant revêtu de l'habit papal, comme il était séant, on le conduisit au palais ducal. »

« De quoi ayant été instruit monseigneur l'Empereur, il écrivit que ce Pape lui devait être promptement livré tout chargé de chaînes; alors mondit Pape prit de rechef grande alarme, laquelle par bonnes et persuasives paroles messire le Doge se donna soin de calmer. »

« Or, au reçu de cette missive de l'Empereur, messire le Doge dépêcha en solennelle ambassade sire Henri Dandolo, qui peu après fut très brave Doge et que le cruel empereur de Romanie avait auparavant fait aveugler ou presque par le reflet d'un bassin ardent. Et messire le Doge scella ses lettres de son scel sur cire rouge. — Étant présent, le Pape ne voulut point qu'elles partissent ainsi scellés, mais qu'elles le fussent en plomb, en la forme que se scellent encore au jour d'aujourd'hui les lettres ducales. »

« L'Empereur, qui était à Pavie, ne consentit d'entrer en aucun accommodement et dit à nouveau qu'il entendait avoir en ses mains le Pape chargé de fers. Que si les Vénitiens ne voulaient ainsi faire, il viendrait avec puissante armée et donnerait la mort au Doge et à tous les habitants. De quoi ne prenant nul

souci, messire Sébastien fit répondre qu'il marcherait contre l'Empereur pour l'honneur de Dieu et de Sainte Église. »

« Étant donc allés, lors d'une fête à Saint-Marc, monseigneur le Pape et le Doge à messe solennelle, le Pape se fit donner un cierge blanc enrubanné, le présenta au Doge et lui dit : « Dieu illumine ceux qui sont en ténèbres. — Pour lors s'armèrent soixante-quinze galères avec, comme capitan, messire le Doge Sébastien Ziani en personne. Et étant le Doge sur le point d'entrer en sa galère, monseigneur le Pape se fit donner une épée nue en la main et la présenta à messire le Doge ; lui disant que les fils de la sainte Foi allant combattre pour la raison, surement Dieu, par vertu de cette épée, lui concéderait la victoire. — Puis il les bénit tous ensemble et leur bailla l'absolution de péché et peine, courant alors les ans du Christ 1177. »

« Et comme il plut à Dieu et à saint Marc, fut la flotte de l'Empereur battue après six heures de fière bataille dans les eaux du Pyram [1] et proche Salvore aux côtes d'Istrie, le jour même de la *Sensa* [2]. Othon le fils de l'Empereur fut pris et si une seule galère des ennemis s'échappa, ce fut par miracle afin qu'elle pût porter à l'Empereur la nouvelle de la grande victoire des Vénitiens. »

« Hautement réjoui de pareil triomphe, le Pape s'en fut au Lido devers messire le Doge victorieux, lequel ayant débarqué à terre, fut embrassé du Pontife qui, pleurant, lui dit : « Bien venu soit le seigneur de la mer. » Et retirant de son doigt un anneau, il le présenta au Doge avec ces mots : « Ainsi que les hommes épousent les femmes, ainsi veux-je qu'en signe de vraies épousailles vous et les successeurs vôtres, chaque année, à perpétuité, au jour de l'Ascension, épousent la mer en mémoire de si grand fait. » — Et en plus le fit chevalier et le fit seigneur de toute la mer adriatique appelée aujourd'hui golfe de Venise. »

« Cependant le gentil sire Othon, fils de l'Empereur, étant retenu prisonnier à Venise, fut fort marri et avoua que monsei-

[1] Ainsi est désigné *Pirano* dans Marin Sanudo.
[2] L'*Ascension* en dialecte vénitien.

gneur son père avait des torts, mais que si la République voulait députer lui Othon vers le monarque, ainsi se laisserait celui-ci persuader à faire la paix, faute de quoi ledit Othon baillait sa foi de revenir reprendre sa captivité. Mais en voyant son fils, l'Empereur eut, d'aise, le cœur retourné de sorte qu'il consentit de se rendre à Venise pour faire la paix. »

« Venu le dit Empereur à Venise, il fut reçu par le Doge, le Pape, les chevaliers, les citadins et le peuple, lesquels en telle occurrence firent grande allégresse. Et étant arrivé en la place de Saint-Marc, le Pape mit son siège entre les deux portes de l'église là où est la pierre rose [1] et il s'assit dessus. Et quand l'Empereur vit le Pape, incontinent il se jeta bas étendu par terre, lui demandant miséricorde pour tout ce qu'il avait fait. Le Pape lui mit le pied sur la gorge et lui dit : « Sub aspide et basilisco « ambulabis et conculcabis leonem et draconem [2]. » Quand l'Empereur entendit ces paroles, il répondit : « Non tibi sed Petro. » Et le Pape répondit et dit : « Et mihi. » Et alors monseigneur le Pape se dressa debout, lui donna la bénédiction et l'embrassa. Puis il le prit par la main droite et le Doge par la senestre et les conduisit tous deux au maître-autel et chanta messe solennelle. »

« La messe terminée, le Pape prit en main le pectoral et donna la bénédiction au peuple, déclarant ne vouloir être ingrat pour un tel bienfait. « C'est pourquoi », dit-il, « je veux qu'à perpétuité « tous ceux qui, la veille de la *Sensa* à vêpres jusques aux vêpres « du jour suivant, celui même de l'Ascension, seront absous de « coulpe et peine et s'étant confessés, seront contrits, à tous ceux-« là soit remise la totale part de leurs péchés. Et que nul ne doute « de telle chose, encore que n'en apparaisse aucun instrument. »

« Après quoi le Pape, l'Empereur et le Doge partirent de compagnie sur des galères pour le port d'Ancône. Et l'Empereur ne

[1] On sait qu'en avant de la basilique de Saint-Marc, mais faisant corps avec elle, règne un véritable vestibule. C'est dans ce vestibule ou *pronaos* et en face de la porte centrale qu'est actuellement encore, la *pierre rose*.

[2] Il faudrait *Super aspidem*, etc. Mais on a voulu conserver scrupuleusement le texte, du moins en ce point.

cessait point de marquer sa stupéfaction pour les belles fêtes et pompes auxquelles il avait assisté comme aussi pour la cité merveilleuse. »

« Voici qu'au débarquer à Ancône, il fut offert des parasols au Pape et à l'Empereur. Quand le Pape vit telle chose, il voulut qu'en fût fait un pour messire le Doge. Et comme l'Empereur allait disant que seuls lui et le Pape pouvaient marcher sous tels parasols, le Pape répliqua : « Ainsi veux-je que ce soit parce qu'il « a défendu la Sainte Église Romaine et Dieu lui-même. »

« Ensuite de quoi, quelques jours s'étant écoulés, ils partirent tous trois aussi de compagnie pour Rome. — Et le peuple vint en foule aux abords de la ville pour recevoir si hauts seigneurs. Là se trouvèrent maints trompettes qui sonnaient ès trompes d'argent et maints gonfanons de diverse couleur. Et le Pape les bailla tous au Doge de Venise, afin que lui et ses successeurs les portassent en toutes les cérémonies solennelles. Par ainsi fut effectuée cette entrée en grand triomphe. »

« Étant demeuré moult jours à Rome le dit messire Sébastien Ziani par la Dieu grâce Doge de Venise et fils de Sainte-Église, voici qu'après la messe, le Pape lui dit : « Je vous confirme « tous privilèges en mon propre État. » Et il bénit la cité de Venise en la vertu et mérite du précieux sang de Christ, priant Dieu pour sa conservation à jamais. »

Le récit qui précède, nous l'avons en quelque sorte transcrit, non seulement parce que sa forme naïvement traditionnelle nous a séduit, mais encore parce qu'il est d'accord, dans ses grandes lignes, avec celui des plus anciens écrivains.

Sous l'influence d'un état d'esprit auquel peuvent ne pas être étrangères, d'un côté, la volonté bien arrêtée de ne montrer désormais l'Empire et l'Allemagne, ou mieux son représentant qu'en l'attitude de la suprématie triomphante; d'un autre côté, la susceptibilité exagérée de quelques Vénitiens, qui ne veulent rien devoir au Pape dans aucun ordre d'idées; enfin, à une certaine époque non fort éloignée de nous, la préoccupation, chez quelques savants pourtant très sérieux, de faire œuvre critique

agréable à Vienne dont ils relevaient en fait, malgré leur italianité de langue, on a rejeté dans le domaine, sinon de la pure fable, du moins dans celui de l'amplification romanesque et sans autorité, les faits que, sous une forme un peu différente, notre chronique anonyme affirme comme tant d'autres de divers temps.

Cela dit, et abstraction faite du récit[1] par trop fantaisiste du voyage du Pape d'Italie en France, puis de France à Venise, récit qu'il n'y a pas même lieu de discuter, l'on se permettra de dire que la bataille de Pirano, l'entrevue du Pape et de l'Empereur avec ses détails énergiquement caractéristiques, la concession par le premier de grands privilèges au Doge représentant de la République, ne sont point de ces événements dont il soit possible de faire table rase avec cette désinvolture de laquelle plusieurs ont trop donné la preuve.

Déjà, au seizième siècle, il s'était probablement trouvé quelques esprits soupçonneux qui avaient prétendu révoquer en doute la substantialité de ces « histoires ». Mais Marin Sanudo, qui ne saurait être suspect de partialité en un sens ou en l'autre, ne voulait point entendre à cela et écrivait : « Même elle est peinte (cette histoire) dans la salle du majeur conseil. Et si elle n'avait pas été vraie, nos bons Vénitiens ne l'auraient jamais fait peindre. »

Encore pourrait-on tirer argument du complet accord des chroniqueurs. Mais si nous ne pensons point invoquer ceux-ci, parce qu'ils sont tous assez sensiblement postérieurs en date, l'on ne pourra point faire ce reproche au bon Martin da Canal, un « primitif » dans toute la force du terme, et qui écrivait en vieux

[1] Quant au voyage et au séjour d'Alexandre III en France, la vérité historique est celle-ci. En 1161, le Pape s'embarqua à Terracine pour Gênes, puis de Gênes passa en France. Le 11 avril 1162, il arrivait à Maguelonne, tint un concile à Tours, célébra Pâques à Paris en 1163; posa la première pierre de Notre-Dame et rentra en Italie dès le mois d'août 1165. C'est seulement en 1177 que ce même pape vint pour peu de temps à Venise. Il n'est pas, du reste, inadmissible qu'à pareille époque les déplacements du pontife aient permis de croire, en Italie, que l'on avait perdu toute trace de lui et qu'on l'ait cru disparu ou mort.

français vers 1257, c'est-à-dire sensiblement moins de cent ans après la grande crise dont la solution vient de nous occuper. Sans doute comme pour faciliter la tâche des modernes « disputeurs », parmi lesquels, hâtons-nous de le dire, il en est d'aussi érudits que consciencieux, il se trouve qu'une grande partie du dogat de Sébastien Ziani a disparu du vieux texte. Mais, chance heureuse, il en reste précisément assez pour donner beaucoup de poids à son récit. En effet, voici ce qui, pour la période en question, nous a été conservé :

... Après que la paix fut faite entre lui et l'Emperor [1], l'Apostolie [2] dit à Monsignor le duc : pour ce que je ne trouvai aucun autre fils de sainte église fors que toi, je veux que tu portes ombrelle enci, comme je fais. » Et lors lui donna son ombrelle, de par sainte église, et Monsignor le duc la prit.

« Et lors vous conterai comment celui Emperor s'en vint à Venise et firent paix entre eux, en l'Église de monsignor saint Marc (*Ici longue lacune du texte*)... Monsignor l'Apostolie mit son dextre pied sur l'espaule de monsignor l'Empereur et dit un vers de David sur lui... Et messire Frédéric l'Emperor répondit : Non à toi, mais à monsignor Saint Pierre... Et monsignor l'Apostolie dit : Non à toi, si à saint Constantin [3]. »

Pour tronqué qu'il soit, ce fragment est de la plus haute importance. Il émane, en effet, d'un auteur qui, s'il n'en a pas été lui-même témoin oculaire, a pu parfaitement entendre raconter par un tel témoin, l'entrevue, comme aussi l'octroi des privilèges, octroi impliquant le service rendu, c'est-à-dire la victoire de Pirano ou Salvore.

S'il ne semble donc point que l'on puisse rejeter à la légère de pareils documents, puisqu'ils sont presque contemporains des faits eux-mêmes, que l'on nous permette d'invoquer aussi à cet

[1] Si nous avons un peu rajeuni l'orthographe du vieux chroniqueur pour en rendre la lecture moins laborieuse, nous nous sommes gardé de modifier le texte en quoi que ce soit.

[2] C'est-à-dire le Pape.

[3] La *Cronaca di Marco* (Archivio italiano, Florence, Vieusseux, 1845, t. VIII, p. 261-62), aussi très ancienne, contient un récit identique.

égard l'autorité de l'*Histoire de Venise* de notre compatriote Daru[1] :

« On a révoqué en doute », dit cet écrivain, « la vérité de ces circonstances; elles sont rapportées par une foule d'historiens, de prélats, de cardinaux[2]. S'il est vrai que les auteurs contemporains de l'événement les passent sous silence, une omission n'est pas une dénégation positive, et il faut bien que le fait ait été consacré au moins par une tradition générale, puisqu'on a pris soin d'en perpétuer le souvenir par la peinture et par une pierre où étaient gravées les paroles que le Pape adressa à l'Empereur. La gloire des Vénitiens n'était nullement intéressée à accréditer cette fable, si c'en est une. Ceux qui la rapportent ne sont pas des Vénitiens : il y a parmi eux des Allemands, des Français. Et si on veut absolument tirer une conclusion négative du silence des historiens, il faut au moins apprécier leur véracité. Or ces auteurs contemporains se réduisent à deux : Romuald, archevêque de Salerne, qui a écrit le voyage du Pape à Venise, et l'auteur anonyme des actes d'Alexandre III. Ils ont, il est vrai, supprimé cette circonstance, mais ils en omettent d'autres qu'il est plus difficile de révoquer en doute. . La bataille est un de ces événements dont il est impossible de méconnaître la réalité; on s'accorde à en citer la date, le lieu, les circonstances, on nomme les principaux officiers qui y commandaient de chaque côté, ceux qui furent faits prisonniers. »

« Sans parler des peintures du palais ducal, des témoignages de la curie, il y avait à Rome une fameuse inscription rappelant l'humiliation de l'Empereur. Cette inscription ayant été retirée par Urbain VIII en 1635, pendant l'absence de l'ambassadeur de Venise, la République rappela sa mission, refusa toute audience

[1] T. 1, p. 216 et suiv.

[2] En ce qui concerne le geste du Pape mettant, selon le mot brutal de Canal, le pied sur la « gueule » de l'Empereur, on peut admettre, cependant, qu'il a pu y avoir une erreur matérielle même de la part des témoins oculaires. Voyant Barberousse se prosterner pour baiser la mule du pontife et celui-ci lever le pied afin de faciliter l'acte, ces témoins ont pu croire qu'au contraire Alexandre avait fait le simulacre de fouler aux pieds le « César romain ».

au nonce du Pape et exigea le rétablissement de l'inscription; ce qui fut accordé par Innocent X. »

A ce raisonnement si plausible, si déductif même, nous ajouterons deux mots seulement : si notre Daru avait pu faire état de Martin da Canal[1], presque contemporain de la fameuse scène, il l'aurait cité seul et jugé superflu de chercher à corroborer ses convictions d'autres éléments.

Il y a plus; — et on le rappelle à dessein, — les monnaies de Sébastien sont les premières pleinement autonomes, c'est-à-dire sans le nom de l'Empereur d'Allemagne; ce qui confirme la victoire de Salvore et l'octroi des privilèges[2].

Après nous être excusé de cette digression, pourtant nécessaire, nous allons reprendre le fil de notre récit, précisément en mettant à profit ce même Martin da Canal qui, d'après de sérieux exégètes, est, à Venise, d'autant plus frappé de certains détails caractéristiques, les décrit avec d'autant plus de soin et d'exactitude, qu'il n'est pas Vénitien. S'il l'eût été, nombre de ces détails lui auraient presque certainement échappé, attendu que sa faculté d'attention aurait été atténuée par la répétition même de pareils détails et par l'habitude de les voir sans cesse.

Or, messire Sébastien Ziani, ayant fait sensiblement agrandir, puis paver la place Saint-Marc, ériger les deux colonnes de la *fiazetta*, terminer le campanile, embellir le palais ducal, transformer les magasins de *Marceria*, enfin élever autour de cette même place Saint-Marc la galerie couverte, sous laquelle on pouvait circuler constamment à l'abri du soleil, de la pluie ou du vent, et au-dessus des galeries le premier étage de ces fenêtres à colonnes et à plein cintre que l'on y voit encore, le second étage étant seul plus récent, il était naturel que devinssent plus actives, plus nombreuses, plus brillantes, les fêtes données en cette place, « le

[1] Canal a été notamment publié à Florence en 1845, par Vieusseux, tandis que Daru écrivait en 1819. La tradition est d'ailleurs si forte à cet égard, qu'en juillet dernier le *Gazzettino*, feuille populaire vénitienne, ayant publié le résumé de la vie de quelques doges, rapporta la victoire de Salvore et l'entrevue *tels quels*.

[2] Nicolò Papadopoli, *Le Monete di Venezia*. Venise, 1893.

plus beau salon du monde », a dit Bonaparte, et le centre de la vie vénitienne aujourd'hui comme toujours. Aussi bien les galeries et les fenêtres exécutées sur l'inspiration de messire Sébastien avaient été rapidement le rendez-vous de la mode et, on l'a dit déjà, les belles dames parées de superbes atours s'y faisaient voir comme en un spectacle, ce dont fournit la preuve mainte peinture des plus anciens maîtres vénitiens.

Ces fêtes devinrent mieux ordonnées, plus pompeuses encore après l'octroi des fameux privilèges par Alexandre III à messire Sébastien. Laissons sous ce rapport la parole au bon Martin da Canal, qui décrit comme suit une procession où figurent la plupart des insignes que ce même Pape conféra au Doge [1].

« Monsignor le Dus, aux grandes fêtes, descend de son palais avant la messe. Et très devant lui s'en vont huit hommes qui portent huit gonfanons de drap de soie tout pleins d'or où est portraite la figure de l'évangéliste saint Marc... Et après les gonfanons s'en vont deux damoiseaux dont l'un porte le faudestuel (c'est la chaire à monsignor le Dus) et l'autre le coussin d'or. Et après eux s'en vont six trompetteurs qui trombent ès trombes d'argent : et deux hommes avec eux qui vont cymbalant avec cymbales d'argent. Et après eux, s'en va un clerc qui porte une croix moult grande et moult riche tant d'or que d'argent à pierres précieuses. Et un autre clerc porte le saint évangile moult riche. Et un tiers clerc porte l'encensoir d'argent. Et tous ces clercs sont vêtus de drap de damas d'or. Et après eux s'en vont vingt-deux chapelains de monsignor saint Marc, vêtus de pluvials [chasubles] d'or qui vont chantant la procession. Et après s'en va monsignor le Dus dessous l'ombrelle que lui donna monsignor l'Apostoile [le Pape]. Et cette ombrelle est d'un drap d'or que le porte un damoiseau entre ses mains qui s'en va tout de suite après monsignor le Dus. Et jouxte monsignor le Dus s'en va le Primicier de monsignor saint Marc qui porte une mitre telle comme fait un évêque. Et de l'autre flanc de monsi-

[1] Comme précédemment, le texte a été un peu rajeuni, mais non remanié.

gnor le Dus s'en va le prêtre qui doit chanter la messe, vêtu des ciemes (*sic*) de damas tout en or. Et monsignor le Dus porte courone d'or [1] à pierres précieuses et est vêtu de drap d'or. Après monsignor le Dus, s'en va un gentilhomme qui porte l'espée, qui moult est riche et de grant bonté. Et après monsignor le Dus, s'en vont les gentilshommes de Venise et maint prud'-homme du peuple. En telle manière, comme je vous ai dit, s'en va monsignor le Dus, parmi la place de monsignor saint Marc, qu'est bien longue une arbalestrée, jusques à une église de monsignor saint Jumenianus. Et de là, s'en retourne arrière en telle manière. Et porte monsignor le Dus un cierge allumé de cire blanche entre ses mains, moult grand et beau à merveille. Et là, s'arrête monsignor le Dus et toute sa compagnie en mi la place. Et trois de ses chapelains se mettent avant et chantent tout près de monsignor le Dus les beaux répons à tous les versets. Et quand ils ont fini, monsignor le Dus s'en va avec toute sa compagnie et en telle manière. Au retourner, ils entrent en l'église de monsignor saint Marc, et quand il est dedans, il s'arrête avec toute sa compagnie... et disent à haute voix les chapelains au monter des cancels (grilles) : « Christ règne, Christ impère : à « Nostre Signor N... par grâce inclite de Dieu, Dus de Venise, « Dalmatie Croatie et dominateur de la quarte part et demie de tout « l'empire de Romanie, sauvement, honneur, vie et victoire. » Et les autres clercs répondent et disent : « Christ est vainqueur, « Christ règne, Christ impère. » Et les trois chapelains disent derechef : « Sainte Marie. » Et les autres répondent et disent : « Tu lui aides. » Et quand ils ont dit cela, le Primicier fait ôter sa mitre de son chef et prend sa crosse et commence la messe. Et après s'en va monsignor le Dus sur la galerie en belle com-

[1] Le terme couronne n'est pas plus exact que celui de Monseigneur et tendrait à prouver, comme on l'a dit déjà, que Martin Canal n'était pas Vénitien, et, en outre, qu'il se sert de ces termes parce qu'il écrit en français. En ce qui concerne cette couronne, Buoncompagno écrivait dès 1174 : « Dux aureum *circulum* in vertice defert. » C'est ce cercle dont nous avons parlé plus haut, en décrivant approximativement le costume de Ziani d'après les monuments.

pagnie et le prêtre chante la messe. Et après la messe, s'en retourne monsignor le Dus en son palais et trouve les tables mises et mange, et avec lui tous les chapelains de monsignor saint Marc.

« Que vous dirai-je de plus? Un peu avant vêpres les nobles et prud'hommes du peuple sont au palais et avec le Dus se rendent à Saint-Zacharie où il est reçu avec l'évangile et l'encens et l'abbesse et les nonains chantent vêpres en ce moustier... Et monsignor le Dus fait ses prières et ses oraisons sur un drap d'or...

« Et dans ces processions, qui ne diffèrent guère entre elles que par la date de la fête et par l'église où le Doge se rend, il y a modification le jour de l'Ascension, qui est le jour des épousailles de la mer; car, au lieu d'aller à quelque église, monsignor le Dus, après avoir comme devant tenu cortège en la place Saint-Marc, s'en va à la rive et illec y trouve son maître nef... c'est-à-dire le Bucentaure. »

Bien entendu, après que Sébastien Ziani eut été investi de l'empire de la mer par Alexandre III, cette cérémonie qui, selon les meilleurs auteurs, se célébrait dès avant cette époque, prit plus d'importance et de solennité. Voici, d'un voyageur milanais, une des descriptions les plus anciennes qui nous en soit parvenue :

« Je vis le Bucentaure [1], qui était tout drapé de damas cramoisi et était mis en mouvement par dix remorques, et chaque remorque était montée par deux hommes. Dans ce Bucentaure était le vieux Doge, grand, de bon aspect, vêtu de drap cramoisi damassé d'or et le vêtement long au point d'être porté par deux écuyers. Et ainsi accoutré il se tenait assis entre deux prélats. Et ainsi ils se rendirent au Lido et le Doge épousa la mer à heures XV, au moyen d'un anneau du prix de six ducats [2]. Puis

[1] Ce terme ne fut, à vrai dire, employé qu'à partir de 1293, c'est-à-dire un siècle environ après le dogat de Sébastien Ziani. Il y a donc là un léger anachronisme de mots, mais de mots seulement; car la « maître nef » dont parle Martin da Canal était déjà fort luxueuse.

[2] Environ 1900 à 2000 francs, valeur acquisitive actuelle. — En souvenir

ils retournèrent en arrière et vinrent entendre la messe à Saint-Nicolas du Lido... Cette messe fut célébrée avec des chanteurs très bons, quoiqu'ils soient peu. Et l'orgue joua les cérémonies du Doge, quand vint le moment de chanter la *lectio*. Et le Doge tint en main un chandelier avec un cierge de cire blanche. Il était seul debout et nul ne lui fit, en cela, compagnie. Et le Doge tint encore un chandelier au moment de l'évangile, et le livre fut porté à baiser au Doge et ensuite, par ordre successif, aux ambassadeurs. Puis, vint le temps de l'offertoire, et celui qui chantait la messe vint devant le Doge et ce Doge lui offrit une certaine monnaie qu'il tenait liée en un coin de son mouchoir. Ce devait être un « trône » ou un ducat. Puis ce fut le moment que fut élevé le corps du Christ. De quoi les bons se réjouissent avec dévotion : ceux contraires à Dieu, qu'il leur pardonne. Ensuite le prêtre donna la paix et la messe finit... Je vis monter en la maître nef la seigneurie du Doge et autres personnes. Puis ils arrivèrent à Venise. Le Doge fit un dîner pour la compagnie. Je n'y entrai point, car il ne me sembla point pouvoir y aller sans être taxé de présomption, et par cette raison je demeurai dehors. Mais étant aux vêpres à Saint-Marc, un gentilhomme vénitien se vint asseoir près de moi; il me dit comme quoi il avait dîné avec le doge et que le dîner avait été somptueux et riche. »

Ayant fait pour sa ville toutes ces belles et bonnes choses, qui subsistent encore, et s'étant aussi acquis un nom mémorable pour son rôle de pacificateur entre le Pape et l'Empereur, messire le Doge, satisfait de son œuvre et se sentant désormais trop âgé pour vaquer aux choses publiques avec cette énergie et cette entente dont il avait donné tant de preuves jusque-là, se retira au couvent de Saint-Georges Majeur (1179), pour lequel il avait toujours eu une particulière dévotion. Par son testament, il fit maintes libéralités à ce même couvent. Entre autres fondations

de cet usage, le baptême des navires de guerre a lieu à Venise en immergeant dans l'eau un gros anneau symbolique, lequel est ensuite conservé à l'Arsenal, où l'on en peut voir plusieurs dans une vitrine.

pieuses, il commanda qu'à chaque fête de Saint Etienne, devant le corps de qui devait brûler une lampe perpétuelle, il fût donné à tous les gens du Doge un dîner consistant en haricots et autres légumes avec du bon vin. Et il laissa encore du pain pour les prisonniers, comme aussi un repas pour douze pauvres. Sa femme, Madonne Troiga, lui survécut. Il en avait eu deux fils, dont l'aîné, Pierre, qui avait accompagné à Paris Othon, fils de l'empereur, fut Doge à son tour, et « messire Louis, fils de messire le Doge » remplit diverses charges.

Quant à « Madonne Troiga », avec laquelle le vieux Doge avait, selon la vieille formule épigraphique latine, vécu de longues années « sans querelles », celui-ci ne l'oublia point en ses dernières volontés : il lui laissa l'administration de ses biens, qui, est-il besoin de le répéter, étaient considérables au point qu'à Venise seule il aurait possédé presque toute l'île de Saint-Georges, plus celle des Arméniens, qu'il légua respectivement à ceux-ci et à l'église qui porte le nom de ce saint.

Mais il est encore un acte de sa dernière volonté qui veut être cité : celui, consistant, dit le *Magno Annalista*, dans le legs à la Commune des *trompettes d'argent*, dont parle entre autres Martin Canal en décrivant une procession, trompettes qui lui furent baillées par le pape Alexandre III pour en user aux cérémonies publiques. Cette assertion particulière, qui n'a pas été discutée, croyons-nous, vient fort utilement corroborer les preuves que nous avons présentées plus haut de la réalité des privilèges accordés, des libéralités faites par ce Souverain Pontife après la bataille navale de Salvore.

Quoi qu'il en soit, Sébastien désigna pour ses exécuteurs testamentaires les procurateurs de Saint-Marc, afin, dit la *Cronica Veneta*, « qu'ils exécutassent ses dernières volontés, par lesquelles il laissa aux monastères, hospices et œuvres pies une grande quantité de biens... Il mourut dans le temps que la cité de Venise jouissait de grande tranquillité et fut enseveli en cette église Saint-Georges qu'il avait si largement gratifiée, ayant exercé le dogat sept ans et dix-huit jours. »

Selon l'usage de l'époque, il fut enterré avec pompe, mais probablement à l'extérieur de l'Église [1], parce que l'usage d'ensevelir dans les basiliques s'introduisit postérieurement. Sur son sarcophage, d'ailleurs fort simple, on lisait en vers latins cette inscription aujourd'hui disparue :

« Sous cette pierre se réduit en poudre un Doge égrège, sage et riche, celui qu'en le monde on nommait Sébastien Ziani. Le Pape, l'Empereur, le clergé, le peuple l'honoraient. Juste, pur, chaste, doux, à chacun il plaisait. Vigoureux par l'esprit, semant le bien, extirpant le mal, force des amis, lumière de la patrie, espoir des malheureux, fleur de tous les éloges décernés par les Vénitiens. En ses mains il unit les deux glaives [de la justice et de la guerre] et brilla par sa moralité. Éloquence, bon sens, bonté, clémence, richesse étaient son apanage : il n'était vertu dont il fût privé. Il mourut l'an du Seigneur 1178, au mois d'avril. »

Témoignage contemporain rapporté sans discussion par le scrupuleux Cigogna dans ses *Inscriptions de Venise* [2], celle-ci constitue un éloge si complet, si approprié aux circonstances, si confirmatif des grands faits relatifs au Pape et à l'Empereur, que nous nous ferions scrupule de rien ajouter pour notre part, de peur d'atténuer la portée du vénérable texte.

Il est pourtant un point, d'ailleurs étranger à l'éloge de cet illustre personnage et qui doit être discuté. On a dit, tout à l'heure, que se sentant désormais incapable de gérer la chose publique avec son habituelle énergie, il s'était spontanément retiré au monastère de Saint-Georges. Mais plusieurs auteurs estimables prétendent que, le lendemain même du jour où il s'était retiré du monde, le vieux Doge cessait de vivre. En pré-

[1] C'est de quoi l'on voit un exemple à San Giovanni e Paolo (*vulgo* San Zanipolo), où les tombes les plus anciennes sont à l'extérieur de l'édifice. Actuellement encore existe sur la façade de l'église un cénotaphe surmonté d'un buste. Mais les ossements sont déposés dans une dépendance du temple, en un lieu, nous a dit le sacristain, que l'eau de mer envahit périodiquement.

[2] T. IV, inscr. 25, p. 561 et suiv.

sence d'un dénouement aussi brusque et que rien ne paraissait faire prévoir, Tacite aurait certainement écrit : « Alors il abdiqua la magistrature et se retira du commerce des hommes. Mais l'on ne saurait dire si cette décision fut vraiment spontanée, ou si quelque impatient ne la suggéra point d'abord adroitement au vieillard, puis finit par la lui imposer en usant de diverses manœuvres. De fait, tandis que, selon les uns, Sébastien vécut quelque temps dans la retraite, d'autres au contraire, qui ne sont suspects ni de haine ni de faveur, rapportent que le lendemain du jour où il s'était rendu à Saint-Georges, Sébastien fut trouvé mort en sa cellule. Or, on sait que, s'il n'est point spontané, l'éloignement du pouvoir a plus d'une fois porté le coup mortel aux personnages élevés en dignité. »

Messire Sébastien Ziani, ayant ainsi rendu sa belle âme à Dieu, fut successivement remplacé par Orlo Malipieri (1178-1197) et par le vieil Henry Dandolo (1192-1203), ce patrice presque aveugle par suite de l'injuste et cruel supplice que lui avait infligé Manuel Comnène, ainsi qu'il a été dit incidemment.

Or donc messire « Henric Dandle » comme le nomme Martin da Canal en son français, étant venu lui aussi à la fin de sa vie, après tant de gestes beaux et nobles, voici qu'un chevalier paré à deuil et suivi du chapelain, de son clerc, du sénéchal, des écuyers d'écuierie et de la famille [1] aussi tous vêtus à deuil, se présenta, tenant en mains l'anneau du défunt Doge avec un plateau [qui contenait la promission]. Puis il fut frapper à la porte du Grand Conseil, et après avoir fait un salut plein de révérence, ce chevalier dit au conseiller ancien : « Sérénissime Prince (c'est le conseil entier qu'il veut dire), le sérénissime d'immortelle mémoire Henry Dandolo est passé de celle-ci à meilleure vie, pleuré de tous les ordres pour ses rares et singulières vertus. Je présente à Vos Seigneuries le sceau royal et les clés du Trésor d'ordre des Excellentissimes parents du défunt. »

[1] Au sens latin de *familia*, c'est-à-dire la domesticité tout entière.

A quoi le conseiller ancien répondit sans désemparer : « Avec grand déplaisir nous avons ouï la mort du Sérénissime Prince de tant grande piété et bonté; mais nous en ferons un autre. »

Qualifié selon le rite constant pour la première fois *Prince* et *sérénissime* au lendemain de sa mort, messire le Doge Henry Dandolo ayant été enseveli avec la pompe funèbre qui convenait à son rang, il fut vaqué à l'élection de son successeur en la forme aristocratique employée pour Sébastien Ziani, sauf les modifications que l'on indiquera brièvement tout à l'heure.

Du « chapeau » sortit précisément le nom de l'un des deux fils de feu Sébastien, et ce fut celui de Pietro. Pour lors, ce messire Pierre fils « de la bonne mémoire » de messire Sébastien Doge, ayant été élu non par les onze, mais, dit Sanudo, par quarante qui en désignèrent quatre, fut, peu après, confirmé du peuple en la forme déjà rapportée, c'est-à-dire non sans renouvellement de ces largesses auxquelles messire Sébastien avait recouru pour la première fois, créant un vénal usage dont nul, dans la suite, ne se pût départir. Puis le nouvel élu fut intronisé en la forme consuète, avec procession assez semblable à celle qui fut précédemment décrite d'après les propres paroles de maître Martin da Canal.

Mais messire Pierre, qui était comme son père très riche en domaines, terres et toutes manières de biens, se trouvant pour lors comte de la République en la ville d'Arbe, charge qu'il exerça après celle de podestat de Padoue, seigneurs et chevaliers étaient au préalable allés le quérir en cette résidence comtale avec trente galères drapées de riches draps d'or. Escorté de cette flotte, dont tous les bâtiments étaient, suivant le constant usage, peints de couleur rouge, qui est celle de saint Marc, messire Pierre fut en grande allégresse, trompes, tambours, cymbales faisant concerts, conduit jusqu'en la Piazzetta où il débarqua. Quant au jet des deniers qui avait été, à l'origine de 100 ducats, il paraît s'être élevé à 200 [1].

[1] Valeur intrinsèque absolue 2,400 francs, mais devant être estimée comme puissance acquisitive actuelle, environ 34,000 francs.

Et à propos de ces deniers, si Sébastien avait été le premier qui battit les *piccoli* ou véronais du type absolument indépendant que l'on sait, son fils fut, après Henry Dandolo, le premier à frapper ces pièces d'argent si accréditées sous le nom de *matapans* [1] et dont voici la description : D'un côté l'on voit un christ byzantin assis, le livre des évangiles sur les genoux et de l'autre saint Marc remettant au doge debout, tête nue, l'étendard de la République, type qui, à quelques variantes près, s'est perpétué jusqu'aux dernières années de celle-ci. Le prince électif porte le long *pallium* garni de deux côtés des gros boutons dont il a été parlé, tandis qu'en sa main gauche il tient l'étui métallique contenant sa *promission*. En voici, traduit de l'original latin, le texte qui nous est parvenu malheureusement incomplet, et qui porte la date du 5 août 1205 :

« Nous Pierre Ziani, par la grâce de Dieu doge de Vénétie, de Dalmatie et de Croatie : Jurons sur les évangiles saints de Dieu que nous traiterons avec égalité dans l'administration de la justice et dans les offenses, tous les hommes de Vénétie grands et petits, et aussi dans leur entrée en Vénétie et leur sortie d'icelle. Envers tous, tant petits que grands, nous nous comporterons pareillement avec bonne conscience, bonne foi et sans fraude, exception faite des personnes qui calomnient ou calomnieront les actes qui se rapportent ou se rapporteront à la Commune des Vénitiens. A ceux qui sont actuellement dans cette commune ou y seront d'ores en avant [2], Nous donnerons force et appui afin

[1] Voici comment, dans son français encore roman, Martin da Canal explique à quelle occasion furent frappés les premiers matapans. Selon lui en 1202 : « mesire Henric Dandle, li noble Dus de Venise mande venir li charpentiers et fist erraument (*promptement*) appariller et faire chalandres et nes et galies a plante. Et fist erraument faire mehailles d'argent por doner as maistres la sodee (*solde, salaire*) et ce que ils desservoient (*méritaient*) que les petites que il avoient (c'est-à-dire les *piccoli* ou *véronais*, du type frappé par Sébastien Ziani) ne lor venoient enci a eise. Et dou tens de Monseignor Henric Dandle en ça, fut comencie en Venise à faire les nobles mehailles d'argent que l'on apele *ducat* qui cort parmi le monde por sa bonte. » Ainsi ce fut pour régler plus commodément les constructeurs des navires destinés au transport des croisés que cette monnaie fut introduite.

[2] Nous avons supprimé ici une longue phrase incidente et pleine de répé-

qu'il soit loisible à chacun d'eux de parvenir à ses fins. Et nous ne prêterons aide à aucun homme de Vénétie ni ne lui nuirons par fraude et nous ne supprimerons service ni ne souffrirons qu'il soit supprimé. Et nous n'accepterons aucun don et ne souffrirons qu'il en soit accepté aucun par fraude. Et nous prendrons cure des navires qui feront naufrage de Grado à Lorette. Il sera fait raison et justice de manière que les hommes des navires eux-mêmes puissent récupérer leurs biens. Et à tous ceux qui seront nos conseillers du mineur conseil nous ferons jurer d'observer de bonne foi et sans fraude l'ordre qui sera constitué... »

Si ce document contient une lacune considérable, elle peut être assez plausiblement comblée en faisant quelques emprunts à la promission d'Henry Dandolo, le prédécesseur immédiat de Pierre Ziani.

« Au cas où, durant notre magistrature », porte cet acte, « il sera fait quelque allocation à des particuliers sur les fonds ou revenus de la commune, nous nous engageons à ne retenir cette allocation pour valable qu'après approbation de la majorité du conseil. Des choses qui auront été prohibées par la majorité dudit conseil, nous nous engageons à n'en couvrir aucune de l'autorité de notre scel, sauf le cas de notification ultérieure par la majorité de ce même conseil... Nous laissons aux clercs et au peuple les élections des évêques... Nous armerons à nos frais dix navires de guerre... Nous n'enverrons ni légations ni lettres au Pontife Romain, à l'empereur et aux rois sans l'approbation de la majorité du conseil... Nous ne poursuivrons aucune offense à nous faites qu'en la forme régulière de justice et par la procédure ordinaire.

« Pour l'administration intérieure, nous ne la réglerons que conformément aux décisions de la majorité des deux conseils, mineur et majeur... Et ce qui est porté au présent acte, soit pour les cas généraux, soit pour les cas particuliers, nous le garderons et observerons fidèlement de bonne foi et sans fraude tant

titions, laquelle, vu la défectueuse ponctuation de l'original, est plus propre à en obscurcir qu'à en préciser le sens.

que nous vivrons en notre Dogat, sauf ce qui regarde ceux qui ne seraient point liés à nous par le serment de fidélité. »

Ainsi complétée, cette *promissio*[1] montre clairement que, dès le commencement du treizième siècle, le doge, pour élu qu'il fût de l'aristocratie, ou plutôt parce qu'il était l'émanation directe de celle-ci, ombrageusement jalouse de son pouvoir, n'avait, sous une apparence hautement décorative et représentative, peut-être pas plus de pouvoir qu'un président français de la République, sauf le commandement des armées de terre et surtout de mer, et bien entendu, abstraction faite de l'influence personnelle que pouvaient exercer des hommes tels qu'un Sébastien Ziani ou un Henry Dandolo.

Quoi qu'il en soit, et sans tenter un exposé didactique de droit public, exposé ne rentrant point dans notre cadre purement épisodique, il est intéressant de constater que l'on trouve plus qu'en germe, dans cette *promission* si ancienne, les principes tutélaires de nos constitutions modernes. Ainsi le doge ne peut ni entretenir aucune relation diplomatique, ni prendre aucune décision sans l'aveu ou la ratification (*bill* d'indemnité) de la majorité des conseils de l'État. Il y a plus : en cas de délit ou crime contre sa personne, ce même doge ne peut recourir à aucune procédure extraordinaire et doit faire appel aux juridictions constituées, chose absolument contraire et « en avant » des idées de l'époque.

Enfin, à un autre point de vue, celui du droit commercial, on voit affirmer catégoriquement le principe de la protection des naufragés, lesquels devront, par tous les moyens, être mis en mesure de récupérer leur bien. Imposée, si l'on veut, par le besoin, par la nécessité d'inspirer confiance aux trafics maritimes, source principale, voire unique, de la richesse du pays, cette mesure de protection n'en est pas moins vraiment excep-

[1] Étant personnelles à chaque doge, ces *promissions* rappellent quelque peu les lois d'investiture des empereurs romains, lois dont l'épigraphie nous a conservé un exemple : la *lex de imperio Vespasiani*. Seulement les *leges de imperio* conféraient des pouvoirs et les promissions avaient surtout pour but de limiter ces pouvoirs.

tionnelle pour le temps, si l'on sait que, dans les États européens réputés les plus avancés, l'odieux droit d'épave a subsisté jusqu'en des jours relativement voisins des nôtres. Mais laissons ce sujet trop spécial pour une étude comme celle-ci et reprenons le cours de notre récit.

Messire Pierre, qui avait souscrit cette *promission*, porta, d'autre part, non moins que son père, son attention sur les détails de la bonne administration intérieure. C'est ainsi qu'il réglementa les corps constitués, surtout les corporations, lesquelles, on le sait, étaient alors une des bases essentielles de l'organisation sociale. Il n'est donc pas inutile de présenter, à titre d'exemple, un extrait des dispositions essentielles de la constitution donnée à la maîtrise et jurande des tailleurs.

« Nous justiciers établis par messire Perre Ziani, très illustre doge des Vénéties, avons fait prêter serment comme suit à tous les tailleurs de Venise : « J'agirai en bonne harmonie et conciliation avec ceux dont j'acquerrai les draps, je ne trahirai ni tromperai personne, ni souffrirai que quiconque soit trompé ou trahi. Je mesurerai légalement et justement. Je rendrai aux clients toutes entrecoupes de lainages, draps, fourrures, peaux, etc. valant plus de trois deniers. Je ne permettrai que l'on fasse aucun accaparement dans les achats, prix de façon, etc... Je ne recevrai aucun étranger avant qu'il ait prêté pareil serment et je dénoncerai aux justiciers ceux qui travailleraient à Venise sans avoir prêté ce serment. Pour façon simple de vêtement d'homme il sera payé en tout 12 sols compris une garniture... Et pour vêtement complet de femme avec même garniture 20 sols en tout. Je souscris d'avance à toutes les modifications qu'il pourra plaire à Messire le doge d'apporter aux présentes.

« Toute infraction sera punie d'une amende de 30 livres en *picoli* vénitiens. Si après avoir contracté avec l'un pour étoffe neuve, on donne cette étoffe à couper ou tailler à un autre dudit métier ou école [1], que ce dernier paye au premier 16 deniers pour toute

[1] Au sens latin d'association éducatrice. Telle la *schola gladiatoria*.

façon coupure et couture... Ordonnons que nul de ce métier ne tienne son comptoir ouvert aux fêtes solennelles sous peine de 5 sols d'amende par contraventions.

« Chaque année les hommes tailleurs et femmes tailleuses seront soumis à recherche pour leur faire jurer de bien et probement travailler selon leur art. — La corporation élira quatre prud'hommes, qui en choisiront un cinquième. Ces cinq prud'hommes désigneront à leur tour trois surintendants pris parmi ceux qui seront connus pour être les meilleurs et les plus utiles pour l'exercice dudit art. — Que nul soit Vénitien, soit étranger, ne s'arroge de tailler, s'il n'a été admis dans la corporation. »

« Enfin les membres dudit art doivent, dès qu'ils en sont requis, acquitter le repas [annuel en commun] et le luminaire [perpétuel des morts] sous peine d'amende double de la somme due, et sans préjudice du versement de cette somme elle-même. »

Si messire Pierre ne perdait point de vue les affaires administratives, il avait obtenu au dehors plus d'un succès et réglé de graves difficultés. Ainsi, sans parler de l'élection par le Grand Conseil, de l'envoi à Constantinople et de l'admission du premier baile ou consul de la République, qui fut Marin Zeno, ni non plus de la lettre « arabesque » par laquelle, après mainte phrase sonore, le Soldan promettait « de bien recevoir en ses Etats les peuples » de Venise, messire le Doge acheta du marquis de Monferrat la grande et belle île de Crète et envoya, pour en prendre possession, le bon chevalier Ruggino Premarin. Mais toujours ennemis des Vénitiens, les Grecs ne voulurent point livrer l'île; ce que voyant les Génois, non moins hostiles à ceux de Saint-Marc, prêtèrent appui aux Grecs. « Alors le Doge et la commune de Venise armèrent une grande flotte pour conquérir l'île. Et cette flotte fut de cinquante galères et sept gros navires de transport pour le ravitaillement.

Il y avait aussi trente bâtiments de guerre qui formaient l'escadre appelée la Caravane de Venise... Dans le corps de débarquement, on comptait six cents cavaliers lombards en plus

des hommes de pied. Les deux fins capitaines Renier Dandolo et Ruggiero Premarin, déjà nommé, qui commandaient l'expédition entière, durent faire grande fatigue pour reprendre l'île, car les Génois étaient soutenus par ceux de Malte.

« Mais au long aller, ceux de Saint-Marc ayant réussi en leur entreprise, messire Pierre incontinent pensa d'organiser la colonisation et rendit sur cela une fort sage ordonnance dont il serait trop long de reproduire les dispositions, mais où l'on voit paraître cet intitulé magniloquent : « Nous, Pierre Ziani, par la grâce de Dieu, Doge de Vénétie, de Dalmatie, de Croatie, de Govice *et un quart et demi de l'Empire de Romanie*

Par cet acte souverain furent prises des mesures propres à favoriser l'établissement à demeure des Vénitiens, nobles ou non nobles. Mais on créa un budget spécial, qui devait subvenir aux frais, sans charges pour la métropole. Ainsi, tout cavalier ou homme de pied était tenu, sans exemption aucune pour personne, de payer sa quote-part d'un impôt dont le total était fixé par ce même acte.

Entre temps si, sous l'influence des relations suivies avec Constantinople et l'Orient grec, les Vénitiens avaient pris de bonne heure le goût des arts, du luxe et de la parure, goût auquel les immenses richesses par eux acquises dans le commerce avaient permis de satisfaire sans compter, les relations avec la Cour franco-normande de Sicile, cour chevaleresque et galante, avaient introduit peu à peu dans les rapports sociaux, et surtout dans ceux entre les deux sexes, ces raffinements délicats et suprêmes, dont les tensons précieux et quintessenciés des trouvères étaient l'expression amoureusement conventionnelle.

En ces jours-là, messire Pierre déjà vieux, ayant perdu son épouse, la douce Marie, résolut de se remarier, pour assurer la perpétuité de sa race; car au début de son dogat lui était mort un fils encore enfantelet. Et sous l'influence de ce courant

[1] La partie du titre imprimée en italiques fut introduite après la prise de Constantinople par les Croisés et les Vénitiens, sous la conduite de leur doge Henry Dandolo (1203).

d'idées délicates, le choix du vénérable sire se porta sur madame Constance Tancrède, dame très affinée, qui était fille du seigneur roi des Siciles. Et Dieu l'ayant permis, il eut avec elle progéniture.

Reine par naissance, dogaresse de Venise par mariage, Madame Constance montra, ce qui alla fort avant au cœur des Vénitiens, de plus se plaire au palais ducal des lagunes avec le titre de princesse à vie qu'en la duché de Calabre avec celui de reine. « Elle fut hardie, elle fut belle; et, pour se distinguer des autres femmes, elle ne fut point jalouse. »

Or, peu avant, c'est-à-dire en l'an de notre Rédemption 1216, les jeunes seigneurs de Venise, Padoue et Trévise voulant faire gentillesse et galanterie aux damoiselles, firent choix à cet effet de la place principale de cette dernière cité, place qui, dit-on, était grande à merveille; car les anciens Romains avaient là, du temps des idoles menteuses et sataniques, une bonne ville appelée en latin *Tarvisium*.

Donc, au lieu où était cette place, fut élevé un châtel d'amour qui avait l'air et la forme de très forte défense. Mais il était fortifié non au moyen de machicoulis, herses, créneaux, hourds et autres ouvrages inventés pour mettre les gens à mal, mais bien par belles et moelleuses tentures de brocart d'or, de velours cramoisi, de vair et hautes fourrures avec crépines et torsades précieuses formant partout des guirlandes étincelantes qui servaient à nouer d'odorantes gerbes de fleurs.

Dans l'intérieur de cette maison forte, messire Amour était prévôt et commandant d'armes et avait pour gentils soudards plus de 200 des plus accortes et belles damoiselles, tant de Padoue que de Trévise, toutes vêtues de riche tabit, et parées de gemmes valant des royaumes, et plus encore de leur beauté inestimable, par quoi elles rivalisaient bellement entre elles, attirant chacune et toutes les regards enchantés des assaillants qui, divisés en trois corps, faisaient aussi très belliqueuse montre de soi avec armes courtoises. Ces trois corps étaient des Vénitiens, des Trévisans et des Padouans. Or, tandis que les dames bou-

taient hors force fleurs sur cette gent, chacun des trois corps avait aussi ses munitions qu'il lançait à l'intérieur du rempart enguirlandé. Ceux de Trévise étaient les moins bien pourvus et se contentaient d'envoyer quelques menus suffrages aux gentes pucelles, tout en cherchant à les persuader de se rendre à eux par cette piteuse oraison : « Madame Béatrice, ou Madame Fiordalise, ou Madame Mahaut, *Ora pro nobis.* » Mais ceux de Padoue, qui sont d'ordinaire sur leur bouche, jaculaient à l'intérieur des victuailles variées, comme qui dirait pains mollets, jambons, saucisses, quartiers de véel rôtis et bardés, poulets, poulardes grasses. Sans doute les damoiselles ne faisaient point fi de ces munitions de bouche, si fort prisées de notre maître François Rabelais, connaisseur fin et replet de choses de franche lippée. Mais quelques filles eurent leurs superbes corps de brocart, coiffes de précieuses dentelles, gonnelles de drap de soie, insultés des graisses de ces mangeailles. Or, salir un ajustement est, comme on sait, sauf de les appeler laides, la plus grande offense et plus impardonnable qui se puisse faire à nos sœurs Ève depuis qu'étant perdu le paradis elles ont devisé de couvrir leur nudité de cent coûteux et variés enjolivements. Ajoutez que plusieurs étaient déjà en ce temps imbues des doctrines d'amoureuse quintescence : comme quoi toute dame qui ne soit manante et vilaine, doit paraître se nourrir seulement de douceurs, sucreries parfumées, massepains volants et s'abreuver des seules eaux de senteur.

Or, bien accointés de tout cela et aussi abondamment approvisionnés de mille choses mirifiques, telles essences en flacons, aromates, etc., que les seigneurs leurs pères rapportaient à grand risque des palais des nobles dames de Constantinople, voire de ceux des sultans d'Egypte et d'Asie, ceux de Venise se gardèrent d'user d'autres projectiles. D'abord ils commencèrent par le jet de fleurs odorantes, enrubannées des soies de caravane « arabesque », puis de fruits très étranges en de mignardes corbeilles nouées de lacs multicolores, puis de légères rosées d'eau de benjoin, musc, bergamotte, et surtout de petits vases tout

pleins de l'eau de rose de beauté, par quoi mesdames les sultanes, soulant en parfumer leurs bains, captivent et retiennent leurs seigneurs et maîtres. Telle subtile pluie odorante avait déjà molli les esprits de la garnison, qui commençait de parler; et dit-on en l'art de la guerre : « Forteresse qui parle et femme qui écoute sont bien près de se rendre. » Pourtant, comme la résistance durait encore, nos jeunes chevaliers mirent la main à l'escarcelle, en commençant par les *piccoli*, puis les matapans, et continuant par une vraie grêle de belles monnaies d'or fin de messeigneurs les empereurs ou rois de tous pays, lesquelles monnaies affluent, comme l'on sait, aux boutiques des marchands et changeurs du Rialto. Pour lors, la garnison, qui faisait encore mine de résister, se rendit à merci. Exultant de plaisir et de joie, ceux de Venise se précipitèrent incontinent en la Maison Forte d'Amour, chacun faisant très délicatement prisonnière sa chacune avec décence et forme d'honnête chevalerie. Puis sur les remparts les vainqueurs hissèrent le pavillon de monseigneur saint Marc, non tant en signe de victoire qu'en hommage à la gente garnison. Très dépités d'être ainsi évincés d'auprès des dames lesquelles étaient pour la plupart leurs, c'est-à-dire de Padoue, les jeunes Padouans se ruèrent dans le bastion de velours et brocarts, arrachèrent le pavillon et le mirent en pièces.

Les Vénitiens ayant fait rapport de cette insulte à messire le Doge, d'une fête devant être source de gaîté, d'allégresse et de divertissement pacifique sortit fière discorde et violente guerre.

Les Padouans s'étant armés dirigèrent une expédition contre la tour *delle Bebe* qui est dans les parages de Chioggia. Mais les braves Chioggiotes battirent ces malappris, en firent trois cent soixante prisonniers et les envoyèrent à Venise. C'est pourquoi, à partir de l'an de N. S. 1218, Chioggia fut exemptée du tribut annuel de vingt poules, jusque-là offertes au Doge, et fut depuis lors administrée par un Podestat que désignait la République.

Pour revenir aux choses privées, qui sont notre plus direct

objet, certain jour, messire Pierre Ziani résolut de faire hommage à la mémoire de son père messire le Doge Sébastien. Et comme ce haut et puissant seigneur, à qui Dieu donne paix en son Paradis, était, on l'a vu, enterré au couvent de Saint-Georges, messire Pierre y manda un sien fils jouvenceau pour déposer des fleurs sur la tombe princière. Mais, disait le populaire, les moines, pour se garder des voleurs, entretenaient en l'île plusieurs chiens grands et féroces. Or, ces chiens se seraient jetés sur cet innocent et l'auraient mis en pièces. De quoi étant aussi marri que courroucé, messire le Doge aurait dépêché en l'île ses fidèles pour mettre le feu au couvent et le détruire : ordre qui aurait été ponctuellement exécuté, tout en épargnant l'église elle-même par respect pour la sépulture de messire Sébastien. Puis, bientôt repenti de cet acte injuste, messire Pierre aurait reconstruit tous les édifices à ses frais.

Que ce récit soit pure fable, il ne nous semble point. Après mûr examen du pour et du contre, voici selon nous les faits vrais qui y donnèrent origine. En 1223, Venise fut éprouvée par un grave tremblement de terre et le couvent Saint-Georges, très favorisé par la maison des Ziani, eut à souffrir au point qu'il était presque entièrement ruiné. Touché de ce malheur, messire Ziani pourvut richement de ses deniers à la reconstruction : ce que faisant il gérait d'ailleurs en bon père de famille ; car l'île était son domaine héréditaire.

En outre, il est évident que son fils ne fut point dévoré par les chiens, car nous savons de source certaine qu'il eut un enfant mâle de sa première femme, enfant mort au début de son dogat, ce qui a été marqué plus haut. De sa seconde femme, Madonne Constance, lui naquirent un fils et une fille, et il est avéré que la branche dogale se perpétua longtemps encore, grâce aux descendants de ce rejeton mâle du second lit. Voilà ce que nous croyons la vérité sur ce piteux cas.

Cependant, étant parvenu à un âge très avancé et ayant, selon la *Cronica Veneta* anonyme, exercé le dogat exactement vingt-trois ans neuf mois et cinq jours, messire Pierre, à l'exemple de

messire Sébastien son père, abdiqua sa noble magistrature et se retira au même couvent de Saint-Georges, qui, vu de la *Piazetta*, produit grand effet et a été si souvent peint par des artistes sans nombre, soit au grand soleil d'été, soit sous les brumes d'automne, soit sous les pluies et frimas d'hiver, soit encore aux pâles rayons de la lune.

Donc messire le Doge Pierre fut enseveli dans la même tombe que son père. Et il le méritait, non moins pour avoir géré très justement le pouvoir, que pour sa benoite charité. En effet, suivant l'exemple paternel, il laissa aux pauvres une fondation perpétuelle de 20.000 livres pour le repos de son âme. Quant au couvent même de Saint-Georges, messire Pierre, fidèle à la tradition familiale, fit de sa riche propriété de la *Mercaria* deux parts : l'une il l'assigna en toute propriété à ce couvent déjà largement doté par son père, et l'autre il l'affecta au mariage de certaines jeunes filles pauvres qui par le soin de la Seigneurie et des Procurateurs d'icelle devaient recevoir des dots convenables. Et c'est ainsi que, chaque année, douze donzelles de Venise, nommées les douze Maries, étaient promenées par la ville en grande cérémonie. Et pour l'honneur de la cité, ces filles pauvres étaient, ce jour-là, parées non point seulement des vertus qui les avaient fait choisir, mais des plus beaux bijoux et gemmes qu'à l'envi le Trésor public et les particuliers se faisaient honneur de leur prêter. A l'occasion de quoi le commun peuple se livrait à grande et tumultueuse joie et parfois à gestes excessifs, attendu que les Maries grisées de parure et d'applaudissements ne marchaient point toujours les yeux baissés ainsi qu'il sied à de braves pucelles qui se réservent à prochaines noces. C'est pourquoi, un temps, l'on promena par voies et chemins des figures de bois bien fagottées de robes et bijoux, mais le populaire s'en adira, fit grand tumulte et, dans la suite quand il voyait une laide fille bien raide en ses beaux ajustements, lui disait en manière de moquerie : « Ohé ! Marie de bois ! » Mais en voilà suffisamment sur cela.

Messire Pierre ayant été ainsi joint à son père dans le repos du

Seigneur, on grava sur sa tombe cet unique vers latin, qui dit beaucoup en son laconisme :

Bellipotens quæsita mihi datur insula Cretae [1]

D'autres disent que l'on y lisait ces mots :

Riche, probe, patient, droit en toute chose, nul ne fut autant que lui noble et intègre, même si... Vespasien ressuscitait.

En 1611, les cendres des Ziani furent exhumées, puis ensevelies à nouveau par les soins de ceux de Saint-Georges, qui aux anciennes épitaphes substituèrent celle-ci s'appliquant à Sébastien, à Pierre et à un sien frère Jacques [2].

« Ici reposent les cendres de Sébastien, de Pierre et de Jacques Ziani. Les deux premiers furent Doges de la République : mais par ses vertus le troisième fut l'égal de ceux-ci. — Tous trois ont également bien mérité de ce couvent. Aussi, dans leur reconnaissance, les moines leur ont-ils consacré ce tombeau l'an MDCXI. »

Et les Ziani furent longtemps pleurés des pauvres, en faveur desquels ils avaient institué de nombreuses fondations. Par exemple, à celles énumérées déjà, il faut encore ajouter le legs par messire Pierre d'un pain chaque jour aux prisonniers.

Et maintenant ceux qui auront eu la patience de nous suivre jusqu'ici dans notre archaïque rédaction seront peut-être curieux de savoir ce qu'il advint de la *Cà Ziani*, aussi puissante d'influence et d'autorité que riche de bien et de vertu.

Si, précisément à l'époque du Doge Sébastien, un autre Ziani, portant pareillement le prénom de Sébastien, occupait une position très aisée ou plus exactement opulente, puisqu'il cédait certains droits et valeurs au Doge Henry Dandolo, second successeur de ce même Ziani, il semble que la branche dogale directe se soit éteinte vers la fin du quinzième siècle.

Mais, au cours des temps, le nom se perpétua sans subir de ces

[1] L'île de Crète puissante en la guerre, par moi fut acquise.

[2] D'après d'autres documents, ce frère aurait eu nom Louis, ainsi qu'on l'a vu ; à moins qu'il ne s'agisse d'un personnage différent, ce qui est possible et ne tire point, en tout cas, à conséquence.

chutes profondes, irréparables, dont, plus les familles remontent loin dans le passé, plus elles donnent communément le suggestif et philosophique spectacle. Ce qui faisait dire à Cicéron, d'après Platon : « Neminem non regem servis, neminem non servum regibus esse oriundum. » Présentement, Venise compte dans la dernière misère plusieurs descendants authentiques des doges. On en citait un notamment qui était réduit, pour vivre, à crier les objets perdus [1], sous ces mêmes procuraties, devant ce même palais ducal, où son ancêtre trônait en souverain. Il est vrai, et c'est à l'honneur de cette magistrature, nombreux sont ceux qui en sortirent radicalement ruinés.

Quant aux Ziani, s'ils ne demeurèrent point au faîte de l'ordre social et ne conservèrent point cette richesse qui était devenue proverbiale, ils firent encore honorable figure au cours du temps.

Ainsi, vers la fin de 1600, Pierre André Ziani, musicien émule et contemporain de l'immortel Marcello, fut, à Vienne, maître de chapelle de « Sa Majesté l'Empereur romain [2] ». Sans parler d'un troisième Sébastien, religieux assez connu, en 1678, on distinguait Jean-Baptiste Ziani, « vicaire » de la *Scola della Carità* dont le fameux Musée *Accademia di Bellei Arti* occupe actuellement le vénérable édifice. Nous avons une médaille non méprisable, qui consacre le souvenir de ce personnage [3] en sa qualité de membre de cette célèbre association.

Enfin, lorsque Bonaparte était en Égypte, on donna de grandes fêtes en son honneur. Au cours de l'une de celles-ci, le jeune vainqueur, le César futur, voulut ouvrir le bal avec une Ziani, qui se trouvait au Caire. Et il la choisit non à cause de ce nom, mais parce qu'elle était la plus belle des jeunes Européennes présentes. Morte fort âgée, cette Ziani a laissé des descendants, qui, naturellement sous d'autres noms, ont fait souche dans plusieurs

[1] En 1901 nous avons, moyennant 3 lires, recouru à ses services pour un cachet de famille perdu et que, d'ailleurs, nous n'avons point retrouvé.

[2] Cigogna, *Iscrizioni di Venezia*, t. IV, p. 117.

[3] Même ouvrage, même tome, p. 564.

familles françaises et dans une famille espagnole[1], par suite d'alliances avec des membres de la carrière diplomatique, laquelle est propice à ces sortes d'unions internationales.

Louis de Laigue.

[1] Renseignements fournis par le comte de Baguer, ministre plénipotentiaire et chambellan de S. M. le Roi d'Espagne Actuellement fixé dans ses propriétés de Gorice, ce diplomate est l'un des descendants de la « belle » Ziani du dix-huitième siècle.

COMPTES RENDUS

Le vice-amiral Bergasse du Petit-Thouars, d'après ses notes et sa correspondance (1832-1890). Préface du contre-amiral Dupont. Paris, Perrin, 1806, in-8°.

Des lettres écrites au courant de la plume, parfois même au crayon, sans autre pensée que d'envoyer aux siens quelques nouvelles et impressions, des notes, instructions, rapports rédigés au moment même des événements auxquels il prenait part : tel est le fond d'où se détache la très noble figure de l'amiral Bergasse du Petit-Thouars. Rien ici de ces autobiographies où l'on se complait à se montrer comme on aurait voulu avoir été et dont les premiers chapitres prophétisent à coup sûr ce que décrivent les derniers. Et cependant ces feuilles éparses nous révèlent chez celui qui les a tracées une unité de caractère et de sentiments élevés, une perspicacité qu'envieraient les mémoires composés avec le plus d'art.

Quelle carrière intéressante et diverse que celle de ce marin fidèle aux traditions de sa famille si féconde en hommes de mer distingués! Jeune aspirant, il débute encore au temps de la marine à voile, pour mourir, commandant en chef de l'escadre de nos plus formidables cuirassés, dernier mot d'une science dont il a suivi toutes les transformations, quand il n'y a pas présidé. C'est l'Océanie, les mers de Chine et d'Indo-Chine qu'il parcourt, d'abord dans une de ces longues et savantes campagnes pendant lesquelles l'officier est tour à tour hydrographe, naturaliste, économiste, diplomate, et il ne rentre en France, après cinq ans de navigation, que pour aller combattre en Crimée, où il perd un œil des suites d'une blessure à la tête. En 1867, il commande le *Duplein*, qui va rejoindre notre division navale d'Extrême-Orient, et arrive au Japon pour assister à cette révolution de 1868 d'où est sorti le Japon civilisé d'aujourd'hui, le Japon victorieux d'un des plus puissants états de l'Europe. Le *Duplein* et la *Vénus* protègent en ce pays, pendant deux ans, la sécurité et les intérêts de nos nationaux souvent menacés par les troubles politiques qui l'agitent. Mais là ne se borne pas la tâche de Bergasse du Petit-Thouars. Il devient le collaborateur de notre ministre, pour qui sont précieux ses informations et ses avis; d'importantes missions diplomatiques lui sont même confiées. Le journal qu'il tient chaque jour à cette époque est particulièrement intéressant et nous documente très complètement sur ces incidents du pays nippon, assez vaguement connus, ou du moins mal compris, jusqu'ici.

Capitaine de vaisseau à trente-huit ans, dès le mois suivant, le 2 août 1870, le nouveau commandant est à Strasbourg, chef d'état-major de la flottille du Rhin. Mais la défaite de Frœschwiller ne permet pas l'arrivée du matériel qui devait la constituer; aussi, ce n'est qu'à la défense de l'enceinte que se consacre Bergasse du Petit-Thouars. Combien douloureuses semblent ses notes sur ce siège de Strasbourg, auquel nous étions si peu préparés! Le

journal de la captivité en Allemagne termine ce volume, qui nous laisse ignorer les années de haut commandement de l'amiral.

Un style alerte et rapide, des descriptions sobres, et d'autant plus exactes; une observation pénétrante: un jugement sûr; un homme de devoir et surtout un chrétien, un grand chrétien : voilà ce que nous offre cet ouvrage, dont nous ne saurions trop remercier l'éditeur, le contre-amiral Dupont. Il ne pouvait rendre un meilleur hommage à son ancien chef que de grouper, comme il a su le faire, ses correspondances et papiers, en les accompagnant d'une préface et d'annotations très complètes.

B.

Angélique de Mackau, marquise de Bombelles, et la cour de Mme Élisabeth. — Les dernières années du marquis et de la marquise de Bombelles, par le comte Fleury. Paris, Emile Paul, 2 vol. in-8, 1905 et 1906.

Dans cet ouvrage d'une lecture agréable, M. le comte Fleury évoque les physionomies attachantes de Mme Élisabeth et d'Angélique de Mackau, marquise de Bombelles, qui appartenait à la petite cour de la princesse en qualité de « dame pour accompagner ». Fille de la sous-gouvernante des enfants de France, Angélique de Mackau avait épousé, le 23 janvier 1778, dans l'église Saint-Louis à Versailles, le marquis de Bombelles qui, depuis trois ans, était chargé de la légation de France près de la diète de Ratisbonne. Pendant les premières années de leur union, les jeunes époux furent presque toujours séparés : elle ne quittant guère sa chère princesse, lui retenu à son poste diplomatique. Mais, s'ils vivaient peu ensemble, ils s'écrivaient beaucoup, et ce sont leurs lettres inédites qui forment le fond même du premier volume de M. le comte Fleury. Ces lettres, peut-être, paraîtront-elles trop encombrées par les détails intimes. Comme Mme de Bombelles était une excellente épouse, l'éloignement de son mari, la lenteur de son avancement, ses misères de santé, tout lui était sujet d'effusions un peu longues, et, comme elle était aussi une excellente mère, il est sans cesse question, sous sa plume, de son fils au maillot, qu'elle appelait « Bombom », de ses premiers pas et de ses premières dents, de ses traits d'esprit, de sa nourrice; que sais-je encore? Mais ces petits riens puérils imprègnent de leur parfum savoureux toute la correspondance; grâce à eux, nous pénétrons dans un coin discret de la société du dix-huitième siècle finissant, dans l'entourage préféré du roi Louis XVI et de sa sœur; et nous goûtons d'autant mieux ces épanchements honnête et tendres de braves gens, que nous sommes plus accoutumés au bavardage brillant et glacé des salons où régnait l'esprit de Voltaire.

Il y a d'ailleurs autre chose que des confidences d'amoureux dans les lettres de M. et de Mme de Bombelles. Elles fourmillent de renseignements et de traits sur la cour de Versailles, sur les dernières années de l'ancien régime, dont Talleyrand disait que quiconque n'y avait pas vécu ne connaissait pas la douceur de vivre; sur les princes allemands, sur le petit monde de Ratisbonne, sur l'état des esprits dans certains milieux français ou étrangers à la veille de la Révolution. Ajoutons que M. le comte Fleury les accompagne d'un instructif commentaire. Les pages notamment qu'il consacre à la succession de Bavière et aux négociations de la France avec l'Autriche, sont d'un intérêt très neuf et très vif.

En 1786, M. de Bombelles reçut le titre d'ambassadeur et fut envoyé à Lisbonne, où sa femme l'accompagna. Il avait une mission qui intéressait à la fois la politique et le commerce de la France : soustraire le gouvernement portugais à l'influence exclusive de l'Angleterre, l'amener à se conformer aux clauses principales du Pacte de famille, ouvrir enfin des débouchés à notre industrie. Comment s'acquittera-t-il de sa tâche? Les lettres de sa femme à Mme Elisabeth, devenue sa correspondante, ne nous apprennent pas grand'chose à ce sujet. En revanche, elles nous font assister à une négociation matrimoniale, dont on s'occupait à Versailles, entre une princesse de Rohan-Rochefort et le duc de Cadaval; et c'est sur ce récit piquant que s'achève le premier volume du comte Fleury.

Plus dramatiques, plus émouvants sont les chapitres qui relatent la vie du marquis et de la marquise de Bombelles à partir de 1788. M. Fleury se sert, pour étayer son récit, du *Journal* inédit de Bombelles. C'est un document de valeur qui fait tout de suite penser aux *Diaries* des politiques anglais, mines si précieuses pour l'historien. Revenu à Paris dès la fin de mai 1788, Bombelles note au jour le jour les événements, et, qu'il parle des intrigues de la Cour, des monuments de la rue, de l'arrivée à Versailles des ambassadeurs de Tippoo-Sahib, sultan de Mysore, ou des troubles de Bretagne, des changements de ministres ou de la réunion des Etats-généraux, ses impressions sont franches et vives, ses appréciations quelquefois un peu mordantes et presque toujours très justes. Voici, pour juger sa manière, comment il s'exprime sur le discours de Necker à l'ouverture de l'Assemblée des notables de 1788 : « M. Necker, assis au bout de la table où siégeaient les quatre secrétaires d'Etat, a lu avec emphase une longue harangue dont il eût dû taire les phrases oratoires. Ses amis, ses partisans ont élevé aux nues un discours qui ne fera pas germer sur notre terre la graine qu'y voudrait semer le citoyen de Genève. Toujours répétant que le roi déférait entièrement aux avis de MM. les notables, M. Necker leur a fait leur leçon avec une pédanterie extrême; il leur a taillé un travail qui, pour le bien faire, les obligerait à siéger deux ou trois mois. Il a donné l'éveil sur la manière dont le tiers-état devait se faire représenter, et toujours on remarque combien il est stimulé par le désir d'acquérir une popularité, sur laquelle il s'affermisse avec une telle puissance, que celles du roi et des grands de l'Etat ne puissent, réunies, ébranler le piédestal du grand homme. Tout tend de partout à compter le roi pour rien, et les vœux de Necker pourraient bien n'être pas très différents de ceux que formait l'archevêque de Sens : celui de devenir le maire du Palais. » Au premier coup d'œil, Bombelles avait deviné combien le ministre génevois, « habile teneur de caisse », selon le mot de Chateaubriand, ressemblait peu à un véritable homme d'Etat et était inférieur à la tâche qu'il avait assumée.

Bombelles fut nommé, au mois de mars 1789, à l'ambassade de Venise. Sa femme, pressée généreusement par Mme Élisabeth de quitter la Cour, alla l'y rejoindre après la prise de la Bastille. Ils y demeurèrent jusqu'en janvier 1791, où Bombelles, refusant de prêter serment à la Constitution, donna sa démission d'ambassadeur. Et, dès lors, ce fut la vie des émigrés avec ses hasards, ses incertitudes, ses périls, ses misères. M. Fleury s'est efforcé de reconstituer les incidents de cette existence incertaine. Il nous retrace les démarches de M. et de Mme de Bombelles; il nous mène auprès du comte d'Artois et à l'armée de Condé ; il expose, dans un important cha-

pitre, la mission secrète dont Breteuil chargea Bombelles près de l'impératrice Catherine au début de l'année 1792; il peint la petite existence des réfugiés français à court d'argent dans les petites villes d'Allemagne, bâtissant des rêves qui s'écroulent aussitôt, nourrissant des chimères et rappelés à la réalité par ces coups de tonnerre tragiques, la mort du roi, la mort de la reine, la mort de Mme Élisabeth!... Le comte Fleury complète ses récits par de copieux emprunts faits à la *Correspondance du marquis et de la marquise de Bombelles et du marquis et de la marquise de Raigecourt*, qu'a publiée naguère le consciencieux et brillant historien de Marie-Antoinette, M. Maxime de la Rocheterie.

La marquise de Bombelles mourut à Brünn le 29 septembre 1800. Son mari lui survécut vingt-deux ans, sans jamais se consoler. Il mourut à son tour le 5 mars 1822, évêque d'Amiens. A la suite de ses malheurs, l'ancien ambassadeur de Louis XVI était, en effet, entré dans les ordres : il était devenu curé allemand; puis, avec la Restauration, qui se souvint de ses services et le rappela en France, aumônier de la duchesse de Berry et évêque aussi zélé qu'édifiant.

B. DE LACOMBE.

La ville de David, par le P. Barnabé MEISTERMANN, O. F. M. Paris, Picard, 1905.

L'antique « ville de David » était-elle bien située, comme le veut la tradition, sur le plateau actuel de Sion? Du quatrième siècle au milieu du dix-neuvième, on n'en a point douté. Depuis, à la suite de fouilles et de découvertes archéologiques, plusieurs critiques de textes bibliques et plusieurs savants ont prétendu substituer au plateau de Sion le mont Moriah, ou son prolongement méridional, l'Ophel. C'est ce problème topographique que vient d'examiner, avec une très grande loyauté, le P. Meistermann, et il conclut en donnant raison à l'opinion traditionnelle contre les hypothèses modernes.

B. L.

Le duc de Choiseul et l'alliance espagnole, par Alfred BOURGUET, Paris, librairie Plon, 1906, in-8°

M. Alfred Bourguet, qui a étudié, dans cette Revue même, l'histoire diplomatique du règne de Louis XV, a eu la pensée de résumer dans un agréable volume toutes les négociations dirigées par Choiseul, qui ont abouti le 15 août 1761 à la fameuse alliance de la France avec l'Espagne, connue sous le nom de Pacte de famille. Comment l'idée première, qui venait assurément de Louis XIV, a-t-elle mis près d'un demi-siècle à se réaliser? L'auteur l'explique facilement, en racontant les dernières années de l'incapable et infortuné Ferdinand VI et l'avènement de son frère, le roi de Naples, sous le nom de Charles III. La sincérité du nouveau roi, sa confiance dans l'ambassadeur de France, choisi par lui et amené des Deux-Siciles, le marquis d'Ossun; l'habileté et la patience avec lesquelles le duc de Choiseul conduisit les pourparlers; la mauvaise foi et l'ambition de l'Angleterre, qui, en accablant la France, menaçait l'Espagne et ses possessions d'outre-mer; la mort même de la femme de Charles III et l'influence heureuse de sa mère : tout contribua à resserrer ces liens intimes de deux cou-

ronnes et à leur donner, en quelque sorte, leurs effets utiles. L'ambassadeur envoyé à cette occasion à Paris, le marquis de Grimaldi, fit le reste; et le ministre des affaires étrangères de France, cinq ans après l'alliance autrichienne, put compléter son œuvre.

Ce fut lui aussi qui trouva le nom particulier que l'histoire a donné à ce traité. Estimant justement qu'une simple convention d'amitié réciproque ne suffirait pas entre les deux rois, il écrivait, le 17 mai 1751, à Madrid ;

« Il faut un traité plus clair et plus détaillé. Je compte remettre au marquis de Grimaldi un contre-projet divisé en deux parties, qui formeront comme deux traités différents. L'un sera *un pacte de famille* à stipuler à perpétuité entre tous les souverains de la maison de France et qui ne sera relatif qu'aux intérêts des branches qui la composent; le second traité, auquel d'autres puissances pourront accéder, roulera sur les objets qui, regardant le Roi et le roi d'Espagne, ont aussi des rapports avec d'autres rois ou « républiques ».

Telle était bien la vraie raison d'être du Pacte de famille; et M. Bourguet a très heureusement résumé les circonstances et les conditions dans lesquelles il a été conclu.

Correspondance de Roland Dupré, résident de France à Genève (1680-1688), publiée avec une introduction et des notes par Frédéric Barbey. Genève, 1906, in-8°

L'histoire de Genève au dix-septième siècle a été fort peu étudiée, et les rapports de Louis XIV avec la République, n'ayant été marqués par aucun fait saillant, sont restés assez inaperçus. Pour les Génevois, cependant, si jaloux de leur liberté et de leur indépendance, il était intéressant de savoir quelle avait été leur attitude vis-à-vis du grand despote, champion déterminé du catholicisme, tandis que le protestantisme français avait sur les bords du lac Léman sa véritable capitale.

M. Frédéric Barbey a entrepris de recueillir les matériaux de cette histoire et il a voulu consulter dans ce but les registres de la correspondance de l'agent diplomatique que la France s'était décidé à entretenir à Genève. C'est aux archives du ministère des Affaires étrangères qu'il a trouvé naturellement ces documents, qui sont renfermés dans plus de cent volumes. Il a consulté avec non moins de soin les archives de Genève; il a recouru également aux livres imprimés et aux sources inédites, comme le journal du pasteur Jacques Sarrazin; et il a pu ainsi publier intégralement et résumer avec sagacité tout un ensemble de pièces, qu'il a commentées dans une excellente introduction et dans de très nombreuses notes et références.

Son étude, pourtant, ne roule que sur les huit années de charge du second résident de France à Genève, le premier, Laurent de Chauvigny, ayant si peu réussi dans sa mission, que l'auteur le laisse de côté. Mais Roland Jachiet du Pré, plus souvent désigné sous le nom de Dupré (car autrefois on n'attachait aucune importance à ces signes apparents de noblesse, surtout quand on était honorablement connu), semble avoir été un agent intelligent, plein de tact et de mesure, assez sagace pour avertir sa cour de tous les événements de quelque importance, assez prudent pour ne pas faire de zèle inutile. Il était jeune encore, tout en ayant rempli déjà les fonctions de secrétaire ou même de chargé d'affaires à Cologne et en Hanovre. Son chef

hiérarchique, celui auquel toutes les correspondances sont adressées, est Colbert de Croissy, que Louis XIV laissait libre de diriger les affaires accessoires de son département. Et pourtant Dupré représentait la France à Genève à l'époque où le grand roi cherchait à détruire les restes du protestantisme et à poursuivre les religionnaires rebelles à la conversion par les Dragonnades, si bien que la Suisse, et Genève en particulier, était remplie de réfugiés français, que l'édit de Nantes forçait à s'expatrier et qui ne devaient pas, à l'étranger, chanter les louanges de leur maître. Le résident s'efforçait de passer la crise, en atténuant les réclamations de sa cour et en assurant la République que ses chères libertés ne couraient aucun risque. Seules, les perpétuelles revendications de l'évêque de Genève-Annecy, Jean d'Aranthon d'Alet, créaient de temps à autre quelques difficultés; mais les magistrats de Genève cherchaient de leur côté l'apaisement.

Plusieurs fois Dupré leur avait exposé les motifs qui devaient leur conseiller la prudence. Étranger au pays, il n'en voyait pas moins les progrès du mouvement populaire, qui creusait déjà un sillon profond entre l'aristocratie, composant à elle seule la majorité des Conseils, et les classes inférieures, dont l'antagonisme croissant préparait cette rupture violente du siècle suivant, source de méprises et de troubles sans fin. Les regrets furent unanimes quand le résident quitta Genève, pour aller après un certain intervalle à Mantoue et à Florence, où il mourut en 1709. Sa mémoire ne perdra rien au volume que lui a consacré M. Barbey et qui est un modèle des publications de ce genre, dont la modestie ne doit point faire oublier le mérite.

G. Baguenault de Puchesse.

La France et l'Italie. — Histoire des années troubles (1881-1899), par M. Billot. Paris, 1906, 2 vol. in-8°.

Sous ce titre, M. A. Billot, sénateur, ancien ambassadeur, vient de publier deux très intéressants volumes, qui forment la plus utile contribution à l'histoire des rapports contemporains de la France et de l'Italie.

M. Billot (est-il besoin de le rappeler ici?) a dirigé avec éclat au quai d'Orsay d'importants services. Directeur politique, durant le ministère de M. Jules Ferry, il a pris part aux négociations relatives aux affaires du Tonkin, et à celles de Madagascar, de Tunisie, d'Egypte et du canal de Suez. Il était, depuis quatre années, ministre plénipotentiaire à Lisbonne, lorsque, au mois de mars 1890, il fut nommé ambassadeur à Rome, près le roi d'Italie. Il remplaçait M. Mariani, enlevé, par une mort prématurée, à une tâche que la courte durée (une année à peine) de ses fonctions ne lui avait permis que d'ébaucher. M. Billot demeura à Rome jusqu'en février 1898 : son livre est comme le reflet de ces huit années de travail fécond, autant qu'assidu, d'observation constante. C'est comme un journal de la vie politique de la péninsule durant cette période. M. Billot a intitulé son ouvrage *Histoire des années troubles*. Il a joint, en effet, comme un prologue aux souvenirs vécus de ses années de séjour à Rome, un exposé des rapports de la France et de l'Italie depuis 1881. Il a résumé, en quelques pages, ce que furent ces rapports, jusqu'au jour de son arrivée au palais Farnèse:

Lors de sa nomination (de M. Mariani) à Rome, les rapports des deux nations

laissaient beaucoup à désirer. Notre établissement en Tunisie; l'accession de l'Italie à l'alliance austro-allemande; le rejet par le parlement français du traité de navigation conclu en 1886, et la dénonciation du traité de commerce de 1881; l'arrivée au pouvoir de Crispi, son voyage à Friedrichsruhe, ses discours, ses procédés; les incidents de Florence et de Massouah; les polémiques de la presse qui s'appliquaient imprudemment, des deux côtés des monts, à multiplier les sujets de froissement et de défiance : tout avait concouru à aigrir les relations au point de faire envisager les risques d'une rupture.

Cet état d'opinion constituait un extrême danger. M. Mariani, favorablement accueilli à Rome, s'était appliqué tout entier, et non sans succès, à l'œuvre d'apaisement. Mais, si des symptômes plutôt rassurants avaient, dès 1888, indiqué, ou paru indiquer que l'intensité de la crise s'affaiblissait pour diverses raisons, si l'action de l'ambassadeur, pour brève qu'elle eût été, avait heureusement contribué à ce commencement de détente, M. Billot trouvait encore, à son arrivée à Rome, une situation fort difficile. Il expose, en rapportant son entretien avec M. Ribot, ministre des Affaires étrangères, le caractère de sa mission, « l'intérêt qu'il y avait à détendre ces rapports, à ramener les esprits à des idées de rapprochement, à faciliter, de la part de nos voisins, une évolution que plusieurs symptômes permettaient de considérer comme possible ».

A défaut de ses « instructions », que M. Billot ne nous donne point, cette citation suffit pour faire connaître le programme que l'éminent diplomate s'était tracé. De quelles vicissitudes l'exécution de ce programme fut traversée, c'est l'objet et l'intérêt de l'ouvrage de M. Billot. Le lecteur y trouvera d'intéressantes esquisses de souverains et de ministres; le récit impartial d'incidents qui vinrent fréquemment ranimer des querelles; l'exposé d'occasions heureuses où, à l'inverse, les souvenirs d'anciennes sympathies purent se faire jour. Mais surtout, l'ouvrage met en lumière les circonstances et les résultats, on pourrait dire les *coordonnés*, des grands faits politiques européens : la Triple-Alliance, l'alliance franco-russe, et plus spécialement l'entente anglo-italienne, la guerre d'Abyssinie, à laquelle M. Billot a consacré toute une importante étude. Enfin, la politique intérieure italienne, les divers partis politiques, leur rôle, y sont étudiés avec compétence. Le livre ne prétend point, sans doute, à un plan didactique; mais il offre, à l'étude de cette difficile période, un nouvel et précieux élément.

Et non moins que le sujet de l'ouvrage, non moins que l'intérêt des questions traitées, le lecteur appréciera infiniment le style, la manière, de l'éminent ambassadeur. Cette « manière » d'une discrétion élégante, qui réduit à l'extrême la part que l'auteur avait le droit de réserver à son action personnelle, à son inlassable activité, dans les résultats obtenus, lui permet à peine de se mettre en scène. Sa place ne semble que plus grande, lorsque l'on mesure les difficultés rencontrées et les progrès accomplis. Si l'ambassadeur paraît personnellement dans ce récit, c'est lorsqu'il défend les prérogatives de sa charge, et, avec elles, les égards dus à son caractère, comme dans sa rencontre avec M. Crispi; c'est lorsqu'il veut donner à une situation politique sa note exacte, comme dans son discours à la colonie française à Rome, à la veille de la reprise des relations commerciales; ou encore, c'est dans l'aimable récit des fêtes d'un mariage royal, et l'amusante esquisse d'un rapprochement mondain de personnages princiers. Chaque fois, la touche est si légère, si peu insistée, avec un tel souci de simplicité, de bon goût et de

dignité, qu'elle rehausse encore l'intérêt supérieur des graves problèmes que l'auteur étudie.

Au terme de son livre, l'auteur conclut ainsi :

L'acte du 21 novembre 1898 et les décrets du 11 février 1899 marquent le dénouement de cette campagne laborieuse (rétablissement des relations commerciales).

Avec l'année 1899 commençait une ère nouvelle dans les rapports franco-italiens. L'arrangement intervenu avait renversé les barrières élevées entre les deux peuples, ouvert le passage à leurs échanges et renoué leurs intérêts. Il y avait lieu d'espérer dès lors que la paix économique ne tarderait pas à déterminer le rétablissement complet de notre traditionnelle entente avec l'Italie.

N'est-il pas permis d'ajouter que le fruit des efforts de l'éminent ambassadeur, si brillamment poursuivis par son successeur, M. Barrère, nous le rencontrons dans l'histoire des derniers jours. Et il paraîtra sans doute insuffisant, autant qu'inexact, de s'en tenir à la qualification de « tour de valse » pour des faits qui s'appellent : l'accord pour la Méditerranée, le traité d'arbitrage, le traité de travail, sans parler de ceux qui se déroulent au moment même où nous écrivons ces lignes. Dans l'histoire des rapports de la France et de l'Italie, considérées soit seule à seule, soit *en fonction* des grandes alliances européennes, les nuages des « années troubles » paraissent singulièrement éclaircis. F. DE SAINT-CHARLES.

Autour de Marie-Antoinette, par M. Maurice BOUTRY, avec une préface de M. Pierre de Nolhac. Paris, Émile-Paul, 1906, in-12.

Notre collaborateur M. Maurice Boutry a réuni dans un joli volume quelques études sur Marie-Antoinette, dont cette *Revue* avait eu en partie la primeur, et qui sont exclusivement composées avec des témoignages tirés, non des mémoires contemporains trop connus, mais des correspondances diplomatiques conservées au ministère des Affaires étrangères, qui peuvent encore révéler bien de petits secrets. C'est même l'originalité de ce livre.

De plus, il ne raconte de la reine que les années heureuses, faisant seulement prévoir de loin, au milieu des agréments un peu futiles de la fin du dix-huitième siècle, la terrible crise dans laquelle sombrera la vieille monarchie. Les détails que nous donne l'auteur concernant la négociation préliminaire du mariage de l'archiduchesse avec l'héritier du trône de France; l'ambassade mouvementée du prince de Rohan à Vienne, prélude de l'affaire du Collier; le voyage de Joseph II en France, venant apporter à sa sœur de sages conseils dont tous ne furent pas suivis, et donnant l'exemple un peu affecté d'une simplicité bourgeoise, qui semblait approuver d'avance les revendications du tiers État; autant d'épisodes qui ont leur charme.

M. de Nolhac a relevé dans une piquante préface les leçons à tirer de cette première partie de la vie de Marie-Antoinette, archiduchesse, dauphine et reine, qui, des légèretés sans conséquence en apparence de la femme, passa si vite aux épreuves les plus imméritées, supportées avec une résolution et une vertu de sainte, auxquelles rien ne l'avait préparée. B P

Journal inédit du duc de Croy (1718-1884), publié d'après le manuscrit original conservé à la bibliothèque de l'Institut, avec introduc-

tion, notes et index par le vicomte DE GROUCHY et PAUL COTTIN. Paris, Flammarion, 1906, in 8°; t. I de LXIV-528 pages et t. II de 528 pages.

Le journal du duc de Croy est fort intéressant pour l'étude détaillée, la connaissance approfondie du dix-huitième siècle; mais, d'autre part, il est si volumineux, que MM. de Grouchy et Cottin ont dû renoncer à le publier dans son intégralité : négligeant les campagnes de l'auteur, ses commandements, voyages et séjours en province, ses réflexions sur l'état politique, avec diverses pièces justificatives du temps, qui seraient assurément dignes de devenir l'objet d'une autre publication, ils reproduisent simplement la partie relative à Versailles et à Paris. Malgré ces vastes découpures, judicieusement résumées à leur place, les deux beaux volumes qui viennent de paraître comportent une longue suite impatiemment attendue.

Dans ce journal, écrit en quelque sorte au jour le jour, sans prétention, sans souci même du style, et d'un intérêt moindre, il faut le reconnaître, pour les premières années, le prince, puis duc de Croy se révèle extrêmement sympathique. Sans doute, il n'échappe pas à l'esprit, aux tendances de son époque : comme tant d'autres, il possède la passion des grades, des titres, des décorations; à peine est-il parvenu à un but, qu'il en découvre un autre et le poursuit avec acharnement. Il raconte tout cela sincèrement, naïvement presque; cependant il n'est pas méchant, médisant comme un Saint-Simon, et l'on chercherait en vain dans les nombreuses pages qu'il a laissées des réflexions caustiques ou le récit circonstancié de divers scandales. Le duc de Croy est un grand seigneur de belle allure, dédaigneux des médiocres actions, qui tient son rôle absorbant de parfait courtisan sans jamais négliger sa famille, ses devoirs, ses intérêts, et d'une activité telle, qu'il trouve encore le temps de se passionner pour les sciences, spécialement pour la botanique et l'astronomie, de les étudier non pas en simple curieux, mais en véritable savant.

En maints endroits, son récit est émaillé de jolis portraits, de saines réflexions. Sa souplesse de courtisan et sa dignité personnelle lui suggèrent des phrases bien piquantes. Il écrit, par exemple, à propos de Mme de Pompadour : « Je tâchais d'arranger tout cela ensemble, c'est-à-dire de faire la cour à mon maître, parce que cela convenait à mon état, sans, dans le fond, approuver son dérangement, mais aussi convenant que, dans le désordre, cela me paraissait aussi bien arrangé que cela pouvait être, de sorte que je tâchais de me prêter convenablement sans me corrompre, ce qui est fort délicat. » Plus loin, à propos de sa promotion incertaine au grade de maréchal de camp, il confesse : « Enfin, j'allais, en vrai courtisan que je devenais presque tout de bon, frapper à toutes les portes qui menaient à la fortune de cour, sans négliger toutes les autres qui y mènent plus noblement. »

L'histoire diplomatique pourra souvent recourir à son journal, relever notamment l'état d'esprit de la cour de Versailles, si généralement futile, en présence de divers événements importants. C'est ainsi qu'à propos du mariage de Marie-Antoinette il écrit : « On sent qu'il ne fallait pas qu'il vînt une guerre à la traverse de tout cela. Cependant le parti qui nous était contraire, en Angleterre, avait le dessus; le duc de Grafton venait de donner sa démission, nous avions fortement aigri la Russie, mécontenté le roi de Prusse; et l'Empereur, dans le fond, ne nous aimait pas, et tous ceux-là pouvaient ne pas vouloir nous laisser raccommoder nos finances. »

L'œuvre considérable du duc de Croy, malgré diverses longueurs inévitables, constitue un document précieux, qui sera bien souvent consulté, bien souvent cité. Tous les historiens du dix-huitième siècle auront grand intérêt à le connaître et seront reconnaissants à M. le vicomte de Grouchy et à M. Paul Cottin d'avoir mis à leur disposition, en lui ajoutant une annotation précise, ce journal, qui doit avoir désormais sa place dans toute bibliothèque sérieuse.

Maurice Boutry.

Deux études sur la Grèce moderne : Capo d'Istrias; le royaume des Hellènes, par le comte de Gobineau. Paris, Plon, 1905, in-18.

On réimprime beaucoup depuis quelques années les livres de M. de Gobineau; et il faut se réjouir de l'éveil tardif d'attention qui se marque envers cet écrivain de pensée hardie et de vaste curiosité. Très dignes d'une édition nouvelle, les études dont il s'agit ici ne rentrent pas, à vrai dire, dans l'ordre d'idées auquel s'attache plus particulièrement le renom posthume de l'auteur : je veux dire ses spéculations sur les races. Mais pour n'en garder dans quelques endroits que des traces légères, les pages qui nous occupent sont fort loin de perdre en intérêt ce que le lecteur, il faut bien l'avouer, gagne en sécurité.

L'article sur Capo d'Istrias date de 1841; l'ouvrage beaucoup plus étendu qui roule sur le royaume des Hellènes a vu le jour en 1878. Des deux, le premier, écrit quand l'auteur avait vingt-cinq ans, l'emporte pourtant fort en gravité. C'est aussi bien pourquoi il nous retiendra moins. Nous aurons tout dit, en effet, en louant la méthode prudente, la critique attentive et le précoce talent dont cet écrit témoigne. Le jeune historien s'attaquait à un sujet obscur, l'ambition, les calculs, les secrets dessins de ce Grec de Corfou qui, après avoir tenu un grand rôle dans la diplomatie russe, présidait aux premières destinées de la Hellade indépendante, et périt victime de haines dont sa mémoire ne saurait être entièrement lavée. L'astucieux personnage se tenait-il pour l'agent de la Russie, ou seulement pour celui de sa propre grandeur? La lumière a manqué à M. de Gobineau pour éclairer ces ténébreux recoins. Il n'en a rapporté nul sentiment de bienveillance, mais ne s'y est engagé qu'avec circonspection.

Passé soixante ans, au contraire, et à l'issue d'une longue carrière diplomatique, cette vertu professionnelle de circonspection est ce dont s'est le moins inspirée la même plume, traitant en 1878 de la condition du royaume hellénique. Oserai-je dire que cet autre écrit a une allure de pamphlet? Oui, pourvu qu'on n'entende par là rien de superficiel ni d'irréfléchi. L'agilité, l'irrévérence du style n'y tiennent la place ni de la richesse des pensées ni de l'abondance des informations; elles y ajoutent même une piquante saveur dont l'une et l'autre ne font que profiter. Sous cette réserve, je ne m'en dédis pas, voilà qui néanmoins sent bien le pamphlet. La pointe n'en est pas tournée contre les Grecs, non certes, tout ce travail montre assez le cœur d'un philhellène, et il n'a même été composé que pour le montrer : à certaines réticences méprisantes on voit bien ce que Gobineau pensait de l'esprit contraire, celui qui s'ébat dans la *Grèce contemporaine*, par exemple, ou *le Roi des montagnes*. Non, la satire en veut aux amis des Grecs, à ceux

qui les ont mal servis, mal aimés; aux cabinets de l'Europe, toujours vacillants entre le Klephte et le Turc, qui ont, tant d'années durant, laissé traîner la sanglante épopée de la délivrance ; qui, ensuite, se sont conduits en tuteurs jaloux et en conseillers maladroits ; qui ont logé ce peuple ressuscité trop à l'étroit, dans des limites où il devait étouffer ; qui l'ont mal connu, mal guidé, et, de dépit, mal jugé. Plus encore le sarcasme s'en donne aux dépens des philhellènes de profession, de l'esprit public mal éclairé, de l'opinion générale nourrie de mensonges, qui s'est engouée d'une Grèce de fantaisie et l'a voulu façonner à l'image de ses rêveries.

Il faut bien passer condamnation sur quelques-unes de ces critiques, encore que les chancelleries ne se soient pas trouvées en si commode posture. Au lendemain de 1815, quand on prenait tant de souci de l'équilibre européen, laborieusement restauré et toujours fragile, tout ce tumulte en Orient ne pouvait rien dire de bon aux politiques. Comment le souffle des croisades les eût-il possédés? Tant mal que bien, ils ont fini, au surplus, par venir en aide aux Grecs. Les Arméniens, de nos jours, n'ont pas eu tant de bonheur. Il est vrai aussi que le territoire du nouveau royaume a été chichement mesuré. Ceux qui l'habitent n'ont cessé de s'en plaindre, et l'occasion était meilleure que jamais, en l'année du congrès de Berlin, de répéter encore et leurs doléances et leurs déceptions.

En revanche, il y a décidément de l'injustice à tant dauber sur le bon public occidental. Ces innocents n'avaient, dit Gobineau, étudié les choses de Grèce que dans le *Jeune Anacharsis*, et ils se montèrent la tête pour une prétendue postérité des anciennes républiques, sans s'apercevoir jamais qu'en réalité leur zèle allait à une population de sang principalement albanais. Y a-t-il là de quoi railler si fort? Et bien, plutôt que ridicule, cette méprise qui rendit la vie à une nation ne vaut-elle pas d'être réputée providentielle? L'antique Arménie est absente de notre enseignement classique; mais si, d'aventure, elle y eût tenu quelque place, combien les Arméniens d'aujourd'hui n'eussent-ils pas eu à se louer d'une erreur pareille sur l'authenticité de leur filiation! Mais voici bien un autre coq-à-l'âne dont Gobineau ne se gausse pas moins. C'est l'esprit libéral qui se piquait de philhellénisme; et l'esprit libéral ne concevait ses protégés, ses apocryphes neveux des Miltiade et des Thémistocle, qu'à l'état de libéraux. Sous l'aiguillon de cet esprit, les gouvernements, quand ils s'en mêlèrent, prirent soin avant tout de naturaliser en Grèce le régime constitutionnel avec les institutions, les mœurs, les coutumes et les travers de toute sorte qu'il a pour effet d'engendrer. En quelque lieu que ce soit, M. de Gobineau ne dissimule pas son peu de goût pour ce système. Mais quelle idée d'avoir mis à pareille école un peuple de pâtres, qui manquaient de pain! Et si on leur ouvrit pour toute carrière la course aux emplois, s'ils s'y ruèrent, dans leur extrême besoin, était-ce bien à l'Europe de faire la dégoûtée sous les fruits de son enseignement? Ici encore la censure passe le but. D'abord, les Occidentaux ne se trompèrent pas tant sur les aptitudes de leurs pupilles : les palikares en ont effectivement montré de remarquables à se transformer en électeurs et en politiciens. Puis, ces leçons, après tout, ne leur firent pas si grand mal, puisqu'après un demi-siècle écoulé, le progrès des Grecs apparaît tel à M. de Gobineau, qu'il ose, toutes proportions gardées, le juger comparable au développement des États-Unis. Faut-il, devant ce résultat, chicaner sur la méthode?

Avant d'en finir, les réflexions par où l'auteur conclut doivent nous retenir encore un instant. Les Grecs dont il soutient la cause avec une si cordiale chaleur, mériteraient, dit-il, de l'Europe plus de sollicitude, car ils tiennent les avant-postes de l'Occident contre le péril slave. C'est ce péril, qui, aux yeux de Gobineau, réclamait toute la vigilance des civilisés. Et maintenant, vingt-cinq ans seulement après, n'a-t-on pas envie d'admirer ces âmes candides, tout enflées de respect pour les sciences sociales, qui ajoutent plus de foi à l'exactitude de la politique qu'à celle de la météorologie?

Léon Béclard.

Recueil des traités et conventions conclus par la Russie avec la France de 1807 à 1820, par M. T. de Martens. Paris, 1906, in-8°.

M. de Martens continue la publication des traités ou conventions de la France avec la Russie; si dans le dernier volume paru il ne publie qu'un petit nombre de documents, c'est qu'il a tenu à les examiner de très près, à les commenter avec le soin tout particulier qu'ils méritaient. Nulle époque en effet n'est plus intéressante pour les relations de la France et de la Russie que les années qui suivirent la paix de Tilsit, les années qui virent le triomphe de la première alliance franco-russe, son affaiblissement, puis sa rupture.

Nulle époque d'ailleurs n'a été plus étudiée, et les livres de MM. Albert Sorel et Albert Vandal, pour ne citer que les deux principaux, documentés aux meilleures sources, semblent avoir épuisé le sujet. Si les conventions que M. de Martens publie aujourd'hui étaient déjà connues des historiens, il les entoure de commentaires fort intéressants et même de documents pour la plupart inédits et de grande valeur. C'est ainsi qu'avant de donner les conventions de 1807 et de 1808, stipulant des achats de vivres en Russie ou rappelant, comme celle d'Erfurt, les principales clauses de Tilsit, M. de Martens nous cite de nombreux extraits des rapports de Savary, puis de Caulaincourt, qui furent, le premier représentant extraordinaire, et le second ambassadeur de France à Pétersbourg, extraits qui nous édifient sur la façon dont Napoléon envisageait l'alliance, et l'opposition que cette même alliance rencontrait en Russie; c'est un de ces opposants, le comte Tolstoï, qui fut envoyé par l'empereur Alexandre à Paris au lendemain de Tilsit. Quoique ambassadeur d'une puissance alliée, ses rapports furent parfois loin d'être cordiaux avec Napoléon, qui rencontra en lui le défenseur des droits et de l'indépendance russe. Grâce aux différentes dépêches dont se sont d'ailleurs déjà servis les historiens de cette époque, on peut suivre pas à pas les conversations qui eurent lieu soit à Paris, soit à Pétersbourg, au sujet de l'empire ottoman, et qui devaient être la première pomme de discorde entre les deux alliés. Alexandre, voyant en effet le tour que ces conversations avaient pris dans les ambassades ou dans les ministères russes et français, refusa de les reprendre à Erfurt, et il s'ensuivit cette impression de soupçon et de réserve qui plana au-dessus de l'entrevue de 1809.

Un des documents les plus intéressants publiés en ce volume me semble la lettre que l'impératrice-mère envoya à son fils Alexandre à la veille d'Erfurt, pour le supplier de ne pas s'y rendre : n'y craignait-elle pas, en

effet, pour son fils le sort qui était échu au roi d'Espagne à la toute récente entrevue de Bayonne? M. de Martens croit, non sans raison, que cette lettre ne laissa pas d'avoir une certaine influence sur l'empereur Alexandre, dont la réponse contient, entre autres, cette curieuse phrase : « Si Napoléon est destiné à tomber, nous le verrons tranquillement tomber! »

Sur le déclin et la rupture de l'alliance, M de Martens nous présente également une grande quantité de renseignements, qui sont des matériaux précieux pour l'historien; pourtant, peu sont inédits. Grâce à ces lettres de Champagny, de Caulaincourt, de l'empereur Alexandre, du prince Kourakine, qui fut après Erfurt le sucesseur du comte Tolstoï à Paris, on peut voir l'état d'esprit véritable de ces monarques qui dès la veille, mais plus encore au lendemain de la guerre de 1809, considéraient l'alliance comme rompue, mais tenaient également à le cacher au monde : « Le cœur de l'empereur est blessé, écrit le 2 juin 1809 Champagny à Caulaincourt; il n'écrit pas à cause de cela à l'empereur Alexandre; il ne peut pas lui témoigner une confiance qu'il n'éprouve plus... Que la cour de Russie soit toujours contente de vous, autant que vous paraissez l'être d'elle; par cela même que l'empereur ne croit plus à l'alliance de la Russie, il lui importe davantage que cette croyance, dont il est désabusé, soit partagée par toute l'Europe. »

Je ne peux analyser toutes les pièces contenues dans ce volume, soit sur la chute de l'empire, soit sur les premières années de la Restauration, encore qu'elles soient toutes très dignes d'intérêt; de celles qui reflètent l'influence russe sur la politique française de 1815 à 1818, j'aurai l'occasion de parler longuement ailleurs; je voudrais seulement en terminant m'élever timidement contre une appréciation, qui me semble bien sévère, du rôle de Caulaincourt soit en 1813, soit en 1814. M. de Martens le considère comme un des plus grands traîtres de son époque, tant à son pays qu'à son prince, et il renouvelle plusieurs fois cette appréciation; il s'appuie dans son raisonnement sur les rapports du comte Schouvalov : M. Sorel eut connaissance de ces mêmes rapports et n'en tire nullement la même conclusion [1] : Caulaincourt voulait la paix à tout prix; il croyait, au lendemain des batailles de Lutzen et de Bautzen, que c'était la seule issue favorable pour la France; il fit tout pour l'obtenir, allant jusqu'à avertir son collègue de Russie que l'occasion était propice pour l'ennemi de signer l'armistice, puisque des renforts considérables arrivaient à Napoléon. Enfin, imprudemment sans doute, il confia à Schouvalov, une fois l'armistice de Pleunitz obtenu, que celui-ci était tout en faveur de Napoléon; c'était une confidence inutile et fautive : ce n'était pas une trahison.

De même, il ne semble pas du moins, d'après les documents que nous fournit M de Martens, que Caulaincourt ait trahi Napoléon au congrès de Châtillon; nul plénipotentiaire n'eut jamais une situation plus délicate : désespérant d'obtenir la moindre concession et de séparer, fût-ce pour un instant, les quatre alliés, sachant que l'intégrité, l'honneur de la France, et le trône de son maître étaient l'enjeu de la discussion, recevant, après chaque bataille, des instructions différentes des précédentes, Caulaincourt ne sut peut-être pas maîtriser son émotion et garder tout le sang-froid désirable en semblable occurrence. On le comprend et on l'en excuse facilement.

Pierre RAIN.

[1] T. III, p. 128. (*Europe et Révol. franç.*)

Les Mémoires du général d'Hautpoul, pair de France. Paris, 1906, in-8°.

M. Hennet de Gentil vient d'enrichir la bibliothèque déjà considérable des mémoires du dix-neuvième siècle d'un nouvel ouvrage, très digne d'y figurer et écrit par son arrière-grand-père. Ces hommes de la première moitié du siècle, qui ont vécu sous tant de régimes différents, qui ont servi leur pays malgré les fluctuations politiques, ont toujours des choses intéressantes à raconter; et le plaisir de les lire est d'autant plus vif qu'ils ont écrit avec plus de simplicité et plus de franchise. Beaucoup de ces mémoires, publiés maintenant, n'étaient certainement pas destinés à voir le jour; c'étaient, comme dans ceux-ci, des grands-pères qui écrivaient ce qu'ils avaient vu pour leurs petits-enfants; c'étaient aussi, parfois, des notes prises au jour le jour pendant toute une vie agitée, tels les mémoires du maréchal de Castellane.

Les mémoires du général d'Hautpoul semblent avoir été écrits par lui vers la fin de sa vie : on sent, dans ses diverses appréciations, ce calme et cette philosophie que le temps jette inévitablement sur toutes choses.

Né en 1789, le marquis d'Hautpoul ne joua pas un rôle bien important sous l'empire; il prit part à la guerre de 1807, puis à la guerre d'Espagne, comme lieutenant, et comme capitaine. Fait prisonnier à la bataille des Arapiles, après avoir reçu de terribles blessures, il passa dix-huit mois prisonnier en Angleterre. Avec la Restauration son rôle commence à grandir. Il fut nommé tour à tour commandant, puis lieutenant-colonel sur la demande du duc d'Angoulême, à côté duquel il organisa en 1815 la résistance dans la vallée du Rhône contre Napoléon revenant de l'île d'Elbe.

Au lendemain de Waterloo, il précéda le duc d'Angoulême dans le midi, fit arborer le drapeau blanc sans grande difficulté, et rendit ainsi inutile l'intervention des Espagnols. En 1823, comme colonel, il fit la campagne d'Espagne. En février 1830, il fut nommé à Paris directeur général de l'administration de la guerre, poste qui devenait d'autant plus important que l'expédition d'Alger commençait. Pendant la révolution de Juillet, il s'efforça dans la mesure du possible de pallier les fautes que Marmont multipliait comme à plaisir; il fit demander avec persistance au duc d'Angoulême de venir se mettre lui-même à la tête des troupes, mais en vain.

Durant les premières années du règne de Louis-Philippe, le général d'Hautpoul se tint à l'écart, demeurant presque continuellement au château de Saint-Papoul, dans l'Aude, propriété familiale, aimé et estimé dans son pays, qui lui avait procuré par deux fois un siège à la Chambre des députés. En 1837, il fut nommé président d'un conseil de guerre; il accepta; le gouvernement, heureux d'avoir rallié à sa cause un des hommes les plus intègres et les plus courageux de l'armée, lui donna la mission difficile de combattre une insurrection assez considérable en Charente ; puis en 1841, on l'envoya comme inspecteur général en Algérie. Si ce n'est pas la fonction qui lui agréa le plus, le récit de ses travaux là-bas n'en forme pas moins le chapitre le plus intéressant de ses mémoires. Sans doute les faits qu'il relate ne sont guère édifiants : partout il trouva une administration défectueuse, pour ne pas dire coupable, il releva les abus les plus considérables, les vols les plus qualifiés sur tous les marchés de fourniture, et il est triste de dire que, pour que ces abus n'aient pas été relevés plus tôt, il fallait que bien des gens de tous grades eussent un intérêt plus ou moins avouable à les maintenir!

S'étant acquitté de cette lourde mission avec une énergie et un soin dignes de tout éloge, le gouvernement remercia le général d'Hautpoul en le nommant commandant la huitième division militaire, qui occupait toute la Provence. De 1842 à 1848, il remplit cette fonction avec toute l'activité qui le caractérisait. Chaque année il partait en longues tournées d'inspections minutieuses qui s'étendaient jusqu'à la Corse, et il ne revenait à Marseille que pour y composer un volumineux rapport.

Nommé entre temps pair de France, il abandonna son commandement à la révolution de 1848, se déclara des premiers partisan du prince Louis-Napoléon, à l'élection duquel il contribua beaucoup dans le Midi; il fut récompensé de son zèle en 1849 par le ministère de la Guerre, auquel vint s'ajouter l'intérim du ministère des Affaires étrangères, dans un cabinet dont il était le chef nominal, et qui dura près d'un an.

Il est à croire que sa trop grande honnêteté lui avait fait des ennemis, puisque, malgré tous ses mérites, il ne fut pas promu maréchal et que l'empereur lui refusa constamment les postes de combat, qu'il sollicita tour à tour, avant la guerre de Crimée, avant celle d'Italie, avant même l'expédition de Syrie. Il mourut en 1865, après une vie des mieux remplies, dans le poste élevé, mais presque uniquement honorifique, de « grand référendaire du Sénat ».

Pierre RAIN.

Die Anschauungen von Staat und Kirche im Reich der Karolinger, ein Beitrag zur mittelalterlichen Weltanschauung von Heinrich LILIENSEIN. (Carl Winter, Heidelberg, 1902.)

(Des rapports de l'État et de l'Église sous le règne des Carolingiens; contribution à l'étude des relations universelles au moyen âge, par Henri Liliensein. Heidelberg, 1902.)

Cette monographie fait partie des traités que l'Université d'Heidelberg publie sur l'histoire du moyen âge et l'histoire moderne, sous la direction de Erich Marcks et de Dietrich Schafer. Ce premier cahier des publications de l'Université d'Heidelberg est divisé en trois chapitres :

I. Unité de l'État et de l'Église;

II. Séparation de l'État et de l'Église;

III. Élévation de l'Église au-dessus de l'État.

Cette étude est fort curieuse, surtout dans les crises religieuses actuelles, où la question des rapports entre les Églises et l'État se trouve, un peu partout, à l'ordre du jour. C. B.-F.

Wilhelm III von England und das Haus Wittelsbach, im Zeitalter der spanischen Erbfolgefrage, von Dr Georg Friedrich PREUSS, Privatdozent an der königl. Universität München. Breslau, Trewendt und Granier's Buchh., 1904.

(Guillaume III d'Angleterre et la maison des Wittelsbach, au moment de la question de la succession d'Espagne, par le Dr Georg. Friedrich Preuss, privat docent à l'Université royale de Munich. [Breslau, librairie Trewendt et Granier, 1904.])

Très intéressant ouvrage sur un point inconnu de la question de la succession d'Espagne. La maison des Wittelsbach remontait à la fin du

douzième siècle. Othon de Wittelsbach, fils de l'électeur palatin, avait été créé duc de Bavière en 1180, par Frédéric Barberousse. Ce fut cette famille que Guillaume III tenta d'opposer à la France, lorsque la succession de Charles II, roi d'Espagne, suscita des compétitions et que les influences de la France et de l'Angleterre se combattirent. Guillaume III prit d'abord parti contre Louis XIV ; cependant, en 1670, il consentit à signer à la Haye la reconnaissance diplomatique des prétentions de la cour de Versailles; mais, dès 1701, il s'unit au Danemark et à l'Empire contre ces mêmes prétentions. Sa mort, survenue en 1702, fit échouer le plan qu'il avait conçu. Il n'en est pas moins curieux de le connaître. Les enchaînements politiques de l'histoire donnent ainsi un enseignement très profitable et très sûr.

Mirabeau geheime diplomatische Sendung nach Berlin, von Erich Wild, Dr. phil. (Heidelberg, 1901, Carl Winter's Universitätsbuchhandlung.)

Mission diplomatique secrète de Mirabeau à Berlin, par Erich Wild. [Heidelberg, 1901, Carl Winter, librairie de l'Université.]

Curieuse étude sur l'histoire secrète de la cour de Berlin et sur le rôle de Mirabeau avant la Révolution française. De très importants documents inédits sont publiés en cet ouvrage : mémoires, sur la cour de Berlin, de M. le duc de Lauzun, 1775; — caractère et portraits du prince royal de Prusse, 1774; — dix lettres de Mirabeau à Talleyrand, des 14, 16, 23, 26 juillet; 15, 17, 22, 26, 29 août; 2 et 5 septembre 1786, renfermant des détails sur les intrigues politiques et la préparation des traités de commerce; — cinq lettres de Talleyrand à Mirabeau, datées des 4 septembre, 9 et 12 octobre, 3 décembre 1786 et 1er janvier 1787. Ces lettres portent sur les mesures de prudence nécessaires pour éviter les indiscrétions diplomatiques, sur les placements à faire dans les effets publics, sur les jeux de bourse et l'agiotage en France, et sur la politique commerciale de l'Angleterre. Ce sont des pages d'histoire qu'il suffit d'indiquer pour en montrer l'intérêt. C. B.-Favre.

La Question d'Orient depuis ses origines jusqu'à nos jours, par Edouard Driault. Préface de M. Gabriel Monod, membre de l'Institut Paris, (Alcan, 1905).

L'ouvrage se présente comme un excellent manuel de la question. Il est divisé en trois parties : I, les origines; II, la réforme de la Turquie et les démembrements; III, les questions actuelles.

La troisième partie, sortant de la seconde, l'histoire d'Orient se trouve ainsi partagée en deux grandes périodes, dont l'une va jusqu'au congrès de Vienne et l'autre de 1815 à nos jours.

L'auteur fait remonter les faits jusqu'aux conquêtes d'Alexandre le Grand et, passant à travers les conquêtes de l'Empire romain et de l'Empire arabe, qui s'étaient du reste absolument adaptés à la conquête macédonienne, et parmi les invasions barbares jusqu'aux Turcs, il établit que la retraite de l'Islam en Europe et en Asie donne naissance à la question d'Orient.

Comme cette question est l'histoire du progrès des nations voisines au détriment des peuples musulmans, elle a des aspects religieux. Cepen-

dant, de nos jours, elle prend surtout un caractère économique, fort intéressant à étudier.

Ce livre est donc l'histoire d'une grande question politique, qui ne peut plus être restreinte aux relations de l'Empire ottoman avec les Etats chrétiens d'Europe, mais dont la signification doit être élargie jusqu'à l'examen de tous les problèmes dans leurs rapports avec l'histoire de l'islamisme entier.

L'ouvrage est précédé d'une préface où M. Gabriel Monod félicite M. Driault d'avoir composé un précis clair de la question d'Orient, en la considérant comme l'histoire des relations de l'islamisme avec le monde chrétien. M. Monod, exposant la rivalité pacifique de l'Europe, la seule qui comporte des calculs et une action méthodique, au milieu de l'imbroglio oriental, conclut que la France ne peut compter là sur l'aide de personne, mais seulement sur sa propre énergie. C. B.-FAVRE.

Treaties, their making and enforcement, by Samuel B. CRANDALL, Ph. D., sometime fellow in International Law. (New York, the Columbia University Press, 1904.)

(Les Traités, leur confection et leur application par force de loi, par Samuel B. Crandall, docteur en droit et collaborateur à la législation internationale.)

Ce livre est le numéro 1 du volume XXI des Études d'histoire, d'économie politique et de droit international, éditées par la Faculté des sciences politiques de l'Université américaine.

L'auteur y étudie surtout les formes diplomatiqnes des traités d'après la constitution des Etats-Unis. Une seconde partie est relative à la Grande-Bretagne et à la France. Les autres Etats n'ont que quelques pages.

Bernstorffsche Papiere ausgewahlte Briefe und Aufzeichnungen die Familie Bernstorff betrefend, herausgegeben von Aage Früs I. Band. (Gyldendalske Boghandel, Nordisk Forlag, Kopenhagen-Kristiania, 1904.)

(Papiers de la famille Bernstorff. Lettres choisies et notes concernant la famille Bernstorff, publiées par Aage Früs, t. 1er.)

Ce premier volume des papiers de famille des Bernstorff renferme la correspondance entre Andreas Gottlieb Bernstorff et Jehan-Hartvig Ernst Bernstorff, 1740-1768, et la correspondance entre Andreas Peter Bernstorff, son oncle et son père : A. G. Bernstorff et J. H. E. Bernstorff, 1741-1772.

L'ouvrage contient notamment toutes les négociations de A. P. Bernstorff à la cour de France avec le duc de Choiseul, pendant la guerre de sept ans. C'est à la suite de ces négociations que le Danemark obtint le Schleswig ducal, appartenant à la Russie, en échange du territoire d'Oldenbourg. La relation de ces négociations révèle la politique séculaire d'alliance entre la France, l'Angleterre et le Danemark.

Il Diritto elettorale politico secondo la costituzione della Republica cisalpina, par M. GIUSEPPE GALLAVRESI. Milano, 1905.

Quel était le droit électoral selon la constitution de la République cisal-

pine en 1797? Telle est la question à laquelle répond brièvement M. G. Gallavresi. Pour être électeur, il fallait un cens équivalent à un certain nombre de journées de travail, vingt-cinq ans d'âge et être de nationalité italienne. Tout le monde était éligible au conseil législatif; mais les membres du grand conseil devaient avoir trente ans au moins, et les « seniori » quarante ans et être mariés. On ne pouvait être à la fois ministre d'un culte, ou fonctionnaire, et député. La majorité relative suffisait pour être élu et le mandat était annuel.

M. Gallavresi est assez partisan de ce système, qu'il trouve meilleur pour la Haute-Italie que celui de la loi électorale du 17 mars 1848. Mais il observe que sous le gouvernement français, il y avait des restrictions continuelles apportées aux assemblées électorales, une pression administrative exercée sur les candidatures et aucune surveillance possible des listes électorales. Son livre est une sorte de thèse de droit historique, clairement présentée et qui dénote des recherches nombreuses élégamment écrites.

B.-P

Geschichte Russlands unter Kaiser Nikolaus I, par Theodor Schiemann, premier volume, Berlin, 1904, 637 p. in-8°

Professeur à l'Université de Berlin, M. Schiemann y dirige un de ces *seminaires* qui jouent un rôle si considérable et si utile dans l'organisation scientifique de l'Allemagne. Celui-ci est voué particulièrement à l'étude de l'histoire russe. M Schiemann appartient, en outre, au cercle intime de l'empereur Guillaume, qu'il accompagnait naguère au cours d'une croisière retentissante. Enfin, ainsi qu'il en fait mention lui-même dans la préface de son nouvel ouvrage, sa curiosité et son application studieuse sont partagées entre la politique, c'est-à-dire l'histoire qui se fait, et celle qui déjà a été faite. Cette situation exceptionnelle, avec les relations qui en découlent, ont mis à sa portée des sources d'information, qui seraient inaccessibles pour d'autres écrivains. Et, pour toutes ces raisons, indépendamment du talent servi par des avantages aussi précieux, un livre portant la signature de M. Schiemann se recommande à l'attention des lecteurs du monde entier.

C'est un Allemand, je crois, qui a dit des savants de son pays, qu'ayant à enlever une tache sur la manche d'un vêtement, ils commencent par apprendre la chimie. Se proposant d'écrire l'histoire de Russie, sous le règne de Nicolas Ier, M. Schiemann consacre un premier volume à l'histoire de la Russie sous le règne d'Alexandre Ier et même sous ceux de Paul Ier, de Catherine II et de Pierre le Grand. Ceci nous annonce un plan d'ensemble extrêmement vaste. Et sans doute la connaissance exacte des antécédents ainsi mis en lumière est très utile, car tout se tient en histoire ; mais l'auteur aurait pu aussi bien remonter à la fondation de l'empire russe — ou au déluge.

L'histoire de Russie est très difficile à décrire, surtout en ce qui concerne les époques plus rapprochées de nous. Pour un Russe, publiant dans son propre pays le résultat de ses recherches, c'est même une impossibilité. Témoin l'ouvrage monumental qu'un autre membre de la Société d'histoire diplomatique, le regretté général Schilder, a consacré récemment à Alexandre Ier. Ainsi que j'ai eu l'occasion de m'en convaincre moi-même,

il disposait d'une documentation extrêmement abondante et complète. Il n'a pas pu s'en servir. Dans ce palais Michel qu'il habitait et où Alexandre Ier a ramassé, dans le sang, la couronne de son père assassiné, il a retracé devant moi, il a mimé, pour ainsi dire, tous les détails de la scène tragique; et de cette scène son ouvrage ne se hasarde même pas à évoquer le souvenir!.. Avec des moyens d'investigation plus réduits, mais cependant encore très amples, M. Schiemann a eu plus de liberté, et le volume qu'il vient de publier nous apporte ainsi comme un complément, extrêmement instructif, de ceux où son prédécesseur a dû compter avec une censure ombrageuse

L'écrivain allemand n'a cependant pas échappé à un autre écueil. Embrassant tous les phénomènes de la vie, dans leur variété et leur complexité infinies, l'histoire est la plus compréhensive de toutes les sciences; mais aussi impose-t-elle à l'historien un choix rigoureux. Il ne saurait prétendre à tout dire, sous peine de noyer les vues d'ensemble dans le détail et de négliger des traits essentiels dans la masse des faits d'importance secondaire La première partie du volume de M. Schiemann comprend trois grands chapitres, dont la place, dans l'économie générale de son ouvrage, et la composition minutieuse paraissent également injustifiables Ils sont consacrés à la question polonaise; et l'existence du petit royaume de Pologne, création du Congrès de Vienne, nous y est contée par le menu, avec une foule de particularités qu'un historien polonais jugerait lui-même négligeables

Suivent, également massifs et touffus, des chapitres sur le grand-duc Nicolas, sur la question orientale, sur le développement de la vie intérieure en Russie : ils font l'effet d'autant de monographies détachées, d'où la physionomie des personnages principaux et le sens général des événements se laissent difficilement dégager. Nous recevons une suite d'impressions fragmentaires et qui semblent parfois contradictoires. Au début de son règne, des expériences douloureuses ont détourné Alexandre des problèmes d'ordre intérieur. Il s'est rejeté sur la grande politique européenne. Cependant, jusqu'en 1812, avec Speranski et jusqu'en 1819, avec Novossiltsov, il ne cesse de méditer des projets de réforme constitutionnelle, et il meurt en poussant à fond l'exécution de ce plan gigantesque de colonisation militaire, où il a aperçu la base d'une réorganisation fondamentale, politique et sociale, de son empire Les événements de 1812-1815, beaucoup plus que l'influence de Mme de Krudener, au jugement de M. Schiemann, l'ont plongé dans le mysticisme, en lui imposant l'idée d'une mission providentielle, dont il aurait été l'instrument pour le bonheur général des peuples européens C'est de cette idée humanitaire et libérale que procède le grand dessein pour lequel, à la veille de mourir, il a sollicité le mandat de l'Europe et qui devait aboutir à l'émancipation des races chrétiennes ployées sous le joug ottoman Et pourtant, M Schiemann nous a montré le même souverain apportant au pouvoir, dès l'année 1805, le « mépris pratique des hommes », à peine mitigé par un « libéralisme théorique »; esquivant toute application sérieuse des principes réformateurs, dont il se montre épris en apparence; appréciant en Napoléon moins le grand capitaine et le grand homme d'État que le grand despote : et, à travers tous les caprices de son humeur changeante, gardant sa confiance au terrible et féroce Araktchéiev

Et tout cela peut être vrai; car l'histoire a connu peu de personnalités aussi diverses et aussi compliquées; mais M. Schiemann a négligé de nous montrer la liaison intime de ces divergences mentales.

Parmi les critiques de détail que la lecture de son livre m'a suggérées et où je ne saurais entrer ici, je signalerai l'orthographe défectueuse d'un grand nombre de noms russes et de la plupart des noms polonais. Les Polonais ayant adopté l'alphabet latin, les transcriptions fantaisistes dont use M. Schiemann, et qui ne paraissent relever d'aucun système, sont tout à fait inexplicables.

Sous le bénéfice de ces reserves, son œuvre constitue une contribution infiniment précieuse à l'histoire de l'époque qu'il a entrepris d'étudier.

K. Waliszewski.

L'Histoire moderne de Cambridge, publiée par les soins de MM. Ward, Prothero et Leathes. T. IX, NAPOLEON. Imprimerie de l'Université, Cambridge, 1906.

L'Université de Cambridge vient de faire paraître sous le titre de « Napoléon », le neuvième volume de son Histoire moderne (1799-1815.) Seize écrivains de différents pays, tous spécialisés dans des études différentes, se sont partagé la composition de cet ouvrage, apportant ainsi à l'étude de chaque question leur compétence particulière. Cette division du travail n'implique en aucune manière la désharmonie. Par cela même, sans doute, que les historiens ont donné à leur œuvre une forme strictement scolaire, ils écrivent un manuel, non un pamphlet. Aussi ne trouve-t-on pas chez eux ces appréciations tendancieuses qui transforment parfois nos livres d'enseignement français en réquisitoires aussi passionnés qu'inexacts. Quel que soit l'écrivain qui tienne ici la plume, il appuie son jugement aux deux grands principes anglo-saxons : le respect de la liberté, l'amour de la mère patrie, principes auxquels l'autocratie napoléonienne s'est heurtée de tout son poids et a fini par se briser. La critique des historiens de Cambridge sur Napoléon ne peut donc être laudative. Sans doute, ils estiment à sa juste valeur l'œuvre administrative entreprise par le Premier Consul; sans doute ils accordent à Bonaparte le génie de la guerre; mais plus souvent encore, ils signalent les fautes de l'empereur, fautes politiques, fautes économiques, et sur la fin de son règne, fautes militaires. Le blocus continental, la rupture avec le Saint-Siège, la campagne de Russie, témoignent d'un esprit égaré par l'ambition et par le goût du despotisme. Bientôt la France se trouve isolée des autres nations et divisée contre elle-même. Lasse enfin d'avoir versé sur tous les champs de bataille de l'Europe le meilleur de son sang, elle se jette dans les bras des Bourbons qui lui promettent la paix; mais la France de 1814 n'était point faite pour un bonheur bourgeois. Elle s'ennuie de s'éveiller chaque matin sans gloire, et regarde vers l'île d'Elbe. Napoléon n'attendait que ce regard pour débarquer.

Nous assistons alors à la prestigieuse épopée des Cent Jours. Napoléon rentre à Paris; acclamé par le peuple comme un libérateur, il réorganise en un clin d'œil toute l'administration de l'Empire et rappelle les vieilles troupes que la Restauration avait congédiées. Sentant l'inégalité de ses forces devant celles de l'Europe coalisée, il cherche à obtenir la paix. Les plénipotentiaires de Vienne se montrent intraitables, et Napoléon joue sa

dernière carte en jetant sur la Belgique les 125,000 hommes dont il peut disposer. Les écrivains de Cambridge nous font suivre pas à pas tous les mouvements de cette campagne qui devait avoir son dénouement fatal à Waterloo. Quant à l'emprisonnement de l'empereur et à sa réclusion dans l'île de Sainte-Hélène, ils approuvent sans restriction ces mesures du gouvernement anglais, et l'on conviendra qu'elles pouvaient sembler nécessaires au maintien de la paix en Europe.

Si la figure de Napoléon domine les quinze premières années du dix-neuvième siècle, elle ne fait pas à elle seule tout le tableau. Les peuples de l'Europe avaient une histoire particulière, une histoire nationale, à côté de celle qu'écrivait pour eux leur puissant voisin. Cette histoire, les écrivains de l'Université la mettent admirablement en lumière, soit qu'ils nous initient aux difficultés intestines des petites principautés allemandes et italiennes, soit qu'ils démêlent les intrigues où se débattait la cour d'Espagne, soit qu'ils s'efforcent de suivre en Russie les méandres capricieux de la politique intérieure, soit encore et surtout qu'ils nous introduisent au sein des conseils secrets de Pitt ou de Fox. L'ensemble du volume qu'ils publient ne mérite pas moins d'éloges que le détail, et nous nous inclinons devant ces 773 pages de texte, qu'appuie une bibliographie de plus de 2,000 volumes. C'est là pour l'étudiant désireux d'authentiquer les faits une mine inépuisable, et une garantie sérieuse pour le lecteur qui n'en a pas le loisir.

J'ai dit que les collaborateurs de « Napoléon » ne faisaient point de dogmatique historique, mais ils font parfois de la philosophie excellente. Je n'en veux pour preuve que ce passage si curieux de M. Georges Pariset. « C'est à Bonaparte, déclare le savant professeur de l'Université de Nancy, que l'on doit la réorganisation de la France, et jamais peut-être œuvre plus considérable ne fut plus rapidement accomplie. L'ordre et la régularité recommencèrent à régner dans tous les corps administratifs. La plupart des institutions créées pendant le Consulat subsistent encore de nos jours, et l'on peut dire que Bonaparte a fondé la France contemporaine. Mais par cela même, le système consulaire a pesé lourdement sur elle. Élaboré pour servir les desseins d'un maître jaloux de son autorité, ce système concentra les affaires dans la capitale, sans laisser à la province ni initiative ni liberté. Il s'affubla du masque de la démocratie pour mieux étouffer les idées libérales, et paralysa l'esprit de la nation. Bonaparte consacra, il est vrai, l'œuvre civile et économique de la Révolution, en proclamant l'égalité de tous les citoyens devant la loi, et en confirmant dans leurs possessions les acquéreurs de biens nationaux; mais au point de vue politique, il rétablit les traditions de l'ancien régime, et le nom seul des institutions changea. Le conseil d'État et le conseil du roi, les préfets et les intendants, les sous-préfets et les sous-délégués, le préfet de police et le lieutenant-général de police, c'étaient bien les enfants du même père, l'absolutisme. Aussi l'histoire de France ne présente guère pendant tout le dix-neuvième siècle qu'une suite de réactions douloureuses contre le Consulat ». Si nous rapprochons de cette page la phrase par laquelle M. Fisher termine le volume : « Depuis la chute de Napoléon Ier, la France n'a jamais été gouvernée que par des hommes élevés dans les principes de l'Empire », nous conclurons que les écrivains de Cambridge connaissent admirablement leur histoire de France.

A. DE PITTEURS.

Histoire du 17e régiment de cavalerie polonaise (Lanciers du comte Michel Tyszkiewicz, 1812-1815), par le comte Joseph Tyszkiewicz. Cracovie, imprimerie W.-L. Anczyc et Cie, 1904 ; Paris, Émile Paul, in-4°, 99 pages.

Cet ouvrage n'aurait pu paraître en temps plus opportun. Le rôle des contingents étrangers dans les armées de Napoléon est en ce moment le sujet d'études toutes spéciales. Il ne s'agit pas, cependant, ici de vaincus d'hier, incorporés par leur vainqueur pour aller combattre les alliés de la veille, mais d'un de ces régiments levés à grands frais et vaillamment conduits au combat par la haute noblesse polonaise, pleine de confiance dans la reconnaissance de la France. Recrutement, organisation, administration, opérations de guerre des lanciers Tyszkiewicz y sont minutieusement décrits par l'arrière-petit-fils du comte Michel et constituent un document intéressant. De nombreuses planches en noir et en couleur reproduisent portraits et uniformes, et donnent à cette monographie, éditée sur grand papier de Hollande et à peu d'exemplaires, une valeur très appréciable pour les érudits et les bibliophiles.

Ettar : Stockholm (Une année à Stockholm), par l'archiviste M. Westrin.

Contient les annotations (1727-1728) faites par l'interprète de l'envoyé turc Mustafa-Aga près le roi Frédéric Ier de Suède. On trouve aussi dans cette brochure de curieux détails sur la vie à Stockholm et sur les négociations de Mustafa, qui réclamait une somme d'argent due par le gouvernement suédois depuis le temps où Charles XII résidait en Turquie, et qui émettait le désir que la Sublime-Porte reçût un résident suédois à Constantinople, pour y conclure un traité de commerce.

Historisk Fidskrift. Publication de grande valeur historique, principalement pour la Suède, contient aussi des articles intéressant l'étranger. Ainsi, dans son dernier numéro pour l'année 1904, il y a une description de vingt pages au sujet du siège manqué du couvent polonais Czestschowa, en 1655, par une partie de l'armée suédoise, et la défense héroïque de cette place par le P. Kordecki. La non-réussite de ce siège a beaucoup contribué à l'évacuation de la Pologne par l'armée suédoise, sous le roi Charles X-Gustave, qui l'avait alors envahie. Ch. B.

Mon ambassade en Allemagne (1872-1873), par le vicomte de Gontaut-Biron, avec avant-propos et notes par André Dreux. — Paris, Plon-Nourrit et Cie, imprimeurs-éditeurs, 1906, in-8°, 1 vol. avec portrait en héliogravure[1].

Nul ne fut plus surpris que le vicomte de Gontaut-Biron de se voir appelé par M. Thiers à représenter la République française auprès de l'empereur d'Allemagne. Son nom, un des plus anciens et illustres de France, avait été écarté depuis 1830 de toute fonction publique par sa fidélité même à des traditions et à des convictions héréditaires. M. de Gontaut venait, il est vrai,

[1] C'est l'analyse de l'intéressante publication, à laquelle M. le Président a fait allusion dans son discours à l'Assemblée générale de la Société, du 8 juin 1906.

d'être envoyé à l'Assemblée nationale, quand le pays, en un mouvement plus instinctif que médité, s'était brusquement rejeté à l'heure du naufrage dans les bras qui, eux, ne l'avaient jamais conduit à de pareils désastres.

Mais le député des Basses-Pyrénées ne soupçonnait guère en lui ce que M. Thiers y devinait : un diplomate à qui confier la plus délicate et redoutable mission. M. Thiers avait singulièrement bien jugé, pendant cette première année de l'Assemblée, M. de Gontaut, déjà rencontré par lui sous l'Empire dans les salons les plus fermés du faubourg Saint-Germain, où l'éloquent défenseur de la papauté au Corps législatif recevait un accueil que n'aurait jamais laissé prévoir son rôle aux journées de juillet.

Notre nouvel ambassadeur fut à Berlin le personnage qu'on avait entendu y envoyer : le gentilhomme de haute race, frayant tout naturellement avec ses pairs de l'aristocratie de cour et d'armée, à laquelle le rattachaient en outre plusieurs alliances. Son nom rappelait assez de gloires du passé, pour faire oublier qu'il représentait aujourd'hui une nation vaincue d'hier. Se départir de l'affabilité souriante qui le distinguait, s'efforcer à prendre cette attitude de dignité solennelle qu'impose souvent une susceptibilité sinon blessée du moins inquiète lui sembla inutile. Mais si l'empereur et la famille impériale le comblaient de prévenances et s'appliquaient à lui adoucir les apparences, les réalités de sa tâche n'en étaient pas moins cruelles. M. de Gontaut n'avait-il pas devant lui M. de Bismarck et ses méfiances, le parti militaire et ses regrets; n'avait-il pas derrière lui une France exaspérée d'une défaite à laquelle elle ne semblait pas encore se résigner, un gouvernement provisoire et des partis en lutte pour en conquérir la possession définitive?

Convaincre l'Allemagne qu'aucune pensée de revanche prochaine n'existait chez nous, malgré quelques écarts de parole et de presse; obtenir l'amnistie des prisonniers retenus pour contravention aux règlements de la captivité; calmer les appréhensions provoquées par la réorganisation de l'armée française; précipiter la libération du territoire et en régler la marche par des conventions ou des combinaisons de toutes sortes; excuser notre retour rapide à la prospérité; rassurer M. de Bismarck mécontent de l'action de la gauche dans notre politique intérieure, peu après plus hostile encore aux projets de restauration monarchiste; parer aux mille incidents nés de semblables circonstances; chercher des points d'appui contre le terrible chancelier tantôt à la cour, tantôt auprès des autres puissances; et tout ceci au jour le jour, sans présomption, sans prétention aux vastes pensées, aux plans machiavéliques : telle est l'œuvre que nous racontent les Mémoires de M. de Gontaut-Biron, dont le récit s'arrête, hélas! bien avant le terme de sa mission. Ce que M. le duc de Broglie nous avait fait connaître de cet écrit par la pénétrante étude qu'il lui a consacrée en 1895 dans le *Correspondant*, nous avait inspiré une vive impatience de le voir paraître. Sa lecture ne nous a pas déçu; l'histoire diplomatique contemporaine possède en lui un document dont l'importance ne le cède en rien à l'intérêt; et, quelle que soit la modestie de l'écrivain, la France peut le reconnaître comme un précieux serviteur. B.

Le gérant : J. BOURDEL.

ARTS. — TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie, 8 RUE GARANCIÈRE. — 8464.

LA NOUVELLE ÉDITION

DES

MÉMOIRES DU CARDINAL DE RICHELIEU

TRAVAUX PRÉLIMINAIRES

I

Il se prépare, comme on sait, une nouvelle édition des *Mémoires* du cardinal de Richelieu. C'est l'Académie française qui en a pris l'initiative : elle ne devait pas moins à la mémoire de son illustre fondateur. Elle a obtenu pour cette entreprise le haut patronage et les subsides de l'Institut. Celui-ci a jugé, d'ailleurs, que cette œuvre d'érudition ne pouvait être remise en de meilleures mains que celles de la Société de l'Histoire de France, et il l'en a chargée, il y a trois ans environ.

A son tour, la Société a eu recours, pour l'exécution de ce long et difficile travail, au concours d'un groupe d'anciens élèves de l'École des Chartes et de savants que leurs études antérieures désignaient plus spécialement à son choix : c'est ainsi que, sous la direction de M. Jules Lair, membre de l'Institut, MM. le comte Horric de Beaucaire, sous-directeur au ministère des affaires étrangères, Robert Lavollée, Lecestre et Bruel ont été appelés à préparer en commun la nouvelle édition. Nous sommes heureux de reconnaître parmi eux plusieurs membres, des plus dévoués, de notre Société et de notre Conseil de la Société d'histoire diplomatique. Pourquoi faut-il que leurs rangs soient déjà éclaircis par la mort et que leur jeune collaborateur, M. Pierre du Cluzeau d'Échérac, leur ait été ravi avant d'avoir pu donner sa mesure ?

Le public savant, tenu au courant de l'entreprise, s'attendait-il à ce qu'elle fût rapidement poursuivie et à ce que les premiers volumes de la nouvelle édition des *Mémoires* ne tarderaient pas à paraître? Assurément, cette publication aurait pu être très prompte, si la commission s'était bornée à recenser les textes déjà connus, à les rapprocher et à livrer à l'impression la version qui lui aurait paru la meilleure. Mais, avec toute raison, cette commission de publication a estimé qu'en procédant ainsi, elle aurait fort incomplètement rempli son mandat et manqué en quelque sorte aux règles de la critique. Elle a jugé sa mission plus vaste et plus complexe. Avant d'édifier le monument littéraire et surtout historique que doit être sa nouvelle édition, elle a cru qu'il importait d'en poser solidement les assises, de déblayer, pour ainsi dire, et de sonder le terrain sur lequel il devra s'élever.

Quel est le texte véritable des *Mémoires?* En existe-t-il des manuscrits inédits? A quelle date s'arrêtent-ils? Comment ont-ils été composés? Quelle part le cardinal a-t-il prise à leur rédaction? Quels ont été ses principaux collaborateurs? Enfin, pouvait-on se rendre compte de tout ce qu'il se proposait en les préparant? Autant de problèmes qu'il y avait lieu de résoudre, ou tout au moins d'étudier, avant d'aborder l'œuvre de l'édition proprement dite.

C'est le résultat de ce travail préliminaire, patiemment poursuivi depuis trois années, qui vient d'être exposé dans deux fascicules spéciaux publiés, l'un en 1905 et l'autre en 1906, sous ce titre commun : *Rapports et notices sur l'édition des Mémoires du cardinal de Richelieu préparée par la Société d'Histoire de France, sous la direction de M. Jules Lair, membre de l'Institut* [1].

Le premier de ces fascicules s'ouvre par deux rapports de M. Poincaré, membre de l'Institut, au nom de la Commission de la fondation Brousse, un rapport de M. Lair et une lettre de M. Gaston Boissier, sur les origines et l'organisation en quelque sorte matérielle de l'entreprise. Ensuite, viennent deux importantes

[1] Paris, Renouard, 1905 et 1906.

communications de M. Jules Lair et de M. Robert Lavollée à la Société de l'Histoire de France sur la personnalité du secrétaire des *Mémoires* et sur la part prise par lui à leur rédaction Dans un troisième rapport, M. Lair fait connaître divers manuscrits conservés dans différents dépôts et reproduisant des fragments plus ou moins considérables, de ceux déjà publiés ; il discute et réfute l'hypothèse suivant laquelle les *Mémoires* auraient été rédigés après la mort du cardinal, par un bénédictin italien, Vittorio Siri, et sur l'ordre de Gaston d'Orléans; enfin il montre, par l'exemple des *Instructions et maximes*, faussement attribuées à Richelieu, la nécessité d'une sévère et minutieuse critique des textes. Le fascicule se termine par deux notes de M. Robert Lavollée ; l'une sur la « filiation de divers manuscrits de mémoires, l'autre sur la collaboration de Harlay de Sancy, c'est-à-dire du « secrétaire des *Mémoires* », à la partie de ces mémoires désignée sous le titre d'*Histoire de la mère et des fils*.

A la différence du premier fascicule composé, comme on le voit, d'un assez grand nombre de notices diverses, le deuxième ne comprend qu'un seul document : c'est le texte d'un chapitre inédit des *Mémoires* de Richelieu. Ce texte se rapporte aux affaires d'Italie pendant l'année 1639; il a été retrouvé et reconstitué par M. Robert Lavollée, qui, dans une courte notice, ra conte et explique sa découverte.

II

Tels sont, quant à présent, les résultats des investigations poursuivies par la commission de publication.

Le premier en date et peut-être aussi en importance est la découverte de la personnalité de ce collaborateur si longtemps anonyme que, faute de mieux, on désignait sous le nom de *secrétaire des Mémoires*.

On sait que les *Mémoires* de Richelieu ont été déjà publiés deux fois : d'abord dans la collection Michaud et Poujoulat,

ensuite dans la collection Petitot. Ces deux éditions ont été faites d'après le manuscrit conservé dans les archives des Affaires étrangères et désigné sous le nom de « manuscrit B » ; mais ce manuscrit lui-même n'est, du moins pour partie, que la reproduction d'un autre manuscrit appartenant au même dépôt, appelé le manuscrit A et dont on ne possède plus que la partie correspondant aux années 1624 à 1630 inclusivement.

Ce qui frappe tout d'abord, quand on examine ces manuscrits, — même le manuscrit A, qui paraît être le premier en date, — c'est l'absence à peu près complète de l'écriture de Richelieu. Il ne les a pas écrits, il ne les a pas même dictés : autrement, il n'aurait pas laissé subsister les nombreuses incorrections qui s'y rencontrent. On est donc en face d'une simple ébauche, mais d'une ébauche portant, visible et profonde, l'empreinte du cardinal. Que se proposait-il en composant ou, plus exactement, en faisant composer ses *Mémoires* ? Devaient-ils lui servir, pour ainsi dire, de memento politique ? Était-ce une sorte d'apologie rédigée d'avance en prévision de quelque disgrâce ou même de quelque procès toujours à craindre ? N'était-ce pas plutôt l'histoire du cardinal préparée sous son inspiration et en vue de la postérité ? Toujours est-il qu'ils furent faits sous sa direction, sous ses yeux, avec des documents qui reflétaient et exprimaient directement sa pensée politique.

« Ce sont les innombrables papiers d'État de toute nature, conservés par lui ou par ses secrétaires d'État, que Richelieu a utilisés. Lettres d'agents à l'étranger, minutes des ministres, mémoires remis au roi, avis lus au Conseil, factums composés, par ordre, sur les événements d'une campagne ou sur un ensemble de négociations, enfin mémoires personnels écrits pour le ministre : tous ces documents ont été réunis, triés et rangés ensuite dans des cahiers par affaires ou par ordre de dates.

« Ainsi classés et paginés, ils subissaient une première préparation en vue de leur insertion ou de leur utilisation dans les *Mémoires*. Les uns étaient résumés (ce qui, généralement, se faisait au dos du document), d'autres étaient entièrement ou

partiellement marqués pour une transcription ultérieure. Tous ou presque tous portaient la mention « Vu » ou « Employé ». Beaucoup de ceux qui étaient destinés à passer tout entiers ou pour partie dans le texte même des *Mémoires* étaient corrigés ou remaniés. Ainsi, les phrases en style direct étaient mises en style indirect, le temps des verbes changé, etc.

« On conçoit que ce premier travail fût assez délicat et d'une extrême importance, puisque, du choix du document et de son emploi dépendait, en quelque sorte, l'avenir de l'œuvre entière. A qui cette tâche difficile incombait-elle ? On ne le sait pas encore exactement. Ce qui paraît néanmoins incontestable, c'est que Richelieu a choisi lui-même les documents ou les passages de ces documents qui, résumés, ou *in extenso*, devaient entrer dans ses *Mémoires* ; du moins, a-t-il présidé à ce choix. Ce qui est également certain, c'est qu'il ne s'est pas livré lui-même à l'arrangement des pièces employées ; sa présence, d'ailleurs, devait souvent être inutile, l'opération de changement du style direct au style indirect, par exemple, pouvant être simplement confiée à un secrétaire intelligent. Quant aux résumés, il ne semble pas qu'ils aient jamais été écrits de sa main ; mais Charpentier, le meilleur de ses secrétaires, prenait quelquefois la plume. Plus souvent, ces résumés sont d'une écriture caractéristique, que l'on rencontre également soit au dos des documents, soit sur les pièces elles-mêmes, lorsqu'elles sont transformées au point de vue du style ou des idées. Les modifications apportées aux passages que l'on destinait à la transcription, les mots « Vu » et « Employé » tracés au revers des pièces sont, en effet, dus à cette même main. Quel est donc l'auteur de ces corrections ? Faute de le connaître, on l'a appelé le « secrétaire des *Mémoires* [1] ».

Ainsi réunis et, pour ainsi dire, cousus les uns autres, ces fragments étaient remis à des scribes qui les copiaient ; puis cette œuvre rudimentaire, dont le manuscrit A nous présente

[1] Notice de M. Robert Lavollée, *Rapports et notices*, etc., 1er fascicule, p. 37 et suivantes.

le type, était soumise à un nouveau travail de refonte, quant au fond et quant à la forme. Qui accomplissait cette tâche délicate ? Pour une faible part, Charpentier, le secrétaire le plus intime de Richelieu ; mais surtout le « secrétaire des *Mémoires* » dont, presque à chaque page, des remaniements nombreux attestent l'intervention. Il semble, d'ailleurs, qu'il ait défini lui-même son rôle dans une annotation écrite de sa main, sur une des « feuilles de corrections ». — « Nous en avons, dit-il, corrigé et diminué beaucoup. Ce n'est pas encore tout ce qui s'y doit faire ; mais la matière est préparée, le chemin est aplani au *maître ouvrier* pour y travailler et y donner plus facilement la forme. »

Dans quelle mesure ce « maître ouvrier », qui semble bien être le cardinal, a-t-il donné la dernière main à l'œuvre ? Est-il intervenu en dictant certains remaniements, en précisant les retouches à faire ou simplement en marquant par quelques indications générales la voie à suivre ?

On ne le saura probablement jamais. Ce qui est, au contraire, acquis, manifeste, c'est le rôle considérable joué par le secrétaire des *Mémoires* dans la confection de ceux-ci, et, par là même, l'intérêt qu'il y avait eu à en déterminer l'énigmatique personnalité.

Voici, en quelques mots, comment M. Robert Lavollée est arrivé à la dévoiler.

Le premier indice qui le mit sur la voie fut un passage, déjà remarqué par M. Hanotaux, des *Memorie recondite* de Vittorio Siri, ou, plus exactement, une annotation marginale dans laquelle le savant bénédictin cite, parmi les sources auxquelles il aurait puisé, une *Historia manoscritta del vescovo di San Malo*. Or, on ne connaît aucune histoire, manuscrite ou imprimée, écrite par un évêque de Saint-Malo, contemporain de Richelieu ; mais le mystère s'éclaircit si l'on examine le texte de Vittorio Siri en face duquel se trouve cette note : on ne tarde pas, en effet, à s'apercevoir que ce passage attribué à l'évêque de Saint-Malo est, tout simplement, la traduction littérale d'un fragment correspondant des *Mémoires* de Richelieu. De même, à la Biblio-

thèque nationale, on trouve dans le Fonds français (n° 15624) copie d'une partie de ces mêmes mémoires, avec ce titre : *Journal des Mémoires de Monsieur de Saint-Malo, ès années 1631-32* [*et 35*], *volume 2e*.

Conclure de cette double mention que l'auteur véritable des *Mémoires* est un évêque de Saint-Malo, contemporain du cardinal, serait assurément une grande exagération et une grande erreur; mais il est absolument légitime d'en inférer que le secrétaire des *Mémoires* a dû être ce prélat jusqu'à présent inconnu. M. Robert Lavollée ne s'est, cependant, pas contenté de cette présomption. Il l'a corroborée par des preuves matérielles et morales : il a constaté, d'abord, que l'évêque de Saint-Malo fut, de 1631 à 1646, Achille de Harlay, baron de Sancy ; puis il a cherché et trouvé des lettres autographes, signées de ce personnage, dans les papiers du cardinal conservés aux Affaires étrangères et, rapprochant ces lettres des annotations dues au secrétaire des *Mémoires*, il n'a pas eu de peine à établir, entre les unes et les autres, une identité de caractères graphiques qui ne peut, aux yeux d'un observateur attentif, laisser aucun doute sur la personnalité de leur auteur commun.

La démonstration matérielle était faite : il restait à la compléter en quelque sorte historiquement en recherchant si les circonstances de la vie d'Achille de Harlay se prêtaient au rôle qu'il aurait eu à jouer comme secrétaire des *Mémoires*. M. Robert Lavollée a été ainsi amené à nous donner une biographie, sommaire, sans doute, mais fort intéressante. de ce personnage.

C'est une figure singulièrement originale et vivante que celle de ce gentilhomme lettré, « moitié plumet, moitié rabat, », tour à tour abbé commendataire, homme de guerre, voyageur, diplomate, oratorien, chapelain et aumônier d'une reine, puis évêque et confident du grand cardinal ! Les aventures, — comme on peut croire, — ne manquent pas dans cette existence accidentée, du moins pendant la première partie de la vie de Harlay de Sancy. L'une des plus retentissantes et des plus étranges fut celle qui brisa, presque dès son début, sa carrière diplomatique. Il l'avait

commencée, il est vrai, un peu jeune, à Constantinople, où, dès l'âge de trente ans, la faveur de la régente Marie de Médicis l'avait appelé, pour ses débuts, au poste d'ambassadeur. S'il y servit bien les intérêts de la science et ceux des catholiques d'Orient, il ne paraît pas qu'il ait aussi bien réussi à se concilier les sympathies des Turcs. Il subit même, de leur part, une avanie d'une gravité exceptionnelle. Mêlé à une mystérieuse affaire d'évasion d'un prisonnier polonais, il se vit, après six années d'ambassade, bel et bien arrêté dans sa propre demeure, au mépris de son immunité diplomatique, menacé de la torture et jeté dans une prison d'où les instances de ses collègues étrangers ne purent le faire sortir qu'au bout de cinq jours de réclusion. Chose plus curieuse, le premier résultat de cette incartade ottomane fut le rappel de Sancy, et c'est seulement après son départ de Constantinople que le roi obtint satisfaction pour l'injure faite à son représentant.

A peine de retour en France, Harlay de Sancy faillit être emporté par la petite vérole, et, après avoir vu la mort de si près, il résolut de changer de vie. Rompant avec l'existence très mondaine qu'il avait menée jusqu'alors, il résolut de se consacrer à Dieu, reçut les ordres et entra à l'Oratoire, sous la forte discipline du P. de Bérulle. Sans énumérer les services éminents qu'il rendit à l'ordre par son talent de prédicateur, par son zèle et sa générosité, il suffira de rappeler qu'il fit partie, en 1625, du groupe de prêtres français emmenés au delà de la Manche par Henriette de France, quand elle épousa Charles Ier, et qu'il fut même, après le retour en France de l'évêque de Mende, appelé momentanément à diriger la conscience de la reine d'Angleterre. Au milieu des épreuves de toute sorte qui assaillirent cette princesse, il fut auprès d'elle l'un des meilleurs auxiliaires de Bérulle et l'un des plus fermes soutiens de la politique française.

Le rôle joué en cette circonstance par le Père de Sancy ne pouvait manquer d'appeler sur lui l'attention de Richelieu, qui le connaissait du reste depuis l'enfance, et après son retour défi-

nitif en France, nous le voyons, en 1628, chargé d'une mission semi-politique, semi-religieuse auprès du duc de Savoie. Lors de la journée des Dupes, il reste aux côtés du cardinal ; plus tard, il prend une part active à la campagne de pamphlets et de libelles engagée entre Richelieu et ses adversaires politiques ; enfin, en 1631, il est nommé évêque de Saint-Malo. Sa dignité nouvelle ne devait pas, d'ailleurs, l'éloigner beaucoup de la cour. Sancy ne s'astreignit guère à la résidence dans son diocèse ; et le relevé que l'on a fait de ses déplacements nous le montre bien plus souvent à Paris, à Rueil ou à Saint-Germain qu'à Saint-Malo.

Il a donc très bien pu remplir le rôle de « secrétaire des *Mémoires* », pour lequel ses goûts de lettré et l'amitié de Richelieu semblaient d'avance le désigner.

Faut-il encore une autre preuve s'ajoutant à toutes celles que M. Robert Lavollée a tirées du témoignage de Vittorio Siri, de la comparaison des écritures et de la vie même de Sancy ? Par une curieuse coïncidence, M. Jules Lair arrivait, en même temps que son jeune collaborateur et en suivant une autre voie, à une constatation analogue. Il trouvait, à la bibliothèque de Rouen, un manuscrit de la collection Leber, intitulé : *Extraits fort amples tirez de l'histoire du règne de Louis XIII, composez sur les Mémoires et par le commandement du cardinal de Richelieu, par messire Achille de Harlay, sur ce qui s'est passé en France depuis l'an 1631 jusqu'à 1636*, et il n'eut pas de peine à reconnaître que ce texte était composé de fragments considérables des *Mémoires de Richelieu*. Une note contemporaine du manuscrit est encore plus explicite : elle contient la mention suivante : *Mémoires écrits par messire Achille du Harlay, évêque de Saint-Malo, par ordre de M. le cardinal de Richelieu.*

La découverte est donc certaine, l'attribution incontestable ; et la discussion même à laquelle elle a donné lieu n'a fait que confirmer les conclusions de MM. Lair et Lavollée, qui sont devenues celles du Conseil de la Société de l'Histoire de France.

III

On voit quelles heureuses surprises réserve aux chercheurs l'étude patiente et minutieuse des documents originaux se rattachant à l'époque de Richelieu. On voit également de quel secours peuvent être, dans les recherches de ce genre, l'étude et la comparaison des écritures. Mais on aurait grand tort de s'y fier trop absolument. M. Lair, dans un de ses intéressants rapports, cite un exemple très curieux des erreurs d'attribution auxquelles peut conduire un examen trop rapide des caractères graphiques, surtout si l'on ne prend soin de le contrôler par l'application des règles générales de la critique historique et par l'examen intrinsèque des textes.

C'est ainsi qu'en 1880 un de nos plus laborieux érudits, M. Armand Baschet, ayant cru reconnaître l'écriture de Richelieu dans un manuscrit du fonds Clérambault, intitulé : *Instructions et Maximes que je me suis donné pour me conduire en cour*, l'avait publié sous le nom du cardinal. Tous les savants acceptèrent, sur sa foi, cette attribution, non sans quelque hésitation, il est vrai. Mais c'est à M. Lair que revient l'honneur d'avoir dissipé cette erreur. Cherchant partout, en vue de l'édition des *Mémoires*, des spécimens de l'écriture de Richelieu, il eut l'idée d'examiner celui que devait contenir le manuscrit Clérambault : au premier abord, il fut porté à partager l'erreur commune. Mais, en y regardant de plus près, il sentit sa confiance ébranlée par certains passages de forme triviale et de pensée vulgaire où ne se retrouvait guère la manière du cardinal. Ses doutes se changèrent en incrédulité complète à la lecture de la phrase suivante : « Je me souviendray en cet endroit de ce que j'escrivis sur l'exécution du maréchal de Biron, dont le Roy me parla et, après Sa Majesté, monsieur de Villeroy. Il en est parlé, à l'histoire du Roy. » Or, à l'époque de la décapitation de Biron, en 1602, Richelieu avait dix-sept ans : on ne se le figure pas, à cet

âge, écrivant à Henri IV et au maréchal de Villeroi des lettres dont ces deux personnages s'entretenaient ensuite avec lui. Il y avait là une de ces impossibilités morales contre lesquelles ne peut prévaloir aucune présomption matérielle. Il ne restait donc plus qu'à trouver l'auteur d'une « Histoire du Roi » à qui pût s'appliquer la phrase du manuscrit. M. Lair l'a cherché et il l'a découvert en la personne de Pierre Mathieu, qui vivait au temps de Henri IV, qui fut nommé historiographe de ce souverain, qui en écrivit l'histoire et qui, de plus, était un protégé de M. de Villeroy.

Aux yeux de M. Lair, le Richelieu des *Instructions et Maximes* s'appelle, en réalité, Pierre Mathieu : il tient le fait pour démontré; et, après sa fine et pénétrante critique, nous croyons que tout le monde savant le reconnaîtra comme lui.

IV

Nous n'en avons pas fini avec les trouvailles dont la préparation de l'édition des *Mémoires de Richelieu* a été jusqu'à présent l'occasion.

On sait que ces *Mémoires* sont une œuvre inachevée. Mais à quelle époque s'arrêtent-ils ? On pensait qu'ils ne dépassaient pas l'année 1638. C'est, en effet, à cette date que finit le manuscrit B qui, avec quelques fragments complémentaires, a servi à faire l'édition de Michaud et Poujoulat, comme celle de Petitot. Et, cependant, voici qu'un supplément inédit vient d'être découvert par M. Robert Lavollée.

En compulsant le fonds français de la Bibliothèque nationale, il y remarque, en effet, un manuscrit portant le numéro 17,554 et le titre suivant : *Projet de l'histoire des affaires d'Italie de l'année 1639*. Au premier aspect, cette pièce paraissait incompréhensible et surtout inutilisable. Elle ne renfermait, en effet, que des morceaux sans suite, des phrases détachées et brusquement interrompues, se terminant par des renvois à divers

folios d'un *Cahier d'Italie*, que rien ne désignait plus clairement. Pour qui ne connaît pas le mode de composition des *Mémoires de Richelieu*, il n'y avait là qu'une énigme indéchiffrable, qui, de fait, n'avait pas été déchiffrée jusqu'ici. Mais, pour les initiés, la voie à suivre était tout indiquée. Le *Cahier d'Italie* devait être un de ces recueils de pièces que le « secrétaire » formait, en vue de la composition des *Mémoires*, avec des documents tirés du cabinet du cardinal, et ces documents devaient être conservés dans le fonds Turin de la Correspondance politique ou dans quelque autre fonds analogue des archives des Affaires étrangères. Il ne s'agissait plus que de les y rechercher et de les y trouver. C'est ce qu'a fait M. Robert Lavollée; il a pleinement réussi dans ses fouilles. Ce ne dut pas être, il est vrai, sans quelque peine; car les anciens « Cahiers d'Italie » ont été défaits depuis la composition des *Mémoires*, et les pièces dont ils étaient formés ont été reclassées, chacune à sa date, dans deux volumes du fonds Piémont, avec un nouveau foliotage. Mais l'ancien subsiste encore et permet de ressaisir le fil conducteur; de plus, les pièces ont conservé des annotations caractéristiques attestant leur utilisation pour la confection des *Mémoires* : les lettres *a* et *b*, écrites en marge de la pièce, pour marquer le commencement et la fin de l'extrait, le trait de plume soulignant le premier mot, le crochet encadrant le dernier, la mention « Vu » ou « Employé », le changement du style direct en style indirect, enfin, l'écriture de Harlay de Sancy, c'est-à-dire du secrétaire des *Mémoires*.

En rapprochant tous ces extraits des phrases détachées du manuscrit de la Bibliothèque nationale, M. Robert Lavollée a pu, à force de patience, reconstituer, comme une sorte de mosaïque, le texte intégral. Nous possédons ainsi, grâce à lui, un chapitre inédit des *Mémoires*, chapitre qui n'était encore, évidemment, qu'à l'état de préparation, mais qui n'en constitue pas moins un complément intéressant de l'œuvre déjà connue et qu'à ce titre la Société de l'Histoire de France vient de publier.

Le texte, avec les notes, n'occupe pas moins de 126 pages

in-8°. Il est exclusivement consacré au récit de la campagne malheureuse et des négociations non moins infructueuses que la France poursuivit en Piémont, durant l'année 1639. Bien que le style en soit lourd et confus, comme au surplus dans le reste des *Mémoires*, l'intérêt des événements est assez vif pour retenir l'attention du lecteur. On y voit en jeu et en lutte, sur cet étroit théâtre de la cour de Turin, les ambitions rivales qui s'y disputaient non seulement l'influence et la suprématie, mais encore la domination effective. Le souverain, Charles-Emmanuel II, n'était qu'un enfant : au commencement de 1639, il régnait nominalement depuis plus d'une année, et sa tutelle était encore en litige. Sa mère, Christine de France, fille de Henri IV, avait bien la garde de son fils et exerçait en fait la régence ; mais celle-ci lui était disputée, de vive force, par ses deux beaux-frères, le cardinal Maurice et le prince Thomas de Savoie, qui prétendaient au titre de co-tuteurs. La France soutenait la duchesse Christine, tandis que l'Espagne combattait en faveur des deux princes savoisiens. Une armée française, commandée par le cardinal de La Valette, et ayant Pignerol pour base, opérait aux environs de Turin ; une autre armée, levée par les oncles du duc et soutenue par des troupes espagnoles venues du Milanais, s'avançait concurremment par la vallée du Pô, menaçant à la fois Turin et Casal. Ainsi prise entre deux feux, mal servie par des gouverneurs infidèles, mal obéie de ses sujets, soupçonnant tout le monde et suspecte à tous, la pauvre duchesse régente voyait ses places fortes tomber l'une après l'autre aux mains soit de ses ennemis, soit de ses défenseurs, et finissait par ne plus savoir desquels elle devait se défier davantage. A chaque succès de ses beaux-frères correspondait, de la part de la France, une pressante demande de nouveaux gages, Richelieu s'efforçant de lui démontrer qu'elle ne trouverait de salut que dans une alliance intime avec son frère le roi Louis XIII et que, plus elle lui confierait de places fortes, plus elle disposerait, par là même, ses beaux-frères et l'Espagne à conclure la paix et à restituer, à charge de réciprocité, la partie des États de Savoie dont ils étaient les maîtres.

Ce raisonnement spécieux ne convainquait guère la pauvre duchesse, non moins effrayée du remède proposé que du mal dont elle souffrait. Faible de ressources, faible de caractère, comme elle l'était de cœur, elle avait recours à l'arme de tous les faibles : elle rusait, hésitait, louvoyait, faisant la sourde oreille aux conseils de la France, résistant le plus longtemps qu'elle pouvait aux instances du cardinal et de ses agents D'Émery et Chavigny, ne s'y rendant qu'à la dernière extrémité, le plus souvent trop tard, en perdant par conséquent le bénéfice et s'exposant, dès lors, à de nouvelles exigences.

On sait à quoi aboutit tout ce manège féminin. Peu à peu dépossédée de presque tous ses États et réduite à se renfermer dans Turin, elle vit, une belle nuit, ses ennemis y pénétrer par surprise et n'eut que le temps de se sauver, — en chemise, — dit la chronique, — et de se réfugier dans la citadelle. Par bonheur, elle y put tenir jusqu'à l'arrivée des premiers secours, qui la dégagèrent; et, après un assaut repoussé, l'on ne tarda pas à conclure une trêve qui se prolongea jusqu'en 1640. A l'expiration de cette suspension d'armes, pendant laquelle était mort le cardinal de La Valette, le nouveau généralissime de l'armée française, le comte d'Harcourt, reprit la campagne et réussit à faire lever le siège de la citadelle de Turin par le prince Thomas qu'il chassa même de la ville.

Mais, en attendant ce coup de fortune, les affaires allèrent de mal en pis pour la France en Piémont pendant toute l'année 1639. Aussi les *Mémoires*, comme les dépêches officielles qui en forment la trame, sont-ils pleins des objurgations du cardinal à l'adresse de la « misérable princesse », qu'il accuse d'avoir causé elle-même tous ses malheurs, en ne se confiant pas sans réserve à son frère, et de vouloir toujours « nager entre deux eaux ».

Si le reproche était dur, il était mérité. Mais il faut bien reconnaître que la duchesse de Savoie n'était pas sans excuse légitime. On comprend aisément ses hésitations et ses défiances. On s'explique qu'il lui répugnât de remettre entre les mains du roi de France le peu qui lui restait encore, dans l'espoir de mieux re-

couvrer ce que ses beaux-frères et l'Espagne lui avaient déjà ravi. L'exemple récent de Pignerol et de son occupation soi-disant temporaire transformée en prise de possession définitive n'était certes pas fait pour la rassurer. Et comment, enfin, ne se serait-elle pas tenue sur ses gardes en voyant de quels procédés usait le terrible cardinal ? Ne lui avait-il pas imposé l'éloignement, puis l'emprisonnement de son confesseur, le P. Monod ? N'avait-il pas fait interdire à l'évêque de Casal de rentrer dans sa ville épiscopale, uniquement parce qu'il le soupçonnait de sentiments favorables à l'Espagne ? Est-ce qu'il n'avait pas été jusqu'à proposer à la duchesse de confier son propre fils au roi de France, sous prétexte de le mettre en sûreté, en réalité pour en faire un otage ?

Entre ce redoutable partenaire et son voisin espagnol, non moins inquiétant, la pauvre duchesse cherchait à pratiquer une politique de bascule et de juste milieu qui pût la sauver des colères de l'un comme des vengeances de l'autre. Elle ne faisait en cela que suivre la voie tracée à la maison de Savoie par sa situation géographique et par sa faiblesse : la coquetterie internationale était déjà devenue, en Piémont, comme une tradition politique.

Christine n'était, d'ailleurs, pas seule à jouer double jeu. Le chapitre inédit des *Mémoires*, que nous avons sous les yeux, renferme à cet égard des révélations piquantes. Dans cette sorte de comédie italienne, les intrigues se croisaient, s'entre-croisaient sans cesse. Chacun des acteurs négociait en secret et simultanément avec tous les autres. En même temps qu'il opérait de concert avec des troupes espagnoles contre celles du roi de France, le prince Thomas nous adressait de mystérieuses propositions auxquelles, bien que protecteurs déclarés du jeune duc et de la régente, nous ne refusions pas de prêter l'oreille. La régente, suivant l'expression diplomatique aujourd'hui consacrée, causait avec tout le monde. L'Espagne elle-même, bien qu'en lutte ouverte avec la France, nous faisait, par l'intermédiaire d'un certain abbé Vasquez, de secrètes ouvertures. Porteur des

paroles du marquis de Leganez, gouverneur du Milanais, qui lui-même se disait autorisé par le comte-duc d'Olivarès, l'abbé traduisait avec emphase les sentiments d'admiration, vrais ou supposés, que le ministre espagnol professait pour le cardinal et insinuait qu'il serait possible, par une entente directe entre les deux couronnes, de transformer en trêve générale la trêve partielle conclue en Italie, et même de rendre ainsi la paix à l'Europe. Malheureusement, une expérience récente donnait lieu de craindre que cette proposition ne fût faite pour nous attirer dans un piège et ne servît, si nous l'acceptions, à nous compromettre vis-à-vis de nos alliés hollandais, allemands et suédois. Aussi la cour de France se tint-elle sur une prudente réserve, mais sans cesser de poursuivre les négociations entre-croisées qu'elle reprochait si amèrement à la duchesse de Savoie.

Nous ne saurions pousser plus loin ce rapide résumé. Ce qui précède paraît, du moins, suffire à prouver non seulement l'intérêt des événements racontés dans le nouveau chapitre des *Mémoires de Richelieu*, mais encore et surtout la valeur très réelle des travaux préliminaires auxquels a donné lieu la préparation d'une nouvelle édition de ces Mémoires. Le monde savant les a accueillis avec grande faveur. Il attend maintenant la publication des *Mémoires* eux-mêmes, et il y a toutes raisons de croire que les deux premiers tomes, contenant l'*Histoire de la mère et du fils* et préparés par M. le comte Horric de Beaucaire, ne tarderont pas à paraître. On ne saurait douter qu'ils ne soient dignes des doctes compagnies sous les auspices desquelles ils verront le jour. Nous aurions été tentés d'insister encore plus vivement sur l'importance des résultats acquis dès à présent; mais un scrupule nous arrête : la Société d'histoire diplomatique, comme nous le disions en commençant, ne compte parmi les auteurs que des collaborateurs, des confrères et des amis.

Le directeur de la *Revue*,
Comte Baguenault de Puchesse.

LES PAPIERS

DE

M. DE NESSELRODE[1]

Nesselrode, Metternich : ces deux noms, l'un incarnant la politique russe, l'autre la politique autrichienne, se détachent dans l'histoire diplomatique de la première moitié du dix-neuvième siècle. Pendant près de cinquante ans, Nesselrode et Metternich furent les demi-souverains de leurs deux monarchies. Ailleurs, il y eut de grands ministres, leurs égaux par le talent, mais ils n'étaient pas comme eux figés dans leur haute situation. En Angleterre, par exemple, lord Castlereagh, Canning, Peel, Palmerston, dont l'influence fut comparable à celle qu'ils eurent en Russie et en Autriche, étaient sujets à des éclipses, et il suffisait d'un scrutin pour ramener dans le rang ceux qui, la veille, étaient au pouvoir. Metternich comme Nesselrode furent inamovibles ; le seul trait qui les distingue, c'est que le premier imposa quelquefois sa politique à son empereur, tandis que le second ne sembla jamais que réfléchir celle du sien.

Les *Lettres et papiers du comte de Nesselrode* seront donc le pendant des *Mémoires du prince de Metternich*, et il n'est pas besoin d'insister sur l'intérêt qu'offre leur publication. Ils vont ressusciter un demi-siècle de l'histoire de la Russie, et, par là même, de l'histoire de l'Europe où les gouvernements des tsars Alexandre et Nicolas exercèrent leur prépondérance.

I

Les quatre volumes déjà parus, en même temps qu'ils sont bourrés de renseignements précieux, nous montrent comment

[1] *Lettres et papiers du chancelier comte de Nesselrode*, publiés par le comte A. DE NESSELRODE, t. I-IV. (Paris, Lahure.)

se forma l'illustre chancelier de l'empire moscovite. Charles de Nesselrode, né à Lisbonne en 1780, était de souche allemande. Le fait est à noter. Il y a deux ans, lorsque les victoires du Japon étonnèrent le monde et qu'on vit l'immense monarchie des tsars vaciller, un ancien ambassadeur de France nous disait que la Russie, sorte de nation cosmopolite, avait dû surtout la grande figure qu'elle avait faite et les grandes illusions qu'elle avait données, à la présence chez elle d'éléments étrangers, — surtout de l'élément allemand, qui lui avait fourni ses meilleurs généraux, ses meilleurs administrateurs, ses meilleurs industriels, ses meilleurs diplomates, et qui lui avait ainsi permis d'attendre l'éclosion slave. L'exemple de M. de Nesselrode vient à l'appui de cette thèse.

A personne, Charles de Nesselrode ne dut autant qu'à son père. Ce père, dont il aimait à répéter qu'il avait été son « maître dans la science de la vie », Guillaume de Nesselrode, était un cadet d'une vieille famille du duché de Berg. Pauvre, il avait tenté fortune sous tous les cieux : tour à tour officier dans l'armée autrichienne et balafré par un coup de sabre à la bataille de Lawfeld ; attaché à la cour de l'Électeur palatin où sa belle prestance et ses manières élégantes avaient enflammé le cœur de l'électrice ; colonel en France, au régiment de Royal-Allemand, grâce à la protection du duc de Choiseul ; chambellan du grand Frédéric à qui ses boutades mordantes avaient plu, enfin serviteur de l'impératrice Catherine qui en fit un ambassadeur à Lisbonne, puis à Berlin, il avait également réussi comme soldat, comme courtisan, comme diplomate.

Sa correspondance tient une large place dans les documents publiés. Elle fait connaître et apprécier ce gentilhomme cosmopolite, reflet de son temps, aimable et impertinent, sentimental et sceptique, ayant des clartés sur tout et n'approfondissant rien, à son aise dans un salon de jolies femmes aussi bien que dans un cercle de philosophes. Au cours de ses pérégrinations à travers le monde, il avait recueilli les traditions des chancelleries de l'ancien régime et acquis les règles de cet art de la diplo-

matie qui, de tous, est celui qui s'improvise le moins : il transmit à son fils ce legs précieux.

A l'âge où se dessinent les vocations, ce n'était cependant pas ambassadeur, c'était amiral que rêvait d'être un jour le jeune Charles de Nesselrode. Il entra même, à Cronstadt, dans le corps des cadets de la marine russe. Mais sa santé était fragile, sa vue très basse, et, vite, la mer perdit pour lui son attrait. Aussi, lorsque le grand-duc Paul, devenu empereur de Russie, le choisit pour un de ses aides de camp et lui proposa de troquer l'uniforme de marin contre celui de lieutenant de la garde à cheval, il accepta d'enthousiasme. Peu s'en fallut qu'il ne s'en repentît. Sous un maître comme le tsar Paul, on n'était jamais sûr du lendemain. Ses caprices se succédaient, brusques et contradictoires, et Charles de Nesselrode en fit l'expérience. Coup sur coup, en l'espace de quelques mois, il fut chassé de la cour, puis fait, à dix-neuf ans, colonel des gardes à cheval, puis cassé de son grade parce qu'un de ses officiers avait manœuvré de travers à la parade, puis nommé chambellan, puis congédié, puis rappelé, et ces alternatives auraient sans doute continué lorsque l'horrible drame du palais Michel amena sur le trône l'empereur Alexandre.

II

Charles de Nesselrode fut chargé d'aller annoncer au duc de Wurtemberg, propre beau-frère du tsar Paul, le changement de monarques. Il se tira de sa mission avec un tel tact et une telle habileté, empêchant la cour de Wurtemberg de découvrir, malgré les soupçons, que la version officielle de « l'accident » cachait une tragédie, que, désormais, la diplomatie lui était ouverte. Il obtint d'être attaché à la légation de Berlin. Chose curieuse, au dernier moment, des objections lui vinrent de son père ; le comte Guillaume se rappelait qu' « il avait lui-même cueilli dans cette carrière plus d'épines que de roses », et il voulut

faire profiter son fils de son expérience. Mais une voix intérieure poussait le jeune homme, il rejeta les conseils et, au mois d'août 1801, partit joyeusement pour la capitale de la Prusse, où il fit ses premières armes sous M. de Krüdener, le mari divorcé de la célèbre baronne.

A Berlin, Nesselrode fréquenta la cour que la reine Louise animait par son entrain et sa beauté ; il courut les spectacles, les bals et les dîners. En même temps, il travailla. L'historien Ancillon lui donnait des leçons de droit public, et il liait d'instructives relations avec Bignon, alors secrétaire de la légation de France, avec le général espagnol O'Farrill qui devait jouer un rôle dans les révolutions de son pays, avec le comte Stadion et Frédéric de Gentz qui, tous deux, étaient déjà d'irréconciliables ennemis de la Révolution française et de Bonaparte. Le dernier surtout, Gentz, influa sur son esprit profondément. Après avoir lu son fameux ouvrage, *l'Europe avant et après la Révolution française*, Nesselrode écrivait à son père : « C'est réellement un chef-d'œuvre qui ne peut que passer à la postérité » ; il comparait l'auteur à Montesquieu et à Burke, et les années n'affaiblirent point son admiration pour celui qu'à la fin de sa vie, il continuera d'appeler « le défenseur le plus courageux et le plus éclairé des bons principes ».

Le baron de Krüdener, frappé d'apoplexie au milieu d'une promenade *Sous les tilleuls*, pendant l'été de 1802, fut remplacé par M. d'Alopéus, qui avait eu jadis des démêlés avec le comte Guillaume de Nesselrode ; Charles obtint d'être transféré à la légation de Hollande. La Haye était un poste de choix, un observatoire d'où l'on avait vue sur toute l'Europe. Les nouvelles y affluaient de Paris, de Londres, de Berlin, des petites capitales allemandes, et le jeune Nesselrode les saisissait au vol pour les transmettre à son père retiré à Francfort-sur-le-Mein. Il ne rencontra, il est vrai, à La Haye, aucun maître pour sa pensée : le personnage le plus brillant du monde diplomatique s'y trouvait être le représentant de la France, M. de Sémonville, qui n'était qu'un aimable homme marié à une femme d'esprit. Il resta le

disciple de Frédéric de Gentz : à son exemple, il détesta Napoléon et, par contre-coup, la France nouvelle. Les lettres dans lesquelles, de la fin de 1802 au printemps de 1806, le futur chancelier russe commentait âprement avec son père les événements quotidiens, sont à cet égard très significatives. Chez ces deux hommes, dont l'un avait été au service de Louis XV, une colère mêlée de crainte gronde sans cesse contre le pays de la Révolution; ils exècrent le « tyran corse », le « fléau du monde » ; ils le criblent d'épigrammes ou l'accablent de malédictions; ses victoires, Ulm, Austerlitz, leur font « saigner le cœur »; ils poussent des cris de rage à chaque nouveau succès de sa diplomatie; ils malmènent les gouvernements de Berlin, de Vienne, de Pétersbourg, qui n'apportent pas dans la lutte une énergie assez inflexible. En lisant cette correspondance, toute gonflée de passion, déjà on pressent de quoi sera capable le patriotisme moscovite quand l'invasion le dressera, dans les plaines couvertes de neige, en face de la Grande Armée.

Charles de Nesselrode quitta son poste au mois de juin 1806 — le jour même où Louis Bonaparte, roi de Hollande, dont Alexandre avait refusé de reconnaître la souveraineté, fit son entrée à La Haye. Le gouvernement russe, qui avait su apprécier son mérite, ne le laissa pas longtemps sans emploi. Au mois d'août, il parcourut les routes du midi de l'Allemagne, en quête de renseignements sur les corps de troupes qu'y maintenait Napoléon. Au mois d'octobre, il est à Berlin, lorsque « la nouvelle de la bataille d'Iéna tombe sur la ville comme un coup de foudre ». Pendant la rude guerre de l'hiver de 1806-1807, il est placé, en qualité de représentant du ministère des Affaires étrangères, auprès du généralissime russe, le vieux maréchal Kaminski, puis auprès de ses successeurs Buxhœwden et Benningsen, et, avec un cœur vaillant, il supporte les fatigues et les dangers de la vie des camps. « J'ai fait des marches forcées, des marches de nuit, séparé de mes équipages, mande-t-il gaiement à son père au lendemain d'Eylau; j'ai enduré la faim, la soif; j'ai passé des nuits à cheval et des journées après à écrire... Je

me porte comme un charme, et après avoir pris quelque repos à Kœnigsberg, après avoir bien bu et bien mangé, je suis tout prêt à recommencer et à aller demain de nouveau en avant avec l'armée qui est déjà partie hier. » Sur ces entrefaites, le général Benningsen l'envoyait à Vienne raconter la bataille. Accueilli comme un messager de « joie » et d' « espoir » par la société viennoise qu'exaltait la demi-défaite de Napoléon, il y passa trois mois charmants. On le retrouve à Tilsitt boudeur et désolé. Devant les embrassades publiques des deux empereurs, la colère le ronge. « J'ai été à Tilsitt pendant tout le temps des négociations, écrit-il, mais j'y ai vécu dans la retraite la plus absolue et n'ai vu que passer dans la rue les puissants de la terre. »

Tilsitt eut cependant, pour Nesselrode, un effet heureux : l'ambassade russe de Paris était rétablie, elle était confiée au comte Pierre Tolstoï, et lui-même fut choisi pour en être le conseiller. C'était une phase nouvelle de sa carrière qui commençait.

III

Nesselrode a noté, dans ses *Souvenirs*, la déception que lui causa son envoi à Paris. « Cette nomination me contrariait plus qu'elle ne me flattait. Mes sympathies n'avaient jamais été pour la France ni pour l'homme qui la gouvernait, et j'étais sur le point de refuser. Quelques paroles bienveillantes de l'empereur Alexandre mirent fin à mes hésitations. » — Ce fut avec ces sentiments qu'il gagna son poste. Sa première impression fut détestable. « Sous le rapport des agréments de société, déclare-t-il à son père, Paris n'est pas à comparer à Pétersbourg. » Il s'ennuie dans les bals, on l'empoisonne dans les dîners, sa chambre est pleine de fumée, la vie est incroyablement chère, et, pour peindre les Parisiens, il emprunte à Diderot cette boutade : « Ils ont beaucoup d'esprit, ils sont très aimables, très amusants, mais, en vérité, ils n'ont pas le sens commun. »

Tolstoï, ambassadeur d'occasion, fort embarrassé la plume à

la main, laissait à son jeune collaborateur la tâche de correspondre avec le gouvernement russe. Comment s'étonner, après les aveux que nous avons recueillis, qu'il en ait profité pour glisser, dans ses dépêches, des pointes contre l'alliance française, et qu'il ait plus d'une fois choqué le chancelier Roumiantsof qui était, à l'en croire, « l'âme damnée de Napoléon » ? Il continua, néanmoins, à les rédiger, même après l'entrevue d'Erfurth où l'empereur Alexandre lui donna une algarade dans le vain espoir de le ramener à sa politique, et même lorsque le prince Kourakin, très sympathique à Napoléon, eut succédé à Paris au comte Tolstoï. Un jour cependant, le désaccord entre l'ambassadeur et le conseiller fut tel que celui-ci obtint un congé : il revint à Pétersbourg. Ce fut pour peu de temps. Depuis Erfurth, les dispositions d'Alexandre à l'égard de la France s'étaient modifiées; sans être encore hostiles, elles devenaient défiantes. Le tsar voulut avoir à Paris un agent mieux capable de le renseigner que l'insignifiant Kourakin; Nesselrode fut choisi. Dès le mois de janvier 1810, il refit ses malles, et sous couleur d'aller négocier un emprunt, il s'achemina de nouveau vers « l'antre du lion ».

La véritable mission de Nesselrode consistait à tenir au jour le jour le tsar au courant des dessous de la politique française, grâce à une correspondance secrète adressée, en dehors de l'ambassadeur, à l'homme de confiance du monarque, le conseiller intime Spéranski. Cette correspondance, qui commence le 25 mars 1810 pour ne cesser que le 18 août 1811, est du plus vif intérêt. Afin de dépister les soupçons au cas où une police indiscrète en saisirait des fragments, les interlocuteurs s'y servent de termes convenus. Ainsi, la France s'appelle *Lisette* ou *le Palais de marbre*, l'Angleterre *le Goutteux* ou *Collin Tampon*, l'Espagne *la Commère*, la Porte *le Mouton* ; Napoléon a pour pseudonymes tantôt *Joli-Cœur*, tantôt *Sophie Smith*, l'empereur de Russie *Louise* et *le Savant*, l'empereur d'Autriche *Robert*, Champagny *le Gentil*, Fouché *Natasche* ou *le Président*, Roumiantsof *ma Tante Aurore*, Kourakin *Riquet à la Houpe*, Caulaincourt *le Possesseur*,

Talleyrand *mon Cousin Henry* et *le Jurisconsulte*, etc. La précaution était nécessaire. En dehors de rapports, comme une étude très remarquable sur le mariage de Napoléon et de Marie-Louise, Nesselrode transmettait en effet à Spéranski des documents dérobés dans les administrations françaises et qu'il se procurait à prix d'argent. De plus, il reproduisait dans ses lettres des conversations, parfois compromettantes, avec de hauts dignitaires de la cour impériale qui étaient fatigués et effrayés par les guerres continuelles du maître.

Le personnage avec qui l'envoyé d'Alexandre avait le plus volontiers des entretiens, était M. de Talleyrand. Pour lui avait été sa première visite, et, afin d'en bien préciser l'objet : « J'arrive de Pétersbourg, avait-il déclaré au prince de Bénévent ; je suis officiellement employé près du prince Kourakin, mais c'est auprès de vous que je suis accrédité. J'ai une correspondance particulière avec l'empereur, et je vous apporte une lettre de lui. » [1] — Talleyrand, que Champagny remplaçait aux Affaires étrangères, ne dissimulait point sa désapprobation de la politique impériale. Il était, comme l'a fort bien vu Nesselrode, un « ami de la paix » ; il déplorait depuis longtemps les excès d'une ambition « aussi fatale à la France qu'à l'Europe », et il pensait que « l'intérêt bien entendu de la France exigeait que Napoléon s'arrêtât ». A Erfurth déjà, il avait fait des confidences sur ce thème à l'empereur Alexandre ; il les reprit à Paris avec son représentant, et il y ajouta des conseils sur la façon la plus habile de résister aux prétentions, puis aux agressions du conquérant. Nesselrode enregistrait soigneusement ces précieux avis : terminer coûte que coûte, sans délai, la guerre contre les Turcs qui abîme les armées et les finances moscovites ; convenir avec l'Autriche d'une *ligne défensive* où devra s'arrêter la domination de Napoléon ; former un royaume de Pologne russe à opposer à celui de la France. Plus tard, d'autres questions furent soulevées. Le cousin Henry proposait d'accorder à

[1] *Mémoires de Talleyrand*, I, 331.

certains armateurs de Russie, — ainsi d'ailleurs que le faisait en France Napoléon lui-même, — des licences de trafiquer avec l'Angleterre afin d'empêcher les effets du blocus continental, et, soucieux de ses intérêts personnels, il demandait que les premières lui fussent réservées. — Talleyrand n'était pas le seul à parler de la sorte. Caulaincourt notamment, lorsque, rappelé de son ambassade de Pétersbourg, il revint à Paris en 1811, se mit aussi à causer librement avec Nesselrode, et même à lui dicter des notes pour Alexandre. A distance, on est surpris que des hommes touchant de si près l'empereur aient osé de pareille façon contrecarrer ses desseins; on serait tenté d'être sévère pour eux. Mais, avant de les juger, il faut se placer dans leur état d'esprit, il faut relire ce qu'a écrit à leur sujet Nesselrode lui-même avec autant de clairvoyance que d'équité : « Tous ces hommes ne croyaient pas trahir leur maître, mais le préserver de la fougue de ses passions en l'empêchant de poursuivre ces guerres perpétuelles qui dépeuplaient la France, l'appauvrissaient et pouvaient finir par d'épouvantables catastrophes. »

Vers l'été de 1811, Nesselrode sentit que son séjour à Paris avait assez duré. Qu'aurait-il fait de plus en le prolongeant ? Son gouvernement était averti; il lui avait, sur tous les tons, prêché de se tenir en garde contre l'ambition de Napoléon; il avait répété sans se lasser que la guerre était inévitable et qu'il importait d'être prêt. Maintenant, à force de multiplier les démarches et de quêter des renseignements, il risquait d'éveiller les défiances de la police aux aguets. Il s'éclipsa donc en sourdine, un beau matin de la fin d'août, et, à petites journées, en poussant une pointe jusqu'à Vienne où l'attirait Metternich, il regagna Pétersbourg.

IV

Nesselrode profita de quelques mois de loisir pour se marier. Il épousa la fille du ministre des Finances russes, la comtesse

Marie Gourief — une fort jolie personne au regard profond, si l'on en croit une miniature d'Isabey, et à l'âme exquise, si on la juge d'après ses lettres. Leur lune de miel fut interrompue par les préparatifs de guerre. L'empereur Alexandre était allé passer la revue de ses troupes à Wilna; il manda près de lui le comte de Nesselrode qui, nous dit l'éditeur de ses papiers, devint, à partir de ce moment, « le véritable traducteur de la pensée et de la volonté de son maître ».

Aussitôt que les événements les eurent séparés, une correspondance s'établit entre Nesselrode et sa jeune femme. Ils y échangeaient tendresses et nouvelles. Pleine d'attentions, elle lui faisait parvenir du curaçao, des oranges et des citrons, un pantalon de casimir blanc, et lui narrait par le menu tous les commérages de Pétersbourg. « Des fausses nouvelles, tant et plus, dites avec un très grand air de vérité, des conjectures faites avec des gens d'esprit, mais qui n'en sont pas moins dénuées de sens commun, des appréhensions effrayantes, voilà, gémit-elle, de quoi mes oreilles sont cornées depuis le matin jusqu'au soir. »

Lorsque la guerre fut déclarée et que la Grande Armée eut franchi le Niémen, l'opinion nerveuse éprouva une panique ; Mme de Nesselrode ne put y échapper. Son père, le comte Gourief, aux prises avec un Trésor que les insatiables besoins d'argent avaient mis à sec, voyait tout en noir. Qu'était-ce qu'une tactique consistant à abandonner, presque sans bataille, le terrain à Napoléon? La Pologne russe n'allait-elle pas se révolter et faire cause commune avec les Français? Tout était sujet d'angoisse. — Nesselrode, quoique ses lettres, qu'il savait décachetées au cabinet noir, soient plus réservées, était de son côté rempli de craintes. « On tripote dans les affaires de l'empire, écrivait-il, comme par le passé. » Il n'avait pas confiance dans les hommes du gouvernement. A ses yeux, le chancelier Roumiantsof n'est qu'un malade au physique et au moral; parmi les négociateurs, le prince d'Oldembourg a le jugement « aussi faux que son esprit est borné », Wintzingerode « n'a ni esprit, ni

jugement, ni valeur, aucune habitude des affaires. » La seule chose qui soit faite pour relever les cœurs, c'est que l'armée est admirable, — cette armée qui vient d'arracher à l'envoyé extraordinaire de Napoléon, M. de Narbonne, un cri d'admiration. « Ce qui a passé sous nos yeux, écrivait Nesselrode le 1er juin, ne laisse rien à désirer; elle renferme tous les éléments de la victoire, tout dépendra de l'emploi qu'on en fera. » Quelques jours plus tard, il reprend : « L'armée est excellente. Il est impossible de rien voir de plus beau et de mieux disposé. » Et après les premiers engagements, il ajoute : « Je viens de voir défiler cent mille hommes... Je ne doute plus du succès. »

Cependant, la Grande Armée avançait vers Moscou, et dans les châteaux, dans les couvents, dans les chaumières, pour défendre le sol violé de la « sainte Russie », des patriotes se préparaient. Ce fut, il faut l'avouer, un admirable élan. « Notre clergé, écrivait Mme de Nesselrode le 17 juillet, donne un très bel exemple; de l'argent qu'il a thésaurisé, il offre un million et demi ; le métropolite de la ville fait fondre toute son argenterie..., les évêques des différentes provinces donnent, tous, des sommes importantes. En outre, toute l'argenterie qui se trouve dans les couvents, dans les maisons religieuses et dont on ne fait pas usage... sera livré pour le bien de l'État... Les marchands russes et étrangers ont déjà offert deux millions... La noblesse, au rassemblement, a témoigné un enthousiasme extraordinaire; on a appelé à grands cris le vieux général Koutousof ; on l'a chargé d'organiser l'armée qu'on lève ici et qui est de quatre hommes sur cent pour ce gouvernement. La contribution en argent se monte à près d'un million comptant. Il y a une taxe de cinq pour cent sur les maisons des propriétaires, et Dieu sait quoi encore. » Le peuple prenait sa part de cette émulation patriotique : « Les paysans, déclarait le prince Koutousof, jaloux de défendre leurs foyers, organisent des armements contre les ennemis. Ils placent des vedettes sur les hauteurs et les clochers et sonnent l'alarme à l'apparition des Français. Au signal, les paysans se rassemblent, fondent avec acharnement sur l'en-

nemi et ne quittent pas la place sans remporter la victoire... Dans plusieurs villages, ils se réunissent pour leur défense commune sous le serment de punir sévèrement les lâches et les traîtres. » Que pouvaient Napoléon, malgré son génie, et ses soldats, malgré leur héroïsme, devant un pareil soulèvement de l'âme russe?

Nesselrode, qui avait d'abord accompagné l'armée et qui ne griffonnait plus que de courts billets « tantôt sur un banc, tantôt sur un tonneau, la plupart du temps à terre, couché à plat ventre », fut rappelé à Pétersbourg par l'empereur Alexandre. Sa correspondance avec sa femme fut interrompue; une autre la remplaça. Un de ses collègues, M. d'Anstedt, resté dans les camps, le tient au courant des faits d'armes. Avec une verve endiablée, il lui raconte les exploits des soldats russes et les siens propres. Mais là n'est point le mérite de ses lettres. Ce qui en fait l'intérêt, c'est qu'il est un patriote ardent, et qu'en voyant la foi enthousiaste qui l'anime — et avec lui les milliers de Russes dont il est l'écho, — on comprend comment fut vaincu Napoléon. « Bonaparte est perdu sans ressources, écrit dès le 5 octobre Anstedt. Je me transporte en idée dans l'avenir. Quel rôle sublime, mon cher comte, quelle sainte vocation pour l'empereur et l'empire de Russie d'avoir sauvé l'Europe! Ainsi donc il est vrai que les pénates du monde étaient réfugiés en Russie. » Pour raconter la victoire, son orgueil s'exalte; il prend un plaisir sauvage à peindre la déroute de la Grande Armée : « La faim, le défaut de charroi, une troupe décomposée, au désespoir, voilà à qui l'on fait un pont d'or pour se retirer... Nous ne faisons plus de prisonniers, cela est trop embarrassant, mais nous prenons des canons par vingtaines, des convois de cinq mille charriots à la fois, et, depuis Majinck jusqu'à Wiasma vous ne feriez pas dix toises sans marcher sur dix cadavres... » Sans se fatiguer, il énumère les tués de chaque bataille; il dénombre les trophées de la victoire : généraux et soldats prisonniers, drapeaux, pièces d'artillerie, fourgons; il collectionne les anecdotes, raillant Murat en train de fondre lui-même en

lingots les cadres d'or de quelques images dérobées, et plaisantant Davout, qui perd à Smolensk son bâton de maréchal; accusant Napoléon de soutenir son « stoïcisme par l'usage des liqueurs fortes », ou le représentant, avec « un surtout gris usé au coude, une cravate orange à son cou », au milieu de sa garde fidèle. Ses alliés, dit-il, « compteront les débris de cette armée innombrable qui a fait en Russie une incursion de Vandales, et c'est eux qui répondront à Dieu du sang qui a coulé, et dont le Russe a lavé la profanation de ses églises, le meurtre et la rapine... Hourra! Hourra! hourra! Croirez-vous que j'ai eu raison de vous annoncer la perte de Napoléon et l'affranchissement de l'Europe... Hourra! Hourra! Hourra! »

A la longue, la lecture de ces lettres d'Anstedt et de Nesselrode est pénible. Elles sont trop impitoyables, trop injustes pour les vaincus, trop pleines d'imprécations et de sarcasmes. Passe encore quand il s'agit de Napoléon : il avait couru, de son plein gré, au-devant du désastre, et beaucoup de Français de la Grande Armée — ainsi qu'en témoignent une fois de plus quelques lettres, interceptées par les Cosaques, que l'on retrouve dans les papiers de Nesselrode, — ne le jugeaient pas moins durement que les Russes. Mais le troupier, le petit troupier, grelottant et affamé, qui se couchait, pour y mourir, dans les fossés de la route, on voudrait à son adresse un mot de compassion, et ce sont des cris de vengeance que l'on découvre : « Il faut que le dernier homme tombe! » ou encore : « Platof mande qu'il ne reste plus rien à poursuivre et que les paysans de Prusse tuent les Français que c'en est un charme! » Quelques jours après avoir donné ce dernier renseignement, Nesselrode, revenu à Wilna avec son empereur qui ne se séparait pas de lui, le complétera ainsi dans une lettre à sa femme : « Si on te demandait des nouvelles de l'armée de Napoléon, tu peux répondre que ce n'est plus qu'une procession de pénitents qui s'en va en quêtant des indulgences. »

Les volumes actuellement publiés des papiers du comte

Charles de Nesselrode s'arrêtent au 31 décembre 1812. On peut, dès maintenant, en mesurer l'intérêt. Au cours des années qui vont suivre, il ne fera que grandir. L'apprentissage de Nesselrode est en effet terminé : son grand rôle va commencer.

BERNARD DE LACOMBE.

POLITIQUE DU NORD DE L'EUROPE

AU MOYEN AGE[1]

LES NORTHMEN EN FRANCE

L'Europe est comprise entre deux Méditerranées qui s'opposent. La Baltique, la mer du Nord et la Manche forment en effet une grande mer intérieure où la Suède, le Danemark, l'Angleterre, le Cotentin et la Bretagne répondent aux péninsules du Sud[2]. Cette mer intérieure est bien plus vaste que la Méditerranée méridionale. Elle s'ouvre comme elle, mais avec bien plus de largeur, sur l'Océan qui la porte vers un autre monde. C'est facilement encore qu'elle communique avec l'Asie. Elle jouit surtout de cet avantage naturel de ne rien craindre au-dessus d'elle, étant elle-même une limite du monde. Mais en même temps, les terres qu'elle baigne manquent de cette abondance dont est pleine la Méditerranée méridionale. Ses peuples n'y vivent qu'avec plus d'effort. Rien ne les y invite à la paresse où les Latins s'abandonnent, mais tout, au contraire, les y renferme en eux-mêmes pour chercher leur propre loi : ensuite ils l'imposent au monde. Au reste, il suffit déjà bien de la tentation du

[1] Cette étude ne prétend qu'à mettre en œuvre certaines pièces diplomatiques du neuvième siècle. Ces documents sont émanés de sources épiscopales et monastiques, car ce sont les hommes d'Église, en même temps que les marchands, qui furent les diplomates du Moyen Age. Nous indiquerons scrupuleusement nos sources dans les notes. E. A. T.

[2] V. Léon Cahun, *Introduction à l'Histoire de l'Asie*, 1-3.

Midi pour que le Nord soit naturellement conquérant, et, comme la vie maritime de ses peuples les pousse au gré du vent et des aventures, ils ont vite fait de découvrir la ville à prendre et la terre où s'établir. Ainsi commence entre les deux Méditerranées une lutte armée ou commerciale qui ne peut trouver de fin que dans la moindre convoitise du Nord.

Les peuples du Nord sont des peuples fédératifs et c'est en masse qu'ils descendent au Midi. Quand ils font une invasion, ils ne se battent pas les uns contre les autres, mais, de même qu'ils se réunissent en ligues et en ghildes pour se partager la mer, ils se divisent les terres de prise sans se les disputer.

Les peuples du Midi, au contraire, sont toujours tentés d'individualisme, et ainsi ne se fondent-ils en nations que pour s'opposer les uns aux autres. Cependant, quand le Nord les menace, la nécessité de se défendre les réunit autour du plus fort. Ils s'attachent aussitôt à l'idée de l'Empire et ne doutent pas que l'unité de pouvoir ne les sauve de l'invasion. C'est ainsi que l'empire romain prétend conquérir les Barbares et que Charlemagne absorbe les Saxons. Mais le Nord désagrège les empires du Midi, et, de leurs débris qu'il se partage, se fait des colonies. Au reste, il n'est pas besoin que le Nord soit en armes pour que le Midi le doive redouter. Le commerce du Nord est, à lui seul, un danger perpétuel pour la Méditerranée méridionale.

La Baltique est en effet la patrie de hanses et de ghildes qui se renouvellent à mesure que le Midi prétend les détruire. Ces ligues maritimes réunissent tout le Nord et se ferment au reste du monde. Mais elles sèment leurs comptoirs sur tous les rivages et tendent à conquérir les entrepôts du Midi [1]

C'est le moyen âge qui vit le moment de la plus grande expan-

[1] Leurs transactions, pendant le moyen âge, sont encore facilitées par la différence des rapports monétaires. Tout l'Occident, en effet, est soumis au rapport romain de 1 à 12 entre l'or et l'argent. L'Orient conserve son rapport de 1 à 6 et demi. Mais, comme la Baltique jouit en même temps du rapport intermédiaire de 1 à 8, elle se trouve posséder l'arbitrage des échanges entre l'Orient et l'Occident.

sion du Nord. Du neuvième au douzième siècle, il n'est pas une mer en Europe où ne courent les Northmen, ni une province de l'Empire qu'ils aient épargnée. Ils se fondent partout des établissements. Leurs courses les entraînent même aux terres inconnues. Ils conquièrent l'Angleterre, l'Écosse, l'Irlande, les Feroë (861), l'Islande. Ils découvrent le Groenland (982), le Labrador et le Winland. Ils descendent à l'Orient comme à l'Occident et Kiew et Novgorod tombent entre leurs mains Comme ils avaient voulu prendre Rome [2], ils équipent une flotte contre Constantinople (865). Rurik installe ses Varègues chez les Slaves et ses descendants établissent en Russie, de la mer Glaciale aux Carpathes et à la mer Noire, un grand empire orthodoxe. En Germanie, les Northmen occupent la Frise. En France, ils conquièrent la Normandie et la Bretagne. En Italie, ils prennent la Pouille (1043) et deviennent rois des Deux-Siciles (1130). En Angleterre (1066), ils se substituent aux Saxons. En Sicile, Robert Guiscard rêve de conquérir l'empire grec. En Asie Mineure, Bohémond s'attribue Antioche (1099).

Au douzième siècle, ce grand mouvement militaire prend fin, quand se fonde la Ligue hanséatique. Il avait commencé pendant les guerres de Saxe où Charlemagne détruisit la Hanse païenne. Durant quinze ans, en effet, l'empereur extermine des centaines de mille de Saxons ; on rase leurs villes, et le commerce s'en réfugie en Norvège, en Suède, en Finlande, en Russie, en Grande-Bretagne et même en Islande [3]

[1] Kruse. *Chronicon Northmannorum, Wariago Russorum necnon Danorum* (Hambourg-Gotha, 1851), ann. 851-852.

[2] *Apud* Kruse, ann. 857; c'est la fameuse expédition d'Hastings à Luna.

[3] La Hanse païenne couvrait les rives de la Baltique et de la mer du Nord. La confédération s'en étendait sur le Wolkof, la Dwina, le Niémen, la Vistule, l'Oder, l'Elbe, l'Ems, la Saale, le Rhin et le Weser. C'étaient Dantzic *(Danes-wie, habitation des Danois)*, Julin, Vinet, Bardswic *(Bhadrwic)*, Münster, Dortmund, Nimègue, Tiel et Deventer. La Hanse comprenait en même temps des places aussi éloignées que Novgorod *(Novgorod-la-Grande)* et Cologne. Les grandes foires annuelles, comme celles de Novgorod et de Veliki *(Veliki-Luki, ad ostium Wolchow fluvii propriam commercii Northmannorum sedem...* Kruse, 844, n° III), voyaient venir, de partout, les marchands : Chine, Inde, Mikliardi *(Constantinople)*, Lombardie, Gaule, Angle-

Ces fugitifs du continent vont lever les Northmen contre l'Empire. Tout le Nord va s'enrôler et s'embarquer; déjà de grands projets de conquête se délibèrent entre les Saxons et les Northmen. Witukind, en effet, s'est réfugié en Northmannie[1] (777). « C'est là, dit un chroniqueur du moyen âge, l'origine de tous les maux que la Gaule et la Germanie ont éprouvés de la fureur des Northmen. Charlemagne entreprenait, avec ses grands, d'introduire en Germanie la religion chrétienne et d'y répandre, en même temps, son autorité. Mais ces races de Sclavons, de Saxons et de Frisons touchaient aux Northmen[2]. »

Le roi des Danois, pour parler comme les chroniques, Sigfried, fils de Gorm, frère de Godfried, donna sa sœur en mariage à Witukind[3]. Dès lors, les conseils des Northmen, en même temps que ceux de Witukind, persuadent aux Saxons de reprendre les armes (778 et 782). On écrase les Saxons, mais Witukind est déjà rentré chez les Danois. Cependant, comme les chefs saxons s'étaient rendus auprès de Charlemagne[4] (782) et que le moine Liutger avait conquis Helgoland (784), l'Empire s'attache Witukind, et, sitôt après, fonde l'évêché de Brême. Toute la Saxe était enfin pacifiée et l'Empire maintenant menaçait le Nord. Les Northmen considéraient que « la religion chrétienne, de plus en plus, approchait d'eux, et que Witukind, fidèle aux Francs, ne manquerait pas d'attaquer ses anciens amis[5] ». Mais ils allaient se répandre dans le monde et ruiner

terre, Bourgogne, Saxe, Gothie, Heligoland, Vinet, Istie, toute la terre connue venait commercer chez ces premiers Hanséates. D'ailleurs, toutes les cités de la confédération pratiquaient le libre échange (*Werdenhagen*, cité par A. Del Mar : *The History of Monetary Systems in various States*, au chapitre *Saxe et Scandinavie*). Elles monopolisaient ainsi toutes les affaires de l'Europe septentrionale et occidentale. Les monnaies les plus diverses s'y pesaient, depuis le slug chinois, le dharana indien, jusqu'au dinar et au solidus. Le Basileus leur donnait des licences (*au cinquième et au septième siècle*, v. A. Del Mar, *loc. cit.*).

[1] *Sigisberti Gemblac. chron.*, *ad* 777, Pertz, VIII, p. 334.

[2] *Translatio Ste Alex.*, *apud* Pertz, II, p. 675.

[3] V. pour la fuite de Witukind et son mariage, *apud* Kruse, ann. 777, n^os V et VII.

[4] Les envoyés de Sigfried assistaient à cette sorte de congrès de paix.

[5] *Apud* Kruse, *op. cit.*, ann. 786, n° II.

l'Empire. Déjà, en 778, Liutger dans la Baltique et Charlemagne dans la Méditerranée avaient prévu leurs ravages

Tout, chez eux, avait préparé les Northmen à la course et à l'invasion.

« Il était indigne d'un homme libre, disaient-ils, de se procurer par la sueur ce qu'il pouvait acquérir par le sang. » Aussi ne cultivait-on point la terre, mais on se livrait à la course, et ainsi vivait-on de ce qu'on pillait. Leur population, d'ailleurs, s'accroissait rapidement des enfants de leurs nombreuses concubines. Les fils illégitimes, n'ayant pas droit à l'héritage paternel, formaient une classe prête à la guerre. Elle émigra par mer. Enfin, la prédication du christianisme [2] et la fondation de grands royaumes [3] chassèrent de Scandinavie les rois vaincus et les habitants des petits États. Tous allèrent « coloniser ». Au reste, ils s'étaient partagé d'avance les terres à prendre : Les Suédois gagnèrent, vers l'Est, les pays de la Baltique ; les Norvégiens cinglèrent vers les îles de l'Atlantique pour prendre l'Écosse et l'Irlande. Enfin, les Danois se dirigèrent sur l'Angleterre et sur le royaume franc [4]. Leur succès était fatal, car leurs guerres augmentaient encore les moyens de subsistance des Wikings [5] en leur ouvrant, tous les jours, de nouvelles voies. Or, c'est un fait que toute émigration qui augmente les moyens de subsistance provoque immédiatement dans le pays migrateur un accroissement de population. Ainsi, plus était fort le courant qui poussait les Northmen à l'étranger, plus la population s'accroissait, et plus la population s'accroissait, plus redoublait l'émi-

[1] Kruse, *op. cit.*, 778, n° IV : Vaticinium Liudgeri, et n° V : Vaticinium Karolimagni.

[2] Mission d'Abbo, missions d'Anschaire, fondations de Brême (786) et de Hambourg (835).

[3] Les petits États de Danemark furent réunis en un seul royaume par Gorm l'ancien, dans la deuxième moitié du neuvième siècle.

[4] V. sur cette répartition géographique, Steenstrup, vol. 1er, 49-67.

[5] Wikings : hommes des golfes et des anses.

gration : phénomène réflexe qui explique l'augmentation graduelle et constante du nombre des Wikings [1].

Durant un demi-siècle, les Northmen ne firent guère sur les côtes du royaume franc que de petites expéditions et des escarmouches. Mais ils apprirent à connaître les ressources du pays, ses défenseurs et la manière de les combattre. C'est ainsi qu'ils surent profiter des guerres civiles pour s'ouvrir la Loire (843), la Charente et la Garonne [2], et de même la Seine (845 et 857 [3].) Leur émigration devient alors systématique et le dessein les anime de fonder des établissements durables. Les îles leur servent de stations pour mettre en réserve leur butin d'abbayes : Noirmoutiers dans la Loire, Oissel dans la Seine [4]. Ils occupent les embouchures. De là ils remontent les fleuves et pillent En 860 enfin, le moment vient des grandes conquêtes. Durant douze années, les Northmen battent l'Angleterre (866-878) jusqu'à ce que le roi Alfred partage son royaume entre eux et ses Saxons. Pendant ce temps, le royaume franc jouit d'un peu de calme, mais comme les guerres d'Angleterre les ont instruits, qu'ils savent maintenant livrer de grandes batailles et camper, quand ils fondent sur la Gaule, ils ont une tactique et veulent une terre.

Tous les Danois n'avaient pu se satisfaire en Grande-Bretagne. Il en venait toujours du Nord et les derniers ne trouvaient plus rien à prendre. D'autres ne se supportaient pas à vivre paisiblement sur leur conquête : il leur fallait de nouvelles aventures.

[1] V. Favre, vol. 99e de la Bibliothèque des Hautes-Études, p. 210.

[2] En 820, pillage de la Flandre, des côtes de la Seine et des côtes d'Aquitaine. En 845, pillage de Paris.

[3] Dans la Seine, ce sont les célèbres expéditions de Regnard Lodbrog. Il finit en Angleterre (861).

[4] Noirmoutiers avait possédé un monastère de Saint-Philibert, et la station de l'île d'Oissel est fondée en même temps que l'abbaye de Jumièges est prise. — De même, à l'embouchure du Rhin, ils avaient la station de Walcheren.

[5] Ils pillent Paris, trois fois en cinq ans (856-861), puis encore en 865.

L'Angleterre put se débarrasser de ces mécontents, car ils entreprirent de s'assujettir le royaume franc [1]. Leur armée formidable se réunit à Fulham (879) pour passer le détroit. La « race sacrilège » équipait sa flotte la plus nombreuse. Et la masse des Wikings était telle que le monde disait d'eux : « C'est l'armée grande [2]. »

Ils passent la mer, remontent l'Escaut, et, sous leur chef Sigfried, s'établissent à Gand (880). De là ils menacent à la fois le royaume de l'Est et le royaume de l'Ouest. Successivement ils envahissent l'un et l'autre : d'abord le royaume de l'Ouest [3], d'où ils sont rejetés (881) ; puis le royaume de l'Est [4], où leurs chefs Godfried, Siegfried et Wurm battent l'empereur. On conclut un traité. Godfried se fait chrétien pour recevoir des fiefs en Frise. Siegfried et Wurm, de leur côté, se font acheter la promesse de ne plus envahir le royaume de l'Est. Et, de fait, ils se retournent sur le royaume de l'Ouest. Ils s'avancent ainsi jusqu'à Reims (882), où Carloman, frère du roi Louis, les bat. Ils se retirent alors à Avraux sur l'Aisne et à Condé. Carloman, au lieu de les poursuivre, recule jusqu'à Compiègne.

Au printemps, les Northmen gagnent la côte et pillent la Flandre ; mais, dès l'automne, ils repassent la Somme. Les Francs, qui les attendaient, fuient. Ils s'établissent donc à Amiens et ravagent le pays jusqu'à la Seine. Les grands du royaume se réunissent à Compiègne (février 884) et décident d'acheter leur départ. Les négociations traînent en longueur ; enfin le traité d'Amiens est conclu (884) : les Northmen recevront 12,000 livres d'argent pesées au poids normand, mais on leur demande une trêve de février à octobre pour leur réunir la

[1] *Regnum sibi subicere. Ann. Bertinian.*, éd. Dehaisnes, p. 290.

[2] V. *Miracula S^ti Bertini*, ann. 882 (*Hist. de Fr.*, t. IX), et aussi Kruse, *op cit.*, ann. 879.

[3] Ils ravagent Tournai, s'installent à Courtrai (880), gagnent Amiens, Corbie, Arras, Saint-Omer (881), et de Courtrai, où ils sont revenus, se dirigent sur la Somme, la passent et menacent Beauvais ; mais Louis III, roi franc de l'Ouest, les bat à Sancourt et les rejette sur Gand.

[4] Ils gagnent la Meuse, se retranchent à Elslos et battent l'empereur Charles III.

somme. C'est sept ou huit mois de vacances. Ils passent l'Escaut et ravagent le royaume de l'Est. Cependant on réunit la somme à grand'peine. Les Northmen viennent la toucher, brûlent leur camp et s'en vont. Arrivés à Boulogne, ils tiennent conseil. Les Francs eussent bien voulu les renvoyer vers l'Angleterre, mais une partie seulement repasse la mer; les autres prennent leurs quartiers à Louvain, d'où ils peuvent à volonté se jeter sur le royaume de l'Est ou sur le royaume de l'Ouest.

La grande armée de Fulham était pourtant dispersée. Malheureusement Carloman meurt (884) et Charles III, le plus maladroitement du monde, rompt la paix (885) en dirigeant contre Louvain une troupe de Francs du royaume de l'Ouest. Les Northmen leur dirent :

« Pourquoi êtes-vous venus à nous? Cela n'était pas nécessaire. Nous savons bien qui vous êtes. Vous voulez que nous retournions chez vous. C'est ce que nous ferons[1]. » Et le 25 juillet, ils entraient à Rouen. En même temps, la grande armée de Fulham se reformait sur la Seine inférieure. Les Northmen, en effet, qui avaient gagné l'Angleterre, en revenaient après une campagne malheureuse. Ils rejoignaient ceux qui descendaient de Louvain par terre et ceux qui venaient de l'Escaut par mer[2]. Enfin, il en sortait encore de Duisbourg, où le comte Henri avait défait une bande[3]. C'est cette grande armée qui remonte la Seine et vient assiéger Paris.

* * *

Les Northmen sont des émigrants qui se conquièrent des colonies. Ils ne pillent que pour s'établir. Leur flotte leur sert de moyen de transport. D'ailleurs, ils savent si bien attaquer une côte que les riverains s'imaginent que les barques surgissent des flots. Quand ils ont abordé sur un point favorable, ils y

[1] *Ann. Vedast.*, éd. Dehaisnes, ann. 885.

[2] Dudon, *De Moribus et actis primorum Normanniæ ducum*, liv. II, chap. II. — V. la préface de Jules Lair à Dudon : *Société des Antiquaires de Normandie*, 3e série, 3, 1858.

[3] Reginon, *Chron.*, ann. 884.

bâtissent des chantiers et des arsenaux. A leur point de débarquement, ils dressent un camp retranché qu'ils brûlent quand ils partent. De là ils s'avancent dans les terres. Le lieu de concentration est connu d'avance. Les cavaliers et les fantassins s'y rendent par terre, la flotte par les fleuves. Ils gagnent ainsi leurs quartiers d'hiver dont ils changent chaque automne. Les femmes accompagnent les hommes dans leurs courses ou restent au camp sous la protection d'une garnison. Dans leurs quartiers d'hiver ils vivent de leur butin ou de réquisitions. Au printemps, ils reprennent leur marche. Quand ils pillent un pays, « il ne reste pas, à leur suite, un chien qui puisse aboyer contre eux [1] ».

Pour entrer en campagne, il leur arrive de réquisitionner des chevaux. Ils préfèrent d'ailleurs combattre à pied. Ils ne sont jamais battus, sinon lorsqu'ils sont surpris hors des retranchements. Ils massacrent généralement le Franc, mais parfois ils font des prisonniers pour les vendre ou pour en tirer rançon. D'ailleurs ce sont d'admirables espions, leurs ruses sont infinies. S'ils sont traqués, ils corrompent l'entourage du Franc qui les cerne et se rachètent. Ils promettent de ne plus revenir, et en effet, vont piller un peu plus loin. S'ils sont pris isolément, ils demandent le baptême, puis retournent à leur bande.

Leur discipline est extrêmement sévère : on obéit aveuglément au chef suprême, mais le chef suprême consulte toujours les autres chefs. Car la loi de l'armée est dans l'union spontanée de plusieurs chefs de pouvoir égal, parmi lesquels un seul est choisi pour commander. Dès lors, la paix est difficile à conclure avec une telle armée, car il faut traiter non seulement avec le chef suprême, mais avec chaque chef en particulier, sinon le chef avec lequel on n'a pas traité se considère comme libre, et de fait, il n'est pas engagé.

Tels sont les Northmen. Ce formidable pouvoir d'invasion lutte et traite en France avec le Carolingien, le Robertinien et l'Église : Un pouvoir qui tombe, un pouvoir qui s'élève et un pouvoir qui se prétend éternel.

[1] Guillaume de Jumièges, liv. IV, chap. XVI.

Il aurait fallu attaquer les Northmen sur mer, car leurs barques n'étaient pas équipées pour le combat. Charlemagne l'avait bien compris. En l'an 800, il parcourut les rivages de l'Atlantique et voulut y construire une flotte contre les pirates du Nord [1]. Mais ses capitulaires restèrent sans effet. De même d'autres capitulaires de Louis le Pieux, en 838, et de Charles le Chauve, en 858. Pourtant c'est sur mer qu'on bat les Northmen : ainsi les défait le roi Alfred, quand il crée une flotte. De même Robert le Fort en 862, quand il les attaque par eau, sur la Loire.

Mais au lieu de couler les Northmen, les Francs élèvent des ponts fortifiés sur la Marne (862), sur la Seine (862 et 874), sur l'Oise (865). De leur côté, les villes et les monastères réparent leurs murs gallo-romains ou en construisent de nouveaux. Les grands enfin bâtissent sur les hauteurs, entre des fossés et des palissades, « leurs maisons de bois carrées ». Ainsi se multiplient les châteaux. En vain Charles le Chauve en ordonne la démolition (866), car ils s'élèvent contre le roi bien plus que contre les Northmen. D'ailleurs, le Carolingien ne peut garnir ses villes quand il les fortifie. C'est ainsi que personne ne veut défendre Etrun [2] (865), et la place, enfin, sert aux Northmen.

On essaie parfois d'utiliser les Northmen. En 843, le comte Lambert, à l'aide d'une flotte normande de 67 voiles, s'empare de Nantes. D'autres fois, on tente de les opposer les uns aux autres : Erispoë s'allie à un chef northman pour combattre les Northmen de la Loire. En 860, Charles le Chauve veut s'allier aux Northmen de la Somme contre ceux de la Seine.

Autant de faits qui révèlent l'impuissance du Carolingien, l'état d'anarchie du royaume et la féodalité qui commence. Les Northmen profitent donc de la crise du temps. Ils n'ont pas à craindre d'armée royale, car il n'en est plus. L'armée du dixième siècle n'est composée que de fidèles des ducs, comtes, évêques

[1] V. Kruse, *op. cit.*, ann. 800.
[2] Près Cambrai.

ou abbés. Ils défendent leur propre territoire, mais ne peuvent s'entendre pour une action commune. Aussi ne poursuit-on pas les Northmen, s'il arrive qu'on les bat une fois; ainsi se reforment-ils toujours et cela dure jusqu'à leur établissement définitif. La politique personnelle du Carolingien est d'ailleurs à peine militaire. Elle se résume en une question d'argent : il faut acheter la retraite des Northmen. En 845, Charles le Chauve leur paie 7,000 livres d'argent. De même, en 852, une bande lui vend encore un peu de paix ; en 855, il remporte quelque avantage ; mais, en 858, il faut qu'il trouve la rançon de ses hommes qui sont prisonniers. En 860, il essaie d'opposer les bandes de la Somme à celles de la Seine, mais il ne peut leur réunir 3,000 livres d'argent. En 861, 5,000 livres d'argent, plus du bétail et du grain. Le roi touche pourtant 6,000 livres d'or et d'argent des Northmen de l'île d'Oissel. Mais, en 866, il faut donner encore 4,000 livres d'argent. En 873, le Carolingien se laisse acheter par la bande d'Angers, mais en 877, il paie 5,000 livres d'argent aux Northmen de la Seine et à ceux de la Loire. La paix d'Amiens (884) lui coûte encore 12,000 livres.

Tant d'argent ne faisait qu'attirer davantage les Northmen. Le butin, les rançons, la vente de la paix, tout entretenait leur invasion. Ils s'enrichissaient de jour en jour. Il ne leur fallait plus que de la terre : on la leur donna.

Les Robertiniens[1] surgissent en même temps que les Northmen. Leur élévation a quelque chose de fatal. Tout leur réussit, le bien comme le mal[2]. Ils profitent de la laïcisation de l'Eglise régulière pour devenir les possesseurs immédiats des plus célèbres monastères de la Neustrie. Ces abbés laïques ont dès lors contre eux l'Église de Reims[3]. Ainsi Robert[4] se butte à

[1] Robert le Fort, Eudes, Robert et Hugues le Grand.

[2] Henri Martin, *Hist. de France*.

[3] Voir Luchaire, *les Instisutions monarchiques de la France et les premiers Capétiens*.

[4] Ses grands biens patrimoniaux étaient d'ailleurs dans le Blésois, l'Orléanais, la Touraine, en Neustrie en un mot.

Hincmar, et Eudes à Foulques. Les Robertiniens triomphent. C'est un autre mouvement d'invasion du Nord. Les Robertiniens sont, en effet, des Saxons et Robert le Fort fut peut-être le fils de Witukind [1].

Voilà donc le Nord qui fonde une monarchie française sur les débris de l'empire d'Occident. D'ailleurs, c'est en luttant contre les Northmen que les Robertiniens trouvent le pouvoir Mais, tout en défendant contre eux la Neustrie [2] et la France, ils leur en laissent une part.

*
* *

Robert le Fort reçoit (861) le commandement d'entre Seine et Loire pour défendre la Neustrie contre les Bretons. C'était un commandement militaire [3] qui lui donnait voix prépondérante dans les affaires de Neustrie. Il achète l'alliance des Northmen 6,000 livres d'argent contre les Bretons. C'est que les Northmen sont facilement à la solde des pouvoirs. Bientôt, c'est contre eux qu'il faut se battre et Robert entame la lutte (884-885). Puis, comme Charles le Chauve veut protéger la Bourgogne contre les Northmen, le champ d'action de Robert se déplace à l'Est; en même temps ses bénéfices. On lui enlève donc l'Anjou et Marmoutier pour lui donner les comtés d'Auxerre, de Nevers et d'Autun. Mais comme les Northmen ravagent la Seine et la Loire, Charles le Chauve rend à Robert Marmoutier et l'Anjou en y ajoutant Saint-Martin-de-Tours. Et l'action de Robert se reporte en Neustrie. Il y meurt en combattant les Northmen (866).

Comme ses fils Eudes et Robert sont trop jeunes pour tenir sa place, le pouvoir passe à Hugues l'Abbé, qui est un Welfe [4]. Hugues l'Abbé succède aux bénéfices de Robert; mais quand

[1] Richer, *Historiarum*, libri VI.

[2] La Neustrie, dit Longnon, est le pays entre Seine et Loire; la France est la partie du royaume de l'Ouest qui est au nord de la Seine.

[3] *Ducatum intra Lijerim et Sequanam, adversus Brittones* (Reginon, *Chron.*, ann. 861).

[4] Un Welfe qui avait ses biens héréditaires en Bourgogne.

Eudes, à son tour, lui succédera[1], il profitera de l'agrandissement qu'aura donné le Welfe au pouvoir des Robertiniens. Hugues est chef des « Transséquaniens », comme Robert le Fort. C'est le nouveau pouvoir que le Carolingien a dû accepter pour arrêter les Northmen sur la Seine et sur la Loire[2]. Mais, comme les Northmen attaquent maintenant de toutes parts le royaume, tout en restant le chef des Transséquaniens, Hugues est amené à étendre à toute la France le pouvoir militaire des Robertiniens ; c'est le *ducatus regni*[3]

*
* *

En 885, les Northmen ont remonté la Seine jusqu'à Paris. Il leur faut Paris : c'est la cité populeuse[4], pleine de marchandises et d'approvisionnements[5], richesse des rois et marché des peuples[6]. Quiconque envie les trésors des Francs porte les yeux sur elle[7]. D'ailleurs, la tête et la clé des deux royaumes de Neustrie et de Bourgogne[8]

Les Northmen y arrivèrent au nombre de 40,000. Eudes s'enferma dans Paris pour le défendre avec son évêque Gozlin. Le chef northman Siegfried demanda le passage, assurant que ni lui ni les siens ne toucheraient à la ville. « Nous nous efforcerons, dit-il à l'évêque, de vous conserver vos bénéfices, à toi et à Eudes. » Gozlin refusa et le siège commença. En vain l'on demanda secours à l'empereur. Les Northmen avaient le temps de piller Reims, Chartres, Évreux tout en menant leur siège et le comte Henri pouvait faire contre eux une expédition inutile; on

[1] Vers l'an 882 ou 883, Eudes succède, dans le comté de Paris, à Conrad, un Welfe, cousin de Hugues l'Abbé ; dès lors, il prend pied en Francia.

[2] Il lutte contre les Northmen sur la Loire (869 et 871), et sur l'Escaut. En 885, Paris espère en lui, mais il meurt à Orléans (886).

[3] Bourgeois, *Hugues l'Abbé*. Il a donc créé la fonction qu'occuperont les Capétiens et il l'occupe comme eux.

[4] *Miracula Sti Germani*.

[5] Hilduin, *Vita Sti Dyonisii Areopagitæ*.

[6] *Miracula Sti Benedicti*.

[7] Abbon, liv. Ier, vers 14.

[8] Flodoard, *Histoire de l'Église de Reims*, liv. III, chap. v. Les Northmen avaient déjà poussé leurs incursions jusqu'à Paris en 846, 856, 862, 865, 866.

traitait même avec Siegfried de son départ, et l'empereur ne revenait pas d'Italie. D'ailleurs, quand il arrive, il traite en vaincu, promettant 700 livres d'argent aux Northmen pour leur retraite définitive et leur livrant la Bourgogne à piller pour l'hiver.

C'était une politique robertinienne que d'expédier les North men en Bourgogne pour en débarrasser *la Francia*. Les Northmen pillèrent abondamment, puis ils revinrent à Paris pour recevoir leurs 700 livres. La ville s'efforce encore de les renvoyer en Bourgogne, mais ils entrent dans la Marne (887) pour prendre leurs quartiers dans la Francia. Ainsi tous les pays auxquels Paris donne accès étaient occupés par les Northmen.

A ce moment les Northmen ne peuvent prétendre en France à plus d'expansion. Tant de ravages, d'ailleurs, épuisent l'espoir du butin. Il est sage de chercher à s'établir : l'Église y aidera les Northmen. C'est une manière pour elle d'affirmer les droits de Dieu. Les Northmen lui appartiennent, puisqu'ils deviendront chrétiens ; le Nord est en face de la théocratie.

C'est à Dieu que remonte la politique du neuvième siècle; c'est à ses ministres qu'appartient le gouvernement. Un seul royaume, un seul peuple, une seule chrétienté.

Toutes les lois sont l'expression de la volonté divine qui inspire le roi dans ses conseils et le peuple dans ses délibérations. Les deux sociétés humaine et divine sont si bien confondues qu'il n'appartient plus qu'aux évêques d'être les intermédiaires entre les deux royaumes de la terre et du ciel. C'est eux, en effet, qui possèdent ce que les rois nomment l'*intelligence*, et c'est eux aussi qui sont investis du *magisterium*, c'est-à-dire du pouvoir d'enseigner les rois et les grands. « Interroge mes *sacerdotes* sur ma loi », dit Dieu au roi. « Observez, avant tout, l'*adnuntatio episcopalis*, » dit Charles le Chauve à ses sujets, « l'observation des capitulaires royaux ne vient qu'ensuite. » « Écoutez, dit enfin l'Église, les conseils des évêques avant ceux des grands,

car ce sont les évêques et non les grands qui assurent aux rois le royaume et une place chez Dieu

Comme ce sont les évêques qui exécutent la volonté de Dieu, le contrat mutuel des droits et des devoirs de chacun est un engagement religieux par-devant eux. Tout homme qui manque au pacte est anathème. L'exclusion d'un parti dans une société humaine favorise d'autant plus un parti rival. Et les deux ennemis continuent de combattre. Mais celui qui est exclu de la société humaine et divine à la fois des évêques, reste seul. Car il n'est point de partis dans le royaume de Dieu qui puissent faire discuter leurs droits. Il n'en est qu'un, le parti de ceux qui obéissent à Dieu, à l'Église et aux évêques.

Désormais, le seul devoir de l'État est d'entrer dans ce parti et de mettre ses forces au service des évêques qui le dirigent : Charles le Chauve n'y manque pas : « Aux évêques, dit-il à Kiersy, la principale puissance, pour qu'ils puissent exercer à propos leur ministère et concourir justement aux soins de toutes les affaires

Avec de tels principes, la politique souveraine se subordonne à l'action ecclésiastique. C'est ainsi que les projets de conquête de Charlemagne se traduisent en prédication d'évangile et que les missionnaires sont à la fois les agents d'affaires et les diplomates de l'Empire et de la Papauté.

Mais chez les Scandinaves, la propagande chrétienne ne commence qu'après la mort de Charlemagne, quand déjà les Northmen envahissent l'Empire. Le Nord s'apprête à conquérir le Midi, mais pourtant l'empereur et le pape essaient encore d'une invasion chrétienne.

Louis le Pieux [3] baptise Harald Klak (826), pour lui donner, en même temps, un bénéfice sur le Rhin et la Moselle. Cel

[1] *Epist. episcopalis ad Ludov. regem*, 859.

[2] Il fait les mêmes promesses, dans les mêmes termes, à Coulaines, à Mersen, à Soissons, à Coblentz, à Pistes. Les grands s'engagent avec lui, ses officiers et son fils également. V. Bourgeois, *la Société carolingienne*.

[3] Après la mission, en Danemark, de l'archevêque Ebbo et du moine Halitger.

permit l'envoi de la mission d'Anschaire. Ce moine de Corbie dirigeait alors en Wesphalie[1] les fondations de son monastère. De concert avec Harald, il choisit Slesvig pour centre de sa mission.

Slesvig était, en effet, en relations commerciales avec toute l'Allemagne septentrionale et les pays scandinaves. L'Église y pouvait, dès lors, tenir une sorte de marché qui l'aidât à se faire un peuple. Le procédé des missions, en effet, est celui d'une conquête, et c'est de racheter les pauvres et les esclaves pour en faire une classe sociale qui se substitue au pouvoir païen.

Ainsi fit Anschaire à Slesvig. Quelque habileté monastique détermina même une ambassade suédoise à venir demander des missionnaires à Louis le Pieux; Anschaire partit en Suède. Il en revint avec une lettre du roi des Suédois qui détermina l'empereur à créer le siège métropolitain de Hambourg (834). Anschaire l'occupa. Le pape Grégoire IV l'y confirma.

« Nous constituons, dit la bulle, le premier évêque des Nordalbingons, notre fils Anschaire et ses successeurs, légats chez toutes les nations des Danois, des Svéons (Suédois), des Norwéons (Norvégiens) de Faria, de Gronland, d'Halsingoland, d'Islande, des Seridévons, des Slaves, comme chez toutes les nations septentrionales et orientales, quel que soit le nom dont on les nomme. Et nous décrétons que le siège des Nordalbingons, qui porte le nom d'Hammaborch (Hambourg), est siège archiépiscopal[2] ».

Hambourg devenait ainsi la métropole commerciale et religieuse de l'Empire et de la Papauté dans le Nord. Sa puissance ne fit d'ailleurs que s'accroître. Louis le Germanique y réunit l'évêché de Brême (847), Nicolas Ier confirme la réunion (858), Adrien II renouvelle les privilèges du siège archiépiscopal (872).

« ... Pour que, dit la bulle[3], les nations des Wimodions, des

[1] A Corvey.
[2] Bulle de Grégoire IV, *ap. Liljegr. dipl. Sueconum*, p. 7.
[3] La bulle d'Adrien II est adressée à Rembert, successeur d'Anschaire.

Norblingons, des Danois, des Norvégiens, des Suédois et toutes les nations septentrionales que ta prédication a soumises au joug de la foi, soient spirituellement rattachées au siège de Hambourg, — nous te constituons aussi notre légat à travers tous les pays du Nord [1].»

C'était le moment où le pape venait de perdre en Orient la primauté [2]. Craignait-il que les grands évêques de l'Occident ne se séparassent de Rome comme les patriarches grecs? Son autorité se diminuait d'une partie du monde, et sans doute il avait l'ambition d'étendre au Nord l'influence de Saint-Pierre. Il imaginait peut-être diriger, de ce nouveau siège apostolique de Hambourg, les invasions scandinaves qui descendaient à la fois par l'Orient et par l'Occident, sur les deux bouts de la Méditerranée, afin de se préparer, chez les Northmen et chez les Varegues Normands, de nouveaux barbares à convertir.

Pendant les invasions des Northmen, les évêques cherchèrent auprès de Rome une direction, car il fallait à l'Église un peu d'unité puisqu'elle était menacée de perdre ses fidèles. Les chrétiens, en effet, se faisaient païens [3].

« Entre Paris et Reims, s'écrie Foulques en 886, aucun lieu n'est sûr, si ce n'est l'habitation des chrétiens pervers complices des Barbares. Le nombre est grand de ceux qui ont abandonné la religion chrétienne pour faire alliance avec les païens et se mettre sous leur protection [4]. » C'est qu'il était beaucoup plus sûr d'être l'ami des Northmen. Les prêtres eux-mêmes passaient aux païens [5]. D'ailleurs les chrétiens pillaient aussi pour vivre, et quand leur comté devenait la proie des Northmen, ils se portaient en armes sur les comtés voisins. En vain l'Église pro-

[1] *Liljegren dipl. Sueconum*, p. 15.
[2] On place l'origine du schisme grec entre 861 et 869.
[3] Tel Hastings qui était un serf des environs de Troie.
[4] Flodoard, liv. III, chap. v.
[5] V. *Ann. Bertin.*, ann. 869.

diguait ses encouragements, excitait les Francs à combattre et leur promettait l'absolution plénière s'ils mouraient contre les Barbares [1]. La Gaule n'en semblait pas moins abandonnée de Dieu et des hommes. Ainsi disait un chroniqueur du temps : « Le royaume de Dieu est trahi [2] ».

L'évêché de Reims, le plus puissant de ce temps, s'occupa des intérêts du royaume [3] auprès du Pape, de l'Empereur et du Roi. Il rappelait au Carolingien qu'il était au service des évêques et de Dieu. Le roi ne pouvait traiter lui-même avec des païens, et c'était le droit de l'Église de les convertir. Mais le roi, de même que l'empereur, devait apporter toutes ses forces au salut de la Chrétienté. C'est ainsi que Foulques, archevêque de Reims, écrit à l'empereur Charles (886)

Il l'engage [4] à protéger et à défendre le royaume des Francs qui, dans ces contrées, était dévasté par la multiplicité des ravages des Northmen... Il lui annonce que la ville de Paris, qu'il appelle capitale et clef du royaume, est assiégée par les Barbares, que bientôt elle sera prise si la clémence de Dieu ne la secourt, que, si elle est prise, tout le royaume est perdu [5].

Le même Foulques écrit dans les mêmes termes à Charles le Simple. Il écrit encore au pape Étienne, successeur d'Adrien II (886).

Il le remercie d'avoir visité lui et son église par des lettres de son apostolat, d'avoir bien voulu le consoler au milieu des angoisses de ce monde, d'avoir daigné l'honorer du nom de frère et d'ami, ce à quoi il n'eût pas osé prétendre, se reconnaissant bien plutôt son serviteur et son sujet. Il déclare qu'il serait allé voir le pape s'il n'était

[1] V. Jaffé Wattenbach, *Regesta pontifica*, 2e éd., nos 2642 et 3195; Léon Gautier, *la Chevalerie*, p. 11 et 12; lettre de Jean VIII aux évêques français dans Migne : *Patrologie latine*, t. 126.

[2] *Translatio S. Filiberti* (Mabillon, *Acta sanctorum*, sæc. IV, pars I, p. 556).

[3] Flodoard, liv. IV, chap. v.

[4] Charles le Gros, fils de Louis le Germanique et frère de Louis le Jeune et de Carloman, oncle d'Arnoul fils de Carloman.

[5] Flodoard, liv. IV, chap. v.

assiégé par les païens, qu'ils ne sont qu'à dix mille de sa ville et qu'ils assiègent Paris. Que cette suite de ravages dure depuis huit ans[1] dans le royaume au point qu'il n'est plus de sûreté pour personne, hors des places fortes[2].

Le plus important document qui reste de l'évêque Foulques est une lettre de menaces adressée à Charles le Simple. En 896, une bande de Northmen avait fait une expédition sur la Seine, l'Oise et la Meuse. Quand ils rentrèrent dans la Seine, Charles le Simple, qui se trouvait alors en Lorraine, convoqua leur chef Hunédée et le fit baptiser à Klingenmunster (dans le Palatinat) le jour de Pâques 27 mars 897[3]. Charles avait sans doute songé à s'attacher ces Northmen par un traité pour s'en faire des auxiliaires contre Eudes le Robertinien. Peut-être aussi voulait-il commencer à fixer les Northmen en France. Mais les menaces de Foulques l'en empêchèrent. C'était infliger au royaume de nouvelles ruines jusqu'en 911. Mais un carolingien ne peut braver un évêque de Reims, quand il parle ainsi :

Il s'indigne d'apprendre que, cédant aux mauvais conseils de certaines gens, le roi veut se liguer avec les Northmen afin de pouvoir, avec leur secours, arriver au trône : « Car, dit-il, quel est le sujet fidèle comme il le doit être qui ne tremblerait de ce que vous voulez avoir l'amitié des ennemis de Dieu, et pour la ruine et la destruction du nom chrétien, conclure une exécrable alliance... Certes les rois vos ancêtres, après avoir déposé l'erreur de la gentilité, se sont noblement soumis au culte de Dieu, et c'est toujours à Dieu qu'ils ont demandé secours. C'est pourquoi ils ont régné heureusement et transmis à leur postérité l'héritage du royaume. Mais vous, maintenant, vous abandonnez Dieu, oui, je le dis bien malgré moi, vous abandonnez Dieu, puisque vous vous associez à ses ennemis... Et c'est quand vous devriez mettre un terme à tous les maux passés, renoncer aux rapines et aux pilleries sur les pauvres et de toutes ces fautes faire pénitence, c'est alors que, pour provoquer encore plus la colère de Dieu, vous vous alliez à ceux qui ignorent Dieu et se

[1] C'est-à-dire depuis la descente de l'armée de Fulham (879).
[2] Flodoard, liv. IV, chap. Ier.
[3] *Ann. Vedast*, ann. 897.

confient dans leur barbarie. Croyez-moi, ce n'est pas ainsi que vous parviendrez jamais au trône, mais au contraire, Dieu que vous irritez se hâtera de vous perdre. Jusqu'ici j'avais de vous de meilleures espérances; maintenant je vois que vous périrez avec tous ceux de votre sang, si du moins c'est ainsi que vous voulez agir.

En vérité, ceux qui vous donnent de tels conseils montrent moins de fidélité que de perfidie; si vous voulez les écouter, c'est à la fois le royaume de la terre et le royaume des cieux que vous perdrez. C'est pourquoi je vous supplie, de par Dieu, d'abandonner un tel conseil, de ne pas vouloir vous précipiter dans la mort éternelle et de ne point me causer une telle douleur, à moi comme à tous ceux qui, selon Dieu, vous sont fidèles. Il eût mieux valu que vous ne vinssiez pas au monde, plutôt que de vouloir régner sous le patronage du démon et de protéger ceux que, par tous les moyens, vous devriez attaquer. Sachez que, si vous faites ainsi, vous ne m'aurez plus pour fidèle, mais je révoquerai de votre foi tous ceux que je pourrai; et, vous excommuniant, avec tous mes co-évêques, vous et les vôtres, je lancerai un anathème éternel[1]....

* * *

L'archevêque Hervé, qui succédait à Foulques, prit la mitre au moment où les Northmen se lassaient de la guerre et désiraient la reconnaissance de leur conquête. Ils allaient se faire chrétiens pour avoir la terre; l'Église allait les recevoir dans son sein, puisque leur intérêt les y poussait. Les relations de Reims et de Rome avec Rouen ne furent que pour mûrir cette conversion.

C'est ainsi que le pape Jean IX écrit à Hervé à propos de la foi des Northmen :

... Votre Fraternité nous a demandé comment il convient d'agir à l'égard de ceux qui furent baptisés et rebaptisés et qui, après le baptême, sont retournés à la vie des Gentils, massacrant les chrétiens à la manière des païens, égorgeant les évêques, sacrifiant aux idoles et mangeant les viandes des sacrifices. S'ils ne consentent pas à se laisser enrôler dans l'armée de la foi, qu'on ait recours aux jugements canoniques.

[1] Flodoard, liv. IV, chap. v, p. 455-457

... Qu'on les traite, d'ailleurs, plus doucement que ne l'ordonnent les saints canons. Votre zèle sait bien qu'ils ne peuvent porter, s'ils n'y sont accoutumés, de trop lourds fardeaux... [1].

Hervé travaille à la civilisation de ces nouveaux fidèles. Il règle, avec le pape, la manière de les traiter. L'évêque de Rouen, Witon, que de tels néophytes embarrassaient, le consulte. Hervé lui répond en lui adressant vingt-trois capitules colligés des diverses autorités des saints, des sentences des Pères, des canons et des décrétales des pontifes de Rome. C'est toujours pour déclarer que la modération doit tempérer la justice, qu'il ne faut pas désespérer des méchants, mais supplier pour qu'ils deviennent bons, puisque c'est du nombre des impies qui se convertissent que s'augmente le nombre des saints (4e et 5e cap.). C'est la politique séculaire de l'Église. Hervé rappelle les légendes où les convertisseurs et les apôtres délivrent les prisonniers, ouvrent les ergastules, et nomment des pasteurs à de tels peuples. On ne peut se reprocher de commettre les choses saintes aux criminels, puisque le Sauveur nous révèle le mystère par quoi sont enlevés, aux hommes, tous les péchés et tous les crimes, et toutes les vertus de Dieu conférées (capit. 9). D'ailleurs, il est beaucoup parlé de voleurs qui viennent à la foi (capit. 1er notamment) et, en réalité, l'intention secrète de ce long document s'exprime dans ces paroles de la 19e homélie de saint Grégoire sur l'Évangile. Elles sont relatives au bon larron : « Pensez combien sont incompréhensibles les entrailles de la miséricorde du Dieu tout-puissant. Ce voleur est suspendu sur le gibet de la croix; il s'y confesse; il y est sauvé et il mérite de s'entendre dire : aujourd'hui tu seras avec moi dans le Paradis [1] ».

C'était promettre aux Northmen le paradis par surcroît, puis-

[1] Lettre de Jean IX à Hervé, *Histoire de France*, t. IX, p. 209. — De même Baronnius, t. X, ann. 905, rapporte la réponse du pape à Hervé : « il disait qu'il fallait agir envers eux avec plus de douceur, et qu'il ne fallait pas étendre contre eux la sévérité des canons, de peur que, refusant de porter des fardeaux inaccoutumés, ils ne revinssent à leur ancienne impiété. »

[1] V. ces 23 capitules à la suite des *Opuscula et Epistola Hincmari Remensis Archiespicopi* (éd. J. Cordesius), MCXV, p. 697-710.

qu'ils avaient déjà la terre et qu'on ne les pouvait crucifier. Les évêques s'employèrent à faire reconnaître, par le pouvoir l'occupation scandinave : c'est l'histoire du traité de Saint-Clair-sur-Epte.

*
* *

Les Northmen, après la mort d'Eudes (898), n'ont plus de grands succès [1]. Cela les inquiète. Ils comprennent d'ailleurs que toutes ces expéditions dans l'intérieur n'ont plus d'utilité, puisqu'ils possèdent déjà un vaste territoire. Ne vaut-il pas mieux conserver le bassin inférieur de la Seine où l'on s'est établi et en transformer l'occupation militaire en une possession légale ? Les seigneurs, de leur côté, sont las, et les populations épuisées : tout engage à quelque traité. Les grands en supplient le roi et Charles le Simple entame des négociations avec Rollon [2].

Au reste, l'Église avait pris les devants et l'archevêque de Rouen [3] était déjà sûr des sentiments du chef northmen :

Lorsque Francon vit Rollon frappé à si grands coups du fouet de Dieu, il le fut voir pour le consoler : Il commence par gagner son cœur avec de douces paroles, s'applique ensuite à le gourmander de ses crimes et finit en déployant son habileté pour l'engager à la foi catholique. Rollon, amolli par ses paroles, frappé qu'il était aussi des coups de fouet de Dieu, consent aussitôt. L'évêque se hâte d'en envoyer la nouvelle au roi Charles [4].

Le roi répond :

Je ne puis m'opposer à Rollon, puisque tous les jours il me prive des miens [5].

[1] En 898, les Northmen sont battus dans le Vimeu par Charles le Simple, massacrés en Bretagne par les Bretons, défaits à Tonnerre par le duc Richard. En 903, une bande est obligée de lever le siège de Tours. En 911, c'est le tour de Rollon d'être battu à Chartres par la coalition de Robert, comte de Paris, Richard, duc de Bourgogne, et Ebles, comte de Poitiers.

[2] C'est la différence de 911 avec 897 où la tentative de traité de Charles le Simple avec Hunédée avait été si mal accueillie par Foulques et les seigneurs.

[3] Guy, que Dudon appelle Francon.

[4] Hugues de Fleury, *Hist. modern. regum Franc.*, ch. III.

[5] Dudon, l. II, ch. 26.

Le comte de Paris, Robert, aide lui-même à la préparation du traité :

Quand Robert apprend que... Charles et Rollon vont traiter et que la paix va s'établir par tout le royaume, il envoye à Rollon des paroles de paix... « Le duc te mande, dit le messager, que tu le prennes pour parrain en Jésus-Christ et que ce soit par lui que tu te laisses tenir sur l'eau baptismale du salut. Il en arrivera, s'il te plaît, que vous serez inséparablement des amis fidèles et que nul des hommes ne pourra tenir contre vous [1]. » Il dit, Rollon prend conseil de l'évêque et de ses compagnons, puis répond : « Je veux consentir au désir du roi et des Francs. Que ton maître fasse sa volonté et qu'en me baignant dans l'eau baptismale, il me rachète de mes péchés [2]

La démarche de Robert n'était point d'ailleurs si chrétienne. En fait, la région qu'allaient posséder les Scandinaves avait fait partie de la Neustrie. Robert se hâtait de le rappeler à son filleul Rollon. Les Robertiniens, d'ailleurs, en leur qualité de ducs de France, ne cessèrent jamais de la considérer parmi le territoire soumis à leur autorité.

Les événements marchèrent vite. Lorsqu'on se fut entendu des deux côtés sur les conditions de la paix, une entrevue fut décidée entre le roi Charles et Rollon. Elle eut lieu à Saint-Clair-sur-Epte [3] : Rollon promit de renoncer à ses courses, moyennant la cession du territoire qu'il avait occupé.

Charles le Simple proposa à Rollon la limite de l'Andelle [4]. Les Northmen demandèrent tout le pays situé entre l'Epte et la mer [5].

[1] Les Robertiniens recherchaient donc, comme l'Église, l'alliance des Northmen.

[2] Dudon, l. II, ch. 27.

[3] Entre le 20 juillet 911 (date de la levée du siège de Chartres) et le 20 décembre (moment où l'on trouve Charles le Simple à Crustiacum).

[4] Dudon, l. II, ch. 25.

[5] Rollon demandait quelles étaient les plus anciennes églises de son domaine. « L'évêque répondit : Rouen, Bayeux et Évreux qui est dédié à la Très Sainte-Vierge Marie, mère de Notre Seigneur Jésus-Christ. Au péril de la mer, sur un mont, une église s'élève sous le vocable de l'Archange Michel qui tient le commandement du Paradis. Dans les faubourgs de cette cité un monastère consacré à saint Pierre, premier des apôtres... Jumièges où tu as abordé, l'église en est favorisée par les mérites de saint Pierre porte-clés des cieux. » (Dudon, l. II, ch. 30.)

On le leur accorda. La donation, d'ailleurs, n'a pas compris tout le territoire qui devint le duché de Normandie. Cependant Rollon l'avait entièrement conquis dès 911 [1]. On lui céda Rouen, Saint-Lô, Bayeux, Évreux, Jumiéges. Dans la suite il devait recevoir (924) le Bessin et le Maine et conquérir les pays de Rennes et de Dol.

L'entourage du roi considera la donation comme une concession à titre de bénéfice. Mais on ne pouvait faire de pacte avec les Northmen qui créassent des droits et des obligations pleinement réciproques. Rollon était, en effet, *primus inter pares*.

Le roi traitait donc non seulement avec lui, en lui cédant un territoire, mais encore avec tous les chefs ses compagnons, et les Northmen ne considéraient le traité que comme une sanction légale de leur occupation.

Cependant le territoire cédé était ruiné. C'était bien de donner aux Northmen le désert qu'ils avaient fait, mais comment y vivre et où pourraient-ils piller ? Charles le Simple offrit la Flandre à Rollon pour en tirer des subsistances. Rollon ne voulut pas de ce marécage [2]. Charles lui concéda-t-il la Bretagne [3] ? La vérité est que les ducs de Normandie furent plus tard suzerains des Bretons et que beaucoup de Northmen étaient, en 911, établis en Bretagne : ceux-là furent placés sous la domination de Rollon [4].

La cérémonie du baptême de Rollon eut lieu l'année suivante. L'archevêque de Rouen la présida, Robert fut parrain du Northman et lui donna son nom. Il espérait sans doute s'attacher Rollon dans sa lutte contre le roi [5]. Rollon refusa. Il ne pensait,

[1] V. 124e vol. de la *Bibl. des Hautes Études*, p. 77-78.

[2] Dudon, l. II, ch. 28.

[3] *Ibidem*.

[4] Une autre clause du traité de Saint-Clair-sur-Epte aurait été le mariage de Rollon avec une fille de Charles le Simple, nommée Gisèle ; mais Charles le Simple n'ayant épousé qu'en 907 Frédérone, sa première femme légitime qui lui donna six filles parmi lesquelles cette Gisèle, en admettant même que cette Gisèle fût l'aînée, en 911 elle ne pouvait avoir que quatre ans tout au plus. Cette Gisèle aurait peut-être été confiée à Rollon comme une sorte d'otage (Dudon, l. II, ch. 26.)

[5] Les Northmen étaient donc sollicités des deux pouvoirs qui se disputaient la France. En 897 Charles le Simple avait cherché contre le Rober-

en effet, qu'à bien affermir son pouvoir dans sa province de Neustrie et à en organiser le gouvernement.

Il fit un partage des terres entre ses compagnons. D'ailleurs, il ne spolia pas les propriétaires. Ce fut les terres du fisc royal qu'il distribua

Il permit aux Francs, qui étaient ou qui revinrent dans la province, de garder leurs anciennes lois. Cependant les lois danoises de l'armée s'infiltrèrent tout d'abord dans les coutumes franques. C'était inévitable. Les bandes de Rollon ne pouvaient en effet obéir à des lois franques qu'elles ne connaissaient pas et leur chef leur laissa la législation qu'elles avaient avant la conquête. Mais les Scandinaves s'assimilèrent rapidement avec les Neustriens, ils perdirent même leur langue, les lois fusionnèrent et ce ne fut bientôt qu'un seul peuple, redouté du pouvoir, aimé de l'Église et prêt à de nouvelles conquêtes.

Ainsi s'établirent les Northmen de la Seine. Une invasion scandinave ne se termine en effet que par une cession de terre, puisque le Nord ne fait la guerre au Midi que pour se préparer une colonie. Les Northmen de la Loire cessèrent leurs incursions de la même manière le jour où Hugues le Grand et Herbert de Vermandois leur cédèrent le comté de Nantes (927). Les Northmen possédèrent donc, en France, à l'état de vasselage ou de suzeraineté, la Normandie, la Bretagne, le Bessin, le Maine et le comté de Nantes[2].

Les Northmen d'ailleurs ne cherchent point tant à acquérir des terres qu'à se substituer à tout ou partie d'un pouvoir faible. Car eux-mêmes ne sont point un pouvoir ; ce sont des émigrants qui viennent conquérir un droit au pouvoir dans le Midi. Ils font reconnaître ce pouvoir par l'Église, et l'Église elle-même se flatte de trouver en eux le bras séculier de sa domination universelle. C'est ainsi qu'en 1066 le duc Guillaume enrôle les

tinien Eudes l'appui d'Hunédée et, en 912, le Robertinien recherchait l'appui de Rollon contre le Carolingien.

[1] Ainsi avaient fait les Francs lors de leur établissement en Gaule.

[2] Leur pillage d'ailleurs s'était étendu à toutes les parties de la France.

aventuriers du royaume pour conquérir l'Angleterre, comme les Northmen avaient enrôlé les bandes scandinaves pour envahir l'Empire; avant l'embarquement, on se distribue l'Angleterre, comme au neuvième siècle, les Suédois, les Norvégiens et les Danois s'étaient partagé l'Europe, et, de même que Rollon se substituait à une partie du pouvoir carolingien [1], Guillaume succède au pouvoir des Saxons sur l'Angleterre ; mais, en 1066, l'Église investit le conquérant.

En étudiant cette période obscure de l'histoire du Nord, j'ai voulu constater que les destinées de l'Europe se sont aussi bien jouées dans la Baltique et dans la mer du Nord que dans la Méditerranée. Au reste, la démonstration serait encore plus facile dans l'histoire moderne. Mais le Nord ne jouit plus alors de la même fatalité d'expansion, et sa conquête n'embrasse plus toute l'Europe. Cependant, des conquérants comme Gustave-Adolphe ou Charles XII prétendaient bien aussi décider des destinées du monde.

Emmanuel Thubert.

[1] Les Robertiniens se substituaient en même temps au Carolingien lui-même.

LA SECONDE OCCUPATION DE FRANCFORT

EN 1796

ET LA CONVENTION SECRÈTE DE BRUMAIRE AN V[1]

Les atermoiements, les tergiversations de la ville libre de Francfort n'avaient pas bien disposé le Directoire dans la lutte engagée contre les Autrichiens. Le *Rath* aurait voulu ne se brouiller avec personne, obtenir par l'intervention de la Prusse un traité de neutralité avec la France et cependant continuer de bonnes relations avec la cour de Vienne, dispensatrice de grâces et de faveurs honorifiques dont les patriciens étaient avides.

La brusque rupture des négociations engagées à Bâle, les démonstrations de dévouement en faveur de l'Autriche produisirent à Paris le plus mauvais effet : on se plaignit de l'attitude de la presse francfortoise et de l'accueil fait aux émigrés. Le premier bourgmestre fit convoquer les rédacteurs en chef des différents journaux, leur intima l'ordre de s'abstenir de toute remarque désobligeante contre le gouvernement français et enjoignit au censeur de se montrer extrêmement sévère.

Le Directoire n'en fut guère touché. Des dénonciations provenant d'agents comme Jean Haas, d'Ormsheim, lui signalèrent que « les Anglais avaient des magasins considérables qu'il importe de découvrir et de saisir au profit de la République. Les autocrates de Nancy y ont aussi déposé des marchandises considérables qu'il faut aussi saisir, car celui qui a plus de confiance à

[1] Voir le premier article dans la *Revue d'histoire diplomatique* d'octobre 1904. — Comme sources, nous nous sommes servi des publications de la Société historique de Francfort, notamment de l'étude de M. Kracauer sur *Francfort-sur-le-Mein et la République française*.

l'ennemi qu'à son propre pays mérite moins d'égards que l'ennemi même. On peut, à Francfort, faire une remonte d'au moins 600 chevaux d'artillerie des plus forts et des meilleurs. » Dans une lettre postérieure à l'occupation, le Directoire exécutif écrit à Joubert, commissaire de la République : « On a prévenu le Directoire qu'un courrier dépêché de Paris pour Francfort, par des particuliers dont on ignore les noms, était porteur de plusieurs lettres de change pour les émigrés. Ces lettres de change sont, dit-on, adressées aux négociants Schweizer Alexandre et Schmidt à Francfort, à Frey, et Comp à Leipzig. Le courrier était vêtu d'un gilet usé de couleur bleu foncé, il avait une cravate rouge, deux paires de pistolets à la selle, une paire à côté des poches et sur la poitrine un médaillon rouge en émail. Quoiqu'on n'ait pu me donner d'autres renseignements, il est possible, cependant, que ceux-ci puissent suffire pour arriver à une découverte ; maintenant, citoyen, il faut que vous commettiez à Francfort quelqu'un déjà revêtu d'une autorité quelconque, afin d'examiner les livres des négociants ci-dessus nommés, à quelles personnes ils ont payé des lettres de change depuis le 23 thermidor dernier ; vous ferez part ensuite au Directoire du résultat de ces recherches. »

En dehors même des sentiments politiques que peut inspirer la conduite de Francfort, une autre considération dicta les décisions du Directoire, c'était l'état de pénurie dans lequel on se trouvait tant pour l'argent que pour l'équipement, les munitions, et Francfort passait pour être bien approvisionné sous tous les rapports [1].

Le Directoire exécutif notifia le 2 thermidor an IV (20 juillet 1796) ses intentions relativement au traitement que le

[1] Dans une lettre de Beurnonville à Macdonald, le premier énumère 159 pièces de canon, 20 mortiers, 5,000 fusils, 19 milliers de poudre, 20,000 de fer coulé. Il ajoute : « Je pense bien aussi qu'on aura trouvé les caves d'Asschaffembourg bien garnies. Vous savez qu'elles appartiennent à l'évêque Biberon de Mayence. Il est heureux que nous puissions vivre sans solde et sans prêt, car nous sommes quant à la partie des finances dans une triste situation. Nous n'avons rien dans la caisse. Je ne puis pas même satisfaire à la solde des troupes, objet toujours sacré.

citoyen Jourdan, général en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse, devait infliger à Francfort :

1° Imposer à cette ville une contribution de dix millions ou environ en numéraire métallique, et cela bien que les Autrichiens eussent vraisemblablement pressuré la cité. « Francfort a tou-« jours été riche. Il s'est encore enrichi par la guerre. Il n'a cessé « de fournir des secours à nos ennemis ; il doit donc faire quel-« ques efforts pour nous. »

2° Munir les troupes françaises de tous les objets dont elles manquent et dont elles peuvent avoir besoin pour la suite, en profitant des approvisionnements immenses en cuirs, en draps, en subsistances et autres objets nécessaires aux armées.

3° Faire transporter de suite sur la rive gauche du Rhin, où on le retrouvera en temps et lieu, tout ce dont l'armée n'a pas besoin pour le moment.

4° Pour assurer le paiement des contributions dont le Directoire vient de parler et pour mettre les malveillants que la ville de Francfort renferme dans son sein, dans l'impossibilité de concevoir de nouveau le projet de nous trahir, vous exigerez et ferez passer en France un très grand nombre d'otages. Le Directoire n'en fixe pas le nombre, vous ne pouvez trop le multiplier et les choisir avec trop de soin parmi les familles les plus riches et les plus dévouées à la maison d'Autriche.

5° Le Directoire, toujours jaloux de rassembler sur le territoire de la République française les chefs-d'œuvre des arts, nous invite à adresser au ministre de l'Intérieur les tableaux les plus célèbres et tous les objets qui peuvent figurer avec éclat dans notre muséum des arts ou dans celui de l'histoire naturelle. Parmi les premiers, le Directoire se bornera à vous citer le tableau des douze apôtres de Piazzetta [1].

[1] Dans une lettre du général de division Ernouf, chef d'état-major général de l'armée de Sambre-et-Meuse, au général Clarke, en date du 4 thermidor an IV (22 juillet 1796), le général Ernouf dit qu'il n'a pu parvenir à découvrir le tableau des douze apôtres. Personne ne le connaît. Le général a pu se procurer la liste de ceux qui existent à Francfort; si le général Clarcke trouve qu'ils méritent l'honneur du muséum, il les demandera. « Dans l'église

« 6° Le Directoire veut que vous fassiez transporter à Paris tout ce qui sera resté à Francfort des bijoux servant au couronnement des empereurs ; l'original de la bulle d'or et le registre où sont consignés les noms des bourgeois de Francfort.

« 7° Vous ferez exactement désarmer la ville de Francfort et tous les habitants ; vous emploierez pour y parvenir tous les

de l'ordre teutonique à Sachsenhausen : un tableau original de Jean-Baptiste Piazzetta, peintre vénitien représentant l'Assomption de la Vierge ; on tient cette pièce pour un des meilleurs ouvrages de ce maître et il est travaillé avec beaucoup de tendresse ; il a coûté deux mille florins. Dans l'hôtel du prince de la Tour et Taxis : au jardin, une statue en marbre blanc représentant Minerve que l'on tient pour l'ouvrage de Jérôme Quesnoy, célèbre sculpteur à Bruxelles et père du très célèbre Quesnoy, connu sous le nom de Flamingo ; dans l'hôtel même, deux tableaux représentant des villes italiennes par Bellavita, qui méritent l'attention du connaisseur ; dans la maison de la ville, un tableau original de Jean-Henry Roos, maître allemand, qui représente l'Adoration des Bergers, un tableau représentant un Paysage, par Schutz, maître allemand, qui est bon ; un tableau représentant l'Intérieur d'une église, qui est peint par Morgerstern, qui existe encore ici. Dans l'église cathédrale, un tableau représentant la sainte Madeleine, pièce de nuit par Brandel, peintre bohémien ; dans le couvent des Carmes, deux tableaux de Bartoll Nazari, l'un représente un Christ, l'autre une Madeleine. » Sept jours plus tard, Joubert, commissaire du gouvernement écrit au Directoire exécutif : « Je me suis occupé de la recherche de quelques personnes que j'aurais pu charger de recueillir les objets d'art, manuscrits précieux, etc., que pourrait renfermer la ville de Francfort ; mais, à cet égard, je suis assez embarrassé et je désirerais que le gouvernement envoyât de Paris ou de Strasbourg quelqu'un versé dans la connaissance de la langue allemande qui pût se livrer particulièrement à ce travail Je crois qu'on trouverait à Francfort principalement des manuscrits et des monuments précieux de l'art typographique. » Le 12 août, le Directoire exécutif, sous la signature de Carnot, Rewbell et P. Barras, annonce à Joubert que le ministre de l'Intérieur enverra incessamment un ou plusieurs artistes chargés de recueillir les manuscrits, tableaux et pastels d'art, dignes d'enrichir le muséum français.

Le directeur du *Stadtarchiv* nous écrit que le tableau de Piazetta, enlevé en 1796, se trouve encore aujourd'hui dans le musée de Lille ; il y fut découvert en 1844 : les négociations engagées par Francfort pour le ravoir ont échoué. La Minerve, de Quesnoy, a été transportée à Ratisbonne, dans la résidence du prince de Thuru et Taxis, après la démolition du palais de Francfort. Les autres tableaux énumérés dans la lettre d'Ernouf n'ont pas quitté l'ancienne ville libre, sauf les tableaux de Bellavita qui sont à Ratisbonne. Les données d'Ernouf ont été puisées dans *l'Artistische Magazin* d'Husgen, qui fut dédié à Gœthe et qui contient l'histoire des Arts à Francfort, avec une liste des œuvres d'art s'y trouvant à la fin du dix-huitième siècle.

moyens les plus prompts et, s'il le faut, les plus vigoureux ; vous ferez transporter en France la poudre, les canons et les fusils qui vous seront inutiles.

« 8° Vous confierez au général Marceau le commandement des troupes destinées à garder cette place ainsi qu'au blocus de Mayence, Ehrenbretstein et Konigstein et si la division actuellement aux ordres de ce général ne pouvait suffire à cette nouvelle destination et à celles que vous lui aviez précédemment données, vous pouvez la grossir autant que vous le croirez nécessaire. Il faut qu'il puisse en imposer aux garnisons et aux habitants et offrir à l'armée un point d'appui immuable. Francfort doit être en quelque sorte comme notre point central.

« 9° Vous ne mettrez point de garnison dans Francfort, il ne doit y avoir de troupes que celles que vous y enverrez journellement et successivement pour garder ses portes et en interdire l'entrée à tous les individus de l'armée qui ne seront point porteurs d'un ordre formel de votre part. Les troupes qui fourniront aux gardes des portes seront extraites du camp que vous établirez dans le voisinage de Francfort et dont la force doit être suffisante pour contenir cette ville.

« Aucun employé des administrations militaires ne pourra y entrer, si ce n'est le commissaire ordonnateur en chef et six ou huit individus qu'il vous désignera; vous donnerez des ordres aux juifs de la ville pour qu'ils aient à se conduire de la manière la plus circonspecte sous peine de punitions graves ; l'entrée du camp leur sera interdite.

« Nous nous attendons, citoyen général, à trouver dans Francfort des particuliers, maîtres apparents de beaucoup d'effets et de denrées appartenant aux ennemis, ils élèveront la prétention que ces effets, etc., leur appartiennent, qu'ils les ont achetés des Autrichiens ; vous ne vous laisserez pas éblouir, citoyen général, par les objections que ces hommes pourraient présenter ; vous ferez confisquer au profit de la République tout ce qui appartenait aux ennemis de la France et vous donnerez aux prétendus possesseurs des objets désignés ci-dessus des

reçus à l'aide desquels ils pourront faire des réclamations auprès du gouvernement autrichien, s'ils en ont le droit.

« Vous mettrez à contribution tous les pays occupés par l'armée que vous commandez, vous y lèverez de l'argent, des chevaux, et tous les objets nécessaires aux défenseurs de la patrie et aux différents services militaires, tout ce qui excédera les besoins du moment sera transporté sur la rive gauche du Rhin et s'il se peut dans l'intérieur de la République. Vous surveillerez, citoyen général, autant que possible, l'emploi de tous les objets que vous fourniront les pays conquis.

« Le Directoire exécutif veut encore que tous les établissements militaires tels que manufacture d'armes, etc., qui se trouvent dans les pays que l'armée de Sambre-et-Meuse va parcourir, soient détruits avant qu'elle les quitte.

« 10° Le Directoire vous recommande très expressément de prendre les plus grandes précautions afin que le produit des contributions en numéraire et en denrées tourne au profit du Trésor public et des troupes : ce n'est que par la sévérité la plus grande que vous ferez cesser les dilapidations qui ajoutent aux charges imposées aux peuples vaincus sans accroître le trésor national ; nous vous aurons une reconnaissance particulière pour tous les succès de ce genre que vous remporterez. Le citoyen Joubert, dont le zèle nous est connu, vous secondera, nous en sommes certains, dans cette partie importante de devoirs d'un général républicain.

« 11° La discipline la plus exacte doit être observée, ce n'est que par elle que nous pouvons conserver notre gloire et assurer nos conquêtes. »

Le général en chef Jourdan, écrit de Rendel au général Ernouf, chef d'état-major général : « Je ne peux pas te dissimuler que j'ai été surpris d'apprendre que tu t'étais fait suivre à Francfort par plusieurs officiers d'état-major ; n'ayant jamais vu ces officiers à mes côtés dans les combats, je suis surpris de leur empressement à se rendre dans les villes conquises et à la conquête desquelles ils n'ont nullement participé. L'esprit de com-

merce et d'agiotage qui règne parmi quelques-uns me fait deviner la raison pour laquelle ils se sont rendus à Francfort; ma ferme intention est qu'un pareil abus cesse; je te préviens que je casserai tout officier qui, oubliant ce qu'il est, s'avilira par des trafics indignes de son caractère.[1] »

Dans la ville même, à l'exception de quelques excès commis par des soldats isolés, les Français ne se rendirent coupables d'aucun acte répréhensible ; il régna une intelligence relativement bonne entre eux et les habitants. Mais les exigences du général français parurent extrêmement dures. Le commissaire Dubreton prit possession des anciens magasins militaires autrichiens, bien que la ville les eût payés 200,000 florins. Jourdan s'exagérait peut-être la richesse de Francfort en la frappant de contributions très lourdes en nature et lui imposant une contribution de 6 millions de livres en espèces, des vêtements, des pièces d'équipement pour un million et demi, des fournitures pour l'artillerie évaluées à 500,000 livres. Le premier tiers de la contribution était dû le 18 juillet, le second, dix jours plus tard, le reste le 6 août. Après avoir reçu la dépêche du Directoire, Jourdan porte la contribution à 10 millions. La ville se déclara hors d'état de satisfaire les exigences du vainqueur. Beaucoup de banquiers et la plus grande partie des juifs avaient pris la

[1] Le général Dumuy écrit du quartier général de l'armée de Sambre-et-Meuse au ministre de la guerre Petiet pour signaler les grands excès qui se commettent à la suite de l'armée. Les principes d'humanité et de modération qui doivent distinguer le soldat républicain sont méconnus. Il se répand dans les campagnes pour y porter le pillage, la dévastation et la mort. Des villages entiers sont couverts de ruines et de victimes, et par un renversement inouï de cette maxime chérie des patriotes : guerre aux châteaux, paix aux chaumières, les châteaux sont épargnés parce qu'ils sont sous la sauvegarde des villes, et tous les fléaux de la guerre tombent sur les chaumières, parce qu'elles sont isolées et sans moyens de défense. Je ne vous tracerai point le tableau de ces scènes révoltantes, tous les généraux en sont profondément affligés sans avoir aucun moyen de répression. Le général Jourdan lui-même en est réduit à être spectateur, occupé à maîtriser la victoire et paralysé par le vice de la loi, il ne peut arrêter le cours de ces cruautés ; cependant des exemples de sévérité ont été faits, mais ces exemples sont insuffisants. » Dumuy suggère des mesures qu'il croit les seules capables de mettre un frein à la licence.

fuite. Le premier terme de la contribution devait être de deux millions payables en trois jours ; il ne fut versé dans la caisse du payeur que onze cent mille livres ; le commissaire ordonnateur en chef fit arrêter huit membres du conseil de Francfort comme otages et les envoya à Charlemont pour être détenus dans la forteresse à titre de punition pour le défaut d'empressement. Le Directoire approuva ces mesures de rigueur qu'il avait prescrites relativement à une ville « qui, pendant cette guerre, a témoigné contre la France une partialité révoltante ». Il enjoignit de faire signifier aux magistrats de cette ville rebelle que le Directoire, indigné des retards volontaires qu'ils apportent à faire acquitter les impositions modérées qui leur ont été demandées, s'est déterminé à les augmenter pour chaque jour de retard d'une somme à déterminer par le général en chef et que le Directoire estime à 100,000 livres par jour. Si la force est nécessaire pour contraindre les magistrats à agir autrement, il faut l'employer et l'étendre jusqu'au degré extrême de sévérité que peuvent autoriser les lois formelles de la guerre ; il faut faire rentrer sans délai les fonds que les conquêtes de l'armée « nous assurent ».

Dubreton, commissaire ordonnateur en chef, donna dans les termes suivants des instructions au citoyen Huguier, commissaire des guerres à Francfort :

« Je vous ai placé à Francfort, mon camarade, pour y remplir une mission de confiance, et j'ai toujours la conviction que personne plus que vous n'en est digne. Il s'agit aujourd'hui de donner une nouvelle preuve de votre activité, de votre zèle, de votre dévouement. Dans le nombre de mesures prescrites par le Directoire exécutif, dont je joins ici l'extrait, mais pour vous seul, je compte sur votre discrétion, dans le nombre de ces mesures, dis-je, il est question de prendre pour otages un très grand nombre d'habitants de Francfort, choisis dans les familles les plus riches et les plus dévouées à la maison d'Autriche. Vous aurez appris que déjà j'ai fait transférer à Charlemont pour servir de garantie au paiement des contributions ordonnées, huit magistrats de la ville et du gouvernement. Les intentions ultérieures

du Directoire n'étaient pas encore connues à cette époque. En conséquence des dernières dépêches de sa part qui sont parvenues au général en chef, il est nécessaire de porter le nombre des otages de huit à vingt-cinq, d'où il résulte qu'il est indispensable d'en choisir encore dix-sept. Je vous en délègue le pouvoir, mon cher camarade, et je vous en donne la charge, en vertu des ordres qui me sont transmis, à moi-même, par le général en chef.

« Plus cette mission est délicate, plus vous devez y apporter de soins. Il importe au bien public que je vous donne sur cet objet quelques instructions. Comme il est essentiel et même pour nos intérêts que le gouvernement de Francfort ne cesse point d'avoir son action, vous aurez le soin de ne comprendre dans le nombre des dix-sept otages que la ville doit encore fournir aucun des agents exécutifs de son gouvernement, et dans le nombre il faut compter le prévôt, les deux bourgmestres et les deux chanceliers. Cette exception faite, vous prendrez sur les trois bancs du Sénat huit otages sur la quantité des dix-sept, les neuf derniers seront indiqués et pris dans la classe des banquiers, capitalistes et autres notables pourvus de fortune, entourés de considération, partisans de la faction ennemie et tenant à des familles qui ne soient pas isolées autant qu'il sera possible. Ainsi que les huit premiers otages, ceux-ci seront conduits dans la forteresse de Charlemont à leurs frais et dépens; il est bien entendu qu'ils pourvoiront aussi à la dépense des gendarmes qui les escorteront, tant pour aller que pour revenir.

« Il n'est sans doute pas nécessaire de vous prévenir, mon camarade, que notre opération et ses préliminaires doivent être ensevelis dans un grand secret, et néanmoins vous devez vous procurer des renseignements suffisants pour que le but du gouvernement soit rempli, suivant son plus grand avantage.

« En me transmettant les intentions du Directoire, ainsi que ses instructions particulières, le général en chef fait prévenir le commandant des troupes à Francfort de déférer aux réquisitions que vous serez dans le cas de lui faire pour l'exécution

prompte et littérale des dispositions que vous aurez arrêtées, en conséquence de ce qui est dit ci-dessus. Adressez-vous donc à lui, et concertez tout de manière à ce que l'exécution soit aussi prompte, que vos menaces auront été sages et bien combinées.

« Il serait inutile que je vous en dise davantage, l'intérêt de la République exige cette disposition rigoureuse, il faut qu'elle soit exécutée ; je vous observe, au surplus, que vous devez donner des instructions telles aux agents de la force armée que nuls mauvais traitements ne soient faits aux dix-sept otages que la ville de Francfort doit encore fournir, ni au moment de leur arrestation, ni dans la route. »

Huguier fit arrêter dix-sept notables qui allèrent rejoindre à Charlemont les huit autres otages. Ces mesures de rigueur eurent l'effet souhaité. Lorsque la situation de l'armée française devint moins bonne, un arrangement fait par Huguier réduisit ses demandes à quatre millions sous forme de deux obligations payables dans l'espace de deux ans révolus (à partir du 3 septembre 1796), au porteur en espèces sonnantes soit à Francfort, soit à Amsterdam ; les obligations devaient porter 4 pour cent d'intérêt l'an. Elles furent signées par les deux bourgmestres. Le commissaire des guerres promit qu'avant de mettre les titres en circulation, le gouvernement français en offrirait le rachat à la ville

Le 8 septembre les troupes françaises évacuèrent Francfort. D'après un compte établi après leur départ, les pertes de la ville furent :

Contributions en espèces	4 000 000 fr.
Vêtements et pièces d'équipement	1 500 000
Pour l'artillerie	300 000
Cent chevaux d'officiers à 37 louis d'or	70 000
Fournitures en céréales, vins, etc. pour les hôpitaux	1 000 000
Pertes des 200,000 fl. dépensés	400 000
Pour racheter les magasins autrichiens, perte des canons (valeur du métal)	1 000 000
	8 270 000 fr.

Les Français avaient pris avec eux les cloches de la Barfüsserkirche et le tableau d'autel du Deutsche Haus (chevaliers teuto-

niques). Quant aux bijoux du couronnement des empereurs, ils étaient en sûreté à Aix-la-Chapelle et à Nuremberg, et la bulle d'or avait été transportée à Ansbach [1].

II

Le conseil de Francfort, pendant la présence des troupes françaises, aurait voulu régler la question politique de la neutralité. Mais les tentatives de négocier avec Jourdan ne donnent aucun résultat. Ne serait-il pas opportun de transporter les pourparlers à Paris? Un ami du syndic Seeger, le membre le plus influent de la délégation de la guerre, l'avait conseillé dans un mémoire dont le conseil eut connaissance. L'auteur, qui désirait garder l'anonymat, fit valoir que Francfort, à l'exemple de Hambourg, de Brême, de la Prusse, de Hesse, devait s'adresser directement au Directoire et négocier en qualité d'État indépendant; afin de conduire les pourparlers, il recommandait de prendre des personnages connus et bien vus à Paris, comme l'étaient le conseiller de cour Dettmar Basse et le docteur Karl Engelbert Œlsner.

L'auteur du mémoire était Basse lui-même. Né en 1762 à Iserlohn, où son père était l'associé et le gendre d'un grand fabricant de drap, van der Beckes, Basse fut destiné au commerce, fit son apprentissage à Francfort où il épousa, en 1786, la fille du sénateur Kellner; il créa à Francfort une succursale pour la vente des draps de van der Beckes, y gagna beaucoup d'argent. Très bel homme, avec de bonnes façons, Basse se fit beaucoup d'amis. En 1788, à peine âgé de 26 ans, il fut nommé, par Frédéric Guillaume II, conseiller de cour et de commerce. Ses affaires le conduisirent souvent à Paris dont il trouva le séjour si agréable qu'il y acheta une maison ainsi qu'une propriété de

[1] Voir Jung, *Das historische Archiv der Stadt Frankfurt*, pages 245 et suivantes.

plaisance dans les environs. Œlsner était de Goldberg, en Silésie (1764). Il suivit les cours de l'Université de Francfort-sur-l'Oder et de celle de Gottingue. Après avoir été précepteur d'un jeune aristocrate autrichien, il ne put résister au désir d'observer de près les grands événements de la Révolution. Il fit la connaissance à Paris de Mirabeau, de Robespierre, de Péthion, de Bressol; il s'y lia surtout avec Siéyès. Œlsner publia dans la *Minerva* d'Archenholz des articles et des lettres sur les hommes et les faits de la Révolution, lettres qui furent très remarquées ; l'auteur y montre du jugement, de la finesse d'observation et même des vues d'homme d'État. Basse et Œlsner, qui s'étaient déjà rencontrés à Paris, se retrouvèrent à Francfort au moment favorable, en 1796. La situation était tellement compliquée que, bien que ni Basse ni Œlsner ne fussent Francfortois de naissance, on surmonta les objections et on n'hésita pas à se servir de leur intermédiaire.

On trembla à Francfort lorsqu'on apprit que la Prusse avait annexé l'ancienne ville libre de Nuremberg ; les intrigues du Landgraf de Hesse, dont on eut connaissance par l'indiscrétion d'un diplomate prussien, ne firent pas moins d'effet. Le Landgraf avait de tout temps convoité la libre ville ; il y envoya des émissaires avec mission de le présenter comme le sauveur. Le bon sens de la population résista à ces incitations. Il n'en était que plus urgent de recourir aux bons offices de Basse; on remit à celui-ci un document l'accréditant comme « notre constitué de pouvoir ». Les bourguemestres déclarèrent « agréer sans exception quelconque tout ce que lui conclura d'après les instructions particulières à lui par nous données. »

Ces instructions comportèrent l'obtention des points suivants : neutralité et paix pour la ville ; annulation des anciennes créances, notamment du million restant dû sur les contributions décrétées par Custine en 1792; exemption de toutes réquisitions nouvelles pendant la guerre présente; sécurité et protection pour les biens particuliers de bourgeois de Francfort dans les territoires occupés par les Français; enfin garantie de la consti-

tution et de l'indépendance de Francfort, notamment dans l'éventualité d'un effondrement de l'Empire.

Si le gouvernement français insistait sur le million de 1792, Basse reçut l'ordre de présenter à son tour des réclamations pour des fournitures impayées en 1792 et en 1795, en outre notamment pour une créance de 974,148 livres datant de la guerre de Sept ans. Si ses ouvertures étaient acceptées, le plénipotentiaire francfortois pouvait promettre le paiement intégral des huit millions de francs, imposés par Jourdan, en divers termes aussi éloignés que possible, mais en faisant entrer en ligne de compte les paiements en espèces et les fournitures déjà effectués.

Le 31 juillet, Basse et Œlsner, qui, à la dernière heure, fut nommé représentant de Francfort, partirent en mission secrète pour Paris où ils arrivèrent seulement le 8 avril ; les routes avaient été détestables. Ils se mirent aussitôt à l'œuvre ; ils préparèrent des mémoires pour le Directoire et rédigèrent des articles pour les journaux français. Le Landgraf de Hesse, qui ne perdait pas de vue Francfort, fit offrir au gouvernement français d'avancer le montant de la contribution ; il réussit à se créer des intelligences dans les bureaux. Basse et Œlsner en sentirent plusieurs fois les effets.

Le 18 août, le premier fut reçu en audience par le ministre des affaires étrangères Delacroix, auquel il remit un *pro memoria*, rédigé par Œlsner et qui se terminait par cette phrase : « La gloire d'avoir conservé une ville indépendante et libre depuis les temps anciens relèvera les brillants succès qui vous soumettent des empires ». Basse protesta du dévouement de Francfort, qui avait été entraîné contre son gré dans la guerre, énuméra les démarches faites pour obtenir la neutralité. Quant à la contribution si lourde, qui était imposée à la ville, il n'en discuta pas la légitimité, il sollicita seulement qu'on donnât les moyens de s'acquitter. Avec la paix et la garantie de l'indépendance, les bourgeois riches et les juifs, qui avaient fui, rentreraient dans leur patrie, le crédit public renaîtrait et la République française se trouverait bientôt en possession de la contribution. »

L'accueil du ministre Delacroix ne parut pas très chaleureux, il en fut de même chez d'autres fonctionnaires dans l'antichambre desquels on rencontra souvent Basse et Œlsner. Le prince Carl de Hesse, qui se trouvait aussi à Paris, soutint la thèse que Francfort, n'étant pas une ville libre, mais une ville impériale, ne pouvait conclure des traités séparés.

Les deux plénipotentiaires s'abouchèrent alors avec la presse; ils firent paraître des articles et des correspondances datées de Francfort dans la *Gazette Nationale*, dans le *Moniteur*, dans le *Journal Politique*, dans le *Journal de Paris*. Ils y développèrent l'idée qu'il n'était pas de l'intérêt de la République française que l'Allemagne de la rive droite du Rhin fût révolutionnée en sens inverse ni l'indépendance des puissances d'un ordre inférieur anéantie pour que, des débris de l'Empire, il s'élevât une caste puissante militaire. Ce point de vue particulariste leur a valu des injures des historiens plus récents, qui les accusent d'avoir manqué de patriotisme [1]. Les adversaires de Francfort répondirent dans les journaux prussiens et hessois; ils discutèrent la question de l'annexion de la ville libre. Œlsner continua la polémique et il écrivit au conseil de Francfort pour dire que l'on commençait à s'intéresser au sort de la ville libre.

Lorsque des délégués des cercles de Franconie et de Souabe vinrent à Paris, avec des missions semblables à la leur, Œlsner et Basse demandèrent l'autorisation de faire cause commune avec eux. Le *Rath* francfortois, pour d'excellentes raisons, n'entra pas dans les vues de ses envoyés, dont la situation ne devenait pas enviable. Ils se trouvaient depuis quatre semaines sur place, sans avoir rien obtenu. La retraite de l'armée française, qui se produisit à ce moment, fut accompagnée de massacres et de violences : la ville de Francfort et son territoire

[1] Dans une brochure intitulée : *Considération d'un voyageur sur les relations futures de la France avec les pays sur la rive droite du Rhin*, Œlsner recommande à la France le système fédératif de l'Allemagne et indique les moyens pour le rétablissement réel et pratique du principe fondamental de tous les États comme États.

firent exception ; la meilleure entente y régna entre la garnison française et les habitants. Œlsner ne manqua pas d'insister sur l'attachement des Francfortois, dans le *Journal de Paris*. Dans le *Journal Politique* du 19 vendémiaire, un pseudo-correspondant écrit de Francfort : « Nous sommes endettés jusque par-dessus les oreilles, mais nous payons ; malgré tout, nous ne regrettons rien, si tout ce que nous avons fait et souffert peut servir à inspirer aux Français une plus juste et plus favorable opinion sur notre compte. Le changement de fortune que les armées françaises ont éprouvé n'a pas influé sur notre conduite. Les officiers distingués ont reçu des députations de la part des magistrats pour leur marquer l'intérêt qu'on prenait à leur situation. Beaucoup de républicains sont à même d'apprécier l'esprit public qui nous anime. »

Le changement de fortune subi par les armées rendit le Directoire et ses fonctionnaires plus aimables, mais sans qu'on abandonnât rien des exigences matérielles ; les deux plénipotentiaires ne purent même pas obtenir la mise en liberté des vingt-cinq otages, après le paiement de la moitié de la contribution de guerre.

Dans cette occurrence, un précieux concours leur fut acquis. Un compatriote d'Œlsner, le docteur Ebel, apporta une lettre de recommandation du sénateur Wenner pour Mme Treutell [1].

Mme Treutell, qui avait à Paris un salon politique et littéraire fréquenté par les publicistes et les députés en vue, fut très flattée que l'on fit appel à son influence en faveur de Francfort ; elle mit à la disposition d'Œlsner et d'Ebel ses services et ceux de ses amis. Elle s'adressa à un représentant du peuple, nommé Dentzel, « qui avait le bras long, qui d'un côté, tient au ministère

[1] Si nous ne nous trompons pas, il y eut à Paris une maison d'édition Treutell, qui publia un dictionnaire de la conversation. C'est une famille originaire d'Alsace. Mme S. N. Treutell, née Wurtz, a possédé une propriété à Groslay. En 1780, une demoiselle Arnoldi, de Francfort, épousa le négociant Jean-Daniel Treutell, de Strasbourg ; vraisemblablement il y avait des liens de parenté entre les familles et c'est ainsi que les Treutell, de Paris, purent rendre service à la cause francfortoise.

des affaires étrangères et, de l'autre, au Directoire ; il est très estimé dans le conseil. »

Dentzel promit d'arranger l'affaire dans huit à dix jours, car les demandes de Francfort étaient légitimes ; en effet, les choses marchèrent mieux : on suggéra aux plénipotentiaires que si la ville libre pouvait se résoudre à accélérer les paiements, l'entente sur les autres points serait facile. Basse soumit au gouvernement français divers plans financiers, dont il attendait de bons résultats, lorsque tout à coup surgirent des difficultés inattendues.

Le 8 septembre, après l'évacuation française, le magistrat de Francfort avait envoyé des députés saluer l'archiduc autrichien, le féliciter de ses victoires et lui demander le renvoi du contingent francfortois qu'ils ne pouvaient entretenir plus longtemps sous les armes. L'accueil du général en chef autrichien fut peu gracieux ; il rappela que dès le 5 septembre il avait interdit d'envoyer en pays ennemi la rançon pour les otages et tout paiement ultérieur de contribution de guerre aux Français. Toute transgression serait punie d'après les lois de la guerre ; il confisquerait toutes les sommes destinées aux Français si elles tombaient entre ses mains et il condamnerait la ville à une double amende. Ces menaces coïncidèrent avec un effort que fit le magistrat pour obtenir des bourgeois de nouvelles sommes pour s'acquitter envers la France.

L'archiduc Charles ne tarda pas à être informé de cet effort, de même qu'il apprit que la ville avait remis à Huguier deux mandats. Le 25 septembre une estaffette apporta du quartier général au bourgmestre l'ordre de renseigner l'archiduc sur l'origine et la portée des obligations contractées par la ville. Le conseil de Francfort fit une réponse ambiguë ; il traça le tableau des menaces et de la pression qu'avait subies la ville de la part des commissaires des guerres français ; c'était afin d'échapper à des perquisitions et à des confiscations. L'archiduc exigea la copie des deux obligations, il demanda de plus qu'on lui indiquât par quel procédé on pourrait en rendre l'effet nul. Le con-

seil de Francfort envoya la copie très à contre-cœur, mais déconseilla vivement toute tentative de décréter la nullité. Comme les titres étaient au porteur, ils seraient vraisemblablement passés en d'autres mains; de plus, n'exposerait-on pas les vingt-cinq otages à des mesures de rigueur? Le Directoire n'hésiterait pas à se payer sur la propriété que les Francfortois pouvaient avoir en France.

Le colonel de Planitz fut envoyé dans le quartier général autrichien pour sonder le secrétaire particulier de l'archiduc et, *moyennant une douceur,* obtenir son appui. Le secrétaire particulier montra au colonel le décret d'annulation tout préparé, il promit toutefois de retarder le plus possible la présentation à la signature de son chef. Finalement de Planitz, qui avait été invité à la table de l'archiduc, obtint que la publication du décret d'annulation serait retardé jusqu'au moment de la mise en liberté des otages; mais, en tout cas, il demeura interdit à la ville de payer les obligations. L'archiduc déclara qu'il répondrait par des représailles aux mesures de rigueur du gouvernement français et il dit qu'il avait eu l'intention de prendre comme otages vingt-cinq notables du parti français pour les échanger contre ceux qui étaient détenus en France.

La publication de l'édit de l'archiduc interdisant le paiement gêna Basse et son collègue, car le Directoire conçut des soupçons sur la possibilité pour la ville de faire face à ses engagements. Le ministre des affaires étrangères les avertit qu'un traité avec Francfort ne pourrait être conclu, que si l'opération financière prenait la forme d'une affaire particulière, avec des échéances très rapprochées. Les banquiers parisiens auxquels on s'adressa, trouvant la situation de la ville dangereuse, posèrent des conditions trop dures. Basse réussit enfin à obtenir de la maison Torrent et C^le^ une proposition. Torrent avait contracté avec le ministre de la guerre française de grosses fournitures de drap qu'il achetait à van der Beckes dont Basse était l'associé. Au commencement de septembre, la maison van der Beckes avait conclu avec Torrent un contrat pour des fournitures

s'élevant à 2,623,049 francs. Maintenant, afin de satisfaire au désir du Directoire, Basse conclut un nouvel arrangement avec Torrent. Celui-ci s'engage à fournir au gouvernement français des draps militaires pour deux millions, à prendre en paiement l'engagement de deux millions, payable au porteur par la ville de Francfort, à douze mois de sa date ; toutefois, il serait cautionné individuellement par lesdits députés (Basse et Œlsner) « qui, de leur côté, sont bien aise d'opérer le bien de leur ville « et de déférer à la demande du gouvernement français et se « prêteront à tout ce qui peut amener un but désirable ».

Torrent s'engagea à remettre exclusivement à la maison van der Beckes l'obligation de la ville contre du drap fourni. Les deux plénipotentiaires donnèrent leur parole d'honneur que la ville paierait dans les trois mois entre les mains de van der Beckes. Quant à la seconde obligation le Directoire consentit à un décompte avec les réclamations de la ville de Francfort qui s'élevaient pour 1795 et 1796 à 1,400,000 francs sans parler de 980,000 livres datant de la guerre de Sept ans. Le ministre de la guerre consentit à réduire la créance de deux millions à 600,000 francs, payable non pas en obligations de la ville, mais en bonnes lettres de change.

Le landgrave de Hesse, qui distribuait des subsides dans les bureaux du Directoire, fit une dernière tentative pour obtenir la cession des obligations de la ville, mais le ministre des finances Ramel refusa d'entrer dans cette voie. Enfin, le 7 brumaire (28 octobre), le ministre des affaires étrangères soumit au Directoire le traité entre la République française et la ville libre et impériale de Francfort-sur-le-Mein. Le traité fut signé le lendemain par le président Barras. Le préambule est ainsi conçu : « La République française, ayant égard aux prières qui lui ont été adressées par la ville libre et impériale de Francfort-sur-le-Mein ainsi qu'aux bons procédés dont Elle a usé envers les armées de la République ; voulant la traiter favorablement, le Directoire exécutif a nommé le citoyen Charles de la Croix, ministre des Relations extérieures, pour entendre les propositions

qui pourraient être faites par MM. Dettmar Basse et Œlsner députés de la dite ville libre et impériale, et après avoir échangé leurs pouvoirs respectifs, les dits plénipotentiaires sont convenus de

La convention contient douze articles; le premier accorde à la ville de Francfort la paix et la neutralité ; le second stipule que les armées françaises pourront néanmoins traverser la ville et son territoire, y séjourner et y occuper, au besoin, les postes militaires ; l'article 3, que les otages pris pour servir de caution du paiement des contributions seront mis en liberté aussitôt après l'échange des ratifications ; l'article 4 donne mainlevée de tout séquestre qui aurait pu être mis sur les marchandises et les créances des habitants de Francfort, tant en France que dans les pays occupés par les armées françaises ; d'après l'article 5, dans le cas de la prise de Mayence, les troupes formant le contingent de la ville de Francfort pourront retourner librement dans leurs foyers ; par l'article 6, la République française promet, à la ville libre et impériale de Francfort, ses bons offices pour qu'elle conserve son indépendance constitutionnelle et tous les droits dont elle a joui jusqu'à présent, et réciproquement, la ville de Francfort s'engage à seconder de tout son pouvoir la République française dans les arrangements qu'elle a à prendre avec l'empire germanique ; d'après l'article 7, les deux billets au porteur, l'un de deux millions de livres tournois, payable dans un an, et l'autre de pareille somme payable dans deux ans, seront acquittés sans délai et dans la forme stipulée dans un autre article ; l'article 8 porte que les députés de Francfort engageront leur garantie personnelle envers la maison de Torrent et C pour le paiement du billet de deux millions de livres payable dans un an et, réciproquement, la dite maison de commerce s'obligera sous la garantie des dits députés à fournir à la République française, qui l'accepte, pour 1,500,000 livres de draps propres aux uniformes de ses troupes dans le délai de huitaine, et pour 500,000 livres dans le délai de trois mois à compter de ce jour ; à l'article 9 il est dit que le billet au porteur de deux millions,

payable dans deux ans, sera annulé et remis à la ville de Francfort, au moyen de quoi elle s'oblige à délivrer à la Trésorerie nationale pour une somme de 600,000 livres en lettres de change, payables ainsi qu'il suit : à trois mois 50,000 francs, à quatre mois 50,000 francs, à cinq mois 50,000 francs, à six mois 50,000 francs, à sept mois 50,000 francs, à huit mois 50,000 francs, à neuf mois 50,000 francs, à dix mois 50,000 francs, à onze mois 100,000 francs, à douze mois 100,000 francs, soit au total 600,000 francs. Les lettres de change seront tirées par des négociants sur les places de Hambourg, d'Amsterdam, de Bâle et de Paris ; elles seront acceptées par d'autres négociants et passées à un ordre en blanc ; elles ne porteront aucuns caractères qui puissent les distinguer d'un effet ordinaire de commerce, elles seront fournies dans les vingt et un jours qui suivront la signature de la présente convention ; d'après l'article 10, au moyen de l'arrangement porté en l'article précédent, la ville impériale de Francfort déclare la République française quitte de tout ce qu'elle pourrait lui devoir pour contribution, fournitures, indemnités et toutes autres répétitions jusqu'au jour de l'échange des ratifications de la présente convention, s'obligeant même à garantir la République française de toute répétition que ses habitants pourraient former contre Elle pour les mêmes causes ; l'article 11 dit qu'il sera remis, à la ville libre et impériale de Francfort, une déclaration portant que la République s'est déterminée à lui accorder la neutralité, et à mettre ses otages en liberté, par égard pour la bonne conduite qu'elle a tenue envers l'armée de Sambre-et-Meuse pendant qu'elle occupait son territoire ; l'article 12, enfin, porte que la convention secrète sera ratifiée et les ratifications échangées dans quarante jours pour tout délai, et plus tôt s'il est possible.

Le 10 brumaire (31 octobre) Basse partit incognito porter l'instrument du traité à la ratification des bourgmestres. Il s'arrêta dans un village entre Francfort et Hambourg, fit prévenir le sénateur Wenner de son arrivée et lui remit le traité : le 12 novembre, le bourgmestre et les magistrats de Francfort rati-

fièrent le traité et remercièrent Basse et Œlsner de leurs efforts couronnés de succès, dans les termes les plus reconnaissants, en approuvant complètement leurs arrangements avec Torrent. La maison van der Beckes reçut un million en espèces et un million en obligations 4 pour 100 remboursables en six ans.

Les arrangements que Basse avait pris avec Torrent avaient excité quelques suspicions dans le conseil de Francfort, qui envoya à Paris un membre de la *Kriegsdeputation*, Mylius, pour se renseigner sur la conduite des plénipotentiaires. Celui-ci, qui passa par Givet, où l'on avait transporté les vingt-cinq otages primitivement détenus à Charlemont, arriva trop tard à Paris. La visite que Mylius fit à ses compatriotes ne fut pas très agréable ; il fut très mal reçu, on l'accabla de reproches, il dut se justifier pièces en mains, en montrant que les hommes à la tête des affaires n'avaient rien négligé dans l'intérêt de la ville. « Oui, mais nous, on ne nous a même pas mentionnés dans les pouvoirs remis à Basse, et c'est une maigre compensation que notre nom figure dans les prières que l'on fait dans les églises. »

Mylius ne put obtenir d'être accompagné à Paris par quelques-uns des otages. Arrivé dans la capitale le 11 novembre, il apprit que de nouvelles difficultés allaient surgir et que le ministère de la guerre refusait de remettre le titre premier à la maison Torrent après la première fourniture de drap. L'appui du Directeur Reubel et du ministre des affaires étrangères permit de régler l'affaire. Le 26 novembre, Basse arriva avec la ratification de la convention par les Francfortois ; la ville demandait une addition à l'article 4, afin d'être garantie contre toute réquisition, emprunt forcé et contre l'introduction des assignats. La convention devait conserver un caractère strictement secret; l'échange des ratifications devait se faire sans bruit et aucune mention de la convention n'être faite dans les journaux français, afin d'éviter d'attirer l'attention des Autrichiens.

Le lendemain Basse et Œlsner, accompagnés par Dentzel, furent reçus par Delacroix. Le ministre des affaires étrangères

signa immédiatement l'ordre de mettre en liberté les otages détenus à Givet. Le 29 novembre eut lieu l'échange des ratifications.

On conserve à Francfort la convention, telle qu'elle fut envoyée, dans une reliure de velours vert, ornée d'une riche guirlande ; le sceau de la République est contenu dans une boîte d'argent.

Il ne fut pas fait mention, dans les journaux, de l'audience accordée aux plénipotentiaires et à Mylius par Barras. L'allocution des Allemands se distingua par l'emphase et le mauvais goût ; c'est ainsi que Mylius se réjouit « d'arrêter le regard conservateur de votre bienveillance sur la base populaire de la constitution de mon païs [1] ».

Barras répondit plus simplement « que les Français n'ont d'autre désir que d'être en paix avec tous les gouvernements ; mais que les peuples libres auront toujours des droits particuliers à son amitié, que la République s'applaudira toujours de compter au nombre de ses amis la ville libre de Francfort ».

Le 12 frimaire an V fut signé un arrêté ostensible adressé aux magistrats de Francfort pour leur confirmer la reconnaissance de la neutralité, la restitution des otages. Des cadeaux furent remis par Basse et Œlsner au chef de la première division politique du ministre des Affaires étrangères, Durand, au secrétaire général et au ministre lui-même, avec l'excuse que l'épuisement des ressources de la ville ne permît pas d'offrir un cadeau plus approprié à leur mérite.

A. Raffalovich,
Correspondant de l'Institut de France.

[1] La ville de Francfort, presque entièrement bornée à l'enceinte de ses murs, n'a d'autre fortune que son commerce et l'industrie de ses habitants.

LES

ÉCHELLES DE SYRIE ET DE PALESTINE

AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

Une constitution spéciale a régi jusqu'à la révolution le commerce et les établissements français du Levant et de Barbarie.

Les négociants français qui se livraient au commerce dans des territoires soumis à l'Islam obéissaient à des lois qui n'étaient ni celles de leur patrie ni celles de l'Empire ottoman, qui n'avaient pas d'application en dehors des ports ou des villes où cet empire leur donnait asile, — les *Échelles*, — et qui dans ces Échelles n'avaient force de loi que pour un groupe extrêmement restreint, les Français ou *résidents*.

Pour quelques centaines de ces résidents, la Turquie avait renoncé à l'exercice de son droit de souveraineté territoriale et suspendu l'effet de ses lois; la France, en vertu des pleins pouvoirs qu'elle conservait ainsi sur eux, en avait édicté de nouvelles. Les *capitulations*, actes internationaux souvent renouvelés, enregistraient cette abdication de la Turquie en même temps que les privilèges concédés à nos marchands. Des ordonnances, arrêts du Conseil, lettres patentes, constituaient la législation, le code spécial élaboré par la France pour les résidents des Échelles.

L'abandon par la Turquie de son droit de souveraineté avait naturellement précédé l'exercice qu'en fit la France. C'est en 1535 que François Ier et Soliman le Magnifique signèrent la première capitulation, qui contient en principe tout ce que stipulent les suivantes. Ce n'est au contraire qu'au dix-septième siècle, sous Colbert et ses successeurs immédiats, Seignelay et Pont-

chartrain, que furent promulguées les lois fondamentales du régime des Échelles : l'organisation en est à peine achevée au moment des guerres de la fin du règne. L'époque par excellence de son fonctionnement est donc le dix-huitième siècle. La royauté ne devait plus toucher au régime du Levant que pour confirmer ou interpréter des lois antérieures.

La révolution, au contraire, le renversa en même temps que l'ancien régime proprement dit, dont il n'était qu'une application particulière. Préparées par les mêmes ministres qui avaient créé en France l'administration monarchique, rendues au nom des mêmes rois, les ordonnances relatives au Levant n'étaient qu'une adaptation des principes de l'ancien régime aux besoins des Échelles : comme la partie ne pouvait subsister sans le tout, elles s'effondrèrent avec lui.

Les capitulations leur survécurent, mais non pas dans leur intégrité. Les progrès de nouveaux États d'Europe en activité commerciale et en puissance politique firent tomber en désuétude les privilèges conférés à « bannière de France ». Seules, les clauses que l'état social de l'Islam rendait nécessaires demeurèrent en vigueur pour toutes les nations.

Le but de ce travail est d'étudier l'existence de nos colonies marchandes sous ce régime aujourd'hui disparu, à l'époque de son fonctionnement le plus régulier, et dans un certain nombre d'Echelles qui forment un tout distinct. Entre le golfe d'Alexandrette au nord et celui de Péluse au sud, entre cet angle et cette courbe, s'étend une région que l'aspect de ses côtes, le relief de son sol, la nature de ses productions et de son climat permettent de considérer comme un tout géographique et économique. Comme beaucoup de provinces de la Turquie, cette région a son histoire propre à côté de l'histoire générale de l'Empire, non seulement dans les temps reculés où l'Islam ne l'avait pas envahie, mais même depuis la conquête arabe. Depuis lors, la France a pris à tous les événements de cette histoire locale une part si importante, que la Syrie et la Palestine sont encore comme la citadelle de son influence dans le Levant.

Les Échelles de Syrie et de Palestine, que les contemporains eux-mêmes individualisaient quelquefois sous le nom d' « Échelles du fond du Levant », n'ont pas joui pendant toute la durée du dix-huitième siècle d'une fortune égale. Leur histoire comprend une période de calme et de prospérité (1715-1768) et une période de décadence, lente d'abord, très rapide ensuite (1768-1793).

I

ÉTAT DES ÉCHELLES DE SYRIE ET DE PALESTINE EN 1715

De toutes les Échelles, c'est dans celles de Syrie et de Palestine que nos nationaux jouissaient, en 1715, de la situation la plus solidement établie. L'emplacement de ces Échelles ne se confond pas toujours avec les villes où le commerce s'est concentré aujourd'hui. Mais jusqu'aux dernières années du dix-huitième siècle, la nation française continua à résider dans les Échelles où nous la trouvons en 1715.

En suivant du nord au sud cette côte presque droite, nous la trouvons d'abord à Alexandrette, au fond du golfe le plus profond et le plus sûr de la Syrie. Alexandrette n'était elle-même que le port d'Alep, la véritable Échelle de la Syrie septentrionale, située à la limite des montagnes et du bassin de l'Euphrate, distante du rivage de trois journées de cheval. Pour trouver de nouveaux comptoirs, il fallait descendre jusqu'à Tripoli, construite aux pieds des premiers contreforts du Liban, à une demi-lieue environ d'une rade ouverte, où était son port. Après avoir dépassé Baruth (Beyrouth), qui ne comptait pas encore parmi nos Échelles, ne recevant qu'un négociant français, on entrait dans une zone où nos établissements étaient beaucoup plus rapprochés les uns des autres. A la même latitude que Damas, en communications faciles par la vallée de la Bekaa avec tout le Liban central et méridional, Seyde, l'ancienne Sidon, était le port le plus fréquenté de la Syrie, malgré sa rade mal protégée

par de petites îles. La baie de Saint-Jean-d'Acre était beaucoup plus sûre et, si la mer empêchait les navires de jeter l'ancre sous les murs de la ville même, Caïfa, à l'extrémité sud de la baie, leur offrait au pied du Mont-Carmel un mouillage plus abrité. On n'en saurait dire autant de Jaffa, dont des écueils défendent l'entrée sans la protéger : c'était pourtant, et c'est encore, le port bien insuffisant de la Palestine. Jérusalem était pour Jaffa ce que Damas était pour pour Seyde, et Alep pour Alexandrette : mais, pas plus que Damas, Jérusalem ne comptait de négociants français, et c'est à Rame, à quatre lieues seulement à l'intérieur des terres, que ceux-ci avaient établi leurs magasins. Au delà de Jaffa, les navires ne faisaient plus escale jusqu'en Égypte.

Ces Échelles exploitaient en 1715 un commerce déjà très nourri et très bien défini : mêmes articles d'importation, mêmes articles d'exportation ou, comme on disait alors, mêmes « retraits » pendant le dix-huitième siècle qu'en 1715. Au point de vue de l'importation, toutes les Échelles consommaient à peu près les mêmes articles, parce que les besoins des indigènes étaient les mêmes en Palestine qu'en Syrie, en Galilée que dans le Liban. Le fond des importations françaises consistait en draps de nos manufactures du Languedoc, dont Colbert était arrivé à faire les rivales souvent victorieuses des manufactures anglaises et hollandaises. Les tissus de toutes sortes, les papiers, les métaux bruts ou travaillés complétaient les cargaisons de nos navires : si la liste de ces articles est courte, c'est que l'argent et les lettres de change occupaient un des premiers rangs parmi les importations des Échelles.

Chaque Échelle, ou tout au moins chaque groupe d'Échelles, avait au contraire sa spécialité en matière d'exportations, parce que chacune, ou chaque groupe de deux ou trois, servait de débouché à des provinces différentes de l'empire ottoman. La nature de leur commerce divise en effet les Échelles de Syrie et de Palestine en trois sections : Alep et Alexandrette au nord, Seyde et ses dépendances d'Acre, de Rame et de Jaffa au sud,

forment deux groupes commerciaux nettement tranchés; entre eux, Tripoli de Syrie sert de transition, est en relations avec l'un et avec l'autre, et n'appartient complètement à aucun des deux.

Alep était l'entrepôt où les Européens venaient acheter les marchandises de Perse, des Indes et de l'Extrême-Orient : plusieurs fois par an, des caravanes partaient d'Ispahan, de Bassora et de Bagdad, et traversant les déserts, apportaient à Alep les soieries, les tapis de laine et de soie, les toiles, les indiennes et les perses, les bourres, les maroquins, les plumes d'autruche, les essences et les denrées de toutes sortes que l'on confond, en Orient, sous le nom de « drogues ». L'affluence de ces produits avait fait d'Alep, au début du dix-septième siècle, la plus grande place non seulement de la Syrie, mais du Levant. Mais en 1715, elle était descendue du premier au cinquième rang des Échelles françaises au Levant, au second parmi celles de Syrie, dépassée par Smyrne, Alexandrie, Constantinople et Seyde.

Le nombre des Français résidant à Alep avait diminué en proportion du commerce qu'ils se partageaient. Du chiffre de trente marchands que la nation comptait en 1630, elle tombe à seize en 1693, et oscille entre quinze et vingt jusqu'en 1715. Les établissements anglais avaient suivi une marche inverse. Tandis que les Vénitiens, nos seuls concurrents jusqu'à la fin du seizième siècle, disparaissaient presque complètement, le nombre des marchands anglais égalait celui des français, et leur commerce dépassait souvent le nôtre. Les quelques résidents hollandais d'Alep avaient passé, depuis la ligue d'Augsbourg, de la protection du consul de France à celle du consul d'Angleterre.

On a tout dit du commerce d'Alexandrette, quand on a décrit celui d'Alep. Un méchant hameau, cinq ou six magasins de « Francs » ou Européens, les maisons de l'aga et du douanier, quelques cabanes de Grecs et de Levantins : tel est en 1715 le tableau de cette Échelle, où deux ou trois facteurs français et autant d'anglais exécutaient, sous le contrôle de leurs vice-consuls, les commissions des maisons d'Alep.

Tout autre était l'aspect de Tripoli de Syrie. C'était, à l'époque, une grande ville, dont un vice-consul français estime la population à 80,000 habitants, chef-lieu d'un pachalik, et pourvue de toutes les « puissances » que comporte l'administration turque. Quarante-trois résidents français vinrent s'y établir de 1685 à 1719. Cette faible émigration ne permet pas d'évaluer à plus de cinq ou six marchands à la fois le contingent de Tripoli : mais ces marchands exportèrent pour sept millions de livres de 1700 à 1715. Par la nature de ses exportations, Tripoli ne se rattache complètement ni à Alep ni à Seyde : comme Alep, elle est un marché de soie, de tapis et d'étoffes du pays; comme Seyde, elle exporte la laine et le coton. Enfin, pour achever l'indécision, les navires qui visitent l'Échelle, au nombre de cinq par an, viennent y compléter leur cargaison commencée tantôt à Seyde et tantôt à Alep. Tripoli vivait donc du cabotage qui, dans les documents du temps, prend le nom de « caravane », quand il s'agit des Échelles du Levant.

Des articles d'exportation identiques, des relations réciproques fréquentes font des Échelles de Syrie méridionale et de Palestine une véritable petite province dans la grande. C'est l'exportation des cotons en laine et des cotons filés qui fit la grande fortune de Seyde, et celle des satellites Acre, Rame, Jaffa et Baruth. La Syrie compte à peine aujourd'hui comme centre de production de coton, et la part qu'elle fournit à l'approvisionnement européen est insignifiante à côté de celle de l'Égypte. Mais jusqu'au moment où la culture du cotonnier fut organisée sur une grande échelle en Égypte par Méhémet Ali, aidé de l'horticulteur français Jumel, jusqu'en 1821, la Syrie méridionale et la Palestine furent un des principaux marchés de coton du monde et le premier du Levant.

Sur 2,388,000 livres, valeur des exportations de Seyde en France en 1714, les cotons représentaient 1,150,000 livres; dans les exportations des Échelles secondaires, ils entraient à proportion, et quelquefois plus. Le reste était fourni par la soie de qualité inférieure à celle d'Alep, par des « cendres » qui servaient[1]

la fabrication du verre et du savon, par du riz venu de Damiette, et, pour Seyde seulement, par des soieries et des étoffes de tous genres fabriquées à Damas. Il n'y avait pas dans cette ville de facteurs français en 1715 : c'est à Seyde que les maisons françaises achetaient les articles produits par l'industrie de Damas. A Baruth, où ces articles auraient été plus vite amenés, il ne résidait en 1715 qu'un seul facteur, entretenu par la nation de Seyde. C'est là qu'avait été primitivement le siège de l'Échelle; mais, dès les premières années du dix-septième siècle, l'émir Pakr-Eddin avait attiré les marchands à Seyde, en comblant le port de Baruth. Depuis ce temps, la nation s'était plus accrue en prospérité qu'en nombre; le gouvernement limitait volontairement à dix-huit ou vingt les maisons de Seyde, à dix-sept ou dix-huit celles d'Acre, à cinq ou six celles de Rame; à Jaffa, hameau misérable et port peu fréquenté, les marchands entretenaient un ou deux facteurs. Mais les exportations de ces quelques maisons atteignaient un chiffre très élevé : de 1671 à 1714, elles exportèrent pour 58,282,000 livres, ce qui place Seyde au premier rang des Échelles du Levant. La concurrence des Anglais et des Hollandais, si active à Alep, était encore insignifiante dans les Échelles méridionales de la Syrie; pourtant, dans les dernières années du règne de Louis XIV, les consuls français durent plusieurs fois déjouer les tentatives de ces États en vue d'y établir des consuls nationaux.

L'intérêt de la religion, dont les capitulations reconnaissaient la protection au roi de France, avait amené la création d'un consulat à Jérusalem La conséquence naturelle des nouveaux articles insérés dans les capitulations de 1673 était l'installation d'un consul dans la ville qui renferme le tombeau du Christ. Il y fut procédé en 1699. La courte administration de J. Brémond fut une véritable odyssée : entré à Jérusalem en triomphateur, il en sortit cinq mois après en fugitif. Le roi, découragé sans doute par l'insuccès de cette première tentative, ne se hâta pas de pourvoir au remplacement de M. Brémond. En 1713, pourtant, M. de Blacas avait pris possession du poste de Jérusalem, et,

grâce à ses largesses, s'y maintint deux ans. A partir de 1715, les correspondants ne font mention d'aucun consul de France dans cette ville.

Jérusalem n'avait jamais été une Échelle à proprement parler; les maisons françaises n'y avaient pas de facteurs. « Je sais que pour mon malheur, écrivait Brémond à la chambre, la ville de Jérusalem n'est pas un pays de grande relation pour vous. C'est la dévotion qui y mène les gens et non pas le commerce. Mais il ne serait pas impossible d'y faire suivre la dévotion par le commerce; l'un n'est pas incompatible avec l'autre, et l'on a vu des choses plus difficiles s'établir avec moins de peine. »

Peut-être cette considération n'avait-elle pas été étrangère à la création du consulat de Jérusalem, car le ministre en avait fait dépendre les Échelles de Rame et de Jaffa. Brémond ne trouvait pas que ce fût assez : « A mon sens, disait-il, ou il faut que les choses demeurent dans l'état où elles étaient auparavant le consulat de Jérusalem, et que les villes de Rame et Jaffa dépendent du consulat de Seyde; ou qu'on fasse un autre partage pour les dépendances de ces deux consulats... Je doute qu'on puisse jamais rien faire de régulier si l'on n'ajoute la ville d'Acre à celle de Rame pour le consulat de Jérusalem. »

Mais Brémond n'eut le temps de réaliser aucun de ces projets, et quatorze ans après, les occupations de Blacas consistaient surtout à faire réparer le Saint-Sépulcre, à apaiser les querelles des divers ordres religieux et « à faire exécuter, comme il disait, les pieuses intentions de notre grand monarque ».

Louis XIV avait été plus heureux dans ses efforts pour organiser les Échelles existantes que pour en créer de nouvelles. Dès 1715, les Échelles étaient en possession d'un régime dont les dispositions capitales durèrent autant que la royauté. C'est qu'il reposait sur un petit nombre de principes, dans lesquels on reconnaît les principes mêmes dans l'ancien régime. Le premier est une centralisation tempérée par quelques vestiges d'autonomie. Colbert avait trouvé les Échelles dans un état d'indépendance à peu près absolue, du moins à l'égard de la royauté : car

elles formaient, sous l'autorité supérieure de la chambre de commerce de Marseille, une administration à part, dans laquelle le conseil du roi intervenait rarement. Bien qu'il en eût le droit et que la chambre l'en sollicitât souvent elle-même, son indifférence faisait de cette chambre l'unique organe du pouvoir central vis-à-vis des Échelles. Dans ces Échelles, les consuls, qu'élisait autrefois la communauté de Marseille, étaient censés être les agents du roi depuis qu'ils recevaient de lui des lettres patentes : mais, fermiers ou sous-fermiers de leur consulat, dont ils payaient la redevance soit au ministre, soit au fermier principal, commerçants eux-mêmes, ils ne veillaient qu'à leurs propres intérêts et à la perception des droits dont ils avaient la concession. A côté d'eux, la nation, investie du droit de se réunir en assemblée et de nommer des députés, se défendait contre l'avidité de ses consuls et en appelait à la chambre de leurs abus d'autorité.

De même que les ministres de nos rois s'appliquèrent à centraliser l'administration de la France entre leurs mains, de même Colbert et ses successeurs s'efforcèrent de centraliser l'administration des Échelles à Versailles, d'où des fonctionnaires locaux recevraient le mot d'ordre. Gouverner les Échelles par leurs représentants, comme ils gouvernaient les provinces par les intendants : tel est le plan que leurs réformes eurent pour but de réaliser. D'une administration presque indépendante du pouvoir central, ils firent une administration distincte il est vrai, mais étroitement subordonnée au conseil du roi. Son chef est le le secrétaire d'État de la marine : c'est de lui que tous les autres éléments du régime, individus ou corps constitués, prennent le mot d'ordre; toute initiative de quelque importance part de ses bureaux; tout objet de quelque conséquence y aboutit. Il a dans le Levant des représentants, qui exécutent ses ordres et à qui il délègue en outre un pouvoir propre plus ou moins étendu : ce sont l'ambassadeur du roi à Constantinople et les consuls dans les Échelles. L'ambassadeur joint à sa mission politique la protection et la surveillance du commerce et des établissements français dans le Levant; le droit de juridiction dans les conflits

qui s'élèvent entre marchands et consuls, et, dans une certaine mesure, le pouvoir législatif dans les Échelles. Il entretient une correspondance spéciale avec le ministre de la marine. Les consuls et les vice-consuls prennent le caractère de véritables fonctionnaires : « Nul ne pourra se dire consul de la nation française sans avoir commission de Nous », dit l'ordonnance de la marine de 1681. Ce caractère devient même exclusif de toute autre fonction, par l'interdiction faite aux consuls de se livrer au commerce.

Après les consuls-commerçants, les consuls-fermiers sont supprimés : Pontchartrain[1] remplace les « droits de consulat » qu'ils avaient l'autorisation de lever en retour de leurs redevances, par des appointements fixes qui sont payés par la chambre de commerce sur le produit d'un « droit de tonnelage » perçu par elle à Marseille sur les navires venant du Levant. Depuis lors, les consuls sont réellement des « officiers royaux ». Leurs pouvoirs, tout à la fois, deviennent plus étendus sur leurs administrés, et leurs devoirs plus étroits envers leurs chefs : consuls, ambassadeurs, secrétaire d'Etat de la marine, telle est la hiérarchie par laquelle les ordres du roi parviennent jusqu'aux marchands.

Le caractère exclusivement commercial de nos colonies marchandes du Levant fit comprendre à Colbert et à ses successeurs la nécessité de laisser aux négociants une certaine part dans l'administration des Échelles. Ils se servirent pour cela d'organes déjà existants. C'est l'explication du tempérament apporté à la centralisation par le rôle administratif de la chambre du commerce et des nations elles-mêmes : l'une représentant les « majeurs » ou maisons de commerce de Marseille, les autres les « facteurs » ou commissionnaires des susdites maisons. Remarquons en effet que si les artisans sont exclus des assemblées nationales, ce n'est pas au nom d'un principe politique qui impose l'obéissance passive au premier comme au dernier des

[1] Arrêt du 21 juillet 1691.

sujets du roi : c'est parce qu'ils n'ont aucune part aux opérations commerciales. Telle est, pour nous, la raison du rôle confié à la chambre, dans l'administration générale des Échelles, aux nations dans l'administration particulière de la leur. Celui de la chambre est presque toujours consultatif, mais il est extrêmement vaste : elle « instruit » toutes les affaires qui concernent le Levant, elle soumet au secrétaire d'État de la marine des solutions toutes prêtes et motivées, elle sert d'intermédiaire entre les résidents et le ministre, à qui elle transmet leurs requêtes. Les consuls, appointés sur sa caisse, entretiennent avec elle une correspondance aussi importante qu'avec le ministre lui-même [1]. L'ambassadeur, pensionné par elle, la tient au courant de tout ce qui intéresse le commerce. Encore l'intendant de Provence, qui porte le titre d'inspecteur du commerce [2] du Levant, représente-t-il auprès de la chambre le pouvoir central et a-t-il le droit de la présider.

Les attributions des nations paraissent avoir été délimitées avec le dessein de les soumettre à ce qu'on appellerait aujourd'hui la « tutelle administrative ». Il semble aussi qu'on ait voulu séparer la gestion financière de toutes les autres attributions, justice, législation, police et faire une part prédominante à la nation dans la première, au consul dans les secondes. A

[1] La chambre remettait au consul des instructions, dans lesquelles elle leur signalait les points qui devaient fixer leur attention. Par exemple, voici des extraits des « Instructions données à M. de Verrayon, nommé par le roi au consulat de Seyde, le 4 mai 1732 : il observera la conduite des officiers de son département qui lui sont subordonnés... Il tiendra la main à ce que les résidents des Échelles de Seyde, d'Acre, de Rame et de Jaffa observent les règlements. Il protégera dans son département la caravane, notamment les bâtiments caravaneurs qui embarqueront des pèlerins à Jaffa. Il aura attention à ce qu'il ne soit fait que des dépenses d'usage, et, en fait d'extraordinaire, des dépenses nécessaires, etc. » Avant de partir, M. de Verrayon a pris connaissance à la chambre de tous les titres et documents relatifs au commerce du Levant qui se trouvent dans ses archives ainsi que des règlements de MM. de Gastines et de Villeneuve. Il a tenu des conférences avec les majeurs des maisons de Seyde et d'Acre. La chambre lui a fait remettre un exemplaire des principales ordonnances, arrêts du Conseil, etc... (Archives de la chambre de commerce.)

[2] Pris par Le Bret en 1687.

la nation incombe la charge de certaines dépenses dites nationales, telles que les présents aux puissances du pays, l'entretien d'un facteur dans une Échelle secondaire, par opposition aux dépenses consulaires telles que la table et les appointements des divers officiers du consulat, le loyer de la maison consulaire, les gages des domestiques, etc. La nation fait face aux dépenses nationales au moyen de « droits d'avarie », que des « exacteurs » nommés par elle perçoivent en certains pays sur les navires qui viennent charger dans l'Échelle. Les deux députés que l'Assemblée élit chaque année arrêtent « de quartier en quartier » les comptes de l'Échelle et les adressent à la chambre du commerce. Celle-ci, en effet, est investie d'un droit de revision sur l'administration financière des nations [1].

En dehors de la gestion financière, le pouvoir propre de la nation est primé par les attributions du consul. En ce qui concerne la justice, la nation ne fournit au tribunal consulaire que des assesseurs : le véritable juge est le consul. En ce qui concerne la législation, l'assemblée, que le consul est forcé de convoquer quand il en est requis, conserve le droit de faire des règlements relatifs au commerce de l'Échelle : mais le consul peut, sinon leur en substituer d'autres, au moins en suspendre l'effet jusqu'à ce que le conseil du roi ait statué. D'ailleurs, si l'on considère qu'en 1715 les ordonnances royales et les arrêts du conseil, les ordonnances de l'intendant de Provence, de l'ambassadeur et des inspecteurs qui de dix ans en dix ans visitent les Échelles, enfin les décisions antérieures des assemblées nationales, ont statué sur tous les objets importants et plutôt deux fois qu'une, on conviendra que le pouvoir législatif de l'assemblée n'a que rarement matière à s'exercer. En fait, le pouvoir exécutif dont le consul est investi à l'égard des disposi-

[1] Ce contrôle a pour but d'éviter le retour de la situation compliquée qui avait forcé la chambre, en 1669, à se charger de la liquidation des dettes des Échelles, et à lever sur les provenances du Levant un « droit de cotimo », dont les revenus furent employés, après l'amortissement de ces dettes, au curage du port de Marseille et à la pension de l'ambassadeur.

tions antérieures fait taire dans la plupart des cas le pouvoir délibérant de l'assemblée.

Si nous cherchons maintenant à ramener à un principe unique les multiples clauses de toutes ces ordonnances, celui qui nous paraît s'en dégager est le principe de l'intervention permanente de l'État. Cette intervention se manifeste en tout ordre de choses par une réglementation très étroite et prohibitive, qui supprime la liberté individuelle. Un commerçant français ne peut aller résider dans le Levant qu'en vertu d'un certificat délivré par la chambre du commerce[1]. Ce séjour conditionnel n'est en outre que temporaire, car le certificat n'est valable que pour dix ans. Encore l'autorisation délivrée par la chambre ne donne-t-elle au commerçant la garantie de terminer ses dix années de séjour : le consul est investi du droit d'expulser de l'Échelle et d'embarquer pour la France « tout Français qui a une conduite scandaleuse[2] ». Qu'un résident donne l'exemple de l'insubordination ou de mauvaises mœurs, ou qu'un commerçant fasse faillite : les consuls trouvent dans ces termes, qu'ils traduisent dans leurs lettres par l'expression plus élastique de « tout Français gênant », le droit de le faire embarquer. Pour éviter ce sort, le résident doit se conformer aux lois qui règlent toutes les conditions de son existence quotidienne. S'il était marié avant son départ, il ne pourra amener ni sa femme, ni sa fille; s'il est célibataire, il lui est interdit de se marier avec une femme du

[1] Ordonnance du 21 octobre 1685. « Sa Majesté a fait très expresses inhibitions et défenses aux marchands français qui voudront passer en Levant pour s'y établir, de s'embarquer pour cet effet qu'après avoir été examinés et reçus par la chambre du commerce établie à Marseille, et que leurs noms n'aient été transcrits dans un registre qui sera tenu à cet effet. » Signé Louis, et plus bas Colbert. A la suite de cette ordonnance, la chambre du commerce fit afficher l'avis suivant : « Les personnes qui voudront aller s'établir dans les Échelles du Levant sont averties de la part de MM. les échevins et députés du commerce de se présenter à l'avance aux bureaux de la chambre du commerce qui se tiennent ordinairement le jeudi pour y requérir l'acte de leur réception aux termes de l'ordonnance du roi du 21 octobre 1685, sans attendre l'extrémité du départ des voiles sur lesquelles ils voudront s'embarquer... »

[2] Ordonnance de la marine de 1681.

pays, autrement dit de contracter mariage avec qui que ce soit, puisque aucune Française ne réside dans l'Échelle. Les prohibitions ne sont pas moins nombreuses en ce qui concerne le commerce et la navigation : interdiction d'exporter à destination d'un port autre que Marseille[1]; règlement fixant le prix et la quantité des achats et des ventes de marchandises; institution du « tour », ou départ successif des navires pour éviter l'encombrement..., etc. : ce ne sont là que les principales des règles auxquelles est assujetti le commerce. « Dans la réglementation excessive dont on use à l'égard des négociants[2], tout semble se rattacher à l'idée qu'ils ne sont point seulement des Français attirés au dehors par un intérêt particulier, mais en quelque sorte des fonctionnaires chargés d'une œuvre utile à l'État et tenus d'honorer par leur conduite l'office dont ils sont investis. »

Le régime des Échelles était donc définitivement organisé à la fin du règne de Louis XIV.

Les ministres de Louis XV et de Louis XVI s'appliqueront plutôt à en assurer l'exécution qu'à en modifier le fond, et ne s'écarteront jamais des principes qui ont inspiré les réformes de leurs prédécesseurs. Les dates mêmes des ordonnances et arrêts qui les ont réalisées nous indiquent que ces réformes précèdent de très peu les grandes guerres de la fin du règne[3]. Toutes ont été accomplies sous les ministères de Colbert et de ses successeurs immédiats, Seignelay et Pontchartrain, de 1670 à 1701. Encore après cette date, Chamillart et Jérôme Pontchartrain

[1] L'édit d'affranchissement du port de Marseille (1669) établit un droit prohibitif de 20 pour 100 sur les provenances du Levant importées par bâtiments étrangers, ou importées même par bâtiments français dans un port autre que Marseille.

[2] A. Vandal, *Une Ambassade française en Orient sous Louis XV*.

[3] Édit d'affranchissement du port de Marseille du mois de mars 1669, remis en vigueur par l'arrêt du 10 juillet 1703. Ordonnance de la marine de 1681. Ordonnances du 21 octobre 1685 et du 3 novembre 1700 sur la résidence. Ordonnance du 25 décembre 1685 sur les abus qui se commettent au Levant. Arrêt du conseil du 31 juillet 1691 sur la réforme des consulats. Arrêt du conseil du 27 janvier 1694 et ordonnance de Le Bret du 17 mars 1694 sur la gestion financière des nations. Règlement de M. d'Ortières, inspecteur des Échelles, du 8 octobre 1687. Règlement de M. de Gâtines de 1706.

revinrent-ils sur quelques excès de prohibition et de réglementation. D'ailleurs la paix d'Utrecht allait placer les Échelles dans des conditions que l'interruption des guerres depuis 1688 avait rendues exceptionnelles. Elle ouvrait pour le régime du Levant la période du fonctionnement normal et régulier.

PÉRIODE DE CALME ET DE PROSPÉRITÉ

(1715-1768)

II

LA VIE DANS LES ÉCHELLES DE SYRIE ET DE PALESTINE RAPPORTS DES FRANÇAIS ENTRE EUX ET AVEC LES PROTÉGÉS

Les Échelles du Levant participent à deux histoires : celle de la France et celle de l'Empire ottoman. Elles subissent à la fois le contre-coup des événements auxquels la France est intéressée, et de ceux qui se produisent dans les lieux de leur établissement. Le dix-huitième siècle n'épargna ni les uns ni les autres aux Échelles de Syrie et de Palestine. Mais il semble que les premiers eurent sur elles une influence moins directe que les seconds, puisque l'existence y fut plus paisible et le commerce plus prospère de 1715 à 1768, période pendant laquelle la France soutint deux grandes guerres, que de 1768 à 1793, années pendant lesquelles la Syrie et la Palestine furent mises à feu et à sang par les ennemis intérieurs et extérieurs de la Turquie.

Jusqu'en 1740, événements de l'histoire de France et événements de l'histoire locale furent également propices aux Échelles de Syrie : du côté de la France, pas de guerre; du côté de la Turquie, une guerre contre les Russes et les Autrichiens, mais sur un théâtre éloigné de l'Asie-Mineure, en Serbie, sur le bas Danube, à une époque où la marine russe n'ose pas encore se

risquer au delà du Bosphore. A partir de 1740, c'est en Occident que la situation se trouble : du côté de la Turquie, pas de guerre sinon avec les Persans, qui sont toujours en guerre ou en révolution; du côté de la France, deux guerres toutes deux maritimes et l'une malheureuse. Toutefois les pertes très sensibles qu'elles firent subir au commerce ne compensent pas la sécurité, le bien-être relatif que valait à nos résidents le calme de l'Empire ottoman. Cette tranquillité des provinces asiatiques de la Turquie, les bons rapports de la France avec la Sublime Porte, la fixité du régime en vigueur dans le Levant : telles sont les conditions qui font de la période 1715-1768, malgré deux guerres entre l'Angleterre et la France, l'époque où les Échelles de Syrie et de Palestine vécurent de leur vie normale et ne souffrirent guère que des dommages inséparables de l'état social des Turcs.

Il s'en fallut de peu que la législation à peine fixée fût déjà bouleversée. La réaction dont la Régence donna le signal contre l'œuvre entière de Louis XIV s'étendit aux réformes du Levant. En 1717, le conseil de marine qui, sous la présidence du comte de Toulouse, remplaçait le secrétaire d'État, confia à M. Maillet, ancien consul au Caire, la visite de toutes les Échelles du Levant. C'est, avec l'inspection du baron de Tott, la plus importante du dix-huitième siècle.

L'intention de revenir sur quelques-unes des principales mesures des ministres de Louis XIV ressort clairement des entretiens que M. Maillet eut à Marseille, avant son départ, avec l'intendant de Provence, M. Arnoul, et l'archivaire de la Chambre, M. Isnard. « La visite que je dois faire aux Échelles du Levant, écrit-il[1], aura sans doute pour un de ses objets de réduire les charges de la bannière au plus bas point où la protection pourra le permettre. » Or, il s'accordait avec l'intendant

[1] Archives des Affaires étrangères. Carton intitulé : « Visite des Échelles. »

et l'archivaire pour attribuer le déclin de notre « bannière » à l'indifférence des consuls, depuis qu'on avait remplacé par des appointements fixes les droits perçus par eux sur les navires qui chargeaient dans leur Échelle. Cette constatation appelait le rétablissement des choses sur l'ancien pied : Maillet allait même jusqu'à proposer d'affermer tous les consulats à une compagnie, projet que l'archivaire réprouvait absolument. Un arrêt du conseil de janvier 1718 réalisa la modification sur laquelle ils étaient d'accord : la chambre fut de nouveau déchargée du payement des consuls, au profit desquels les anciens droits de consulat furent rétablis Maillet devra mettre les consuls au fait du taux de ces droits [1]

Le partage des pouvoirs entre M. de Maillet et le commandant du vaisseau qui devait le transporter, M. Duquesne, donna matière à des contestations. L'officier de marine qui commandait le « vaisseau du roi » désigné pour porter l'inspecteur n'avait pas seulement la direction maritime de l'expédition : il avait droit à certains honneurs en raison de son grade; il devait participer dans une plus ou moins large mesure aux règlements relatifs aux capitaines marchands, aux matelots déserteurs, à la navigation; en outre, Maillet venait de remplir avec Duquesne une mission à Tunis et Alger, dans laquelle celui-ci avait été investi de pouvoirs diplomatiques pour traiter avec les princes barbaresques. Le conseil de marine ne se contenta pas de recommander à Maillet « de la déférence pour le caractère de M. Duquesne ». Limitant ses pouvoirs, il lui défendit « de ne rien régler que de l'agrément de cet officier ». Maillet fit observer avec raison combien il était illogique de lui retirer, lorsqu'il s'agissait de négoce, un pouvoir propre qu'on lui avait reconnu lorsqu'il s'agissait de négociations. Il y avait selon lui

[1] Pour écourter sa mission, il leur écrit de préparer des états du commerce et des dépenses de leur Échelle. Il définit ainsi dans sa lettre le but de sa mission : « J'ai eu l'honneur d'être choisi pour faire la visite des Échelles du Levant et de Barbarie et examiner l'état présent du commerce de la nation et ce qui peut être fait pour son augmentation et pour la plus grande faveur du pavillon de Sa Majesté. »

une contradiction entre l'autorité conférée à Duquesne et l'ordre donné aux marchands d'obéir à Maillet, « puisque cela suppose que M. Duquesne m'ordonnera de leur ordonner, ce qui n'a rien de naturel[1] ». Sur ces instances, le conseil de marine fit un règlement plus équitable et s'en rapporta à Maillet pour terminer à l'amiable les difficultés qui pourraient surgir entre Duquesne et lui.

Force fut bien à l'inspecteur de se contenter de cette satisfaction. Il partit donc avec Duquesne et, après avoir visité les Échelles d'Égypte, parcourut du sud au nord toutes celles de Palestine et de Syrie. « J'ai travaillé jour et nuit dans les Échelles, décrira-t-il plus tard, pendant le temps que j'y ai resté, à m'informer moins véritablement des bonnes et justes dépenses que des mauvaises. J'ai vu divers comptes; j'ai lu d'un bout à l'autre les livres des délibérations depuis le commencement du siècle. » Tenir des conférences avec les consuls et les marchands, apaiser les différends qui peuvent exister entre eux, lire les mémoires qu'on a rédigés à son intention sur les questions intéressant l'Échelle, se rendre un compte exact de l'état du commerce, examiner avec soin les dépenses nationales et la gestion financière des députés : telles sont dans chaque Échelle les occupations de Maillet. « J'ai employé, dit-il, à Seyde sept jours que j'y suis resté à m'instruire des affaires de cette Échelle, de celles de Saint-Jean-d'Acre et de Rame, qui dépendent de la première, sans que, durant ce temps, je sois sorti de mon appartement. » Sept jours lui ont été nécessaires à Tripoli de Syrie, bien que le vice-consul, M. de Mohenault, eût fait dresser des mémoires qui ont beaucoup facilité sa tâche. Il n'est pas resté moins de douze jours à Alep, où il a trouvé, écrit-il, beaucoup de contestations

[1] M. de Maillet attachait de l'importance à tout ce qui pouvait augmenter son prestige aux yeux des marchands : son logement sur le vaisseau sera, dit-il, « la règle de la considération que les nations et les consuls auront pour lui »; les échevins de Marseille « sont venus le voir en corps, et sont venus en chaperon, ce qu'ils n'avaient pas fait pour M. de Gastines, dans la vue sans doute d'augmenter aux yeux des nations du Levant ma considération par celle qu'ils marqueraient ici pour mon caractère. »

entre le consul et la nation, tant au sujet de l'estime des monnaies dont ses attributions devaient être payées que sur les dépenses qui devront être supportées par le consul ou la nation. »

Il n'est pas sans utilité de se demander quel accueil il recevait des consuls, des nationaux, des indigènes, et quelle attitude il croyait devoir tenir envers les uns et les autres. Si soucieux qu'il fût de tout ce qui pouvait augmenter son prestige auprès des marchands, il se conforma sans doute à ses instructions en se dérobant aux réceptions grandioses qu'indigènes et Français lui préparaient. Comme il se rendait de Saint-Jean-d'Acre à Seyde, par terre, « je reçus, en chemin, deux exprès de M. Poulard (consul à Seyde) par le dernier desquels il m'apprenait qu'il m'avait ménagé une entrée de pacha; que celui qui commande à Seyde devait envoyer à ma rencontre son kiaya avec deux ou trois cents hommes dont sa maison est composée; qu'on me recevrait sous les tentes mêmes du pacha, à une heure de la ville, où j'entrerais précédé de toute cette pompe et de ses instruments, au bruit du canon du château, et que déjà tout le peuple se préparait à sortir de la ville pour voir cette cérémonie. Comme je ne crus pas qu'il convînt au bien de l'Échelle ni pour d'autres conséquences, que cela se passât de la sorte, je fis savoir à M. Poulard que je voulais entrer incognito, et que pour cela je n'arriverais qu'à une heure de nuit, ce que je fis le lendemain [1]. » L'inspecteur refusa même de rendre visite au pacha, prétextant qu'il n'avait pas vu celui du Caire et ne voulait pas voir ceux de Tripoli et d'Alep : mais pour effacer l'effet de ce refus, il fit présenter à Osman une pendule dont le pacha se montra très satisfait. Aussi « lorsque je m'embarquai à Seyde, dit Maillet, pour aller joindre les vaisseaux du roi qui s'étaient rendus à la vue du port, il me fit saluer de quatre coups de canon ainsi que je passais sous la forteresse, ayant divisé le salut de neuf coups de canon qu'il fit tirer ainsi : cinq coups pour les vaisseaux du roi, et ayant fait faire une pause d'environ deux minutes, il en fit tirer quatre

[1] Lettre du 22 octobre 1718.

autres, qu'il dit au sieur Tussac, premier drogman, être pour moi. Les vaisseaux du roi répondirent à ce salut de neuf coups de canon. »

S'il évitait les honneurs exceptionnels que lui destinaient les Turcs, à plus forte raison Maillet dissuadait-il les nations de lui faire des réceptions trop coûteuses. En racontant au conseil la réception qu'il lui a faite à Tripoli de Syrie, Mohenault dit qu'il aurait pu obtenir du pacha les mêmes honneurs autrefois rendus à M. de Gastines, mais qu'il a obéi aux instructions du conseil, en évitant d'obérer le budget de l'Échelle à l'occasion de cette visite. Il se borna donc à obtenir que les six tours de la marine saluassent les vaisseaux de deux coups de canon chacun : lui-même vint, à la tête de la nation, recevoir Maillet au débarcadère, et reçut Duquesne de la même manière le lendemain.

L'inspecteur et le commandant continuaient à se montrer l'un envers l'autre extrêmement jaloux d'honneurs et de pouvoirs. Non seulement Maillet s'opposa à ce que Duquesne l'accompagnât « dans les Échelles éloignées de la marine [1] », mais il refusa de lui communiquer les informations qu'il y avait recueillies. Aussi Duquesne le fit-il suivre à Alep par un de ses officiers, M. d'Héricourt. Mais il regretta de n'avoir pu s'y rendre en personne, parce que certaines questions divisant les nations française et anglaise, « il lui revint que M. de Maillet n'avait cherché qu'à les aigrir de plus en plus ». Un autre différend nous montre l'inspecteur dans son rôle d'arbitre entre le consul et les marchands. L'arbitre n'est pas, comme on pourrait le croire, suspect de partialité envers le représentant du pouvoir central. Les ordonnances provisoires qu'il rendit à Alep ne donnèrent pas toujours satisfaction au consul, M. Péleran, et celui-ci écrivait au conseil, en réfutant une requête présentée à Maillet par les députés : « C'est l'unique fruit de ses perquisitions qui soit venu à ma connaissance; s'il remporte d'autres plaintes contre moi, il aurait dû me les communiquer pour que j'y répondisse, et son

[1] Rapport de Duquesne au conseil de marine à son retour.

silence là-dessus les doit rendre fort suspectes. » Maillet ne se faisait pas scrupule, en effet, d'avertir le conseil de tout ce qu'il trouvait à reprendre dans la conduite des consuls. L'assiduité à leurs fonctions, un état de maison convenable mais simple : telles sont les deux considérations auxquelles il s'arrête de préférence. Il reproche à Monhenault de s'être choisi « à plus d'une journée de Tripoli une habitation dans le mont Liban, où il passe quatre ou cinq mois tout de suite, au point qu'une affaire ayant succédé un jour de samedi il ne put être de retour à Tripoli que le mardi suivant... Pendant le séjour que j'ai fait à sa maison, ajoute Maillet, il a toujours eu beaucoup d'officiers à sa table et beaucoup de domestiques, et il faisait état de faire payer à la nation ces dépenses qu'il monte fort haut. » On voit que les consuls avaient dans l'inspecteur un hôte dangereux et un témoin souvent indiscret [1].

Le travail préparatoire auquel Maillet se livra, à son retour en France, avec Duquesne, la chambre de commerce et le conseil de marine, semblait présager quelque modification importante : mais le conseil se borna à rappeler les nations à l'observation des règlements et à signaler aux consuls tous les abus mentionnés dans les lettres et mémoires de Maillet [2]. L'inspection ne fut suivie que d'une seule réforme : l'arrêt de 1718 fut rapporté, la perception des droits de consulat enlevée aux consuls et le paiement de leurs appointements rendu à la chambre du commerce (Arrêt du conseil d'avril 1721). Duquesne et Maillet eux-mêmes, instigateurs de l'arrêt de 1718, avaient été contraints d'en reconnaître et d'en signaler les mauvais effets. « De la façon dont les droits consulaires se lèvent aujourd'hui, écrivait le premier, il en résulte une inégalité qui rend certaines Échelles plus chargées que les autres et certains consuls plus ou moins opulents

[1] Ce qui excuse en quelque sorte l'indiscrétion de l'inspecteur, c'est qu'il offrait toujours au consul de lui payer une pension (trois sequins par jour). Voici comment Péleran accueillit cette offre : « Je ne jugeai pas qu'il me convînt de commencer à être aubergiste en cette occasion et c'est ainsi que je m'en expliquai à M. de Maillet pour répondre à sa proposition. »

[2] Document intitulé : « Décisions du conseil de marine. Juillet-août 1718. »

suivant la force et la quantité du commerce qui se fait dans leur Échelle. » L'inspecteur, avisant à son tour aux moyens de remplacer ces droits par un droit unique dont la perception appartiendrait soit aux consuls, soit à la chambre du commerce, ajoutait : « Ce dernier serait le moins sujet à plaintes. » Ainsi la minutieuse inspection de M. de Maillet avait abouti à la reconstitution pure et simple du régime de 1715.

Depuis la suppression du conseil de marine (1723), on remarque chez les divers ministres qui dirigèrent ce département comme un parti pris de conserver intact le régime du Levant, et, comme ils disaient eux-mêmes, de « tenir la main à son exécution ». La correspondance échangée entre les ministres, la chambre du commerce, les ambassadeurs du roi à Constantinople fait d'ailleurs foi d'une sollicitude, d'une activité qui assurèrent aux Échelles pendant cette période une administration supérieure excellente[1]. Jamais la sollicitude des ministres ne fut aussi constante, jamais aussi l'intervention du pouvoir central ne s'exerça avec une telle minutie. La plus stricte exactitude est exigée des consuls dans l'envoi des statistiques qu'ils doivent adresser au ministre : « Il y a longtemps, écrit Maurepas aux consuls[2], que j'examine les états que vous avez ordre d'envoyer du commerce qui se fait et du nombre de bâtiments français qui arrivent dans votre Échelle, sans qu'il ait été possible de connaître le véritable progrès de ce commerce, par le peu d'attention que vous avez eu d'en instruire avec la régularité qui a été recommandée...

[1] La réputation de légèreté du comte de Maurepas contraste, en particulier, avec le zèle et la compétence qu'attestent encore les lettres signées par ce ministre pendant son long séjour à la Marine, de 1724 à 1749. En parcourant la correspondance de M. Rouillé (1749-1754), on est confirmé dans l'idée qu'il était plus à sa place à la Marine qu'aux Affaires étrangères. L'administration du duc de Choiseul et de son cousin le duc de Praslin (1761-1770) fut un véritable bienfait pour les Échelles. Enfin, même la correspondance de ministres d'une moindre notoriété, tels que MM. de Machault et Berryer, leur fait le plus grand honneur, à moins qu'il ne faille en reporter le mérite sur leurs commis.

[2] 4 février 1728.

Il ne doit pas y avoir la moindre négligence de votre part, soit pour le temps dans lequel je vous demande ces états et mémoires, soit pour l'exactitude et la netteté du travail... Vous ne devez pas manquer aucune occasion quand vous m'écrivez de me faire savoir l'état auquel se trouvera le commerce de votre Échelle dans tout ce qui le concernera... » Aucun objet, fût-il même étranger au commerce, n'est indifférent au ministre et ne doit être passé sous silence : « Je serai bien aise, écrit Maurepas à un consul[1], lorsqu'il y aura, dans l'étendue de votre consulat ou chez les pays voisins, quelque événement de révolution ou matière curieuse, que vous m'en fassiez part par des mémoires particuliers, tant celles qui peuvent avoir rapport à l'histoire, à la religion, aux coutumes et mœurs du pays, qu'aux nouvelles découvertes en physique, en antiquité, de même que sur les météores et phénomènes extraordinaires qui peuvent paraître dans le ciel et sur la terre. » S'il exige plus de zèle et de vigilance de la part des consuls, le ministre veut aussi que leurs fonctions soient plus honorées et leur autorité plus respectée. En 1726, Maurepas ordonne la lecture publique d'une lettre dans laquelle il blâme l'insubordination d'un marchand, « afin, dit-il, que tous les négociants soient plus sages et ne manquent plus aux égards et à la considération qu'ils doivent au caractère du consul... et pour que ceux-ci qui composent l'assemblée ne puissent ignorer le risque qu'ils auront à courir en s'oubliant encore comme ils avaient fait[2]. » De la part des vice-consuls ou consuls d'un même département, Maurepas exige une obéissance passive aux ordres du consul-chef. « S'il était capable de vous en donner qui fussent contraires aux règlements et au bien du service, vous ne seriez point responsable des suites qu'ils pourraient avoir[3]. » Ni Maurepas ni Praslin ne cessèrent de demander aux députés la plus scrupuleuse exactitude dans la comptabilité des Échelles, qu'ils se faisaient soumettre après la revision de

[1] 31 octobre 1725.
[2] 18 décembre 1726.
[3] 31 octobre 1736.

la chambre. Tant de zèle et d'activité procédaient du désir de développer un commerce que ces ministres considéraient comme d'un intérêt vital pour la France. « L'attention particulière, écrit Choiseul-Praslin à la chambre [1], que je me propose de donner à tout ce qui pourra rendre mon ministère avantageux au commerce de votre place et à celui du Levant, me fait envisager avec regret la situation forcée où l'un et l'autre se trouvent par une suite inévitable des événements de la guerre, mais avec le désir et l'intention de ne négliger aucun des moyens qui dépendront de moi pour y apporter le remède, la protection et les encouragements possibles, jusqu'à ce que des circonstances plus heureuses permettent de travailler plus efficacement à redonner à cette partie essentielle sa première activité. »

Si l'administration des secrétaires d'État de Louis XV pécha par quelque endroit, c'est par excès de minutie, d'intervention et de rigorisme. Jamais ordonnances ne furent interprétées plus strictement ni exécutées plus à la lettre que celles du Levant sous Maurepas, Rouillé ou Praslin. Afin d'exercer plus commodément sa surveillance et pour ainsi dire sa haute police sur les résidents, le ministre veut les connaître nominalement. Maurepas s'en fait renvoyer la liste à la fin de chaque année. Jamais les demandes de certificats de résidence ne furent examinées avec plus de soin : la demande devient un véritable placet, dans lequel le requérant fait valoir ses services, ses titres et ceux de ses ancêtres [2]. Quoique le soin de délivrer l'autorisation soit confié à la chambre, il est rare qu'une demande de résidence dans une grande Échelle ne passe pas par les mains du ministre. Ici la rigueur s'explique par le dessein, commun à la chambre et

Novembre 1761. Archives de la chambre.

En 1733, les sieurs Estelle et Audimar demandent à aller s'établir à Seyde. Ils représentent au ministre que les engagements qu'ils ont pris à cet effet seraient susceptibles de les ruiner si leur projet n'était pas mis à exécution; que leurs pères ont exercé avec probité les charges municipales de Marseille; que l'un d'eux, « étant échevin au temps de la contagion, a reçu du roi des lettres de noblesse et de S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans des marques personnelles de sa satisfaction. » (Archives de la chambre de commerce.)

aux ministres, de réduire le nombre des négociants des Échelles. Mais on peut trouver excessive la sévérité d'ordonnances telles que celle du 20 juillet 1726 qui abroge la permission accordée par un arrêt de 1716 aux femmes et aux filles de Français établis dans le Levant d'y « aller faire leur résidence », et qui interdit d'une manière absolue à ces mêmes Français de se marier en Levant, même avec des Françaises [1]. Depuis lors, Maurepas et Praslin sanctionnèrent cette interdiction par des incapacités civiles et revinrent souvent, dans leurs lettres aux consuls, sur la nécesssité de ne pas y tolérer la moindre infraction [2]. Loin de s'écarter des principes qui avaient guidé les réformateurs du dix-septième siècle, leur administration s'efforçait donc de les maintenir peut-être avec trop de rigueur.

La chambre du commerce, par son anonymat, échappe davantage au jugement. Tout semble prouver qu'elle s'est acquittée de ses fonctions avec autant d'intelligence que de zèle. Tel n'était pourtant pas, au début du dix-huitième siècle, l'avis d'un des plus habiles ambassadeurs du roi à Constantinople, le marquis de Bonnac. Dans un rapport adressé au roi en 1720 [3], celui-ci critique la direction supérieure du commerce du Levant : « Ce n'est pas, dit-il, qu'il n'y ait une espèce de forme de gouvernement, mais ce gouvernement, si on l'ose dire, est un gou-

[1] Le texte de cette ordonnance fait connaître les motifs qui l'ont fait rendre : « S. M. a été informée que les femmes et filles des négociants qui sont nées dans les Échelles, ou qui y ont passé, y sont sans instruction et sans éducation pour la religion et les mœurs et peuvent donner lieu à des désordres qui attirent des avanies de la part des Turcs.

Une autre ordonnance du 25 août 1728 s'exprime ainsi : « Ceux qui sont nés en Levant de Français et de femmes du pays continuent de s'y marier sans vouloir se soumettre aux règlements qui le leur défendent. Ces mêmes Français ne connaissent pas d'autres parents que ceux qui sont dans le pays, prennent leurs sentiments, s'associent avec les étrangers et protégés et autres, quand leurs pères sont morts, prêtent le plus souvent leur nom aux étrangers pour négocier en France.

[2] En 1728, Maurepas accorda à la femme d'un négociant de Tripoli de Syrie l'autorisation d'y résider deux ans, mais « sans que cette grâce puisse être tirée à conséquence contre la disposition des ordonnances rendues sur ce sujet ».

[3] Archives des affaires étrangères.

vernement mécanique qui ne s'occupe que du moindre des objets de la véritable direction d'un si grand commerce. » Cet objet secondaire est la perception des droits. « C'est la chambre du commerce, ajoute l'ambassadeur, qui est regardée comme la directrice générale du commerce du Levant : mais toute sa direction consiste à recevoir les droits que le roi lui a attribués pour le payement des dépenses dont elle est chargée, tant dans le Levant qu'à Marseille, et à faire rendre les comptes de celles qui se font dans le Levant par les députés des Échelles. »

Mais, sur les conditions des achats et des ventes, sur la quantité et la nature des marchandises à expédier, jamais il n'est venu d'elle un projet de règlement. Selon M. de Bonnac, cela résultait de la composition de la chambre : seul l'archivaire était compétent et rompu aux affaires ; les échevins et les députés ou bien étaient ignorants, ou bien ne songeaient qu'à leur propre commerce. Comme Bonnac estimait que la liberté commerciale avait fait son temps, que le moment était venu d'établir « une proportion fixe des marchandises d'envoi et de retour », en un mot de donner une loi au commerce, il proposait d'en laisser la direction à la chambre, à condition de changer sa composition[1]. La réforme qu'il demandait ne fut accomplie qu'en 1750 : au lieu de quatre députés et de huit conseillers renouvelés par moitié chaque année, la chambre fut composée, outre les quatre échevins, de douze députés nommés pour six ans. Mais dans l'intervalle, la chambre avait donné à Bonnac un complet démenti en participant utilement à l'établissement de ces règlements qu'il jugeait nécessaires au bien du commerce.

La critique adressée par Bonnac à la chambre vient de nous montrer en lui un observateur très sagace des intérêts du commerce. Les Échelles bénéficièrent, en effet, pendant toute cette période, des talents remarquables de nos ambassadeurs à Cons-

[1] Bonnac formulait ainsi sa conclusion sur l'administration du Levant : « Tout ce qu'on peut dire en général de l'administration des Échelles est que, dans l'état où sont les choses, elle est bonne, mais peut devenir meilleure si on réforme la chambre du commerce et qu'on la mette sur un pied plus convenable. » (Archives des affaires étrangères.)

tantinople et du crédit exceptionnel dont la France jouit auprès de cette cour au moins jusqu'en 1756. Mais le plus surprenant, c'est que les diplomates qui rencontrèrent dans leur mission politique le plus de difficultés ou de succès furent aussi ceux qui apportèrent à l'administration des Échelles le plus d'activité : Bonnac (1716-24), le marquis de Villeneuve (1728-41), le chevalier de Vergennes (1755-68). A côté d'eux, le vicomte d'Andrezel (1724-27), le comte de Castellane (1741-47) et le comte des Alleurs (1747-54) eurent à tous les points de vue une carrière plus effacée. « Quand Sa Majesté, dit Bonnac, choisit un sujet pour cette ambassade, il lui confie en même temps le plus grand intérêt peut-être de son État au dehors, puisqu'il le charge de la protection de la religion dans les États du Grand-Seigneur et des Saints-Lieux de Jérusalem, de la direction du plus utile des commerces auxquels ses sujets s'appliquent, et qu'il lui met pour ainsi dire entre les mains la balance la plus certaine de la puissance de la maison d'Autriche [1].

Nos ambassadeurs se gardèrent au dix-huitième siècle de négliger le second point de cette belle définition. Avant de s'embarquer à Marseille sur le navire de guerre qui devait les transporter à Constantinople, ils tinrent chacun plusieurs conférences avec la chambre du commerce. « M. de Villeneufve, écrit à celle-ci le ministre Maurepas [2], doit avant son départ conférer avec vous sur l'état actuel du commerce du Levant et sur les moyens de l'augmenter et réformer les abus qui peuvent s'y être introduits. Il est nécessaire que vous prépariez à l'avance les affaires que vous aurez à lui communiquer, afin qu'à son arrivée à Marseille il puisse entrer en conférence avec vous. » La chambre lui remit, comme à ses prédécesseurs, un mémoire, véritable instruction moins le nom, qui résumait leurs entretiens : il était d'usage, nous apprend M. d'Andrezel [3], que l'ambassadeur en discutât les divers articles avec son prédéces-

[1] Mémoire de 1720. Affaires étrangères.
[2] 11 août 1728. Archives de la chambre.
[3] 1724. Archives de la chambre.

seur et avec les députés de la nation et répondît point par point à la chambre dans les premiers temps de son ambassade[1]. Pendant toutes leurs missions nos ambassadeurs ne cessèrent, selon la belle expression de l'un d'eux, d'être l'âme et le soutien de notre commerce dans le Levant et d'entretenir avec la chambre des rapports empreints de cette « confiance réciproque » dont Bonnac recommandait à celle-ci de ne jamais se départir[2]. Aussi devaient-ils être fiers, une fois au terme de leur mission, de pouvoir écrire sans forfanterie : « J'ai non seulement protégé constamment notre commerce, mais j'ai tâché aussi de le rectifier et de le bonifier en plusieurs points. Il a augmenté considérablement dans les premiers temps de mon ambassade. Le désordre que les infortunes de votre ville y avaient causé est quasi entièrement rétabli... Il me paraît que je laisse le commerce en bon état[3]. » La chambre leur rendait justice, les félicitait de leurs succès diplomatiques et se réjouissait encore, plusieurs années après leur appel, de les voir élever au conseil d'État ou au ministère des affaires étrangères[4]. Sa reconnaissance était pour eux la plus délicate des récompenses : « Je suis ravi, écrit Villeneuve, que vous soyez satisfaits des soins que je me suis donnés pour le bien de notre commerce. Il est certain que je m'y suis attaché autant qu'il a dépendu de moi[5]

Quand ils se seraient contentés de remplir avec succès leur mission politique, nos ambassadeurs auraient encore servi les

[1] C'est ce que fait M. de Castellane par une longue lettre du 6 juin 1741.

[2] Voir inventaire des archives de la chambre. Lettre du 21 février 1724.

[3] Bonnac, 1724. Archives de la chambre

[4] Villeneuve répond à la chambre le 26 février 1740 : « Je suis très sensible à tout ce que vous voulez bien me dire d'obligeant sur le succès de mes négociations. Je connais trop bien vos sentiments pour ne pas être persuadé que vous y avez pris quelque part et je vous en fais mes remerciements. » Puis, le 26 mai 1740 : « On ne peut être plus flatté que je le suis de la part que vous avez bien voulu prendre à la grâce que le roi m'a faite en m'honorant d'une place de Conseiller d'État ; ce que vous me dites de gracieux à ce sujet me touche sensiblement. » La chambre adressa ses compliments au chevalier de Vergennes quand le roi le fit comte et quand il devint ministre des affaires étrangères.

[5] 30 septembre 1740. Archives de la chambre de commerce.

intérêts des Échelles. La répercussion des événements diplomatiques sur le commerce français est immédiate. Les avantages commerciaux sont la monnaie dont la Turquie paye les services diplomatiques de la France [1]. Il est curieux d'observer que le profit que l'on songea à tirer du crédit de Bonnac, affermi par deux médiations entre la Russie et la Porte (1720-1724), est précisément celui que Villeneuve obtint en 1740 pour prix de sa brillante médiation entre l'Autriche, la Russie et la Turquie. La veille du jour où il devait quitter Paris, Mehemeteffendi, envoyé extraordinaire de la Porte, reçut du cardinal Dubois [2] un paquet cacheté contenant un mémoire sur le renouvellement des capitulations. Bonnac, étant parvenu à se procurer cette pièce, put se rendre compte qu'elle reproduisait à peu près un mémoire adressé par lui au cardinal sur le même sujet. La négociation n'eut pas de suite parce que l'ambassadeur ne la jugeait pas opportune. « Les consuls et marchands, dit-il, ne manquent guère à l'arrivée d'un nouvel ambassadeur de lui proposer sur de très médiocres sujets le renouvellement des capitulations comme une chose nécessaire et facile [3]... Il ne faut pas croire qu'un ambassadeur, quelque habile qu'il puisse être, en vienne à bout sans des présents considérables [4] ». Les titres exceptionnels

[1] Notre crédit auprès de la Porte se traduisait aussi par une prompte réparation des avanies. En 1740, à la suite d'une avanie suscitée aux nationaux de Seyde, le grand vizir, sans laisser à Villeneuve le temps de formuler sa réclamation, déposa le pacha coupable, lui fit rendre gorge et expédia à son successeur un commandement tel qu'il sût en le recevant « combien le sultan a à cœur d'entretenir l'amitié qui est depuis si longtemps et qu'il prie Dieu de conserver et augmenter entre l'empereur de France et sa sublime Porte ». (Archives des affaires étrangères.)

[2] Mémoire de Bonnac sur son ambassade. (Affaires étrangères.)

[3] Péleran, consul à Alep, écrivait en 1716 : « Il y a très longtemps que j'ai représenté que les capitulations que nous avons avec le Grand-Seigneur sont fort défectueuses... et qu'il serait nécessaire de les renouveler pour y ajouter ce qu'il y manque et en retrancher ce qu'il y a de vicieux. Aujourd'hui que le roi envoie un nouvel ambassadeur à la Porte (c'est Bonnac) et que les Turcs ont de grandes raisons de ménager les amis qui leur restent, il me semble que ce serait un temps favorable pour obtenir ce renouvellement. » (Archives des affaires étrangères.)

[4] Mémoire de Bonnac sur son ambassade. (Affaires étrangères.)

que Villeneuve avait la reconnaissance de la Porte lui permirent de réussir sans en passer par là. Les capitulations de 1740 confirmèrent et précisèrent nos privilèges commerciaux, augmentèrent la sécurité des Français « et définirent avec une si heureuse précision le régime attribué à nos nationaux que le besoin de les renouveler ne se fit plus sentir [1] ». La chambre du commerce ne se méprit pas sur les conséquences d'un tel acte : « Je suis ravi, lui répond Villeneuve, que vous soyez satisfaits des avantages que j'ai tâché de procurer au commerce par le traité de renouvellement de nos capitulations [2] ».

Plus tard, quand l'alliance autrichienne eut refroidi nos rapports avec le Grand Seigneur et que M. de Vergennes dut employer ses talents à empêcher un rapprochement de la Turquie avec l'Angleterre et la Prusse, le sort de nos nationaux des Échelles fut une des préoccupations maîtresses de cet ambassasadeur et de son chef, le duc de Choiseul. En 1761, la Porte, enhardie par les victoires de nos ennemis, a menacé la France d'une rupture si elle n'obtient de l'ordre de Malte la restitution de la galère capitane, enlevée par des corsaires maltais [3]. Qu'adviendrait-il des marchands français, si les relations venaient à être rompues entre la France et la Turquie ? Telle est la question que se posent aussitôt Choiseul et Vergennes. « Le roi ne pouvant plus protéger ses sujets, soit religieux, soit marchands, l'effet des capitulations étant suspendu, je ne vois pas trop, écrit Vergennes, quelle autre puissance voudrait ou pourrait se charger de leur protection. Mais si les Turcs ne les contraignaient pas dans le premier moment à partir, je crois qu'avec de la sagesse, de la circonspection et de la discrétion, ils pourraient se soutenir par eux-mêmes, d'autant plus qu'il ne semble pas que l'orage pût être de durée. » L'orage fut écarté, mais on voit que, dans une hypothèse aussi grave que l'accession de la Tur-

[1] A. Vandal, *Une Ambassade française en Orient sous Louis XV*

[2] 12 octobre 1740. (Archives de la chambre de commerce.)

[3] Bonneville de Marsangy, *Le Chevalier de Vergennes. Ambassade à Constantinopl*

quie à l'alliance de Londres et de Berlin, l'intérêt du commerce et des Échelles n'était pas oublié.

Pénétrons maintenant dans la vie des nations qui se meuvent sous la protection des Bonnac et des Villeneuve. Quelle était au dix-huitième siècle, dans les Échelles de Syrie et de Palestine, la vie des diverses personnes qui composent une nation, les rapports de ces personnes entre elles et ceux de la nation avec les indigènes ?

La nation française se composait de deux éléments principaux : des résidents français — des clients de la France, religieux et protégés. Les conditions d'existence des Français, qu'elles soient sanctionnées par leurs règlements ou imposées par l'état social du pays où ils vivent, découlent toutes d'un double principe : les Français ne doivent jamais se présenter aux Turcs qu'en corps de nation, en communauté ; la nation doit avoir, autant que le permettent les exigences du commerce, une existence séparée de celle des Turcs. Cherchons-en l'application d'abord dans les actes de leur vie étrangers au commerce, ensuite dans l'exploitation même de ce commerce.

La réunion des individus en nation « prend une forme matérielle et visible [1] » dans le domicile commun qui en abrite tous les membres. Ces sortes de groupements ne sont pas pour nous surprendre dans les villes orientales où les étrangers continuent à se rassembler par nationalités, par races et même par professions. Mais nulle part le caractère exclusif et commun à la fois du domicile des Français ne se révélait plus aux yeux que dans les Échelles de Syrie et de Palestine : ce n'était pas, comme en Égypte, dans un quartier distinct ou « contrée » qu'ils habitaient, mais dans un « han », qui contenait les appartements de tous les marchands et, la plupart du temps, ceux du consul et de quelques

[1] Vandal, *Une Ambassade française en Orient sous Louis XV.*

religieux[1]. Toutes les villes de Syrie, de Palestine et Constantinople elle-même montrent encore un très grand nombre de ces édifices rectangulaires, construits en briques, fermés par une lourde porte de fer, présentant de l'extérieur l'aspect d'une forteresse; sur les quatre côtés d'une cour intérieure, au milieu de aquelle s'élève en général une fontaine, règnent deux galeries d'arcades superposées : sur celle du rez-de-chaussée s'ouvraient les magasins, sur celle du premier étage les appartements des marchands. Tous les khans de Beyrouth, d'Acre et de Seyde sont sur le même modèle : seuls ceux de Damas sont d'une architecture plus belle; construits en pierres blanches et noires juxtaposées, lenr porte est ornée comme celles des mosquées et leur cour intérieure couverte de magnifiques coupoles.

Les résidents français ne pouvaient se soustraire à l'obligation de loger dans le khan. Un règlement de Villeneuve ordonne : « que généralement tous les négociants français résidant dans l'Échelle de Seyne seront logés dans le khan de la nation, et à cet effet ceux qui devront venir de Marseille pour faire des établissements dans ladite Échelle seront tenus de s'informer, avant leur départ, s'il y a des appartements libres dans le khan, et, en cas qu'il n'y en ait pas, il ne leur sera expédié aucun certificat de la chambre du commerce[2]. La nuit venue, on fermait le khan, en vertu du règlement de M. de Gastines, on en portait tous les soirs la clef au consul. Il se fermait aussi pour plus d'une nuit quand le fanatisme, le brigandage, les ordres d'un pacha mal disposé envers la nation ameutait le peuple contre les Français; ou bien quand la peste faisait son apparition dans la ville. Il ne se passe pas d'année sans que la correspondance des consuls ne signale, dans une Échelle ou dans

[1] A Tripoli de Syrie seulement il n'y avait pas place pour le consul dans le khan; à Seyde, le palais qu'occupait le consul et qu'avait fait construire Fakhreddin communiquait avec le khan.

[2] « Aucune femme de négociant, artisan ou autre ne pourra loger dans ledit khan, à moins que ce ne soit par une permission expresse de Sa Majesté. » (Articles 36 et 37 du règlement de Villeneuve sur le département de Seyde, 1732. Affaires étrangères.)

l'autre, « le retour de la contagion ». Ce n'était plus alors un siège, mais un blocus volontaire que les marchands subissaient dans le khan. Cette demeure, à la fois couvent et forteresse, dans laquelle les Français s'isolaient des indigènes et se confondaient au contraire dans une vie commuue, était bien pour les Turcs la forme palpable de leur cohésion et de leur autonomie.

Aussi, pour affirmer cette solidarité devant les Turcs autant que pour la corroborer chez les Français, les manifestations de la vie nationale sont-elles multipliées à l'intérieur comme à l'extérieur du khan. En dehors des deux ou trois pièces qui forment son appartement particulier, il en est une autre où chaque marchand se retrouve, en quelque sorte, chez lui : c'est la « salle consulaire ». Toute maison consulaire, fût-elle distincte ou non du khan, devait contenir un salon meublé à l'européenne pour les visites des Francs, un autre installé en divan pour les visites des Turcs, enfin une salle assez grande pour recevoir tous les marchands de l'Échelle[1]. C'est dans cette salle ornée avec plus ou moins de luxe, selon les ressources de l'Échelle, mais où étaient pendus les portraits de nos rois et les armes de Marseille, au-dessus de laquelle flottait la bannière blanche fleurdelisée, dans laquelle s'ouvrait en général la chapelle consulaire, que l'assemblée de la nation se réunissait. Que ce mot d'assemblée n'éveille pas l'idée d'une réunion nombreuse ni solennelle : cinq, dix ou quinze marchands, selon l'importance de l'Échelle. C'est la manifestation la plus habituelle, en même temps que la plus essentielle, de la vie nationale. Et pourtant les marchands n'abandonnent pas toujours volontiers pour elle le soin de leurs intérêts respectifs. « La difficulté la plus grande, écrit le consul de Seyde[2], est celle de rassembler souvent une nation qui est continuellement occupée par le grand détail de son commerce. J'en juge par la peine qu'il y a de réunir cette nation cinq ou six

[1] Paul Masson, *Histoire du commerce français dans le Levant au dix-septième siècle*. Voyez la description de la salle consulaire d'Alep.

[2] Martin, consul de Seyde, à la chambre, 1732. (Archives de la chambre de commerce.)

fois l'année pour délibérer sur des affaires importantes, puisqu'il faut attendre des deux heures après celle qu'on a fixée, et même il faut les envoyer prendre plusieurs fois. »

Les résidents faisaient moins de difficultés pour se réunir le dimanche dans la chapelle consulaire, en même temps paroisse nationale[1]. On se figurerait à tort une église vaste, ornée avec luxe et desservie avec pompe. Le curé d'Acre décrit ainsi l'état de sa chapelle[2] : « L'autel est une vieille table de bois qui n'a nulle solidité et dont les bords, rongés des vers, ne sont pas unis... L'église étant petite, nous n'avons ni sacristie, ni autre chose pour tenir les ornements... Nous n'avons ni dalmatique, ni tunique de quelque couleur que ce soit; ni chasuble, ni chape, ni voile de calice... point de psaultier, un encensoir de cuivre jaune... point de croix, meuble absolument nécessaire. » C'est dans cette humble chapelle qu'aux grandes fêtes de l'année le consul recevait en présence de la nation les honneurs réservés au représentant de la France. Ces honneurs lui sont encore rendus dans toutes les villes d'Orient à la messe solennelle que l'on célèbre aux fêtes religieuses. Les députés et les notables de la nation, disséminée aujourd'hui dans la ville, vont chercher le représentant de la France au consulat ou à l'ambassade, et l'accompagnent à la paroisse, où il se rend en uniforme, précédé de ses « cavas » et entouré de tout son personnel. Le supérieur des religieux qui desservent la paroisse attend le cortège à

[1] La chapelle consulaire et la paroisse nationale se confondaient, mais non pas le chapelain du consul et le curé de la nation, qui étaient pris chacun dans une communauté différente. C'était pour faire profiter deux ordres au lieu d'un seul du traitement attribué à ces fonctions. Car il ne faut pas croire que les ordres de Terre Sainte fussent alors riches : « A peine ont-ils de quoi vivre, écrit le consul Le Maire au sujet des capucins de Tripoli, et sont souvent obligés de faire la quête pour subvenir à leurs nécessités les plus urgentes. Ces aumônes qu'ils reçoivent de la nation consistent en très peu de chose. Ils n'ont donc que la pension que je leur paye annuellement de 58 piastres qui peut les entretenir. » (1727. Archives de la chambre de commerce.) Aussi les deux fonctions n'étaient-elles réunies que si l'Échelle ne comptait qu'un ordre religieux.

[2] Le curé d'Acre aux consuls et députés de Seyde, 3 avril 1723. (Archives de la chambre de commerce.)

la porte, offre l'eau bénite à l'ambassadeur ou au consul et le conduit à la place d'honneur. Pendant la messe, les officiants l'encensent, lui présentent l'évangile et la patène à baiser. Cette cérémonie qui s'accomplit aujourd'hui avec plus de pompe qu'autrefois est une des rares occasions où les Français paraissent maintenant en corps de nation.

Toutes les fois que les Français sortent de leur khan, leur vie individuelle est primée par la vie nationale. La nation a des relations avec les indigènes : personnellement, les membres de la nation n'en ont pas. Aux relations habituelles d'un Français avec des musulmans est attaché le soupçon d'apostasie. Lors même qu'un Français agit sans le concours de tous ses nationaux ou l'assistance du drogman de son consulat, et sous sa responsabilité propre, il conserve une sorte de caractère public : toute injure, tout dommage qui lui sont faits sont une injure ou un dommage faits à la nation.

Au dix-huitième siècle, les occasions étaient fréquentes où la nation paraissait en corps en dehors du khan : l'arrivée d'un nouveau pacha, une visite à rendre au gouverneur actuel; l'installation d'un nouveau consul, la tournée d'un inspecteur, la relâche des bâtiments du roi. Dans toutes ces occasions, la nation se formait en cortège, sous la conduite du consul ou du député qui en faisait fonction, et par ordre de préséance. Ces questions de « protocole » avaient aux yeux du gouvernement une telle importance que l'ordonnance du 3 mars 1781 leur consacra un titre spécial intitulé : « Relâche des bâtiments du roi dans les Échelles du Levant; question de cérémonial, visites, saluts, audiences ». Chaque année, en effet, un officier de marine était désigné pour aller avec quelques frégates visiter les Échelles, observer l'état de leur commerce, recevoir les requêtes des résidents et surtout montrer le pavillon du roi. Cette tradition longtemps oubliée vient d'être reprise et notre division navale de la Méditerranée est allée deux fois, au cours des dernières années, croiser dans les mers du Levant. Le hasard nous a fait nous trouver en Syrie au moment où l'amiral Fournier et ses

officiers y était fêtés de manière beaucoup plus brillante que ne le furent dans les mêmes endroits, il y a un siècle, MM. de Camilly[1], de Grandpré ou Duguay-Trouin. La parcimonie des ministres et de la chambre s'effrayait à juste raison des dépenses que faisaient les Échelles à l'occasion de visites si souvent répétées. « Les dépenses faites tant par les consuls que par la nation dans différentes Échelles à l'occasion du séjour des vaisseaux du roi ne devraient pas excéder 30 livres par jour pour chaque vaisseau[2]. »

[1] Archives des Affaires étrangères. Mémoire du commandant de Camilly sur sa visite des Echelles « du fond du Levant. » 1731.

[2] Le 17 décembre 1732. Recueil général. (Archives de la chambre de commerce.)

(*A suivre.*)

François-Ch. Roux.

DOCUMENTS

RELATIFS AU MARIAGE

DE MARIE-ANTOINETTE

Le marquis de Durfort-Civrac, ambassadeur à Vienne de 1767 à 1770, ne joua qu'un rôle très effacé dans les longues négociations du mariage du Dauphin, petit-fils de Louis XV, avec l'archiduchesse Marie-Antoinette, les moindres détails de ce grand événement étant discutés à Versailles entre le duc de Choiseul et le comte de Mercy-Argenteau, ambassadeur de l'impératrice Marie-Thérèse. Il dut se contenter de servir d'intermédiaire et de représenter solennellement Louis XV aux diverses cérémonies du mariage par procuration, célébré à Vienne le 21 avril 1770 [1]. La tâche dont il s'acquitta, d'ailleurs, très dignement, lui fut facilitée par les minutieuses instructions qu'il reçut de Choiseul pour la circonstance.

Choiseul avait formé le projet d'aller lui-même chercher la Dauphine jusqu'à la frontière, afin de remettre personnellement à Louis XV un nouveau gage de l'alliance autrichienne, à son petit-fils le meilleur espoir de bonheur, et de prouver à toute la France que ce mariage était bien son œuvre. Plusieurs difficultés d'étiquette et d'autres considérations encore lui firent renoncer à ce désir : il lui resta l'unique ressource de confier cette haute mission à l'un de ses amis.

[1] Pour plus amples détails sur l'ambassade du marquis de Durfort à Vienne, la mission du comte de Noailles à Strasbourg et le mariage de Marie-Antoinette, v. notre volume *Autour de Marie-Antoinette* (Paris, librairie Émile-Paul, 1906; in-8°).

Le comte de Noailles occupait une des plus importantes fonctions de la cour, tandis que la comtesse de Noailles, ancienne dame d'honneur de la reine Marie Leczinska, était par avance destinée à remplir les mêmes fonctions auprès de Marie-Antoinette. En effet, à la mort de la Reine, Louis XV avait résolu de conserver sa maison pour l'attribuer ensuite à la Dauphine, ce qui supprimait bien des compétitions. L'amitié de Choiseul, plus encore que ses titres, permettait à Noailles de compter pour lui-même sur l'honneur que le ministre renonçait à s'attribuer : dans les premiers jours de décembre 1769, il lui adressa un mémoire [1] qui était moins une requête qu'un exposé de conditions démontrant leur entente préalable.

« Mme la comtesse de Noailles, disait ce mémoire, a demandé à M. le duc de Choiseul de proposer au Roi le comte de Noailles pour aller recevoir Madame la Dauphine sur la frontière comme ambassadeur extraordinaire, son objet étant de n'être pas commandée sur la frontière et dans le voyage par un autre que par celui à qui les lois et l'usage la soumettent naturellement. M. le duc de Choiseul a dit à Mme la comtesse de Noailles qu'il avait pensé à y aller, mais qu'il approuvait sa demande. La dame d'honneur lui a répondu que, s'il y allait, elle serait très contente à tous égards. Le comte de Noailles pense de même et aimerait mieux que tout que M. le duc de Choiseul se déterminât à s'acquitter lui-même de cette fonction : elle serait mieux entre ses mains qu'en toute autre, et souvent les princesses gardent avec satisfaction la première impression des personnes qu'elles voient, surtout quand elles ont autant d'esprit et d'agrément que M. de Choiseul

Ce mémoire, empreint d'une certaine familiarité et de témoignages d'un désintéressement habilement simulé, s'étendait ensuite sur les points de détail à régler. Noailles voulait « être décoré du titre le plus honorable qui est d'usage en pareil cas ». Citant à diverses reprises l'exemple du duc de Lauraguais, qui

[1] Archives du ministère des affaires étrangères. *Correspondance politique, Autriche, supplément*, t. 22, fol. 322-4.

était allé chercher sur la frontière d'Espagne l'infante Marie-Thérèse [1], première femme du Dauphin, fils de Louis XV, il réclamait des instructions, comme il est d'usage d'en fournir aux ambassadeurs en pays étrangers, se réservait le soin agréable de distribuer des présents à la suite autrichienne de la Dauphine et de l'argent aux subalternes, les présents étant répartis d'avance et leur nombre supérieur aux besoins afin de parer à l'imprévu. Le duc de Lauraguais avait eu les honneurs du canon et des troupes : lui-même ne pouvait être moins bien traité. Enfin, il comptait s'adjoindre son fils, le prince de Poix, qui serait chargé de revenir en toute hâte de Strasbourg, pour apporter la nouvelle de la remise et les détails de cette cérémonie. Comme conclusion, il faisait valoir qu'il ne désirait pas de décorations, ayant « sa suffisance d'ordres »; mais, en échange, un traitement assez fort pour n'avoir pas trop à prendre sur sa fortune personnelle. L'honneur de se battre en Allemagne [2] lui avait coûté cent mille écus; l'honneur d'avoir sa femme à la tête de la maison de la Reine l'entraînait à des dépenses considérables; il ne lui restait donc que de l'argent à désirer, et il concluait par cet argument précis : « M. le duc de Choiseul ne passe pas pour y regarder de bien près, mais il doit savoir cependant par sa propre expérience ce que coûte une maison ouverte toute l'année. »

Convaincu d'avance, Choiseul lui répondit, le 31 décembre, pour lui annoncer sa nomination en qualité d'ambassadeur extraordinaire et l'acceptation de toutes ses conditions. Malheureusement, il ne pouvait mettre à sa disposition que soixante mille francs, par suite des embarras du Trésor; il l'engageait à « tâcher de se contenter », en laissant espérer la possibilité d'un

[1] L'infante Marie-Thérèse-Antoinette-Gabrielle (1726-1746), fille de Philippe V et d'Élisabeth Farnèse, avait épousé le Dauphin le 25 février 1745.

[2] Le comte Philippe de Noailles (1715-1794), marié en 1741 à Louis d'Arpajon, avait fait de nombreuses campagnes en Allemagne depuis l'année 1742, en qualité de mestre de camp, puis de lieutenant-général (1748); pendant la dernière (1757), il avait combattu à Hastembeck, contribué à la conquête du Hanovre et gouverné la place de Cassel jusqu'à la fin de la guerre. Il devait être nommé maréchal de France en 1775.

supplément, puis, toujours spirituel et galant, il terminait ainsi : « Je vous demande, M. le comte, pour première fonction de votre ambassade, de mettre aux pieds de la dame d'honneur de Madame la Dauphine l'hommage de mon respectueux attachement[1]. »

Le comte et la comtesse de Noailles devaient être suivis de la duchesse de Villars, dame d'atours, de quatre dames d'honneur, la duchesse de Picquigny, la marquise de Duras, les comtesses de Mailly et de Saulx-Tavannes, du comte de Saulx-Tavannes, chevalier d'honneur, ces six personnages faisant jadis partie de la maison de la Reine, du comte de Tessé, premier écuyer, du marquis Desgranges, maître des cérémonies, du secrétaire du cabinet, Bouret, chargé de lire et de signer l'acte de réception, du chevalier de Saint-Sauveur, commandant le détachement des gardes du corps et de plusieurs officiers subalternes. En outre, la mission devait s'adjoindre à Strasbourg le maréchal de Contades, gouverneur de la province, le marquis de Vogüé, lieutenant général et commandant en second, l'intendant d'Alsace, de Blair, et le prêteur royal de la ville, d'Autigny.

Les diverses cérémonies s'accomplirent sans le moindre incident. Le 15 avril 1770, jour de Pâques, le marquis de Durfort fit son entrée publique à Vienne en qualité d'ambassadeur extraordinaire ; le 16, il fut reçu en audience publique par Marie-Thérèse, lui adressa la demande solennelle, remit les lettres et les portraits dont il était chargé. Le 17, la jeune archiduchesse signa la renonciation à tous ses droits en Autriche, et son frère, l'empereur Joseph II, donna un grand bal au palais du Belvédère ; le 18, Durfort reçut à son tour et très magnifiquement. Le jeudi 19, eut lieu le mariage par procuration à l'église des Augustins ; le 20, un « grand couvert » réunit à la cour tous les grands dignitaires autrichiens et, le 21, Marie-Antoinette quitta Vienne pour toujours.

Le 6 mai, eut lieu l'émouvante cérémonie de la remise, dans

[1] Affaires étrangères. *Correspondance politique. Autriche. supplément.* t. 22, fol. 326-7, et *Mémoires et documents, France.* t. 426. fol. 113-4

un pavillon édifié pour la circonstance sur une île du Rhin; et, le même jour, Marie-Antoinette fit son entrée à Strasbourg. Après avoir assisté à des fêtes grandioses, préparées en son honneur aux diverses étapes de son parcours en France, elle devait retrouver Louis XV et le Dauphin dans la forêt de Compiègne le 14 mai et, deux jours après, recevoir dans la chapelle de Versailles la bénédiction nuptiale du cardinal de la Roche-Aymon, grand aumônier de France.

Les instructions[1] données au marquis de Durfort, ambassadeur à Vienne, au comte de Noailles, ambassadeur extraordinaire à Strasbourg, au marquis Desgranges, maître des cérémonies, et au secrétaire du cabinet, Bouret, réglant par avance un cérémonial compliqué, minutieux, sont intéressantes à connaître : il nous a donc semblé utile de publier ces documents relatifs au mariage de Marie-Antoinette.

MAURICE BOUTRY.

10 mars 1770, à Versailles.

Mémoire pour servir d'instructions au Sr Mis de Durfort, chargé de remplir, en qualité d'ambassadeur extraordinaire du Roi, toutes les fonctions relatives au mariage de Monseigneur le Dauphin avec Madame l'archiduchesse Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne d'Autriche.

Le Roi ayant bien voulu confier au Sr Mis de Durfort les honorables et importantes fonctions de son ambassadeur extraordinaire et de son commissaire plénipotentiaire pour tous les actes relatifs au mariage de Mgr le Dauphin avec l'archiduchesse Marie-Antoinette, Sa Majesté a ordonné de résumer dans un mémoire les différents points d'instructions qu'elle a déjà fait adresser audit ambassadeur et d'y ajouter les articles dont la connaissance peut encore lui être nécessaire pour diriger toute sa conduite selon les instructions de Sa Majesté et à la satisfaction de toutes les parties intéressées. Le

[1] Affaires étrangères. *Mémoires et documents, France*, t. 426, fol. 194-211 (Durfort), 228-237 (Noailles), 253-9 (Desgranges) et 238-9 (Bouret).

Sr Mis de Durfort sera muni de lettres du Roi en créance pour toutes les fonctions du mariage, non seulement pour l'Impératrice Reine, chef actuel de la nouvelle maison d'Autriche, mais encore pour l'Empereur qui participe à tous les actes d'autorité domestique, comme chef futur de la même maison, et à raison de sa dignité, double motif pour rendre communes à ce prince toutes les démarches que la circonstance exige vis-à-vis de l'Impératrice Reine.

Par lesdites lettres, Sa Majesté conférera au Sr Mis de Durfort le caractère de son ambassadeur extraordinaire. Il sera aussi muni de lettres de Mgr le Dauphin pour Leurs Majestés Impériales.

Le premier soin de l'ambassadeur extraordinaire du Roi, après avoir reçu ses lettres, sera de notifier dans la forme accoutumée au ministre de l'Empereur, vice-chancelier de l'empire, ainsi qu'au chancelier de cour et d'État de l'Impératrice Reine, que le Roi lui a conféré le caractère de son ambassadeur extraordinaire. Il leur remettra respectueusement copie de ses lettres de créance, et fera, conformément à l'usage, demander à Leurs Majestés Impériales le jour et l'heure de l'audience qu'il leur plaira de lui accorder. Ces deux ministres lui feront visite immédiatement après cette notification.

La cour de Vienne paraît désirer que l'ambassadeur du Roi fasse une entrée publique, et que cette entrée ait lieu le 15. On a déjà marqué à l'ambassadeur que le Roi ne regardait pas cette solennité comme indispensable, d'autant que les ambassadeurs respectifs en ont été exempts depuis quelques années. Il suffirait sans doute que l'ambassadeur se rendît à l'audience de Leurs Majestés Impériales avec un cortège digne des fonctions honorables et importantes dont il est chargé, et qu'il reçût les honneurs dus à son caractère. Cependant, l'ambassadeur se conformera aux désirs de la cour impériale et il suivra l'usage qui se pratique à Vienne dans ces sortes d'occasions, et observera le cérémonial décrit dans le mémoire dont il a envoyé copie au ministre des affaires étrangères.

Leurs Majestés Impériales, ayant fait donner l'heure à l'ambassadeur, il se rendra à l'audience avec tout son cortège le 16 du même mois. Comme Elles ont bien voulu le dispenser de prendre une audience particulière pour remettre ses lettres de créance, il fera la demande solennelle de l'archiduchesse Marie-Antoinette pour Mgr le Dauphin après avoir remis lesdites lettres.

Il adressera à ce sujet, tant à l'Empereur qu'à l'Impératrice Reine, un discours relatif à la circonstance ; il ne pourra s'exprimer avec trop de sensibilité et de force sur la satisfaction que le Roi ressent d'une alliance qui comble ses vœux en unissant un prince chéri avec

une princesse qui formera désormais le lien et le gage de l'amitié vraie et sincère qui unit Sa Majesté à Leurs Majestés Impériales. Il n'omettra pas de rendre en même temps tous les sentiments de Mgr le Dauphin relativement à une union dont il attend son bonheur, et dans laquelle il envisage particulièrement celui d'appartenir de si près à Leurs Majesté Impériales. Les lettres du prince contenant l'expression de ces sentiments, l'ambassadeur du Roi les remettra en même temps que celles de Sa Majesté.

L'usage paraît être à Vienne que la princesse qui est demandée en mariage soit appelée auprès de l'Impératrice Reine, sa mère, lorsque Sa Majesté a consenti à la demande. L'ambassadeur du Roi adressera aussi un discours à cette princesse où il exprimera les vœux et les désirs du Roi, ainsi que l'empressement de Mgr le Dauphin, et la tendresse qu'il lui a vouée d'avance. Il lui témoignera la joie qu'inspire à toute la nation française l'espoir de posséder une princesse née dans un si haut rang et digne par ses vertus et par ses qualités de celui qu'elle est destinée à occuper. Il lui remettra, après en avoir obtenu la permission de l'Impératrice Reine, la lettre de Mgr le Dauphin et le portrait de ce prince qu'elle fera attacher à sa robe par sa grande maîtresse, selon l'usage. L'ambassadeur du Roi demandera à Sa Majesté Impériale la permission de rendre en particulier ses devoirs à cette princesse.

Les notes remises par la cour de Vienne ne déterminent point les époques de la signature des articles arrêtés pour le mariage par les commissaires respectifs.

On présume que lesdits articles étant convenus et arrêtés d'avance, la signature aura lieu le jour même de l'audience solennelle pour la demande, à moins que la cour de Vienne ne préfère de devancer ce moment. C'est sur quoi l'ambassadeur du Roi se conformera aux désirs de Leurs Majestés Impériales.

Il convient d'observer à ce sujet que l'importance de cette fonction et la dignité des parties exigent que le nombre des commissaires autrichiens soient porté à trois, ainsi que cela fut pratiqué pour la signature du contrat de mariage du roi de Naples. Comme l'usage constant de la cour de Vienne a été de joindre dans ces sortes d'occasions le grand maître de l'Empereur aux deux ministres, on présume que Leurs Majestés Impériales augmenteront plutôt dans ce point, comme dans tous les autres, ce qui peut contribuer à rendre toutes les fonctions relatives au mariage plus éclatantes, qu'elles ne seront portées à y rien retrancher.

Il ne reste qu'à observer à cet égard que Leurs Majestés Impériales

ayant adopté les observations que le Roi leur a fait proposer concernant l'ordre de l'énonciation des souverains respectifs, ainsi que l'expédient de ne s'arrêter à aucune règle fixe à cet égard, il en résulte également que toute préséance ayant été évitée dans le corps de l'acte, devrait pareillement l'être dans la signature du même acte, de manière que l'ambassadeur signerait seul un des exemplaires des articles, et que les commissaires de l'Empereur et de l'Impératrice Reine en signeraient un, ou plusieurs autres, et que ces exemplaires ainsi signés de côté et d'autre seraient réciproquement échangés.

Cet arrangement serait une suite naturelle de celui qui est déjà formellement agréé par Leurs Majestés Impériales. D'ailleurs, cette forme n'est point insolite, mais pratiquée entre plusieurs souverains : elle se trouve au surplus indiquée par des considérations qui affectent particulièrement le Roi, et auxquelles Leurs Majestés Impériales ont déjà déféré, et elle est sans aucun inconvénient dans le fond, dès que tous les exemplaires des articles seront, ainsi qu'il est convenu, expédiés dans la même langue.

L'intention du Roi est donc que son ambassadeur propose cet expédient, et insiste de son mieux pour le faire agréer, il cédera cependant si la cour impériale persiste à faire adopter l'alternative, telle qu'elle a été pratiquée lors du mariage du roi de Naples, et qu'elle est exprimée dans la feuille jointe à la dépêche du Sr Mis de Durfort, n° 5 : c'est-à-dire de nommer le commissaire impérial le premier, et d'alterner dans les deux exemplaires la mention du commissaire du Roi et de ceux de l'Impératrice Reine, notre intention n'étant nullement de donner atteinte à la préséance reconnue de l'Empereur, mais d'excepter, s'il se peut, un acte de cette nature d'une règle qui ne doit regarder que les pactes politiques.

En signant, ainsi qu'on vient de le dire, un exemplaire ou les deux exemplaires des articles, l'ambassadeur du Roi fera transcrire au bas les pleins pouvoirs dont le Roi et Mgr le Dauphin le muniront pareillement pour cet acte.

Quant au contrat de mariage solennel, la cour de Vienne est dans l'usage de n'en point faire et dans l'opinion qu'il est inutile.

Nous ne pensons pas de même ; il nous paraît convenable et même nécessaire qu'il y en ait un, puisque c'est le seul monument légal qui constate le consentement de l'épouse aux conditions stipulées.

D'ailleurs, cet acte est dans nos usages, et nous n'avons pas un seul exemple de mariage dans la famille royale où cette solennité n'ait pas été observée. Cependant le Roi se remet encore sur cet article à la détermination de Leurs Majestés Impériales.

En tout cas, la forme de cet acte, ainsi que le style et la langue dans laquelle il sera conçu dépendront de la volonté de Leurs Majestés Impériales et de l'usage du pays. Le Roi n'a rien à prescrire à son ambassadeur sur cet objet.

Le rang de la signature est également déterminé par le même principe et par le même usage, c'est-à-dire qu'elle doit être dans une ligne immédiatement au-dessous de la signature de la future épouse, d'autant que les autres signatures, même celles des princes et princesses de la maison, ne sont pas nécessaires, mais seulement honoraires. Quant à celles des ministres ou grands officiers à qui Leurs Majestés Impériales voudront accorder cet honneur, elles ne serviront que comme celles de témoins appelés pour constater la légalité de l'acte, et ne peuvent par conséquent entrer dans aucune comparaison avec la signature du plénipotentiaire du Roi et de Mgr le Dauphin, dans la fonction la plus essentielle et la plus importante de sa commission.

On n'entre ici dans tous ces détails, que pour épuiser tout ce qui peut concerner cette matière, et ne laisser lieu à aucun doute, ni à aucune difficulté, et parce que la cour de Vienne ne s'est point encore expliquée sur tous ces objets.

L'ambassadeur du Roi aura soin de se faire délivrer deux expéditions authentiques du contrat de mariage par le notaire qui l'aura reçu ; il se fera également délivrer un certificat authentique qui constate le dépôt et la représentation des pleins pouvoirs, en vertu desquels les commissaires autrichiens auront signé les conventions matrimoniales et la copie de ces pleins pouvoirs sera insérée dans ledit certificat. C'est la seule manière de constater l'existence de ces actes, puisque les originaux doivent demeurer à Vienne.

On présume que la signature du contrat de mariage solennel, s'il a lieu, se fera en même temps que la renonciation de madame la Dauphine future aux biens et à la succession de la maison d'Autriche, c'est-à-dire le 17 avril. L'ambassadeur du Roi aura encore un discours à prononcer à cette double solennité à laquelle il assistera en vertu de ses pleins pouvoirs.

La formule de la renonciation sera conforme aux lois établies dans la maison d'Autriche et aux stipulations, insérées dans l'article 6, des points arrêtés pour les conventions matrimoniales. L'ambassadeur du Roi ne fera aucune difficulté d'accepter la formule que la reine de Naples a signée. Le Roi ne trouve aucun inconvénient à ce qu'elle soit rédigée en latin.

Ce sera probablement dans la même journée, que l'on indiquera à

l'ambassadeur du Roi une heure pour présenter à l'archiduc Ferdinand la procuration du Roi et de Mgr le Dauphin, et pour prier ce Prince en leur nom, d'assister, en qualité de leur procureur, à la célébration du mariage. Il lui adressera au nom du Roi et de Mgr le Dauphin un discours convenable à la circonstance.

Comme il pourrait arriver que l'archiduc Ferdinand ne pût pas vaquer à cette fonction, et qu'il est important de ne pas la différer, on remettra à l'ambassadeur du Roi un second plein pouvoir, dont le nom sera laissé en blanc, afin qu'il puisse en tout cas le remplir de celui de l'archiduc Maximilien.

Il est de règle de demander au prince-procureur un acte formel d'acceptation de la commission. L'ambassadeur du Roi aura soin de le faire expédier ; c'est à lui à en donner communication au prélat qui fera la cérémonie des épousailles. Il en enverra une copie légale au ministre des affaires étrangères.

En France, l'usage est que les épousailles suivent la signature du contrat de mariage ou des articles ; mais c'est la coutume de Vienne qui doit faire la loi à cet égard et c'est à Leurs Majestés Impériales à décider si elles doivent avoir lieu ou non.

La journée du 18 étant destinée à la fête que le Roi veut que l'ambassadeur donne en témoignage de la satisfaction que Sa Majesté ressent de cet événement, on ne peut que s'en rapporter à ses soins pour rendre cette fête agréable et brillante, sans perdre néanmoins de vue que le Roi ne lui bonifiera pas l'argent que son zèle le portera à dépenser au delà des sommes fixées par Sa Majesté.

L'ambassadeur du Roi doit bien se garder d'inviter la future Dauphine à cette fête. Le respect qu'il devra dès lors à cette princesse, comme sujet du Roi, ne lui permettra plus de rechercher ni de s'attirer cet honneur.

Par une suite de ce même respect, l'ambassadeur du Roi doit éviter, dès le moment des épousailles, de recevoir en présence de la princesse des honneurs qui le rapprocheraient trop d'elle, tel que serait celui d'avoir un fauteuil égal, etc. Il mettra dans sa conduite à cet égard la dextérité convenable pour ne pas compromettre les droits de son caractère, en cédant au devoir que lui imposera le respect qu'il devra à cette princesse.

Il se rendra le 19, avant l'heure fixée pour la célébration des épousailles, à l'appartement du prince-procureur, pour se rendre avec lui, soit à l'appartement de Leurs Majestés Impériales, soit au lieu destiné à la solennité.

Les différents écrits remis par la cour de Vienne ne font nulle men-

tion de la cérémonie essentielle de la bénédiction nuptiale, à laquelle il est néanmoins indispensable que l'ambassadeur assiste, et dont il est le témoin nécessaire.

On va suppléer ici à cette omission d'après la pratique constamment suivie dans tous les mariages de la famille royale de France.

L'ambassadeur, en allant à l'appartement de Leurs Majestés Impériales ou à la chapelle, marchera immédiatement avant le prince-procureur, personne ne devant être sur la même ligne que lui.

En se rendant de l'appartement de Leurs Majestés Impériales à la chapelle, le prince-procureur doit marcher immédiatement devant l'Empereur ou l'Impératrice Reine conduisant l'épouse, et l'ambassadeur continuera à marcher devant le prince-procureur, soit en allant à la cérémonie, soit en revenant.

Dans le lieu même de la cérémonie, le prince-procureur doit être placé à droite sur une estrade élevée de deux marches sans dais avec un pliant et un carreau. C'est du moins ainsi que cela s'est toujours pratiqué en pareille occasion.

L'ambassadeur du Roi doit être placé sur une forme particulière à la droite du prince-procureur. Cette place lui appartient, comme un témoin nécessaire de cette solennité, et personne ne doit être sur le même rang avec lui.

Il n'est pas absolument nécessaire qu'il signe l'acte de la célébration, mais il ne s'y refusera pas, s'il y est invité, en observant néanmoins le même ordre, ou du moins en suivant les mêmes principes qui lui ont été tracés pour la signature du contrat.

L'expédition de cet acte est une pièce indispensable que l'ambassadeur aura soin de se procurer en double, et il la fera revêtir des formes les plus authentiques, auxquelles il ajoutera le complément, en les légalisant lui-même.

Il prendra également deux copies authentiques des dispenses du Pape, qu'il fera passer avec les autres papiers relatifs à la cérémonie avec le plus de diligence possible au ministre des affaires étrangères.

Après avoir reconduit Madame la Dauphine à son appartement, il reconduira également le prince-procureur dans le sien et lui fera les remerciements du Roi et de Mgr le Dauphin des fonctions auxquelles il aura bien voulu se prêter.

L'ambassadeur ne perdra pas un moment pour annoncer au Roi et à Mgr le Dauphin, par un exprès, un événement dont ils attendront la nouvelle avec tant d'impatience.

Le lendemain l'ambassadeur assistera au grand couvert de Leurs

Majestés Impériales avec les autres ambassadeurs qui peuvent être en public.

Le jour du départ de Madame la Dauphine, il lui fera cortège jusqu'à la première couchée, d'où il pourra, ou continuer sa route pour revenir en France, s'il avait déjà pris congé de Leurs Majestés Impériales, ou retourner à Vienne, au cas qu'il n'ait pas encore déposé son caractère.

Dans l'un ou l'autre cas, l'intention du Roi est qu'il ne prenne qu'une seule audience de Leurs Majestés Impériales pour déposer le caractère extraordinaire dont il aura été revêtu, ainsi que pour terminer sa mission, en présentant ses lettres de rappel; mais Sa Majesté laisse à son choix de prendre cette audienee avant le départ de Madame la Dauphine, ou dès le lendemain, étant convenable de ne pas garder plus longtemps le caractère extraordinaire et accidentel dont l'objet n'existera plus. Il ne tardera pas à se rendre auprès de Sa Majesté pour lui faire la relation de sa mission.

Il aura soin d'en rédiger une très détaillée de tout ce qui se sera passé relativement aux cérémonies du mariage. Il y rapportera particulièrement avec soin tout ce qui peut intéresser l'étiquette, les prérogatives et les honneurs accordés au caractère représentatif dont il sera revêtu dans le degré le plus éminent. Il y insérera les harangues qu'il aura prononcées.

Après avoir ainsi tracé toute la marche que l'ambassadeur aura à suivre, et indiqué les principaux points auxquels il doit donner son attention, il reste encore à lui faire part de quelques observations particulières auxquelles il aura soin de se conformer.

La présence du prince Albert de Saxe aux différentes cérémonies, et aux fonctions du mariage pouvant occasionner des différends sur le rang que l'ambassadeur du Roi ne peut pas lui céder, la cour de Vienne, à laquelle le Roi s'est ouvert sur ce point, a déjà déclaré qu'elle préviendrait toute concurrence de la part de ce prince. Sa Majesté veut néanmoins que son ambassadeur soit derechef instruit que son intention est qu'il ne cède en aucune occasion au prince Albert, ni ne le laisse occuper une place plus honorable que celle qu'il occupera lui-même. Ce prince s'abstiendra probablement, en conséquence, de paraître aux différentes fonctions du mariage; si l'on trouvait néanmoins quelque expédient qui contentât ce prince, car la dignité du caractère représentatif défendant à l'ambassadeur d'en écouter aucun, et s'il était question de le faire signer, soit le contrat de mariage, soit l'acte de célébration, l'ambassadeur n'aura aucun motif de s'y opposer, pourvu toutefois que l'ordre

des signatures soit observée, tel qu'il a été expliqué ci-dessus.

Il est sensible que l'esprit des ordres du Roi s'étend aussi au grand couvert qui doit avoir lieu le 20. L'ambassadeur, pour y assister, s'assurera que le prince Albert n'y mangera pas avec la famille impériale.

Il est d'usage de notifier aux ambassadeurs et ministres étrangers le caractère nouveau qu'un ambassadeur déploie ; cependant on a omis cette formalité, lorsqu'une fonction éphémère ne laisse que peu ou point de temps pour remplir et recevoir les différents devoirs que la notification exige. L'ambassadeur du Roi aura nombre d'autres soins qui lui feront sans doute désirer d'être dispensé de cet embarras. Le Roi ne veut lui rien prescrire à cet égard. Il désire seulement qu'il concerte sa conduite avec le ministre de la cour de Vienne, qu'il considère si cette omission ne nuira point à la dignité de sa représentation et si elle ne pourra pas causer quelque inconvénient par rapport à son entrée, ou à la fête qu'il donnera, et à laquelle les ambassadeurs et ministres étrangers doivent être des premiers invités.

La cour de Vienne a désiré de savoir quelles sont les intentions du Roi relativement aux honneurs qui seront rendus à Madame la Dauphine, soit après la solennité de la demande, soit après la célébration des épousailles, et si Sa Majesté entend que, comme Dauphine, cette princesse ait un traitement particulier.

Si ce traitement devait en effet avoir lieu, ce ne pourrait être que du moment des épousailles, puisque c'est là l'époque précise qui agrège réellement Madame la Dauphine à la maison royale de France; mais le Roi voulant éviter tout ce qui pourrait gêner Leurs Majestés Impériales et leur famille dans les derniers moments que cette princesse aura à passer à Vienne, Sa Majesté consent à ce qu'elle continue à être traitée comme archiduchesse, ou à ce que le pêle-mêle soit établi, ainsi qu'on a paru y pencher, soit pendant tout son voyage, et jusqu'au moment de la remise qui sera faite de cette princesse entre les mains du sieur comte de Noailles que Sa Majesté a commis pour la recevoir sur la frontière.

Sa Majesté n'est nullement en peine des honneurs qu'on fera rendre à Madame la Dauphine, non plus qu'aux attentions qu'on lui marquera. Elle ne s'arrête pas à ce que la note qui a été remise à son ambassadeur porte, concernant un droit d'hospitalité dont on a aucune notion ici, ni à ce qui pourrait ou devrait être fait, s'il y avait un prince héréditaire dans la famille impériale. Elle sait qu'elle peut s'en rapporter au cœur de Leurs Majestés Impériales et qu'elles seront d'autant moins réservées dans les démonstrations de leur joie et de

leur affection, que ces démonstrations seront plus affranchies de toute contrainte et de toute entrave du côté de l'étiquette et du cérémonial.

L'ambassadeur du Roi témoignera cette façon de penser, tant à Leurs Majestés Impériales qu'à Madame la Dauphine elle-même, afin que cette princesse ne soit point gênée par la crainte de faire quelque chose contre sa dignité et contre l'étiquette de la cour de France.

L'ambassadeur du Roi sait que la règle établie depuis longtemps dans le royaume est qu'aucune des personnes attachées aux princesses étrangères qui entrent dans la famille royale ne passent en France avec elles. Cette règle est fondée sur les considérations les plus fortes, et sur l'expérience des inconvénients qui résultent d'une conduite contraire. L'éducation que la future Dauphine a reçue, le soin qu'en a bien voulu prendre son auguste mère, les bonnes qualités dont le Roi sait qu'elle est douée, la confiance que Sa Majesté a dans les sentiments dont cette jeune princesse est imbue, la porteraient certainement à faire une exception en sa faveur ; mais elle considère que l'intérêt même de son bonheur exige que la règle soit suivie. Il n'y a que le moment de la séparation qui pourra coûter à la bonté du cœur de la future Dauphine ; mais la perte qu'elle fera sera bientôt réparée, et le choix que le Roi a fait des personnes qui composeront sa maison ne peut que donner à cette princesse toute la satisfaction possible.

L'ambassadeur préviendra donc la cour de Vienne de la façon de penser du Roi, et il fera entendre à quel point Sa Majesté désire que le règlement établi en France à ce sujet soit exactement observé.

Le Roi a déjà fait connaître à son ambassadeur ses intentions relativement au lieu où se fera la remise de Madame la Dauphine entre les mains du commissaire de Sa Majesté, ainsi que sur la disposition du bâtiment destiné à cette solennité et aux formalités qui y seront observées.

Les notes communiquées par la cour de Vienne paraissent entièrement d'accord avec nos arrangements pour l'essentiel des dispositions. Les dames de la suite feront leur toilette dans la maison de monsieur Gelb, qui n'est éloignée que de cent cinquante pas de cette remise.

On ne diffère de part et d'autre que quant à la manière d'exécuter la remise. La cour de Vienne propose de rassembler dans la salle destinée à cette solennité les deux cours de Madame la Dauphine ; mais cet arrangement a paru impraticable au Roi, et il est entièrement contraire à nos usages et à nos principes. Sa Majesté croit donc qu'il conviendra de s'en tenir à l'arrangement qu'elle a déjà proposé, c'est-

à-dire que Madame la Dauphine entrera de son côté dans la salle de remise suivie de toute sa cour allemande, et accompagnée particulièrement par le prince de Starhemberg, commissaire pour la remise, et par l'officier chargé des fonctions correspondantes à celles du secrétaire du cabinet. Le comte de Noailles entrera de son côté dans la même salle, ou même y attendra la Princesse. Il ne sera accompagné que du secrétaire du cabinet du Roi, et il se placera devant la Princesse à une table préparée à cet effet, et à côté du prince de Starhemberg. Le secrétaire du cabinet du Roi se tiendra à côté du commissaire royal, comme la personne chargée des fonctions correspondantes sera placée à côté du prince de Starhemberg.

La communication des pleins pouvoirs ayant été faite par la lecture respective des secrétaires, et l'acte même de la remise ayant été pareillement lu par celui du cabinet du Roi, cet acte sera signé par le commissaire du Roi et contresigné par le secrétaire de son cabinet. Les prérogatives de cette charge assurant cet honneur à ce dernier qui sera d'ailleurs muni d'un plein pouvoir *ad hoc*. Le Roi désire et espère que Leurs Majestés Impériales voudront autoriser une personne aux fonctions correspondantes.

Le même secrétaire du cabinet sera chargé de pouvoirs pour recevoir les pierreries et bijoux de Madame la Dauphine des mains de la personne qui se trouvera autorisée à les lui délivrer.

Il ne reste qu'à remettre ci-joint à l'ambassadeur le projet de formule des actes qui devront être signés dans cette occasion; il le communiquera aux ministres de la cour de Vienne et les arrêtera avec eux, afin qu'il ne reste aux commissaires respectifs qu'à les mettre au net et à les signer.

On observera encore à ce sujet que le comte de Noailles jouissant en France des honneurs des ducs et pairs, sa titulature doit être la même que celle de Monsieur le prince de Starhemberg.

Au surplus, le commissaire du Roi enverra le secrétaire du cabinet de Sa Majesté au devant de Madame la Dauphine pour prendre ses ordres, pour s'informer de l'heure précise de son arrivée au lieu de la remise, pour concerter avec le commissaire impérial toutes les choses qui pourront en être susceptibles, et pour confronter et collationner les actes à délivrer, afin qu'au moment de la cérémonie aucun incident ne puisse en arrêter ou prolonger l'accomplissement.

La cour de Vienne avait proposé de conclure une convention particulière pour stipuler par réciprocité, quant au lieu de la remise, qu'en cas qu'un Prince autrichien épousât une Princesse française, cette cérémonie se ferait sur le territoire autrichien; mais cette ouverture

était fondée sur la supposition que cet acte serait célébré dans l'enceinte de la ville de Strasbourg et, dans ce cas, le Roi n'aurait fait aucune difficulté à donner les mains à cette convention; mais elle paraît être sans objet depuis que des obstacles insurmontables ont fait préférer d'exécuter la remise dans l'endroit le plus voisin possible de la ligne de limite et de regarder comme neutre le territoire où cet acte se célébrera. Le Roi pense que cet expédient rend toute autre précaution superflue et met à couvert la délicatesse des deux cours. Cependant Sa Majesté ne se refusera point à faire signer à ce sujet, soit par son ambassadeur à Vienne, soit par son commissaire dans le bâtiment même de la remise tels actes que Leurs Majestés Impériales désireront, et dont les termes et les stipulations seront assortis à la manière dont le Roi propose de faire remplir cette fonction. L'ambassadeur enverra un modèle de cet acte.

Quant aux arrangements que les fourriers que la cour de Vienne se propose d'envoyer à Strasbourg peuvent être chargés de faire en deçà du Rhin, ils se réduisent à vérifier les dispositions de la maison destinée à l'acte de remise et à pourvoir à l'ameublement de la partie autrichienne de cette même maison, car c'est au Roi à pourvoir à tout ce qui se fera dans l'intérieur de la ville de Strasbourg. Les notions que l'ambassadeur s'est déjà trouvé en état de communiquer à cet égard auront sans doute satisfait la cour de Vienne. Au surplus, le Roi comptait pourvoir en entier à l'ameublement; cependant, si cela paraît capable de blesser la délicatesse de la cour de Vienne, Sa Majesté consentira volontiers à ce que les fourriers autrichiens fassent meubler les pièces qui sont censées être du territoire autrichien, et dans ce cas la salle de remise sera meublée à frais communs.

C'est d'après ces principes que le Roi donne ses instructions à la personne qu'il envoie à Strasbourg pour conférer avec les fourriers autrichiens. Au surplus, ces derniers trouveront toutes sortes de ressources et de facilité en s'adressant au prêteur royal de cette ville qui sera prévenu des intérêts de Sa Majesté.

Comme on est convenu que la réciprocité de la dot entre les deux Maisons de France et d'Autriche serait constatée, on croit qu'il est à tous égards convenable d'y procéder par une convention formelle. On envoie en conséquence à l'ambassadeur un modèle d'acte qui pourra servir à cet effet. Il pourra le signer en même temps que les articles des conventions matrimoniales, et le second article séparé dont on lui a fait passer également le modèle, et dont l'objet est de constater que la complaisance qu'ont Leurs Majestés Impériales de faire rédiger tous les exemplaires des articles de mariage en

langue française, ne pourra en d'autres cas tirer à conséquence.

C'est par les lois de la réciprocité que les points les plus délicats de tous les arrangements relatifs au mariage de Monseigneur le Dauphin ont été déterminés; et, comme elles forment en effet la règle la plus sûre et la plus simple à suivre entre les grandes puissances, l'ambassadeur du Roi déclarera que Sa Majesté entend l'admettre également relativement aux honneurs qui seront rendus au caractère représentatif dans le cours des fonctions solennelles dont ledit ambassadeur est chargé, c'est-à-dire que la cour de France, dans des occasions semblables, accordera les mêmes honneurs et le même traitement que son ambassadeur aura reçus.

Cette précaution préviendra toute difficulté sur l'étiquette reçue à Vienne. Elle exigera seulement la plus grande attention de la part du sieur marquis de Durfort à relater avec exactitude et précision tout ce qui se sera passé à cet égard, et pour constater ainsi un cérémonial qui ne paraît pas fixé d'une manière suffisante ni satisfaisante.

Le Roi désirant de voir assuré et constaté d'avance tout ce qui concerne les fonctions qui sont confiées à son ambassadeur et tous les points dont il fait mention dans le présent mémoire. Sa Majesté le charge expressément de recueillir le plus tôt qu'il lui sera possible, et par les moyens que sa prudence lui suggérera relativement à chaque article, les dispositions ou les résolutions de la cour de Vienne et, pour plus de précision et d'ordre dans le compte qu'il en rendra, elle désire qu'il fasse transcrire le présent mémoire et qu'il énonce en marge à côté de chaque article les observations, les éclaircissements et les réponses dont ils sont susceptibles.

Au surplus, si malgré l'attention qu'on a mise à recueillir tout ce qui pourrait exiger une décision des deux cours ou des éclaircissements, il s'en trouvait quelques-uns omis, le sieur marquis de Durfort les indiquerait conformément aux instructions dont il est déjà muni, et il mettrait le Roi à portée de lui faire connaître ses intentions, et de prévenir, par de justes mesures, tout ce qui pourrait, ou retarder un événement que Sa Majesté attend avec une vive impatience, ou mêler à la joie commune des incidents et des discussions qui ne seraient pas moins contraires à la décence qu'à l'amitié des souverains respectifs.

---

25 mars 1770, à Versailles.

Mémoire pour servir d'instructions au sieur comte de Noailles, grand d'Espagne de la 1re classe, duc de Mouchy, prince de Poix, marquis d'Arpajon, vicomte de Lautrec, baron d'Ambres et des États de Languedoc, etc... lieutenant général des armées du Roi et de la province de Guyenne, chevalier des ordres de Sa Majesté et de la Toison d'or, grand-croix de l'ordre de Malte, gouverneur et capitaine des villes, châteaux et parcs de Versailles, Marly et dépendances, etc..., et à la dame comtesse de Noailles, grande d'Espagne, grand-croix de l'ordre de Malte, dame d'honneur de la feue Reine et de Madame la future Dauphine,

allant, de la part du Roi, recevoir cette princesse à la frontière d'Allemagne et la conduire auprès de Sa Majesté.

Le Roi ayant arrêté avec la cour de Vienne tout ce qui concerne le mariage de Mgr le Dauphin et le voyage de Madame la Dauphine future jusqu'à Strasbourg, le premier soin de Sa Majesté est de pourvoir à ce que cette princesse soit reçue convenablement à la frontière du royaume et conduite auprès de Sa Majesté par des personnes d'une haute naissance et d'un rang distinguée, dont la prudence, le zèle et l'attachement lui soient connus. Elle a nommé et choisi en conséquence pour chef de l'accompagnement, suite et service que Sa Majesté enverra recevoir Madame la future Dauphine, la dame comtesse de Noailles à qui elle a d'ailleurs confié l'honorable et importante charge de dame d'honneur de cette princesse, et voulant donner une marque particulière de bienveillance et de confiance au sieur comte de Noailles, époux de ladite dame, elle l'a nommé et choisi pour participer à la même autorité et pour être muni de pouvoirs et d'instructions nécessaires pour procéder à l'acte solennel de la remise qui sera faite de ladite princesse par le sieur prince de Starhemberg, commissaire plénipotentiaire de Leurs Majestés Impériales, désigné à cet effet et qui sera muni de pouvoirs pour cette cérémonie.

Comme l'autorité que le Roi confie au sieur comte et à la dame comtesse de Noailles doit leur être commune ainsi que les principales fonctions de leurs commissions honorables, Sa Majesté a commandé qu'il fût dressé une instruction commune à tous deux, dont il leur serait remis un double à chacun, afin qu'ils puissent, soit en présence,

soit en l'absence l'un de l'autre, avoir une règle fixe pour exécuter uniformément les instructions de Sa Majesté.

L'arrivée de Madame la Dauphine à Strasbourg étant fixée au 7 du mois de mai, le sieur comte et la dame comtesse de Noailles se mettront en route pour la même ville le avec les principaux officiers de cette princesse qui ont ordre de les accompagner et avec les équipages et détachements de la maison de Sa Majesté destinés pour la servir et l'accompagner jusqu'au lieu où le Roi ira au-devant d'elle. Le sieur comte et la dame comtesse de Noailles étant déjà instruits de ce qui doit composer l'accompagnement, ainsi que de la route que le Roi a réglé qu'on tiendrait, soit pour aller au-devant de Madame la Dauphine, soit pour l'amener au lieu où Sa Majesté se propose de la recevoir, il ne reste ici qu'à les prévenir que Sa Majesté voulant pourvoir au maintien du bon ordre, de la décence et de la dignité qu'il convient d'observer tant pendant la fonction de la remise que pendant la marche du détachement de la maison et garde du Roi, elle a cru ne pouvoir mieux faire que de confier l'autorité principale en tout ce qui doit être disposé et exécuté à cette occasion au sieur comte et à la dame comtesse de Noailles pour l'exercer, soit conjointement et en présence l'un de l'autre, soit séparément en cas d'absence de l'un des deux, les chargeant de décider provisoirement les contestations qui pourraient subvenir, conformément au brevet qu'elle a fait expédier double pour constater sa volonté à cet égard, et dont une expédition sera remise entre les mains de chacun d'eux. Le Roi se tient non seulement assuré que tout conflit d'autorité cessera en la déférant au sieur comte de Noailles, auquel la dame son épouse est déjà soumise par les lois, mais que connaissant l'un et l'autre les prérogatives des gardes du corps de Sa Majesté qui ne reçoivent d'ordres que des officiers qu'elle a préposés pour les commander, et ceux-ci du Roi et des princes et princesses qu'il leur ordonne de servir, le sieur comte et la dame comtesse de Noailles sauront concilier l'autorité qui leur est confiée avec ces prérogatives et préviendront par leur prudence les différends qui pourraient naître. Sa Majesté se tient assurée que le désir de part et d'autre de lui plaire fera éviter toute concurrence nuisible au bien du service et à la décence et qu'on ne contestera que de zèle et d'empressement pour remplir à sa satisfaction les différentes fonctions dont chacun peut être chargé.

Les commandants des différentes provinces où Madame la Dauphine future passera étant prévenus des honneurs à faire rendre à cette princesse, et les intendants des mesures qu'il convient de prendre pour assurer les subsistances et les logements et pour pourvoir à la

sûreté de tout le cortège, et comme les officiers des logis du Roi destinés au service de Madame la Dauphine future feront partie de ce cortège, le comte et la comtesse de Noailles n'ont aucun soin particulier à prendre sur ces différents objets, en vertu de la commission dont le Roi les honore.

Sa Majesté a déterminé que cette princesse serait reçue dans une maison située dans une île du Rhin en deçà du grand bras de ce fleuve et par conséquent sur le territoire de Sa Majesté. Cependant la nature même de l'acte qui doit s'y célébrer exigeant qu'elle soit censée neutre ou commune, son intention est que cette maison soit disposée de manière qu'une partie soit censée être du territoire autrichien et une autre partie du territoire de France, avec un salon commun entre ces deux pièces ; les ordres pour cet arrangement sont déjà donnés au magistrat de Strasbourg auquel il appartient, en vertu de ses privilèges, de les recevoir et de les exécuter.

Le sieur comte de Noailles prendra de concert avec le sieur maréchal de Contades et le magistrat de la ville de Strasbourg les mesures les plus justes, afin que personne ne soit admis dans ladite maison, ni dans l'île où elle est située que ceux que leurs fonctions y appelleront, afin d'éviter une foule incommode et de conserver la décence convenable à cette solennité.

En conséquence de la mutualité supposée de la susdite maison, tout le cortège allemand de Madame la Dauphine l'accompagnera jusque là ; ses gardes porteront les armes hautes, quoiqu'il faille, pour y arriver, passer les postes des troupes du Roi qui gardent le pont du Rhin.

A la descente de sa voiture, Madame la Dauphine se rendra dans le cabinet autrichien, où elle se reposera le temps qu'elle jugera à propos. Cette princesse passera ensuite, suivie de sa cour allemande, dans le salon censé commun où le sieur comte de Noailles, accompagné du sieur Bouret, secrétaire du cabinet du Roi, que Sa Majesté a désigné pour cette fonction, l'aura attendu. Il communiquera alors les pouvoirs dont il est muni pour la remise au commissaire plénipotentiaire autrichien, soit en les lui exhibant et lui en remettant copie, soit en échangeant les originaux des pouvoirs respectifs ainsi qu'il en sera convenu entre eux. Ces pouvoirs sont remis ci-joints au sieur comte de Noailles.

La légitimation ainsi exécutée, le secrétaire du cabinet du Roi lira à haute voix l'acte solennel de la remise et de la réception dont le modèle est également ci-joint. Les commissaires respectifs signeront cet acte chacun de son côté et ils en échangeront mutuellement les

exemplaires afin d'éviter toute difficulté sur la préséance et l'alternative. Chaque commissaire nommera son souverain le premier dans l'exemplaire qu'il signera.

Comme ces pièces auront été communiquées d'avance à la cour de Vienne ainsi que les instructions dont le comte de Noailles est muni relativement à cette cérémonie, il ne restera rien à régler ni à négocier sur cet objet entre lui et le commissaire autrichien, si ce n'est sur la manière de se communiquer les pleins pouvoirs, et il suffira au surplus que le commissaire plénipotentiaire du Roi prenne des mesures pour être informé avec précision de la marche de Madame la Dauphine et de son arrivée à la frontière, et de préparer les exemplaires de l'acte de remise afin qu'ils se trouvent tout prêts à être signés au moment de la remise.

Cette formalité remplie, le sieur comte de Noailles aura l'honneur de donner la main à Madame la Dauphine et la conduira dans la pièce qui sera censée être le cabinet de France et où toute la cour destinée pour le service et l'accompagnement de cette princesse jusqu'auprès du Roi se trouvera rassemblée. Le sieur comte de Noailles lui présentera son chevalier d'honneur et sa dame d'honneur, et après que cette dernière aura remis à Madame la Dauphine les lettres du Roi et de Mgr le Dauphin dont elle sera chargée, les autres dames nommées pour l'accompagnement et les autres personnes qui en ont le droit seront présentées selon l'étiquette qui s'observe communément en France pour les présentations aux dauphines.

Dès ce moment, les fonctions de chevalier d'honneur de cette princesse, celles de sa dame d'honneur et de toutes les autres personnes de sa maison ou destinées à son service commenceront auprès d'elle, et tous ceux qui composent l'accompagnement et le service que Sa Majesté a destinés à cette princesse prendront et recevront les uns immédiatement, les autres médiatement, suivant les droits, prérogatives et pratiques de leurs charges et emplois et exécuteront les ordres de Madame la Dauphine conformément à ce qui se pratiquerait, si elle se trouvait dès lors auprès du Roi.

La dame comtesse de Noailles prendra soin d'exposer et d'expliquer ces usages et ces pratiques à cette princesse à mesure que les occasions de les exécuter se présenteront.

L'intention de Sa Majesté est néanmoins que la commission du sieur comte de Noailles dure et qu'il accompagne cette princesse jusqu'à ce qu'elle soit rendue auprès d'elle, ou jusqu'au moment qu'elle lui marquera par ses ordres particuliers.

Quant aux autres points qui peuvent être relatifs à la cérémonie de

la remise, le sieur comte de Noailles pourra prendre des renseignements du sieur Desgranges, maître des cérémonies, qui doit être instruit de ce qui s'est ci-devant pratiqué en pareille occasion.

La cérémonie de la remise achevée, Madame la Dauphine montera dans les carrosses que le Roi a destinés pour sa réception, et elle se rendra avec son cortège au palais épiscopal à Strasbourg où elle sera logée.

Aussitôt après l'arrivée de cette princesse, le sieur comte et la dame comtesse de Noailles chargeront le prince de Poix, leur fils, d'apporter au Roi l'acte de remise et les lettres que Madame la Dauphine pourra lui confier, soit pour le Roi, soit pour Mgr le Dauphin, ainsi que la relation de tout ce qui, dans cette occasion, peut intéresser Sa Majesté ou Mgr le Dauphin. Le tout sera adressé selon l'usage au ministre des affaires étrangères avec lequel le sieur comte et la dame comtesse de Noailles correspondront également sur tous les objets qui peuvent être relatifs à l'exécution du présent mémoire d'instructions.

On a déjà remarqué que, dès le moment de la remise, la suite autrichienne de Madame la Dauphine doit être séparée de cette princesse; cependant, comme l'intention du Roi est de donner à la cour impériale une marque d'amitié et d'égards dans une occasion si chère à son cœur, Sa Majesté veut que la suite allemande de cette princesse soit, non seulement admise à Strasbourg, mais même qu'elle y soit invitée, soit par Madame la Dauphine elle-même, soit de sa part. Le sieur comte et la dame comtesse de Noailles prendront à ce sujet l'ordre de cette Princesse en lui faisant connaître les intentions de Sa Majesté qui donne d'ailleurs les ordres nécessaires pour procurer les logements convenables à toutes les personnes de sa suite.

Au surplus, elles n'entreront dans la ville de Strasbourg que comme simples voyageurs, et les troupes ou gardes qui pourront accompagner la Princesse ne porteront plus les armes hautes.

Le Roi s'en rapporte aux soins que le sieur comte et la dame comtesse de Noailles prendront pour procurer à la suite allemande de Madame la Dauphine tous les agréments possibles pendant le séjour que cette princesse fera à Strasbourg ou à Saverne, où les personnes principales seront également invitées à la suivre. Sa Majesté est persuadée que tout le monde concourra de son mieux à faire emporter aux Autrichiens une juste idée de la satisfaction infinie qu'elle ressent de cette alliance.

Comme l'étiquette de la cour de Vienne que Madame la Dauphine doit conserver jusqu'à son arrivée à Strasbourg diffère de celle de la cour de France, le Roi veut que les personnes principales du cortège

allemand puissent continuer pendant leur séjour à Strasbourg et à Saverne à faire leur cour à Madame la Dauphine de la même manière qu'elles l'auront faite jusqu'à son arrivée à Strasbourg. Cette condescendance est dictée à Sa Majesté autant par le désir de donner à Leurs Majestés Impériales une nouvelle preuve d'amitié et d'égards que pour adoucir à Madame la Dauphine sa séparation d'avec les personnes auxquelles Leurs Majestés Impériales l'auront confiée.

Pendant le séjour que Madame la Dauphine fera à Strasbourg, le sieur comte de Noailles prendra ses ordres pour distribuer à sa suite allemande les présents que le Roi destine à toutes les personnes qui la composeront, pour leur marquer sa satisfaction des soins qu'elles se seront données, chacune dans leur partie, pendant le voyage de cette princesse.

Ces présents seront distribués en trois classes : la première de bijoux de prix pour les personnes qualifiées, la deuxième de bijoux moins précieux pour différents officiers, et la troisième d'argent comptant pour les officiers inférieurs et gens de livrée.

Les bijoux de la première classe seront étiquetés chacun au nom de la personne à laquelle ils seront destinés, usage avéré quant à la distribution des présents de cette espèce. Il paraît néanmoins assez convenable de laisser à la volonté de la Princesse de la faire elle-même si elle le juge à propos. Le sieur comte de Noailles prendra à ce sujet les ordres de Madame la Dauphine.

Quant aux bijoux de la deuxième espèce ils seront seulement numérotés relativement à l'état de celui auquel ils seront destinés ; la cour de Vienne ayant déclaré que les corps subalternes de la suite allemande de Madame la Dauphine ne la suivraient point à Strasbourg mais resteraient à Schüttern, dernière couchée de cette Princesse sur le territoire de l'empire, il est convenable de faire distribuer dans ce dernier endroit les présents à ceux qui ont ordre de ne pas aller plus loin. Le sieur comte de Noailles chargera en conséquence le secrétaire du cabinet du Roi de faire cette distribution lorsqu'il ira prendre les ordres de la Princesse la veille de son arrivée à Strasbourg, où il pourra convenir avec le commissaire impérial de la manière de remettre les présents de cette espèce ainsi que l'argent comptant qui doit être distribué aux gens de livrée, conformément à la note qu'il lui en remettra.

Le secrétaire du cabinet du Roi aura soin de prendre une note exacte des distributions qui auront été faites à Schüttern et rapportera à Strasbourg tous les présents destinés à ceux qui se rendront dans cette ville, et qu'il convient de leur y distribuer.

Comme on peut présumer que la curiosité pourra attirer des princes étrangers et des princesses, soit à Strasbourg, soit dans d'autres villes sur la route de madame la Dauphine, le Roi désire qu'à l'exemple de ce qui s'est pratiqué plusieurs fois en semblable occasion, les princes ou princesses gardent l'incognito et ne se montrent que sous des noms et des qualités empruntés. C'est l'unique moyen d'éviter toutes les discussions fastidieuses d'étiquette dont on n'aura pas le loisir de s'occuper.

Le sieur Desgranges, maître des cérémonies, sera instruit de cette décision du Roi, et chargé d'en avertir les commandants des lieux, afin qu'ils puissent en prévenir les étrangers qui se trouveront dans ce cas.

Le sieur Desgranges est particulièrement instruit des intentions du Roi et des usages relativement à la présentation des commandants et des intendants de la province, ainsi que de leurs femmes et des autres personnes de distinction, comme aussi des différents corps qui peuvent être admis à l'honneur de faire leur cour à Madame la Dauphine.

L'intention de Sa Majesté est que, pendant le cours du voyage, aucune dame des lieux ou des provinces du passage ne soit présentée en cérémonie, mais, qu'ainsi qu'elle l'a décidé dans d'autres occasions semblables, la dame d'honneur nommera à cette princesse les dames principales, tant celles qui seraient dans le cas d'être présentées à la cour que les femmes des commandants des premiers présidents et des intendants.

Le sieur comte et la dame comtesse de Noailles concourront, de leur côté, à faire jouir chacun des honneurs et des distinctions qui peuvent lui appartenir, de manière que personne n'ait sujet de se plaindre et qu'il ne revienne point à Sa Majesté des différends à décider.

Comme il a été convenu entre les deux cours qu'aucune des personnes qui auront servi ou suivi Madame la Dauphine depuis Vienne ne passeront en France avec elle, ni ne l'accompagneront dans son voyage au delà de Strasbourg ou de Saverne, le Roi charge le sieur comte et la dame comtesse de Noailles de tenir la main à l'exécution ponctuelle de cet arrangement.

Sa Majesté ayant au reste donné ses ordres pour le service de Madame la Dauphine et ayant particulièrement chargé le sieur Desgranges, maître des cérémonies de France, du soin de lui faire rendre dans les lieux de son passage les honneurs qui lui sont dus, le sieur comte et la dame comtesse de Noailles n'auront qu'à tenir la main à ce que les intentions de Sa Majesté soient exactement suivies.

Quant aux fêtes que l'on pourra donner à Madame la Dauphine, ainsi qu'aux réjouissances et démonstrations de joie publique, les intendants et le magistrat de Strasbourg sont déjà prévenus des intentions du Roi à cet égard. Sa Majesté désire qu'elles aient lieu, mais qu'elles soient proportionnées aux facultés des villes et des peuples, qu'elles ne deviennent pas trop fatigantes pour Madame la Dauphine, et ne dérangent pas son service, ni l'ordre prescrit pour son voyage. Au surplus, le sieur comte et la dame comtesse de Noailles consulteront le goût de cette princesse, et le Roi s'en remet sur cet objet à leurs lumières et à leur prudence. Le maître des cérémonies est chargé, par un article exprès de ses instructions, de ne rien faire sans s'être concerté avec eux. Sa Majesté se repose pleinement sur leur zèle et sur leur attention à ne faire en ceci comme en tout autres choses que ce qu'ils jugeront pouvoir être de l'entière satisfaction de Sa Majesté.

Elle fera remettre entre les mains de la dame comtesse de Noailles un mémoire contenant la forme des lettres que Madame la Dauphine pourra et devra écrire avant d'avoir joint Sa Majesté et jusqu'à ce que le secrétaire des commandements que Sa Majesté nommera pour servir auprès de cette princesse sera entré en fonction.

On terminera ce mémoire par la charge que le Roi donne au sieur comte de Noailles de recevoir les bijoux que Madame la Dauphine doit apporter selon la teneur de l'article 3 de son contrat de mariage, pour la valeur au moins de deux cent mille florins du Rhin, c'est-à-dire de cinq cent mille livres tournois. Le commissaire autrichien chargé d'en faire la délivrance sera muni de pouvoirs correspondants à ceux que l'on remet ci-joints au sieur comte de Noailles à cet effet ; il remettra à ce dernier un état estimatif desdits bijoux, dont il référera la réception en les vérifiant, et il apposera au bas dudit état, qui sera expédié en double, son récépissé selon le modèle ci-joint; et il remettra ensuite lesdits bijoux à la dame d'atours avec une copie dudit acte dont l'original sera remis au ministre des affaires étrangères, afin d'être joint aux autres actes relatifs au mariage.

Le Roi réglera par des ordres particuliers tout ce qui sera relatif au séjour que Madame la Dauphine fera à Soissons ainsi qu'au temps et au lieu où cette Princesse sera remise entre ses mains.

Fait double pour être remis en même temps au sieur comte et à la dame comtesse de Noailles.

25 mars 1770, à Versailles.

Mémoire pour servir d'instructions au sieur Desgranges, lieutenant-général des armées du Roi, maître des cérémonies de France, allant par ordre du Roi à la frontière d'Allemagne recevoir Madame la Dauphine.

Le Roi ayant pourvu à tout ce qui concerne la réception de Madame la Dauphine sur la frontière, ainsi qu'à l'accompagnement et au service de cette princesse, tant par la nomination qu'il a faite du sieur comte et de la dame comtesse de Noailles pour la recevoir et l'accompagner que par les différents ordres adressés aux intendants des provinces qu'elle doit traverser, il ne reste qu'à prendre les mesures nécessaires afin que les honneurs dus à cette princesse lui soient rendus dans tous les lieux de son passage, selon les usages reçus et les règles établies. Sa Majesté n'a pas cru pouvoir faire un meilleur choix que celui de la personne du sieur Desgranges pour le charger de l'exécution de ses ordres à cet égard. Son zèle, sa prudence et son expérience dans cette partie de son service a déterminé la confiance du Roi, et Sa Majesté se repose sur les soins qu'elle prendra pour remplir cette commission à sa satisfaction.

Le sieur Desgranges se rendra à Strasbourg dans le même temps où le comte de Noailles y arrivera, afin de régler d'avance et de concert avec lui, tout ce qui concerne la remise de Madame la Dauphine entre les mains de ce commissaire plénipotentiaire du Roi, ainsi que pour la réception de cette princesse à Strasbourg.

Le sieur Desgranges prendra le même soin dans tous les lieux principaux où Madame la Dauphine passera en venant joindre le Roi. Sa Majesté le charge et l'autorise à régler tout ce qui peut concerner les honneurs à rendre à la Princesse, et à décider les différents qui pourraient survenir sur ces honneurs, et sur toutes les autres circonstances qui peuvent être relatives à sa charge de maître des cérémonies. A cet effet, Sa Majesté a ordonné de lui remettre un brevet qui constate sa volonté, et qui l'autorise à expliquer les intentions du Roi et celles de Madame la Dauphine, tant aux ecclésiastiques qu'aux autres corps, magistrats, prévôts des marchands, maires, consuls, échevins, enfin à tous officiers des villes et lieux sur la route que tiendra Madame la Dauphine, comme aussi de fixer les heures et la manière dont les corps, aussi bien que les commandants, intendants et autres particuliers distingués pourront et devront être présentés à Madame la Dauphine et lui faire leur cour.

Comme il s'est quelquefois élevé des difficultés concernant la présentation des dames des lieux et provinces du passage qui prétendent être admises à l'honneur de faire leur cour à Madame la Dauphine, l'intention du Roi est que, conformément à ce que Sa Majesté a déjà ordonné dans d'autres occasions semblables, personne ne soit présenté en cérémonie pendant le voyage; mais la dame d'honneur nommera à cette princesse les dames principales qui se présenteront à cet effet, tant celles qui seraient dans le cas d'être présentées à la cour que les femmes des commandants des premiers présidents et des intendants. Sa Majesté s'en remet néanmoins à la prudence du sieur Desgranges sur les égards qu'il veut qu'il ait aux usages des lieux, à la différence des grades et des qualités des personnes, à la distinction à mettre entre les divers corps, ainsi qu'à leurs privilèges et aux prérogatives qu'ils peuvent avoir obtenues pour ces sortes d'occasions, afin qu'en dirigeant toutes choses de manière à maintenir la dignité et le bon ordre, personne n'ait sujet de se plaindre, et qu'il ne revienne point à Sa Majesté des différends à décider.

Les intendants des provinces sur la route de Madame la Dauphine sont déjà instruits des intentions du Roi relativement aux fêtes que Sa Majesté veut bien qu'on donne à Madame la Dauphine, mais elle leur a prescrit de contenir le zèle des peuples dans des bornes proportionnées à leurs facultés, et d'éviter tout ce qui pourrait leur être trop onéreux. Le sieur Desgranges se conduira par les mêmes principes, et s'expliquera conformément aux intentions de Sa Majesté dans toutes les occasions qui pourront se présenter.

Lorsque Madame la Dauphine voudra aller dans quelque église des lieux de son passage, le sieur Desgranges, conformément au dû de sa charge, en avertira les archevêques, les évêques ou le clergé de ces églises, et les instruira de la réception qui devra être faite à cette princesse et des choses à observer dans cette occasion ainsi que du plus ou moins de solennité que Madame la Dauphine pourra désirer.

Le sieur Desgranges sait les attentions particulières qu'il doit avoir dans l'exécution de ses fonctions, tant pour le sieur comte de Noailles, commissaire plénipotentiaire du Roi et chargé d'accompagner cette princesse jusqu'auprès du Roi, que pour ladite dame comtesse de Noailles, dame d'honneur de la princesse, et établis par Sa Majesté chefs de l'accompagnement. Il doit en toute rencontre agir de concert avec eux, d'autant que, se trouvant l'un et l'autre par leurs emplois continuellement auprès de Madame la Dauphine, ils sont plus à portée que personne de reconnaître ses désirs et sa volonté sur tous les objets de cérémonies et de fêtes, ainsi que les motifs de santé ou

autres qui pourraient exiger de modifier ou de supprimer une partie des fêtes et des honneurs qu'on pourrait avoir préparés. Ce concert sera le moyen le plus certain pour remplir ces différents objets au gré de Madame la Dauphine, ainsi qu'à la satisfaction du Roi.

Pour ce qui concerne les honneurs militaires, la sûreté des chemins, et les autres objets de cette nature, Sa Majesté a fait adresser directement ses ordres, tant aux commandants des places et des provinces qu'aux intendants. Le sieur Desgranges n'aura donc d'autres soins à prendre à cet égard que de les faire avertir du progrès de la marche de Madame la Dauphine, afin que chacun d'eux puisse prendre les mesures les plus justes pour sa réception dans les lieux de son passage.

On terminera ce mémoiré en faisant connaître au sieur Desgranges les intentions du Roi pour le cas où quelques princes ou princesses d'Allemagne se trouveraient dans les villes de la route de Madame la Dauphine. Notre étiquette ne leur accordant pas les honneurs et les distinctions qu'ils prétendent, ces étrangers ne pourraient paraître dans leurs qualités et être présentés à la Princesse, sans faire naître toutes sortes de difficultés et d'embarras et sans risquer de les mécontenter eux-mêmes. Il paraît donc à Sa Majesté qu'il sera à tous les égards plus convenable qu'ils gardent l'incognito, et ne se présentent que sous des noms et des titres empruntés. Le sieur comte et la dame comtesse de Noailles sont prévenus des intentions du Roi à cet égard; mais c'est au sieur Desgranges qu'il appartient de les faire connaître aux commandants et chefs des lieux où des princes ou des princesses d'Allemagne pourraient se trouver, afin qu'ils puissent les en prévenir et leur expliquer les raisons de cet arrangement, en leur alléguant surtout l'exemple de ce qui s'est passé à cet égard lors du mariage du Roi et du second mariage de feu Mgr le Dauphin.

---

27 mars 1770, à Versailles.

Mémoire pour servir d'instructions au sieur Bouret, chevalier, secrétaire de la chambre et du cabinet du Roi, chargé de la part de Sa Majesté des fonctions relatives à sa charge pour la réception de Madame la Dauphine sur la frontière du royaume.

Le Roi ayant nommé le sieur comte de Noailles, Grand d'Espagne de la première classe, chevalier de la Toison d'or, gouverneur de Versailles, etc., son commissaire plénipotentiaire pour recevoir Madame la Dauphine sur la frontière du royaume des mains du sieur prince de Starhemberg, chargé à cet effet des pouvoirs de Leurs Majestés Im-

périales et Royales, et Sa Majesté voulant revêtir cet acte des formes les plus solennelles, a non seulement chargé son commissaire plénipotentiaire de signer ledit acte, mais son intention est qu'il soit en même temps signé par un secrétaire de son cabinet. Elle a choisi et nommé à cet effet le sieur Bouret auquel elle fait remettre ci-joint un pouvoir spécial qui l'y autorise.

Il remplira en même temps dans ces solennités toutes les fonctions relatives à sa charge ; il accompagnera en conséquence le commissaire plénipotentiaire du Roi dans la salle de la remise, lira ses pleins pouvoirs ainsi que l'acte de réception et le signera, comme il vient d'être dit, conjointement avec lui.

La veille de l'arrivée de Madame la Dauphine dans le royaume, le sieur Bouret ira au-devant de cette princesse à la dernière couchée, pour prendre ses ordres. Il conférera en même temps soit avec Monsieur le comte de Schaffgotsch, grand maître de Madame la Dauphine, soit avec Monsieur le prince de Starhemberg, commissaire plénipotentiaire de Leurs Majestés Impériales, et s'informera de l'heure précise de l'arrivée de cette princesse à la maison de remise, et de tout ce qui concernera sa marche. Il communiquera aussi à Monsieur le prince de Starhemberg les expéditions des actes de réception de la princesse, ainsi que de l'extradition de ses bijoux ; il examinera de son côté les expéditions des actes réciproques à délivrer par ledit commissaire impérial et généralement il fixera, conformément aux instructions que le sieur comte de Noailles lui aura données, tout ce qui peut concerner l'acte de remise et les formalités qui doivent l'accompagner, afin que tous les incidents qui pourraient arrêter cette cérémonie ou causer la moindre discussion, soient efficacement prévenus.

Enfin, le sieur Bouret est autorisé à recevoir les pierreries et bijoux que Madame la Dauphine apportera en France, et il en signera la décharge, soit conjointement avec le sieur comte de Noailles, soit séparément s'il y procède seul; il concertera l'exécution de cet acte avec le commissaire plénipotentiaire du Roi qui lui fera part des instructions particulières dont il est muni sur cet objet.

Au surplus, l'intention de Sa Majesté est que le sieur Bouret jouisse de tous les honneurs dus aux fonctions de sa charge et à la commission particulière dont Elle l'honore. Elle se tient bien assurée qu'il la remplira avec la fidélité et le zèle qu'Elle lui connaît pour tout ce qui intéresse son service et sa satisfaction personnelle.

COMPTES RENDUS

Archives de l'histoire religieuse de la France. Nonciatures de Clément VII, publiées par l'abbé J. Fraikin, t. I; Paris, 1906, A. Picard et fils; in-8°.

Le comité, qui dirige les publications de documents dont quelques volumes ont déjà été très favorablement accueillis, ne pouvait confier la série des « Nonciatures de France » à un éditeur mieux préparé que M. l'abbé Fraikin. Son long séjour en Italie, sa connaissance approfondie de toutes les sources de l'histoire pontificale, son respect pour les textes originaux et sa méthode d'annotation font du premier volume offert aux travailleurs une précieuse contribution à l'histoire des rapports du Saint-Siège avec la France, en même temps qu'un espoir pour l'avenir de la collection.

Il s'agit aujourd'hui des négociations de Clément VII (Jules de Médicis) avec François Ier, après la bataille de Pavie, de 1525 à 1527. Les représentants du pape en France se succèdent, se divisant en nonciatures ordinaires et extraordinaires, dont l'auteur donne la nomenclature très exacte. Mais le principal représentant de la cour de Rome est un Florentin, nommé Roberto Acciaiuoli, dont M. Fraikin a retrouvé et publié les dépêches en italien. Elles traitent surtout de l'alliance entre Clément VII et François Ier : entreprise malheureuse, dont l'échec doit être attribué aux perpétuelles tergiversations du pape, comme à la légèreté et au peu de prévoyance du roi. Ni l'un ni l'autre n'en sortent grandis, et on s'explique mieux les succès du connétable de Bourbon, le sac de Rome et les échecs des généraux français en Italie, qui auraient pu si facilement se transformer en victoires. Une très brève, mais suffisante analyse précède les dépêches et en donne la substance; il est seulement regrettable que ce sommaire ne soit pas reproduit à la table; ce qui aurait singulièrement facilité les recherches.

B. P.

Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, par M. Ed. Rott, t. III; Berne, 1906, gr. in-8°.

M. Ed. Rott continue, avec une persévérance inlassable et une compétence reconnue, à faire le tableau très documenté des relations diplomatiques de la France avec la Suisse depuis le commencement du seizième siècle. Le tome III, qui paraît aujourd'hui, et qui succède à une première série de cinq volumes d'*Inventaire des documents conservés dans les archives et bibliothèques de Paris*, ne contient que la période de la minorité de Louis XIII, et l'affaire principale dont il est question est « la Valteline », dont tant de gens ignorent la situation géographique exacte et qui n'a pas plus d'importance aujourd'hui que les Thermopiles.

A cette époque, l'ambition brouillonne du duc de Savoie, maître des pas-

sages des Alpes par le Piémont, compliquait beaucoup les choses. Gendre de Philippe II, il avait commencé par soutenir la Ligue et par s'emparer du marquisat de Saluces au mépris des droits de la France. Mis à la raison par Henri IV, il avait dirigé ses vues vers l'Italie. Le Montferrat lui avait semblé de bonne prise, sous prétexte de sauvegarder les droits de sa petite-fille à la mort du duc de Mantoue. L'Espagne, fatiguée de ses menées, avait envoyé contre lui un gouverneur du Milanais, d'une énergie peu commune ; et c'est pour se défendre que Charles-Emmanuel avait fait appel à la petite république montagnarde, qu'on appelait « les Ligues-Grises », et qui tenait les défilés des Alpes Rhétoises, le seul passage pour communiquer avec l'Italie et les possessions de l'Est et du Nord de la maison d'Autriche, — la vallée de la Valteline, longue de vingt lieues sur une à peine de large. Ce petit pays était sous la suzeraineté des Grisons. De là, la nécessité d'entretenir à Coire un représentant qui pût surveiller toutes les intrigues. Henri IV y avait envoyé un conseiller d'Etat, Charles Paschal, qui, après la mort du Béarnais, continua à suivre la politique de son maître, sans beaucoup s'occuper de celle de la Régente. Il eut pour successeur Etienne Gueffier, tandis que près des cantons suisses la France avait pour ambassadeurs Pierre Jeannin de Castille, Robert Miron, François de Bassompierre ou le marquis de Cœuvres. C'est le rôle de ces divers agents et leurs rapports avec Richelieu, qui débutait alors dans la diplomatie, que M. Ed. Rott a analysés avec sa perspicacité et sa conscience de travailleur connaissant si bien toutes les sources d'information.

G. Baguenault de Puchesse.

Relaciones entre España y Austria durante el reinado de la Emperatriz Doña Margarita, infanta d'España, par W.-R. de Villa-Urrutia.

Peu d'époques ont été plus importantes et plus décisives pour l'Autriche, l'Espagne et la France que celle qui s'étend de la paix de Westphalie et de celle des Pyrénées jusqu'à l'ouverture de la terrible guerre européenne, à laquelle donna naissance l'ouverture de la succession d'Espagne. Entre ces deux dates se place le double mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse, et de l'empereur Léopold avec l'infante Marguerite, origine lointaine et cause première de la longue conflagration qui devait suivre la mort de Charles II.

Marie-Thérèse était la fille aînée de Philippe IV ; et, lorsque furent conclus les traités de Munster et d'Osnabrück, elle était héritière présomptive de la couronne d'Espagne, attendu que le Roi n'avait aucun descendant mâle. Tout unissait alors de la façon la plus étroite les deux branches de la maison d'Autriche, qui régnaient l'une à Vienne et l'autre à Madrid : la consanguinité des familles régnantes, la communauté des intérêts, la longue confraternité d'armes qu'avaient développée trente années de combats soutenus côte à côte. Mais voici que tout à coup l'Empereur se décide à traiter avec tous ses ennemis, laissant l'Espagne, son alliée, continuer seule la guerre ! Pour agir de la sorte il fallait que Léopold y fût contraint par la plus impérieuse nécessité ; car un pareil abandon pouvait ruiner sa plus chère espérance, celle de réunir un jour dans sa main, en épousant l'in-

fante Marie-Thérèse, tous les sceptres qu'avait jadis eus dans la sienne le grand aïeul, Charles-Quint. Ce rêve grandiose était à la veille de se réaliser; car c'était Philippe IV lui-même qui, par amour pour la grandeur de sa maison, proposait la main de l'infante à l'Empereur. Allait-il maintenir sa proposition? Allait-il, au contraire, ulcéré par l'attitude de la cour de Vienne, rompre les négociations ébauchées? Léopold se le demandait avec anxiété; Mazarin se le demanda avec joie. Et aussitôt fut envoyé à Madrid un de nos plus habiles diplomates, avec mission d'offrir à l'Espagne la restitution de la plupart de nos conquêtes en échange d'une promesse de mariage entre l'infante héritière et le roi Louis XIV.

Malheureusement, les choses traînèrent en longueur; et, sur ces entrefaites, naissait au roi d'Espagne un fils, le prince Philippe-Prosper. La main de l'infante Marie-Thérèse perdait du coup beaucoup de son importance. Autant il eût été avantageux d'abandonner momentanément l'Artois et le Roussillon, avec l'espoir d'en hériter un jour et d'hériter en plus de toutes les autres possessions de la monarchie espagnole, autant il devenait impolitique de renoncer à l'annexion de ces deux provinces en échange d'une simple et désormais improbable éventualité de succession. Les négociations furent rompues et la guerre continua. Anne d'Autriche, malgré son penchant pour une union avec sa propre famille, songea même un moment à marier son fils avec une princesse de Savoie. Philippe IV ne voulut cependant pas renoncer à l'espoir de faire du mariage de sa fille avec le roi de France la rançon de quelques-unes de ses provinces envahies ou conquises; il ne se hâta pas de renouer les pourparlers avec l'Empereur et continua d'offrir sa fille à Louis XIV, jusqu'au jour où la paix des Pyrénées lui permit de transformer son rêve en une réalité. Les fiançailles de l'infante Marie-Thérèse ne lui rendirent ni le Roussillon, ni l'Artois : mais elles valurent à l'Espagne une paix moins désastreuse qu'elle ne l'eût été sans l'adjonction de la clause matrimoniale. La politique seule avait toutefois dicté à Philippe le choix d'un gendre; il lui en coûtait de ne pas donner ce titre à Léopold. Aussi lui fit-il, malgré la disproportion d'âge, offrir pour fiancée sa seconde fille, une enfant à peine âgée de huit ans, l'infante Marguerite. Et l'offre fut accompagnée de paroles si affectueuses, que Léopold l'accepta sans rancune.

C'est au récit de ces diverses négociations matrimoniales qu'est consacrée la première partie du travail de M. de Villa-Urrutia. Que d'anecdotes piquantes, que de détails inédits, que de jolis portraits dans toute cette partie de l'œuvre! M. de Villa-Urrutia ne se contente pas de documenter son étude de la façon la plus sérieuse, il raconte aussi de la façon la plus attrayante.

La deuxième partie de son opuscule offre moins d'intérêt pour le lecteur français. Elle est consacrée au mariage de l'infante Marguerite, à son séjour à la cour de Vienne, aux relations des deux branches de la maison d'Autriche durant la vie de cette princesse; mais cette moitié du travail de M. de Villa-Urrutia est celle qui offre pour l'Espagne le plus grand intérêt, celle où se rencontrent les aperçus les plus nouveaux, l'auteur ayant profité de son séjour à Vienne, comme ambassadeur d'Espagne, pour puiser aux sources les plus pures ses savantes informations. Cette partie, elle aussi, est écrite avec un art consommé et rien n'est plus vivant que le tableau que brosse l'auteur de la cour de Vienne à cette époque, des in-

trigues de la camarilla espagnole qui avait suivi l'infante, des difficultés que suscitèrent au pauvre Léopold les jalousies des dames d'honneur de l'impératrice, de la vie intime de cette souveraine. Et à côté de ces détails épisodiques, le principal, c'est l'étude puissante des rapports de la cour de Vienne avec celle de Madrid, étayée sur des documents de premier ordre et appréciée avec la sagacité d'un historien doublé d'un homme d'Etat.

B. M.

Grandeur et décadence de Rome. I. *La Conquête*. II. *Jules César*. III. *La fin d'une aristocratie*, par G. Ferrero. Traduit de l'italien par M. M. Mengin. Paris, librairie Plon. 3 vol. in-12.

Qui est-ce qui s'intéresse aujourd'hui à l'histoire romaine? La jeunesse ne l'apprend plus. On a la prétention de faire encore un peu de latin et de consacrer quelques classes à l'explication cursive de Cicéron ou de Tacite, sans étudier le temps où ils ont vécu. Le bon Rollin n'est même plus connu de nom. Et si quelques lettrés ont lu avidement les beaux écrits de M. Gaston Boissier, qui font si bien revivre toute une époque, le culte de l'antiquité classique est atteint dans le public d'un irrémédiable discrédit, parce qu'il ne mène plus à rien.

En est-il de même en Italie? On ne le croirait pas au bruyant succès obtenu par les ouvrages de M. Guglielmo Ferrero, qui viennent d'être assez médiocrement traduits en français, mais qui se lisent avec une sorte de curiosité passionnée, que leur forme nouvelle et les idées originales, — prétentieuses et paradoxales quelquefois, — soulevées par l'auteur, légitiment assurément. Il y a de la passion et du mouvement dans un sujet un peu usé, et l'attention est très habilement éveillée.

Les sympathies de M. Ferrero sont pour les derniers grands hommes de la République : Métellus, Cicéron, Brutus et Cassius surtout, dont il relève beaucoup la capacité et le caractère. Son troisième volume est très justement appelé *la Fin d'une aristocratie*. Car toutes ces révolutions auxquelles il nous fait assister, toutes ces intrigues, ces luttes sanglantes se passent au fond entre la même classe sociale, la seule qui pût arriver au pouvoir, — les héritiers des grandes familles consulaires ou les parvenus de la fortune, les gros banquiers, les grands commerçants. De classe populaire, il n'y en a point, ou du moins elle n'a par elle-même aucune initiative; on lui découvrirait difficilement d'autres aspirations que celles du pillage ou du plaisir. Pompée, César, Antoine dépouillent leurs adversaires de leurs biens, de leurs terres, pour enrichir leurs partisans; mais la révolution se fait par les mains des grands seigneurs. Cela est si vrai que nous les voyons, selon leur intérêt, changer de parti à volonté.

A Rome grande capitale, point de mouvements démocratiques, point de séditions ni de troubles. Il n'y a besoin ni de soldats ni de police pour garder la ville. Même la plupart du temps, ces nobles aventuriers, qui se succèdent dans la toute-puissance, sont absents de Rome et occupés à des expéditions lointaines, sans nouvelles du Sénat, sans communications avec lui, se fiant à leurs partisans, lesquels suivront toujours la victoire. Les guerres civiles, où il s'agit de savoir lequel des deux partis l'emportera, se passent à d'énormes distances de Rome, en Espagne, en Égypte :

Pharsalle et Philippes ne sont pas aux portes de la ville. Après avoir envahi l'Italie avec ses vétérans des Gaules et passé son fameux Rubicon, César ne reste que quelques jours à Rome et c'est au loin qu'il écrasera ses ennemis. Les conservateurs, dont le nom revient à chaque page des volumes de M. Ferrero, sont ceux qui voudraient garder les vieilles mœurs républicaines, qui souhaiteraient surtout vivre tranquilles dans leur luxe et leurs honneurs, qui ne se battent que malgré eux, parce qu'on est toujours moins ardent pour conserver que pour acquérir. Les avancés, ce sont ceux qui n'ont rien à risquer, qui sont perdus de dettes et ont besoin de satisfaire tous leurs vices, les anciens adeptes de Catilina, ceux de César, de Dolabella, d'Antoine. Mais le profit qu'en tirera la classe populaire est le dernier de leurs soucis. Aussi, les lettrés, les délicats, Virgile, Horace combattent-ils dans les rangs conservateurs, tout en n'aspirant qu'à la paix. Jamais la situation politique de Rome ne fut plus indécise que dans les quelques mois qui suivirent la mort de César. De quel côté se trouvaient les honnêtes gens et les hommes de désordre ? Quels étaient, parmi les grands personnages consulaires et les chefs de parti au Sénat, les aristocrates et les démocrates ? Tout le monde avait selon les moindres incidents changé plusieurs fois de camp : chacun se défiait du voisin. Le jeune Octave, fils adoptif de César, semblait faire cause commune avec les assassins des ides de Mars. Antoine, aspirant à la dictature, comblait d'avances Cicéron. Quant aux classes moyennes, qui s'étaient enrichies à la suite des guerres civiles, elles n'avaient ni convictions ni principes. De même que le menu peuple, elles avaient horreur des révolutions et des troubles; mais elles soutenaient les fauteurs de séditions et les serviteurs de la démocratie. La masse assistait indifférente aux événements; elle voyait sans indignation faire et défaire les lois; elle regardait s'effondrer les vastes bases politiques qui avaient fait l'honneur et la prospérité de la République. Elle n'avait, tout comme les gros capitalistes, d'autre souci que les intérêts matériels, la jouissance de chaque jour, la conservation de son argent. C'était le moment où le plus civilisé et le plus honnête des ploutocrates écrivait cyniquement : « Si la République est perdue, sauvons du moins notre patrimoine. » (*Atticus à Cicéron*, XVI, 3, 1.) Ceux qui se souvenaient des malheurs causés par la rivalité de Marius et de Sylla et ceux qui se rappelaient les terreurs de Rome au moment de la conjuration avortée de Catilina, laissaient faire passivement les perturbateurs, dans la crainte qu'un moment de courage compromît leur popularité, leur fortune ou leur vie.

L'intelligence, la tradition, le bon sens étaient certainement du côté des vieux républicains; et, comme dit Montesquieu, « ils avaient gardé la vertu guerrière, après avoir perdu toutes les autres ». Pompée était aussi grand général que César. Brutus, et surtout Cassius avaient plus de talents militaires qu'Antoine; ils se laissèrent battre par une sorte de fatalité qu'ils ne firent rien pour conjurer. Et puis l'idée impériale, comme nous dirions aujourd'hui, était la plus forte : elle devait envahir un peuple qui de sa presqu'île avait conquis l'Europe et l'Asie et les exploitait à son profit en les colonisant. Comme Venise, comme l'Espagne ou la Hollande, comme peut-être un jour l'Angleterre, Rome dut constater que la toute-puissance est la mort des aristocraties.

Les rapprochements avec l'histoire moderne s'imposent à chaque page. On pense à Napoléon et à ses inutiles guerres de conquête. M. Ferrero n'est

pas tendre pour César. Il conteste jusqu'à ses capacités militaires, assure qu'il ne préparait jamais ses expéditions, que ses victoires ont souvent manqué tourner en désastres, l'accuse d'avoir été inutilement cruel, de farder singulièrement la vérité dans ses écrits, de manquer d'idées politiques autres que le désir de la tyrannie et le besoin de se procurer de l'argent par tous les moyens pour payer et tenir en main ses légionnaires.

Il est beaucoup plus indulgent pour Cicéron, dont il ne cache pas les défauts, mais qu'il représente comme le vrai grand homme de l'époque. Il fait un tableau de sa vie intime, qui étonne parfois, mais doit être juste. C'est seulement dans ses moments de découragement que Cicéron était philosophe et qu'il écrivait le *De Officiis* ou *la République*. La lutte était son essence même, et il se montrait fier, lui parvenu, de dominer le Sénat par son éloquence. Une telle fortune n'était arrivée à personne avant lui. Vaincre Antoine et ses vétérans avec des discours, c'était vraiment la gloire; et la gloire était ce qu'il ambitionnait le plus. Mais la prévoyance lui manqua et la dignité en même temps, quand il voulut s'appuyer sur Octave, après avoir applaudi au meurtre de César. Non seulement il préparait ainsi sa fin tragique, mais il favorisait l'écrasement définitif de la République.

Le dernier volume de M. Ferrero nous racontera l'établissement de l'Empire et le rôle d'Auguste. Le tout formera un ensemble d'une belle ordonnance. Cet exposé de faits et d'idées s'impose. Les objections ne viennent qu'après; mais on est tout d'abord séduit, et il faut rester sur cette impression. On ne l'éprouve pas trop souvent!

G. Baguenault de Puchesse.

Christine de Suède et le cardinal Azzolino. Lettres inédites (1666-1668). — **Christine de Suède et le conclave de Clément X** (1669-1670), par le baron de Bildt. Paris, Plon-Nourrit et Cie, 2 vol. in-8°, 1899 et 1906.

Après son abdication et sa conversion au catholicisme, la reine Christine de Suède se fixa à Rome. Elle se lia d'une étroite amitié avec le cardinal Azzolino, qui devint son plus intime confident et son plus fidèle correspondant, lorsque son humeur inquiète et le souci de ses affaires l'appelaient à quelque voyage.

M. le baron de Bildt, ministre de Suède à Rome, a retrouvé la correspondance de la souveraine avec le prélat et en a tiré la matière de deux volumes du plus haut intérêt. Malheureusement, cette correspondance n'est pas complète. Par testament, Christine laissa tous ses papiers au cardinal, qu'elle avait institué son légataire universel, avec l'obligation de détruire toutes les lettres qui avaient un caractère intime. La reine mourut à Rome, le 19 avril 1689. Les papiers furent aussitôt transportés chez Azzolino, qui commença par faire disparaître ses propres lettres. Il prit ensuite dans ses archives particulières la correspondance de Christine, et brûla ces épîtres en suivant l'ordre chronologique. C'est ainsi que les lettres de la reine pendant ses premiers voyages n'existent plus.

Azzolino mourut peu de temps après Christine, le 8 juin 1689, avant d'avoir achevé la destruction de tous les papiers. Ce qu'il en reste forme

encore un ensemble important, qui se trouve, pour la plus grande partie, dans les archives de la famille.

Dans son premier volume, M. de Bildt retrace, d'après cette correspondance intime, un portrait vivant de la reine. La physionomie de Christine en ressort un peu amoindrie, mais assurément plus vraie. Les lettres — on l'a dit — sont des mémoires involontaires et, par conséquent, sincères. C'est là surtout que l'on peut surprendre le caractère véritable de certains personnages, qui échappent autrement à l'analyse.

Christine de Suède est une des figures les plus énigmatiques de l'histoire. Elle a eu des détracteurs sévères et des apologistes trop indulgents. Il était assurément difficile de porter sur elle un jugement impartial. Femme passionnée, elle a inspiré des écrits passionnés. Elle n'a rien créé : son existence s'est écoulée en agitations fiévreuses et stériles. Portée à l'intrigue, elle s'y est livrée avec excès, comme elle s'est adonnée à la science avec ardeur. Vaniteuse, remplie de son *moi*, elle a réalisé le type de la névrosée égoïste. A côté de cela, elle avait l'intelligence vive; parfois elle brillait par l'esprit. Elle jugeait bien les hommes et les choses et elle était plus capable de diriger les autres qu'elle-même. Prodigue hors de propos, elle fut toujours aux prises avec les difficultés financières. Elle ne trouva de tranquillité que peu d'années avant sa mort, et encore dut-elle ce temps de repos au cardinal Azzolino, qui fut pour elle un conseiller sage et éclairé. Il prit sur la femme nerveuse, désordonnée matériellement et moralement, l'ascendant de l'homme pondéré, calme et maître de soi.

En 1666, elle se rendit à Hambourg, où elle entama des négociations pour qu'on lui permît d'aller en Suède. Elle ne fit qu'un court séjour dans son ancien royaume. Toujours agitée, elle retourna à Hambourg, où sa grande préoccupation fut de faire reconnaître ses possessions et d'assurer la rentrée de ses revenus. Elle entassait projets sur projets; elle se lançait dans toutes les combinaisons que son imagination lui suscitait. Elle écrivait et intriguait sans cesse. Ses affaires étaient embrouillées et elle les compliquait comme à plaisir.

Quand le roi de Pologne Jean-Casimir abdiqua, elle brigua sa succession. Le pape Clément IX, qui lui témoigna toujours une sincère amitié, lui accorda sa protection pour ce dessein, qui d'ailleurs avorta.

Elle rentra à Rome à la fin du mois de novembre 1668. Un an après, Clément IX mourut et elle se lança dans les intrigues que firent naître l'élection de son successeur. Le conflit des intérêts en jeu, les combinaisons qui s'entremêlèrent et s'entre-choquèrent forment le sujet du second volume de M. de Bildt. C'est un tableau très pittoresque et très curieux des mœurs diplomatiques et ecclésiastiques au dix-septième siècle.

Pendant les quatre mois que dura le conclave, Christine put déployer toute son activité et toute son intelligence. Si le rôle qu'elle joua ne fut, à la vérité, qu'un rôle de second plan, il n'en eut pas moins son importance. Elle seconda de tout son dévouement le cardinal Azzolino dans la tâche qu'il avait entreprise et qui ne manquait pas de grandeur, puisqu'il s'agissait de défendre l'indépendance du Saint-Siège vis-à-vis des puissances.

Le Sacré-Collège était partagé en six factions : d'abord celles des couronnes, c'est-à-dire de France et d'Espagne, celles des familles des anciens papes, celle, enfin, qui s'était déclarée indépendante et qui avait fini par

adopter le nom d'*Escadron volant,* qui lui avait été donné en sobriquet. Le cardinal Azzolino était à la tête de cette dernière.

Aucune de ces factions n'était assez forte par elle-même pour imposer aux autres le candidat de son choix; et le conclave de 1669 s'ouvrait avec cette particularité qu'il n'y avait pas un homme, parmi les cardinaux qui aspiraient à la tiare, qui s'imposât, sur le nom duquel on pût discuter sérieusement. Il était tacitement convenu que les membres des factions des couronnes étaient exclus. Choisir le pape dans un de ces deux partis eût été rompre l'équilibre du Sacré-Collège. Mais il importait à chacun que le nouveau Souverain Pontife fût son obligé; aux cardinaux pour leurs intérêts personnels; aux ambassadeurs pour des intérêts politiques. Le seul bien de l'Église entrait alors très peu en vue dans les diverses combinaisons. L'élection de Clément X marque une date dans l'histoire des conclaves, car elle a fait dévier les traditions vers un but plus exclusivement religieux.

Louis XIV avait toujours considéré l'élévation de Clément IX comme son œuvre personnelle. Dans les instructions qu'il remit au duc de Chaulnes, à l'occasion du nouveau conclave, il n'ordonna d'exclure que deux cardinaux : François Barberino que, déjà en 1654, il n'avait pas voulu admettre, et d'Elci. Il préconisait trois sujets : Albizzi, Bonvisi et Vidoni. Il recommandait, d'ailleurs, d'exalter l'homme qui parût mériter le pontificat par ses vertus, par son savoir, par « ses maximes solides et pacifiques, sans appétit de changements et de nouveautés, spécialement en Italie ». En échange de sa protection, il réclamait quelques chapeaux pour des prélats français, la restitution du duché de Castro au duc de Parme et celle de Comacchio au duc de Modène. Ces restitutions, stipulées par le traité de Pise, n'avaient jamais été effectuées par le Saint-Siège. Quant à l'Espagne, elle demandait simplement « l'élection d'un homme de bien ».

Le duc de Chaulnes avait déjà été ambassadeur à Rome et avait assisté au conclave de Clément IX. Très bien vu dans la haute société romaine, il s'était créé d'utiles amitiés. Quant au marquis d'Astorga, qui représentait l'Espagne depuis 1667, il était paresseux et dévot.

Le candidat de « l'Escadron volant » était le cardinal Vidoni. Christine s'employa en sa faveur, avec tout son zèle et avec tout son cœur. Elle ne ménagea pas ses peines. Nuit et jour, elle écrivait à Azzolino de longues lettres entièrement de sa main ; elle rapportait tout ce qu'on disait à Rome, dans les salons et dans la rue. Elle montra, à cette occasion, de réelles qualités de diplomate, une grande finesse et un jugement très sûr. Azzolino, de son côté, déploya une grande activité épistolaire. Non seulement il répondait journellement à la reine, mais encore il traduisait en italien les lettres de celle-ci, pour que Vidonien pût prendre connaissance. Les instructions qu'il envoyait à Christine sont des chefs-d'œuvre d'habileté. Mais ses manœuvres n'eurent qu'un tort, — d'être trop habiles.

La reine conférait, tour à tour, avec les ambassadeurs de France et d'Espagne, avec tous les diplomates, avec tous les personnages en situation d'exercer une influence quelconque. Quand il s'agissait des affaires des autres, elle était pleine de tact, ne livrant que ce qu'elle voulait bien qu'on prît.

Dès l'ouverture du conclave, les intrigues se nouèrent et s'entremêlèrent dans un réseau inextricable. Les marchandages s'organisèrent. Chacun donnait d'une main et reprenait de l'autre. Personne ne voulait dévoiler le

fond intime de sa pensée. Les discours s'éternisaient. Les correspondances, échangées, souvent pendant la nuit, de cellule à cellule, étaient pleines de réticences, de confidences supposées pour masquer la vérité.

Après quatre mois et dix jours, le conclave aboutit enfin par l'élection du vieux cardinal Altieri. Son exaltation avait été décidée entre les factions de France, de Chigi et de Rospigliosi. « L'Escadron volant, » qui avait eu un instant l'appui du duc de Chaulnes, se trouva mis à l'écart, au grand désappointement d'Azzolino, qui eut le loisir de méditer sur le préjudice qu'il y a à s'entourer de trop de précautions et de trop de diplomatie. Ce fut une vraie journée des dupes; car aucune puissance, ni aucune faction ne put se prévaloir d'avoir fait le nouveau pape.

M. de Bildt a complété son ouvrage par la publication de documents du plus haut intérêt.

André Le Glay.

Napoléon en Italie (1800-1812), par M. J.-E. Driault. Paris, Félix Alcan, in-8°, 1906.

La possession de l'Italie rentrait dans le système impérial de Napoléon. Mais lorsque, pour la première fois en 1796, il traversa les Alpes à la tête d'une faible armée dans le but de faire une diversion, il n'avait pas encore les rêves d'ambition qui devaient plus tard orienter sa politique.

Dans une étude très consciencieuse et détaillée, M. Driault a retracé, d'après des documents pour la plupart inédits, les origines de la première unité de l'Italie sous le développement graduel de la pensée de Napoléon. C'est à la fois une étude complète et très curieuse des principaux faits de l'histoire de la Péninsule de 1800 à 1812 et de l'évolution de la politique impériale.

Aussitôt après l'organisation de la République cisalpine, la pensée de Bonaparte commença à se préciser. Après le traité de Campo-Formio, elle s'étendit encore et alla jusqu'en Orient, par-dessus l'Italie.

La Cisalpine eut, après la bataille de Marengo, une constitution définitive, que sanctionna la consulte de Lyon, réunie par les soins du Premier Consul. Le principe de la République italienne fut posé dès cette époque, comme plus tard, après le sacre de Paris et le couronnement de Milan, surgira l'idée de l'empire d'Occident.

Le Piémont fut annexé, la République ligurienne fut établie. Des négociations s'ouvrirent au sujet de Parme et de la Toscane. Les Habsbourg furent insensiblement chassés de l'Italie. Bonaparte n'eut bientôt devant lui que le Pape et les Bourbons.

Après la consulte de Lyon, on put constater des malaises dans les rapports entre Napoléon et les Italiens. La Cisalpine craignait d'être annexée à la France comme le Piémont. Et quand les Italiens donnèrent, en 1805, le titre de roi d'Italie à l'Empereur, ils étaient surtout préoccupés de sauvegarder leur indépendance.

Le royaume de Naples subissait l'influence anglaise. Lorsque Napoléon vit qu'il ne pouvait pas anéantir cette influence, la chute des Bourbons fut décidée.

Par les négociations et la signature du Concordat, Bonaparte voulait avoir la haute main sur le Saint-Siège. Il n'a réussi peut-être qu'à aug-

menter la force de la papauté en détruisant les vieilles libertés gallicanes.

Les relations d'abord amicales avec le Pape et avec les Bourbons se tendirent peu à peu. Les articles organiques du Concordat suscitèrent de graves difficultés entre la France et le Saint-Siège. Après avoir contribué à reconstituer la puissance romaine, Bonaparte entendait se garder contre ses empiétements et faire tourner à son profit la restauration de la religion en France. Il voulait conserver pour lui seul ce « puissant instrument d'autorité ». Les articles organiques naquirent de cette pensée. Pie VII en condamna solennellement la validité et ne voulut jamais les reconnaître. Le conflit s'augmenta graduellement.

En forçant le Pape à venir le sacrer empereur des Français à Notre-Dame de Paris et en mettant à Milan sur sa tête la couronne de fer des vieux rois lombards, Napoléon semblait dominé par le souvenir de Charlemagne. Dans sa pensée l'empire d'Occident était reconstitué à son profit. Il ne lui manquait plus que Rome !

Bonaparte avait fait faire une démonstration par les troupes françaises contre les ports napolitains. Le premier ministre Acton, l'agent le plus actif de l'influence anglaise, fut renversé. En 1805, la France imposa au roi de Naples une convention de neutralité. Cette convention n'empêcha pas le gouvernement de Ferdinand IV de conserver ses accords avec les Anglais et avec les Russes. Une armée anglo-russe opéra une descente à Naples. C'était à l'époque où se formait la troisième coalition.

Après Austerlitz et le traité de Presbourg, Napoléon se décida à agir avec vigueur. Joseph, le frère de l'Empereur, et Masséna furent mis à la tête d'une expédition dirigée contre Naples. La ville fut occupée : la reine Marie-Caroline se réfugia en Sicile; Joseph reçut la couronne. Son administration, subordonnée à la volonté impériale, comme le fut également plus tard celle de Murat, indique clairement la pensée de Napoléon, qui ne voulait pas faire une Italie libre, mais bien la réunir sous sa domination en États vassaux.

La papauté, cependant, opposait toujours une barrière à l'ambition de l'Empereur. Pie VII avait manifesté d'abord des dispositions conciliantes. Il invita Napoléon à venir à Rome, où il renouvellerait à son profit l'hommage rendu jadis à Charlemagne. L'Empereur refusa l'invitation : il voulait aller à Rome en maître et non pas comme « hôte ». Il n'entendait pas, au surplus, consacrer par sa présence le pouvoir temporel de la papauté. Des négociations s'ouvrirent pour faire entrer le Saint-Siège dans la confédération italienne. L'Empereur exigea aussi que les deux tiers des cardinaux fûssent choisis dans l'épiscopat français. Pie VII refusa énergiquement ces deux propositions. Il ne pouvait pas d'ailleurs admettre la prétention de donner dans le Sacré-Collège la majorité aux prélats français. C'eût été détruire l'indépendance que l'Église doit conserver vis-à-vis des puissances. Le cardinal de Bayanne, en mission à Paris, fut rappelé. Le général Lemarois occupa le duché d'Urbin et la marche d'Ancône, qui furent bientôt réunis au royaume d'Italie.

Le 2 février 1808, les troupes françaises entrèrent dans Rome, sous la conduite du général de Miollis. Celui-ci usa, à l'égard du Saint-Siège, d'une politique d'intimidation. Le Pape demeura irréductible. Le décret du 17 mai 1809, daté du camp de Vienne, annexa Rome à l'empire. La Ville Éternelle était tout ce qui restait du patrimoine du Saint-Siège. En détrui-

sant la puissance temporelle de la papauté, Napoléon commit une erreur ; il lui donna une nouvelle force et augmenta son pouvoir spirituel.

Pie VII protesta et lança une bulle d'excommunication contre les ravisseurs. Le 6 juillet, à l'aube, le général Radet, sur l'ordre de Miollis, escalada avec ses hommes les murs qui entouraient les jardins du Quirinal. Ils forcèrent les portes du palais et s'emparèrent du Saint-Père et de son secrétaire d'État, le cardinal Pacca. Les voitures emmenant le Pape quittèrent Rome au galop et ce fut, à travers toute l'Italie jusqu'à Grenoble, un voyage vertigineux. Pie VII fut ensuite transféré à Savone et plus tard à Fontainebleau. L'Empereur désirait avoir le Pape auprès de lui, afin de briser sa volonté et de le forcer à abdiquer. Le Souverain Pontife resta inébranlable dans sa tranquille énergie.

La naissance du roi de Rome sembla mettre la dernière consécration à l'ambition de Napoléon. Il put croire que son rêve était devenu la réalité. Mais, comme le fait remarquer M. Driault en terminant, ce « rêve de l'Empereur s'évanouit dans la fumée » qui montait de l'incendie de Moscou.

André Le Glay.

Épisodes de la guerre de Trente ans. Le cardinal de La Valette, lieutenant général des armées du roi (1635 à 1639) par le vicomte de Noailles, avec gravures et cartes, III et 618 p. Paris, Perrin, 1906 ; in-8°.

Aucune époque n'est plus digne de tenter l'historien que la première moitié de notre dix-septième siècle. Les caractères y ont la même vigueur, la même originalité qu'au seizième; mais cette vigueur, cette originalité servent plus directement à la grande œuvre de la constitution de l'État français; d'autre part, les événements sont moins confus, nous nous sentons déjà dans la France moderne, les questions en jeu nous deviennent familières : pour une très grande partie ce sont les questions mêmes que nous discutons encore. Si la figure de Richelieu domine toutes les autres, elle ne les absorbe pas, comme la figure de Louis XIV absorbera toutes celles de son temps : Richelieu a d'implacables ennemis et ses partisans sont des alliés, des auxiliaires, plutôt que des serviteurs.

Entre les personnages de cette époque il n'en est sans doute pas de plus *représentatifs* que les Nogaret de La Valette. Pour Epernon, le mignon de Henri III, l'ambitieux sans scrupules, qui connut peut-être les projets de Ravaillac et en tout cas profita de la confusion produite par le crime, c'est un aventurier du seizième siècle : il ne comprit pas la transformation qui s'accomplissait dans l'État et dans la société; ses grandes qualités contribuèrent à l'élévation de sa maison, elles ne servirent pas la France. Il n'en est pas de même de son troisième fils, le cardinal de La Valette. Pour la diversité des aventures, la vie du fils vaut celle du père : archevêque de Toulouse à vingt et un ans, cardinal à vingt-huit, La Valette ne reçut jamais les ordres; il se plut dans les intrigues et fit évader Marie de Médicis du château de Blois en 1619; c'était un galant de belle mine dont s'éprenaient toutes les femmes; il admirait fort la princesse de Condé, née Charlotte de Montmorency, qui semble lui avoir fait bon accueil; soldat dans l'âme, il abandonna pour les armes et ses bonnes fortunes et ses devoirs

ecclésiastiques; les remontrances du Saint-Siège ne l'empêchèrent pas de commander des armées. Mais, pour inquiet et libertin qu'il fût, La Valette n'en sut pas moins subordonner son ambition personnelle à l'intérêt général : il admirait le génie de Richelieu, et, malgré la haine que son père portait au cardinal, il lui resta toujours fidèle; il le sauva même le 11 novembre 1630. Cette fameuse journée a pris pour nous un intérêt particulier depuis que l'on a pu en restituer les péripéties dans le château même de Versailles. Voici la petite cour obscure où les deux cardinaux se concertent une dernière fois; voilà l'escalier dérobé que La Valette monte le premier, que Richelieu prendra tout à l'heure. Nous entrons dans l'appartement de Louis XIII; c'est dans cette pièce même que La Valette s'assure des bons sentiments du roi, que Richelieu reconnaissant se prosterne aux pieds de son maître. Vainqueur, le ministre sort par le grand escalier au milieu des courtisans humbles et consternés. Depuis la *Journée des Dupes* les deux cardinaux furent toujours des amis et des alliés; en servant Richelieu, La Valette servait le roi et la France : tandis qu'Epernon s'entêtait dans ses idées féodales, son fils comprenait que la noblesse ne pouvait plus jouer le même rôle qu'autrefois, qu'il lui fallait s'en créer un nouveau, défendre la royauté au lieu de la combattre, et devenir l'un des organes de l'État centralisé.

Cette vie de La Valette, doublement intéressante par ses aventures romanesques et son importance politique, M. de Noailles l'a racontée dans le second chapitre de son livre, le premier servant à nous exposer l'état de l'Europe et la politique de la France dans la seconde période de la guerre de Trente ans. Mais le livre de M. de Noailles, très bien composé d'ailleurs, est fait à un point de vue spécial; ancien officier, l'auteur s'est donné pour mission de nous faire connaître l'histoire militaire de l'ancienne France. Son premier ouvrage : *Marins et soldats Français pendant la guerre de l'Indépendance des Etats-Unis*, a été couronné par l'Académie française. Aussi les deux chapitres, que nous venons de résumer, servent-ils seulement d'introduction au livre même qui est consacré à la carrière militaire de La Valette.

Mis, en 1635, à la tête de l'armée qui seconde le duc Bernard de Saxe-Weimar, La Valette repousse les impériaux et passe le Rhin au-dessus de Mayence; le landgrave de Hesse refuse alors son concours; Gallas se porte sur les derrières des envahisseurs pour les envelopper. Bernard et La Valette doivent repasser le Rhin et battre en retraite sur Metz par Krenznach et Vaudrevange; ils vont au secours du duc d'Angoulême et du maréchal de La Force qui occupent les États du duc de Lorraine hostile à la France. Gallas s'établit à Saverne et les impériaux recouvrent presque toutes les places occupées par les alliés dans le Palatinat.

En 1636, tandis que les Espagnols envahissent la Picardie et s'emparent de Corbie, Gallas et les Lorrains pénètrent en Bourgogne par la Franche-Comté; c'est le moment critique de la carrière de Richelieu, il se montre à la hauteur de sa tâche, partout les envahisseurs sont repoussés; en Bourgogne, La Valette opère avec Bernard; mais le héros de la campagne est Rantzau qui sauve Saint-Jean-de-Losne et force Gallas à battre en retraite.

En 1637, La Valette commande l'armée de Flandres, il ne peut rien faire contre Piccolomini que de s'emparer de Landrecies.

En 1638 et 1639, le cardinal est dans le Piémont où les négociations sont

plus importantes que les opérations militaires. La duchesse de Savoie, qui par sa naissance appartient à la maison de France, dispute ses États au prince Thomas et au cardinal de Savoie, qui, avec l'aide des Espagnols, cherchent à s'emparer de la régence; Louis XIII veut bien secourir la duchesse, mais à condition qu'elle lui cède la garde des places fortes piémontaises; l'accord est conclu le 11 juin 1639. Peu après les Espagnols assiègent Turin révolté, La Valette doit s'enfermer dans la citadelle; une trêve interrompt bientôt les hostilités (14 août-24 octobre). Mais, atteint de la fièvre, excédé de travail, La Valette meurt avant la fin de la trêve, le 28 septembre.

Telle est la carrière militaire du cardinal, carrière peu fortunée. M. de Noailles la juge équitablement; il reconnaît les erreurs commises par l'archevêque devenu brusquement général; mais il montre aussi que dans l'ensemble La Valette se tira honorablement de missions difficiles.

Espérons que M. de Noailles continuera, comme il nous le promet, ses belles études sur la guerre de Trente ans, qui a tenté jusqu'ici les historiens politiques plus que les historiens militaires.

Marquis DE LA MAZELIÈRE.

TABLE DES MATIÈRES

DE LA VINGTIÈME ANNÉE (1906)

Bureau de la Société 5
Conseil d'administration 6
Membres de la Société 7
Recueils périodiques avec lesquels la Société échange ses publications. 23

Lettres inédites du comte Charles de Montalembert au baron Anckarsvärd, publiées par M. Ch. DE BURENSTAM 25
Le comte Joseph-Constantin Ludolf, par M. G. GALLAVRESI 74
Le Commerce du monde au XIXe siècle, par M. Octave NOËL 112
Piattoli (1788-1792), d'après M. B. DEMBINSKI 138
Comptes rendus 151
L'Incident diplomatique d'Alger en 1784, par M. le marquis DE BARRAL. 161
La Diplomatie de Leibniz, par Mme C.-B. FAVRE 201
ANDRÉOSSY, ambassadeur à Constantinople, par M. P. COQUELLE 234
LAMARTINE, ministre des affaires étrangères, par M. Jean KNIGHT 260
Les Doges Sébastien et Pierre Ziani, par M. L. DE LAIGUE 285, 424
La Conclusion de la Ligue d'Avignon, par M. E. ROTT 304
Comptes rendus 313
Assemblée générale de la Société 321
Compte rendu de M. le trésorier 322
Rapport de MM. les secrétaires 324
Discours de M. le président 338
Membres reçus depuis le 1er janvier 1906 349
La Mission de M. de Bussy à Londres en 1761, par M. W.-L. GRANT 351
Le Duc de Bourgogne et les Pacifistes, par M. le comte D'HAUSSONVILLE 367
Le Grand-duc Nicolas Mikhaïlovitch, par M. Léonce PINGAUD 385
Une Chouannerie flamande, par M. René DOLLOT 407

Comptes rendus 458
La Nouvelle édition des Mémoires du cardinal de Richelieu 481
Les Papiers de M. de Nesselrode, par M. B. de Lacombe 497
La Politique du nord de l'Europe au moyen âge, par M. E. Thubert 511
La Seconde occupation de Francfort en 1796, par M. A. Raffalovich 537
Les Échelles de Syrie et de Palestine au dix-huitième siècle, par M. Fr.-Ch. Roux 559
Documents relatifs au mariage de Marie-Antoinette, par M. Maurice Boutry 595
Comptes rendus 624
Tables de l'année 1906 637

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES AUTEURS

Baguenault de Puchesse (le comte) 151, 483, 624, 627
Barante (le baron de) 458, 479
Barral (le marquis de) 161, 324, 625
Béclard (Léon) 153, 318, 467
Boutry (Maurice) 465, 595
Burenstam (Charles de) 25
Coquelle (P.) 234
Courcel (le baron de) 159
Courcy (le marquis de) 315
Dembinski (B.) 138
Dollot (René) 407
Favre (Mme C.-B.) 201, 473
Gallavresi (G.) 74
Grant (W.-L.) 351
Haussonville (le comte d')... 367
Knight (Jean) 260
Lacombe (Bernard de) 151, 459, 497
Laigue (L. de) 285, 484
La Mazelière (le marquis de) 634
Le Glay (André) 629, 632
Noël (Octave) 112
Pingaud (Léonce) 385
Pitteurs (Mlle A. de) 477
Raffalovich (Arthur) 537
Rain (Pierre) 469, 471
Rott (Édouard) 304
Ch. Roux (François) 559
Saint-Charles (F de) 463
Thubert (Emmanuel) 511
Waliszewski (H.) 475

Le gérant : J. BOURDEL.

PARIS. — TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 8777.

JX
3
R48
1906

Revue d'histoire diplomatique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY